



HAL
open science

Les idées politiques de Guy Patin d'après sa correspondance sous le règne de Louis XIII et le printemps du règne de Louis XIV

Kevin Chantrel

► **To cite this version:**

Kevin Chantrel. Les idées politiques de Guy Patin d'après sa correspondance sous le règne de Louis XIII et le printemps du règne de Louis XIV. Histoire. 2015. dumas-02072295

HAL Id: dumas-02072295

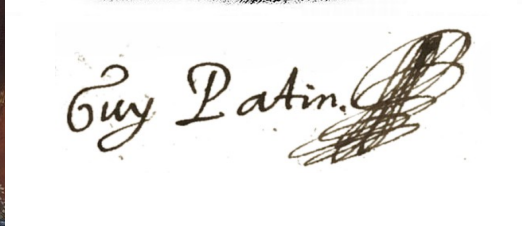
<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02072295v1>

Submitted on 19 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les idées politiques de Guy Patin à partir de sa correspondance



sous le règne de Louis XIII et le printemps
du règne de Louis XIV

Avertissement

Le travail de recherche sur les idées politiques de Guy Patin fut réalisé pendant les années universitaires 2013 – 2014 et 2014 – 2015. La publication de la toute dernière édition critique des lettres de Guy Patin par Loïc Capron en mars 2015 a créé un engouement certain et a permis de retrouver des lettres jusqu'à présent oubliées en Europe et jusqu'en Russie ! Ces lettres qui nous étaient inconnues lors de ce travail de recherche et du déploiement de son écriture, ont fait depuis l'objet d'ajouts dans la démonstration, de même que les lettres latines de Patin destinées à ses correspondants européens que nous n'avions pas exploitées dans leur intégralité et qui ont fait depuis l'objet d'une édition critique par le Professeur Capron en 2018.

En application de l'article L. 111-1 du code de la propriété intellectuelle, l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.

En application de l'article L. 121-1 du code de la propriété intellectuelle, l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible.

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif, intégralement ou partiellement, du présent travail de recherche est interdite sans autorisation de l'auteur ou des ayants droit. Toute autre forme de reproduction, de traduction, d'adaptation et d'exécution, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'auteur.

Je me suis toute ma vie tenu au parti où j'ai vu la justice, la vérité, et la raison.

Guy Patin

Remerciements

Guy Patin. Ce nom m'était parfaitement inconnu jusqu'au moment où, en septembre 2013, ma directrice de recherche m'a proposé de travailler sur les idées politiques de ce médecin. Je souhaitais aborder un sujet touchant au règne de Louis XIV et mes vœux furent exaucés grâce à elle. Ainsi, je souhaite, en premier lieu, remercier Mme Elisabeth Sablayrolles, directrice de ce mémoire. Sans sa présence inestimable, tout serait resté vain. Elle fut toujours là, dans les bons comme dans les mauvais moments. Car pendant ces deux années, le monde, lui, n'a cessé de tourner. Contre tous les obstacles rencontrés, et alors qu'elle devait faire face à ses propres obligations, elle ne m'a pas abandonné, ne ménageant ni son temps, ni ses conseils, ni ses encouragements. Son affection, sa bienveillance et son aide précieuse furent pour moi tout aussi irremplaçables que la sagesse de ses remarques. J'ai aimé travailler avec elle, et si cela était à refaire, je n'hésiterais pas une seule seconde ! Qu'elle trouve ici l'expression de ma plus profonde gratitude, de la réciprocité de mon affection et le témoignage de mon inaltérable dévouement. Elle est mon 1er maître, et elle le restera ad vitam æternam.

Dans le méandre de mes recherches, j'ai fait la connaissance d'un professeur en médecine de l'Université Paris Descartes, que j'ai eu plaisir à rencontrer. Je tiens donc à remercier également Loïc Capron pour son édition électronique de la correspondance de Patin. Cette véritable restauration de l'authenticité des Lettres offre à tout historien un support fiable et fidèle pour toutes les études réalisées sur le sujet. Je le remercie chaleureusement pour le temps qu'il m'a consacré en vue de notre entrevue au siège de la commission de l'assistance publique des hôpitaux de Paris, dont il est le président. Un entretien chaleureux avec lui nous a donné l'occasion d'un bel échange interdisciplinaire.

Je suis tout aussi reconnaissant à mes proches, mes amis et amies qui, chacun à leur manière, m'ont soutenu pendant ce parcours de deux ans. Merci à eux. Que ma grand-mère et mon oncle reçoivent semblablement l'expression de ma profonde affection pour leurs vifs encouragements. Enfin, je n'oublie pas mon cher petit chat pour son affection salvatrice qui m'a fait tenir la distance.

Je souhaite exprimer ma sympathie posthume à l'auteur des Lettres, sans qui cette aventure n'aurait jamais existé. Guy Patin m'a fait bien rire avec son ironie cinglante. Il m'a également permis de revisiter au gré de sa plume des périodes historiques qui me sont chères. Et surtout, il m'a donné l'occasion de voir le XVII^e siècle avec un regard neuf, comme je ne l'avais jamais vu auparavant. Ses idées politiques ne furent pas simples à décrypter. J'ai passé de bons moments avec ce personnage estimable pour sa liberté de penser au cœur du XVII^e siècle.

Préambule

Souhaitant travailler dans le domaine des idées politiques en France à l'époque moderne, il m'a été proposé un sujet sur l'analyse de la correspondance du médecin Guy Patin relative à ce thème. Certes des travaux existent sur ce médecin parisien, particulièrement pour la période de la Fronde¹. Mais il nous a semblé justifié d'étudier les lettres adressées à tous ses correspondants et de le faire en prenant en compte une période plus longue afin de chercher les constantes et les nuances des prises de position politique de Patin dans une conjoncture changeante. Bien que devant présenter d'abord notre personnage sous tous ses aspects, nous avons dans l'analyse écarté le rôle professionnel de Patin. Nous n'avons pas à traiter de l'histoire de la médecine en France au XVIIe siècle. Mais nous avons exploité les lettres, du moins celles en français², ainsi que les lettres latines³, dans la mesure où s'y glissent parfois des remarques politiques. Nous n'avons pas non plus pour but de faire une analyse du marché du livre en France au XVIIe siècle⁴, mais nous devons prendre en compte la culture livresque, non médicale, considérable de Patin. Elle prouve par les centres d'intérêt l'état d'esprit de notre épistolier, et les fondements théoriques de ses choix politiques. Ainsi, nous avons souhaité placer Guy Patin sous un éclairage nouveau, pour regarder de l'autre côté du miroir quel érudit il était vraiment, car jusqu'ici il n'a été injustement considéré que dans le seul intérêt de la médecine et de la librairie. C'est pourquoi, certains termes, à l'instar de ceux de libertin érudit, humaniste chrétien, érudit stoïcien, cicéronien et platonicien, contre-propagandiste, bourgeois monarchiste conservateur conventionnel, gallican intransigeant et antijésuite, que nous avons employés au sein de notre démonstration peuvent paraître incongrus à celles et à ceux qui sont ignorants de sa pensée politique, pourtant il n'en est rien. Cela démontre à quel point il était temps que la spécificité de cet homme de lettres et de philosophie soit reconnue, étudiée et replacée à côté des philosophes de son époque et dans le mouvement de maturation intellectuelle du XVIIe siècle qui prépare l'esprit des Lumières. Suppléer à tout silence est le devoir de l'historien.

1 Citons l'unique ouvrage qui étudie la question, c'est-à-dire celui de Laure Jestaz, *Les lettres de Guy Patin à Charles Spon, janvier 1649 - février 1655*, étude et édition critique, Honoré champion éditeur, Paris, 2006 - 2 vol.

2 Lettres manuscrites de Guy Patin contenues dans le volume 148 de la collection Baluze et dans le manuscrit 9357 du Département des manuscrits de la BnF. Les lettres de Patin éditées par Joseph-Henri Reveillé-Parise, chez J-B Baillièrre, Paris, 1846 pour un ouvrage ancien des mieux aboutis du XIXe siècle. L'édition critique de Loïc Capron mise en ligne par la BIU Santé de Paris Descartes, pour une édition objective et récente qui rassemble l'ensemble des lettres connues dans leur intégralité.

3 Contenues dans le manuscrit 2007 de la BIU Santé de Paris qui regroupe 456 lettres manuscrites de Guy Patin.

4 Analyse effectuée entre autres par :

Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVIIe siècle (1598-1701)*, préf de Roger Chartier, réédition Droz, Genève, 1999 – 2 vol.

István Monok, *L'Europe en réseaux: Contribution à l'histoire intellectuelle de l'Europe, réseaux du livre, réseaux des lecteurs*, édité par Frédéric Barbier, Budapest, 2008.

Pour une analyse effectuée en corrélation avec notre épistolier :

Françoise Waquet, *Guy et Charles Patin, père et fils et la contrebande du livre à Paris au XVIIe siècle*, édition Klincksieck, Paris, 1979.

Laure Jestaz, *Guy Patin et la librairie pendant la Fronde*, école nationale supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, janvier 2002.

Abréviations

EVB = Édition Van Bulderen

ERP = Édition Reveillé-Parise

ÖNB = Österreichische Nationalbibliothek

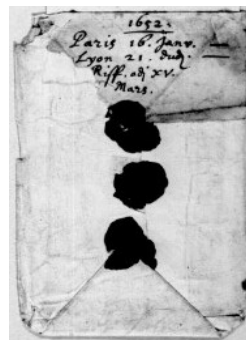
BnF = Bibliothèque nationale de France

BIUS = Bibliothèque interuniversitaire de Santé

Chapitre I

PRÉSENTATION DU SUJET, DÉMARCHE ET MÉTHODE

Monfieur mon tres-honneur et tres-cher Ami,
I & vous ^{depuis} hier ma. de vendredi 7. de May, de
quel jour le Roy a toujours esté à Amiens: par fait
de son voyage de Vill. qu'on y affirmer. Et vous disant
Mazarin avoit envoyé Madame de Fargues à Amiens
son mari, afin de le ramener de huy aussi, par poste par
deux mil pistoles: mais après avoir long temps à l'aller



ira à Padoue; il est si gubieux que l'on ne peut
sçavoir que je vous envoie: dans lequel vous trouverez de
ce que vous sçavez de l'endroit où vous enverrez, de l'aller
à l'endroit que vous enverrez, à Nuremberg, à Mr. Volcan, qui
à Mr. Buchner, Wolfenbutel, qui sçait de tout: vous y trouverez
à l'endroit de l'inscription, comme le Carabin du P. Ignace, pour
tout pour Mr. Bras, que je sçais de tout, un autre. I
à vos bons vœux, de suis
de,
Tous de vis Gued, Patin.

Les sources et leurs écueils

Les lettres de Patin ont été éditées pour la première fois en 1683, 11 ans après la mort de Patin. Son fils, Charles, installé à Venise, peut les lire. En réalité dans cette édition, et dans les suivantes sous l'Ancien Régime, il s'agit de recueils choisis et d'extraits. Pour éviter la censure on a laissé de côté, ou on a remanié, les passages les plus virulents. Ce n'est donc pas à partir de ces éditions que l'on peut étudier les réflexions politiques de Patin.

En outre les lettres sont mélangées chronologiquement, certains noms propres sont retirés, et même parfois une lettre est divisée en plusieurs, ou encore deux lettres sont fondues en une¹. Cela ne posait pas problème aux lecteurs cultivés du temps. Friands du genre épistolaire, ils y cherchaient le divertissement et des renseignements sur un passé encore bien proche, et non la cohérence d'une pensée politique. Voltaire pour composer *Le Siècle de Louis XIV* les lit dans ce but et s'en méfie : « *Le recueil de lettres a été lu avec avidité parce qu'elles contiennent des anecdotes et des nouvelles que tout le monde aime, et des satires qu'on aime davantage. Il sert à faire voir combien les auteurs contemporains qui écrivent précipitamment les nouvelles du jour sont des guides infidèles pour l'Histoire. Ces nouvelles se trouvent souvent fausses ou défigurées par la malignité. D'ailleurs cette multitude de petits faits n'est guère précieuse qu'aux petits esprits*² ». On comprend les réserves de Voltaire. Son jugement sur le règne de Louis XIV est globalement positif, et il rejette le principe en Histoire d'une chronique événementielle non synthétique.

Sous le Directoire Pierre Sue, bibliothécaire de l'École de Santé, a classé les lettres latines manuscrites de Patin. Nous avons pu les consulter³. Dans la mesure où il s'agit essentiellement de lettres médicales (échanges avec médecins à propos d'ouvrages scientifiques ou de diagnostics), il s'agissait seulement, grâce aux annotations et aux commentaires de Sue, de repérer le reste. On a donc pu éviter, pour la plupart de ces lettres, le déchiffrement laborieux d'une écriture quasi illisible et la traduction. Mais soulignons dans ce fonds le manuscrit 2007 qui correspond non à une lettre de Patin, mais à une lettre de Spon à Patin.

À ce propos, rappelons que l'exploitation d'un fonds épistolaire unique provenant de l'expéditeur pose toujours la question d'un échange et d'un dialogue. On répond ! On découvre dans l'ensemble du fonds patinien des informations indirectes sur le rythme de la correspondance et sur le contenu des lettres reçues par Patin. En ce qui concerne les lettres latines de Patin, il ne faut pas y chercher des prises de position véhémentes politiquement. Patin les rédige en tant que professeur, détenteur d'une charge officielle, et il est prudent. Donc ce qui n'y est pas médical relève de références à des livres non scientifiques ou de la relation de nouvelles sur l'actualité. Il est à reconnaître qu'en parcourant seulement ce fonds, on a laissé échapper bien de ces éléments. Mais l'exploitation des lettres françaises de Patin sur ce plan permet de compenser. Les lettres latines permettent aussi de comprendre la sociabilité entre des médecins renommés en Europe. Mais ce n'est pas notre sujet.

1 Ces manœuvres sont visibles sur les manuscrits. On a fait figurer quelques exemples dans les annexes des documents manuscrits exploités. Voir « *les stigmates des éditeurs* ».

2 Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, Œuvres historiques de la Pléiade, Gallimard, Paris, 2000, page 1192.

3 BIUS ms 2007.

Les éditions des lettres françaises réalisées au XIXe siècle posent des problèmes. Mais certaines ont le mérite d'inclure des lettres dont les manuscrits ont disparu depuis¹. Certaines, cependant, ne recourent pas aux manuscrits, et reproduisent des éditions déficientes et falsifiées de l'Ancien Régime. Et on doit laisser de côté les préfaces, les commentaires, les notes reflet d'un patriotisme daté et d'un solide conservatisme sociopolitique de la part de leurs éditeurs. Ils jugent Patin à l'aune des valeurs, par exemple, de la Monarchie de Juillet. C'est donc avec précaution que nous avons utilisé l'édition de Joseph-Henri Reveillé-Parise qui date de 1846². Sainte-Beuve s'exprime ainsi à ce propos : « *J'ai un peu connu M. ERP on disait que c'était un homme d'esprit ; c'est une manière abrégée de se dispenser de rien dire de plus de quelqu'un. Quant à ses notes sur Guy Patin, il y parle plus volontiers de la Révolution française et de la décadence sociale que de Guy Patin même et du XVIIe siècle. J'ai quelquefois pensé que si M. Prudhomme avait été docteur en médecine, il aurait fait de pareilles notes*³ ».

En ce qui concerne les lettres elles-mêmes, nous avons comparé les manques, les erreurs de date et d'identité des destinataires en comparant à l'édition de 1715 de Van Bulderen et aux éditions scientifiques contemporaines⁴. Elles ont l'avantage d'être très récentes et de s'appuyer sur les fonds manuscrits de la BnF⁵. L'édition Jestaz a le mérite de restituer une partie de la correspondance de Patin avec Charles Spon. Or celle-ci, du fait de son contenu politique et intime, avait été remaniée, voire expurgée, dans les éditions du XIXe siècle. Les lettres à Falconet y ont été moins amputées ou moins supprimées. On peut estimer qu'actuellement plus des trois quarts des lettres sont disponibles et référencées dans les archives publiques. Mais doivent exister encore des lettres inédites manuscrites dans des fonds privés ou des bibliothèques en France et en Europe. A été retrouvée récemment une lettre adressée à Hugues de Salins le 27 mars 1655. Elle était à vendre à la Librairie de l'abbaye⁶ au prix de 6500€ !

1 Formey avait commencé une édition en 1769. Voir dans les annexes dédiées aux documents manuscrits : « *la lettre de Formey* ». De Larroque, correspondant de l'Institut, avait rassemblé dans sa bibliothèque privée des manuscrits originaux et des notes de Formey. Mais sa bibliothèque fut incendiée le 9 juillet 1895, signalée par Vuilhorgne dans sa *biographie Beauvaisine de Gui Patin*, imprimerie nouvelle, Blois-colombes, 1898.

2 Accessible par Baillièrre et voie informatique dans la bibliothèque numérique Gallica, ark:/12148/bpt6k202249b

3 « *Causeries du lundi* » des 25 avril et 2 mai 1853, 3^e édition, volume 8, pages 88-109 et 110-133. Extrait relevé page 88. * Le Prudhomme fait référence aux *Mémoires de Monsieur Joseph Prudhomme*, écrit par Henri Monnier.

4 Édition critique de Laure Jestaz, op-cit. Édition critique et électronique de Loïc Capron, disponible en ligne sur le site de la BIU Santé de Paris Descartes.

5 BnF ms 9357, 9358 et de la collection Baluze volume 148. Collège de France, ms Montaiglon, cote C-XII G.

6 Chez Jacques-Henri Pinault, 27 & 36, rue Bonaparte, 75006 Paris. La lettre de Patin fut d'ailleurs plus cotée que celle de Marie de Médicis !

Historiographie du sujet

Patin est présent au XIX^e siècle à l'occasion d'éditions de présentation du personnage rédigées par des médecins. Il faut attendre la parution en 1884 de l'ouvrage de Jacques Denis pour l'étude de la pensée de Patin dans le cadre du groupe des libertins¹. Suit la thèse de René Grousset². On peut citer aussi l'ouvrage de François-Tommy Perrens³. Mais il faut attendre pour une étude qui fait encore référence aujourd'hui la thèse de René Pintard⁴. Cette thèse a mérité en son temps les éloges de Lucien Febvre : « *Très sagement, René Pintard ne s'est laissé aller ni à faire proprement de l'histoire philosophique, ni à tenter de faire de l'histoire sociale [...], il y est resté solidement campé sur ses pieds, et les pieds sur son terrain à lui, sur son sol natal et péculier*⁵ ».

R.Pintard était un historien de la littérature et il ne prétendait pas outrepasser les bornes de sa spécialité. Loué par L.Febvre comme « *un amateur d'âmes par nature et par tempérament* », il a étudié le libertinage érudit dans le cadre de l'histoire des idées, de groupes de penseurs et il essaie l'analyse des textes et des comportements. Pintard a exprimé ultérieurement l'espoir que l'Histoire des mentalités, legs de l'École des Annales, permette d'approfondir ses premières analyses⁶. Pintard a eu le grand mérite de rompre avec l'historiographie antérieure. Cette dernière, conservatrice, voire réactionnaire, antiscientifique puisqu'elle prenait parti, voyait dans le libertinage érudit, légitimement réprimé par Louis XIV, les prémices d'un mouvement aboutissant malheureusement à la Révolution française, forcément honnie. On trouve l'apogée de ce réquisitoire dans l'ouvrage⁷ de Frédéric Lachèvre qui assimile le libertinage érudit du XVII^e siècle au germe de l'anarchie et du socialisme exerçant leurs ravages dans la décennie 1920 !

Cependant R.Pintard n'a pas évacué totalement le danger d'un point de vue quelque peu moralisateur. Ses portraits psychologiques des libertins érudits, surtout de Patin, sont peu flatteurs. Il prend acte de la nécessité de la dissimulation pour ces persécutés. Mais de là à dénoncer leurs procédés tortueux, leurs incohérences, et l'absence d'une doctrine politico-philosophique, il n'y a qu'un pas. Comme nombre d'historiens ultérieurs il identifie ces intellectuels à partir de sources polémiques du XVII^e siècle qui usent du terme libertin comme d'une insulte. « Nos libertins » ne se sont jamais eux-mêmes reconnus comme tels, et encore moins ainsi autodésignés⁸ ! Il est ainsi saisissant de constater à quel point, jusqu'à R.Pintard compris, la plus grande partie de l'historiographie reste tributaire de la rhétorique anti-libertine, y compris textuellement.

1 Jacques DENIS, *Sceptiques ou libertins de la première moitié du XVII^e siècle : Gassendi, Gabriel Naudé, Guy Patin, La Mothe le Vayer, Cyrano de Bergerac*, Genève, Slatkine, 1970, réédition de la 1^{re} édition de 1884.

2 René GROUSSET, *Les libertins*, in R. DOUMIC et P. IMBART DE LA TOUR (dir), *œuvres posthumes de René Grousset*, Hachette, 1886, on y trouve la publication posthume de la thèse de R. Grousset.

3 François-Tommy PERRENS, *Les Libertins en France au XVII^e siècle*, L.Chailly, 1896.

4 René PINTARD, *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, Boivin 1943. Compte rendu de cette thèse par Albert CHEREL, *Revue d'histoire et de l'Église de France*, tome 29, n°116, 1943, p 301-303.

5 Lucien FEBVRE, *Au cœur religieux du XVI^e siècle*, LGF, 1957, p 438.

6 René PINTARD, *Les problèmes de l'histoire du libertinage, XVII^e siècle*, 1980, n°127, p 131-162.

7 Frédéric LACHEVRE, *Le libertinage au XVII^e siècle*, réédition Slatkine de la 1^{re} édition de 1928.

8 Citons l'article remarquable sur ce point de Jean-Pierre CAVAILLE : *Libérer le libertinage. Une catégorie à l'épreuve des sources*, *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, 2009 /1, p 45-78.

Son portrait du libertin est emprunté à la doctrine curieuse du Père Garasse¹: « *Il n'a pas une intelligence assez éprise de logique ni d'ailleurs assez vigoureuse, pour accorder ses tendances diverses. [...] Il n'arrive même à comprendre ce qu'il préfère qu'en se heurtant à ce qu'il déteste. [...] Homme partagé, contradictoire, et auquel on peut prêter des caractères forts différents selon le biais qu'on choisit pour le considérer. [...] Mobile, avec cela, et tourmenté comme son visage au front étroit, au nez volontaire, à la bouche trop grande et qui paraît faite pour se tordre, au regard vif et audacieux, au rictus puisant, aux sourcils capricieusement relevés. Ne lui demandez pas d'équilibrer ses négations, ses croyances ou ses doutes : il n'est capable que de sauter de l'un à l'autre, en inscrivant au verso d'un papier le nom d'un autre correspondant, ou en ouvrant la porte à un nouvel interlocuteur²* ».

Depuis la décennie 1950, les travaux sur les libertins érudits se sont multipliés et ont beaucoup progressé. La question est la place qu'ils font à Patin par rapport à la triade des plus célèbres Naudé, la Mothe le Vayer et Guez de Balzac. Il est des ouvrages qui sont axés sur leurs idées politiques, d'autres sur leurs conceptions philosophiques, bien que le libertinage érudit peine en quelque sorte à se faire reconnaître comme une catégorie philosophique, enfin ceux qui replacent la pensée libertine dans le cadre plus global d'une analyse de la libre pensée, du scepticisme, voire de l'athéisme³.

Particulièrement intéressantes nous semblent les approches des libertins érudits par l'histoire des pratiques sociales, celles des auteurs, de leurs comportements, de leurs modes d'action. On a pu aussi distinguer le libertinage aristocratique frondeur, licencieux et blasphémateur interprété comme une forme de rébellion contre l'État absolutiste et un libertinage intellectuel, plus discret, émanant d'une bourgeoisie ascendante socialement, mais non reconnue politiquement dans sa spécificité, du moins émanant d'une minorité de celle-ci attachée au rationalisme. Naturellement Patin appartient à la seconde catégorie⁴. Enfin, relevons les travaux consacrés au seul Patin et qui analysent ses activités de bibliomane dans le contexte de l'Histoire de la librairie⁵.

1 Même R.Pintard me semble très marqué, dans son appréhension au moins de ce qu'il appelle le libertinage flamboyant par la rhétorique garassienne.

2 René Pintard, op.cit, p 323.

3 Voir bibliographie. Actuellement les spécialistes reconnus sont Jean-Pierre CAVAILLE, Louise GODARD DE DONVILLE, Sophie GOUVERNEUR, Françoise CHARLES-DAUBERT, Jean PREVOT et Isabelle MOREAU. Mais cette liste est loin d'être limitative. J-P Cavallé a établi une bibliographie gigantesque qu'il réactualise périodiquement : Libertinage, irrégion, incroyance, athéisme dans l'Europe de la première modernité, XVIe-XVIIe siècle. Une approche critique des tendances actuelles de la recherche. 1998-2002, les dossiers du Grihl, <http://dossiersgrihl>

4 Mais Stéphane Van Damme critique ces catégories. Stéphane VAN DAMME, *l'épreuve libertine. Morale, soupçons et savoirs dans la France baroque*, CNRS, 2008.

5 Françoise WAQUET, op-cit. Laure JESTAZ, op-cit.

Travailler sur une correspondance privée

La correspondance de Patin s'étale du 20 avril 1630 jusqu'au 4 février 1672. Nous sommes en présence d'une correspondance privée. À la différence de son contemporain, accusé de libertinage, Guez de Balzac, Guy Patin ne prétend pas par ses lettres faire date dans l'histoire de la littérature française, mais cela ne l'empêche guère de posséder une culture gigantesque sur l'art épistolaire. Il n'a jamais pensé que sa correspondance serait éditée, d'autant plus qu'elle présentait le risque d'une réaction répressive des autorités¹. Ceci n'empêche pas l'attachement de Patin pour les lettres qu'il envoie et qu'il reçoit. Il en garde soit les copies, soit pour la correspondance reçue, les originaux. Ceci n'empêche pas non plus que pour leur spontanéité les lettres présentent un style très personnel et attrayant. Toute une psychologie du personnage s'en dégage. Naturellement c'est surtout le cas pour les lettres adressées à ses amis. Mais même dans la correspondance professionnelle, donc médicale, surgissent des traits d'esprit qui caractérisent aussi le style épistolaire de Patin.

Il est hors sujet de faire ici l'histoire littéraire du genre épistolaire. On peut cependant résumer quelques-uns de ses aspects, car, en homme cultivé, Patin connaît parfaitement l'érudition du genre depuis le XVI^e siècle. Érasme, le premier, avait conseillé d'adapter le choix du style et des thèmes au type de lettre. La composition rhétorique ne convenait pas à la correspondance affective, amicale². Puis par la publication d'un recueil de lettres, sous le titre *Rimes et proses*, en 1555, Étienne Pasquier avait donné ses lettres de noblesse à un art littéraire épistolaire en langue française. S'ensuivirent, dès le début du XVII^e siècle, les parutions de sortes de manuels, les *Secrétaires*, avec une pédagogie de la rédaction épistolaire. Il y eut aussi, associés ou à part, des recueils de « belles » lettres à imiter³. Et l'on sait qu'il en résultait chez l'élite sociale un vif goût pour la pratique épistolaire et la lecture de correspondance digne de l'impression. La parution en 1726 des *Lettres de Madame de Sévigné* fit date. On apprécie la vivacité et la liberté de style d'une correspondance rédigée en plein âge classique. S'ajoutait, dans le cadre d'une sociabilité aristocratique salonnaire, la lecture, en petit cercle, de belles lettres. Patin appartient à un autre temps et à un autre milieu. La grande culture antique de Patin explique l'empreinte de l'art épistolaire romain. Simplicité, même codée, et sincérité sont les maîtres mots. La lettre cicéronienne est un modèle, particulièrement pour les lettres adressées aux confidents⁴: « *tant il est agréable de correspondre avec un très doux ami absent et de l'entretenir affectueusement*⁵ ». Dans cette catégorie de la correspondance de Patin, l'échange épistolaire est une forme de culte de l'amitié. Les lettres adressées à ses deux plus proches amis, les Lyonnais Charles Spon et André Falconet, composent les trois quarts de la correspondance⁶.

1 « Est-ce tout de bon que vous me dites que vous gardez mes lettres très chèrement ? Je n'ai jamais eu cette opinion qu'elles pussent mériter cet honneur ; mais d'une autre part, prenez garde qu'elles ne vous fassent tort, ou à moi aussi, pour la liberté avec laquelle je vous écris quelquefois de nos affaires publiques, si mieux n'aimez tout d'un coup en faire un sacrifice à Vulcain ». À Charles Spon, le 3 décembre 1649. BnF ms 9357, fol 67-68 et 70. ERP, tome I, lettre n°218.

2 De consaibendis epistolis. Guy Gueudet, *l'art de la lettre humaniste*, champion, 2004.

3 Rosset, *Lettres amoureuses et morales des beaux esprits de ce temps*, 1608. De la Serre, *Bouquet des plus belles fleurs de l'éloquence*, 1624. Nicolas Faret, *Recueil de lettres nouvelles*, 1627.

4 Cicéron, par ses *Lettres à Atticus*, élabore sa définition de la correspondance épistolaire : *amicorum colloquia abstentium* ... une discussion des amis absents.

5 À Charles Spon, le 14 septembre 1643. ERP, tome I, lettre n°169. La phrase est écrite en latin au sein de la missive : « *adeo suave est cum absenti amico suavissimo agere, et amice colloqui* ».

6 441 lettres à Falconet, 354 lettres à Charles Spon. Ensuite par ordre décroissant les lettres professionnelles : 164 lettres à Claude Belin le Jeune, 49 lettres à Hugues de Salins, 18 lettres à Nicolas Belin. Pour les autres

Dans une lettre du 13 juillet 1649 adressée à Charles Spon, Patin s'exprime ainsi : « *Comme je vous tiens pour mon meilleur et plus intime ami¹* ». On pallie l'absence de l'ami par l'outil épistolaire. On s'inspire de l'amitié de Cicéron pour Atticus, et on s'inspire de Salluste « *Et si la vraie et parfaite amitié gît dans les trois choses requises par cet ancien, avoir les mêmes désirs, les mêmes répugnances, éprouver les mêmes sentiments, c'est là en somme la véritable amitié², je ferai ce qui me sera possible de mon côté afin qu'elle ne manque ni ne défaille jamais* ». L'amitié se scelle et se renforce au fil des lettres de plus en plus longues. Patin souhaite un dialogue des âmes : « *de m'entretenir quelquefois avec vous par des lettres qui seront les interprètes de mon âme³* ». On pénètre par ces lettres dans l'intimité de Patin. Et on s'étonne de sa sensibilité affective totalement contradictoire avec l'acharnement hargneux dans ses contacts professionnels et son ironie cinglante lorsqu'il vise, dans ses lettres, ses cibles politiques et ecclésiastiques. Patin souhaite transmettre la mémoire de ses amitiés⁴ : « *Il est vrai que je garde toutes les vôtres, mais c'est pour leur politesse et afin que mes enfants sachent après moi l'obligation que je vous ai et combien je fais état de votre amitié singulière⁵* ».

Comme Patin, dans cette catégorie de sa correspondance, est en confiance et adopte une liberté par le ton et le fond, nous trouverons dans ces lettres en quelque sorte « le vrai Patin » tant psychologiquement qu'intellectuellement et politiquement du fait de sa franchise : « *la liberté avec laquelle je vous écris quelquefois de nos affaires publiques⁶* ». Se pose cependant la question de l'autocensure. Et celle-ci s'impose non seulement pour la sécurité de Patin, mais aussi pour celle de ses amis. Spon diffuse les missives de Patin dans son cercle d'amis lettrés : « *M. Du Prat m'avait salué sur le Pont-Neuf et m'avait dit qu'il me viendrait voir. [...] Dès le lendemain, jour des Rois, assez matin, il me vint saluer; et entre plusieurs discours, il m'apprit que vous lui aviez montré toutes mes lettres. Je reconnus par là qu'il fallait que l'eussiez bien au rang de vos bons amis. Mais dites-moi tout de bon, n'avez-vous point de honte de garder ces misérables paperasses? Je vous conseille (et me croirez si me voulez obliger) d'en faire un beau sacrifice à Vulcain, cela ne mérite ni d'être gardé, ni d'être montré⁷* ». Ce Du Prat était un médecin lyonnais en visite à Paris. En réalité Patin acceptait cette diffusion clandestine dans une sodalité d'initiés triés sur le volet. Mais il était conscient des risques encourus : « *M. Du Rietz est un pur menteur; je ne l'ai vu ni cherché, je n'en ai point le loisir. Dès que j'en ai quelque peu et que je sais quelque chose, je vous écris. Brûlez mes lettres quand vous voudrez, mais je vous y ai dit purement la vérité⁸* ». Patin ne surestimait pas le danger : « *Je ne fus jamais si empêché comme j'ai été dans l'attente de vos lettres. [...] J'ai enfin reçu la vôtre datée du 12^e d'avril, laquelle m'a consolé véritablement bien fort⁹* ». Certaines lettres arrivaient donc à Patin avec un retard dû aux contrôles du courrier, et Patin par précaution pouvait envoyer plusieurs lettres à plusieurs destinataires dans un même pli cacheté. Spon avait la charge de les redistribuer. La censure explique, comme l'amitié, la tenue rigoureuse de sa correspondance.

destinataires, la fourchette est de 10 à une lettre. On peut également se reporter aux annexes graphiques du chapitre.

1 ERP, tome I, lettre n°207.

2 En latin dans la missive envoyée à Spon : « *idem velle, idem nolle, idem sentire, ea demum vera amicitia est* ». Salluste, *Guerre de Catilina*, chapitre XX. À Charles Spon, le 22 novembre 1652. BnF Baluze ms 148, fol 50-52.

3 En latin sous la plume de Patin : « *per literas animi interpretes* ». Lettre à Spon du 18 novembre 1650. BnF ms 9357, fol 110. ERP, tome II, lettre n°240.

4 « Dieu merci, besoin ni disette quelconque, *præterquam amoris vestri et bonæ mentis*, afin que je puisse toujours reconnaître l'obligation que je vous ai à tous, et principalement et particulièrement à vous, monsieur, *qui familiam ducis amicorum meorum* ». *« *si ce n'est de votre affection et de vos bonnes pensées* ». **« *qui menez la famille de mes amis* ». À Charles Spon, le 20 mars 1649. BnF ms 9357, fol 41-46. ERP, tome I, lettres n°198-199.

5 BnF ms 9357, fol 69-71. EVB, tome I, lettre n°31. ERP, tome I, lettre n°220.

6 Voir note 1, page précédente.

7 À Charles Spon, le 8 janvier 1650. BnF ms 9357, fol 69 et 71. ERP, tome I, lettre n°220.

8 À Charles Spon, le 8 janvier 1650. Références note 7, ci-dessus. Grégoire-François Du Rietz était médecin de la reine Christine de Suède.

9 À Charles Spon, le 6 mai 1650. BnF ms 9357, fol 92-93. ERP, tome II, lettre n°226.

Ce n'est pas seulement à cause d'un réseau de communications déficient qu'il indique toujours en début de lettre l'indication de la précédente envoyée et accuse bonne réception de celle qu'il a reçue. Et il garde pour lui les références du nombre des feuillets inclus dans chaque pli cacheté. Patin ne signe pas certaines lettres, nécessairement celles les plus liées à l'actualité politique. Dans certaines extrémités, il confie clairement que « *si j'étais à Lyon auprès de vous, tête à tête, je pourrais bien vous dire plusieurs choses particulières que l'on dit ici et que je ne puis vous écrire, aussi ne le faut-il pas¹* ».

Patin établit parfois un code dans sa correspondance avec ses amis lyonnais. Le recours fréquent au latin, plus rarement au grec, n'est pas seulement chez lui la pratique de tout homme cultivé de l'époque. Ce n'est pas non plus seulement pour préciser sa pensée qu'il cite les auteurs antiques. Ces passages les plus véhéments sont le plus souvent en latin. Patin peut espérer qu'au contrôle du courrier l'employé ordinaire n'ait pas fréquenté le collège ! Nous traiterons ultérieurement de la culture antique de Patin et de sa maîtrise remarquable de la langue latine.

Il a fallu consacrer beaucoup de temps à la prise de connaissance de nos sources. Il fallait parcourir la correspondance pour repérer les lettres dans lesquelles Patin parlait politique. Or comme Patin ne consacre jamais la totalité d'une lettre ou de longs paragraphes à ce thème, le nombre de lettres à lire était considérable. D'emblée nous avons dû noter précisément les références des lettres à exploiter. Il est vrai que l'accès à ces sources par voie informatique facilitait grandement notre tâche. Nous n'aurions pu pratiquer ainsi si nous avions uniquement travaillé sur les manuscrits originaux pratiquement indéchiffrables.

La fréquence du recours au latin par Patin nous a contraint à traduire, d'autant plus que dans ces passages l'épistolier formule le plus souvent sa pensée politique la plus dangereuse vis-à-vis de la censure. Nous avons aussi tenté d'identifier au maximum les destinataires et les personnes que Patin mentionnait grâce aux dictionnaires biographiques. La prise de connaissance des faits historiques de la période ne posait pas de problèmes biographiques. Cependant l'usage de manuels ne suffisait pas pour comprendre les références à des faits relevant d'une micro-histoire événementielle. Nous avons constitué des fiches thématiques axées sur les thèmes politiques : réactions de Patin à des événements, à ses lectures d'ouvrages de pensée politique. Nous avons prévu de classer ensuite ces fiches selon le plan que nous adopterions.

La création toute récente d'un site permettant l'accès à une édition critique et très bien annotée de la correspondance de Patin² nous a permis d'avancer sereinement dans le déploiement de l'écriture du travail d'études et de recherches sans perdre les nombreux extraits des lettres qui avaient retenu notre attention, ainsi que leurs références. Il a fallu enfin grâce à la bibliographie s'informer des auteurs appréciés totalement par Patin, ou en partie, ou rejetés. Cela s'imposait pour les auteurs contemporains de Patin, mais aussi pour les penseurs humanistes, d'une importance majeure dans la culture de notre épistolier. Cet effort nous a obligé à remonter le temps, à franchir les bornes chronologiques de la période moderne, étant donné l'ampleur de la pensée et de la philosophie antiques dans la culture de Patin.

1 À André Falconet, le 3 mai 1667. EVB, tome III, lettre n°449. ERP, tome III, lettre n°748.

2 Édition critique et électronique de Loïc Capron, disponible en ligne sur le site de la BIU Santé de Paris Descartes.

Nous avons écarté, sauf dans la biographie, tous les aspects médicaux. Mais présenter la vie du personnage s'imposait, car ses liens sont multiples avec l'affirmation de sa pensée. La période de vie de Patin correspond à une phase majeure de l'histoire politique française. Il naît dans une France qui sort à peine des guerres de religion sous l'autorité ferme, mais consensuelle de Henri IV. Il atteint l'âge d'homme sous la Régence plus troublée de Marie de Médicis. Il est âgé de 23 ans lorsque Richelieu entre au Conseil, de 41 ans à la mort du principal Ministre. Ses années de maturité se déroulent durant la Fronde et plus globalement pendant toute la Régence d'Anne d'Autriche. Au moment de la prise personnelle du pouvoir par Louis XIV, il est âgé de 60 ans. C'est un homme vieux selon les conditions démographiques de l'époque. Il n'a donc connu, dans sa vieillesse, que les onze premières années du gouvernement louisquatorzien, la phase la plus glorieuse du règne.

Globalement le fil conducteur de l'histoire française concomitante à sa durée de vie se définit, malgré quelques impedimenta dans les décennies 1610 et 1620, et malgré la Fronde, par la montée en puissance du royaume de France sur la scène européenne et l'affermissement de la Monarchie absolue de droit divin sur le plan intérieur. Les choix politiques de Patin sont incompréhensibles sans la connaissance de ce contexte en permettant de mieux le situer. En effet, il n'a connu, ni les premières résistances efficaces en Europe face à la force de l'armée et de la marine françaises, ni, à plus forte raison, les concessions finales inéluctables du Traité d'Utrecht. Et surtout il n'a pas connu ce que Paul Hazard a appelé la Crise de conscience européenne.

Par sa naissance Patin nous conduit à nous situer dans le cadre géographique d'une France que notre épistolier connaît assez bien du fait de ses pérégrinations provinciales, de ses activités professionnelles et de ses recherches dans les librairies. Par sa vie adulte passée dans sa résidence parisienne et par son métier, les charges exercées, Patin nous introduit dans la vie de la capitale, à laquelle il est très attaché. Par ses voyages aux Provinces-Unies, où réside son frère, par le réseau européen de ses correspondants, les informations que ces derniers lui délivrent, Patin nous fait franchir les frontières de la France. Il ne s'agissait en aucun cas de reconstituer l'Histoire à partir d'événements mentionnés par Patin. Il ne s'agissait pas davantage de faire de l'Histoire de la République des Lettres et faire l'Histoire des Érudits, ni celle de la Librairie. Une étude a déjà été consacrée à l'activité de Patin en tant que bibliophile¹ et participant à la contrebande de livres².

En conclusion, la principale difficulté de notre travail a été de s'adapter « au genre gigogne³ » des lettres de Patin : Faire le tri dans la pléiade d'anecdotes, de nouvelles, de commentaires et de jugements critiques. Tenir compte que la correspondance est un dialogue, et que Patin répond à des lettres dont nous ignorons presque tout. Pourtant à en croire Patin, il en recevait si souvent que les porteurs de lettres le reconnaissaient lorsqu'il le croisait : « *Pour réponse à votre dernière du 29^e de mai que je reçus hier sur le Pont-Neuf, le porteur de lettres me reconnut en passant⁴* ».

1 Laure Jestaz, op-cit.

2 François Waquet, op-cit.

3 Marc Fumaroli, « *A l'origine d'un art français : la correspondance familière* », in La diplomatie de l'esprit, édition Hermann, 1994, p. 163-164, p.167.

4 À Charles Spon, le 9 juin 1654. BnF ms 9357, fol 153. ERP, tome II, lettre n°262.

Biographie

Avant de commencer la biographie de Guy Patin, il faut mettre au jour sa lettre¹ adressée à Charles Spon, son ami protestant, et l'analyser. En effet, il s'agit d'une autobiographie faite de la main de notre épistolier cicéronien et c'est l'unique lettre parmi sa correspondance, dans laquelle Guy Patin parle autant de sa vie, de ses enfants, mais aussi de ces origines, de sa propre généalogie qui semble beaucoup l'intéresser. On peut croire qu'il avait déjà griffonné une partie de son autobiographie, avant d'en livrer la teneur à son ami lyonnais. Elle nous fournit des renseignements extrêmement importants. Son grand-père a porté les armes, dans le contexte de la période des guerres de religion. Son père eut des ennuis avec la Ligue, ce qui est un élément déterminant pour les idées politiques de notre médecin érudit. Son ascendance nous pose aussi la question de son statut social.

D'après cette lettre autobiographique, nous avons à faire à une famille, non seulement roturière, mais populaire, et même paysanne qui a réussi à s'élever dans les charges anoblissantes, à l'image de la famille Colbert, l'appui des banquiers du roi en moins. En effet, les Patin sont une famille en cours d'ascension sociale, par la voie du commerce textile, et de métiers juridiques, petit notaire, puis avocat. À partir de l'échelon du grand-oncle de Guy Patin, c'est le saut social par l'achat d'un office. C'est avec le père de notre érudit que stagne cette élévation sociale, c'est à ce moment que les membres de la famille du père de notre bibliomane deviennent les obligés d'un seigneur au sein de sa clientèle. C'est pourquoi on peut parler de l'échec du père.

En effet, son père d'abord brillant avocat devient l'intendant du domaine d'un seigneur, qui malheureusement pour lui va le duper, non seulement par un mariage qui le contraint à rester à son service, mais aussi en le rétribuant très mal. Le seul gage qu'il donne est un bénéfice ecclésiastique, qui ne coûte pas grand-chose à un seigneur. C'est une charge que le père et la mère veulent attribuer à Guy et que ce dernier refuse en bloc. Cette fourberie seigneuriale a des répercussions sur les idées politiques et la psychologie de Patin qu'il ne faut pas négliger, d'autant plus que c'est l'histoire de son propre père. C'est pourquoi cela le touche de près. C'est ce qui explique l'utilisation ironique de « *sa Noblesse* », que fait notre érudit dans sa lettre, et l'aversion qu'il porte tout au long de sa vie aux courtisans et aux Grands.

Un autre élément a eu des répercussions sur l'inclination future de Patin pour l'Histoire antique. Son père était cultivé. Il lui fit lire Plutarque. La lettre à Spon délivre aussi des informations sur le choix professionnel de Patin. Ses parents avaient été prolifiques. Ils avaient eu plusieurs filles et deux garçons. Les filles ont hérité pour leurs dots des quelques biens de la mère. Les deux frères ne purent espérer hériter que de la faible part paternelle. Guy Patin sut bien tôt qu'il ne devait compter que sur lui-même pour réussir. Il choisit la voie des études, et surtout l'installation en ville. Le milieu rural n'avait pas réussi à son père. Patin deviendra un vrai Parisien.

¹ Voir les annexes des documents manuscrits exploités consacrées à la biographie. BnF ms 9357, fol 21-22. ERP, tome I, Lettre n° 176.

Nous pouvons maintenant donner plus de renseignements qu'en contient cette seule lettre. Né le vendredi 31 août 1601 à la ferme des Préaux dans la commune de Hodenc-en-Bray dans le Beauvaisis (Oise), Guy Patin fut baptisé le lendemain dans l'Église de Le Coudray-Saint-Germer. Son père, Charles Patin, avait été reçu docteur en droit à Paris le 4 mai 1588, huit jours avant la Journée des Barricades qui avait contraint Henri III à quitter la capitale. Il était reparti vivre dans le Beauvaisis. Il entra au service de Gaspard de Monceaux d'Auxi, époux de Jacqueline d'O, dame de Moliens, Loconville et Mazelon. Charles Patin fut durant trente ans à La Place intendant de ce seigneur procédurier et avare. Ce père, lettré, eut l'occasion de rencontrer Juste Lipse. D'après Guy Patin, Lipse aurait donné des conseils à son père pour pourvoir à son éducation¹. Il mourut en 1633, laissant veuve, Claire Manessier et les enfants. Un an avant sa mort Guy eut le temps de présenter à son père son fils aîné, démontrant ainsi son attachement à ses origines picardes : « *Je fus, ces Pâques dernières, en Picardie voir mon père et ma mère, où je menai ma femme et notre petit garçon, lesquels mon père a retenus ; et en suis revenu seul à cause des affaires qui me pressaient, adeo ut in præsentî cælibem agam vitam prope ut μovoç et αχοç, quasi solus tristis*² ». Le couple Patin avait eu six enfants : Marie, l'aînée, suivie de Guy, François, Jeanne, Madeleine et Antoinette. De cette fratrie, seul le puîné laisse des traces, et reste en rapport avec Guy Patin. François Patin s'établira ultérieurement, vers 1630, aux Provinces-Unies, s'y mariera, et entretiendra avec Guy plus de vingt ans de relations épistolaires. Il rendra visite à son frère en 1646. En mars 1648 Guy effectuera un voyage aux Provinces-Unies au retour duquel « *je tascherois de me mettre sur le Rhin et de venir à Nimègue où j'ay un frère et iceluy unique qui seroit ravy de me voir, et moy lui*³ ».

Le 2 décembre 1650 il se réjouira encore d'avoir reçu un billet de son « *frère unique et loin d'iceluy*⁴ ». Et l'on sait que Guy Patin avait des nouvelles de son frère par d'ex-condisciples entre autres. Patin commence ses études à Beauvais au Collège Pastour à l'âge de 9 ans. Il y rencontre Jean de Nully, futur docteur en Théologie, futur chanoine et pénitencier de l'église de Beauvais, et helléniste. Il composera en l'honneur de Patin un distique figurant sous plusieurs de ses portraits : « *Galenî vindex alieni dogmati osor / Errorumque ista cernitur effigie* ». Il rencontre aussi Pierre Loisel, futur docteur en Sorbonne et chancelier de l'Université de Paris, ainsi que Philippe Morisset qui deviendra le médecin de la duchesse de Savoie. Patin conservera ces relations toute sa vie. Vers 1617 Patin commence sa classe de philosophie au collège de Boncourt à Paris. Il y connut Scipion Dupleix⁵, son professeur qui deviendra son ami. Il fit aussi la connaissance de Gabriel Naudé qui deviendra un de ses plus grands amis⁶. Patin suit les cours de Pierre de Marcassus⁷ et de Nicolas Bourbon⁸.

1 « *J'ai ouï dire à feu mon père un beau mot qui est dans les Épîtres de Lipse : Viris bonis dolendum est quod tam multa nimis liceant improbis. J'ai céans le même tome que feu mon père avait de ces Épîtres dont il avait connu l'auteur. Il disait que Lipse lui avait conseillé de me faire étudier, Dieu soit loué de tout ! Il avait une grande amitié pour Lipse et certes, il le méritait : tout ce qu'il a écrit est bon, mais son style ne l'est guère* ». À André Falconet, le 14 mai 1666. EVB, tome III, Lettre n°405. « Les hommes de bien doivent pâtir de tant de choses qu'on permet aux malhonnêtes gens ».

2 « de sorte qu'à présent je vais mener une vie célibataire, à peu près monacale, c'est-à-dire solitaire ». À Claude Belin le Jeune, le 27 avril 1632. BnF ms 9358, fol 14 - 15.

3 À Charles Spon, le 22 mars 1648. BnF ms 9357, fol 30 - 31. ERP, tome I, Lettres n°193-94.

4 À André Falconet. BnF ms 9357, fol 26. EVB, tome I, Lettre n°50. ERP, tome II, Lettre n°389.

5 « *Le bonhomme Scipion Dupleix, historiographe de France âgé de 91 ans, est mort dans sa maison de Condom. Il y avait fort longtemps que je le connaissais, je l'avais traité ici bien malade l'an 1625, il y avait déjà sept ans que j'étais de ses amis.* » Lettre du 25 avril 1661 écrite pour Falconet. EVB, tome II, Lettre n°252. ERP, tome III, Lettre n°588.

6 Billet adressé à Falconet le 2 décembre 1650. ERP, tome II, lettre n°390. On retrouve la même lettre dans l'EVB, tome II, lettre n°50. On peut y lire : « *mon bon ami M. Naudé, bibliothécaire du Mazarin ...constant ami depuis 33ans* ».

7 Pierre Marcassus (1584-1664) enseigne les humanités, il fut ensuite précepteur de François de Pontcourlay, neveu de Richelieu et obtint la chaire de professeur d'éloquence au collège de la Marche.

8 Nicolas Bourbon (1574-1644), est professeur de rhétorique dans différents collèges parisiens, il reçut en 1611 la

À partir de 1620 Patin fréquente la petite société littéraire fondée par Bourbon, son professeur de rhétorique. Le jeune Guy y recueille les bons mots et anecdotes qui s'y échangeaient dans le volume des *Borboniana*. Il deviendra plus tard le médecin de Bourbon, et son ami. Bourbon s'éteindra dans ses bras le 7 août 1644¹. L'année 1622 fut cruciale pour Patin. Il reçoit de Gaspard de Monceaux d'Auxi et de Jacqueline d'O, son épouse, un bénéfice ecclésiastique qu'il refuse tout net. Le père de Guy se montra compréhensif même si cela le mettait dans une situation délicate face à son maître. Mais sa mère s'indigna, se brouilla avec son fils, et réussit à décider son époux à couper les vivres de Guy. Cette situation dura cinq ans. Voilà désormais Guy, jeune maître es arts, seul à Paris sans un sou vaillant. Pour subvenir à ses besoins, il entre comme correcteur d'imprimerie chez le libraire Laurent Laquehay. Il tombe littéralement amoureux des livres. En parallèle il corrige les épreuves d'imprimerie d'ouvrages de Dupleix².

Dans cette imprimerie Guy fait la rencontre de Jean Riolan, docteur-régent de la Faculté de Médecine de Paris, célèbre anatomiste, ce dernier le dirige donc vers la Médecine et devient son guide en la matière. Patin est immatriculé sur les registres de la Faculté en 1622. Il bénéficie du soutien financier inattendu de Jacqueline d'O. Ceci explique la dédicace rédigée par Patin pour son petit ouvrage de 1623 *Cabinet des cantiques spirituels propres pour élever l'âme à Dieu*³. Reçu bachelier le 19 décembre 1624, Guy se réconcilia avec ses parents. Sa situation financière put donc quelque peu s'améliorer⁴. En 1625 Patin soutient sa première thèse quodlibétaire. Le sujet étant au choix du candidat, il s'était consacré à la question suivante, la possible transformation d'une femme en homme !

En mars 1626, il soutient sa thèse cardinale. Le sujet imposé devait relever de l'hygiène. Patin dut défendre ses arguments de 6 heures du matin à midi face à ses condisciples puis aux docteurs-régents. Après les réponses aux contre-argumentations, il put développer ses propres conclusions. Il est donc désormais licencié, mais à la onzième et dernière place. Il soutient le 30 septembre 1627 l'ultime thèse dite vespérie⁵. Il obtient donc le 7 octobre 1627 le grade de docteur-régent de la Faculté. Il peut dès lors exercer à Paris. Il peut surtout exercer, dès le 16 décembre, son premier acte de régence, soit la présidence d'une controverse dont il a choisi le sujet⁶. Il a face à lui Georges Joudouyn. Patin soutint contre la thérapeutique des bains un régime léger à base de petit lait, et naturellement la saignée ! Il s'oppose à tout usage d'émétiques, de cathartiques violents et de tartre stibié. Ce sont là les prémices de l'opposition de Patin à l'antimoine.

chaire de professeur de grec au Collège royal en récompense de son discours contre l'assassin d'Henri IV. Il se démit de cette charge en 1620 pour entrer à l'Oratoire Saint-Honoré où il réunit autour de lui une petite société littéraire.

- 1 « ce grand poète mourut fort vieux entre mes bras l'an 1644, le 7 août. Il a été en son tems très grand homme ». Missive à Falconet datée du 10 octobre 1648. EVB, tome I, Lettre n°14. ERP, tome II, Lettre n°363.
- 2 Parmi ces ouvrages qui furent plusieurs fois réédités, et que notre médecin bibliomane cite à de nombreuses reprises dans sa correspondance, on peut mentionner : « *Corps de philosophie, contenant la logique, la physique, la métaphysique et l'éthique* » et « *Histoire générale de France avec l'état de l'Église et de l'Empire* ». *Genève, publié par B. Labbé, 1623, in 8°. **Paris, édité par L. Sonnius, 16211628, 3 volumes in-folio.
- 3 La dédicace est adressée « à très illustre et très noble dame D. Jacqueline Do, espouse de haut et puissant seigneur, Mess. Gaspard de Monceaux, escuyer chevalier de l'Ordre du roy, gentilhomme de sa Chambre, baron de Houdant, seigneur de Moliens, Candas, Besigny ».
- 4 « et alors mon pere et ma mere s'appaiserent, qui m'assisterent de ce qu'ils purent pour mes degrez et avoir des livres ». Missive à Charles Spon datée du 13 juin 1644. BnF, ms 9357, fol 21-22. ERP, tome I, Lettres n°87.
- 5 Sur les registres de la Faculté de Médecine de Paris on peut y lire : « *Magister Guido Patin licentiatu disputavit de vesperiarum quoestione proeside magistro Philiberto Guibert, doctore medico, qui medicinoe candidato proposuit hanc questionem, an cathartica conservent naturam ? Alteram quoestionem magister Johannes Pietre doctor medicus eidem magistro Guidoni Patin licentiato, an cathartica corrumpant naturam* ».
- 6 Le sujet relevait d'un cas médical pratique : l'influence d'un traitement par les bains sur la métromanie -maladie de l'utérus et obsession sexuelle en résultant !

Dès 1628, parallèlement à sa profession, Patin commence une activité d'éditeur de textes médicaux. Il la poursuivra toute sa vie. Il publie *Les œuvres d'Ambroise Paré*¹ augmenté d'un *Traité des Fièvres* qu'il a lui-même rédigé. Il publie aussi la huitième édition des *Opera omnia* d'André du Laurens, qui avait été le premier médecin d'Henri IV. La même année, en 1628 il se marie. Son épouse, Jeanne de Jenson, est la fille d'un riche marchand de vin. Patin s'allie donc à une famille aisée : « *Cinq ans après duxi uxorem de laquelle j'auray de succession directe vingt mil escus, ses pere et mere vivans encore fort vieux, sans une collaterale qui est une soeur sans enfans et fort riche*² ». Sa belle-famille est apparentée à une famille noble descendant de Marc Miron, ex-premier médecin de Henri III. Patin l'affirme ainsi que le fait que sa femme est petite-cousine de l'ex-prévôt des marchands de Paris, Robert Miron³.

Le couple loge d'abord rue des Lavandières Sainte-Opportune puis il peut acquérir en 1650 une maison Place du Chevalier du Guet. Sont nés de cette union 9 enfants dont Robert l'aîné, futur médecin, et Charles. Le quatrième fils, Pierre, deviendra avocat au Parlement de Paris. Au total sur 7 garçons 5 survécurent à l'enfance. Mais le sixième fils, François, né en 1637, mourut à l'âge de 20 ans probablement lors d'un duel. Des deux filles une survécut. On peut noter une mortalité infantile relativement faible dans cette famille bourgeoise et aisée. Le choix des parrains et marraines se fait dans le groupe des condisciples d'études du père et surtout dans la belle famille qui est socialement plus flatteuse. Patin révèle à la fois sa misogynie et son affection quand il écrit à Spon à propos de sa fille : « *si gentille et si agréable que nous l'aimons presque autant que nos cinq garçons*⁴ ». Nonobstant, Patin affirme qu'il « *aime bien les enfants*⁵ », la mort en bas âge de l'un de ses 9 enfants le touche profondément : « *Pour mon épouse, je l'ai prise il y a quatre ans, durant lesquels j'ai engendré deux fils. L'aîné est âgé de trois ans ; mais le second a vécu peu de temps parmi nous, vu qu'à l'âge de 64 jours il succomba à un affreux et cruel choléra morbus avec fréquente convulsion ; Parfois, son souvenir, qui m'est doux, me cause de la tristesse et de la douleur. L'aîné s'appelle Robert, mais le second se nommait Charles*⁶ ».

Patin mène donc parallèlement sa carrière médicale et son œuvre d'édition. Celle-ci relève de l'Histoire de la médecine du XVIIe siècle qui n'est pas notre sujet. Mais on se doit de noter sa remarquable information relative à tout ce qui, édité en Europe, fait date dans le domaine médical. Sa correspondance avec des collègues et ses relations avec les libraires jouent un rôle majeur sur ce plan. On peut citer un exemple. Il fait éditer en 1641 les œuvres de Daniel Sennert, professeur de médecine célèbre à l'Université de Wittenberg. Sennert fait une synthèse de l'aristotélisme et de l'atomisme. On doit signaler aussi les initiatives de Patin pour des rééditions d'œuvres de Galien. Toute sa vie Patin reste fidèle à l'enseignement médical qui lui a été donné à la Faculté, donc aux fondements antiques de la médecine du XVIIe siècle. Sa formation professionnelle se conjugue avec sa culture humaniste pour faire de lui un passionné de l'Antiquité. Soucieux de se construire une réputation il publie des contributions scientifiques : *Discours de la peste, et du moyen de s'en préserver, Traité de la conservation de la santé, etc.* Il réussit à se faire connaître. Lui est proposée une collaboration à la nouvelle édition du *Médecin Charitable* lancée à l'initiative de la Faculté en 1632⁷.

1 *Les œuvres d'Ambroise Paré, conseiller et premier chirurgien du Roy, augmentées d'un traité des Fiebvres tant en général qu'en particulier et la curation d'icelles*, Paris, 1628,(1^{re} édition en 1582). Il analyse les fièvres, leurs causes, leurs symptômes et les remèdes à préconiser. La préface est aussi de sa plume.

2 À Charles Spon, le 13 juin 1644.

3 Lettres à Spon du 7 juin et du 23 juillet 1649. ERP, tome I, Lettres n°204 et 208.

4 À Charles Spon, Le 24 mars 1648. BnF ms 9357, fol 32. ERP, tome I, lettre n°95.

5 Références note 4.

6 Passage en latin dans la lettre écrite à Claude Belin Le Jeune, le 20 mai 1632. BnF ms 9358, fol 16.

7 BnF ms 9357, fol.26, traire n°119. ERP, tome I, lettre n°180 : « *Je m'estonne bien qui vous a dit que j'estois l'auteur du petit traité de la Conservation de santé par un bon regime et legitime usage des choses requises pour*

Patin est extrêmement attaché à la Faculté et finit par réussir à participer à son fonctionnement. Dès 1632 il remplace comme enseignant du cours de chirurgie Jean Riolan qui est parti au Collège des Lecteurs royaux. Il est admis comme docteur-examineur en 1638. Et il prend forcément et publiquement position dans les grandes controverses médicales du temps. Patin récuse « *la forfanterie des Arabes*¹ », en catégorisant la médecine orientale comme « *charlatanesque*² ». Il discrédite le médecin anglais William Harvey, qui dès 1616, lors de cours donnés au Collège de Médecine de Londres, avait affirmé le principe de la circulation sanguine. Mais sa thèse se diffuse réellement qu'en 1628³. Jean Riolan professeur d'anatomie, proscrit cette découverte qui remet en cause Galien. Et avec Patin, il traite Harvey de circulator, terme au double sens de circulateur et de charlatan⁴. Patin garda toute son amitié à Spon, pourtant circulationniste. Cependant dans cette polémique Patin ne manifesta pas l'acharnement dont il fit preuve dans l'affaire Renaudot.

Le 23 octobre 1640, la Faculté avait déjà assigné Renaudot devant le Châtelet. Mais c'était sans compter sur le soutien de ses puissants protecteurs. Le 7 août 1643, Richelieu et Louis XIII étant décédés, s'ouvre le procès de Théophraste Renaudot, médecin formé à la Faculté de médecine de Montpellier et protégé de Richelieu. On sait que, chargé de s'occuper de « l'assistance » aux pauvres, Renaudot avait créé à Paris une sorte de « dispensaire » où étaient soignés gratuitement des miséreux. Il délivrait des remèdes également gratuits fabriqués sur place ou achetés chez des apothicaires grâce à l'argent de consultations médicales payantes pour des Parisiens qui en avaient les moyens.

En outre Renaudot, n'ayant pas été formé à la Faculté de Médecine de Paris, n'aurait pas dû en principe exercer dans la capitale. Il existait une forte rivalité entre la Faculté parisienne et la Faculté de médecine de Montpellier. Il est évident que sans le soutien actif de Richelieu et de Louis XIII Renaudot n'aurait pu établir ces innovations. La Faculté de Médecine de Paris était attaquée directement et sur plusieurs autres plans : consultations gratuites, création d'un circuit parallèle en quelque sorte de fabrication de remèdes, aide demandée par Renaudot à des chirurgiens du collège de Saint-Côme, et surtout conférences médicales hebdomadaires à partir de 1632.

Les docteurs-régents de la faculté parisienne entretenaient au moins depuis les années 1550 une guerre sourde contre les apothicaires. Leurs préparations n'étaient pas contrôlées. Ils intégraient dans « leurs drogues » quantité d'herbes, de minéraux et de morceaux d'animaux. C'est par ce biais que l'affaire Renaudot est liée à « la guerre » de l'antimoine. Patin n'a pas de mots assez durs pour fustiger ces apothicaires qui vendent chèrement leurs compositions aux noms à consonance exotique⁵. On connaît aussi le solide mépris des médecins parisiens pour les chirurgiens-jurés. En fait au cas Renaudot se mêlent aussi des questions politiques. Dans la mesure où Renaudot est une créature de Richelieu les opposants du ministre se déchaînent contre ce médecin. Sur le plan médical, avant même la mort de Richelieu, s'ouvre la campagne de pamphlets de 1641. L'argumentation objective y laisse vite la place aux insultes ad hominem.

bien et heureusement vivre. Je l'ay fait autrefois à la priere du bon medecin charitable mesme M.Guybert, qui m'avoit donné le bonnet et me pria de le faire le plus populaire que je pourrois afin de le pouvoir joindre à son livre... Je vous prie de me faire la charité de ne dire à personne que je l'aye fait. » Lettre à Spon du 10 novembre 1644.

1 À Claude Belin Le Jeune, le 18 janvier 1633. BnF ms 9358, fol 21. ERP, tome I, lettre n°12.

2 À Claude Belin Le Jeune, le 12 mars 1646. BnF ms 9358, fol 100.

3 William Harvey, *Exercitatio Anatomica de Motu Cordis et Sanguinis in Animalibus*, 1628.

4 « *J'ai ouï dire déjà plusieurs fois de deçà ce que vous me mandez du nouveau livre de M. Harvæus, cet œuvre sera curieux. Ah ! qu'un habile homme comme MM. Riolan, Moreau ou Piètre en ferait bien ici un très beau et très aisément ex tam frequenti sectione cadaverum* ». À Charles Spon, le 6 décembre 1650. ERP, tome II, lettre n°241.

5 « *les apothicaires, ceux-là étant trop glorieux, et ceux-ci trop avides de gagner et faire des parties de prix excessif* » Suivant Patin l'homme croit facilement aux vertus de ce qu'on lui cache. À Claude Belin le Jeune, le 28 octobre 1631. BnF ms 9358, fol 9-10. ERP, tome I, lettre n°6.

Patin attaque un libelle publié sous le pseudonyme de Maschurat : « *Le Grand mercy de Maschurat, compagnon d'imprimerie à l'auteur de l'advertissement à M. Renaudot* ». Puis Patin, en tant que « censeur » de la Faculté de Médecine représente l'institution lors du procès de Renaudot en 1643. Ce dernier, affaibli par la mort de Richelieu l'année précédente, perd sa cause. Patin dans un plaidoyer de deux heures défend les privilèges de son corps d'appartenance. Il partage la satisfaction voluptueuse de son argumentaire en descendant en flammes sur Renaudot : « *Pour le gazetier, jamais son nez ne fut accommodé comme je lui accommodai le 14^e d'août de l'an passé aux Requête de l'Hôtel en présence de 4 000 personnes. Ce qui m'en fâche, c'est que habet frontem meretricis, nescit erubescere*¹ ». Le 9 décembre 1643 le Châtelet prononce la sentence de démantèlement de l'œuvre de Renaudot, à l'exception de son journal, La Gazette. En 1644 le jugement est confirmé par le Parlement de Paris trop heureux de cette vengeance posthume contre le Cardinal.

Le Parlement avait ainsi assuré la victoire, contre la politique étatique, de la Compagnie des docteurs-régents parisiens considérée comme un corps socio-professionnel juridiquement protégé. Quelques mois après Patin doit se défendre personnellement en justice. Renaudot a porté plainte contre lui l'accusant d'avoir prononcé des propos injurieux à son encontre lors d'une soutenance de thèse. Patin plaide dans le plus pur style de la rhétorique antique. La Faculté décide d'imprimer le texte de la plaidoirie. Et Patin informe ses amis Spon et Belin le jeune de sa victoire². Patin, glorieux, profite de sa renommée : « *Pour mon procès que je gagnai sur le gazetier, laquelle victoire me donna de grandes connaissances et beaucoup de bons amis*³ ». Patin rédigea un autre pamphlet en mars 1644 : *Le nez povrry de Théophraste Renavdot ; Grand Gazettier de France et espion de Mazarin*. On peut relever la durée de sa haine puisqu'ultérieurement il avoue à Spon : « *la haine que je porte aux camus, qui sont presque tous puans et punais*⁴ ».

La mention de Mazarin⁵, rédigée par la plume caustique de Patin, prouve aussi que le libelle est de lui, comme la rhétorique et la verdeur du langage qui lui sont propres. Patin remporte une victoire sur son ennemi par l'arrêt du Châtelet, rendu le 9 décembre 1643. Patin, ardent protecteur et bras armé de la Faculté de Médecine, a gagné le combat du corps auquel il appartient. Il s'impliqua tant que, pour la postérité, ce combat fut le sien. Désormais défense était renouvelée aux médecins de Montpellier d'exercer à Paris conformément aux statuts de la Faculté de Médecine de Paris, à moins qu'ils n'aient été reçus docteurs ou licenciés par la Compagnie, ou agréés par elle. L'institution affirme ses privilèges, la supériorité de sa doctrine passéiste et galénique. Renaudot, réduit à l'impuissance par le jugement à force exécutoire, ne put porter de nouveaux préjudices à l'exercice des médecins de la capitale.

1 « Il a l'effronterie d'une courtisane, il ne sait pas rougir ». À Claude Belin Le Jeune, le 12 août 1643. BnF ms 9357, fol 26. ERP, tome I, lettre n°67.

2 Le 12 août 1643 pour Belin. Les 8 mars et 29 avril 1644 pour Spon. BnF ms 9357, fol 18-20, Triaire n°107. ERP, tome I, Lettres n°175 et n°176 pour Spon. Pour Belin le Jeune : BnF ms 9357, fol 26. ERP, tome I, lettre n°67.

3 À Charles Spon, le 16 août 1650. BnF ms 9357, fol 106-107. ERP, tome II, Lettre n°234.

4 Références note 2.

5 Le 4 décembre 1642, vers midi, Armand Jean Du Plessis, cardinal-duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et protecteur de l'Académie française, meurt. Le lendemain, Mazarin fait son entrée au Conseil du Roi. Richelieu, qui a pu apprécier ses qualités de diplomate et d'homme politique, a fait introduire son protégé dans le gouvernement, réussissant à convaincre Louis XIII qui était venu visiter le cardinal à la veille de sa mort. Et l'on sait que Mazarin, après la mort du roi, fut choisi par la Régente pour gouverner. L'aversion de Patin pour Mazarin s'explique aussi par cette filiation.

Le 4 juin 1644 la Faculté ouvrit ses propres consultations charitables. Cette issue peut être considérée éventuellement comme un aspect de la politique étatique centralisatrice. On peut regretter que les avancées instituées par l'oeuvre de Renaudot pour améliorer la santé publique dans la capitale n'aient pas suffisamment engagé la Faculté parisienne dans le progrès. Renaudot a provoqué délibérément en favorisant la présence de confrères montpelliérains à Paris, en s'alliant avec les chirurgiens de robe longue et en aidant au développement de l'apothicairerie. Il a suscité chez notre médecin érudit une fureur que les conclusions du procès n'apaisèrent guère et qui aveugle l'entendement de Patin.

Désormais, dès que le nom du gazetier était prononcé, Patin manifestait sa colère, son indignation et son mépris par une ironie mordante et des traits d'esprit virulents. Pourquoi Patin était-il piqué au vif et éprouvait-il une telle haine ? Il voyait en Renaudot un crédule et un hypocrite. Renaudot, protestant, s'était converti au catholicisme pour plaire à ses « nouveaux maîtres ». Renaudot était aussi un outil de la propagande de Richelieu. Un événement concomitant du procès vint toucher Patin. Hugo Grotius, ami de Patin, connu et côtoyé par lui, décéda. Le célèbre juriste hollandais, philosophe politique, avait fondé le droit international par son ouvrage *De jure belli ac pacis* que très probablement Patin a lu. Patin partageait certaines conceptions sur l'État et le droit naturel de Grotius.

À partir de la fin août 1645 Patin pleure la disparition du premier de ses amis. On note son désarroi suite à cette mort qu'il juge trop précoce, tant pour lui-même que pour le public: « *Feu M. Grotius était aussi mon ami ; j'étais tout transporté de joie quand je l'avais entretenu, mais il est mort trop tôt pour moi et pour le public. Quand j'appris la nouvelle de sa mort, qui fut à Rostock, ville hanséatique, à son retour de Suède, le dernier jour d'août (natali meo die) l'an 1645, j'en fus si fort touché que j'en tombai malade, et en huit jours j'en fus tout changé¹* ». Néanmoins cette perte tragique n'empêche pas Patin de profiter de toutes les occasions pour combattre les Renaudot. Il ne cesse de vouloir renvoyer les deux fils de Théophraste Renaudot, Isaac et Eusèbe, de la Faculté de Paris, à plus forte raison quand il en est doyen. La haine de Patin reste vivace jusqu'à son dernier souffle. Le ressentiment toujours vif quand il signale à ses correspondants la mort de Théophraste Renaudot le 25 octobre 1653. Citons la missive à Claude Belin le Jeune datée du 12 novembre 1653 : « *Le vieux Théophraste Renaudot mourut ici le mois passé, gueux comme un peintre. C'est son fils, le conseiller des Monnaies, qui fait aujourd'hui la Gazette²* ».

De l'animosité de Guy Patin découlent ses expressions sarcastiques sur les apothicaires et leur « cuisine » médicinale. Le soutien inconditionnel à Jean Riolan, en querelle avec le doyen de la Faculté de Montpellier, Siméon Courtaut, s'explique par la véhémence de Patin contre les fils Renaudot³. On constate les liens entre l'affaire Renaudot et la querelle de l'antimoine dans une lettre écrite à Charles Spon le 9 juin 1654. Patin y attaque autant le gazetier à titre posthume que les apothicaires liés à Renaudot et qui usaient de l'antimoine : « *Ce M. Cattier était un médecin du Bureau d'adresse du gazetier, que l'arrêt par nous obtenu renversa l'an 1644. ...Les chimistes, les apothicaires et les charlatans sont les démons du genre humain en leur sorte, principalement quand ils se servent d'antimoine. Le prétendu démon d'enfer n'en tue pas tant que fait ce venin chimique⁴* ».

1 EVB, tome I, lettre n°40. ERP, tome II, lettre n°274.

2 BnF ms 9358, fol 148. ERP, tome I, lettre n°120.

3 Une querelle à l'occasion de la publication des Curieuses recherches sur ces deux universités.

4 BnF ms 9357, fol 153. ERP, tome II, lettre n°262.

L'affaire Renaudot avait éteint un temps l'agitation antimoniale. La guerre émétique avait commencé bien avant le procès Renaudot et avait été ensuite réactivée en 1638. L'affaire de l'antimoine commence en 1566, 72 ans avant que Patin ne s'en mêle. Le 29 juillet 1566, la Faculté interdit l'usage du vin émétique. Le décret est confirmé par un arrêt du Parlement la même année, prohibant l'antimoine dans les remèdes. La querelle reprit en 1603, puis en 1609, lorsque Pierre Le Paulmier, docteur-régent parisien qui avait prescrit de l'antimoine dans ses ordonnances, subit les attaques de l'institution. La Faculté proscrivit définitivement l'antimoine, jugé remède dangereux, et précisa dans son décret du 18 octobre 1615 que serait déféré devant la justice tout apothicaire dont on aurait prouvé qu'il en avait vendu. Quelques rares docteurs-régents n'en continuèrent pas moins de le prescrire discrètement. Mais certains avaient eu l'audace de vanter ouvertement cette thérapeutique chimique ou de préconiser ses composés. On peut citer François Vautier, archiatre de Louis XIV, donc médecin du roi, depuis 1646, et très écouté à la Cour. Cette situation est régulièrement relatée par Patin dans ses lettres à Charles Spon. Notamment celle du 8 janvier 1650¹ qui nous permet de constater l'imbrication de la querelle universitaire avec celle du vin émétique et avec des conflits de personnes.

Patin entre en scène et n'attend pas son décanat pour prendre position. Notre médecin est un adepte de la tradition galénique qui repose sur le principe selon lequel la maladie relève d'un déséquilibre des humeurs ou tempéraments dans l'organisme. La thérapeutique est donc celle des saignées pour purger le corps et une pharmacopée à base essentiellement végétale. Suivant Hippocrate et Galien, les maladies sont guéries par l'administration de remèdes dont les propriétés sont contraires aux manifestations pathologiques. Il faut aider au rétablissement de l'équilibre des humeurs, et soigner la maladie par le principe de neutralisation de son contraire. La publication en 1638 du *Codex medicamentarius* relança l'affaire du vin émétique qui couvait. Ce codex était la norme officielle, la référence incontournable pour les médecins exerçant à Paris et se fondait sur la médecine galénique. Cependant on découvrit dans ce codex publié sous le décanat d'Hardouin de Saint-Jacques parmi les électuaires le vin émétique ! Or Patin accède en 1650 au décanat, la plus haute fonction dans l'institution. 23 ans après être devenu membre de la Faculté, et après trois échecs successifs au décanat, en 1642, 1644 et 1648, Patin est élu doyen de la Faculté de médecine de Paris pour deux ans, le 5 novembre 1650.

Patin annonce le 18 novembre 1650 sa nomination à Charles Spon: « à neuf heures du matin, je fus élu doyen de notre Faculté pour deux ans et pour être successeur à M. Piètre qui s'est fort bien acquitté de cette charge, pendant deux années entières* ; je voudrais bien être assuré de faire à peu près comme lui. Avec ce décanat, je sens qu'une pénible charge m'est placée sur les épaules, et un très cruel fardeau.** Je ferai néanmoins tout ce que je pourrai pour m'en acquitter² ». Il est particulièrement fier de cette dignité qui le place à la tête d'un corps privilégié auquel il est très attaché. Mais, comme il le rappelle encore à son second ami lyonnais, André Falconet, dans une lettre³ du 4 novembre 1650, il est conscient que cette charge est synonyme de lourdes responsabilités et fonctions. Son rôle est désormais d'assurer la pérennité de l'institution, de sauvegarder ses valeurs et son histoire. Il bénéficie de privilèges, étant à la tête d'un corps socio-professionnel reconnu juridiquement et typique de l'Ancien Régime. Il exerce des fonctions au service de toute l'Université de Paris. Il a pouvoir en son nom de solliciter un procès, et a droit de parole dans la Grande Chambre. Ses fonctions lui permirent de consolider son réseau d'informations immédiates. Il entra en relation avec César Egasse Du Boulay, historiographe de l'Université de Paris, puis censeur, recteur et greffier. Patin bénéficia aussi du droit de battre monnaie.

1 L'extrait est lisible dans les annexes des documents manuscrits du présent chapitre. BnF ms 9357, fol 69 et 7. EVB, tome I, lettre n°31. ERP, tome I, lettre n°220.

2 BnF ms 9357, fol 110. ERP, tome II, lettre n°260. *« per integrum biennium ». **« Ex illo decanatu, sentio humeris meis impositum grave onus, et durissimam sarcinam ».

3 EVB, tome I, lettres n°66-7. ERP, tome II, lettres n°386-87.

On sent sa vanité lorsqu'il y fait graver son effigie, une pratique décanale inusitée. En outre, il y fait apposer sa devise inspirée de son poète favori, Virgile. Louis XIV voulut marquer son siècle, Patin veut marquer l'histoire de l'Université parisienne ! Il a réussi en faisant de la querelle de l'antimoine une affaire personnelle. Guy Patin relate¹ à Spon les 5 et 7 juin 1652 sa volonté de graver dans le marbre son passage dans l'histoire de la Faculté : « *Voici le temps de nos licences, auxquelles unoquoque biennio, on fait des jetons pour donner à nos docteurs. La coutume était d'y mettre les armes du doyen d'un côté, et de l'autre, celles de la Faculté. J'ai retenu les dernières, mais au lieu d'y mettre celles de mon grand-père qui sont un gantelet avec deux étoiles, j'y ai fait mettre les miennes, savoir ma tête, avec laquelle je me défends. Le graveur n'y a pas fort bien rencontré pour la ressemblance, principalement à l'œil, mais il n'y a remède* ».

Patin fête son élection chez lui avec ses amis parisiens. Les convives savourent sa réussite sous l'égide de l'assemblée de ses humanistes préférés et de ses amis philosophes dont il possède les portraits : « *je fis mon festin à cause de mon décanat. Trente-six de mes collègues firent grande chère, je ne vis jamais tant rire et tant boire pour des gens sérieux, et même de nos anciens ; c'était du meilleur vin vieux de Bourgogne que j'avais destiné pour ce festin. Je les traitai dans ma chambre où, par-dessus la tapisserie, se voyaient curieusement les tableaux d'Érasme, des deux Scaliger, père et fils, de Casaubon, Muret, Montaigne, Charron, Grotius, Heinsius, Saumaise, Fernel, feu M. de Thou et notre bon ami M. Naudé [...] Il y avait encore trois autres portraits d'excellents hommes, de feu M. de Sales, évêque de Genève, M. l'évêque de Belley, mon bon ami, Justus Lipsius et enfin, de François Rabelais, duquel autrefois on m'a voulu donner 20 pistoles. Que dites-vous de cet assemblage, mes invités n'étaient-ils pas en bonne compagnie ?²* ».

Son nouveau statut de doyen permit à Patin d'acheter pour 25 000 livres une nouvelle demeure parisienne, Place du Chevalier du Guet. Outre cette nouvelle demeure, acquise pour moitié avec sa femme, Patin était propriétaire à Hodenc-en-Bray d'un domaine hérité de ses parents, et il profitait à Corneilles d'une « maison des champs » dont avait hérité son épouse. Patin, à cette date, était donc parvenu à une situation matérielle d'une confortable aisance. S'ajoutait la valeur de sa bibliothèque constamment enrichie grâce à ses relations dans le milieu de la librairie et à ses correspondants en France et dans une grande partie de l'Europe. Son frère depuis la Hollande l'approvisionnait aussi. Il entassa donc 9000 volumes, faisant de cette bibliothèque une collection remarquable, surclassée seulement par la Bibliothèque mazarine, administrée d'ailleurs par son ami, Naudé. Patin relate cette acquisition dans un billet³ adressé à André Falconet le 2 décembre 1650.

Patin, doyen, se lance donc dans la guerre contre l'antimoine. Il le rejette évidemment, par esprit corporatif, mais aussi du fait d'un réel souci de santé publique. Le vin émétique, plus ou moins associé à des procédés alchimiques, peut tuer. Patin fait dans sa correspondance le compte des malades décédés après son usage. Et il rédige un manuscrit *Le martyrologe de l'antimoine*, aujourd'hui disparu⁴. L'opinion publique cependant croit en des guérisons surprenantes grâce à ce remède, dont celle de Louis XIV à Mardyck le 8 juillet 1658. L'affaire Chartier porte le débat à son apogée. Jean Chartier, fils de René Chartier, ancien doyen, est docteur-régent à Paris depuis 1634 et il exerce la charge de conseiller et médecin ordinaire du roi. Il est aussi l'ami d'Eusèbe Renaudot, un des fils de Théophraste. Chartier fait publier, avec l'accord de la censure royale, en juin 1651 l'ouvrage *La Science du plomb sacré*. Il y prend parti pour l'antimoine, qui était d'ailleurs toujours mentionné dans le Codex.

1 BnF ms Baluze 148, fol 35-37. ERP, tome III, Lettre n°406. Par erreur à Falconet, Patin a cacheté 2 lettres ensemble

2 À André Falconet, le 2 décembre 1650. EVB, tome I, lettre n°50. ERP, tome II, lettre n°390.

3 Consultable dans les annexes des documents manuscrits exploités. BnF ms 9357, fol 26. ERP, tome II, Lettre n°389.

4 Vuilhorgne, op-cit.

Chartier poussa la provocation en ajoutant à son apologie une piquante satire de la médecine dogmatique et conservatrice de la Faculté de Médecine de Paris. Ces vers mordants font allusion au hibou de Kunrath, un vieux volatile à lunettes perché sur un cep de vigne. La métaphore habile fait référence aussi à l'affirmation d'Aristote selon laquelle l'homme serait semblable au chat-huant, incapable de voir en pleine lumière. Le hibou en question, représenté aussi en couverture¹, s'applique à la Faculté et surtout à son doyen ! La critique acerbe de Chartier comprend les vers suivants :

*« Le hibou fuit la clarté vivifique,
Et bien qu'il ait lunettes et flambeaux
Il ne peut voir les secrets les plus beaux
De l'antimoine et du vin émétique »*

Chartier a aussi provoqué en publiant son ouvrage sans l'autorisation de ses collègues parisiens, violant donc les statuts de la Faculté. Celle-ci avec son doyen lance une procédure. Patin signifie à Chartier qu'il appellerait en justice tout docteur requérant la censure. Après délibération, le lundi 28 août 1651, la Faculté institue une commission de médecins chargée d'examiner le livre incriminé. Les trois censeurs sont Jean Riolan, ami de Patin, René Moreau et Jean Merlet. Les deux premiers ont déjà fermement pris position en faveur des privilèges de la Faculté contre Renaudot de 1640 à 1643. Jean Merlet, ex-doyen de 1644 à 1646, ne peut que défendre la Faculté contre toute atteinte à ses statuts. Chartier fut donc exclu. Lors du procès qui s'ensuivit, Chartier se défendit bien. Des médecins renommés, dont François Vautier et François Guénaut, le soutinrent. Guénaut, premier médecin d'Anne d'Autriche, dans son usage du vin émétique « réussit aussi peu que pas un² » constate Patin dans une lettre à Spon datée du 16 août 1650. Et il inspira les vers de Boileau :

*« On compterait plutôt combien en un printemps
Guénaut et l'antimoine ont fait mourir de gens³ ».*

Guénaut poursuivit d'ailleurs une carrière brillante, soignant, à la Cour, les Grands et le roi. Patin est obligé de le fréquenter, car il est une source d'informations de premier ordre⁴. Plus tard, Guénaut apparaît sous les traits du personnage de Macroton, dans *L'Amour médecin* de Molière. Merlet saisit l'occasion de l'affaire Chartier et de la réédition du *Codex medicamentarius* pour demander que l'on retire du recueil la mention du remède émétique. Ce fut réalisé le 23 décembre 1651. Très vite, et malgré l'acharnement de Patin, les remèdes émétiques sont réenregistrés au sein du Codex en janvier. Des aspects politiques sont sous-jacents à l'affaire Chartier. En pleine Fronde des princes, Anne d'Autriche installe la Cour à Poitiers et la ville de Paris est entre les mains du Parlement, qui, suite à la décision de Louis XIV de rappeler Mazarin, le 12 décembre 1651, a enregistré la réédition voulue par Merlet pour marquer son opposition contre le retour du Cardinal-ministre. Pour d'autant plus souligner cette opposition, le 29 décembre 1651, le Parlement déclare Mazarin « perturbateur du repos public ». Cependant, la volonté de la Régente ne fléchit pas. Et face au retour du principal ministre devenu inéluctable, le Parlement de Paris, qui, manifestement, a préféré la prudence, n'a pas voulu abattre Chartier qui est soutenu par Guénaut, premier médecin de la Régente !

1 Elle est restituée dans les annexes des manuscrits, section « *Les libelles édités par Patin et contre lui* ».

2 BnF ms 9357, fol 106-107. ERP, tome II, Lettre n°234.

3 Nicolas Boileau, *Les Satires*, Satire IV.

4 « M. Guénault m'a dit que M^{me} la Princesse la mère se contentait fort de M. Le Gagneur ». À Charles Spon, le 16 août 1650. BnF ms 9357, fol 106-107, ERP, tome II, lettre n°234. L'extrait entier est lisible dans les annexes.

Chartier fit donc appel au Parlement de Paris. Le doyen Patin s'entêta. Le 11 janvier 1652, il interdit à Chartier de participer à une soutenance d'une thèse par un doctorant alors que Chartier y était autorisé par les parlementaires. Le scandale était total. Venu accompagné d'un huissier de la Cour, Chartier fut humilié devant le public étudiant. Des propos vifs furent échangés. Patin donne sa version des faits dans une lettre à Spon datée du 5 mars 1652 : « *Un de nos compagnons nommé M. Claude Germain¹ fait ici imprimer un livre contre l'Antimoine, qui ne peut être achevé devant deux mois. L'affaire du jeune Chartier n'est point encore jugée. Il fuit tant qu'il peut et ne jouit de rien tandis qu'il est chassé de la Compagnie, dont il a grande douleur. Son rang était venu de disputer le 11e du mois passé, je l'empêchai d'être mis sur la thèse quamdiu litigabit adversus Facultatem, pro nullo reputabitur². Il a voulu nous chicaner encore sur cet article, mais c'est en vain, il ne fait que s'empêtrer et s'embarrasser davantage, et dépenser de l'argent. Il est porté de Guénault l'aîné, et n'y fait que dépenser son crédit et son temps en attendant que l'affaire se juge à fond, ce que tous deux empêchent de tout leur pouvoir³».*

L'affaire Chartier, non encore jugée sur le fond par les parlementaires, se doubla désormais d'un procès de Patin au Parlement. Le doyen n'avait pas obéi le 11 janvier 1652 à un arrêt de la Cour. Il avait proféré des propos injurieux contre les magistrats. Bref la polémique médicale de l'antimoine se transforme en une guérilla entre le Parlement et la Faculté de Médecine représentée par son doyen. Mais les événements de la Fronde retardèrent les deux procès. Patin se réjouit sadiquement du sort de Chartier interdit de pratiquer la médecine tant que le Parlement n'a pas définitivement tranché : « *l'affaire de Chartier est là demeurée et accrochée ; mais en attendant, il est chassé de l'École et ne jouit d'aucun émolument, en quoi il perd plus que moi⁴».* Le procès Patin eut lieu enfin en juillet 1653. Patin est jugé en tant que doyen au moment des faits. Il assure en même temps la défense de la Faculté et la sienne propre. Il n'est plus doyen depuis novembre 1652. L'accusation est sévère : « *Il s'agit au procès de paroles indiscrètes, sales et insolentes, proférées par ledit Patin contre l'autorité de la Cour, publiquement dedans les Écoles de médecine de Paris, en présence de grand nombre de personnes de toutes conditions, et d'une oppression sans exemple, accompagnée d'injures atroces, de violences et de voies de fait contre le demandeur, le nom duquel il a rayé du catalogue qui contient les noms de tous les docteurs régents en ladite Faculté...⁵».*

Patin se fait son propre avocat, usant de toutes ses capacités rhétoriques. Le brouillon de sa plaidoirie, qui a été conservé⁶, prouve ses capacités dialectiques et la stratégie de sa défense. L'affaire ne concerne pas ici le vin émétique et la question de son inscription, ou non, dans le Codex. Il s'agit de savoir si le doyen de la Faculté de Médecine de Paris a tout pouvoir, ou non, d'exclure un de ses membres. En réalité le cas Chartier est impliqué. A-t-il, oui ou non, violé les statuts de l'Université ? Quoi qu'il en soit, le procès est perdu pour Patin : « *[...] condamne Guy Patin en 48 livres parisis envers Jean Chartier pour toute réparation, dommages et intérêts ; enjoint auxdits Guy Patin, Germain Hureau et Daniel Arbinet, docteurs régents en la Faculté de médecine, d'obéir à l'avenir aux arrêts de la Cour [...]; fait défenses à Guy Patin de méfaire ni médire ledit Chartier en la jouissance des droits de docteur régent en ladite Faculté de médecine, le tout à peine d'amende arbitraire ; ordonne qu'aux frais et dépens dudit Patin, le nom dudit Chartier sera remis au tableau des docteurs de ladite Faculté ; condamne icelui Patin aux deux tiers des dépens du procès et lesdits Hureau et Arbinet en l'autre tiers, chacun à leur égard envers ledit Chartier⁷».*

1 Claude Germain, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris.

2 « *aussi longtemps qu'il disputera contre la Faculté, on ne le comptera pour rien* ».

3 BnF ms Baluze n°148, fol 23-24. ERP, tome III, lettre n°405.

4 À Charles Spon, le 16 avril 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 27-28.

5 BnF cote R-8181 (33).

6 BIUS ms 2007, fol 261-264.

7 Références note 1.

L'amende était symbolique, mais Chartier était réhabilité, et l'antimoine restait inscrit dans le Codex. La déception de Patin est à la mesure de son engagement antérieur. Dans une lettre à Spon, datée du 25 novembre 1653 il qualifie le jugement comme « *une infamie du siècle*¹ ». Il n'a probablement pas tort de discerner les aspects politiques de la décision parlementaire. Le procès avait été présidé par Jean-Antoine de Mesmes Comte d'Avaux, un proche de Guénaut, lui-même soutenu à la Cour. S'accroît donc la haine de Patin pour les milieux curiaux de la Régence. C'est le noyau de la corruption qui gangrène la monarchie et qu'il faudrait purger ou saigner ! La Cour est peuplée de charlatans (allusion à Guénaut) qui font pression sur la Reine et le gouvernement pour obtenir ce déni de justice. Patin essaye de se consoler. Il avait perdu non sur le fond, mais sur la forme ! Dans une lettre² à Spon datée du 21 octobre 1653 il relate une conversation avec le président du tribunal : « *Tâchez d'éviter les procès, les juges sont ravis que tout le monde tombe dans leurs pièges. Quand je dis à notre rapporteur en l'allant remercier le jour même de l'arrêt, que depuis 20 mois que ce procès avait duré il s'était fait beaucoup de dépense, il me dit gravement et magistralement : Monsieur mon ami, personne ne plaide à bon marché, nemo gratis litigat Parisiis*³. *Et quand je demandai au président, qui se dit fort mon ami, quo iure*⁴ *j'avais été condamné aux deux tiers des dépens, vu que je n'avais point offensé ni méfait à personne, il me répondit que j'avais péché dans les formes; si bien que, pour les formes, j'ai perdu mon procès. Ces messieurs sont de vrais moqueurs. Ce même président, comme s'il devait quelque jour avoir affaire de moi, m'a mandé par un ami commun qu'il ne prétendait point avoir perdu mes bonnes grâces: ad populum phaleras, etc*⁵. *Je suis las de vous écrire de ces badineries. Stultus est labor ineptiarum*⁶ ».

La décision du Parlement ne mit pas fin à la polémique sur l'antimoine. Elle prit la forme d'une guerre de plume à coups de libelles parfois riches en insultes ad hominem. Patin lit tout, informe ses correspondants des péripéties, commente parfois ces écrits, surtout s'ils sont signés Renaudot. Citons un extrait du billet envoyé à Spon le 4 septembre 1654 : « *Ne vous étonnez point de la sécheresse de M. Merlet en son livre, son dessein n'a jamais été autre que de faire voir à ce gazetier que son livre n'était qu'un galimatias de gazette plein de contradictions, de faussetés, d'impostures, etc; celui de M. Perreau sera bien mieux étoffé. On imprime ici des vers latins pro Stibio*⁷, *je vous en ferai part dès qu'ils seront achevés. Je pense que c'est une réponse au Pithægia : Abyssus abyssum invocat; il en viendra d'autres ensuite*⁸ ». Citons aussi un extrait d'une lettre à Spon datée du 25 novembre 1653 : « *L'antimoine n'est pourtant point rentré en crédit, il est autant décrié que jamais. On n'en donna jamais si peu, il est misérablement décrié comme un dangereux poison, tant par ceux qui l'improvent fort, in quibus nomen profiteor meum*⁹, *que par ceux-mêmes qui en ont abusé en le donnant par ci-devant à toute sorte des gens et en toute sorte de maladies. Le fils du gazetier s'y est cassé le nez, son livre est ici fort négligé et méprisé. Le libraire m'a avoué que Guénault en a payé l'impression, sans quoi il ne l'eût jamais imprimé. Ne voilà pas de bonne marchandise, l'antimoine, Guénault et le gazetier, avec tous les charlatans qui s'en servent? O fœcunda culpæ sæcula !*¹⁰ *ce n'est plus la République de Platon in qua versamur, nous sommes trop embourbés in fœce Romuli*¹¹ ».

1 BnF ms 9357, fol 127-130. Dans l'ERP la lettre a été coupée en deux. Une partie pour Spon, tome II, lettre n°269 et une autre pour Falconet, tome III, lettre n°414. Les annexes des manuscrits exploités en proposent l'intégralité.

2 ERP, tome II, lettre n°268.

3 « *personne ne plaide gratis à Paris* ».

4 « *de quel droit* ».

5 « *clinquant bon pour le peuple, etc* ».

6 « *Il est stupide de se torturer l'esprit avec des inepties* ».

7 « *en faveur de l'antimoine* ». Patin évoque le *Rabat-joie de l'antimoine* de Jacques Perreau.

8 « *l'abîme appelle l'abîme* ». Patin annonce les querelles belliqueuses à venir sur l'antimoine. BnF ms 148, fol 80-82.

9 « *dont je déclare ouvertement faire partie* ».

10 « *Ô siècles féconds en crimes !* ». Issu des *Odes*, d'Horace, livre III, vers 17.

11 « *où nous vivons* ». « *dans la lie de Romulus* ».

Patin reste assez influent pour faire reculer jusqu'en 1656 la transcription de son arrêt de condamnation dans les registres de la Faculté. Mais on scella les feuillets pour en empêcher la lecture. Seul un doyen pouvait le faire. Il s'agit probablement de François Blondel, allié de Patin, et auteur de traités antimoniaux¹. Le camp antimétèque avait des arguments solides. La liste des décès dus à la prescription d'antimoine s'allongeait. La Cour, elle-même, s'inquiète malgré Guénaut. C'est que se succèdent les morts suspectes de Grands². Patin fait la liste des victimes, et s'exprime ainsi dans une lettre à Spon le 28 août 1654 : « *Ce livre³ est autant et plus utile que jamais en ce temps présent pour tâcher de faire valoir la bonne doctrine, afin de résister aux impostures des chimistes et de leur antimoine qui est ici merveilleusement abattu et décrié; et c'est chose étrange, ad miraculum usque⁴, il est réputé dans une abomination publique; je ne l'eusse jamais cru, il semble que Dieu ait plus de pitié que de constance des pauvres malades, ayant si bien secondé les vœux de ceux qui se sont si généreusement élevés contre ce poison. Nos antimoniaux mêmes en sont tous confus, et plusieurs d'iceux en parlent autrement et plus sobrement qu'ils n'ont fait par ci-devant⁵* ».

Cette controverse fut définitivement tranchée par l'arrêt du Parlement du 16 avril 1666. Et antérieurement 92 des 102 docteurs-régents de la Faculté avaient ainsi décidé. L'antimoine était définitivement admis comme un remède légal. Patin avait encore perdu et la postérité en fit un défenseur borné d'un credo conservateur. Patin sort épuisé de ces affrontements. Il est très touché par le décès de Naudé. Il avait reçu une dernière lettre de lui le 25 avril 1653⁶. Naudé meurt le 10 juillet 1653 à Abbeville au retour d'un séjour en Suède.

Si Patin s'est déchaîné opiniâtrement contre ses ennemis, il voue un culte à l'amitié sincère : « *C'est l'argent qui est la peste de l'amitié quæ, cum sit res sanctissima, abeat illud metallum cum stibio in perditionem⁷* ». Il s'exprime ainsi dans une lettre à Spon⁸. Patin ne se remit jamais de la disparition de Naudé, qu'il « *regrette à toute heure* », un ami lettré qu'il estimait et avec qui il partageait nombre de dîners et de veillées philosophiques. Depuis la mort de Naudé, Patin ne cessera de s'intéresser à tout ce qu'on peut publier sur lui, et de souhaiter participer à tous les ouvrages qui lui seront dédiés. Il demande même à Spon de rédiger une oraison funèbre avec son « *beau style* ».

1 *La légende antimoniale.*

2 De 1650 à 1657, 10 Grands en sont victimes : Particelli d'Hémery, la duchesse de Luynes, le maître des cérémonies Saintot, le comte de Chavigny, Mlle de Chevreuse, le comte d'Alais gouverneur de Provence, Mme de Bretonvilliers, la jeune fille du conseiller Villemontée, la femme de M. Maury intendant des finances, le président Bellièvre. Même les médecins de la Cour et leur famille firent les frais de leur propre médication émétique. Vautier en est mort le 4 juillet 1652, Béda des Fougères le 9 août suivant. La propre fille de Guénaut fut inhumée le 18 octobre 1653 suite à une mauvaise prescription de vin émétique, enfin le gendre de Guénaut, qui défendit Chartier contre Patin, meurt le 28 novembre 1654 dans des circonstances similaires.

3 Patin parle plus en avant du passage cité, de faire relier en un seul livre pour combattre les libelles antimoniaux : *Botallus de curandi ratione per sanguinis missionem*, de Leonardo Botalo, imprimé à Anvers et *Puteanus de medicamentorum purgantium facultatibus*, qui est un traité scientifique sur la purge, la purgation, et les purgatifs.

4 « *jusqu'à dire un miracle* ».

5 BnF Baluze ms 148, fol 79.

6 BnF Baluze ms 148, fol 68-69. Ils en informe la réception de cette lettre naudéenne à Charles Spon.

7 « *qui, puisqu'elle est une chose très sainte, enverrait ce métal au diable, avec l'antimoine* ». À Claude Belin le Jeune, le 12 novembre 1653. BnF ms 9358, fo 148. ERP, tome I, lettre n°120.

8 « *Et cette année, j'ai perdu mon procès, où j'ai moins perdu que gagné en toute façon, ôté le temps que j'ai mis à la sollicitation et que j'aurais mieux employé; mais j'ai bien fait une autre perte par la mort de mon bon et cher ami M. Naudé, pour lequel je voudrais avoir donné 10 000 livres et le tenir céans dans l'entretien particulier comme je l'ai eu autrefois. ...Je pleure incessamment, jour et nuit, M. Naudé. Oh ! la grande perte que j'ai faite en la personne d'un tel ami. Je pense que j'en mourrai si Dieu ne m'aide* ». Le 21 octobre 1653. ERP, tome II, lettre n°245. D'autres extraits peuvent être lus dans les annexes des documents manuscrits du chapitre.

Jusqu'à la fin de sa vie, notre médecin parisien aura toujours une pensée pour son acolyte qu'il a connu pendant 54 ans de sa vie. La dernière mention de Naudé dans les lettres de Patin est datée du 6 août 1670 dans une missive pour André Falconet. Il n'a jamais pu faire son deuil. En effet, pour lui l'amitié « *est une chose très sainte* » et irremplaçable. En aucune façon, il ne réussira à combler le vide laissé par la disparition de Naudé.

Les échecs de Patin ne compromirent ni sa réputation ni la poursuite brillante de sa carrière. Il est nommé le 16 octobre 1654 professeur au Collège royal. Il renseigne ainsi Falconet : « *Enfin, M. Riolan m'a donné sa charge de professeur du roi en survivance. M. l'évêque de Coutances¹, grand vicaire de M. le cardinal Antoine², grand aumônier, nous en a donné son consentement; et ensuite, j'ai obtenu du roi et de M. le garde des sceaux toutes les autres provisions nécessaires et j'en ai prêté le serment; en vertu de quoi j'espère de commencer mes leçons après Pâques ou environ, s'il plaît à Dieu, car le bonhomme souhaite de m'en voir tout à fait en possession avant que de mourir. Je souhaiterais pourtant très volontiers qu'il ne mourût jamais, ἀλλὰ τοῦτο ἐστὶν ἀδύνατον, nec datur in hac misera mortalitate³; il est même si vieux qu'il me fait regret et pitié⁴».*

Jean Riolan, sorte de père spirituel de Patin et son soutien lors des affaires Renaudot et Chartier, et qui lui avait conseillé de faire une carrière médicale, lui cède sa charge de professeur d'anatomie, de botanique et de pharmacie. Le gouvernement a nécessairement donné son accord à cette nomination. Le Collège royal favorise un essor culturel qui contribue à la puissance du roi. La nouvelle institution que Patin venait d'intégrer était l'un des organes du mécénat culturel et propagandiste du gouvernement de Louis XIV. Le soutien accordé au progrès des sciences contribuait à consacrer selon le roi « *la chose du monde qui m'est la plus précieuse, ma gloire* ».

La renommée du nouveau lecteur du roi s'étend à toute la France et à l'étranger⁵. Patin exulte, lorsque plus tard des sommités lui dédicent leurs travaux scientifiques en Europe : « *M. Martinus Schoockius, votre bon ami et fort savant homme, duquel m'avez autrefois, de votre grâce, procuré la connaissance et l'amitié, a fait un livre de Cervisia qu'il m'a fait l'honneur de me dédier, dont je me tiens tout glorieux ; mais je suis tout étonné de la bonté qu'il a eue de songer à moi parmi tant de savants et d'honnêtes gens qui sont dans l'Europe latine⁶».* Son discours inaugural, le 1er mars 1655, fut un triomphe. L'assistance était choisie, des érudits, des savants, des intellectuels parisiens, des médecins de la Faculté, des membres du Conseil gouvernemental et des ambassadeurs de Hambourg. La rhétorique cicéronienne de Patin est appréciée. Patin raconte fièrement à Spon la séance : « *Ce 1^{er} de mars, à huit heures du soir. Enfin j'ai fait ma harangue aujourd'hui lundi, 1er jour de mars, en fort grande et belle compagnie. Il y avait plusieurs conseillers de la Cour, deux messieurs de Hambourg⁷ qui sont ici ambassadeurs des villes*

1 Claude Auvry, évêque de Coutances.

2 Antonio Barberini, dit le cardinal Antoine, évêque de Poitiers en 1652, grand aumônier de France en 1653, et archevêque de Reims en 1657.

3 « *mais cela est impossible et ne nous est pas accordé dans cette misérable condition de mortel* ». Issu du nouveau testament, évangile selon Matthieu.

4 Le 30 octobre 1654. EVB, tome I, lettre n°93. ERP, tome III, lettre n°430.

5 Lettre de Spon à Patin du 8 juin 1657 : « *Au reste, j'ai des baisemains à vous faire de la part du sieur Joan. Daniel Horstius. Voici ses termes : *« Seulement maintenant que vous m'écrivez son remplacement par le grand Maître Patin, homme d'immense célébrité, j'estime que la mort de l'illustre Riolan n'a infligé aucun dommage à notre art ; je ne cesserai pas de rechercher en propre sa faveur par mes lettres les plus empressées ».* * Le passage est en latin dans la missive pour Spon. BIU Santé ms 2007, fol 287-288, « *À Monsieur Patin, Con^{er}/ Médecin, & lecteur ordin^e/ du Roy, en l'Université de Paris* ». Johann Daniel Horst est un médecin allemand, fils de Gregor Horst. À noter que lorsque Horst apprit la nomination de Patin par Spon, Riolan était entre temps décédé.

6 À Christiaen Utenbogard, le 19 janvier 1662. Johannes Brandt, *Clarorum virorum epistolae centum ineditae de vario eruditionis genere*, Epistola 64, Amsterdam, 1702.

7 « *c'est pourquoi, au début de mon discours, je les ai tous deux qualifiés d'ambassadeurs extraordinaires des villes*

hanséatiques pour renouveler leur traité avec le roi, quosque ideo, orationis meæ initio nuncupavi, Hanseaticarum civitatum apud Christianissimum Regem Legati amplissimi [n°]. Presque toute notre Faculté y était, et eruditi quam plurimi, et invitati, et non invitati¹. Elle a été longue, elle a duré une heure et demie entière; mais elle n'a pas été ennuyeuse à cause que c'était un fil perpétuel et un tissu continuel de l'histoire du Collège royal depuis l'an 1529, par son premier instituteur François Ier; laquelle institution a été entretenue par les autres rois ses successeurs jusqu'à présent et gouvernée par les grands aumôniers de France, quos enumeravi et laudavi². Après cela, j'ai parlé des anciens professeurs qui ont illustré ce Collège, tels qu'ont été Danesius³, Turnebus⁴, Carpentarius⁵, Dureti duo⁶, le grand Simon Piètre⁷ et alii infiniti, quibus subiunxi viventes, qui hodie regium Collegium componunt ; deinde gratias egi optimo ac doctissimo viro Io. Riolano, qui me sibi in heredem delegit⁸, il était là présent. Enfin, j'ai parlé aux écoliers en médecine, lesquels j'ai averti de leur devoir et auxquels j'ai fait connaître comment je leur expliquerai l'anatomie, la botanique et la pharmacie. Et enfin j'ai conclu par un fort agréable mot qu'on appelle Dixi, je dis fort agréable tant à ceux qui m'entendaient, que la longueur du temps avait ennuyés, qu'à moi-même qui étais las de parler ; au moins, personne ne s'en alla qu'à la fin. J'y vis quelques moines blancs⁹; et même, l'on m'a dit que l'on y avait vu quatre enfants du bienheureux P. Ignace qui cur venerint huc plane nescio; saltem invocati accesserunt, quia non habebant vestem nuptialem¹⁰. Tout le monde était venu dès deux heures comme mon affiche portait, afin de pr[endre] bonne place¹¹».

On constate l'attachement de Patin aux humanistes du XVIe et au fondateur du Collège des lecteurs royaux François Ier. On peut s'étonner de la présence dans l'auditoire de moines cisterciens, étant donné les diatribes habituelles de Patin contre les moines, mais la correspondance de Patin est privée. Patin fut affecté la même année par le décès de son ami Pierre Gassendi. Il veilla au chevet de Gassendi agonisant, ne parvenant pas à le sauver par sa médecine galénique. On sent la grande tristesse de Patin dans cette lettre à Falconet datée du 1er novembre 1655 : « *Gassendi est mort le dimanche 24e d'octobre à trois heures après midi, âgé de 65 ans. Voilà une grande perte pour la république des bonnes lettres. J'aimerais mieux que dix cardinaux de Rome fussent morts, il n'y aurait point tant de perte pour le public ; au contraire, le pape y gagnerait, car il revendrait leurs bonnets vacants à d'autres qui ont bien envie de faire fortune à ce jeu-là¹²* ». Mais il ne fait pas mention des critiques formulées à son encontre pour avoir abrégé la vie de Gassendi par trop de saignées. Patin a perdu en 10 ans trois de ses meilleurs amis, Grotius, Naudé et Gassendi. Il peut compenser en quelque sorte son chagrin par sa notoriété accrue. Lui fut proposée une charge de médecin à Venise. La reine de Suède l'invita à venir enseigner à Stockholm.

hanséatiques auprès de notre roi très-chrétien ».

1 « *et des savants tant qu'on en voulait, invités comme non invités* ».

2 « *que j'ai énumérés et loués* ».

3 Pierre Danès, évêque de Lavaur, latinisé Danesius, professeur royal de grec au XVIe.

4 Adrien Turnebœuf, helléniste français du XVIe, latinisé Turnebus, professeur royal d'éloquence grecque et latine.

5 Jacques Charpentier, docteur régent et doyen de la Faculté de médecine de Paris, professeur royal de mathématiques au XVIe.

6 Il s'agit de Louis et Jean Duret. Louis Duret, docteur et professeur de l'Université de médecine de Montpellier au XVIe, professeur royal de médecine. Jean Duret, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, fils de Louis, professeur royal de médecine au XVIIe.

7 Simon II, le Grand Piètre, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, professeur royal de médecine, fils aîné de Simon Piètre.

8 « *et une infinité d'autres, à qui j'ai ajouté les vivants qui composent aujourd'hui le Collège royal ; ensuite, j'ai rendu grâces à Jean Riolan, le meilleur et le plus savant homme, qui m'a choisi pour son successeur* ».

9 Des moines de Cîteaux, dont la robe était blanche, contrairement à celle des bénédictins, qui est noire.

10 « *dont j'ignore tout à fait pourquoi ils sont venus là ; ceux qui n'étaient pas invités ont eu du mal à entrer parce qu'ils ne portaient pas la robe nuptiale* ». Allusion au sermon 90 de saint Augustin, *La Robe nuptiale ou la charité*.

11 BnF ms 9357, fol 159-160. ERP, tome II, lettre n°266 et à Faconet, Tome III, lettre n°434.

12 ERP, tome III, lettre n°445.

Patin, très attaché à Paris, refusa ces invitations prestigieuses. Mais il est fier d'en informer Spon : « *Ce 6e d'août. On est venu ce matin céans à six heures du matin, de la part de M. l'ambassadeur de Venise¹, me demander si je veux aller à Venise y faire la médecine; que j'aurai 6 000 francs d'appointement du sénat, sans l'emploi qui est de grand gain²* ». Patin diffusait son savoir botanique, pharmaceutique et anatomique par ses cours au Collège Royal³. Son réseau de correspondants s'étend internationalement : « *Je salue toute la famille, mais en tout premier votre excellente mère, vos sœurs et votre frère; ainsi que nos amis MM. Piso, Reiner von Neuhaus, Deusing, Van Hoorne, Stevartus, Blasius, Schoock et Utenbogard, à qui j'ai récemment écrit⁴* ». Des médecins, des érudits le consultent. On peut même citer Simon Pauli professeur de médecine à Copenhague, Gaspard Hoffman médecin de Gotha, qui dédie à Patin son *De Medicamentis officinalibus*, De Fervaques médecin du gouverneur de Flandre, Fausius professeur à Bâle, Christiaan Utenbogard médecin d'Utrecht, Volcanero médecin de Nuremberg, Johannes Antonides Van der Leiden professeur à Leyde, grand bibliophile qui lui dédie sa belle édition de *Celse*, éditée en 1657 chez les Elzevir, l'illustre Claude de Saumaise mort à Spa, Jean-Antoine et Samuel de Tournes libraires de Genève. Ses correspondants à l'échelle du royaume sont Louis de Saumaise sieur de Saint-Loup, Mgr François de Bosquet évêque de Montpellier, Paul Ferry théologien protestant, Mgr de Marca archevêque de Toulouse puis de Paris, Hugues de Salins médecin de Beaune. Pendant ses années de professorat, Patin fait la connaissance de Pierre Louvet, médecin, historien et professeur, lui aussi originaire de Beauvais. Patin côtoie aussi Charles Bouvard, docteur-régent à la Faculté, professeur de médecine et qui fut médecin de Louis XIII, et François Vautier, médecin de Louis XIV et surintendant des jardins du roi. Vautier est pour Patin une mine d'informations sur ce qui se passe à la Cour, dans l'entourage royal et les hautes strates de l'État. Surtout sa charge de professeur au Collège Royal permit à Patin de fréquenter les milieux ministériels, dont Brienne, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Il le connaissait personnellement. Brienne fut même en relation avec son cadet. Patin avait une réelle affection pour ce ministre de Louis XIV, dont il regrette la chute : « *Le comte de Brienne, ci-devant secrétaire d'État, après avoir perdu sa charge et sa femme, fille de M. de Chavigny, s'est enfin rendu père de l'Oratoire. Voilà un jeune homme perdu si Dieu ne le sauve, que les jeux et les pipeurs ont ruiné; il méritait une meilleure fin, car c'était un honnête homme, et très savant. Il aimait mon fils Charles au dernier point et l'envoyait quérir tous les jours; il lui fait une belle préface à ses *Familia Romanae*⁵* ». Brienne⁶ venait même le consulter pour son érudition livresque : « *On s'en va ici imprimer l'histoire de ce qui s'est fait et passé en France depuis la mort du cardinal de Richelieu jusqu'à celle du Mazarin, c'est un livre latin fait par M. Priolo, jadis médecin de feu M. de Rohan. M. le comte de Brienne, secrétaire d'État, m'en a fait voir quelque chose, dont il fait grand cas⁷* ».

1 L'ambassadeur vénitien à Paris est alors Francesco Giustiniani (1628-1660).

2 Le 10 août 1657. BnF ms 9357, fol 260-261. ERP, tome III, lettre n°313.

3 Il y fait allusion dans sa correspondance avec Spon. Fonds manuscrit Montaignon du Collège de France. BnF ms Baluze n°148, fol 86-87.

4 À Hendrik Vander Linden, le 16 avril 1665. BIUS ms 2007, fol 188. Hendrik est le fils aîné de Johannes Antonides.

5 À André Falconet, le 29 janvier 1664. EVB, tome II, lettre n°306. ERP, tome III, lettre n°624.

6 Louis-Henri de Loménie de Brienne (1635-1698). Les Brienne sont une de ces familles de grands commis de l'État. Son père, Henri-Auguste de Loménie (1594-1666), était secrétaire d'État aux Affaires étrangères. À la majorité du roi en 1651, Louis-Henri succède donc à la charge de son père. Ce dernier l'envoie en 1652 visiter l'Europe septentrionale, lui permettant de publier en 1662 les péripiéties de ses pérégrinations qu'il a soigneusement consignées dans son journal. La publication est réalisée avec le fils cadet de Guy Patin, Charles, médecin numismate. Sa carrière bascule lorsque Louis XIV décide de gouverner seul, le 10 mars 1661. Les conseillers de l'entourage de la Reine mère sont écartés à la faveur des grands commis du principal ministre dont les Loménie ne font pas partie. Les clans Colbert, Fouquet, Le Tellier sont ainsi nommés à des postes clés par les recommandations expresses que fit Mazarin sur son lit de mort à Louis XIV. Sa charge fut rachetée par Hugues de Lionne pour 900 000 livres. Son avenir à la Cour est ruiné par des rumeurs de triche au jeu. Il perd subitement sa femme début janvier 1664, ce qui le pousse le 24 à intégrer la congrégation de l'Oratoire, un des bastions de l'Église gallicane.

7 À Charles Spon, le 21 février 1662. BnF ms 9357, fol 352-353.

À l'échelle européenne, Patin fréquente des princes étrangers, dont le futur Christian V, roi du Danemark et de Norvège. Il connaît les principales villes que le prince sillonnera lors de son grand tour pour parfaire son éducation. Patin saisit même l'occasion que le prince passe par Lyon pour lui confier un mémoire à remettre à son ami lyonnais Falconet ! : « *M. le prince de Danemark, qui n'a que 17 ans passés, beau et bien fait, partira d'ici dans peu de jours pour aller faire un tour par la France : il va d'ici à Orléans, Tours, Angers, Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Genève, Bâle, Strasbourg, Francfort, Hambourg et Copenhague. Je lui ai donné un mémoire afin qu'il vous voie quand il passera à Lyon et je l'ai recommandé à M. de Pasberg, brave gentilhomme qui est son gouverneur¹* ».

Patin est également amené à côtoyer les fils du Grand Trésorier d'Écosse, par l'intermédiaire de leur gouverneur. Là encore Patin est au courant de leurs pérégrinations dans plusieurs villes. Ils passent très certainement à Lyon chez son ami Falconet. Ainsi, on peut raisonnablement penser que Patin a aidé plusieurs princes lors de leur grand tour, en les faisant profiter de l'hospitalité de son ami lyonnais : « *Il n'y a pas 15 jours que j'ai donné à M. Anglis, gentilhomme écossais, gouverneur de deux jeunes seigneurs de même pays, frères dont l'aîné s'appelle M. le comte de Lindsay et le second, M. le chevalier (ils sont fils de M. le comte de Crawford-Lindsay, grand trésorier d'Écosse), un mot qu'il vous rendra afin que vous les puissiez voir et assister en leur besoin. Ils vont en Languedoc et en Provence, en Dauphiné, à Genève, Bâle, Strasbourg, Heidelberg, Francfort, Amsterdam, Angleterre, Écosse. Ces deux messieurs frères sont fort honnêtes. M. Anglis est brave homme fort savant, bien sage et bien raisonnable²* ».

Sa nouvelle charge lui permit également de fréquenter les milieux parlementaires parisiens dans un tout autre contexte que celui de son procès de 1653. Il devient un proche du Premier Président du Parlement de Paris, Guillaume de Lamoignon, en charge jusqu'en 1677. Souvent invité, avec sa famille, à dîner chez lui, Patin joue le rôle de nouvelliste au sein des convives : « *Je soupe peu de fois hors de la maison, encore n'est-ce guère qu'avec M. Lamoignon, premier président. Il m'affectionne il y a longtemps et comme je l'estime pour le plus sage et le plus savant magistrat du royaume, j'ai pour lui une vénération particulière, sans envisager sa grandeur³* ». « *Je dîne avec M. de Lamoignon trois fois par semaine, dans une débauche érudite, et il m'en sait profondément gré. Chez lui et selon sa volonté, je jouis de cette faveur de siéger en arbitre, qu'il s'agisse de quelque livre ou de son auteur, de quelque controverse historique, philosophique ou médicale, etc.⁴* ». « *Nous avons ici pour premier président du Parlement M. de Lamoignon que je vois souvent et avec lequel je soupe tous les dimanches⁵* ». « *M. de Lamoignon, comme il est notre bon ami, m'a prié de lui donner une devise pour faire mettre sur un drapeau neuf qu'ils font faire, et a désiré que ce fût sur la paix et sur le mariage du roi. Voilà ce que mon fils Carolus lui a fourni sur ce sujet: Coeunt iam fœdere certo pax et amor⁶* ». Lamoignon s'est même attaché à Patin. Le Premier Président se plaint que notre bourgeois parisien de le visite pas autant qu'il le souhaiterait. Outre les convenances sociales, ils partagent une amitié réelle : « *M. le premier président m'envoya hier inviter à souper avec lui. Il me dit qu'il se plaignait de moi, que je ne l'allais point voir assez souvent. Je lui répondis que ce n'était que faute de loisir. Nous y rîmes bien et y bûmes du vin blanc de Mâcon qui était excellent pour la saison⁷* ».

1 À André Falconet, le 18 mai 1663. EVB, tome II, lettre n°293. ERP, tome III, lettre n°613.

2 À André Falconet, le 19 juin 1664. EVB, tome II, lettre n°322.

3 À Charles Spon, le 8 novembre 1658. EVB, tome I, lettre n°125. ERP, tome III, lettre n°461.

4 À Marten Schoock, le 7 juillet 1663. BIUS ms 2007, fol 147.

5 À Hugues de Salin, médecin de Beaune, le 16 mars 1660. BnF ms 9357, fol 335-336.

6 Patin évoque le mariage de Louis XIV avec l'Infante d'Espagne, Marie-Thérèse d'Autriche, qui a eu lieu le 9 juin 1660. « *Par un pacte assuré, paix et amour marchent enfin main dans la main* ». À André Falconet, le 27 juillet 1660. ERP, tome III, lettre n°74.

7 À André Falconet, le 14 mai 1666. EVB, tome III, lettre n°405.

Les relations de Patin avec les dynasties parlementaires perdurèrent jusqu'à sa mort. En 1665 le fils aîné de Lamoignon, accompagné de deux conseillers d'État, vient consulter Patin au Collège Royal¹. Les liens avec Lamoignon sont familiaux. Le fils de Patin, Charles, est aussi invité à ces dîners. Et Guy Patin siège à table à la place d'honneur, entre Lamoignon et son épouse. On débat littérature, médecine, philosophie. Les frontières et conventions sociales s'estompent quelque peu.

Mais Patin est trop vaniteux et fier de ses illustres relations pour s'exprimer librement : « *Je passe tranquillement les après-soupees avec mes deux illustres voisins, M. Miron, président aux Enquêtes, et M. Charpentier, conseiller aux Requêtes, qui ont grand soin chaque soir de m'envoyer quérir. On nous appelle les trois docteurs du quartier. Notre conversation est toujours gaie. Si nous parlons de la religion ou de l'État, ce n'est qu'historiquement, sans songer à réformation ou à sédition. Nous nous disons les uns aux autres les choses à peu près comme elles sont. Notre principal entretien regarde les lettres, ce qui s'y passe de nouveau, de considérable et d'utile. L'esprit ainsi délassé, je retourne à ma maison où, après quelque entretien avec mes livres ou quelque consultation passée, je vais chercher le sommeil dans mon lit qui est sans mentir, comme a dit notre grand Fernel après Sénèque le Tragique, pars humanæ melior vitæ²* ».

On peut rire³, on peut songer à créer une petite académie⁴, mais Patin ne s'épanche pas comme dans sa correspondance privée et ses réunions avec les libertins érudits. D'autant plus que Lamoignon, nommé par le roi premier président, est le plus puissant des officiers royaux de justice, 3e personnage de l'État, après le roi et le chancelier ! Lorsque paraît le troisième Journal des Savants, Lamoignon s'isole avec Patin dans son cabinet. C'est l'occasion pour notre bourgeois érudit d'être mis dans le secret : « *Dès le troisième Journal, M. le premier président me dit seul à seul dans son cabinet, Ces gens-là se mêlent de critiquer, ils se feront bien des ennemis et nous serons bientôt obligés de leur imposer silence* ».

Les précautions de Patin n'empêchèrent pas ultérieurement le Parlement et le tribunal du Châtelet de condamner son fils cadet, Charles, pour contrebande de livres. Patin abandonna sa charge ce qui lui permit d'échapper de peu à des poursuites. Ses relations parlementaires incluaient cependant aussi François-Pierre Miron, président de chambre, Thierry Charpentier, conseiller de la première Chambre des Requêtes, Parmentier avocat au Parlement de Paris et le président de Blancmesnil⁵. Patin a réussi à faire épouser sa fille avec Blancmesnil. Patin parachevait ainsi l'ascension sociale par l'intégration de sa descendance féminine dans la robe parlementaire. Patin était également fier d'avoir marié son fils cadet à Madeleine Hommetz, la fille de l'un de ses collègues de la Faculté, certes « *mignonne et magnifiquement dotée* », mais qu'il estimait beaucoup car étant une « *belle fille, bien née et bien élevée, d'un bon père et d'une sage mère⁶* ».

1 À André Falconet du 20 mars 1665. EVB, tome III, lettre n°353. ERP, tome III, lettre n°665.

2 « *la meilleure partie de la vie humaine* ». Aphorisme de Sénèque, *Hercule furieux*, vers 1067. À Charles Spon, le 8 novembre 1658. EVB, tome I, lettre n°125. ERP, tome III, lettre n°461.

3 « *Je soupai samedi et dimanche chez M. le premier président où nous rîmes bien* ». À André Falconet, le 13 février 1661. EVB, tome II, lettre n°233. ERP, tome III, lettre n°560.

4 « *Après souper, je l'entretins une grosse heure et demie sur diverses choses, à quoi il prit grand goût. Il m'a dit qu'il était en peine comment nous pourrions faire l'été prochain, qu'il eût bien voulu avoir le loisir de m'entretenir une fois la semaine une après-dînée tout entière, et qu'il avait peur, faute de loisir, d'oublier ce peu qu'il savait. Deux maîtres des requêtes qui y étaient venus souper à cause de moi me ramenèrent dans leur carrosse. Il me dit en sortant qu'il avait dessein de faire chez lui une petite académie, une fois la semaine tout au moins, mais qu'il ne voulait point que nous fussions plus de six. C'est signe que j'en serai l'un et je crois que mon fils Carolus en sera aussi, car M. le premier président lui veut autant de bien qu'à moi* ». À André Falconet, le 27 mai 1659. EVB, tome I, lettres n°141 - 42. ERP, tome III, lettres n°487 - 488.

5 La relation avec Blancmesnil est affirmée selon Godefroy Hermant, docteur de Sorbonne et chanoine de Beauvais dans son *Histoire de Beauvais*. BnF ms 8583, tome IV. La relation avec les autres parlementaires est vérifiable à plusieurs reprises dans la correspondance.

6 À Reiner von Neuhaus, le 4 juillet 1663. BIUS ms 2007, fol 151. À Charles Spon, le 29 juin 1663. EVB, tome II,

L'amitié de Patin avec Parmentier lui permit de connaître Charles Sorel¹, beau frère de Parmentier et avec qui Patin entretenait une relation d'amitié sincère : « *M. Sorel, depuis son retour de Montpellier, m'a fait l'honneur de m'écrire. Je lui fais réponse que je vous prie de lui donner. Si vous n'étiez là pour le bien conseiller, je lui en aurais dit davantage. Je vous prie néanmoins de faire en sorte qu'il ne trouve pas mauvais ce que je lui écris ; neque enim malo animo scripta sunt², honni soit qui mal y pense. Si quelqu'un en doutait de delà, je vous prierais d'être mon garant envers eux. M. Sorel le comique, historiographe et Parisien, m'a ici raconté le bon récit que vous et M. Allen lui aviez fait de moi ; je vous en remercie tous deux³* ». Patin était donc en relation étroite avec l'Historiographe du roi. Cette amitié offrit très certainement à notre épistolier l'occasion d'être très bien informé sur les cercles précieux auxquels Sorel était étroitement lié et peut-être même de les fréquenter. C'est d'ailleurs par ces fréquentations que Sorel a pu écrire plusieurs dissertations psychologiques et morales, des guides littéraires, de « récréations galantes ». Patin, très bien informé, a très certainement enrichi la plume de Sorel de plusieurs événements que l'on retrouve dans *Francion*, où la pensée de Sorel donne de son temps un tableau âpre et vivant.

La réputation de Patin lui donna semblablement une autre occasion de faire une nouvelle rencontre au sein de la robe parlementaire. Il s'agit de l'un des juges de la chambre du tribunal extraordinaire qui a jugé Nicolas Fouquet, l'ex surintendant des finances. C'est lors d'une consultation que Patin est amené à vivement s'entretenir avec Pierre de Rafélis de Roquesante, conseiller au Parlement d'Aix. Notre bourgeois parisien dresse un portrait flatteur du parlementaire, laissant supposer que la consultation s'est transformée en petite académie éphémérique. Patin a même eu tant de plaisir à s'entretenir avec Roquesante qu'il lui refuse le paiement de la consultation. C'est aussi l'occasion d'observer les dissensions, la mosaïque des mentalités et des usages qui pouvaient exister au sein du royaume de France, notamment l'image archétypale que se faisait la population du nord sur la population du sud. En effet, ces populations étaient très différentes et ce jusque dans le règlement des questions juridiques, le nord faisant usage des coutumes et le sud du droit romain.

Aux yeux de notre épistolier picard, Roquesante et sa femme sont une exception qui confirme la règle, puisqu'ils sont des « gens de bien qui ont du courage et de l'esprit ». C'est précisément ce qui a séduit Patin : « *M. de Roquesante, conseiller au parlement de Provence et à la Chambre de justice, qui parla si fortement et si heureusement pour M. Fouquet, est ici de retour de Bretagne où il a été exilé quelque temps. Il est malade, j'y ai été appelé en consultation, j'espère qu'il guérira. Je le trouve fort habile homme, et plus que ne sont ordinairement les Provençaux, car ces gens-là pipent plus en esprit ou en fourberie qu'en science ; ils sont trop glorieux pour apprendre avec peine et par étude. Celui-ci passe tous ceux que j'ai connus. Je l'ai un peu entretenu en secret et en particulier, je le trouve fort résolu et fort savant. C'est ce qui m'en a bien plu et qui m'a fait refuser son argent, bien que sa femme m'en ait fort pressé et qu'elle ait fait tout ce qu'elle a pu pour m'en faire prendre ; mais je lui ai dit que la vertu de son mari, que j'honore très fort, m'empêcherait de faire cette faute. Cette dame provençale a fort bonne grâce et parle fort agréablement, et en vérité, elle est digne de louange pour le soin qu'elle a eu et pour la peine qu'elle a prise de solliciter la liberté de son mari, à présenter tant de requêtes au roi, et à lui parler si sagement et si pathétiquement comme l'on dit qu'elle a fait. Vivent les gens de bien qui ont du courage et de l'esprit ; il y en a bien qui n'ont ni l'un, ni l'autre⁴* ».

lettre n°296. ERP, tome III, lettre n°616.

1 « *Je m'en vais de ce pas chez M. Parmentier pour votre affaire. Il est honnête homme et mon bon ami ; il n'est guère maladif, mais quand il a quelque indisposition je suis son médecin. M. Sorel, son beau-frère, est aussi mon bon ami* ». À André Falconet, le 1er mai 1665. EVB, tome III, lettre n°357. ERP, tome III, lettre n°669.

2 « et ces choses en effet n'ont pas été écrites de mauvaise part ».

3 À Claude Belin Le Jeune, le 26 novembre 1642. BnF ms 9358, fol 75.

4 À André Falconet, le 3 mai 1667. EVB, tome III, lettre n°449. ERP, tome III, lettre n°748.

Tout en continuant à donner des cours au Collège Royal jusqu'en 1672, année de sa mort, Patin céda sa charge de professeur le 11 avril 1667 pour la léguer à son fils aîné, Robert, également médecin¹. À partir d'au moins l'année 1665, une série d'épreuves s'abattent sur Patin, et rendent fort tristes les dernières années de sa vie. Il y eut d'abord en quelque sorte la revanche des autorités sur les activités et les idées discrètes de Patin. Le fils cadet de Guy Patin, Charles, était bien introduit à la Cour pour ses connaissances en matière de médailles, d'estampes, de tableaux et de livres. Colbert le chargea d'aller récupérer en Hollande, pour les détruire, les exemplaires d'un pamphlet injurieux contre la Cour, les maîtresses de Louis XIV, et le roi lui-même (*Les Amours du Palais Royal*). En réalité Charles Patin en revendit des exemplaires à Paris. En outre Charles était en relation avec le grand imprimeur Louis Elzevier et revendait ses livres dans la capitale. Le syndic des Libraires de Paris intenta une action en justice. Charles, sur qui s'abattit une lettre de cachet, quitta précipitamment Paris, puis la France en janvier 1668. Il ne revint jamais dans le royaume².

Dès 1665, le cadet de Patin est dans une situation conflictuelle suite à un article qu'il réalise dans le Journal des Savants. L'affaire remonte jusqu'à Colbert lui-même et Patin ne peut faire bénéficier à son fils de ses soutiens au Parlement, y compris Lamoignon « qu'il n'est pas bien avec M. Colbert depuis le procès de M. Fouquet ». Depuis, Charles a gardé une épée de Damoclès au dessus de lui. Patin écrit : « *Je ne sais si vous avez reçu certaine espèce de gazette qu'on appelle le Journal des sçavans, de laquelle l'auteur s'étant plaint, d'un petit article, contre mon fils Charles sur la médaille qui fut ici faite l'an passé pour les Suisses. Il y a répondu, je vous ai envoyé sa réponse, laquelle est sage et modeste. Ce nouveau gazetier y a répliqué, et y a parlé en ignorant et en extravagant ; en quoi il n'eût point manqué de réponse forte et aigre avec de bonnes raisons, si on n'eût prié Carolus de surseoir sa réplique et menacé d'une lettre de cachet. La vérité est que M. Colbert prend en sa protection les auteurs de ce journal que l'on attribue à M. de Sallo, conseiller au Parlement, à M. l'abbé de Bourzeis, à M. de Gomberville, à M. Chapelain, etc. ; si bien que Carolus est conseillé de différer sa réponse et même, par l'avis de M. le premier président qui l'a ainsi désiré (on en dit une cause particulière, savoir qu'il n'est pas bien avec M. Colbert depuis le procès de M. Fouquet). Nous verrons ci-après si ces prétendus censeurs, sine suffragio populi et Quiritum, auront le crédit et l'autorité de critiquer ainsi tous ceux qui n'écriront pas à leur goût. Sommes-nous du temps de Juvénal, qui a dit hardiment Dat veniam corvis, vexat Censura columbas ? Une chose néanmoins nous console, c'est que nous n'avons point tort, et que les savants et intelligents sont de notre avis, mais ces messieurs abusent de leur crédit. La république des lettres est pour nous, mais M. Colbert est contre ; et si mon fils se défend, on dit qu'on l'enverra à la Bastille. Il vaut mieux n'en pas écrire³».*

Guy Patin avait déjà, le 15 septembre 1666, subi de la part d'un commissaire du Châtelet la perquisition de sa bibliothèque et avait été arrêté pour contrebande de livres⁴. Il détenait de très nombreux exemplaires d'ouvrages interdits en France. Ce fait prouvait une activité de contrebande majeure. La perquisition de la bibliothèque de Charles Patin, le 11 novembre 1667, conduisit à une preuve identique. Charles possédait 1100 volumes, dont 136 titres. Tous furent saisis malgré les résistances de la belle-fille de Guy Patin qui impliqua l'intervention sur place de La Reynie. La double affaire était grave. Il était prouvé que Guy Patin était en possession, entre autres, de pamphlets du Frondeur Claude Joly. Il était prouvé aussi que le fils cadet, Charles, possédait des factums pour la défense de Fouquet, des pamphlets contre la politique qu'avait menée Richelieu, et surtout des libelles satiriques sur la vie amoureuse de Louis XIV.

1 Lettre à André Falconet du 12 août 1667. ERP, tome III, lettre n°755.

2 Dans une lettre adressée à Falconet le 7 mars 1668 Guy Patin relate ce fait. EVB, tome III, lettre n°470. ERP, tome III, lettre n°766. Voir aussi les ouvrages de Françoise Waquet, op-cit et celui de Laure Jestaz, op-cit.

3 « sans le suffrage du peuple et des bourgeois ». « La censure acquitte les corbeaux et condamne les colombes ». À André Falconet, le 20 mars 1665. EVB, tome III, lettre n°353. ERP, tome III, lettre n°665.

4 Voir dans les annexes des documents manuscrits les résultats de cette perquisition. Archives nationales ms Y 15128.

Il ne s'agissait plus seulement pour les autorités de répondre à la plainte intentée par les libraires parisiens pour contrebande de livres. Il s'agissait de la preuve de la possession dans la capitale par un professeur à la Faculté de Médecine de Paris et au Collège des lecteurs royaux, et par un de ses fils, d'ouvrages incendiaires ! De plus Charles Patin dans sa mission avait dupé Colbert, contrôleur général des finances du roi. L'intervention du lieutenant général de police de Paris, La Reynie, était de procédure légale. Mais il s'implique personnellement dans la seconde perquisition face à la colère de l'épouse de Charles Patin. Il agissait sur requête d'un des douze procureurs du Roi au Parlement. Charles fut condamné le 28 février 1668 par contumace à l'amende honorable et aux galères à perpétuité. Il fut pendu en effigie sur la place de Grève le 15 mars suivant. L'acharnement de La Reynie, peut-être sur pression de Colbert, est à noter. Il contraignit le Doyen de la Faculté de Médecine, réticent, à rayer, et donc à exclure de l'institution, le nom de Charles Patin de la liste des docteurs-régents¹.

Les conséquences de ces événements sur la fin de la vie de Guy Patin furent considérables. Touché au cœur sur l'absence de son fils cadet, son préféré, il s'exprime ainsi : « *Je vous écrivis dernièrement touchant l'affaire de mon fils, à laquelle je m'attendais que la connaissance de la vérité et le secours de nos bons amis pourraient remédier ; mais l'espérance, selon le sentiment de Sénèque, est le songe d'un homme qui veille Je pense que ces trois livres ne sont qu'un prétexte, et qu'il y a quelque partie secrète qui en veut à mon fils et qui est cause de notre malheur. J'espère que Dieu, le temps et la philosophie nous délivreront et nous mettront en repos. Et en attendant, Seigneur Dieu, donnez-nous patience. Il faut être en ce monde enclume et marteau. Je ne me suis jamais donné grand souci, mais en voici bien tout d'un coup à mon âge de 67 ans. Il faut supporter patiemment ce à quoi on ne peut apporter aucun remède. Enfin Dieu l'a voulu ainsi*² ».

Néanmoins, Patin peut compter sur son réseau pour venir en aide à son fils exilé. Se sachant coupable, Charles n'a pas attendu sa condamnation pour fuir et trouver refuge dans le Palatinat du Rhin et les États allemands. Ainsi le 4 février 1668, Patin remercie ardemment Johann Caspar Fausius, docteur en médecine à Heidelberg, dans une lettre entièrement rédigée en latin pour garantir la sécurité de tous³: « *Je vous remercie très profondément d'avoir reçu avec tant de gentillesse Charles Patin, mon fils, de l'avoir accueilli et choyé avec tant de bienveillance. Il demeure chez vous par quelque funeste mauvais sort, sans avoir fait de mal, et je ne sais combien de temps il y restera. Aujourd'hui je vous écris sans autre fin que de vous faire savoir que jamais je n'oublierai cette immense faveur que vous m'avez faite. Je vous le confie donc et vous demande de l'aimer, de lui être favorable aussi longtemps qu'il résidera dans votre ville, et de le recommander à vos collègues et à vos amis. Portez-vous bien, très distingué Monsieur, et aimez-moi. Écrit à la hâte de Paris, le 4^e de février 1668. Votre de tout cœur, G.P. Heureux qui pense au voyageur et à l'exilé volontaire : au jour de malheur, le Seigneur le délivrera* ». Patin remercie semblablement Johann Peter Lotich, médecin à Francfort : « *J'ai reçu votre très agréable lettre et vous en remercie grandement, ainsi que de votre amour à l'égard de mon fils Charles, qui me l'a fait parvenir. Je souhaite que Dieu tout-puissant, vous conserve pendant de nombreuses années*⁴ ».

1 Le nom figurait encore sur la liste de novembre 1668. Le Doyen dut inscrire dans les registres la sentence. Il écrivit à la suite : « *Sur ces preuves, bien qu'il eût été bien disposé à l'égard de son collègue Charles Patin et l'eût conservé jusqu'à ce jour sur le catalogue des docteurs, en pleine jouissance des privilèges et émoluments de la Faculté, le doyen, se pliant (mais non sans regret) {souligné par nous} à la sentence et au jugement de Me de La Reynie, a scrupuleusement pris soin (après consultation des docteurs), le 10^e de février 1669, d'ordonner qu'on imprimera un autre catalogue des docteurs, d'où M. Charles Patin sera rayé, et qu'il sera privé de tous les privilèges et émoluments de la Faculté* ». *Comentarii Facultatis*, BIUS, tome XV, fol 336-337.

2 À André Falconet, le 7 mars 1668. EVB, tome III, lettre n°470. ERP, tome III, lettre n°766. Il est dommage que Patin ne cite pas les titres des 3 livres qui ont valu la condamnation de son fils. Et il fait preuve d'un naïveté, peut-être feinte, en attribuant la condamnation à « *quelque partie secrète* » !

3 BIUS ms 2007, fol 219.

4 Lettre rédigée en latin du 28 octobre 1668. BIUS ms 2007, fol 225.

Durant son exil, Charles sut s'entourer de puissants protecteurs. On peut citer, le prince allemand Eberhard III avec qui il se lia d'amitié, jouant même au trictrac avec le Duc et sa famille ! Patin écrit : « *Mon Carolus est parti de Heidelberg et est allé voir le duc de Wurtemberg qui l'a mandé pour en avoir du secours médecinale. Il y avait déjà fait un autre voyage dont il était fort content, comme ce prince l'était aussi de lui ; et il l'a renvoyé avec de beaux présents à la charge qu'il le retournerait bientôt voir. Il m'écrit que s'il aimait l'argent, il aurait là occasion de se satisfaire et qu'outre sa profession où on l'honore fort (vous savez ce que c'est que l'honorarium des médecins et des avocats), ces princes aiment fort à jouer au trictrac avec lui, et il dit qu'ils perdent volontiers, que ce sont les plus honnêtes joueurs et les meilleures gens du monde¹* ». On peut aussi souligner la portée de l'exil de Charles sur le sort de la bibliothèque de Patin. Le 14 décembre 1667 il avait fait transférer tout ou partie de celle-ci chez son fils aîné, Robert. Mais il pouvait encore venir y lire. Malheureusement Robert, sans scrupules, vendit des ouvrages. Après tout, il bénéficiait d'un contrat paternel de donation² ! L'acte de donation estimait la bibliothèque à 10 000 livres³. Guy Patin, au début de l'année 1661, estime que sa bibliothèque contient 1600 volumes environ. Elle devait en contenir davantage en décembre 1667. Or l'inventaire après décès de Robert, en 1670, n'inclut que 1265 volumes. Mais le pire fut ensuite le résultat, après la mort de Robert, le 1er juin 1670, des procédures intentées contre son beau père par la veuve, Catherine Barré.

Dans le contrat de mariage Guy Patin s'était engagé à verser une rente de 500 livres à Catherine devenue veuve. Mais le couple, Guy Patin et son épouse, ne pensant pas survivre à Robert, s'était ainsi porté garant d'un douaire considérable : 600 livres de rente annuelle ou un capital de 12 000 livres avec l'ajout d'un préciput de 1000 livres. Veuve, chargée de quatre enfants, Catherine Barré exigea donc de son beau père le versement d'un capital de 13 000 livres ! Et il est probable, qu'antérieurement, le nouvel acte notarié du 2 avril 1669, par lequel Guy cède cette fois donation pleine et entière de sa bibliothèque à son fils aîné, fait de celle-ci un substitut de la rente de 500 livres. De son vivant donc, Robert était légitimé juridiquement à vendre des ouvrages. À partir de la mort de Robert, la bibliothèque fut totalement dispersée par vente des ouvrages. Il ne restait rien en 1674⁴. Décédé en 1672, Guy Patin eut le chagrin de constater un désastre bien entamé. On peut prendre la mesure de son désespoir par des citations de lettres antérieures à ces malheurs. Sa bibliothèque « *est la lumière de mes yeux et le soulagement de mes labours⁵* ». « *Combien que j'aime fort la vie sédentaire et à ne me point éloigner de Paris à cause de mes livres⁶* ». Patin pleure cependant sincèrement la mort de Robert : « *Enfin monsieur, je suis désolé, o me miserum⁷ ! mon fils aîné est mort, Dieu veuille avoir son âme. Il est mort bon chrétien avec le grand regret de ses fautes et cum maxima in Christum fiducia⁸* ». Patin cependant, continue à donner ses cours, à s'informer de l'actualité politique et à correspondre. Il place ses espoirs en Charles, affirmant que « *Tout le monde aime ce fils et il ne fait que du bien* ». Patin espère toujours que son fils sera amnistié et qu'il retrouvera ainsi les bonnes grâces de Louis XIV : « *Charles Patin a fait deux différentes relations, l'une de son voyage de Vienne et l'autre de Tyrol, et vous me dites que vous n'en avez vu qu'une ; il y a moyen d'y remédier. Tout le monde aime ce fils et il ne fait que du bien. Cependant, au nom du roi, on l'a persécuté et on lui a fait quitter son pays ; et j'espère toujours que le roi connaîtra son innocence et son mérite⁹* ».

1 À André Falconet, le 26 avril 1669. EVB, tome III, lettre n°490. ERP, tome III, lettre n°783.

2 Archives nationales, recueil 75, liasse 132.

3 Il est dommage que l'on ait perdu, adjoints originellement à l'acte, la liste des ouvrages, en 245 pages, établie par Guy Patin en 1634, et qui prouve la précocité de la bibliomanie de Patin, et son annexe de 1659.

4 Archives nationales, recueil 102, liasse 80.

5 Lettre à Charles Spon datée du 26 juillet 1658. BnF ms 9357, fol 314-315, ERP, tome II, lettre n°333. * « *est lumen oculorum meorum et laborum solatium* ».

6 À Claude Belin le Jeune, le 12 septembre 1646. BnF no 9358, fol 102. ERP, tome I, lettre n°80.

7 « *ô malheur à moi !* ».

8 « *et avec la plus grande foi dans le Christ* ».

9 À André Falconet, le 30 octobre 1670. EVB, tome III, lettre n°530. ERP, tome III, lettre n°820.

Patin reste toujours engagé affirmant « *la difficulté des temps, laquelle pèse énormément sur les honnêtes gens, surtout en France*¹ ». Mais ses lettres s'espacent, déjà en 1668 il reconnaît à Johann Peter Lotich : « *Si j'ai dernièrement péché en ne vous écrivant pas, je vous prie de mettre cela sur le compte de mes diverses occupations, dont la masse m'ensevelit : les malades à visiter, ma chaire royale, et d'autres empêchements ; et surtout aussi ma santé de génisse, que le froid de l'hiver, mon ennemi le plus scélérat, a particulièrement aggravée*² ». Sa dernière lettre adressée à André Falconet³ est du 22 janvier 1672. On sent le sentiment de l'approche de la mort dans l'extrait de la lettre adressée le 1er février 1672 à Spon : « *Tuus ex animo, Guido Patin* » - « *Je n'en ai pas plus à vous écrire. Portez-vous bien ainsi que les vôtres, et aimez-moi. Vôtre de tout cœur, Guy Patin*⁴ ».

Sa passion pour l'édition l'habita jusqu'à la fin de sa vie, il prit notamment fait et cause pour l'édition complète de « *Apologia pro Galeno du très distingué Caspar Hofmann*⁵ ». Patin a espéré parcourir les méthodes de Galien traduites et commentées par son ami Caspar Hofmann, mais il mourut avant : « *Si les jours n'étaient pas si mauvais et si nous étions moins contraints par la très rude époque où nous vivons, je pourrais espérer ce marché de quelque Lyonnais ; mais en vain, à cause de cette immense rigueur des temps et, dirais-je, du dénuement public et de la profonde misère de presque tout le monde. La France entière se languit, nos imprimeurs sont excessivement engourdis, ceux de Genève n'entreprendraient rien de tel. Seule votre Allemagne l'osera un jour et l'accomplira ; j'espère que cela arrivera de mon vivant et que j'aurai la joie de le voir enfin ; le fait est que la vie est courte et nous interdit les longues espérances*⁶ ». La dernière lettre connue⁷ de Patin est adressée à Monsieur G.D.M. Patin fait part des erreurs qu'il a relevé sur une future impression qui lui tenait également à cœur⁸. Il s'agissait de l'Histoire de Jacques-Auguste de Thou, parlementaire du XVIe siècle et grand maître de la Librairie du roi sous Henri IV. Guy Patin meurt le 30 mars 1672 à Paris d'une pneumonie. Il fut inhumé le 1er avril 1672 dans sa paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. Sa veuve, Jeanne de Jeansson, lui survit cinq années. Une modeste pension lui est versée par la Faculté de Médecine. Charles Spon rédige une épitaphe en vers latin apposée sur la tombe de Guy Patin⁹. L'ironie du sort fait que la tombe de Guy Patin se situe non loin de celle de Théophraste Renaudot, dans le même transept de l'Église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Le lieu d'inhumation, à proximité immédiate du Louvre, accordé à Patin s'explique par le fait qu'il avait été membre du Collège Royal. Plus d'un an après sa mort, Patin recevait à titre posthume une lettre de Reiner von Neuhaus révélatrice de la réelle amitié qu'il entretenait avec ses correspondants et de sa renommée : « *Très célèbre Patin, Voilà longtemps que je n'ai rien reçu de vous en France, alors que nous avons coutume de nous écrire fréquemment. Il me semble qu'avec la suspension de la paix, ont cessé les rites de notre ancienne amitié ; comme si la guerre que nous menons contre votre roi interdisait le commerce qu'entretiennent les Muses. Je suis sincèrement peiné, mon cher Patin, que ces funestes combats nous opposent avec rage, nous qui fûmes jadis soudés par le lien si sacré d'un très saint amour, quand les rois de France ont été toujours parfaitement disposés à l'égard des Flamands et des Bataves. Tant que vous serez encore en vie, très célèbre Monsieur Patin, je tiens pour assuré que vous répondrez à ma lettre. [...] Portez-vous bien, très distingué Patin, vous qui êtes le délice et l'ornement de l'Europe !*¹⁰ ». Mais Patin gisait déjà à Saint-Germain-l'Auxerrois.

1 À Johann Peter Lotich, le 28 octobre 1668. BIUS ms 2007, fol 225.

2 Références note 2.

3 EVB, tome III, lettre n°557. ERP, tome III, lettre n°836.

4 BnF ms 9357, fol 376.

5 À Jacobus Pankratius Bruno, le 28 février 1669. BIUS ms 2007, fol 229.

6 Références note 6.

7 À Monsieur G.D.M, le 4 février 1672. *Lettres choisies de feu M. Guy Patin*, Reinier Leers, Rotterdam, 1689.

8 « Je vous envoie un catalogue des fautes que j'ai trouvées en l'Histoire de M. de Thou, qu'il faut tâcher de faire corriger en l'impression française qui se doit faire bientôt ».

9 *Epitaphium Chronologicum*.

10 R. Neuhusius, *Epistolicarum familiarium Centuria quator novae*, Amsterdam, 1678. Bayerische Staatsbibliothek.

Rejoint dans son exil par sa femme qui devient, fait rarissime pour l'époque même en Italie, membre de l'Académie des Ricovrati, Charles Patin ne déçoit pas les espoirs que son père avait placés en lui¹. Il obtint à L'université de Padoue, sous tutelle de la République de Venise, en 1676, une chaire pour l'enseignement de la médecine d'Avicenne, puis en 1681 une chaire de chirurgie. Il avait accédé en 1679 à la dignité de chevalier de Saint-Marc. Le fils de Charles Spon, Jacques, à qui Patin avait donné l'hospitalité lors de ses études, prit l'initiative d'une édition partielle des lettres en 1683². Cette publication causa des difficultés à Charles Patin. Grâcié de sa condamnation en juin 1681, il avait sollicité dès août 1683 sa réintégration dans la liste officielle des docteurs-régents de la Faculté de Médecine de Paris³.

La Faculté décida de ne songer à rétablir le demandeur qu'après qu'il « *se serait entièrement lavé du soupçon qui pesait sur lui d'avoir édité le volume des lettres de son père, M. Guy Patin, à diverses personnes, où se lisaient des lignes écrites pêle-mêle, impudemment et non sans outrage, contre la religion, des grands, des collègues et beaucoup d'autres* ». Charles réitéra sa demande en 1686, en vain. Ses arguments étaient légitimes. Il avait obtenu sa lettre de rémission de sa peine, il n'avait en rien participé à l'édition de 1683. Il est probable que la Faculté voulait se venger sur le fils de Guy Patin plus pour les attaques contre ses membres figurant dans les lettres que pour des éléments politiques dans la correspondance⁴.

On peut noter la ténacité de Charles Patin à retrouver son honneur, et seulement son honneur, car il ne revint jamais en France. Il meurt le 23 octobre 1693 à Padoue, capitale du libertinage érudit. L'Université de Paris fut plus rancunière que le gouvernement de Louis XIV ! Dès 1675 Charles s'était adressé, pour être amnistié, au véritable responsable, très plausiblement, de sa condamnation. Il avait fait paraître une édition de *l'Éloge de la Folie* d'Érasme. Dans la flatteuse dédicace à Colbert, il explique qu'il n'a jamais compris les causes de sa condamnation ! Et son extrême courtoisie revêt de nos jours un tour ironique. Il remercie presque la sanction qui lui a procuré l'occasion de se fortifier l'âme et de s'enrichir l'esprit ! Il a pu étudier les belles-lettres et la médecine dans nombre de pays ! Il n'écrit évidemment pas qu'il a dû cela à sa fuite, et que, sans son exil volontaire, il aurait eu la vie d'un galérien⁵.

1 « *Il commence fort bien à 26 ans, je souhaite qu'il finisse encore mieux* ». À André Falconet, le 19 décembre 1659. EVB, tome I, lettres n°161-62. ERP, tome III, lettres n° 497-98 .

2 Édition de 102 lettres à André Falconet, de 82 à Charles Spon et de 5 à un docteur, membre du Collège des médecins de Lyon, Pierre Garnier. « *Lettres choisies de feu Monsieur Guy Patin, docteur en médecine de la Faculté de Paris, et professeur au Collège de France. Dans lesquelles sont contenues, plusieurs particularités historiques sur la vie et la mort des savants de ce siècle, sur leurs écrits, et sur plusieurs choses curieuses, depuis l'an 1645 jusqu'en 1672* », imprimée à Francfort.

3 BIUS, livre XVI, fol 255-256. *Commentarii Facultatis* dans lequel sont insérées les demandes de Charles Patin.

4 Dans sa première lettre du 1er juin 1686, Charles Patin écrit ceci : « *On m'objecte particulièrement un petit livre présentant les lettres françaises de mon père Guy Patin, entremêlées d'invectives, qui aurait été publié par moi ou par mon entremise à Francfort; n'ayant été ni l'auteur, ni le divulgateur des torts, je ne mérite donc ni d'être puni à l'un ou l'autre de ces titres, ni de solliciter le pardon de la très salutaire Faculté. ... J'atteste en pleine connaissance de cause n'avoir été ni l'auteur, ni le divulgateur des torts dont je suis faussement accusé. ... Je n'ai jamais été en possession de cet opuscule et n'y ai jamais porté grande attention, bien qu'on me l'ait recommandé et que je l'aie eu entre les mains pendant deux heures. Il est connu de tous que dans mes affaires rien ne vient de l'héritage de mon père, ni lettres, ni livres, ni notes, et que je n'en ai rien accepté du tout* ». Et dans sa lettre du 13 août 1686 : « *je soutiens que ni en parole, ni en action, ni même en pensée, jamais je n'ai fauté en quelque manière que ce soit contre la Faculté elle-même ou contre ses fils, mes chers collègues. ... Donnez, hommes éminemment sages, une suite à mes prières, qui ne sont pas moins justes que raisonnables, de n'être pas jeté dans les eaux, et puis noyé, moi que la divine Providence et la clémence de notre grand roi ont si manifestement protégé contre la haine de ceux qui sont jaloux de mon nom* ». BUIS, tome XVI, fol 351-352. *Commentarii Facultatis* dans lequel sont insérées les lettres de Charles Patin.

5 « *L'Éloge de la Folie, Discours de Désiré Érasme, avec les commentaires de Gerardus Listrius, les dessins de Iohannes Holbein, d'après l'exemplaire de l'Université de Bâle. Avec une dédicace au très illustre Colbert, une préface de Charles Patin, une vie d'Érasme, un catalogue de ses œuvres, une vie d'Holbein, peintre de Bâle, les*

On ne sait les causes de l'amnistie accordée. Les factums de Fouquet, découverts lors des perquisitions, concernaient une affaire politique qui remontait à vingt ans. La puissance et l'autorité de Louis XIV sont à leur apogée. Il y a quatorze années que Charles Patin a dupé Colbert dans sa mission de repérage et de destructions de pamphlets en Hollande. Telles sont, peut-être, les raisons de cette mansuétude. Il faut également rappeler qu'en sa qualité d'érudit et d'expert numismate reconnu dans les monnaies antiques, Charles Patin avait ses entrées à la Cour qui lui permirent d'être en relation avec Louis XIV lui-même : « *vous recevrez de Charles le Fulvius Ursinus de Familiis Romanis. J'ai ici l'exemplaire qu'il vous a destiné, avec sa lettre, et un autre pour le très distingué M. Reiner von Neuhaus, fils d'Edon, jurisconsulte d'Alkmaar, notre ami, dont une épigramme a été placée au début de cette édition du Fulvius Ursinus. Charles l'a dédiée à notre roi qui, l'ayant reçue, l'a ouverte et est tombé sur la page où se lisent ces vers de Reiner von Neuhaus : le roi a demandé qui était ce Neuhaus ; Charles lui a répondu que c'est un jurisconsulte hollandais, très savant et ami particulier de son père¹* ». Charles avait même obtenu du roi, qui est passionné par les antiques, le privilège d'étudier les monnaies anciennes du trésor royal ! : « *Le plus jeune de mes deux fils, prénommé Charles [...] s'était acquis avec bonheur la connaissance de l'histoire romaine par les monnaies de bronze, d'argent et d'or, depuis la République jusqu'à César Auguste. Ayant mené cette étude dans son jeune âge, il l'a reprise à ses heures perdues et comme pour se distraire, après qu'il a été reçu docteur en médecine ; suivant l'esprit et le dessein du très distingué Fulvio Orsini, il a augmenté son livre de Familiis Romanis d'observations dont nul ne se plaindra. Il les a tirées de toutes les monnaies qu'il a en sa possession ou qu'il a vues chez des amis curieux de cette matière, dont il y a très grand nombre à Paris ; ou que, sur la volonté et l'ordre de notre roi très-chrétien en personne, il a vues dans la chambre du trésor qu'on tient sous garde particulière dans le Louvre, notre palais royal²* ».

Nonobstant, la correspondance du père garde « sa charge explosive ». Le titre de sa première édition tronquée, parue hors de France, met l'accent seulement sur l'aspect de chroniques des lettres. Et Charles Patin a pris bien soin de ne défendre que l'honneur médical de son père. En 1680 il a répliqué à un livret rédigé par un licencié en médecine de l'Université d'Iéna³. Mais Molière réduisit à néant pour la postérité les compétences médicales de Guy Patin ! Le 10 février 1673 sur la scène de théâtre le père Diafoirus dans le Malade imaginaire ressuscite dans un registre ridicule Guy Patin⁴. Ce dernier avait apprécié les comédies de Molière. Il mentionne dans une lettre à Falconet la première représentation à la Cour de *l'Amour médecin* : « *On a joué depuis peu à Versailles une comédie de médecins de la cour, où ils ont été traités en ridicules devant le roi qui en a bien ri⁵* ». Il est probable qu'il a assisté à une représentation de cette pièce à l'Hôtel de Bourgogne : « *On joue présentement à l'hôtel de Bourgogne L'Amour malade. Tout Paris y va en foule pour voir représenter les médecins de la cour, et principalement Esprit et Guénault, avec des masques faits tout exprès ; on y a ajouté des Fougerais, etc. Ainsi on se moque de ceux qui tuent le monde impunément⁶* ». Patin pouvait en rire. C'était les médecins de la Cour qui étaient la cible. Il n'est pas évident qu'il eût ri de même en voyant et en écoutant le personnage de Diafoirus !

œuvres d'Holbein, une lettre de Gerardus Listrius à Iohannes Paludanus, la préface d'Érasme à Thomas More, une lettre d'Érasme à Martinus Dorpius, une lettre d'Érasme à Thomas More, une lettre de Thomas More à Martinus Dorpius, un index des mots et des choses ». Imprimé à Bâle en 1676.

1 À Johannes Antonides Vander Linden, le 24 février 1663. BIUS ms 2007, fol 137.

2 À Johann Wilhelm Mannagetta, le 6 décembre 1662. BIUS ms 2007, fol 120.

3 « *La médecine tire sa valeur des circonstances : l'utile est ce qu'on donne quand il faut, et les vins sont néfastes si on ne les donne pas au moment opportun* ».

4 Acte II, scène 5 : Diafoirus déroule une thèse contre celle de Harvey sur la circulation du sang. En 1670 Guy Patin avait présidé une soutenance de thèse au cours de laquelle il avait pris position contre Harvey. Molière pour alimenter ses satires contre les médecins se faisait conseiller par un docteur-régent de la Faculté, successeur de Patin au décanat, Armand-Jean de Mauvillain.

5 Lettre du 22 septembre 1665. EVB, tome III, lettre n°371. ERP, tome III, lettre n°683.

6 À André Falconet, le 25 septembre 1665. EVB, tome III, lettre n°372. ERP, tome III, lettre n°684.

Chapitre II

LA CULTURE DE PATIN



Guy Patin est un homme de culture. On sait que dès son enfance son père lui faisait lire les *Vies parallèles* de Plutarque. Ce goût pour la culture antique, qu'elle soit grecque ou romaine, est très prégnante chez lui. Elle fait écho à l'humanisme de la Renaissance, le mouvement des idées du XVI^e siècle qui remit au goût du jour, tout en les redécouvrant, la philosophie et la culture antiques. En effet, notre médecin parisien est profondément attaché à ce mouvement intellectuel qui a redonné force et puissance aux canons de l'Antiquité. Ainsi, il existe chez Patin un héritage humaniste considérable. Il tire de l'Humanisme ses principaux « *dieux tutélaires* »¹: Érasme, Rabelais, Scaliger, Montaigne, Lipse, Bodin, Buchanan, les Monarchomaques convertis à la religion réformée.

Les traces de ces acteurs du « *beau XVI^e siècle* » sont présentes dans la majorité de ses écrits. Il cite le titre de leurs œuvres, quand il n'en extrait pas des passages qu'il adresse soigneusement à ses correspondants. Il prend position en défendant tel humaniste, en lui adressant ses louanges, ou encore en adhérant à son système de valeurs. Son goût pour l'érudition humaniste, emmène inmanquablement Patin vers les hommes politiques et les philosophes de l'Antiquité qui font eux aussi partie de sa culture politique et de son système de pensée. Effectivement, les Anciens occupent une place non négligeable dans sa correspondance.

Là encore, Patin cite leurs œuvres et leurs réflexions en recopiant certains passages qui servent son propos. Il prend position pour vanter les mérites de certains philosophes et de leurs écoles de pensée. Toutefois, il n'est pas le seul au XVII^e siècle à s'appuyer sur les penseurs antiques, en ce sens il ne fait pas preuve d'exception. À l'image de Louis XIV qui a puisé dans Apollon² les vertus dont il avait besoin afin d'exalter les vertus royales³, Patin fait de même en s'intéressant aux Anciens. Ainsi il ne s'agit pas de l'Antiquité du monde antique, mais de l'Antiquité moderne, celle du XVII^e. En effet, Patin puise dans les philosophies antiques ce dont il a besoin. Cependant, on observe qu'il se base nettement sur les canons de la civilisation romaine, même si la civilisation grecque n'est pas en reste. Ceci s'explique par le fait que Patin ne maîtrise pas le grec. Il est victime de son manque d'habileté à manier cette langue antique. Il le regrette à en croire l'éducation qu'il préconise⁴. Néanmoins, il connaît les écoles de la pensée grecque et leurs philosophies, qu'il s'agisse de concepts politiques, de sciences, de rhétorique ou encore de vertus morales et comportementales, notamment lorsqu'il cite Lucien⁵.

1 L'expression est de Patin lui-même. Missive du 6 mars 1657 à Charles Spon, son ami protestant. BnF ms 9357, fol 234-235. ERP, tome II, lettre n°349.

2 Notamment dans le Ballet de la Nuit d'Isaac de Benserade dans lequel Louis XIV dansa en public pour célébrer sa victoire sur la Fronde. Au sein du livret on peut lire : « *le jour commence à poindre et le ballet finit avec son sujet : l'Aurore traînée sur un char amène le plus beau Soleil qu'on ait jamais vu, qui d'abord dissipe les nuages, et qui promet la plus belle et la plus grande journée du monde ; les génies lui viennent rendre hommage et tout cela forme le grand ballet* ». L'allusion à Apollon est voulue et flagrante dans cette habile propagande d'État.

3 Louis XIV exploite l'Apollon brillant, le dieu solaire, celui qui conduisant le char dans le ciel jusqu'au crépuscule apporte la lumière. En revanche, il délaisse totalement l'Apollon phoebus, ce qui se comprend facilement. En effet, il n'a pas besoin des vertus oraculaires d'Apollon qui furent très importantes pour les Grecs. Étant donné que la meilleure source de légitimité de son système politique s'appuie sur les vertus d'une religion monothéiste, le catholicisme.

4 « *Quand on voudra faire un jeune homme savant, il faudra, s'il a de la santé et de la disposition à l'étude, qu'il soit fort savant en grec et en latin, et qu'il compose fort bien in utraque lingua, avant que de le mettre en philosophie où il faut plus de jugement que de mémoire* ». *« *en l'une et l'autre langue* ». Billet à Hugues de Salins, le 22 février 1667. BnF ms 9357, fol 364-365.

5 « *Lisez aussi quelquefois pour entretenir votre grec le Lucien, qui est plein de bons mots et de finesses de la vie* ». À Hugues de Salins, le 25 avril 1659. BnF ms 9357, fol 326. Après ce passage, Patin fait allusion à lune dans un autre propos qui suit. Néanmoins, le rapprochement entre le philosophe et rhéteur grec et la lune n'est pas fortuit : dans ses *Histoires vraies*, livre dont il est lui-même le héros, Lucien, entre bien d'autres aventures extraordinaires, fait un voyage sur la lune. Il faut donc ajouter dans le cabinet de notre médecin bibliomane l'œuvre que Lucien de Samosate réalisa sous l'empire romain.

Si Patin a pu lire les concepts de la philosophie grecque, c'est grâce aux traductions latines¹ que les érudits romains ont faites dans l'antiquité romaine et que les humanistes ont reprises dans leurs écrits. À ce titre, on peut citer l'exemple de Cicéron qui a traduit deux dialogues de Platon, à savoir, *Protagoras* et *Timée*. En revanche contrairement à la langue grecque, notre médecin lettré manie avec une aisance stupéfiante le latin, c'est ce qui explique son inclination naturelle pour les auteurs romains. Dans la pratique de la langue romaine, Patin fait preuve de nouveauté, notamment vis-à-vis de ces collègues de la faculté.

En effet, il ne pratique pas un latin de cuisine, mais un latin avec une excellence rhétorique telle qu'on le confondrait avec un érudit romain. Le latin est chez Patin tout un art². Il s'agit d'un latin d'érudition autant à l'oral qu'à l'écrit. C'est à un tel point que le latin est son mode de distinction épistolaire. Son aisance est reconnue par ses correspondants, ses amis, comme par tous ceux qui viennent le visiter lorsqu'il est professeur royal au collège de France. Ce goût de la culture latine et l'érudition qu'il en tire, à côté de ses « *dieux tutélaires* » du XVI^e siècle, nous invitent à analyser la philosophie romaine qu'il affectionne, sans oublier la culture grecque. La lecture des philosophes et des hommes d'État greco-romains l'incite à construire son propre système de valeurs. Ils sont pour Patin de véritable « *maîtres à penser* ». On s'aperçoit que l'histoire et la philosophie antiques ont été le tremplin d'une réflexion politique moderne. D'autre part, il ne faut pas oublier l'impact de l'humanisme politique chez notre érudit.

Ainsi, on peut catégoriser l'influence de chacun. Les penseurs antiques sont davantage le socle de son système de pensée et les racines de sa sensibilité culturelle, alors que les humanistes fournissent l'armature de ses idées politiques. Ces influences et ces admirations ne doivent pas être cloisonnées et compartimentées aux grands courants de pensée auxquels Patin adhère. En effet, dans certains cas ce sont les humanistes du XVI^e qui ont poussé notre médecin sceptique à s'intéresser à tel ou tel philosophe de l'Antiquité. On se rend compte à quel point l'humanisme récupère la pensée antique. Pour justement mieux cerner la philosophia³ de Patin, on va étudier l'impact que peuvent avoir ces philosophes⁴ greco-romains dans ses réflexions politiques et sociétales. Puis on s'intéressera à l'héritage des humanistes, qui ont non seulement fondé leur propre système de pensée à partir des canons antiques, mais qui ont aussi réintroduit la pensée antique greco-romaine en l'enchâssant dans la pensée politique chrétienne⁵.

La culture politique de Patin est significative et révélatrice de son extraction sociale. En effet, il est l'un des représentants de la culture bourgeoise basée sur l'humanisme greco-romain : Cette culture est fondée sur l'usage du raisonnement discursif dans la recherche de la vérité. Elle trouve dans l'adoption des canons antiques et de l'esthétique la morale du bon prince, ses vertus, et celle de l'homme honnête et juste. Comme nous allons le voir, l'influence greco-romaine et humaniste chez Patin est la clef indispensable au décodage de ses idées politiques.

1 « *Je suis bien aise qu'on ait imprimé grec et latin Ocellus Lucanus, je l'achèterai dès qu'il sera ici* ». Ocellus de Lucanie, philosophe grec du VI^e siècle av. J-C. Billet du 20 mars 1649 à Spon. BnF ms 9357, fol 41-46. ERP, tome I, lettre n°198.

2 Grâce notamment à la lecture des cours de Jean Passerat, écrivain français du XVI^e et professeur royal d'éloquence latine. Patin partage avec Passerat son admiration sans bornes pour Rabelais et sa verve caustique.

3 Philosophie.

4 Acquisition de connaissances.

5 Certains philosophes antiques furent déjà assimilés avant l'Humanisme de la Renaissance. On peut citer l'exemple de Saint Thomas d'Aquin qui a christianisé Aristote au Moyen Âge.

« Socrate et un autre philosophe, dans Élien, se consolait en mourant qu'ils verraient en l'autre monde d'honnêtes gens, des philosophes, des poètes et des médecins. Je suis du même sentiment : si j'y puis rencontrer Cicéron, Virgile, Aristote, Platon, Juvénal, Horace, Galien, je ne serai point en mauvaise compagnie. Il y aura là de quoi me consoler. Je crois qu'il y a force d'honnêtes gens en ce pays-là, en récompense de celui-ci où ils sont fort rares¹ »

Notre érudit possède une culture impressionnante relative à la civilisation gréco-romaine. Il peut aussi bien faire référence à une anecdote d'Hérodote² que citer Suétone³, alors que sept siècles⁴ séparent l'historien prosateur grec et l'érudit romain des *Vies des douze Césars*. Patin grâce à son savoir et à sa culture antique réussit à nous brosser un visage de l'Antiquité avec les auteurs, les hommes politiques et les philosophes qui ont retenu son attention et avec lesquels il élabore son système de réflexion. Il baigne dans les canons de l'antiquité qui ont retenu son intérêt. Il appose la devise de Virgile⁵ sur sa médaille décanale en 1652 et la fait figurer souvent sur ses ex-libris. Patin commente même les événements du XVIIe avec les repères de l'histoire⁶ et des systèmes de raisonnements⁷ des écoles de pensée gréco-romaine. Il prend même parti pour des enjeux politiques qui se sont déroulés dans l'histoire romaine. Dans son système de pensée se met en place un va-et-vient permanent entre l'Antiquité et le XVIIe siècle comme le balancier d'une horloge dont il dicte les mouvements. Patin fait ainsi de lui-même le parallèle entre l'Antiquité et son époque.

1 EVB, tome I, missive n°145 à Spon. ERP, tome III, lettre n°481 à Falconet. Le début de la lettre impose Falconet, et la mention de la bru de Patin mène à dater la missive du 17 juin 1660 au lieu du 17 juin 1659. L'erreur est présente dans les deux éditions.

2 « *sed nulla cura Hippocliidi* »/« *mais Hippoclide s'en moque* ». Lettre du 3 décembre 1660 pour Falconet. EVB, tome II, missive n° 220. ERP, tome III, lettre n° 547. Hippoclide est un Athénien immortalisé par Hérodote dans le VIe volume de ses *Histoires* (p129-130) : devenu le favori de Clisthène, tyran de Sicyone, Hippoclide devait épouser sa fille. Mais lors du banquet au cours duquel Clisthène devait proclamer son choix, Hippoclide ordonna au flûtiste de jouer une danse et il dansa de manière débridée, puis termina en montant sur la table et s'y tint sur la tête en agitant les jambes, ce qui acheva d'exaspérer son futur beau-père qui lui dit : « *Fils de Teisandros, ta danse t'a fait manquer ton mariage !* ». La réponse de l'impertinent prétendant ne se fit pas attendre : « *Hippoclide s'en moque* ». La formule d'Hippoclide devint proverbiale. On retrouve Hippoclide dans d'autres lettres comme celle du 3 mars 1662 à Spon : « On parle ici d'un beau carrousel que le roi veut faire au plus tôt et qui, nonobstant la cherté du pain et de toute autre chose, coûtera bien de l'argent, *sed nihil curæ talia sunt Hippocliidi** ». *« *mais Hippoclide se moque bien de telles choses* ». BnF ms 9357, fol 354.

3 « *Et sic Roma perit, regnavit sanguine multo, Ad regnum quisquis venit ab exilio* »/« *Et c'en est fait de Rome ! Quiconque a passé de l'exil à la tête du pouvoir, n'a régné qu'en faisant couler des flots de sang* ». Billet du 30 janvier 1652 pour Falconet. EVB, tome I, missive n° 67. ERP, tome III, lettre n° 404. Extrait de Suétone, *Vie de Tibère*, chapitre 59, § 3. Il s'agit d'un vers qu'on faisait courir dans Rome contre l'empereur Tibère.

4 Hérodote est né vers -490 et mort en -424 av J-C. Caius Suetonius Tranquillus dit Suétone est né vers 70 et mort en 122 ap J-C.

5 « *Felix qui potuit rerum cognoscere causas* »/« *Heureux qui a pu connaître les causes des choses* ». Virgile, *Géorgiques*, chant II, vers 490. Patin fait graver *Felix qui potuit* comme un clin d'œil à son poète antique préféré.

6 « *Lysander, général d'armée des Lacédémoniens, qui était un grand esprit d'homme, mais un grand fourbe et grand tyran, et duquel on pourrait tirer de beaux parallèles avec le cardinal de Richelieu* ». Billet du 18 janvier 1644 pour Spon. BnF ms 9357, fol 15-16. ERP, tome I, lettre n° 174. Au revers, Charles Spon a écrit : « *1644, Paris 26 janvier. Lyon, 31 dudit. Risposta, 5 février. Et le 6 part d'ici par le coche un paquet de livres pour M. Patin.* »

7 « *ive, vale, et nostri memor esto, dum/Capitoli immobile saxum/Accolet, imperiumque pater Romanus habebit.* » / « *Adieu, vivez bien, et souvenez-vous de nous, "aussi longtemps que le maître de Rome habitera auprès de l'immuable rocher du Capitole et qu'il détiendra le pouvoir"* ». Lettre du 4 novembre 1631 pour Claude Belin le Jeune. BnF ms 9358, fol 11-11bis. ERP, tome I, lettre n° 7. Dans les écrits de Virgile, *Énéide*, chant IX, vers 447-449 : « *Nulla dies umquam memori vos eximet ævo,/ Dum domus Æneæ Capitoli immobile saxum/ Accolet imperiumque pater Romanus habebit* »/« *Nul jour ne vous enlèvera au souvenir des âges, tant que la maison d'Énée sera voisine de l'immuable rocher du Capitole et que le maître de Rome conservera le pouvoir* ». Le Capitole est le symbole de la pérennité de Rome. Le maître de Rome « *pater Romanus* » était l'empereur auguste pour Virgile, mais le pape pour Guy Patin.

En ce qui concerne l'assassinat de Jules César il se range du côté du parti de Pompée et de Cicéron qui était celui de la légitimité du Sénat républicain contre la dictature de Jules César¹. Il s'appuie sur la rhétorique et la philosophie de Cicéron pour préparer son plaidoyer contre Théophraste Renaudot, il se fonde sur Sénèque pour ses leçons au collège de France, il cite Quintilien et érige son argumentaire sur la pensée de Virgile dans son procès contre Jean Chartier. Il connaît les fables d'Ésope², Démosthène, Socrate, Platon, Aristote, Hérodote, Thucydide, Zénon, Épicure, Lucien, Xénophon, Aristophane, Plutarque, Cicéron, Sénèque, Lucain, Salluste, Suétone, Tacite, Tite-live, Pline l'Ancien, Pline le Jeune, Virgile, Horace, Martial, Juvénal, Catulle, Ovide, Aristippe, Aulu-Gelle, Quintilien. Le choix de ces philosophes, poètes, grammairiens, historiens et hommes d'État met en avant une formation philosophique complète, issue d'une variété d'influences qui invite à parler d'éclectisme.

On comprend mieux la « veine encyclopédique » de Patin, son goût de la citation rare qui révèle l'ampleur de ses lectures, sa curiosité toujours en éveil qui prend prétexte dans des badinages sur des riens, d'un bruit entendu dans l'un des cercles qu'il fréquente pour discuter éthique, philosophie ou encore histoire. Il s'agit de digressions savantes à l'image de celle qu'on retrouve dans les *Vies* de Plutarque. Cependant, un fil d'Ariane émerge via les affiliations érudites et sociales que ces auteurs antiques ont entretenu entre elles à leur époque et l'attrait de Patin lui-même pour revendiquer le refus d'une philosophie qui s'isolait des réalités gouvernementales et des enjeux politiques. Il est résolument tourné vers un système de pensée qui prône non seulement la beauté du langage, mais aussi l'ordre public, la paix civile, la vertu morale, la légitimité contre le désordre, l'imposture et le chaos. Notre médecin parisien reprend la tradition grecque et les modèles romains pour s'armer de plusieurs outils conceptuels pour penser. Nous allons maintenant étudier ses penchants intellectuels pour les différents acteurs des canons antiques et vérifier ainsi si Patin n'est pas prédisposé à suivre un courant d'idées particulier en rapport avec ses propres conceptions et ses sensibilités.

En effet, il existe des relations, des jeux de bascule érudits, des influences et des analogies qui catalysent la participation constructive des penseurs antiques au sein de la culture politique de notre médecin. Mais avant de nous lancer dans cette démonstration névralgique pour mieux cerner les idées politiques de Patin, nous allons citer le passage qui suit où l'on peut admirer l'excellence, la sophistication de sa culture et de son érudition, mais aussi la finesse de son latin. Cette culture incommensurable fait écho aux richesses que pouvaient contenir son cabinet et sa bibliothèque louée et saluée de ses contemporains à l'égal de la bibliothèque mazarine. Patin était capable de coupler les vers latins de plusieurs poètes romains afin de créer une nouvelle supplique qui s'insère parfaitement dans son propos. Ici contre Samuel Sorbière qui avait rédigé la *Vie de Gassendi*, qu'on trouve en tête de ses *Opera omnia*. Patin était fou de rage à son encontre, car Sorbière y accusait les médecins d'avoir accablé le philosophe de souffrances, jusqu'à l'avoir tué à force de le faire saigner. La première cible était Patin lui-même, étant donné qu'il a soigné personnellement son ami.

1 « M. le premier président est si fort du parti de Pompée qu'il me témoigna un jour de la joie de ce que j'en étais, lui ayant dit dans son beau jardin de Bâville que si j'eusse été là lorsque l'on tua Jules César dans le Sénat, je lui aurais donné le vingt-quatrième coup de poignard ; ce fut l'an 1645 au mois de mai ». Le premier président cité est Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement de Paris, proche et protecteur de Patin. Missive du 14 novembre 1664 écrite pour Falconet. EVB, tome I, lettre n° 334. ERP, tome III, lettre n° 647.

2 EVB, tome III, missive n° 511. ERP, tome III, lettre n° 803.

Blessé au plus profond de son honneur, il tirait à boulets rouges sur Sorbière avec l'une de ses tirades les plus assassines et satiriques en s'appuyant sur les poètes latins qu'il chérissait¹, en se référant à pas moins de cinq sources latines séparées entre elles par trois siècles : « *Le sieur Sorbière est en grosse querelle contre les libraires de Lyon de ce que son nom n'a pas été exprimé au frontispice de ce grand ouvrage, comme si ce qu'il a fait en valait la peine ! Annales Volusii, cacata charta ! Quasi tanti esset momenti villissimum elogium, plenum ruris et inficetiarum, dignum plane, quod deferatur in vicum vendentem thus et odores et piper et quidquid chartis amicitur ineptis ; sed dimittamus illum parabatam, solo nostro contemptu dignum. Habeat iste nebulo sibi res suas, et abeat in Morboviam, vincetus mittatur Ilerdam, fiat thuris piperisque cucullus, ne toga cordylis, ne pænula desit olivis, etc*² ».

« Annales de Volusius, papier couvert de merde ! Plein de rusticité et de grossièreté, qu'il soit pris pour un éloge parfaitement vil et tout bonnement digne d'être exposé au beau milieu du carrefour où se vendent l'encens, les parfums, le poivre et tout ce qu'on enveloppe dans de ridicules paperasses ; mais laissons là ce contempteur, il ne mérite que notre mépris. Que ce vaurien s'occupe de ses affaires et s'en aille à tous les diables ; qu'enchaîné on l'envoie à Ilerda ; qu'on en fasse un cornet pour emballer le poivre et l'encens afin que les jeunes thons ne manquent pas de toges, ni les olives de manteaux, etc ». Ce sont dans l'ordre :

- Les vers 1 et 19 du poème 36 de Catulle, *In Annales Volusii*. Contre les *Annales* de Volusius : « *Annales Volusii, cacata carta !* {Annales de Volusius, papier couvert de merde !} et *Pleni ruris et inficetiarum* {pleines de rusticité et de grossièreté}.
- Deux vers d'Horace tirés des *Épîtres*, II, vers 269-270 : *deferar in vicum vendentem tus et odores/ et piper et quicquid chartis amicitur ineptis* {et l'auteur ne s'expose pas au beau milieu du carrefour où se vendent l'encens, les parfums, le poivre et tout ce qu'on enveloppe dans d'ineptes manuscrits}.
- Un autre fragment des *Épîtres*, I, vers 13 d'Horace : *aut fugies Vticam aut uinctus mitteris Ilerdam* {ou tu fuiras à Utica³, ou enchaîné, on t'enverra à Ilerda⁴}.
- Un vers de Martial extrait des *Épigrammes*, livre III, vers 5 : *vel turis piperisve sis cucullus* {ou que tu deviennes un cornet pour le poivre et l'encens}.
- Un autre vers de Martial toujours issu des *Épigrammes*, livre XIII, vers 1 : *Ne toga cordylis et pænula desit olivis* {Pour que les jeunes thons ne manquent pas de toges, ni les olives de manteaux}.

1 Il est important de ne pas faire d'amalgame. En effet, si Patin admire les poètes antiques, il reprend le terme « *poète* » pour dénoncer la démagogie de son époque, ce qui n'enlève rien à son culte pour les poètes latins qu'il chérit. « *Les poètes chantent des choses qui émerveillent, mais qu'on ne peut croire* » (par poètes, j'entends tous les harangueurs démagogues, genre dont auront toujours été les ministres, loyalistes, moines, etc) ». ERP, tome II, lettres n° 240 et 241. Patin s'appuie sur les *Distiques moraux* d'un moraliste latin du IIIe siècle pour compléter sa diatribe en langue latine dans sa lettre à Spon.

2 À Spon, le 5 juillet 1658. ERP, tome II, lettre n°331.

3 Port proche de Carthage.

4 Aujourd'hui Lérida est au nord-est de l'Espagne, dans la communauté autonome de Catalogne. Région éponyme du nom de son chef-lieu, Lérida.

La philosophie et la culture grecques

Socrate, Platon et Aristote sont souvent présents au sein de la correspondance patiniane. Alors que d'autres comme Isocrate en sont complètement absents, ou alors leur existence au sein des lettres est anecdotique et sert à un autre propos. C'est le cas de Thucydide¹ qui est cité uniquement parce que Galien en fait mention à propos de la peste à Athènes dans la guerre du Péloponnèse. La présence des auteurs grecs dans les lettres est moindre que celle des auteurs romains, mais elle n'en demeure pas moins cruciale.

En effet, le triptyque Socrate, Platon, Aristote est primordial pour comprendre la pensée de Patin, car notre médecin est un platonicien². Il adhère à la réforme de la politique telle que Platon la théorise dans la République. C'est ce qui explique l'idéal de Justice de Patin, que l'on retrouve dans sa conception théorique de l'État, et dans son admiration pour Louis IX. Cet idéal de justice est inhérent à la cité parfaite platonicienne qui a trait à l'harmonie présente entre les différents ordres qui la composent. C'est l'une des sources de l'attachement de Patin aux ordres et aux corps de la Monarchie.

Ainsi Patin rejoint le concept de perfectibilité de l'âme des citoyens et de celle de la Cité³. D'ailleurs, ce concept est au fondement du courant de l'Humanisme, dans lequel notre médecin platonicien puise ses « *dieux tutélaires* ». Cet idéal de la « *philosophie morale* »⁴ dont se réclame Patin doit aboutir à l'installation d'un État juste, la réforme radicale de l'homme menée par le savoir et la philosophie doit quant à elle déboucher sur un gouvernement intègre.

On observe donc chez Patin les théories du gouvernement contre le désordre issues de la politique platonicienne. À titre d'exemple, on peut citer ce passage⁵ très significatif : « *L'injustice ne va pas toujours si vite, il ne faut qu'un homme de bien ad sufflaminandos ceteros⁶, et peut-être que l'on en trouvera plus d'un parmi ses juges. Je parle par peut-être, car aujourd'hui dans le Palais règne un horrible désordre au jugement des procès, dont l'événement dépend du caprice ou de la malice du rapporteur, qui n'est pas toujours si fort homme de bien que Socrate, Phocion ou Aristide⁷* ».

1 À Falconet, le 2 mai 1659. EVB, tome I, lettre n° 138. ERP, tome III, lettre n°464.

2 « *Le grand et divin Platon* ». BIU Santé ms 2007, fol 261-264. Manuscrit que Guy Patin a rédigé pour préparer son plaidoyer contre Jean Chartier, et dont il a dû énoncer publiquement certains passages ancrés dans sa mémoire. Ce qui revient à dire que Patin a clamé haut et fort devant le parlement son attachement à la philosophie platonicienne et à d'autres érudits antiques comme Quintilien.

3 « *Nous avons ici un de nos collègues malades, savoir M. Allain. C'est l'esprit le plus doux à Paris dans le corps le plus atrabilaire, il ressemble à Socrate, car il s'est si utilement appliqué à la philosophie morale que, de tout mauvais qu'il était naturellement, elle l'a fait tout bon.* » Allain est un docteur régent de la Faculté de Paris. Missive du 21 septembre 1655 pour Spon.

4 Le terme vient de Patin lui-même. Missive du 21 septembre 1655 pour Spon. EVB, tome I, lettre n° 100. ERP, tome III, lettre n° 437 à Falconet (mais dont le contenu impose Spon) et lettre n° 276, tome II à Charles Spon.

5 Lettre du 6 novembre 1657 écrite pour Charles Spon. BnF ms 9357, fol 274-277. ERP, tome II, lettre n° 318.

6 « *Pour faire obstacle aux autres* ».

7 Patin fait ici écho à la dialectique et la maïeutique d'esprit de Socrate pour cultiver l'âme et la vertu. Il cite Phocion, général athénien (IV^e s. av. J-C.) pour sa célèbre incorruptibilité. Phocion fut le chef du parti aristocrate et l'adversaire politique de Démosthène. L'autre Athénien évoqué est Aristide (fin du V^e s. av J-C.), surnommé le juste, qui fut le rival malheureux de Thémistocle, ce qui lui valut l'ostracisme, mais sa cité menacée par l'invasion de Xerxès le rappela et il la défendit avec éclat.

Cet extrait mérite qu'on s'y attarde plus longuement, car il est symptomatique de l'intérêt de Patin pour la politique socratique qui rejoint par plusieurs concepts celle de Platon¹. Outre « *l'art d'interroger et de répondre* », c'est surtout l'amélioration de l'âme que vise l'entretien socratique qui suscite l'estime de Patin, car il en résulte un meilleur état d'ordre et d'harmonie. En effet, pour Socrate, la compétence politique est comparable à toute autre compétence technique qui doit prendre soin de l'âme des citoyens et de la vertu publique. C'est à ceux qui possèdent cet art politique ou l'« *art qui s'occupe de l'âme* » que doit être confiée la direction des affaires humaines. Le fait que Patin parle d'injustice dans le même paragraphe où il cite Socrate est extrêmement intéressant. Car il renvoie au sens de la mort de Socrate que Xénophon et Platon furent les premiers à donner : le sens exemplaire de la mise à mort d'un homme courageux, victime de l'injustice de sa cité.

Au vu de la culture immense de notre érudit platonicien, il devait très certainement connaître les tenants et les aboutissants de la mort de Socrate. Cette mort suscite d'ailleurs l'émoi de Cicéron² que Patin affectionne. Mais c'est la Renaissance qui façonne définitivement l'image de l'esprit libre de Socrate, victime de l'intolérance. Ce sont de surcroît les « *dieux tutélaires* » de notre médecin lettré qui la construisent. Effectivement, Érasme, Rabelais, Montaigne voient en Socrate « *une âme parfaite* », une « *grande lumière de la philosophie* » dont l'indépendance d'esprit causa la mort. On comprend mieux maintenant la source de l'intérêt de Patin pour la philosophie socratique. Par ailleurs, il est troublant d'observer qu'il est au XVIIe aussi indépendant d'esprit que pouvait l'être Socrate à son époque. Sa plume le démontre et aurait pu l'amener à être condamné à l'égal de Socrate. Patin lui-même est conscient de ces attaques véhémentes qui pourraient bien lui coûter l'excommunication, voire sa propre vie. Dans une lettre du 17 juin 1660 à Falconet³, il se force à taire son animosité de peur d'être attaqué. Patin était bien conscient de ce que pouvait lui coûter la teneur de sa pensée politique, l'histoire de Socrate qu'il connaît était là pour lui servir d'avertissement.

La philosophie socratique retient l'attention de Patin, car elle est apparentée à la pensée platonicienne, étant donné que Platon a fréquenté Socrate et qu'il énumère nombre des dialogues socratiques. Cependant le goût de notre médecin pour l'œuvre de Platon n'est pas purement doctrinal. À l'égal de Cicéron, il a pris dans la tradition platonicienne ce dont il avait besoin à chaque étape de sa vie. Le fait que Patin adore et lit Cicéron l'a conduit à lire puis à apprécier la philosophie platonicienne⁴. De plus, la fréquentation qu'il a de Fernel, qui d'après lui est un grand platonicien⁵, a très certainement dû renforcer son propre intérêt pour l'auteur du Banquet. Néanmoins si notre médecin anticlérical est platonicien sur bien des thèmes chers à la philosophie platonicienne, il n'adhère pas à l'œuvre de Platon dans son ensemble.

1 Socrate fut le mentor de Platon. L'auteur de la République le fréquenta très jeune et c'est grâce aux dialogues socratiques de Platon que l'essentiel de la dialectique de Socrate est parvenu jusqu'à nous.

2 Le consul de Rome n'hésite pas à qualifier de « *scélérats* » les juges athéniens qui ont condamné Socrate à boire la ciguë.

3 « *Je ne vois plus ici que de la cabale, tyrannie, fourberie, singerie, hypocrisie, et tout cela confit en beaucoup de cérémonies et même les plus fins y trompent in nomine Domini ; mais je suis d'avis d'arrêter là et de ne rien dire davantage pour ne pas m'attirer quelque excommunication majeure* ». *« au nom du Seigneur ». EVB, tome I, missive n°145, à Charles Spon (par erreur). ERP, tome III, missive n°481, à André Falconet. Toutes deux datées du 17 juin 1659, mais la mention de la belle-fille de Patin mène à la dater en 1660.

4 « *Venimus ad fœcem sæculorum, nec versamur in Republica Platonis* » / « *Nous parvenons à la lie des siècles, et ne retournons pas vers la République de Platon* ». Voici ce qu'on peut lire de la plume de Patin dans un billet à Falconet du 7 juin 1650. Or cet aphorisme sur Platon est extrait de l'œuvre de Cicéron, il s'agit ici des *Lettres à Atticus*. EVB, tome I, lettre n°60. ERP, tome II, lettre n°381.

5 Missive du 16 novembre 1643 à Spon. BnF ms 9357, fol 9-10. ERP, tome I, lettre n°171.

En effet, Patin partage l'idée d'un mal politique irréductible, en revanche il n'adhère pas à la théurgie¹. D'autre part, notre médecin fut bien documenté sur la philosophie platonicienne. Il cite à Spon un livre de Charpentier² qui fait appel à l'œuvre d'Alcinoüs³ auteur d'une *Introduction à la philosophie de Platon*. Ainsi, le goût de Patin pour l'œuvre de Platon est aussi matériel, car il veut posséder les œuvres de l'auteur des *Lois*.

Pour compléter notre fil conducteur, il nous manque un dernier philosophe évoqué dans le triptyque en début de partie : il s'agit d'Aristote. En pratique si notre érudit se réfère à Platon pour la politique, il est incontestablement aristotélicien dans les domaines des sciences et de l'éthique. Cinq axes expliquent l'attrait de Patin pour la philosophie aristotélicienne. Cicéron encore une fois l'amène vers un philosophe grec, dans la mesure où le consul de Rome, dans son œuvre, qualifie Aristote de « *fleuve d'or* » pour son éloquence. Le fait qu'Aristote fut l'élève de Platon à l'Académie démontre aussi l'intérêt de Patin, comme l'atteste la missive à Spon du 29 mai 1648⁴.

Le père spirituel de notre épistolier, Jean Riolan est la troisième source d'intérêt par son ouvrage *Anthropographie*. Patin, l'ayant lu, cite l'ouvrage en question dans sa missive du 22 février 1557 à Hugues de Salins⁵. Lorsqu'on lit le panégyrique de Riolan, on comprend pourquoi il a pu exhorter Patin vers la pensée aristotélicienne. La lecture d'Érasme, dont on sait que Patin possède l'intégralité de l'œuvre, est un autre facteur⁶ qui a aussi conduit notre bourgeois érudit à goûter à philosophie du précepteur d'Alexandre le Grand. Enfin le cinquième axe est doctrinal. Patin admire Aristote, car il trouve dans la doctrine du maître à penser de Platon plusieurs centres d'intérêt qui pourraient remonter à l'enseignement universitaire qu'il a reçu. En effet, au XVIIe siècle cet enseignement est fondé sur la pensée et le mode de raisonnement d'Aristote.

Dans le domaine des sciences, Aristote a consacré plusieurs ouvrages à la description des êtres vivants, et la médecine en tira nombre d'enseignements et de dogmes qui s'ajoutèrent à ceux d'Hippocrate dont il avait soigneusement étudié les écrits. Fondateur de l'anatomie comparée des animaux, Aristote a décrit les parties du corps humain avec plus ou moins d'exactitude quant à leur physiologie. La conception aristotélicienne erronée du mouvement et de la fonction du sang a largement alimenté les querelles sur la circulation. Patin, passionné d'anatomie, puise dans Aristote plusieurs éléments pour alimenter son propre savoir dans ce domaine. Ses compétences dans cette science sont même en grande partie établies sur les théories aristotéliciennes. N'oublions pas que notre médecin parisien fut professeur d'anatomie au collège royal.

1 On peut prendre pour preuve ce que Patin dit de Fernel à Spon, le 16 novembre 1643 : « *Fernel a été grand platonicien, et qui a bien plus fort cru que moi en la démonomanie* ».

2 Jacques Charpentier, Docteur régent et doyen de la Faculté de médecine de Paris, Professeur royal de mathématiques au XVIe siècle. « *Platonis cum Aristotele in universam philosophiam comparatio quae hoc commentario in Alcinoi institutionem ad eiusdem Platonis doctrinam explicatur* ». *Comparaison de Platon avec Aristote sur la philosophie universelle, qui est expliquée par ce commentaire sur l'enseignement d'Alcinoüs concernant la doctrine de ce même Platon*. Publié par Dupuis en 1573 in-4° à Paris. Missive du 16 novembre 1643 écrite à Spon. BnF ms 9357, fol 9-10. ERP, tome I, lettre n°171.

3 Philosophe platonicien grec du IIe siècle.

4 « *Et pour vous montrer qu'il est vrai que res humanæ faciunt circum, comme il a autrefois été dit par Platon et par Aristote* ». *« *les affaires des hommes suivent un cours circulaire* ». BnF ms 9357, fol 6-37. ERP, tome I, lettre n°197.

5 « *Voyez ce qu'a écrit en son Anthropographie M. Riolan, de laudibus Aristotelis* ». *« *à la louange d'Aristote* ». BnF ms 9357, fol 364-365. Le chapitre III du livre I de l'*Anthropographie* de Jean Riolan est intitulé *Jugement de l'auteur touchant les œuvres anatomiques d'Aristote*.

6 On retrouve dans les lettres patinianas, des proverbes latins extraits des œuvres d'Érasme et dont le « *Prince des humanistes* » attribue la paternité à Aristote. À titre d'exemple, on peut citer l'aphorisme de la missive à Spon du 19 juin 1643 (BnF ms 9357, fol 6-7. ERP, tome I, lettre n°176) : « *Stultus qui patre caeso liberis pepercit* » / « *Est fou celui qui, ayant assassiné le père, a épargné les enfants* ». Issue des *Adages* (953). Dans Aristote : και τους ελους αναροι, ων και τους πατερας.

Mais sa dévotion pour Aristote se comprend aussi par d'autres raisons : Notamment la théorie de la santé qui, chez Aristote, est fondée sur le principe d'équilibre : les maladies sont toujours causées par excès ou par défaut, principalement de chaleur ou d'humidité, elles sont souvent guéries par l'excès contraire, la santé est l'état moyen. On retrouve ici le principe même auquel est attaché Patin et selon lequel il pratique la médecine. En outre, il se retrouve dans la pensée aristotélicienne, car elle rejoint, sinon corrobore, la médecine telle que la pensent Galien et Hippocrate¹. Or Patin dans la science médicale, ne jure que par ces deux médecins de l'Antiquité grecque. On peut maintenant facilement saisir pourquoi notre médecin érudit défend corps et âme Aristote² quand celui-ci est attaqué par les savants du XVIIe siècle.

En effet, Patin partage avec le fondateur de l'École péripatéticienne la même conception de la médecine. Notre épistolier se situe donc à contre-courant du mouvement philosophique de son temps qui s'est en bonne partie établi sur la critique de la scolastique et du péripatétisme. On peut citer Ramus, Bacon, Descartes, Gassendi. Néanmoins cela n'empêche pas Patin de les lire, de les fréquenter, sinon de partager avec eux des concepts philosophiques, même si ces derniers sont le rempart qui se dresse contre la pensée aristotélicienne qu'il chérit au plus haut point. Ainsi, dans la querelle des Anciens et des Modernes qui anime tout le XVIIe siècle, Patin est résolument du parti des Anciens. Toutefois, il ne se refuse pas à éprouver des sympathies pour plusieurs Modernes qui le conduisent même à entretenir des relations amicales. Notre médecin bibliomane adhère à la théorie aristotélicienne de l'âme selon laquelle ce sont les sensations qui engendrent les idées.

Patin est un aristotélicien convaincu, il ne cesse de dresser ses louanges³ à celui qui, par sa philosophie et ses concepts, a exercé une influence considérable sur la pensée et les sciences de l'Europe à partir du XIIe siècle. Cependant, l'attrait de notre médecin lettré pour Aristote ne se cantonne pas qu'au domaine exclusif des sciences. Effectivement, Patin rejoint aussi les concepts de rhétorique⁴ et d'éthique⁵ de la philosophie du précepteur d'Alexandre le Grand.

1 « Vous pouvez croire que ce n'est point pour les miracles qu'il prêche, car je n'en crois aucun s'ils ne sont dans Aristote ou dans Galien ». À Charles Spon, le 19 mai 1654. ERP, tome II, lettre n°260 et 261.

2 « Ce que les novateurs d'aujourd'hui et les chimistes, *hominum genus mendacissimum*, disent contre lui ne m'étonne point : *eiusmodi hominum, sufflorum et nebulonum oculi caligant ad tantum Solem, cuius penetrantissimos radios ferre non possunt* ». *« genre d'hommes le plus menteur de tous ». *« les yeux des hommes de cette sorte, souffleurs et vauriens, sont éblouis par un si grand soleil, dont ils ne peuvent supporter les rayons très pénétrants ». Missive à Hugues de Salins, du 22 février 1667. BnF ms 9357, fol 364-365.

3 « Je sais bien qu'il y a bien des savants dans le commun, aussi y a-t-il bien des oiseaux en l'air, mais il n'y a en tout guère d'aigles qui approchent si près du soleil, et ce soleil est l'Aristote qui vere fuit Sol eruditorum et aquila ingeniorum ». *« qui fut vraiment le soleil des savants et l'aigle des génies ». Billet à Hugues de Salins, du 22 février 1667. BnF ms 9357, fol 364-365.

4 « *Quæ sunt eadem uni tertio, sunt eadem inter se* » / « Deux choses qui sont en union avec une troisième le sont aussi entre elles deux ». Précepte d'Aristote cher à la scolastique. Lettre à Falconet, le 24 mai 1661. EVB tome II, lettre n°256. ERP, tome III, lettre n°582.

5 « J'ai appris la querelle que Meyssonier fait à votre Collège. Je m'étonne fort de quoi il s'est avisé de faire parler de moi par son avocat. Je n'ai nulle intelligence avec lui et même, ne souhaitant pas son commerce, je n'ai point répondu à ses deux dernières. Point qu'il me demandait une chose qui n'était ni raisonnable, ni possible, qui est tout le contraire de ce qu'on doit demander à un ami, au dire d'Aristote ». *Lazare Meyssonier, docteur de l'Université de médecine de Montpellier, agrégé au Collège des médecins de Lyon. Le concept aristotélicien que met ici en avant Patin est celui que l'on trouve dans l'*Éthique à Nicomaque*, livre I, chapitre 3, §1. « C'est un devoir sacré de préférer la vérité à ses amis, même les plus chers et les plus respectés ». Patin dénonce ici le mensonge. Missive du 21 septembre 1655 à Spon. EVB, tome I, lettre n°100. ERP, tome III, lettre n°437 à Falconet, mais dont le contenu impose Spon et lettre n°276, tome II.

Le socle de la culture philosophique grecque de notre épistolier est essentiellement fondé sur Socrate, Platon et Aristote. Comme on l'a vu, différents facteurs incitent Patin à se diriger vers ces philosophes. Il y trouve plusieurs intérêts dans des domaines qui lui sont chers : Politique, Médecine, Morale et Rhétorique. L'attrait qu'il éprouve nous renseigne aussi sur la composition de sa bibliothèque dont aucun inventaire ne nous est parvenu aujourd'hui. En effet, elle devait comporter, au vu des citations et des références employées, plusieurs ouvrages de Platon et d'Aristote. *Le Banquet, la République, le Phèdre, le Politique, le Timée, les Lois* pour Platon. *L'Organon, Métaphysique* pour Aristote.

Patin fait référence à eux autant pour des questions philosophiques que pour illustrer des petits faits de la vie quotidienne¹ qu'il mentionne à ses correspondants dans ses lettres. Platon et Aristote sont dans le panthéon des philosophes gréco-romains de Patin ceux qui comptent le plus pour lui avec quatre autres auteurs romains. Avant d'enchaîner sur la philosophie romaine chez Patin, il ne faut pas oublier les autres acteurs de la civilisation grecque qu'il cite dans ses lettres : Démosthène², Xénophon, Hérodote et Aristophane.

Ils sont très peu présents dans les missives comparativement à Cicéron, Tacite ou encore Suétone. Mais leur présence nous renseigne sur la manière et les sources avec lesquelles Patin fondait son savoir sur l'Histoire et la culture antiques grecques. D'autre part, il est troublant de s'apercevoir à quel point Patin ressemble à Démosthène. Comme l'adversaire acharné de Philippe II, il s'élève contre les pressions fiscales, il est favorable à la paix et à la prospérité et développe aussi à l'image du contemporain d'Aristote une très haute idée de l'État³.

Patin se veut le Démosthène du XVIIe siècle ! tellement sa lutte et son combat contre le pouvoir de la papauté et des jésuites est semblable à celui de Démosthène contre Philippe II de Macédoine. Néanmoins, Patin reste prudent et n'a jamais prononcé en public des discours d'opposition politique. Dans ce sens, on ne peut assimiler totalement Patin à Démosthène. Une autre lutte non négligeable est à relever, il s'agit de celle qui s'attaque au favoritisme et au clientélisme. Les fléaux freinent incontestablement les actions gouvernementales pour Patin, tout en fragilisant l'autorité des gouvernants. Ces combats ont un fond de toile commun, celui de garantir l'indépendance et la souveraineté de l'État.

1 « lui faire mes très humbles recommandations, et à M. Falconet aussi, auquel je vous prie de dire que je le remercie de ses fromages et de tout autre présent, hormis de livres, desquels je lui suis déjà bien obligé : *Aristippus semper nummos, Plato semper libros* ». *« Aristippe veut toujours de l'argent, et Platon toujours des livres ». En faisant dire par Charles Spon à André Falconet qu'il refusait ses fromages, mais acceptait ses livres, Guy Patin comparait sa situation à celle de Platon. Dans le livre II de Diogène Laërce, § 81, on peut lire une anecdote venant d'Aristippe : Comme Aristippe avait accepté l'argent qui venait de Denys alors que Platon, lui, n'avait fait que prendre un livre, Aristippe dit à qui lui en faisait reproche : « *C'est que moi j'ai besoin d'argent, alors que Platon a besoin de livres* ». Aristippe de Cyrène, philosophe grec contemporain de Platon (Ve siècle av J-C), disciple de Socrate, a fondé l'École cyrénaïque sur l'idée qu'il fallait donner un caractère pratique à la philosophie. Très attaché aux choses matérielles, il passa une partie de sa vie en Sicile, fréquentant la cour des deux Denys à Syracuse, y devenant maître dans l'art de flatter les tyrans pour en tirer des bienfaits. Il fut le précurseur d'Épicure et des philosophes sceptiques. BnF ms 9357, fol 69 et 71. EVB, tome I, lettre n°31. ERP, tome I, lettre n°220. Missive pour Spon du 8 janvier 1650.

2 Démosthène apparaît une seule fois dans les lettres patinianas*, on peut donc se permettre de le citer ici. Cela n'est pas sans servir notre propos, car on retrouve une fois encore l'influence des auteurs romains et principalement de Cicéron, démontrant que Patin est un cicéronien : « *Vos lettres sont en mon endroit ce qu'étaient les oraisons de Démosthène à Cicéron ; et celles de Cicéron à Pline le jeune et à Quintilien : optimæ quæ longissimæ* ». *« les meilleures sont les plus longues ». Aphorisme de Démosthène, homme d'État athénien et grand orateur attique du IVe siècle av J-C. Il a écrit les *Philippiques* contre son grand adversaire Philippe II de Macédoine, le père d'Alexandre le Grand. Cicéron lui rendit hommage en donnant le même nom à ses quatorze discours contre Marc-Antoine. *Lettre à Spon, du 30 septembre 1650. BnF ms 9357, fol 102. ERP, tome II, lettre n°237.

3 La cité état d'Athènes pour Démosthène. L'État royal du royaume de France pour Patin.

La présence d' Aristophane¹ sous la plume de Patin est aussi très révélatrice. En effet, on observe des analogies entre le célèbre poète comique grec et notre médecin érudit². Aristophane connut les années glorieuses d'Athènes sous l'administration impérialiste de Périclès et son corollaire : la longue et sombre période de la Guerre du Péloponnèse qui voit la cité athénienne plonger dans la tyrannie. Patin, lui, vit sous les affres de la guerre de Trente Ans et subit le revers de l'absolutisme royal : la Fronde.

Les critiques contre les profiteurs de l'État d'Aristophane, rappellent irrésistiblement celle de Patin envers Mazarin, le cardinal-ministre le plus riche de tout l'Ancien Régime. D'autre part, les dénonciations de la corruption judiciaire d'Aristophane rappellent celle de Patin contre le Parlement soudoyé par les médecins de Cour lors de ses procès contre Renaudot et Chartier.

En outre, les critiques formulées par Aristophane à son époque sont de même nature que celles que pouvait écrire Patin, elles ont en outre les mêmes cibles : la guerre, la démagogie politique, le clientélisme d'État et la corruption. On peut citer un passage très éloquent d'une lettre à Falconet du 8 mars 1669³ qui suffit à lui seul en démonstration : « *la vertu des ministres n'est pas plus à l'épreuve que celle des pères de la Société qui n'en refusent que le moins qu'ils peuvent ni les capucins non plus. Le Plutus d'Aristophane⁴ est un dieu qui est aujourd'hui fort invoqué dans ce siècle* ».

Ces passages des œuvres d'Aristophane dans la correspondance patiniane nous font dire que Guy Patin devait conserver pieusement dans sa bibliothèque un exemplaire des *Aristophanis Comœdiæ XI, græce et latine, cum emendationibus Ios. Scaligeri*⁵, un ouvrage réalisé par Scaliger, un humaniste cher à notre épistolier érudit. On peut donc affirmer qu'il possédait l'intégralité des œuvres du plus célèbre poète comique grec, soit : *les Acharniens, les Cavaliers, les Nuées, les Guêpes, la Paix, les Oiseaux, Lysistrata, les Thesmophories, les Grenouilles, l'Assemblée des femmes, Ploutos*.

1 « Ah ! que si le Conseil du roi était composé de gens de bien, qu'il y a longtemps que nous serions les maîtres de ces 17 provinces ! Mais le premier vers d'Aristophane n'est que trop vrai ! ». Il s'agit des premiers vers du *Ploutos*. *Kariôn* (un juste) s'exclame : « *Ὡς ἀργαλέον πραγμ' ἐστίν, ὦ Ζεῦ καὶ θεοί, δούλον γενεσθαι παραφρονούντος δεσποτοῦ.* » *« *Quelle pénible chose c'est, ô Zeus et tous les dieux, de devenir esclave d'un maître frappé de démence !* ». La critique acerbe de Patin dénonce la démagogie politique, voire l'imposture. Elle est dirigée contre Mazarin et ses créatures. Billet du 5 juillet 1658 à Spon. ERP, tome II, lettre n°331.

2 Aristophane se montre particulièrement virulent contre l'enrichissement illicite des élus avec l'argent public : « *investis de magistratures, ces « flatteurs salariés, blancs-becs enculés* »* s'accaparent des revenus de l'État aux dépens du peuple, qui « *se laisse embobeliner* »* alors qu'il est à l'origine de cette richesse. Au plan judiciaire, Aristophane a stigmatisé les institutions absurdes de la cité, avec ses six mille dicastes de l'Héliée, ce tribunal qu'il qualifie de « *bazar à procès* », insinuant ainsi qu'on pouvait en acheter les verdicts. **Les Guêpes*, vers 683 à 687 et 655 à 712. ***Les Cavaliers*, vers 979.

3 EVB, tome III, lettre n°486. ERP, tome III, lettre n°779.

4 *Plutus* (*Ploutos* en grec) est le titre de la dernière des onze comédies qu'on a conservées d'Aristophane (445-386 av J-C), écrite en 388. Patin fait allusion au pouvoir fondé sur l'argent, que l'on appelle aujourd'hui ploutocratie. On retrouve dans *l'Éloge de la folie*, d'Érasme, livre VII un passage qui fait écho au *Ploutos* d'Aristophane et que Patin a très certainement lu, étant donné qu'il possédait en double la totalité de ses œuvres. La Folie était fille de Plutus et de la nymphe Jeunesse.

5 Onze comédies d'Aristophane, en grec et latin, avec les corrections de Joseph-Juste Scaliger. Imprimé à Leyde, par Jean Maire, 1624, in-12.

Épicure n'est pas à oublier dans la soif de savoir de Patin. En réalité, le fondateur de l'épicurisme a aussi sa place dans l'immense culture philosophique de Patin. Notre médecin platonicien pour connaître la pensée théorique d'Épicure se réfère à Diogène Laërce, un écrivain grec du III^e siècle après J-C. Il est l'auteur de *De Vitis, dogmatibus et apophtegmatibus clarorum philosophorum*¹. Il s'agit d'une compilation de renseignements sur les écoles philosophiques grecques, très précieuse à cause des sources, perdues depuis, dont disposait l'auteur.

Patin s'appuie sur ce compilateur grec, car sa *Vie d'Épicure* occupe le livre X dû *De Vitis...*, que Gassendi édita. En outre, Patin apprécie Épicure grâce à son ami Gassendi qui a réalisé des commentaires sur sa philosophie, que Patin connaît et possède, car il en cite les publications à Falconet le 29 octobre 1647² et à Nicolas Belin le 21 juillet 1649³. Notre épistolier aristotélien est donc amené à lire Épicure et à en apprécier la philosophie par la fréquentation qu'il a des cercles des libertins érudits dont fait partie Gassendi. Pour mieux comprendre les tenants et les aboutissants de notre démonstration sur les impacts et les relations entre Patin et la pensée épicurienne, il faut citer d'abord le passage⁴ qui suit pour illustrer notre propos :

« *La Brosse, qui avait ici le Jardin du roi au faubourg de Saint-Victor, est mort le samedi dernier jour d'août. Il avait un flux de ventre d'avoir trop mangé de melons et trop bu de vin (pour ce dernier ce n'était point tant sa faute que sa coutume). Il se plaignait d'une grande puanteur interne, avait la fièvre, et son flux de ventre était dysentérique en ce qu'il faisait du sang. Vide peritiam hominis*⁵, et voyez combien il était grand personnage au métier dont il se mêlait : il se fit frotter tout le corps d'huile de carabé quatre jours durant, le matin, et avalait à jeun un grand demi-setier d'eau-de-vie, avec un peu de quelque huile astringente ; quand il vit que cela ne lui servait de rien, il se fit préparer un émétique, qu'il prit le vendredi au soir, dans l'opération duquel il mourut le lendemain matin. Sic impuram vomuit animam impurus ille nebulo, in necandis hominibus exercitissimus⁶. Comme on lui parla ce même vendredi d'être saigné, il répondit que c'était le remède des pédants sanguinaires (il nous faisait l'honneur de nous appeler ainsi), et qu'il aimait mieux mourir que d'être saigné. Aussi a-t-il fait. Le diable le saignera en l'autre monde, comme mérite un fourbe, un athée, un imposteur, un homicide et bourreau public, tel qu'il était ; qui même en mourant n'a eu non plus de sentiment de Dieu qu'un pourceau, duquel il imitait la vie, et s'en donnait le nom. Comme un jour il montrait sa maison à des dames, quand il vint à la chapelle du logis, il leur dit Voilà le saloir où on mettra le pourceau quand il sera mort, en se montrant ; et se nommait assez souvent pourceau d'Épicure, combien qu'Épicure valût bien mieux que lui, quem scribunt Galenus et Seneca fuisse vitæ sanctissimæ et continentissimæ. Epicurus non coluit Christum, quia non novit : Brosseus non coluit, quem noverat, etc. Sed satis hæc, imo plus quam satis de illo nebulone⁷».

1 Sur les Vies, doctrines et sentences des philosophes illustres.

2 « on imprime à Lyon in-f^o des notes du même M. Gassendi sur la vie d'Épicure ». Il s'agit des *Petri Gassendi Animadversiones in decimum librum Diogenis Laërtii, qui est de vita, moribus placitisque Epicuri. Continent autem placita quas ille treis statuit philosophiæ parteis : I. Canonicam... II. Physicam... III. Ethicam*. (Remarques de Pierre Gassendi sur le dixième livre de Diogène Laërce qui traite de la vie, des mœurs et des maximes d'Épicure. Elles contiennent aussi les maximes qu'il a établies sur les trois parties de la philosophie : I. la Canonique... II. la Physique... III. l'Éthique...). EVB, tome I, lettre n°11. ERP, tome II, lettre n°361.

3 « *La Philosophie d'Épicure avec les commentaires de M. Gassendi, en trois volumes in-f^o, est achevée à Lyon* ». BnF ms 9358, fol 122. ERP, tome I, lettre n°98.

4 Missive à Claude Belin le Jeune, du 4 septembre 1641. BnF ms 9358, fol 64. ERP, tome I, lettre n°50.

5 « *Voyez la compétence de cet homme* ».

6 « *Ainsi ce vaurien corrompu, fort habile dans l'art de tuer les hommes, a-t-il vomi son âme corrompue* ». Guy de La Brosse était un ardent défenseur de la médecine chimique. On peut le voir dans son traité *De la Nature, vertu et utilité des plantes*, publié en 1628. Autant dire qu'aux yeux de Guy Patin, il cumulait les déficiences d'être un défenseur du vin émétique doublé d'un libertin.

7 « *dont Galien et Sénèque écrivent que la vie avait été parfaitement sainte et sobre. Épicure n'honora pas le Christ* ».

Épicure de Samos (341-270 av J-C.), philosophe athénien, a adopté l'idée de Démocrite consistant à considérer la Nature comme matérielle et non composée d'atomes, mais en y voyant un fait du hasard plutôt qu'un déterminisme mécanique rigoureux. Sa morale a pour but « *le bonheur de l'homme, qu'elle cherche à atteindre par un usage raisonnable des plaisirs, recommandant ceux qui sont naturels et nécessaires, admettant ceux qui sont naturels et non nécessaires, et fuyant ceux qui ne sont ni naturels, ni nécessaires* ». Dans leur lutte contre toutes les formes de matérialisme, les Pères de l'Église l'ont transformée en une doctrine qui se propose la recherche exclusive et désabusée du plaisir. Sous l'impulsion de Gassendi, la philosophie d'Épicure dans sa forme originelle connut un grand regain au XVIIe siècle.

C'est donc sous l'égide du libertinage érudit qu'Épicure a retrouvé force et éclat. C'est là qu'on s'aperçoit des affiliations que Patin entretient avec le libertinage érudit et non avec le libertinage de mœurs, dans la mesure où l'extrait cité ci-dessus démontre la manière avec laquelle il fustige Guy de La Brosse¹, qui était un libertin de mœurs déclaré. Il laisse aussi à penser qu'Épicure, s'il avait connu le Christ, aurait adhéré à sa morale. Comment un libertin érudit aurait-il pu revendiquer une telle affirmation, étant donné que le socle de ce courant de pensée est l'irréligion ?

La doctrine épicurienne, à laquelle Patin adhère, permet de délimiter un pan des affiliations qu'il partage avec les libertins érudits. Il s'agit de leur attachement pour les biens visibles, sensibles et matériels. Ceci explique l'attrait de Patin pour Épicure² lorsque le philosophe athénien établit la Nature comme matérielle et pas composée d'atomes. C'est ce qui explique qu'Épicure fut influencé par Aristote et qu'à son tour il a influencé Érasme et Montaigne qui sont deux des « *dieux tutélaires* » de notre érudit bibliomane. Il a aussi influencé deux des contemporains de Patin, son ami Gassendi et Descartes.

parce qu'il ne le connut pas ; La Brosse ne l'honora pas, alors qu'il le connaissait, etc. Mais c'est assez, et même bien plus qu'assez au sujet de ce vaurien ».

- 1 Guy de La Brosse (vers 1586 - 31 août 1641), avait étudié la médecine pour être reçu docteur dans une Faculté qui n'était pas celle de Paris. Devenu médecin par quartier de Louis XIII, il avait conçu très tôt le projet d'un jardin botanique digne de la capitale. La Brosse, aidé du crédit de Jean Héroard, premier médecin du roi, avait obtenu des lettres patentes en 1626. En 1635, le nouveau Jardin botanique avait pu ouvrir. La Brosse était grand-oncle de Guy-Crescent Fagon qui fut premier médecin de Louis XIV de 1693 à 1715, lequel a condamné le roi en refusant de l'amputer, cette intervention chirurgicale l'aurait pourtant sauvé !
- 2 « *Jusqu'à ce jour, j'ai tenu pour justes et droits les préceptes de cet homme* ». À André Falconet, le 29 octobre 1647 EVB, tome I, lettre n°11. ERP, tome II, lettre n°361. « *pour l'amour du bon et très digne personnage Épicure que j'honore particulièrement comme un grand partisan de la vertu morale* ». À André Falconet, le 20 juillet 1649. EVB, tome I, lettre n°23. ERP, tome II, lettre n°369.

La philosophie et la culture romaines

« il faut avoir du bien en la vieillesse, me fait souvenir de ce que dit Juvénal en pareil cas, lui-même ayant peur de mourir de faim en sa vieillesse. C'était un honnête homme de grand esprit et qui connaissait le monde aussi bien qu'Homère, Aristote, Cicéron, Tacite et Sénèque, ajoutez-y les deux Pline. Je mets en parallèle, pour la force d'esprit, Lucien et Juvénal, qui était en son temps le Socrate de Rome, et à la vertu duquel la tyrannie même de Domitien portait honneur et respect. »¹

Nous l'avons vu précédemment, la culture et la philosophie grecques sont fondamentales chez Patin, on l'observe de nouveau avec l'extrait ci-dessus. Néanmoins, elles cèdent la place à la philosophie et à la culture latines pour lesquelles la soif de connaissance est plus importante chez notre érudit parisien. Les philosophes romains auxquels se rattache Patin évoluent dans la même période de l'histoire romaine. Il s'agit de la fin de la République jusqu'à la Pax romana. Néanmoins, Patin s'intéresse aussi aux débuts du Dominat, notamment avec Dioclétien où le pouvoir de l'Empereur est légitimé non plus par le Sénat ou le Peuple, mais directement par les dieux.

Il y a donc un fil conducteur au choix de ses auteurs latins. Ceci explique aussi pourquoi on retrouve chez Patin des références aux empereurs romains des trois dynasties qui ont régné pendant cette période en ayant porté la romanité à son apogée. Il s'agit des dynasties d'Octave et de ses successeurs, les empereurs Julio-Claudiens, les Flaviens et les Antonins qui menèrent l'Empire romain à l'une des plus grandes entités politiques de l'Histoire qui influença profondément le monde méditerranéen sur le plan doctrinal, culturel, linguistique et religieux, tout en assurant la conservation de la civilisation grecque reçue en héritage.

Ainsi, Patin s'intéresse à la dictature de César et ses corollaires, la mutation du régime politique par Auguste qui en conservant un pouvoir autocratique, développe un modèle de gouvernement dans lequel l'État républicain est gouverné par lui seul et se meut en État impérial où émerge le Principat qui est la forme gouvernementale de l'Empire romain jusqu'en 285 ap J-C. On comprend mieux pourquoi, Cicéron, Catulle, Salluste, Virgile, Horace, Ovide, Tite-Live, Ovide, Sénèque, Pline l'Ancien, Quintilien, Lucain, Martial, Tacite, Pline le Jeune, Juvénal, Suétone, Aulu-Gelle² sont des hommes d'État et des philosophes romains chers à notre médecin platonicien : ils ont vécu comme lui la mutation d'un régime qui a débouché sur des résistances politiques, des guerres civiles et la concentration des pouvoirs et du jeu politique dans les mains d'un seul homme.

Patin partage avec certains d'entre eux la même conception politique de l'exercice du pouvoir. C'est-à-dire la défense de la Res publica, la vertu morale, la justice et le combat contre la décadence, la tyrannie, la cupidité et la corruption. En revanche d'autres auteurs lui servent de sources pour étancher sa soif de connaissance sur l'histoire romaine et la vie des Empereurs. Ceci nous amène aussi à analyser les considérations de Patin sur les Empereurs romains du Principat.

1 À Falconet, le 18 juin 1666. EVB, tome III, missive n°409. ERP, tome III, missive n°714.

2 Les penseurs latins sont ici dans l'ordre chronologique de la période citée, vis-à-vis de leurs naissances respectives.

On va maintenant analyser l'agrément et la répercussion de la philosophie latine pour chacun de ces penseurs romains¹. Nous allons voir pourquoi ils sont chéris par Patin. Parallèlement se dessineront la vie et les affiliations que ces différents penseurs et philosophes romains² ont tissées entre eux à leur époque. Tout d'abord, chaque philosophe et penseur appartient à une catégorie bien spécifique en fonction du genre qui détermine la nature de son œuvre. Ainsi, on peut les répartir de la manière suivante³:

- Les Rhéteurs et grammairiens avec Quintilien et Aulu-Gelle.
- Les Historiens et les érudits avec Salluste, Tite-Live, Tacite et Suétone.
- Les Poètes avec Catulle, Virgile, Horace, Ovide, Lucain, Martial et Juvénal.
- Les Orateurs et les penseurs avec Cicéron, Sénèque, Pline l'Ancien et Pline le Jeune.

Chacun détient un attrait particulier auprès de Patin, et a, à des degrés divers, retenu son attention et marqué son système de valeurs qui est érigé selon la philosophie et les vertus intellectuelles que chacun a défendues dans ses écrits, dans ses charges, ce qui dans certains cas a pu leur coûter la vie. À ce titre, nous allons justement commencer avec le Consul, l'orateur-érudite préféré de Patin : Cicéron.

Les philosophes et érudits romains étant intimement liées à la politique de Rome, via leurs charges étatiques ou intellectuelles, les dynasties impériales et l'histoire politique romaine émergeront tout au long de notre démonstration⁴. Les empereurs Auguste, Tibère, Néron, Vespasien, Domitien, Trajan, Hadrien et Marc-Aurèle⁵ seront abordés ainsi que les considérations de Patin vis-à-vis de leur règne et de leur personnalité.

1 Les études statistiques situées en annexe sont adjacentes à la démonstration. Il est primordial de les consulter pour mieux saisir le champ des répercussions de la philosophie et de l'histoire romaine sur les idées politiques de Patin.

2 Dans l'Antiquité romaine, il est de coutume que le personnel politique détienne une solide formation philosophique rhétorique et aussi juridique pour certains. Tout en occupant des fonctions politiques, ces hommes d'État ont aussi une portée de nature philosophique qui en fait de véritables maîtres à penser. De même que les érudits s'engagent parallèlement dans la vie de la Cité. Politique et philosophie vont de pair dans l'Antiquité romaine. On peut citer, l'Empereur-philosophe Marc-Aurèle. Ou Cicéron bien sûr, qui parvient jusqu'au consulat, magistrature qu'aucun membre de sa famille n'avait obtenue avant lui, pour terminer sa carrière avec la charge de proconsul.

3 On peut également répartir les penseurs romains en fonction des empereurs sous lesquels ils vécurent. Néanmoins, certains d'entre eux menèrent leur vie sous plusieurs règnes.

4 Une démonstration s'appuyant sur un cadre événementiel et chronologique a été préférée au cadre thématique, afin de mieux saisir les corrélations qui existent entre les philosophes romains et la politique de Rome. Ainsi que les influences et les affiliations que ces auteurs latins partagent entre eux et avec Patin.

5 Les empereurs sont cités dans l'ordre chronologique de la succession impériale de l'histoire romaine.

Notre épistolier est un très grand cicéronien. C'est même du plus grand orateur de l'histoire romaine qu'il tire son engouement pour Platon. La passion de la philosophie de Patin n'a d'égale que celle de Cicéron. Il partage avec le proconsul de Rome les mêmes préoccupations politiques et esthétiques¹, il rejoint la culture philosophique latine telle que la pense et l'établit Cicéron. Chez Patin on observe le refus d'un système de pensée qui serait étranger aux enjeux de l'État et de sa survie. De telle manière la régénération de l'État doit passer par l'incarnation et l'intervention de vertus philosophiques et politiques érigées en principes. Cicéron s'intéresse en effet très tôt à la philosophie. On retrouve chez lui les mêmes courants philosophiques que chez notre bourgeois parisien : Platonisme, Épicurisme, Stoïcisme.

Patin ne lit pas le grec, il a forcément appris ces courants de pensée par les auteurs latins, dont son orateur préféré Cicéron. Ces éléments², nous permettent d'affirmer que l'auteur des *Philippiques* est l'un des modèles de Patin. On sait maintenant d'où notre médecin parisien tient son idéal de perfection morale comme fondement de la paix publique. Ces aspirations éthiques sont propres à toutes les doctrines qu'il partage en commun avec Cicéron. Patin adhère également à la réflexion cicéronienne sur la rhétorique.

En effet, le sénateur romain part du principe, que sans une vaste culture philosophique, la parole de l'orateur est pauvre et chicanière. Pire encore, sans cette culture, elle pourrait, comme une arme confiée à des furieux, menacer les institutions et donc l'ordre public et la paix civile, que Patin défend également. Le chevalier d'Arpinum donne à l'art oratoire un rôle que les philosophes grecs lui ont refusé. C'est ce qui pousse notre érudit parisien à adhérer à la tradition de l'éloquence politique romaine, tel qu'elle fut conçue et pratiquée par Cicéron. Ce faisant, le consul de Rome est le maître d'éloquence de Patin.

L'auteur de *De oratore* utilise la tradition grecque pour façonner un modèle romain d'éloquence. Il propose comme figure d'éloquence politique Périclès et Démosthène. C'est ainsi que Patin s'est intéressé à l'adversaire de Philippe II de Macédoine. On ne peut oublier non plus que la réflexion dialectique originale de Cicéron³ repose sur la tradition aristotélicienne et platonicienne, qui sont deux courants philosophiques grecs chers à Patin. La boucle est bouclée. Notre lettré érudit s'identifie à Cicéron, car il trouve dans son œuvre, qui est autant un manifeste esthétique qu'un testament politique, des concepts qui sont pour lui fondamentaux : la beauté du langage et le fondement moral des vertus philosophiques et politiques.

D'autre part, Patin partage avec Cicéron la passion pour l'écriture épistolaire. En effet, on conserve aujourd'hui plus de 900 lettres du Consul de Rome, elles constituent la partie la plus vivante de l'œuvre. Pour Guy Patin on conserve plus de 1000 lettres. Leurs correspondances sont de même nature, il s'agit d'une écriture privée.

1 Cicéron contribue à la réflexion sur l'esthétique menée par les poètes contemporains, Catulle et Virgile principalement.

2 On peut citer aussi un passage très significatif d'une missive à Spon du 18 juin 1652 : « *Notum tibi illud Euripidis apud Ciceronem : ψυχος δε λεπτω χρωτι πολεμωτατον* » / « *Vous connaissez cette parole d'Euripide qu'on trouve dans Cicéron : "il n'y a chose plus contraire à un corps maigre que la froidure"* ». *Lettres familières*, livre XVI, lettre VIII. Patin est amené à citer Euripide grâce à ce qu'il en a lu dans les œuvres de Cicéron. Le sujet est le climat de Suède que Patin considère comme trop froid, trop rustre pour lui. C'est une des raisons pour lesquelles, il ne peut se résoudre à quitter Paris et qu'il n'est pas parti pour la Cour protestante de Christine de Suède. S'il avait osé le pas, il serait devenu à la place de Bourdelot, le 1er médecin de la reine grâce à l'appui de son ami Claude Saumaise. BnF ms Baluze n°148, fol 38-39.

3 Elle prend autant appui sur une longue pratique de la parole judiciaire et politique que sur la féconde et complexe pensée platonicienne. Sans omettre la dialectique stoïcienne et l'éloge de l'éloquence de Périclès qui a pour source les propos de Socrate, ce qui porte à croire que Cicéron connaissait directement la *Rhétorique* et la *Poétique* d'Aristote.

Elles partagent aussi le même destin : elles sont rendues publiques à titre posthume. Les lettres cicéroniennes furent publiées par Tiron, le secrétaire de Cicéron sous Auguste. Les lettres patinianas, elles, furent publiées par Spon et son fils sous Louis XIV.

Un protégé de César qui est l'exact contemporain de Cicéron est aussi présent dans la culture politique de Patin, il s'agit de Salluste. Le préteur et légat de César apparaît peu de fois sous la plume de notre médecin érudit, mais il n'en demeure pas moins crucial, étant donné que c'est par son intermédiaire que Patin nous renseigne sur son équité et la conception qu'il se fait de lui-même. On le voit lorsque Patin fait allusion au chapitre 85 de la *Guerre de Jugurtha* de Salluste : « *À ceux qui par ambition ont fait semblant d'être honnêtes, il est difficile de modérer leurs pouvoirs ; pour moi, qui à tout âge ai progressé dans les meilleurs arts, j'ai toujours aspiré à bien faire par nature¹* ».

Les extraits qu'il cite du premier proconsul de la province d'Africa nous permettent d'affirmer que Patin possédait l'ensemble de ces œuvres, mais surtout c'est la thèse de « *l'homme de bien* » en politique mise en corrélation avec les prodromes de la décadence de Rome qui a suscité le goût de Patin pour l'auteur de la *Conjuration de Catilina*. Traitant d'événements contemporains dont il a été lui-même un témoin oculaire, Salluste a su rassembler une documentation de première main, qu'il a traitée avec beaucoup d'honnêteté, en s'inspirant de la méthode de son modèle, Thucydide, dans la *Guerre du Péloponnèse*. Ainsi ses écrits sont considérés, et ce dès l'Antiquité, comme un chef-d'œuvre, une source historique fondamentale constituant l'un des sommets de la littérature latine. C'est aussi dans cette perspective qu'il faut voir et comprendre la dilection patiniane. Cependant, Salluste a davantage nourri les réflexions politiques de Patin qu'il ne l'a distrait avec une belle littérature latine. Penser le contraire est faux et porte atteinte à la culture politique de notre médecin bibliomane.

En effet, la *Conjuration de Catilina* et la *Guerre de Jugurtha* suscitent des enjeux majeurs, qui permirent à Salluste d'écrire son œuvre telle qu'il la concevait par « *L'histoire du peuple romain en détachant les faits qui semblaient dignes de mémoire* ». Patin est très attentif à la thèse du proconsul sur la décadence de Rome. Elle est traitée à partir du coup de force de Sylla, qui après un âge d'or marqué par la vertu, la loyauté et la justice, a fait sombrer la cité dans les vices, la cupidité et la violence. Le tableau de la corruption à Rome, que nous brosse Salluste, permet de revenir au sujet, en nous présentant le milieu où Catilina recrute ses partisans et les méthodes qu'il emploie.

Le décor est planté et Salluste opère une digression sur la situation politique et sociale de son époque avec un parallèle entre Caton et César. Patin en retient ceci : « *maluit enim esse vir bonus quam videri aut haberi²* ». Sachant que notre épistolier prône une rectitude morale nécessaire à tout gouvernant, le fait qu'il écrit cet aphorisme est lourd de sens dans la lettre du 20 mars 1649. Il nous renseigne ainsi sur les principes qui, selon lui, fondent l'homme de bien en politique en tranchant pour Caton au détriment de César : « *Il (Caton) préféra être homme de bien que le paraître ou le faire croire* ». C'est à dire un politique artisan de sa fortune, non soumis à la corruption, qui ne court pas après les titres et les charges dans un décor qui brille où l'art de tromper est passé maître. En somme, un politique qui ne doit son avancement que par son seul mérite et habité par le bien public. Patin a très certainement dû lire ce que Tite-Live a écrit sur Caton le censeur dans *l'histoire romaine*.

1 Patin s'inspire de la pensée de Salluste pour faire référence à son parcours professionnel en parlant de ses deux fils destinés à embrasser une carrière médicale. À Charles Spon, le 30 janvier 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 19-20 et 21.

2 Écrit à Spon le 20 mars 1649. BnF ms 9357, fol 44-46. ERP, tome I, billet n°198.

Il est digne d'intérêt de s'apercevoir que, dans son *Catilina*, Salluste datait le signal de la décadence de Rome au moment de la destruction de Carthage justement réclamée par Caton avec sa célèbre péroraison qui concluait tout ses discours (peu importe le sujet) : *delenda est Carthago*¹. Il faut détruire Carthage, le devoir que s'était fixé Caton a causé pour Salluste la perversion de l'ambition et le déchaînement des cupidités dont la conjuration de Catilina en -63 fut le révélateur et l'aboutissement de cette crise morale. On retrouve l'idée que développera Tite-Live, à savoir que Rome croule désormais sous le poids de sa propre grandeur.

Se fait jour ici, par le biais de ses lectures et de ses inclinations, le rejet de Patin d'une politique ruineuse pour la survie et le bien-être de l'État. Pour lui l'ambition et l'intérêt personnel peuvent aboutir à la banqueroute financière autant que morale de l'État. On le voit lorsqu'il cite de Salluste un extrait de la *Guerre de Jugurtha*², œuvre qui attaque la corruption et l'incompétence de la faction de la *nobilitas*. À ce titre, notre érudit platonicien fait appel à un autre auteur latin, c'est ce qui nous amène à étudier l'admiration sans bornes de Patin pour les poètes romains.

Notre médecin bibliomane, dans les circonstances de son libertinage érudit, se réfère à Catulle³ qui se revendiquait du cercle de *poetae novi*⁴ dans des circonstances qui nous intéressent tout particulièrement : celles du libertinage érudit. Effectivement, Patin utilise le bouc Catullien en parlant de La Mothe Le Vayer que notre bourgeois sceptique connaît bien, car il le fréquente à plusieurs reprises. C'est l'un de ses amis⁵. Cela ne l'empêche pas de l'attaquer, particulièrement sur ses mœurs, surtout quand il s'agit d'athéisme, l'une des bêtes noires de Patin.

Une nouvelle fois, on ne peut que contempler l'érudition de notre humaniste chrétien : il rend l'objet de son attaque d'autant plus explicite en faisant allusion à Protagoras d'Abdère et Diagoras de Mélos, dit l'Athée, qui furent deux philosophes grecs du Ve siècle av J-C, connus pour avoir attaqué la religion et remis en cause l'existence des dieux : « *M. de La Mothe Le Vayer est un homme d'environ 60 ans, de médiocre taille, autant stoïque qu'homme du monde, homme qui veut être loué et qui ne loue jamais personne, et duquel Mala quaedam fabula fertur Valle sub alarum trux habitare caper*⁶. Mais je vous parle en ceci métaphoriquement, le vice qu'on lui objecte n'est point corporel, il est de l'esprit, etc., comme fuit olim Diagoræ atque Protagoræ⁷ ».

1 Le verbe « *delete* » (détruire) est ici au gérondif, temps qui indique le devoir, l'obligation.

2 En parlant de la vénalité des offices : « *tout est à vendre, jusqu'à la santé du roi : Romæ venalia cuncta, Templâ, Sacerdotes, etc* » / « *Tout à Rome est à vendre, temples, prêtres, etc.* ». « *Omnia Romæ venalia esse* », Salluste, *Guerre de Jugurtha*, chapitre 20. Patin fait aussi écho avec *Templa* et *Sacerdotes* à l'humaniste chrétien, Jean-Baptiste de Mantoue et ses *Trois livres sur les Calamités des temps* : « *enalia nobis/ Templâ, sacerdotes, altaria, sacra, coronæ./ Ignes, thura, preces ; cælum est venale, Deusque.* {Chez nous tout est vénal ; temples, prêtres, autels, messes, couronnes, cierges, encens ; le ciel est vénal, et Dieu même}. BnF ms Baluze n°148, fol 40-41.

3 Catulle, par son extraction sociale de chevaliers provinciaux, fréquente la haute société romaine, les hommes politiques et les lettrés de la République romaine. Il connut César et Cicéron qu'il n'aimait guère, mais aussi Quintus Varus de Crémone, un illustre Cisalpin qui était son ami et qui sera l'ami de Virgile et Horace.

4 Catulle, dont l'œuvre nous informe volontiers sur ses goûts littéraires, appartient au cercle des « poètes nouveaux », dont il se revendique. Ce groupe désire rompre avec les habitudes poétiques imposées par les tragiques Latins.

5 « *Ce 27^e de juillet. Voilà M. de La Mothe Le Vayer qui vient de sortir de céans, qui avait besoin d'un livre rare que je lui ai prêté* ». À Spon, le 10 août 1657. BnF ms 9357, fol 260-261. ERP, tome II, missive n°313. Le Vayer emprunte plusieurs des livres de Patin, on en a la trace dans d'autres lettres, notamment celle à Falconet du 13 juillet 1660. EVB, tome II, missive n°188. ERP, tome III, missive n°512. Pour d'autres preuves des liens d'amitiés entre La Mothe Le Vayer et Patin, voir les sous parties du chapitre III : « *le libertinage érudit* » et « *les cercles parisiens* ».

6 « *Quelque méchante fable raconte qu'un affreux bouc lui habite le gousset* ». Dans la pièce 69, vers 4-5 des *Poèmes* de Catulle : « *Lædit te quaedam mala fabula qua tibi fertur / Valle sub alarum trux habitare caper* ». {C'est qu'il court sur ton compte un bruit qui te fait beaucoup de tort : on dit qu'un affreux bouc...}.

7 « *il en fut jadis de Diagoras et de Protagoras* ». Missive du 13 juillet 1649, à Spon. ERP, tome I, billet n°207.

Sa métaphore, empruntée à Catulle enchérie par l'allusion à Diagoras¹, laisse peu de doute sur le fait que Patin dénonçait les mœurs libertines de La Mothe Le Vayer, au moment où il rédigeait ces lignes. En effet, Diagoras est agnostique. Le fait que Patin met en exergue sa philosophie pour mieux attaquer Le Vayer n'est pas anodin. D'autant plus qu'il doit s'opposer à La Mothe Le Vayer car ce dernier en tant que libertin de pensée soutient l'absolutisme. Nous constatons une nouvelle preuve que Patin n'adhérait pas dans son intégralité, à l'égal de ses amis, au libertinage érudit dans ses idées et son système de valeurs. Il le récusait et le pourfendait comme c'est le cas ici, étant donné que cette composante du libertinage érudit allait contre ses convictions d'humaniste chrétien.

Notre médecin platonicien ne fait aucun éloge particulier de Catulle qui échappe ainsi au système laudatif que Patin a pu mettre en place pour les penseurs qu'il chérissait et portait en apothéose. Toutefois cela ne l'empêche pas d'apprécier son œuvre, car il est frappé par la recherche de perfection érudite et formelle de sa poésie très inspirée des raffinements métriques imités des Grecs.

Nous enchaînons maintenant avec Virgile, non seulement contemporain de Cicéron, mais aussi témoin de la fin de la République et des premières années du règne d'Octave, le nouvel Auguste. Il est de loin le poète préféré de Patin, et contrairement au cas de Catulle, Patin reprend son système louangeur. Virgile, auteur latin par excellence, reconnu comme un classique de son vivant, est pour notre bourgeois lettré une référence métalittéraire, un véritable tremplin de réflexion et d'identification. Il connaît sa vie. Notamment, lorsqu'il emprunte les adieux d'Horace à Virgile lors de son voyage à Athènes, pour célébrer à l'image de l'auteur des *Odes*, ses propres adieux à Saumaise lors de son voyage aux Provinces-Unies².

Il caractérise Virgile comme un « *grand platonicien* », preuve de la parfaite maîtrise de la philosophie gréco-romaine par Patin, mais aussi preuve qu'il a lu l'intégralité des œuvres virgiliennes et platoniciennes pour réaliser une telle congruence érudite qui, de plus, est réaliste³. Parler de la guerre, c'est pour Patin privilégier le distique virgilien « *bella horrida bella !* » que l'on retrouve dans le chant 6 de l'*Énéide* et plusieurs fois dans ses missives⁴. La correspondance de Patin permet de rendre compte qu'il possédait toutes les œuvres de Virgile et sans doute qu'il en savait par cœur la plus grande partie : les 12 chants de l'*Énéide*, les 4 livres des *Géorgiques* et les *Bucoliques*. Néanmoins, c'est l'*Énéide*⁵, ce temple que Virgile se propose d'élever au futur Auguste, que notre humaniste chrétien cite le plus souvent dans ses lettres.

1 Diagoras, philosophe grec athée originaire de Mélos, fut condamné à mort à Athènes pour impiété, notamment pour avoir tourné en ridicule les mystères d'Éleusis. Cicéron, dans son traité philosophique *De natura deorum*, traite des visions théologiques des différents courants philosophiques grecs. C'est ce qui explique que Patin ait connaissance de Diagoras. Protagoras, son contemporain, connut un sort identique pour avoir écrit « *Des dieux, je ne puis savoir ni qu'ils existent, ni qu'ils n'existent pas ; car beaucoup d'obstacles empêchent de le savoir, l'obscurité de la question et la brièveté de la vie de l'homme* ».

2 « *Tandis qu'il est en chemin, je l'accompagne de mes vœux, comme fit Horace le bon Virgile qui s'en allait d'Italie à Athènes : Navis quæ tibi creditum Debes Salmasium, finibus Atticis, Reddas incolumem precor, Et serves animæ dimidium meæ* ». *« *Tu as l'honneur qu'on te confie Saumaise, je t'en prie, navire, rends-le sain et sauf aux rives attiques, et tu préserveras la moitié de mon âme* ». Horace, *Odes*, livre I, III, vers 6-8 (avec *Salmasium* au lieu de *Vergilium*). BnF ms 9357, fol 9-10. ERP, tome I, billet n°171.

3 Missive à Claude Belin le Jeune. BnF ms 9358, fol 187. ERP, tome I, billet n°61. Le concept d'anagogie est commun aux écrits de Platon et de Virgile.

4 Le 30 janvier 1652 à Falconet. EVB, tome I, billet n°67. ERP, tome III, billet n°404. Le 28 mai 1652 à Spon. BnF ms Baluze n°148, fol 32-34. Le 05 octobre 1655 à Spon. BnF ms 9357, fol 189-190. ERP, tome II, billet n°278.

5 Il s'agit d'une épopée qui met en perspective le long et douloureux chemin parcouru par Énée avec la fondation de Rome dans un monde où la victoire de l'ordre a primé sur le désordre.

Or, le chant de l'*Énéide* le plus cité par Patin est le chant 6. On peut donc affirmer légitimement que cette partie est celle qui l'a davantage frappé au sein même de son système de valeurs. Il n'est pas inintéressant de savoir ce qui se passe dans ce chant, car il est révélateur des prises de positions de Patin sur la société du XVII^e siècle. Dans cette partie de l'épopée, Énée atteint enfin le rivage de Cumès. Il y consulte la Sibylle dans le temple d'Apollon qui lui prédit l'âpreté des guerres du Latium, et le conduit jusqu'aux Enfers où il retrouve son père, lequel lui dévoile ce que sera l'histoire de Rome jusqu'à Auguste. Énée, le vaincu de Troie, va devoir affronter celui que Sibylle décrit comme un « nouvel Achille », Turnus. Mais Énée, par sa victoire inattendue sur Turnus, écrit une autre Iliade qui fait oublier les scènes de la guerre de Troie. Le choix de ce chant n'est pas innocent. En évoquant toutes ces guerres qui se répètent, ce chant démontre qu'il n'est pas sûr qu'elles soient unanimement des combats fondateurs et ainsi légitimés. Ce choix dévoile la conception cyclique du temps de Patin dans les événements de l'histoire antique, qu'il va plaquer sur les événements de son époque.

Le plus grand poète latin est aussi pour Patin un catalyseur moral. On retrouve dans les lettres des valeurs de savoir-être et de savoir-vivre qui, pour notre médecin parisien, sont de véritables vecteurs comportementaux. En effet, la geste d'Énée et à travers elle, la morale virgilienne sont un code de conduite pour Patin. On peut relever de sa main¹ : « *De ce qui arrivera, je ne sais qu'en croire ni qu'en craindre ; il faut que je dise, comme me dit, avant que de mourir, M. Gassendi, Je ne crains rien de ce qui me doit et me peut arriver, et dirai hardiment avec Virgile : Omnia præcipi, atque animo mecum ante peregrî²* ». D'autres passages nous font observer que la notion de destin est aussi prégnante dans la pensée patiniane, à l'égal de la pensée virgilienne. Il existe chez notre érudit un fatalisme comme l'entendaient les penseurs antiques. « *À chacun de subir son destin* » est un leitmotiv qui revient régulièrement sous la plume de Patin³, et ce dans différents sujets de conversation. En particulier dans celui qui met en lumière l'illustre capitaine romain Marcus Claudius Marcellus⁴ que l'on retrouve également dans le chant 6 de Virgile : « *Si qua fata aspera rumpas, Tu Marcellus eris⁵* ».

Horace, poète de son état comme son ami Virgile, tient aussi une place dans la culture politique de Patin. Le poète officiel et protégé d'Auguste est un modèle des vertus d'équilibre et de mesure. C'est la raison pour laquelle notre médecin aristotélien s'intéresse à la morale horatienne. En effet, l'auteur des *Odes* est la clef de voûte pour comprendre le comportement politique de Patin. Ainsi, notre bourgeois parisien appliqua la réflexion de l'art poétique horatien d'inspiration aristotélienne, il en fit, sa règle d'or : « *Quiconque choisit la règle d'or du juste milieu se préserve⁶* ». Patin est un incondicional d'Horace qui a institué d'un point de vue moral la définition de la vocation sociale, pacificatrice et civilisatrice du poète. Au vu des références et des citations employées dans les missives, on peut affirmer que Patin a lu et possédait l'ensemble de l'œuvre d'Horace qui fut, avec Virgile et Ovide, un poète phare de la littérature latine. Ainsi, on relève dans les lettres des aphorismes provenant des *Odes*, des *Satires* et des *Épîtres*.

1 Lettre à Spon. BnF ms 9358, fol 220. ERP, tome II, lettre n°368.

2 « *J'ai tout prévu et j'ai d'avance tout accompli en pensée* ». Virgile, *Énéide*, chant VI, vers 105.

3 « *Quisque suos patimur manes* » que l'on retrouve dans le chant VI, vers 743 est itéré plusieurs fois dans les lettres de Patin et notamment le 4 janvier 1633, à Claude Belin le Jeune. BnF ms 9358, fol 19-20. ERP, tome I, missive n°11. Le 10 mars 1648, à Spon. ERP, tome I, missive n°192. Le 8 juin 1657 à Spon. BnF ms 9357, fol 254-255. ERP, tome II, lettre n°308 et 309 prétendue du 14 juin.

4 Marcus Claudius Marcellus (vers 268-208 av J-C). Brillant stratège, capitaine romain au sein de l'armée romaine, il fut l'un des héros de la Deuxième Guerre punique (218-201). On l'avait surnommé l'*Épée de Rome*. Plutarque a écrit sa *Vie* et explique les connaissances de Patin sur le sujet.

5 « *Si tu pouvais rompre ton cruel destin, tu deviendrais Marcellus* ». Virgile, l'*Énéide*, chant VI, vers 882-883. Billet à Spon du 21 juin 1650. BnF ms 9357, fol 96. ERP, tome II, lettre n°229.

6 L'aphorisme d'Horace est rédigé en latin dans la missive du 22 mars 1661 écrite à Falconet. EVB, tome II, lettre n°235. ERP, tome III, lettre n°572.

La sagesse d'Horace rythme la plume de notre érudit virgilien. Néanmoins, certaines œuvres l'ont davantage frappé à cause d'une orientation politique marquée. Dans les faits, *les Épîtres* et *les Odes* sont les plus lues par Patin. Pour se rendre compte du caractère de ses lectures, il n'est pas inintéressant de savoir que *les Odes* horatiennes sont érotiques et/ou politico-morales, alliant l'exhortation et l'éloge à la première personne, chantant sous les auspices des dieux le vin de l'amour et de la victoire : l'éclatant *Nunc est bibendum* du triomphe à Actium sur Antoine et Cléopâtre. Depuis les mises en garde contre les violences fratricides et les prodiges annonçant la mort de César, jusqu'au vers final où il s'agit de chanter la descendance de Vénus, *les Odes* célèbrent surtout Rome et la carrière d'Octave-Auguste assimilé à Mercure, Apollon, puis Jupiter.

Dans cette carrière politico-militaire du fondateur de l'Empire romain, Patin s'arrête d'abord sur la paix intérieure dont Octave est l'auteur (*Odes* III, 4) et les vertus de clémence, de pietas de l'empereur (*Odes* III, 1-6). Il faut aussi relever l'intérêt pour le *Carmen seculare*, exécuté le 13 juin 17 av J-C, dans le cadre des jeux séculaires, invoquant Diane et Apollon. D'autant plus, qu'Apollon est le dieu du triomphe d'Actium et protecteur du Prince (*Odes* I, 21-31, *Odes* IV 6, 15). Patin s'appuie notamment sur cette période de l'histoire romaine pour créer des parallélismes avec les conjonctures de son temps.

La référence aux *Épîtres* est aussi remplie de significations que nous allons déchiffrer. Horace, après avoir innové à Rome dans le lyrisme avec *les Odes*, innove dans le genre du *sermo*, de « l'entretien » en vers avec ses *Épîtres*. Elles superposent à l'échange oral âpre de la diatribe une double référence littéraire : référence à la lettre philosophique de Platon, mais aussi aux épicuriens, et références aux échanges épistolaires contemporains tels que la riche correspondance de Cicéron, chère à notre épistolier. On comprend mieux maintenant le parallèle et le tissu érudit qui, dans la culture politique de Patin, relie ces auteurs gréco-romains entre eux. L'art poétique d'Horace rappelle à Patin les exigences cicéroniennes pour l'orateur et fonde pour lui un principe que l'on retrouve tant dans ses positions que ses idées politiques : l'association équilibrée entre allégeance et prise de position tant politique que morale.

La citation que Patin extrait du livre 6, vers 427 des *Fastes*, nous amène à parler du dernier poète emblématique latin qui vit la naissance de l'Empire romain sous le règne d'Auguste, Ovide.

« C'est infailliblement exposer Paris à une ruine manifeste et évidente. C'est à vous, messieurs, à y prendre garde, qui estis custodes et vindices publicæ salutis. Ætheriam servate deam, servabitis urbem¹ »

Notre épistolier parisien a souvent emprunté la pensée ovidienne dans ses lettres, faisant référence à tout le panel des œuvres de celui qui fut frappé par Auguste de *relegatio*². Il faut imaginer la présence au sein de la volumineuse bibliothèque patiniane de *L'Art d'aimer* (3 livres), *Les Amours* (3 livres), *Les Remèdes à l'amour*, *Les Fastes* (6 livres), *Les Héroïdes*, *Les Métamorphoses* (15 livres), *Les Pontiques* (4 livres), *Les Tristes* (5 livres). Le fait que Patin prenne Ovide comme référence rompt en apparence avec le fil d'Ariane tissé jusqu'ici. Effectivement, *l'Art d'aimer* fut composé avec un ton licencieux qui ne correspond pas à la restauration morale entreprise par Auguste après les guerres civiles du triumvir qui l'ont amené aux plus hautes marches du Capitole.

1 Extrait du mémoire de Patin pour son plaidoyer contre Renaudot. Collège de France, ms Montaiglon, cote C-XII G, p 173 à 180. Le manuscrit n'est pas daté, mais Patin l'a sans doute écrit peu avant le procès en appel du 1^{er} mars 1644 contre le Gazetier. « vous qui êtes les gardiens et les garants du salut public. Conservez la déesse éthérée, et vous conserverez votre ville »

2 Il ne s'agit pas d'ostracisme, mais d'une forme atténuée de bannissement qui permet à celui qui en est frappé de conserver ses droits civiques et ses biens, contrairement à celui qui est ostracisé.

D'autre part, Ovide ne côtoie pas le cercle de Mécène avec lequel il garde ses distances contrairement à Horace et Virgile qu'il a fréquentés et rencontrés. Il intègre le cercle de Messala. C'est le plus jeune des poètes augustéens, il n'a pas connu les troubles de la guerre civile qui marquèrent profondément Virgile ou Horace¹. On se demande pourquoi Patin est amené à s'intéresser à la muse ovidienne qui de prime abord semble plus licencieuse et érotique. Pourtant Patin a lu *Les Amours* appelé également *Les Remèdes à l'amour* dont il extrait plusieurs passages qu'il exploite dans ses lettres. Mais les raisons sont à chercher ailleurs.

Les passions amoureuses intéressent Patin dans le sens où l'amour est une *militia*, une sorte de guerre, un combat, une passion qu'on ne cherche qu'à braver même si elle nous est interdite. On peut citer le passage d'une missive à Falconet du 10 mai 1661² où l'érudition exceptionnelle de la culture gréco-romaine de Patin se déploie : « *Vous savez ce que dit Médée dans Ovide, Video meliora, proboque, deteriora sequor. Nitimur in vetitum semper, cupimusque negata*³ ».

Néanmoins, ce sont principalement les *Métamorphoses*, poème épique composé en 15 chants et les *Fastes* qui amènent notre érudit à s'intéresser à l'écriture ovidienne. C'est le poème épique ovidien qui reste toutefois le plus cité dans les lettres, par rapport à toutes les autres œuvres de celui qui se voulait avant tout le poète d'une société citadine et lettrée dont le style de vie est dominé par le *cultus*. Cette conviction d'Ovide a surtout retenu l'intérêt de Patin. Pour notre bourgeois sceptique qui a une soif insatiable de savoir, les vers ovidiens sollicitent constamment la double culture gréco-latine du public et dissimulent une immense érudition dans des procédés intertextuels d'une rare sophistication.

Ce savoir s'offre aux lecteurs qui sauront décrypter les codes ovidiens. La technique épistolaire ovidienne particulièrement élaborée pousse Patin à lire les *Héroïdes* qui complètent la tradition latine⁴ et annoncent les *Métamorphoses*. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'intérêt de Patin pour l'écriture et la culture ovidiennes. Les *Métamorphoses*, qui s'étendent de la création du monde à l'âge augustéen en une sorte de synthèse de l'histoire universelle qui aboutit à la domination de Rome sur le monde, sont avant tout une somme mythologique.

Il ne faut pas s'y tromper, l'admiration pour Ovide est réelle, car Patin admire ce poète augustéen pour son immense érudition, égale à la sienne. De plus, la pensée ovidienne vient compléter la notion d'engagement du poète dans la vie de la cité, étant donné que Ovide incarne autant que Virgile la figure du *poeta doctus*. Mais c'est dans un sens fort différent du fait que pour l'auteur des *Métamorphoses* la dimension de la patrie au sein de l'épopée, que Patin admire et qui est clairement manifestée dans la tradition latine et notamment dans l'*Énéide* virgilienne, est relativement estompée pour laisser place à une érudition qui s'inscrit dans une cité lettrée et urbanisée. À l'image des *Fastes* qui font preuve d'une érudition exceptionnelle en matière de culture romaine, c'est une source irremplaçable pour l'étude et c'est là où réside la considération de notre bourgeois érudit pour Ovide.

1 Ovide n'a que 12 ans lors de la bataille d'Actium en -31.

2 EVB, tome II, billet n°253. ERP, tome III, billet n°579.

3 « *Je vois le parti le plus sage, je l'approuve, et je choisis le plus mauvais. Nous convoitons toujours ce qui nous est défendu, et désirons ce qu'on nous refuse* ». La première partie de la citation est extraite des *Métamorphoses*, livre VII, vers 20-21. La deuxième partie, elle, est tirée du livre III, vers 17 des *Amours*.

4 Certaines Héroïdes prennent pour prétexte des messages mentionnés dans des œuvres antérieures, s'insérant ainsi dans une trame narrative préexistante et complétant les us et coutumes.

Pour conclure sur l'auteur des *Amours*, qui par son œuvre a influencé considérablement la poésie latine, des tragédies de Sénèque aux épopées de l'ère flavienne, il faut citer Patin dans sa lettre¹ du 27 août 1647 à Falconet : « *M. Naudé, bibliothécaire de M. le cardinal Mazarin, intime ami de M. Gassendi comme il est le mien, nous a engagés pour dimanche prochain à aller souper et coucher nous trois en sa maison de Gentilly, à la charge que nous ne serons que nous trois et que nous y ferons débauche, mais Dieu sait quelle débauche ! M. Naudé ne boit naturellement que de l'eau et n'a jamais goûté vin. M. Gassendi est si délicat qu'il n'en oserait boire et s'imagine que son corps brûlerait s'il en avait bu. C'est pourquoi je puis dire de l'un et de l'autre ce vers d'Ovide, Vina fugit, gaudetque meris abstemius undis²* ».

Ce passage semble corroborer cette brèche du libertinage érudit de Patin. Et nous venons de démontrer les lectures de notre médecin parisien dans l'*Art d'aimer* où Ovide déploie une conception en apparence cynique et libertine de l'amour. Mais il s'agit bien d'une apparence. Patin n'est pas plus libertin qu'Ovide. Ce n'est pas parce que ces amis intimes sont du cercle du libertinage érudit qu'il est libertin de mœurs. En effet, Patin a très bien compris qu'au XVII^e siècle le paraître prime sur l'être. Il met cette conception à son profit, car il trompe son monde, c'est un déniaisé. Le passage qui suit, écrit suite à la mort de Grotius que Patin estimait et chérissait, nous en apporte la preuve : « *M. Grotius était aussi mon ami ; j'étais tout transporté de joie quand je l'avais entretenu, mais il est mort trop tôt pour moi et pour le public. Quand j'appris la nouvelle de sa mort, qui fut à Rostock, ville hanséatique, à son retour de Suède, le dernier jour d'août (natali meo die³) l'an 1645, j'en fus si fort touché que j'en tombai malade, et en huit jours j'en fus tout changé ; neque tamen eo processu impietatis quo olim Ovidius, mortuum plorans amicum : Cum rapiunt mala fata bonos, ignoscite fasso ! Sollicitor nullos esse putare Deos⁴* ».

Patin, sans vouloir régler l'ordre de la Providence, revendique le fait que tous les grands philosophes et théoriciens distingués par leur savoir et par leur mérite devraient survivre à tous les autres. L'idée que le monde finirait glorieusement s'il finissait par eux renvoie à la figure du philosophe chargé d'éclairer le pouvoir temporel et le gouvernement du Prince. De facto la conception de Patin se fonde sur la politique platonicienne du gouvernement : l'installation d'un État juste n'est possible qu'à partir d'une réforme radicale de l'homme et de ses passions. Chez Patin le savoir et la philosophie sont les fondements qui prévalent à l'établissement d'un gouvernement juste et surtout le rempart qui endigue la corruption et la décadence des gouvernements et de l'État⁵. Par cette conception politico-morale d'influence platonicienne, mais élégamment stoïcienne, Patin rejoint la pensée des libertins érudits, qui revendiquent les mêmes principes.

1 EVB, tome I, lettre n°12. Mentionnée à Charles Spon par erreur. ERP, tome II, lettre n°362.

2 « *Sobre, il fuit le vin et n'aime que l'eau pure* ». Ovide, *Métamorphoses*, livre XV, vers 323.

3 « *jour de mon anniversaire* ».

4 « *et cependant je n'ai pas proféré d'impiété contre lui, comme fit jadis Ovide pleurant un ami mort : "Lorsque je vois les mortels les plus vertueux tomber sous un destin cruel, pardonnez-moi cet aveu, je suis tenté de croire qu'il n'y a point de dieux"* ». Ovide, *Amours*, livre III, élégie IX, vers 35-36. Extrait d'un billet à Falconet du 5 novembre 1649. EVB, tome I, billet n°40. ERP, tome II, lettre n°274.

5 Missive à Spon du 3 mars 1656. BnF ms 9357, fol 203-204. ERP, tome II, lettre n°286. À propos de la race de ceux dont a parlé Virgile : « *ceux qui, par leurs mérites, ont laissé leur nom dans les mémoires, etc.* ». Vigile, *Énéide*, chant VI, vers 664-665. Le vers virgilien est écrit en latin dans la lettre. « *Quique sui memores alios fecere merendo, etc* ». La suite que Patin suggère, mais n'écrit pas : « *omnibus his niuea cinguntur tempora uitta* » (...tous ont leurs tempes ceintes d'un blanc bandeau de neige). Voir aussi : Le testament politique de Patin à son fils cadet, BIUS ms 2007, fol 18. Les préceptes de Patin pour son aîné, ÖNB, *Österreichische Nationalbibliothek*, cod. Palat.7071, pages 91-98.

Avant de passer aux autres auteurs romains qui sont de la période post-augustéenne, il nous faut prendre en considération Tite-Live. En effet, le célèbre historien et le plus grand prosateur de l'époque d'Octave-Auguste fait également partie de la culture politique de Patin. Son œuvre n'est plus qu'un monument en ruine depuis la fin de l'Antiquité et malgré le naufrage des trois quarts, elle garde un impact colossal. On le voit ici avec notre épistolier érudit, qui n'a pu lire au mieux que, 35 des 142 livres de la monumentale *Ab urbe condita libri*, érigée non pas uniquement à la gloire de Rome, mais comme le souhaitait Tite-Live pour conserver les traces de la mémoire collective, qui sont le fondement de l'identité romaine. C'est là tout l'attachement que porte Patin au « *pompéien* » de l'époque augustéenne¹. Tite-Live conçoit son histoire de manière profondément pessimiste comme celle de la décadence des mœurs. L'histoire a donc substantiellement une portée morale et l'on tire les leçons des exemples du passé. C'est là tout le désir du grand historien de Rome, et c'est ce qui a retenu l'attention de Patin pour son œuvre.

Dans la correspondance de notre érudit platonicien, on relève la trace² du célèbre « *Vae victis* » aphorisme ô combien significatif de l'histoire romaine³. Tite-Live écrit à une époque où les institutions ne font plus que servir d'alibi à un régime qui évolue vers l'empire⁴. On comprend son célèbre aphorisme qui fixera pour la postérité les cadres de la représentation de cette période : « *Elle croule désormais sous le poids de sa propre grandeur* ». Tite-Live est pour Patin une source de premier choix sur laquelle il s'appuie pour étancher sa soif de connaissances. Le fait que Tite-Live conçoive l'histoire comme un genre littéraire et l'écrit dans ce style ample et d'une exceptionnelle fluidité, dont Cicéron rêvait pour elle⁵, n'a pas dû échapper à notre épistolier cicéronien. D'autre part, l'historien de Rome permet à notre bourgeois virgilien de compléter sa formation de la pratique de l'histoire puisqu'à la différence de Salluste, que Patin lit aussi, Tite-Live s'inscrit dans la plus ancienne tradition historiographique romaine, celle des annalistes⁶.

Néanmoins, l'histoire composée par celui qui fut en bons termes avec Auguste et qui encouragea le goût pour l'histoire du futur empereur Claude s'arrête avec les premières années d'Octave, en 14 av J-C. Néanmoins, Tite-Live permet à Patin d'avoir des connaissances approfondies du début de la fondation mythique de Rome jusqu'au début du Principat, en passant par les guerres puniques, le triomphe de Paul-Émile lors de la victoire de Pydna, la fin de la République et la mort de Cicéron. Toutefois la soif d'érudition de Patin l'incite à se porter vers d'autres historiens et penseurs romains contemporains de plusieurs empereurs pour compléter ses connaissances et sa culture, de manière à nourrir ses réflexions politiques à la lumière de la philosophie et de l'histoire romaines. Néanmoins l'Histoire de Tite Live a su lui donner une impression de force et de vigueur morale dont les leçons semblent résonner pour l'éternité.

1 Auguste s'amusait à qualifier ainsi Tite-Live en raison de la sympathie qu'il manifestait dans son œuvre pour la République. Élément fourni par Tacite dans ses *Annales* (livre IV, 34,3) qui permet de dater l'écriture de l'*Histoire romaine* de Tite-Live, étant donné que Auguste était son exact contemporain. La fourchette allant de -33/-25 av J-C.

2 Dans un billet à Spon du 21 juillet 1654. BnF ms Baluze n°148, fol 75.

3 « *Malheur aux vaincus* ». En 390 av J-C, les Gaulois prirent et dévastèrent Rome. Le sac fait suite à l'exil de Camille, qui prive la Cité de l'un de ses meilleurs généraux doublé d'un homme politique avisé et rassembleur. Patin doit très bien connaître cet épisode de l'histoire romaine rapporté par Tite-Live. D'autant plus que Camille fait partie des *Vies* de Plutarque.

4 On peut de nouveau réaliser une analogie entre la période des auteurs latins que Patin chérit et sa propre époque, notamment avec l'exemple de Louis XIV qui amenuisa considérablement les pouvoirs des Parlements, en les faisant non plus appeler « Cours souveraines », mais « Cours supérieures ». Le choix que Patin opère parmi tout le panel des grands penseurs de l'Antiquité n'est pas innocent, mais véritablement orienté.

5 *De oratore*, II, 64. L'historien doit maîtriser l'art de la composition et user d'un style de qualité, idée cicéronienne d'une parenté étroite entre l'histoire et la rhétorique. La "faculté maîtresse" de Tite-Live est précisément son génie oratoire.

6 L'Histoire romaine est écrite année par année depuis sa fondation, en respectant la répartition des événements se déroulant à Rome et les opérations militaires. Cependant, cela ne veut pas dire que Tite-Live compose une histoire à l'aveuglette sans conscience de la cohérence et de l'imbrication des événements, bien au contraire il est perspicace !

La deuxième partie de notre démonstration se situe après le règne d'Octave jusqu'à la fin du Principat avec Marc-Aurèle et nous permet de confirmer les affirmations énoncées précédemment. Patin veut être un savant qui voulait vivre en « érudit déniaisé et guérit du sot » sa vie de bourgeois parisien. Les ouvrages qu'il lit et avec lesquels il affermit ses idées politiques reflètent l'éclectisme de sa formation. On retrouve plusieurs influences philosophiques. Mais en dépit de l'influence certaine exercée sur lui par les pensées platonicienne et aristotélicienne, Patin est resté fidèle à une conception de la société et du monde qui est bien au cœur de la philosophie stoïcienne. Au sein de sa formation éclectique, le stoïcisme est dominant, on le voit par son *amor fati*, cet amour du destin qui explique la forte présence de la « *divine fortune*¹ » au sein de sa correspondance, ainsi que son profond attachement à Virgile² et aussi à Juvénal³. On s'aperçoit par cette lecture ciblée et orientée que Patin extrait une analyse qui associe la philosophie à la volonté de conviction⁴ et à la contemplation de l'ordre naturel de l'État, sinon du monde, provoquant le contentement et l'admiration de sa beauté.

Patin vouait une immense admiration aux traités philosophiques de Sénèque, homme d'État romain et philosophe stoïcien. L'extrait suivant témoigne de son adulation pour Sénèque, qu'il n'hésite à qualifier de « *grand homme* » : « *Sénèque le Philosophe en ses Épîtres raconte qu'il ne pouvait regarder des fous : Ipse enim, inquit, aversissimus sum ab istis prodigiis : si quando fatuo delectari volo, non est mihi longe quærendus, video me et rideo*⁵; je suis naturellement de l'humeur de ce grand homme⁶ ».

Notre érudit virgilien recommande à Hugues de Salin de se délecter de la démarche philosophique de Sénèque⁷. Il a lu l'essentiel de ses œuvres, ses tragédies, ses textes latins de philosophie et principalement les *Lettres à Lucilius*, l'œuvre la plus influente du précepteur et de l'éducateur de Néron. Notre érudit stoïcien en extrait des préceptes moraux et éthiques fondamentaux, notamment, les réflexions tant critiques qu'admirationnelles sur Épicure⁸.

1 « *la dive Fortune centum hominum etiam sapientissimorum consilia subvertit* » / « *a renversé les assemblées de cent hommes, et même des plus sages* ». Patin imite Plaute, le poète comique latin du IIIe ap J-C : « *Cette déesse a toute seule déjoué les assemblées de cent hommes sages* » : *Centum doctum hominum consilia sola haec devincit dea*. Plaute, *Pseudolus*, acte II, scène 3, vers 678-679.

2 Dans son poème épique la Fortune est omniprésente. Patin le notifie d'ailleurs à Nicolas Belin, dans sa lettre du 17 avril 1649 : « *Funditus occidimus, nec habet Fortuna regressum* ». Virgile, l'*Énéide*, chant XI, vers 414. {« *Nous sommes complètement anéantis, et la Fortune n'a pas de retour* »}. BnF ms 9358, fol 118. ERP, tome I, lettre n°94.

3 La présence de Fortune dans l'œuvre de Juvénal n'est pas non plus en reste : « *Il y a ici force procès de banqueroutiers frauduleux, de maltôtiers, partisans et gens d'affaires quos genuit quoties voluit Fortuna iocari* ». Patin dans sa missive à Belin, le 19 juin 1649. *« *que la Fortune a engendrés chaque fois qu'elle a voulu badiner* » : *Extollit quoties voluit Fortuna iocari*, Juvénal, Satire III, vers 40. Et Patin de rajouter avec Tacite : « *desquels on peut dire ce que Tacite a dit des astrologues, genus hominum quod in civitate nostra semper vetabitur et semper retinebitur* ». Tacite, Histoire, livre I, chapitre 22. À propos des astrologues qui conseillaient l'empereur Othon. « *genus hominum potentibus infidum, sperantibus fallax, quod in civitate nostra et vetabitur semper et retinebitur* ». {espèce d'homme qui trahit la puissance, trompe l'ambition et qui toujours proscrire dans Rome, s'y maintiendra toujours}. BnF ms 9358, fol 121. ERP, tome I, lettre n°97.

4 Explique l'admiration de Patin pour Sénèque qui, imprégné des inspirations fondamentales du stoïcisme, reconnaît que la notion de voluntas est au cœur de la décision morale.

5 « *Car j'ai moi-même, dit-il, la plus grande aversion pour de tels monstres ; et si je veux m'amuser d'un fou, je ne vais pas le chercher bien loin : je me vois et j'en ris* ». Sénèque, *Lettres à Lucilius*, livre V, lettre 50.

6 Billet adressé à Claude Belin le Jeune, le 24 mai 1642. BnF ms 9358, fol 68. ERP, tome I, billet n°64.

7 Missive du 6 mars 1655. BnF ms 9357, fol 161. Dans celle écrite le 22 mai 1657, il lui recommande vivement de lire chaque jour quelque chose de Sénèque, lui préconisant de le faire à l'aide d'une édition latine. Il insiste particulièrement sur les traités *de la Colère* (trois livres), *des Bienfaits* (sept livres), et les *Lettres à Lucilius* (21 livres). BnF ms 9357, fol 253.

8 « *pour l'amour du bon et très digne personnage Épicure que j'honore particulièrement comme un grand partisan de la vertu morale et duquel je n'ai jamais eu si mauvaise opinion depuis que j'ai vu Sénèque en parler si hardiment qu'il a fait dans ses Épîtres* ». Le 20 juillet 1649. EVB, tome I, lettre n°23. ERP, tome II, lettre n°359.

Patin s'enrichit de tous les thèmes abordés par le Sénateur que l'empereur Claude a exilé puis rappelé. Donc sous sa plume on retrouve aussi bien des réflexions ou des citations des textes de Sénèque consacrées à l'éthique, la psychologie des passions, la volonté humaine, l'éducation morale, et aussi à la philosophie naturelle. Toutefois, on note une nette préférence pour la *Tranquillité de l'âme*¹. Cependant, c'est surtout l'analyse sur les dérèglements de la raison réalisée par Sénèque qui l'emporte. Si cette notion, développée par l'un des membres de la conjuration de Pison, est si chère à Patin, c'est par ce qu'elle fait entendre les échos précis des œuvres de Sénèque, dans lesquelles, il dessine les contours de la sagesse du Prince et les principes du bon gouvernement. L'oncle de Lucain ne se contente pas de donner une définition, il pose aussi le problème du mode de la connaissance du bien. Sénèque montre que le bien ne peut être saisi que par l'esprit et réside uniquement dans l'âme rationnelle. De surcroît, il ne faut pas omettre que la thèse qu'il réaffirme constamment, selon laquelle « *la vertu est le seul bien rationnel* », est un principe fondamental du stoïcisme.

Avec cela il faut mettre en parallèle le règne de Néron qui n'est pas inconnu de Patin et qui permet à la philosophie de Sénèque de rendre compte de sa valeur. En effet, il met en place les concepts qui fondent la sagesse du Prince alors que sévit un empereur qui est l'antithèse vivante de ces vertus : Le néronisme sévit dans le cœur même de l'Empire romain. La doctrine de Néron est plus qu'une politique, c'est un état d'esprit. Il rêve d'un empire soumis au *luxus*, c'est-à-dire aux excès, à la débauche et à l'*agôna*². Cette doctrine est née de sa folie meurtrière, qui fit de l'année 62 celle de son credo : tuer pour régner ! Après la mort de Burrus³, puis le départ de Sénèque du Conseil, les derniers obstacles au débridement de ses passions volent en éclat. De facto, sa politique se durcit. L'année 62 sera celle de tous les meurtres, de toutes les horreurs. Conscient qu'il lui faut asseoir son pouvoir, Néron va purement et simplement éliminer un à un tous les concurrents potentiels. Les complots et les assassinats se multiplient, l'empereur sombre dans la folie et le peuple l'acclame ! C'est l'une des preuves pour Patin que le peuple est trop manipulable, trop influençable et explique de surcroît son aversion à son encontre.

Néron, qui une fois mis en perspective avec la philosophie de Sénèque, apparaît comme un véritable anti-auguste. Il est loin de multiplier les gestes nobles, d'exercer une justice juste, de combattre la corruption et de l'endiguer, de concourir au bien-être de la Res publica et de l'État, bref d'être le digne descendant d'Auguste. Il est tout ce que Patin déteste : une source de misère et de calamité publique⁴. Il le considère comme un infâme tyran qui a bien manqué les lumières de son précepteur. On ne peut blâmer Patin, car Néron lui donne matière à pouvoir le faire⁵, notamment par la persécution des chrétiens qui a heurté la sensibilité de notre humaniste chrétien.

1 « Le meilleur traité de Sénèque est *de Tranquillitate animi* » / « La Tranquillité de l'âme ». Missive à Falconet du 18 mars 1650. EVB, tome I, lettre n°36. ERP, tome II, lettre n°378.

2 Les jeux en grec.

3 Il est avec Sénèque le précepteur et le conseiller de Néron. Il tempère avec l'oncle de Lucain les passions excessives de l'empereur. C'est Sénèque lui-même qui a initié Néron au stoïcisme mondain.

4 Les expressions sont de Patin lui-même. Missive du 18 juin 1649 à Spon. BnF ms 9357, fol 53-54. EVB, tome I, missive n°20. ERP, tome I, missive n°206. Comparée au manuscrit, la lettre en question est très mutilée dans les versions publiées.

5 « *ce tyran qui fit tant de mal avant que de mourir, et qui entre autres, fit empoisonner son frère Britannicus et assommer sa mère Agrippine qui était une méchante chenille, indigne de si bons père et mère. Elle était fille de Germanicus, le meilleur de tous les bons princes, et de cette Agrippine qui était si femme de bien qu'elle en était glorieuse, au dire de Tacite qui en a si illustrement parlé dans ses Annales. Je ne veux pas oublier d'ajouter à l'éloge de Néron qu'entre autres crimes, il fit brûler la ville de Rome, qu'il fit empoisonner son brave gouverneur Burrhus et mourir son précepteur Sénèque, et qu'il fut le premier persécuteur des chrétiens, comme assure Tertullien dans son Apologétique, que Scaliger a nommé quelque part le boucher de l'ancien christianisme ; mais laissons là ce tyran* ». Billet du 17 mars 1671 à Falconet. EVB, tome III, billet n°535. ERP, tome III, billet n°824. L'extrait nous montre aussi les connaissances approfondies de Patin sur le règne de Néron, les sources sur lesquelles il fonde son savoir, son admiration pour Tacite, mais aussi l'héritage humaniste, notamment avec Joseph Scaliger.

En effet, il ne faut pas oublier que Patin est un vrai chrétien ! Pour Néron, les chrétiens furent le bouc émissaire idéal pour l'incendie de Rome. Ils donnèrent en outre à Néron incriminé dans l'incendie, et pointé du doigt par l'opinion publique¹, une opportunité de renforcer son pouvoir. Effectivement, une fois débarrassé de cette « *secte juive* » qui proliférait et prônait une doctrine totalement incompatible avec sa politique visant à le diviniser, Néron peut s'attaquer à son grand projet : l'édification d'une nouvelle Rome à son image. Cette entreprise de grands travaux aurait dû permettre une construction de la légende dorée de Néron². Patin, comme nombre d'intellectuels dès le Moyen Âge et à l'époque moderne, n'est pas dupe, et se tient aux sources de l'antiquité romaine qui fondent la légende noire. C'est justement dans ce contexte que les préceptes de Sénèque prennent toute leur importance à ses yeux.

En pratique, les *Lettres à Lucilius* mettent en scène le *furor* des dieux, qui ne sont pas seulement évoqués pour leurs excès de monstruosité mais aussi pour leurs exigences de justice, leurs définitions de l'exercice du pouvoir. Toutefois, Sénèque est loin d'adoucir les monstruosité des mythes. Bien au contraire, ils sont le moyen de montrer à l'homme sa raison déraisonnante pour mettre en place un gouvernement contre nature. C'est par ces princes furieux, à l'exemple de Néron, qui se définissent eux-même par leur *furor*, que Sénèque montre la perversion volontaire de la raison. Celle-ci devrait être l'incarnation de la loi, or, une fois pervertie, elle détruit tout ce qui fonde la participation à la raison commune, à l'égal des infanticides commis par Médée et Hercule. Ces tragédies font également partie de l'œuvre de Sénèque, Patin les connaît par ses lectures³.

À ce titre, notre épistolier cicéronien apprécie aussi bien les écrits du précepteur de Néron pour leur valeur littéraire. À plusieurs occasions on peut lire sous sa plume : « *Sénèque le Tragique, c'est un admirable écrivain*⁴ ». Il nous indique ainsi qu'il admire ses œuvres autant pour leurs instructions philosophiques que pour leurs vertus latines, à l'image des *Lettres à Lucilius* destinées sans doute à rivaliser avec celles de Cicéron. Les tragédies de Sénèque participent à ses qualités d'une écriture proprement romaine située dans la tradition dramaturgique latine, qui fut reprise par Ovide en son temps, que Patin connaît également comme nous l'avons démontré plus haut. Par surcroît, Ovide avec sa plume enrichie par son érudition mythologique lui a aussi permis de lire une autre narration du mythe de Médée et de compléter celle proposée par Sénèque. Notre bourgeois retient de Sénèque que « *La vie est comme une pièce de théâtre : ce n'est pas sa durée qui importe, c'est la manière dont elle a été conduite*⁵ ». Cet apophtegme fait sans doute écho au comportement dépravé et orgueilleux de Néron qui a dressé contre lui une immense conjuration politique. Suite à cette conspiration son ancien conseiller Sénèque et son neveu Lucain, furent obligés de se trancher les veines sur son ordre. Néron après avoir éliminé tous les acteurs du complot, dont faisaient partie deux des penseurs romains préférés de Patin, entame une série de spectacles en Grèce où il perdit peu à peu le soutien de l'armée qui ne reconnaît plus son autorité. De retour à Rome, il est vite démis de ses fonctions et contraint à son tour de se suicider. Face aux excès, à la mégalomanie malade et à la folie de Néron, Patin apporte cet adage de Sénèque victime de cette folie tyrannique : « *Beaucoup d'hommes auraient pu parvenir à la sagesse s'ils ne s'étaient flattés d'y être arrivés*⁶ ».

1 Lors de l'incendie qui dura 6 jours, la rumeur circula que Néron aurait joué de la lyre et chanté, au sommet du Quirinal, pendant que la ville brûlait. Le fait est rapporté par plusieurs sources, connues de Patin par ses lectures, dont Tacite et Suétone.

2 Réhabilitation de Néron qui en fait un artiste, un souverain soucieux du bien-être des petites gens avec la mise en place de spectacles et de la reconstruction de Rome. La Maison dorée devint le centre politique de Rome et en même temps le symbole de sa mégalomanie.

3 *L'Hercule furieux* et *Médée* font partie des écrits parvenus jusqu'à nous sous le nom de Sénèque avec les *Troyennes*, les *Phéniciennes*, *Phèdre*, *Œdipe*, *Agamemnon*, *Thyeste*, *Hercule sur l'Oeta*, *Octavie*.

4 Lettre à Falconet du 6 octobre 1656. EVB, tome I, lettre n°107. ERP, tome III, lettre n°463.

5 Sénèque *Lettres à Lucilius*, livre IX, lettre 77. Collège de France, fonds manuscrit, ms Montaignon, cote C-XII G.

6 Sénèque, *La Tranquillité de l'âme*, chapitre I.

Le neveu de Sénèque émaille également les missives de notre épistolier. Patin lui porta une estime réelle, étant donné qu'il le place aux côtés de deux autres poètes latins à qui il voue une véritable vénération : « *Juvénal me fera souvenir de vous, il est mon cher ami d'entre les anciens, avec Virgile et Lucain*¹ ». Lucain, qui par son refus du merveilleux et des interventions divines, imposa un type nouveau d'épopée, conséquence d'une conception de l'histoire élaborée à partir du stoïcisme. Pourquoi Patin apprécie-t-il autant Lucain ? Une nouvelle fois les réponses sont à chercher dans un courant de pensée que l'on a déjà rencontré. Le neveu de Sénèque fut formé à la philosophie par le stoïcien Cornutus, un proche de son oncle. C'est le stoïcisme que Lucain a lui-même employé pour dénoncer les travers de la cour impériale de Néron : « *Que celui qui veut rester honnête quitte la cour*² » ou encore « *Que celui qui veut être juste se tienne à l'écart de la cour*³ ».

Notre érudit stoïcien récupère ces passages pour attaquer ses propres cibles. Une fois encore, il établit de lui-même une congruence entre l'antiquité et le XVII^e siècle. Néanmoins, ce n'est pas un hasard si Patin connaît essentiellement de Lucain la dernière œuvre que le suicide forcé de l'auteur laissa inachevée. *La guerre civile*, titre auquel on a parfois substitué celui de *Pharsale*, a pour sujet la guerre qui opposa César à Pompée depuis le franchissement du Rubicon par le vainqueur d'Alésia jusqu'au soulèvement d'Alexandrie. Ce thème de la guerre civile est cher à notre érudit stoïcien, par rapport aux propres troubles qu'il a lui-même vécus. Lucain permet aussi à Patin de compléter son tableau de la guerre civile romaine, qu'il nous fait partager dans ses lettres. Ce même tableau est le résultat d'une vision de Rome et de la consécration d'une politique. Lucain prend à contre-pied l'Énéide de Virgile, épopée qui annonçait la naissance de Rome. Lucain peint ici la mort de Rome dans une conception tragique de l'Histoire. N'oublions pas que les deux règnes sous lesquels vécurent ces deux poètes ont fortement influencé leur vision du gouvernement que Rome n'a cessé d'incarner pendant toute la durée de vie de l'Empire.

D'autre part, notre épistolier cicéronien partageait les mêmes convictions politiques que Lucain. C'est-à-dire la légitimité du Sénat dans l'exercice du pouvoir. Patin, dans l'extrait qui suit, revendique une nouvelle fois ses prises de positions en faveur de Pompée. De plus, en faisant appel à la fortune comme variable intrinsèquement liée au destin personnel d'un homme, il met de nouveau en avant ses conceptions stoïciennes dans sa démarche : « *Ce que vous me dites de Lucain est dans son livre 9. Celui-là était fort du parti de Pompée et avait raison ; mais si Jules César eût perdu la bataille de Pharsale, Pompée en eût-il moins fait ? Car Cicéron a dit quelque part en ses Épîtres ad Atticum : Uterque vult regnare. Non mutat Fortuna genus, sed mores misere corrumpit*⁴ ». Dans cette missive écrite pour Falconet⁵ il réaffirme concrètement l'action d'un déterminisme providentiel dans les affaires humaines. Son interrogation, « *si Jules César eût perdu la bataille de Pharsale, Pompée en eût-il moins fait ?* », souligne son allusion au destin de Pompée, qui, par son souci de gouverner Rome, s'est laissé corrompre par sa vanité. Cet orgueil est matérialisé par sa campagne militaire très ambitieuse menée contre César, qui en menant le conflit dans les extrémités territoriales de la République romaine, a plongé l'État dans les méandres de la guerre civile.

1 Billet écrit à Falconet, le 5 novembre 1649. EVB, tome I, lettre n°40. ERP, tome II, lettre n°274.

2 À Charles Spon, le 30 décembre 1653. Écrit en latin. BnF ms 9357, fol 135 et 137. ERP, tome II, lettre n°252. On retrouve cet aphorisme lucanien dans la lettre du 29 avril 1644.

3 Lucain, *De bello civili*, livre VIII, vers 493-494. Sous la plume de Patin, l'extrait est écrit en latin : *exeat aula/ qui vult esse pius*. À Spon, le 8 janvier 1650. BnF ms 9357, fol 69 et 71. EVB, tome I, lettre n°31 (très remaniée, datée du 21 janvier). ERP, tome I, lettre n°220 (peu remaniée, à la même date que dans la version manuscrite).

4 « *Chacun des deux veut régner. La Fortune ne change pas la race, mais elle corrompt misérablement les mœurs.* » Le parti de Pompée, que rejoignit tardivement Cicéron, était celui de la légitimité du Sénat et de l'État romain contre la dictature de Jules César.

5 Le 14 novembre 1664. EVB, tome III, lettre n°334. ERP, tome III, lettre n°647.

Ainsi, Patin met en exergue un système de pensée dont Lucain est lui-même l'un des représentants. L'extrait ci-dessus fait la démonstration de la physique stoïcienne qui, par la mort de Pompée dans sa quête du pouvoir, fait écho aux fondements du stoïcisme : une cosmologie dans laquelle la direction divine et la cohérence rationnelle sont parties intégrantes du monde naturel, d'un cycle où toutes les choses sont soit matérielles, soit causales. Outre l'attachement de Patin pour Lucain, ainsi que pour Cicéron, c'est surtout sa méthode résolument basée sur le stoïcisme qui se fait jour. D'autre part, la présence du Chevalier d'Arpinium laisse perplexe. Les explications sont à rechercher au sein de l'histoire politique romaine, catégoriquement causale et morale pour Patin, mais aussi dans l'éclectisme de la formation philosophique de Cicéron, dont notre épistolier est l'un des héritiers. Effectivement, c'est d'abord par le proconsul romain qu'on a pu mesurer en premier lieu l'avidité de Crassus.

Dans son *De officiis*, Cicéron porte sa critique à son paroxysme: « *qu'un homme qui voulait jouer le premier rôle dans une république n'avait jamais assez de fortune, tant qu'il ne pouvait entretenir une armée à ses frais*¹ ». Comme nous avons pu le démontrer précédemment, Patin a lu le « *Traité des devoirs* », véritable ouvrage d'éthique politique que Cicéron a réalisé pour conseiller et même éduquer moralement ses gouvernants². Y est développée l'obligation d'être juste, bon et patient. Ces exigences consistent en l'idée stoïcienne de la communauté humaine unie sous une même loi commune, rappelant nécessairement que tout ce qui ne fait pas de tort à la cité ne peut faire de tort à l'individu. Notre érudit stoïcien développe ce principe dans une lettre qu'il rédige à Falconet le 28 mai 1660 : « *fort ignorants qui ne savent ce qu'ils doivent aimer et qui ne savent ce que c'est que philosophie. Ingenui nil habet officina*³, *l'intérêt les gouverne sans aucun égard à la vertu et à l'honneur, qu'ils ne connaissent que de nom*⁴ ».

Pour finir sur l'influence lucanienne chez Patin, il faut mettre en évidence deux points : Lucain admis très vite dans le cercle de Néron en est très vite exclu à cause de ses talents rhétoriques qui attisent contre lui la jalousie de l'empereur. Le jeune homme entre alors, en 65, dans la conjuration de Pison⁵ pour se venger de la conduite indigne de celui qui préside aux destinées de Rome. Pareillement à son oncle, il est contraint au suicide forcé. Avant son engagement politique qui le conduit à une fin tragique, digne des tragédies gréco-romaines, il a le temps de s'intéresser au *furor*. Nous avons déjà rencontré ce principe avec Sénèque et les poètes latins chéris par Patin, dont Ovide. Dans sa réflexion, Lucain perçoit dans les qualités stratégiques de César les caractéristiques du *furor*. En effet, le combat de César a créé les conditions de la guerre civile qui viole les lois, légalise le crime et perturbe l'ordre de la nature et avec elle celui de la communauté, la *Res publica* si chère à Patin. On sait maintenant d'où vient l'aversion de Patin pour la guerre civile et le dictateur de Rome, Jules César. Ses idées politiques ont retenu la valeur du système de pensée de Lucain, qui, dans son argumentation, a feint une soumission à l'idéologie impériale exercée par Néron, puis a mené un combat au détriment de sa propre vie, en affirmant que : « *Profonde sont les blessures qu'inflige la guerre civile*⁶ ».

1 *De officiis*, livre I, VIII, 25. On retrouve aussi la diatribe sous une formulation un peu différente dans *Paradoxes des stoïciens*, VI, I.

2 Maurice Testard, dans sa traduction de *De officiis*, affirme que la dernière œuvre de Cicéron est plus particulièrement destinée au jeune Octave, qui a le même âge que son fils Marcus, à qui l'œuvre est prétendument destinée. Cicéron, trad. Maurice Testard, *Les Devoirs*, édition Belles Lettres, collection des Universités de France, 1965, 294 p. Voir p 24.

3 « *Leur boutique n'a rien de noble* ». Cicéron, *Des Devoirs*, livre I, chapitre 42.

4 EVB, tome II, lettre n°181. ERP, tome III, lettre n°515.

5 Nom que donne Suétone au complot visant à l'assassinat de Néron.

6 *De bello civili*, livre IX.

Ainsi, Lucain, à l'image de Sénèque, est le symbole du philosophe, de l'homme de bien tombé pour son combat contre la tyrannie des ambitions orgueilleuses. C'est ce qu'il faut comprendre dans ce que Patin écrit à Spon le 8 janvier 1650¹: « *Ces messieurs de cour s'imaginent qu'il leur est permis de mentir et que nous autres, gens de bien, nous n'oserions ni ne voudrions pas. Discedat ab aula qui volet esse pius*² ». On retrouve de nouveau un extrait issu d'une œuvre de Lucain, dont le nom éponyme fait écho à la bataille finale du combat de Pompée contre César pour les rênes du pouvoir.

« *Vous ne vous étonnez pas de tous ces changements qui arrivent dans le monde, Fortuna in rebus mortalium tam accepti, quam expensi utramque facit paginam, ex Plinio*³ ».

L'intérêt que Patin porte à Pline l'Ancien, appelé aussi le naturaliste, le conduit naturellement vers Pline le Jeune, son neveu et fils adoptif, mais aussi vers tous les penseurs et érudits romains qui les côtoyèrent et qui furent pour certains leurs amis et leurs protégés. En effet, les Pline formaient autour d'eux un véritable cercle, une puissante académie dans la capitale de l'empire. Tous vécurent leurs premières années sous le règne de Néron et ont en commun sa fin, qui déboucha sur une guerre civile, celle des quatre empereurs.

Le dénouement de la crise se fit au profit des Flaviens, ce qui permit à la fonction de l'empereur de retrouver force et honneur après la tyrannie du dernier représentant de la dynastie Julio-Claudienne. Patin trouve plusieurs bienfaits à la lecture des œuvres de celui qui fut successivement nommé à des charges de première ampleur par son ami l'empereur Vespasien. Effectivement, Pline le Naturaliste jouissait de liens étroits avec l'empereur, notamment, lorsqu'il était à Rome pour ses tâches administratives, « *avant l'aube il se rendait auprès de l'empereur Vespasien, car celui-ci travaillait aussi la nuit, puis il se rendait aux occupations de sa charge*⁴ ».

Pline consacrait à l'étude tout le temps que lui laissaient ses charges administratives, en cela notre médecin parisien avait un train de vie tout à fait semblable à l'ami de Vespasien. Comme on l'a vu plus haut, c'est grâce au neveu de Pline que l'on connaît ses habitudes de vie, ses méthodes de travail, mais aussi ses œuvres, car c'est Pline le Jeune qui les publia à titre posthume. Nonobstant, l'œuvre de Pline est amputée notamment de traités d'éloquence sur la formation de l'orateur, du récit de Bassus⁵ et des Histoires écrites sous Vespasien, c'est le cas autant pour nous aujourd'hui que pour Patin à son époque. Même si des fragments des récits cités ci-dessus apparaissent dans les lettres, c'est surtout *l'Histoire naturelle* de Pline qui a suscité le plus l'attention de notre médecin érudit. On peut comprendre pourquoi : Les 37 livres de *l'Histoire naturelle* sont par leur objet et leur visée une œuvre d'inspiration stoïcienne.

1 BnF ms 9357, fol 69 et 71. EVB, tome I, lettre n°31. ERP, tome I, lettre n°220.

2 « *Que celui qui veut être juste se tienne à l'écart de la cour* ». {*exeat aula/ qui vult esse pius*}. Lucain, *La Pharsale*, livre VIII, vers 493-494.

3 « *dans les affaires des mortels, dit Pline, la Fortune décide de tout* ». Pline l'Ancien, *Histoires naturelles*, livre II, chapitre V, § 7. Billet à Falconet, le 3 août 1660. EVB, tome II, lettre n°192. ERP, tome III, lettre n°525.

4 Pline le Jeune, III, 5, 9.

5 « *Libri belli Germanici* », La guerre de Germanie.

Il faut la voir comme une somme, un exposé de ce que les contemporains de Pline savaient, ou croyaient savoir sur le monde. Elle présente l'intérêt d'un état des connaissances. Et son historique des matières traitées, les exemples et les anecdotes cités permettent d'autant plus de conserver un nombre conséquent de détails précieux et souvent irremplaçables. Ainsi, cet ensemble de données géographiques et biologiques, scientifiques et techniques fondées sur un mélange d'observations, de conjectures et de rapprochement analogiques en fait une source de première main pour tout ce qui a attiré à la connaissance de l'Antiquité classique. C'est dans cette perspective qu'il faut voir la dilection de Patin pour l'œuvre de Pline. Corollairement, la correspondance patiniane est parsemée des anecdotes et des connaissances scientifiques latines traitées dans *l'Histoire naturelle*. En revanche, on peut se demander quels sont les livres de cette œuvre qui ont le plus suscité l'intérêt de notre bourgeois érudit. La démonstration va nous en révéler un peu plus sur les conceptions organiques de l'État, telles que notre Patin les conçoit à la lumière de la philosophie stoïcienne.

Ce sont les livres I, VII, XXIX et XXXV. Les sujets qui y sont abordés nous renseignent davantage sur les inclinations de Patin. Le livre I débute par une longue dédicace au futur empereur Titus, le fils aîné de Vespasien, puis Pline annonce le sommaire et ses sources. Le livre XXXV fait partie du traitement du règne minéral, celui-ci est consacré aux terres. On va s'arrêter plus longuement sur le livre XXIV qui fait partie de l'encyclopédie médicale de Pline, celui-ci est consacré à la série de l'étude des végétaux, dont les plantes qui fournissent les principaux remèdes aux maladies. De prime abord, cela n'enrichit pas notre démonstration sur les idées politiques de Patin. Il n'en est rien ! En effet, quand on s'intéresse de plus près à ce qu'en tire notre érudit stoïcien, il en est tout autrement : « *dix bons grains d'opium n'empêcheraient-ils pas bien ce rouge tyran¹ de bander davantage à l'avenir ? Pline a dit quelque part que la Nature avait produit des venins afin que l'on pût se défaire des tyrans, quand on ne pourrait en venir à bout autrement. Hélas, qu'une bonne dose nous viendrait à propos et qu'elle nous servirait bien ! mais nous ne serons pas si heureux, nec tam bene nobiscum agetur²* ».

Cet extrait rend compte que l'intérêt n'est pas purement médical et scientifique. La mention de Sénèque ne nous permet pas d'en douter. De plus, on s'aperçoit que Patin, afin de se défaire d'un tyran, est prêt à employer la méthode douce de la conjuration. Notre épistolier cicéronien nous renseigne sur sa conception de l'État et du bon gouvernement avec les moyens de rétablir l'équilibre, sinon l'ordre naturel. On se rend compte une fois encore de l'influence stoïcienne dans sa culture politique. Il avoue lui-même qu' « *Il est vrai que Pline et Sénèque m'ont bien servi³* ». Cependant, l'inclination de Patin pour Pline le Naturaliste ne peut être totalement comprise sans aborder son attachement pour celui qui fut, sur une longue période, en relation épistolaire avec l'empereur Trajan : « *je fais ce qu'avez désiré : Facio, Domine, disait Pline à Trajan, quod voluisti⁴* ». En effet, on ne peut faire d'impasse sur Pline le Jeune, le neveu et le fils adoptif de Pline l'Ancien, qui prit d'ailleurs ce nom auprès de ses contemporains afin de se distinguer de son neveu, grâce auquel la méthode de ce dernier nous est connue. Traitant d'une actualité très proche où se trouvaient impliqués de grands personnages de la cour impériale qui avaient survécu à la crise, les *Histoires* furent confiées à Pline par son oncle, dont il était désormais le seul héritier. Pline à son tour a dû les communiquer à son ami Tacite qui les utilisa comme source. C'est encore grâce à son amitié avec Tacite que l'on connaît les circonstances de la mort⁵ de son père adoptif.

1 C'est l'un des surnoms que Patin emploie pour désigner Mazarin.

2 Traduction latine du français qui précède, dans lequel on retrouve un philosophe cher à Patin, Sénèque. *Lettres à Lucilius*, livre IX, lettre 75, § 15 : « *bene nobiscum agetur* ». Missive écrite à Charles Spon, le 10 mai 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 29-31.

3 À Charles Spon, le 18 janvier 1644. BnF ms 9357, fol 15-16. ERP, tome I, lettre n°174.

4 « *Je fais, maître, ce que tu as voulu* ». Livre X des lettres de Pline le Jeune à l'empereur Trajan. Billet pour Nicolas Belin, le 26 septembre 1649. BnF ms9358, fol 124. ERP, tome I, lettre n°100.

5 Pline l'Ancien trouva la mort dans l'éruption du Vésuve au large de Pompéi. Lettre de Pline le Jeune à son ami

On insiste ici sur les affiliations des deux Plines, car non seulement ils font partie de la culture politique de Patin, mais ils entraînent aussi dans leurs sillages certains membres de leurs cercles, à l'instar de Tacite. Pline le Jeune est connu par notre épistolier cicéronien et il partage ses idées politiques. Dans la pratique, Patin a lu¹, à défaut de l'avoir dans son cabinet, le panegyricus que Pline a composé en hommage à l'empereur. Dans son *Panegyrique de Trajan*, Pline célèbre un prince idéal, grand capitaine, attentif au bien-être de son peuple dans sa gestion des impôts et sa munificence, soucieux de l'indépendance du Sénat et des consuls, en bref, un empereur simple, vertueux et mesuré, donc à l'opposé du tyran Domitien et des excès de Néron. Patin a semblablement lu les *Lettres* de Pline. La connaissance² qu'il en a et que l'on peut mesurer dans sa correspondance, est stupéfiante ! Il reconnaît d'ailleurs la tradition cicéronienne de l'entreprise épistolaire de Pline³.

Patin ne s'est pas trompé sur ce point. Effectivement, Pline dans ses écrits dessine un idéal d'éloquence, d'inspiration éminemment cicéroniennes pour endiguer le rôle des *recitationes* nées avec l'Empire. En cela, ses lettres sont rédigées dans une spontanéité qui esquisse son autoportrait en société, celui d'un noble romain, honnête et généreux pour sa *domus*, ses amis et sa cité. De surcroît, les procédés de l'écriture épistolaire de Pline sont étrangement familiers à ceux de Patin. Cela n'a en soi rien d'étonnant puisqu'ils ont en commun le même maître à penser : Cicéron. En revanche ce qui est extraordinaire c'est que cet héritage ait pu se perpétuer dans son entier chez Patin séparé par 17 siècles après.

Néanmoins, on retrouve chez Pline et Patin deux traits de caractère qui ne sont pas caractéristiques de l'art épistolaire cicéronien et donc de l'influence platonicienne. Il s'agit de la mise en continuité de certains aspects les plus quotidiens de leurs personnalités et de leurs rôles dans la vie de l'État. Chez Pline et Patin, les détails physiologiques et psychologiques de leur propre santé et de celle de leurs proches offrent matière à des pensées, des exhortations morales aux colorations stoïciennes qui rappellent les *Lettres à Lucilius* de Sénèque. De plus, les deux correspondances traitent le plus souvent d'événements majeurs significatifs de leurs époques respectives. On ne peut qu'être frappé par ces concordances à la lecture d'une lettre de Patin mise en parallèle avec une lettre de Pline. Cette isochronie est d'autant plus étonnante qu'elle n'est pas voulue. En effet, Patin n'a pas rédigé ses missives à la lumière de l'ami personnel de Trajan, pour lui rien n'égale Cicéron « *sous lequel a fleuri et été en honneur la latinité la plus pure et aussi la plus épurée*⁴ ».

Tacite, *Ep*, VI, 16.

1 « *c'était un panegyrique aussi gros que celui de Pline* ». Allusion au *Panegyrique de Trajan*. À André Falconet, le 4 octobre 1650. EVB, tome I, lettre n°45. ERP, tome II, lettre n°385.

2 « *Vos lettres sont en mon endroit ce qu'étaient les oraisons de Démosthène à Cicéron ; et celles de Cicéron à Pline le jeune et à Quintilien : optimæ quæ longissimæ** ». *« *les meilleures sont les plus longues* ». Missive à Spon du 30 septembre 1650. *Réf p* 92. Comme on l'a vu précédemment, Cicéron a rendu hommage à Démosthène dans ses quatorze Philippiques. Le nom qu'il donne à ces diatribes contre Marc-Antoine est calculé. En effet elles portent le nom des discours qu'écrivit Démosthène contre son grand adversaire Philippe II de Macédoine, le père d'Alexandre le Grand. Le fait que Patin cite ici Quintilien n'est pas anodin et nous permet d'observer la finesse de son érudition sur le monde romain. Effectivement, Pline le Jeune, tout comme Tacite, fut l'élève de Quintilien, rhéteur romain du I^{er} siècle ap J-C.

3 « *Pour les lettres latines, bonnes et familières, et non élaborées, Cicéron en est le premier maître quia debent epistolæ ad amicos scribi stylo facili et illaborato sermone. Voyez ce qu'en dit Lipse in libro Epistolicarum quæstionum. Pline le Jeune les a faites belles et didactiques* ». Même si Patin reconnaît la tradition cicéronienne dont s'inspire Pline, il juge malgré tout, l'écriture du neveu de Pline l'Ancien, encore « *trop pimpantes* », sûrement en clin d'œil aux origines notables de Pline. Montrant aussi que pour lui Cicéron est inégalable. D'autre part, on retrouve une nouvelle fois l'héritage humaniste avec ici Juste Lipse et son livre des « *Recherches épistolaires* » qui traite substantivement de Tite-Live. Missive à Hugues de Salins, le 27 mars 1655. Fonds privé. ERP, tome I, lettre n°159.

4 À Hugues de Salins, le 15 novembre 1657. BnF ms 9357, fol 271, 272 et 279. Dans la missive le passage est écrit

Pour Patin « *les lettres aux amis doivent être écrites dans un style simple et dans un langage sans façon*¹ », ceci nous permet d'affirmer que, si son style est le reflet de Pline, c'est une construction inconsciente avec l'aura de grandiloquence nobiliaire en moins. En effet, la seule différence qui subsiste entre les deux auteurs épistolaires réside dans leur appartenance sociale qui est omniprésente dans chacune de leurs lettres. Patin n'aime pas cet aspect « tenue de soirée » des lettres de Pline : « *Pour les lettres latines, bonnes et familières, et non élaborées, Cicéron en est le premier maître [...] Pline le Jeune les a faites belles et didactiques, mais elles sont fort élaborées et trop pimpantes*² ».

Il n'empêche que notre bourgeois érudit a lu les 10 livres qui répertorient toutes les lettres de Pline. Le neveu de Pline l'Ancien demeure une référence au sein de sa culture. Effectivement, pour lui c'est une source autant éthique que précieuse pour les informations qu'elle distille sur la période gouvernementale de la fin des Flaviens. Pline fut Sénateur à la fin du règne de Domitien. Il était proche de Nerva, le premier des Antonins, et le premier empereur à être directement nommé par le Sénat, au sein duquel Pline siège en bonne place. Il assista plusieurs fois au Conseil du Prince, et en cela il vécut de très près la transition pacifique du pouvoir que Nerva mit en place, aussi bien lorsqu'il prit sa charge aussitôt auprès l'assassinat de Domitien que lorsqu'il adopta, en l'associant au pouvoir, un général romain pour lui succéder. Pline fut en étroite relation épistolaire avec ce futur César. Trajan est l'image même de l'empereur élevé au mérite et qui porta l'Empire romain à son apogée. Cet empereur est autant adulé par Pline que par Patin³!

Pline le Jeune a non seulement, donné à notre humaniste chrétien une vision à la fois uniforme et chatoyante de la société romaine sous les Antonins qui avaient succédé aux Vespasiens. Mais il lui a pareillement transmis une dimension de l'échange lorsqu'il écrivit ses lettres à de grands personnages en charge, à de jeunes gens prometteurs, à ses amis, Tacite et Suétone. Plus important encore, il a légué à Patin un bien inestimable pour l'appréhension de la civilisation romaine à ce moment précis de son histoire. Il s'agit d'un témoignage sur une société dans laquelle il promeut le genre et l'art de vivre, notamment pour l'ordre sénatorial dont il fait partie.

Sa correspondance avec Trajan⁴, dans laquelle il débat avec révérence, mais directement, de questions administratives⁵, fut pour notre médecin érudit une source rarissime sur les enjeux politiques de la bureaucratie romaine sous Trajan, le César qui a porté les frontières de l'empire à leur apogée. Cette relation épistolaire très singulière a dû fondamentalement toucher Patin, car elle est célèbre pour ses échanges concernant les chrétiens accusés pour leurs réunions, et dénoncés de ne pas sacrifier aux dieux de la cité, dont l'empereur. Trajan y conforte Pline dans la seule sanction de ceux qui, dénoncés, persistent ouvertement à contrevenir à la loi, mais sans autres poursuites. Patin aime lire ces échanges où le devoir de réserve du grand commis de l'État se conjugue à la volonté de tirer une représentation de portée générale. Ces échanges lui permettent semblablement d'apprécier la tempérance de Trajan dans le traitement des affaires de l'État qui, à ce moment précis de l'histoire romaine, atteignent une complexité imputable à la grandeur de l'Empire.

en latin : « *sub quo floruit atque viguit purissima necnon expurgatissima latinitas* ».

- 1 Le latin traduit ici est celui de l'extrait de la note 3. « *Cicéron en est le premier maître quia debent epistolæ ad amicos scribi stylo facili et illaborato sermone* ».
- 2 À Hugues de Salins, le 27 mars 1655. Fonds privés. ERP, tome I, lettre n°159.
- 3 On reviendra sur ce point lorsqu'on abordera Suétone, ainsi que dans *les leçons de l'histoire politique romaine*.
- 4 Elle comprend 122 lettres et s'étale de 111 jusqu'à la mort de Pline en 113.
- 5 Ravitaillement, établissement de bains, sanctions judiciaires. Pline, exerce sous Nerva et Trajan de très hautes fonctions et sacerdoces comme préfet du Trésor et curateur des eaux du Tibre.

Dans une lettre à Falconet, Patin défend la véracité des renseignements fournis par Pline sur la société de son temps, lui permettant par un jeu subtil d'identification de répondre aux critiques qu'on pourrait adresser sur son propre témoignage de la société du Grand-Siècle. Sur cet aspect symptomatique de sa correspondance, Patin est le digne prolongement de la plume de Pline. Sa plaidoirie repose sur cet extrait des épîtres de Pline où il répond par anticipation aux rudes critiques¹ que fit Voltaire dans son *Siècle de Louis XIV* : « *La faveur des poèmes est tenue, à moins qu'ils ne soient excellents ; l'histoire, de quelque manière qu'on l'écrive, enchante*² ». Insinuant ainsi, ce que Pline écrivit plus loin : « *C'est que les hommes sont naturellement curieux et s'intéressent à la nouveauté, même toute nue, au point qu'ils se laissent séduire par des contes et même des fables*³ ». Pline le Jeune est important pour saisir toute la richesse de la culture politique de Patin, car il lui donne, par l'intermédiaire de sa relation amicale et gouvernementale avec Trajan, des renseignements de tout premier ordre sur cet empereur, que Pline admire au même titre que lui. Néanmoins, ce n'est pas le seule dénominateur commun qu'il partage avec le neveu de Pline l'Ancien. Outre l'influence stoïcienne, il lui lègue des concepts moraux qui vont imprégner non seulement ces lettres, mais tout autant son système de pensée. Ainsi, on retrouve analogiquement aux lettres de Pline un principe de l'esprit critique qui a fait la richesse du raisonnement de celui qui fut en étroite collaboration avec Nerva et Trajan : « *Comme il est bien vrai que, quand une affaire est douteuse, les jugements des hommes sont divers*⁴ ». Il lui fournit aussi des concepts éthiques et, au même titre que Aulu-Gelle le fera pour le règne d'Antonin le Pieux, un tableau de Rome. Cette vision de Rome est révélée par les goûts éclectiques d'une société et les débats intellectuels et gouvernementaux qui la traversent. L'ensemble est unifié par la volonté de prouver la place centrale du bon prince et de ses vertus au sein de la culture romaine autant que dans la constitution de son Empire.

Tacite est l'historien de l'Antiquité romaine que préfère Patin. Cette préférence n'est pas un hasard : « *Vivent Tite-Live et Corneille Tacite, avec Suétone*⁵ ». On mesure cette forte inclination pour Tacite en outre par le fait qu'il est le seul Romain que Patin appelle par son nom, tel qu'il était usité à Rome : *Cornelius Tacitus*. Toutefois, il ne faut pas faire d'amalgame. En effet, penser que notre érudit stoïcien emploie cette dénomination en référence à Pierre Corneille est une fausse affirmation. Cela serait une nouvelle fois prendre les idées politiques de Patin pour ce qu'elles ne sont pas ! Pour lui le mérite des Modernes est dû au fait qu'ils s'inspirent des Anciens. En cela, Patin n'a pas totalement tort. Tacite, par exemple, fut très admiré à partir de la fin de la Renaissance⁶, il n'a cessé de nourrir les dramaturges, les penseurs politiques et les moralistes. Il a justement inspiré Corneille, le contemporain de Patin, notamment pour *Othon* (1664), *Horace* (1640), et son œuvre la plus célèbre, *Le Cid* (1637). Ces pièces de théâtre s'inspirent fortement du courant dit tragique de l'historiographie antique, dans lequel Tacite s'inscrit. L'admiration de Patin, que l'on va maintenant étudier, s'explique, elle, par différentes raisons.

1 Voir la sous-partie « *Les sources et leurs écueils* » du chapitre I.

2 L'extrait apparaît en latin sous la plume de Patin : « *Carminum exigua est gratia, nisi sint optima ; historia quoquo modo scripta delectat* ». Du 4 février 1661. EVB, tome II, lettre n°230 et 231. ERP, tome III, lettre n°562 et 563.

3 Pline le Jeune, *Épîtres*, livre V, lettre 8, à Capiton.

4 L'aphorisme inspiré de Pline apparaît en latin dans la lettre : « *Ut vero in re dubia, varia sunt hominum iudicia* » / « *Varia sunt hominum iudicia, variae voluntates* », {les jugements des hommes sont divers, diverses leurs inclinations}. Pline le Jeune, *Lettres*, livre I, épître 20. À Charles Spon, le 17 septembre 1649. BnF ms 9357, fol 59-60. ERP, tome I, lettre n°212.

5 À André Falconet, le 31 juillet 1669. EVB, tome III, lettre n°494. ERP, tome III, lettre n°786. Patin emploie « *Corneille Tacite* » dans plusieurs de ses missives pour évoquer ou parler de Tacite, notamment dans celle du 13 août 1658 à Spon. EVB, tome I, lettre n°120. ERP, tomes II et III, lettres n°334 et 456. (La lettre 456 est adressée à Falconet suite à une erreur de l'éditeur).

6 C'est d'ailleurs à cette époque que l'une des œuvres de Tacite fut renommée « *Annales* » par l'humaniste Beatus Rhenanus, de son vrai nom Beat Bild. Il fut célèbre pour sa bibliothèque et notamment ses éditions sur *La vie d'Érasme* en 1536.

Il va de soi que notre érudit stoïcien appréciait Tacite pour la beauté et la pureté de son latin, mais pas seulement. Patin n'a pas qu'une approche esthétique des auteurs romains qu'il consacre dans le panthéon de ses principes politiques et moraux. Il admire donc énormément Tacite pour sa méthode et surtout pour sa philosophie. Patin a volontiers enrichi ses lettres d'aphorismes puisés dans l'intégralité des écrits de l'historien romain, en particulier des *Histoires* et des *Annales*. Toutefois cela ne veut pas dire qu'il n'avait aucun intérêt pour les autres œuvres du sénateur romain. Dans les faits, le parcours, la vie et l'œuvre de Tacite sont intimement liés et c'est parce qu'il a vécu la plus grande partie de sa vie dans les rouages de l'État et des gouvernements des princes qu'il a réussi à réaliser une œuvre aussi précise que sans concessions. C'est justement l'une des qualités que notre Patin apprécie chez l'ami de Pline le Jeune. Cette profonde amitié nous permet de connaître la carrière et la personnalité de Tacite.

Dans les faits, Pline et Tacite se sont côtoyés en dehors et au sein de la vie politique. Au tout début du règne de l'empereur Trajan, ils furent, par exemple, chargés, au sein d'une mission commune de la défense des intérêts de la province d'Afrique contre les exactions commises par son gouverneur¹. Cette indication démontre que Tacite eut une carrière de grand administrateur sous les Flaviens et les Antonins. En cela il fut un témoin privilégié des enjeux de la vie politique romaine, exactement comme le sera Patin pour la vie gouvernementale de son époque, seize siècles après lui. Pour comprendre l'admiration de Patin fondée sur la valeur des écrits de Tacite, il nous faut développer l'impressionnante carrière du sénateur romain, car comme nous l'avons souligné plus haut, sa vie n'est pas adjacente à son œuvre, elles sont toutes deux indissociables.

C'est avec sa brillante carrière qu'il faut mettre en liaison l'écriture de son œuvre réalisée dans la lignée des historiens sénateurs de la République. Son œuvre est presque entièrement consacrée à l'histoire de Rome. Tacite, à l'aide de la tradition annalistique, nous dresse un sombre tableau du règne de Domitien qui fait ressortir par contraste la liberté retrouvée sous Nerva et Trajan. Par l'exemple de ces deux empereurs, il immortalise ainsi pour la postérité la figure du bon prince, juste et mesuré par contraste avec Domitien. Même sous la tyrannie, le devoir d'un homme de bien est de rester au service de l'État, et, à plus forte raison, si l'empereur est aux antipodes des vertus dignes d'un bon César. C'est le sens des devoirs moraux tant des gouvernés que des gouvernants tels que Tacite les conçoit dans la *Vie d'Agricola*.

Il invite à suivre cet exemple, comme l'ont fait son beau-père et lui-même². Patin a lu la *Vita Agricolae*. Il en retient un principe fondamental, celui que les intérêts particuliers doivent se substituer à l'intérêt général de l'État afin de concourir à sa sûreté, sinon à sa pérennité. Il le fait en prenant appui sur le commentaire que faisait César sur les tribus gauloises, rapporté ici par Tacite pour servir son propos : « *Ainsi chacune se bat pour son propre compte et toutes essuient les défaites*³ ». Néanmoins, la plus grande dilection de Patin pour les écrits de celui qu'il surnommait affectueusement « *le roi des historiens*⁴ » penche pour l'œuvre la plus décisive de Tacite, tant par son ampleur que pour ses réflexions éthiques et édifiantes. Il s'agit bien sûr des *Histoires* et des *Annales*. Notre libertin érudit n'a pu en retirer que des fragments, l'œuvre du sénateur romain étant lacunaire. En effet, elle a subi le même sort que l'œuvre monumentale de son glorieux prédécesseur, Tite-Live, que Patin a aussi lu dans son cabinet. D'après les indications de Pline, Tacite travaille sur *les Histoires* entre 104 et 109.

1 Marius Priscus. Pline, *Lettres*, livre II.

2 *De vita Iulii Agricolae*, est une biographie que Tacite consacre à son beau-père qui fut consul et gouverneur de Bretagne. Tacite, lui siégeait au Sénat dans les dernières années de cette tyrannie clôturée par l'assassinat de l'empereur par sa propre garde prétorienne. L'ouvrage est publié en 98, au tout début du règne de Trajan.

3 Écrit en latin au sein de la missive : « *Dum pugnant singuli, vincuntur universi* ». *Vie d'Agricola*, chapitre XII, § 5. À Charles Spon, le 8 octobre 1649. BnF ms 9357, fol 62. ERP, tome I, lettre n°214.

4 À Charles Spon, le 9 avril 1658. BnF ms 9357, fol 304-305. ERP, tome II, lettre n°327.

Conformément à la tradition historiographique républicaine, *Les Histoires* portent sur des événements contemporains de l'auteur, comme pour Aulu-Gelle et Salluste que Patin connaît également. Elles commencent en 69, l'année des quatre empereurs, pour s'achever certainement en 96 avec la mort de Domitien. Tacite offre donc un tableau saisissant de cette période troublée, si riche en enjeux étatiques qu'il lui faut plus de 4 livres pour les analyser. Dans sa préface, Tacite évoque son désir de traiter des règnes heureux de Nerva et Trajan, des empereurs qu'il connaissait bien et qu'il servit en les côtoyant dans les arcanes du pouvoir. Mais la vieillesse l'en empêcha, son temps fut occupé par son autre projet qui constitue l'autre versant des *Histoires*.

Effectivement, Tacite se consacra à une période plus ancienne, celle qui allait de la mort d'Octave-Auguste à la mort de Néron, dans une œuvre que nous appelons *Annales* depuis la Renaissance, mais qui dans la tradition manuscrite s'intitule *Ab excessu diui Augusti*¹. L'ensemble formé par les *Annales* constituait ainsi avec les *Histoires* une somme continue de la vie politique du Ier siècle de l'Empire, de la mort d'Auguste à celle de Domitien, c'est-à-dire des Julio-Claudiens jusqu'aux Flaviens. De cet ensemble cohérent formé par 30 livres et en partie conservé, il nous reste les récits des règnes qui ont suscité l'attention de Patin comme le démontre sa culture politique. Il en va des empereurs Tibère, Claude et Néron. Les récits de Tacite lui offrent une mine d'or de renseignements pour sa soif inextinguible de connaissances.

En pratique, Tacite employa des sources que nous n'avons plus, et qui furent perdues à la fin de l'Antiquité. Il a aussi recours à des sources hétéroclites d'une richesse polysémique, une première pour un historien romain. Tacite fait ainsi appel aux témoignages, aux discours des empereurs, aux archives publiques et à celles du Sénat. Cette méthode propre à Tacite, que Polybe aurait louée, est très appréciée de notre médecin bibliomane. Par ses qualités indéniables, le sénateur romain affirme donc son souci d'impartialité et sa volonté de livrer à la postérité un récit exact des événements. C'est pertinemment ce que recherche Patin : un récit authentique et non falsifié des enjeux politiques, et fidèle à la réalité du pouvoir telle qu'il est exercé dans les arcanes de l'État. Patin a eu raison de s'en remettre à son « *roi des historiens* » et aux œuvres qu'il a réalisées dans les règles de l'art des annales.

En effet, la confrontation du récit de Tacite avec ceux de Suétone, Plutarque et Dion Cassius d'une part, et avec les découvertes historiographiques d'autre part, a été loin de lui porter tort, et a même confirmé qu'il n'écrivait pas un discours tronqué par les influences de la version officielle. À l'égal de Salluste, Tacite a choisi de traiter des périodes critiques où la sûreté et la survie de l'État ont failli basculer, et surtout il a conscience de l'importance cruciale de la mission morale de l'Histoire. Cette vertu est la plus louée chez notre érudit sceptique, et concourt à édifier sa culture politique éminemment bourgeoise. Patin va même jusqu'à regretter Tacite en blâmant Tertullien, théologien majeur de l'Église au IIe siècle. Il ne pouvait que médire d'un sénateur romain, dont le gouvernement, qu'il sert, maltraite les Chrétiens : « *Tertullien a nommé en deux endroits Corneille Tacite mendaciorum loquacissimum; hélas, que dirait-il aujourd'hui de tant d'historiens qui ont écrit en France depuis tantôt cent ans ?²* ».

1 « À partir de la mort du dieu Auguste ».

2 *« le plus verbeux des menteurs ». À André Falconet, le 2 septembre 1667. EVB, tome III, lettre n°459 et 460. ERP, tome III, lettre n°757 et 758. Patin pour porter une telle affirmation a lu les œuvres de Tertullien, d'autant plus qu'on retrouve deux fois cette insulte dans *Apologeticum* et *Ad Nationes*, livre I, XI.

Patin se fait ici l'avocat de Tacite contre Tertullien, ce qui lui permet parallèlement de médire des historiographes de son époque. Néanmoins, pour notre bourgeois stoïcien, même si force est de reconnaître que les Romains ne furent pas tendres avec les Chrétiens qui vivaient sous la loi des Césars, cela ne l'empêche pas de vouer une admiration réelle et affective pour ceux qui en représentent la culture politique pour la prospérité. On comprend d'autant mieux son regret de ne plus voir des Tacite au XVIIIe siècle, étant donné que les ouvrages sont, pour la plupart, sous l'égide de la censure drastique de la monarchie absolue que Patin juge pernicieuse pour la santé et donc pour le bien-être de l'État.

On peut, d'autre part, mettre en perspective sa critique sur les érudits du Grand-Siècle avec celle de Tacite. Patin affirme à l'aune du sénateur romain que « *C'est la faute de la malignité humaine si le passé est toujours loué et le présent toujours dédaigné¹* », fustigeant au même titre que Tacite ceux qui ont la charge d'écrire l'Histoire. Tacite, lui, a critiqué ses prédécesseurs² qui, à partir de Tibère, ont écrit avec leurs faiblesses, leur ignorance de la politique, leur souci de plaire au pouvoir en place ou de dénigrer les tyrans disparus. Patin constate les mêmes insuffisances perverses dans son siècle, établissant de nouveau une passerelle entre l'Antiquité et le XVIIIe siècle. C'est là l'aspect fondamental que Patin recherche : des analyses objectives sur les situations, les motivations des grands personnages, l'influence des vices et des vertus dans leurs agissements, en bref, le rôle déterminant des individus au sein de la vie gouvernementale. Ces portraits, nombreux et très beaux, qui parsèment les *Histoires* et les *Annales*, retiennent les réflexions de Patin, et il peut vérifier à l'aune de l'histoire romaine le bon comportement du Prince.

Pour compléter sur l'influence de Tacite sur notre médecin érudit, il faut étudier l'impact de la troisième monographie de ce dernier. C'est un domaine cher à Patin au sein de sa culture et dans lequel lui-même excelle. La nature de cette production est d'un tout autre genre, à tel point que son attribution à Tacite fut longuement contestée. Il s'agit du *Dialogue des orateurs*. Il nous est malheureusement parvenu de manière lacunaire, mais plus important encore, *Dialogus de Oratoribus* s'inscrit dans la tradition du *De oratore* de Cicéron par son sujet, sa forme et son style. Il est inutile de préciser que Patin est familier de cette tradition, nous l'avons de nouveau mentionné avec Pline le Jeune. Cependant chez Tacite, cet art qui célèbre la supériorité de l'éloquence est développé dans un tout autre contexte que celui dans lequel il est ordinairement traité sous la République. Il complète donc la formation de Patin dans ce domaine, expliquant de surcroît la qualité renommée de son art oratoire. Patin se voulut à l'égal de Tacite un orateur brillant et réputé.

L'influence de Tacite sur la culture de notre épistolier parisien est telle, que Patin recommande la lecture de ces œuvres à ses correspondants pour leurs qualités d'« *auteur plein d'esprit et de finesses* », même s'il reconnaît que la latin de Tacite n'est pas « *fort bon* ». C'est dire le niveau d'érudition de Patin en langue latine qui surpassait celui de ses collègues de la faculté de médecine ! : « *Tacite est un auteur plein d'esprit et de finesses ; vous n'emploierez jamais mal votre temps à le lire, il est bon à tout le monde, nec legisse pœnitebit. Tâchez pourtant de ne le lire qu'en latin, qui n'est pas toujours fort bon, mais on parlait ainsi de son temps à Rome³* ».

1 Écrit en latin au sein de la missive adressée à Spon, le 7 novembre 1656 : « *Vitio malignitatis humanæ contingit, ut vetera sint in laude, præsentia in fastidio* ». Tacite, *Dialogue des orateurs*, chapitre 28. EVB, tome I, lettre n°109. ERP, tome II, lettre n°291. Dans ERP, la lettre n°446, tome III, adressée pour Falconet est la même que l'EVB pour Spon.

2 « *Cependant les prospérités et les revers de l'ancienne République romaine ont été relatés par d'illustres écrivains, et l'époque d'Auguste n'a pas manqué de beaux talents pour la raconter, jusqu'au jour où la croissance de l'adulation les en détourna. L'histoire de Tibère, de Caius, de Claude et de Néron, falsifiée par la crainte au temps de leur splendeur, fut écrite après leur mort sous l'effet de haines récentes. De là mon dessein de consacrer peu de mots à Auguste et seulement à sa fin, puis de raconter le principat de Tibère et le reste sans colère ni faveur, sentiments dont les motifs sont éloignés de moi* ». Tacite, *Annales*, I, 1, 2.

3 À Hugues de Salins, les 25 et 31 janvier 1656. Bibliothèque universitaire de Bâle, côte G2 I 11 : Bl.27-29.

Juvénal et Martial complètent le panthéon des poètes romains de Patin. Ils sont primordiaux dans sa culture politico-morale : « *Il est vrai qu'Homère est un auteur incomparable, ideoque dictus ab antiquis, fons ingeniorum*¹; mais après lui, nos poètes latins méritent un grand lieu, et surtout Virgile, Horace, Ovide, Juvénal et Martial² ». Ils lui offrent une autre vision de Rome et de sa politique. Même s'ils sont après Virgile, Horace et Ovide dans sa pyramide affective, ils y tiennent malgré tout une place non négligeable : on retrouve dans l'art de la satire de Patin des racines communes avec celles de Juvénal et Martial et par surcroît avec la satire romaine dans son ensemble. D'ailleurs d'après Quintilien, le grand orateur romain qui enseigna l'éloquence à Pline le Jeune et au futur empereur Hadrien, la satire est un genre littéraire spécifiquement romain³. On peut sereinement confirmer ce propos. C'est Patin qui nous permet de le faire. Étant donné son admiration débordante pour la culture latine, il ne serait pas étonnant que la satire en soit l'une des pierres angulaires. De plus, le fait qu'il se range une nouvelle fois aux côtés des Anciens chez qui on retrouve les premières utilisations de la satire dans ses lettres de noblesse va dans le sens de notre affirmation.

En effet, notre bourgeois parisien aurait très bien pu se délecter des poèmes satiriques de Nicolas Boileau, l'un de ses contemporains et l'une des figures de l'éclat culturel du XVIII^e siècle. Il n'en est rien ! Une fois n'est pas coutume, Patin préfère s'en remettre aux Anciens. À ce propos, jamais dans ses lettres il ne mentionne Boileau, La Fontaine, qui sont pourtant des figures de la satire et de la critique morale. Seul Molière échappe à la censure patiniane des Modernes en faveur des auteurs antiques. Notre épistolier, au détriment des satiristes de son époque, a très largement puisé dans les 14 livres d'épigrammes de Martial pour commenter les événements de son temps et alimenter ses propos et ses critiques qui eurent des cibles et des sujets aussi variées que le genre poétique du satiriste romain qui s'empare de toutes les occasions qu'offre la vie sociale romaine pour dresser un tableau de « *la saveur de l'homme*⁴ », tel qu'il est et non tel qu'il doit être représenté⁵. On retrouve ici le cachet d'authenticité que recherche Patin chez les penseurs romains. Ce cachet est la quintessence des lettres patinianes.

Dans la pratique, Martial apporte un grand soin à la composition de ses recueils qui annonce le programme esthétique qu'il s'est fixé : peindre avec les traits du satiriste les comportements humains. Patin est amené à reprendre les méthodes de Martial, l'un des protégés de la puissante famille des Sénèque et des Lucain avant qu'elle ne soit impliquée dans la conjuration de Pison. Une des raisons de l'attrait de notre érudit bibliophile pour ce poète latin, c'est que Martial été un contemporain de Néron, un détail qui n'est pas sans importance. Mais le jeu d'imbrication avec l'histoire politique romaine et les autres penseurs romains préférés de Patin ne s'arrête pas là. Effectivement, Martial fut de la même façon sous la protection de Quintilien et de Pline le Jeune. Ces affiliations sont importantes, car elles nous aident à comprendre pourquoi Patin s'oriente de nouveau vers un poète chez qui la notion et le concept de destin sont la clef de voûte de l'argumentation. Nous sommes une fois encore devant une morale aux tonalités stoïciennes.

1 « *c'est pourquoi les anciens l'ont appelé la source où puisent les génies* ». C'est dans l'Histoire naturelle de Pline l'Ancien que Patin puise lui-même cette affirmation. « *Illa post vomerem nitescens, qualem fons ingeniorum Homerus in armis a deo caelatam dixit addiditque miraculum nigrescentis, quamvis fieret ex auro* ». {Elle (la terre) qui brille après le passage du soc, telle qu'Homère, source où puisent les génies, la dépeint ciselée par les dieux sur les armes d'Achille, ajoutant, chose merveilleuse, qu'elle noircit, quoique représentée en or}. Pline, *Histoire naturelle*, livre XVII, chapitre 37. Nouvelle preuve des lectures de notre érudit stoïcien.

2 À Hugues de Salins, le 25 juillet 1664. BnF ms 9357, fol 359.

3 « *Satura quidem tota nostra est* ». {La Satire est toute à nous}. Quintilien, *Institution oratoire*, livre X, chapitre 1, 93. Les Romains ont effectivement inventé la longue satire en vers. Elle fut réinventée par les Italiens de la Renaissance, puis par les écrivains français.

4 Livre X, 4 des éditions modernes.

5 C'est à dire dans toutes ses vertus et ses vices : raffinements, sophistication, obscénités, etc.

Patin emprunte l'essence du style qui compose toute l'œuvre de son modèle satiriste. Cette production s'étale sur 20 ans et à plus forte raison sur 20 ans de mœurs romaines que Martial décrit dans ses épigrammes. Patin reprend ces satires élaborées sur la vie sociale romaine pour construire sa propre critique des mœurs du XVII^e siècle : vie sociale, scientifique, mais aussi politique. Plus qu'une manière d'écrire et de penser la société, la satire est aussi un style de vie. À ce titre, on peut relever ce passage d'un billet rédigé pour son ami protestant, début décembre 1642 : « *Nulla fata loco possis excludere, cum mors Venerit, in medio Tibure Sardina est*¹ ». Cet extrait nous fait observer la survivance d'une tradition issue de Martial qui a su élever un genre en un art de la pointe très imité depuis la Renaissance. On remarque l'emprunt de Patin à la tradition de l'invective, de l'attaque outrancière parée d'une exigence critique moralisatrice qui dépasse les bavardages complaisants. Les récupérations de Patin de plusieurs citations de Martial, ou encore de Catulle, vont dans ce sens.

Comme nous l'avons signalé plus haut, apparaît de nouveau l'un des poncifs de la culture romaine, le fatum. Effectivement, Patin fait intervenir une nouvelle fois le destin, avec cette idée que l'homme par ses actions est toujours rattrapé par un destin implacable auquel il ne peut échapper. C'est le sens qu'il donne à l'aphorisme de Martial ci-dessus : « *Il n'y a pas de lieu sur terre où tu puisses échapper à ton destin* ». Patin donne ainsi toute sa force à l'idée stoïcienne selon laquelle rien de vraiment mauvais ne peut frapper quiconque, sinon en raison de sa propre faute. De plus, la mort telle qu'il la fait figurer démontre de nouveau son influence stoïcienne. La mort est ici matériellement considérée comme un événement naturel s'inscrivant dans l'ordre de la nature. La physique stoïcienne intègre le thème dans la contemplation de l'univers rationnel. Elle pense ainsi la mort : une fois mort, le corps sera ramené à ses éléments premiers² et l'âme à la communauté naturelle de tous les êtres rationnels avec l'esprit divin.

Ce principe de la philosophie stoïcienne se constate plusieurs fois au sein de la correspondance, lorsque Patin fait intervenir la déesse romaine des funérailles dans ses missives. Si Patin associe ses poètes préférés à ses passages, c'est parce qu'ils ont eux-mêmes fait de Libitina le synonyme de la mort. Ainsi, il n'est pas étonnant qu'à ces moments précis de sa rédaction il fasse intervenir la plume virgilienne et horacienne. C'est notamment dans les *Odes* que Patin a lu d'Horace : « *Je ne mourrai pas tout entier, et une grande part de moi évitera la déesse libitine*³ ». Pour finir sur cette influence de la culture romaine aux colorations stoïciennes chez Patin, on peut citer les mots qu'il a employés pour souligner les vaines tentatives des médecins face à l'ordre naturel : « *et tout cela en vain : Contre la puissance de la mort, il n'y a pas de médicament dans les jardins*⁴ ». Toutefois, le stoïcisme de Patin ne doit pas faire oublier qu'il est aussi chrétien !

1 « *Il n'y a pas de lieu sur terre où tu puisses échapper à ton destin ; quand la mort vient, la Sardaigne se trouve au beau milieu de Tibur* ». Martial, *Epigrammes*, livre IV, 60, vers 5-6. Tibur est une province romaine de la région du Latium, où fut bâtie la villa de l'empereur Hadrien. « La Sardaigne » est le surnom donné aux quartiers particulièrement insalubres de Rome. BnF ms 9357, fol 12. ERP, tome I, lettre n°172.

2 Ce concept stoïcien apparaît sous la plume de Patin et notamment lors de la mort de Mr Chalante : « *Je suis surtout effrayé par cette soif intense et ce dégoût total, dont les causes sont les plus puissantes et les plus violentes dans un corps épuisé, avec intempérie des viscères, qui n'est pas éloignée du marasme : ce sont autant de marches par lesquelles on monte, une à une, vers le repos éternel* ». L'extrait est en latin dans la missive : « *Imprimis me terrent ingens illa sitis et summum fastidium, quorum causæ sunt potentissimæ ac vehementissimæ in corpore effæto, cum visceribus intemperatis, male moratis, et a marasmo non procul remotis : quibus singulis gradibus itur ad requiem sempiternam* ». À André Falconet, le 15 août 1659. EVB, tome I, lettre n°147. ERP, tome III, lettre n°483.

3 « *Non omnino moriar, multaque pars mei / Vitabit Libitinam...* ». Horace, *Odes*, livre III, 30, vers 6-7. Dans les amphithéâtres romains la libitinaire, aussi appelée porte de Libitine, était celle par où on évacuait les corps des gladiateurs tués au sein de l'arène.

4 « *et hæc omnia frustra : Contra vim mortis non est medicamen in hortis* ». Patin a souvent cité cette sentence fataliste extraite du Régime de santé de l'École de Salerne. {*Regimen sanitatis Salernitanum*}. Entre la chute de l'Empire romain et la Renaissance, l'École de Salerne joua un rôle inestimable dans l'histoire de la médecine. Nous ne le détaillerons pas ici, s'agissant davantage de l'histoire de la médecine que de l'histoire politique.

Si Martial a une place primordiale dans le système satirique de Patin, oublier de mentionner son ami serait passer sous silence l'autre versant de ce système qui est l'essence de toute sa virulence : « *Juvénal me fera souvenir de vous, il est mon cher ami d'entre les anciens, avec Virgile et Lucain¹* ». Les véhémences patinianas sont d'inspiration latine dans leur style mais aussi par leur force. Juvénal, même s'il est à l'opposé du genre de l'épopée virgilienne et lucanienne, représente dans sa verve, une esthétique, une mise en garde moraliste sur ce qu'est devenue Rome par la corruption qui la fait dépérir. Patin puise dans les 16 Satires que Juvénal a réalisées au moment où Tacite composait ses *Annales*, entre 120 et 130, c'est à dire sous l'empereur Hadrien.

Rien ne permet de relier « *le roi des historiens* » au « *bon et sage Juvénal²* », si ce n'est le rôle éthique dont ils ont rêvé pour leurs œuvres. En revanche, par les dédicaces que Martial adresse à Juvénal, on sait que les deux poètes satiriques étaient deux bons amis. Patin est attiré par l'esprit avec lequel le contemporain de Tacite explore les maladies sociales qui gangrènent la vie politique romaine. Juvénal les dévoile au grand jour à partir de thèmes ou de situations topiques avec une rage et une indignation qu'il revendique comme principe esthétique. Notre libertin de pensée se pare des fulminations de Juvénal comme d'un armement authentique pour charger sa propre arme invective, sa plume.

Patin peut paraître d'une extrême violence contre ceux qu'il fustige. À la façon de Juvénal, il scrute les relations sociales pour dénoncer, attaquer, voire même calomnier. Nos deux érudits, séparés par 17 siècles, ont dans leur point de mire les mêmes cibles. Néanmoins, ils n'attaquent pas par le même angle le système politique qu'ils dénoncent. À Rome la Res publica a cédé le pas aux intérêts du Prince qui se confondent avec ceux de l'État. Juvénal tire à boulets rouges sur toutes les formes d'inhumanité et de contraintes qu'ont pu exercer des empereurs déments, qui ont conduit les hommes à aliéner leurs libertés et à accepter toutes formes d'humiliations. On ne peut qu'imaginer l'impact de la doctrine de Juvénal sur Patin, dans un siècle où Hobbes conçoit un système politique fondé sur l'aliénation totale des libertés au Prince pour l'édification d'un État surpuissant. Et pourtant Patin connaît bien Hobbes pour l'avoir soigné et sauvé lorsqu'il était en France³ !

Juvénal est, avec Pline le Jeune, l'un des auteurs influents du IIe siècle. Il fut si influent et surtout si bruyant que l'empereur Hadrien l'exila. L'importance de Juvénal dans la méthode de l'invective pour dénoncer les crimes qui sévissent à Rome en fait un mémorialiste des cruautés impériales et des empereurs intempérants et déraisonnables. C'est ce qui explique que Patin s'intéresse à lui. Il peut en apprendre davantage sur les comportements des gouvernants. Juvénal met aussi en exergue le concept selon lequel les mœurs dépravées d'une longue lignée d'empereurs déments peuvent corrompre les sujets et représenter un risque pour le bien-être de l'État. Le propos est ferme et sans équivoque dans la *Satire XV*, lorsque les hommes ont inventé d'eux-mêmes de nouvelles formes d'inhumanité plus effrayantes que dans les récits d'Ulysse. Patin transpose ces satires juvénianes pour dénoncer les comportements avilissants qui sont par nature contre l'institution d'un Prince sage protégeant ses sujets.

1 À André Falconet, le 5 novembre 1649. EVB, tome I, lettre n°40. ERP, tome II, lettre n°274.

2 Les deux expressions sont de Patin lui-même. Pour Tacite voir références p 67. Pour celle relative à Juvénal, elle figure dans le billet envoyé à Falconet, le 5 novembre 1649. Références ci-dessus.

3 Voir le chapitre III, « *Patin dans son siècle* », deuxième sous parties.

Ces démenes sont une source de déséquilibre souillant la nature des rapports entre les gouvernants et les gouvernés, et débouchent nécessairement sur le mauvais gouvernement, voire la tyrannie, qui est selon Patin synonyme de la mort de l'État : « *Ô que le monde est malheureux par l'ambition et l'avarice des princes ! Les princes qui font l'amour traitent plus doucement leurs sujets, car l'amour est un péché de l'humanité, au lieu que les deux autres sont diaboliques. Juvénal a dit quelque part, mais avec bonne grâce, en parlant de Domitien qui était un méchant coquin : Atque utinam his potius nugis tota illa dedisset. Tempora nequitiae, etc*¹ ».

Patin reprend ainsi à son compte la tradition de la satire romaine où seule l'invective peut montrer l'homme et le monde qu'il a façonné « *en ce siècle où plusieurs se mêlent de réformer le langage, et pas un ses mœurs : de moribus ultima fiet quæstio*² ». Patin ne peut se résoudre à quitter Paris³, car seul le lieu où se fait et se défait le pouvoir peut fournir assez de substance pour apporter de l'encre à une plume satirique. C'est ce qui explique dans ce cas précis, l'aspect *farrago*, caractéristique de l'œuvre de Juvénal que l'on retrouve au sein des lettres de Patin. C'est ce qui éclaire la compilation de plusieurs éléments de la vivacité des enjeux sociétaux nécessaires à l'écriture satirique au sein de la correspondance patiniane.

Pour certaines des lettres de Patin, il s'agit même de leur substantifique moelle. Sa plume est à plusieurs occasions, un véritable « *pot-pourri* » qui peut se présenter au lecteur comme une « *macédoine* » quasi indigeste, que même « *l'éclat inné et la simplicité*⁴ » de Cicéron ne sauraient alléger. Notre épistolier emploie lui-même le terme dans une missive écrite à Spon⁵. Ce caractère d'écriture s'explique comme étant l'outil indispensable à la mise en place de la satire telle qu'elle fut érigée et pensée par les auteurs romains dans le but de restituer en couleurs vives la vie politique de l'État dans ses vertus et ses travers.

Suétone est le dernier érudit romain de l'arsenal culturel de Patin. Il est le dernier volet du triptyque des historiens latins, avec Tite-Live et Tacite, auxquels il voue une réelle dévotion morale et érudite. Nous allons étudier les vecteurs reliant le haut fonctionnaire romain à Patin. Ces liens nous permettent aussi de rapprocher Suétone de ses contemporains, car les intérêts et les affections de notre bourgeois stoïcien pour l'histoire romaine et sa culture s'expliquent aussi par les relations que les penseurs romains ont entretenues entre eux.

Enfin Suétone nous permet également d'aborder plus longuement les empereurs qui ont cristallisé aussi l'influence latine sur Patin au sein de sa culture politique. Étant donné que les penseurs romains, qui lui sont chers, ont tous en commun les empereurs d'une même période de l'histoire romaine, il nous paraît difficile de ne pas mentionner les Césars qui ont marqué les idées en politique de notre humaniste chrétien. C'est pourquoi ils seront étudiés à la suite de Suétone, en expliquant les raisons pour lesquelles nous terminons l'influence de la philosophie et de la culture romaines sur Patin par l'auteur de la *Vie des douze César*.

1 « *Plût aux dieux qu'il eût plutôt consacré à de telles niaiseries tous ces temps de dérèglement, etc* ». Juvénal, *Satire IV*, vers 150-151. Patin a remplacé *nequitiae* (dérèglement) en lieu et place de *sævitiæ* (furie). À André Falconet, le 29 avril 1667. EVB, tome III, lettre n°448. ERP, tome III, lettre n°747.

2 « *Pour la moralité, c'est la dernière chose dont on s'enquière* ». Juvénal, *Satire III*, vers 140. À Claude Belin le Jeune, le 5 décembre 1641. BnF ms 9358, fol 67. ERP, tome I, lettre n°53.

3 Ce n'est que l'une des raisons, les autres seront abordées au fur et à mesure de la progression des chapitres.

4 À Hugues de Salins, le 27 mars 1655. Fonds privé. ERP, tome I, lettre n°159.

5 Billet du 28 septembre 1655. Patin parle de celui-ci comme étant long de « *quatre grandes pages qui est un pot-pourri de toute sorte de nouvelles* ». BnF ms 9357, fol 187-188. ERP, tome II, lettre n°277.

Suétone permet à Patin d'approfondir et de compléter ses connaissances : « *la Bérénice, de laquelle Suétone, in Tito, a fait mention, qui invitus invitam dimisit¹ et n'osa l'épouser, de peur de déplaire au peuple romain²* ». En cela les *Vies* de Suétone complétèrent les *Vies* de Plutarque. C'est pour Patin l'occasion d'éprouver sa culture et ses conceptions politiques. De plus, sa lecture de Suétone le confronte à une autre méthode de l'écriture de l'Histoire, qui complète et tranche avec celle de Tacite. En effet le protégé de Pline le Jeune par les aspects novateurs de son entreprise intellectuelle développe un point de vue et une méthode résolument différents de ses contemporains permettant ainsi de le définir politiquement. Suétone en écrivant après Tacite, qu'il connaît bien, étant tout deux des amis de Pline, montre qu'il n'était pas nostalgique de la République. Il adopte la biographie qui se révèle plus adaptée que la tradition annalistique³ préférée par Tacite.

Suétone nous démontre ainsi qu'il a conscience de la nouveauté du régime, et qu'il veut en rendre compte à la postérité. Sa méthode de périodisation chronologique est déterminée et définie par le règne de chaque empereur, étant donné que c'est lui qui exerce la réalité du pouvoir et non plus le peuple romain, dont le Sénat est l'organe de représentation. Le début de son œuvre majeure prouve qu'il a conscience de ce changement irrémédiable dans la vie politique romaine. *La Vie des douze Césars* commence effectivement, non par Octave-Auguste, mais par Jules César. Ce point de départ est concomitant du choix de son sujet, les empereurs, et de la forme de son œuvre, des biographies. De plus, il est révélateur de ses conceptions politiques. Le parallélisme réalisé par Patin lui-même entre les événements du XVIIe siècle et ceux relatés par Suétone, nous permet d'affirmer, qu'à l'égal de Suétone, il avait aussi conscience du changement irrémédiable qui s'opérait dans la vie politique de son époque.

Dans ses lettres Patin fait référence à 5 des 8 livres qui forment l'ensemble de *La Vie des douze Césars*. Seules les vies de Caligula, Claude et des trois empereurs⁴ qui constituent le 7e livre, ne sont pas mentionnées ou décrites. En revanche, si elles ne sont pas abordées à l'aune de l'érudition de Suétone, ces vies sont connues de Patin par le biais de Tacite et de Juvénal. Avec Suétone, il s'intéresse davantage aux vies de Jules César, Auguste, Tibère et Néron qui occupent chacune un livre. Il s'est aussi délecté du 8e livre qui traite des vies des trois Flaviens : Vespasien, Titus et Domitien. Néanmoins, il n'en demeure pas moins que ce sont Tibère et Néron qui tiennent la palme d'or. Jules César, Auguste et Claude⁵ sont principalement abordés avec les écrits et la doctrine de Tite-Live et Tacite qui ont tous deux une lecture annalistique et une autre conception morale de l'Histoire.

1 « *qui la renvoya malgré lui, malgré elle* ». Suétone, *Vie de Titus*, livre XI, chapitre VII, *la Vie des douze Césars* : « *Berenicen statim ab urbe dimisit, invitus, invitam* ». {Il (Titus) renvoya Bérénice malgré lui et malgré elle}. Bérénice est la princesse de Judée et fille du roi Agrippa Ier. Par raison d'État, le fils de Vespasien renonce à son amour, dont on sait grâce à Suétone qu'il était passionné et brûlant.

2 À André Falconet, le 15 décembre 1670. EVB, tome III, lettre n°531. ERP, tome III, lettre n°821.

3 Méthode héritée de la République, durant laquelle l'histoire romaine était écrite suivant une périodisation qui reposait sur les années consulaires, c'est-à-dire, l'année portant le nom des deux consuls élus pour 1 an.

4 Galba, Othon et Vitellius sont les Césars éphémères de l'année des quatre empereurs, qui succèdent à Néron et précèdent le début de la dynastie des Flaviens avec le règne de Vespasien.

5 Tacite dans ses *Annales* (livre XII, chapitres 66-67), en a davantage dit que Suétone sur les circonstances de la mort de l'empereur Claude. Son assassinat fut commandité par sa femme Agrippine, qui est aussi la mère de Néron.

Patin complète ainsi ses connaissances sur certains empereurs à la lumière de l'érudition intellectuelle de Suétone, car Suétone n'a pas la même démarche ni la même conception que les historiens moralistes. En effet, il n'est pas un historien à proprement parler, mais il l'est à sa manière, même s'il affirme aucune ambition morale. Par contre, et c'est ce qui intéresse justement Patin, Suétone a la volonté de procéder à l'inventaire le plus complet de tout ce qui touche à l'empereur, à ses vertus comme à ses vices, procédant ainsi à une certaine démystification des Césars. C'est le point fondamental qui explique l'admiration de Patin pour l'ami de Tacite.

Effectivement, Suétone entraîne son lecteur dans les coulisses du pouvoir, en lui fournissant des renseignements irremplaçables sur les réalités quotidiennes et en suscitant sans cesse sa curiosité. On sait à quel point celle de Patin est immense ! Effectivement, il adore les nouveaux détails et les anecdotes piquantes qu'il trouve chez Suétone et qu'il ne trouve nulle part ailleurs. Il n'hésite pas à les réutiliser avec brio pour commenter la réalité des enjeux du XVII^e avec des analogismes à la pointe de ses prises de positions et de sa culture politique. Les Césars, par leurs actions, permettent à Patin de juger les actes de ses propres gouvernants à la lumière de l'empirisme des leçons de la vie politique romaine.

Il sait que ces sources sont solides et fiables, car les Romains qui les ont écrites furent les mieux placés pour le faire, investis d'une mission morale qui les dépassait et dont ils avaient pleinement conscience. Suétone est de ceux-là, et c'est ce qui explique sa présence dans la culture politique de Patin. Suétone, l'ami de Pline le Jeune, par l'influence de ses protecteurs, fut chargé sous Trajan et Hadrien des archives, des bibliothèques et de la correspondance des bureaux impériaux. Sa charge lui donnait en outre les moyens de réaliser son œuvre. Sa méthode d'utiliser des sources les plus variées, avec son souci de faire des citations exactes¹, lui a donné un succès au fil des siècles qui ne s'est jamais démenti. On peut le mesurer ici avec Patin.

Cependant, ce succès² auprès de notre épistolier cicéronien ne peut s'expliquer unilatéralement par les biographies des Césars. Effectivement, Suétone fut aussi pour la postérité le biographe des érudits. Il avait consacré aux hommes de lettres romains un vaste ensemble de courtes notices, traditionnellement appelées « *Les hommes célèbres* ». Elles regroupaient par catégories orateurs, poètes, historiens, philosophes et professeurs. Mutilé par le temps, *De Viris illustribus* comporte néanmoins des notices qui démontrent que l'intérêt de Patin pour Suétone fut aussi fondé sur l'histoire et la diffusion de la culture romaine. La partie portant sur les professeurs est conservée et seulement amputée de la fin.

Mais surtout les notices ont conservé des affres du temps, les vies de Pline l'Ancien et des poètes préférés de Patin, Virgile, Horace et Lucain. Patin apprécie réellement ces érudits. Il ne connaissait pas seulement leurs doctrines, il connaissait parallèlement leurs vies, ce qui n'a fait que renforcer sa conception affective de la culture romaine, mais aussi de ceux qui l'ont construite, à l'instar de Virgile, Cicéron, Ovide, Tacite et Sénèque. Toutefois, Suétone a également nourri la profonde affection que Patin éprouve pour certains empereurs, ainsi que la haine qu'il ressent envers d'autres.

1 Suétone ne se conforme pas à la pratique des historiens antiques de réécrire les discours qu'ils rapportent.

2 Patin a une réelle confiance dans Suétone, c'est à la lumière de son œuvre qu'il fonde sa culture. On peut citer l'extrait suivant : « *Auguste qui, au rapport de Suétone, en mourant, demanda à ses amis numquid vitæ mimum commode peregrisse, etc* ». *« *s'il n'avait pas bien joué jusqu'au bout la farce de la vie, etc* ». Suétone, *Vie des douze Césars*, Auguste, 91. À André Falconet, le 25 juin 1660. EVB, tome II, lettre n°185. ERP, tome III, lettre n°519.

Les leçons de l'histoire politique romaine

Nous allons dès à présent étudier les empereurs romains que Patin a placés au sein de son panthéon. Nous les avons déjà rencontrés par l'intermédiaire des érudits présents au sein de son culte culturel et philosophique. Les penseurs latins que notre bourgeois lettré apprécie les ont loués ou détestés en fonction de leurs propres convictions, mais aussi de leur propre histoire. Patin ne se range pas systématiquement dans le parti des érudits qu'il chérit, il se fait sa propre opinion avec son esprit critique et ses conceptions politiques. Certains de ces écrits furent de véritables outils de propagande en l'honneur de César. On peut citer ici le panégyrique de Pline Le Jeune.

En revanche d'autres ont été conduits par une quête d'objectivité et de morale à l'image de Tite-Live, qui écrit son histoire de Rome sans s'être auparavant distingué en politique ou dans une carrière militaire, ou encore, de Virgile qui n'est pas le poète officiel, et qui célèbre les valeurs du retour à la terre dans des campagnes pacifiées par le « nouvel Énée », Octave. Bien au contraire, c'est un faux semblant ! Le poète préféré de Patin a pu ciseler une œuvre poétique où se font entendre des voix multiples, souvent dissonantes, exprimant davantage l'inquiétude et l'incertitude que l'éloge propagandiste. Ainsi, en étant éclairé par ses érudits chéris, sans pour autant les suivre aveuglément, Patin définit les critères qui correspondent au modèle du bon prince, par lequel il est amené à apprécier ou haïr les empereurs qui répondent ou qui dérogent à ses principes.

Patin cite en modèles de vertu pour l'héritier de la couronne Auguste, c'est-à-dire Octave, Trajan et Marc-Aurèle : « *un prince qui nous aime et qui ressemble à Auguste, à Trajan et à Marc-Aurèle !* ». Ces empereurs partagent le principe de la Res publica et de la prospérité de l'État, mais pas seulement : « *le latin est aussi bon que celui de Cicéron ; aussi Corn. Celsus vivait-il à Rome du temps d'Auguste, sub quo floruit atque viguit purissima necnon expurgatissima latinitas*² ». Octave-Auguste « *sous lequel a fleuri et été en honneur la latinité la plus pure et aussi la plus épurée* ». Si le fils adoptif, que Jules César a choisi pour lui succéder, trouve grâce aux yeux de Patin, c'est parce qu'il fut le princeps qui ramena la paix et la stabilité à Rome, après une guerre civile et ses heurts qui ont débuté en -49 avec le franchissement du Rubicon par César pour s'achever 19 ans après par les suicides de Marc-Antoine et Cléopâtre.

C'est là toute la justification de l'admiration de notre médecin stoïcien pour Octave, un prince qui assure le bien-être de l'État par la mise en place d'une politique qui concourt, non seulement au bonheur de la paix, mais aussi à la prospérité matérielle de ses sujets par l'impulsion donnée à l'agriculture. Patin a pu apprécier dans les *Géorgiques* ce retour à la terre dans les campagnes pacifiées par l'empereur et célébrées par Virgile qui chante successivement « *les pâturages, les campagnes et les chefs*³ ». Patin connaît bien ces chants virgiliens, ils sont pour lui un véritable recueil de valeurs où la victoire de l'ordre a prévalu sur le désordre.

1 À André Falconet, le 20 juillet 1660. EVB, tome II, lettre n°190. ERP, tome III, lettre n°523.

2 À Hugues de Salins, le 15 novembre 1657. BnF ms 9357, fol 271, 272 et 279.

3 « *Pascua, rura, duces* » qui préfigure la réalisation du monument épique virgilien, la geste d'Énée.

Un autre point d'orgue de son admiration pour Octave est celui du respect de l'équilibre des pouvoirs. En effet, Octave, devenu Auguste, ne franchira jamais le Rubicon politique qui aurait fait succomber la tradition sénatoriale. C'est l'une des composantes du prince idéal telle que le pense Patin, car Octave fut un empereur qui s'imposa non par les armes mais par la Loi. C'est donc un chef naturel, d'où le fait que Patin le range dans son panthéon.

Le *princeps senatus* préféra être le premier d'entre les sénateurs et porter l'imperium proconsulaire au détriment de l'imperium impérial. Patin est séduit par le titre de « *pater patriae* » de l'empereur. Il l'est encore davantage lorsque celui, qui en a reçu les honneurs, concourt réellement au bien-être de l'État et de ses sujets. Il n'est pas vain de souligner qu'Octave en reçut le titre pour avoir ramené la paix civile, à l'égal de Cicéron, le fervent défenseur de la cause publique préféré de Patin, lorsqu'il déjoua la conjuration de Catilina¹.

Toutefois, le petit-neveu et fils adoptif de César était bel et bien le maître absolu, possédant un droit de veto sur tous les actes des magistrats et la maîtrise militaire, Rome comprise avec ses cohortes prétorienne. C'est pour Patin un mal politique nécessaire pour garantir l'équilibre, la sécurité et la prospérité de l'État. Ce pouvoir trouve une justification à ses yeux lorsque celui qui le détient est un bon prince, assurant le bonheur de ses sujets et le rayonnement de l'État, notamment par la culture et les arts. C'est tout le sens que Patin cache derrière les mots qu'il écrit à Hugues de Salins en parlant d'Octave : « *sous lequel a fleuri et été en honneur la latinité la plus pure et aussi la plus épurée* ».

Cependant, un bon gouvernant doit également être capable de préparer sa succession, se protégeant ipso facto de toute attaque, de tout déséquilibre intérieur. Cette transition du pouvoir garantit donc la pérennité et la sécurité de l'État. Octave eut ce souci de transmission du pouvoir. Pour notre médecin érudit, le fait qu'un empereur choisisse son successeur pour ses qualités et non pour son rang est un gage de légitimité à régner. Le gage est d'autant plus légitime lorsque le Sénat reconnaît le nouveau César et valide donc son accession au trône impérial. Pour Patin le Sénat a un rôle crucial dans la gestion de l'État. La divinisation qu'il accorde à chaque empereur est une reconnaissance de ses vertus, et donne force de loi à toutes ses actions y compris celle de l'instantanéité du pouvoir lorsque le successeur parvient au pouvoir.

Ainsi l'institution sénatoriale est fondamentale, participant au renforcement de l'autorité du souverain et rendant son action légale et légitime. Tous les Césars admirés par Patin, pour leurs actions et leurs vertus de princeps, partagent ces spécificités au sein de l'histoire romaine. Parmi les Césars qui ont retenu son attention, émerge le sentiment d'un État fort chez Patin, ainsi que le principe de la légitimité à régner, un État fort, mais non surpuissant garantissant et n'opprimant pas les libertés de ses sujets en aliénant leurs droits.

1 Patin a lu les quatre célèbres discours réunis sous le nom de Catilinaires, symbolisant l'entreprise de Cicéron en empêchant Catilina de fomenter un coup d'État.

Tibère n'est pas vraiment adulé par Patin : « *Je crois néanmoins qu'il prendra à la fin, comme fit Tibère, ce fin renard, après la mort d'Auguste, ce qui est si bien décrit par Tacite, lib. I, Annalium, et dans Suétone, in Tiberio, cap. 24¹* ». Néanmoins, il apprécie son habileté et son autorité qu'il juge nécessaires pour le maintien de la paix publique. De plus, Tibère s'inscrit dans la lignée des Césars dont le pouvoir fut auréolé et reconnu par le Sénat, un critère de légitimité important pour notre médecin bibliomane. En effet, Tibère n'a pas réclamé les pouvoirs. C'est après une longue hésitation que le Sénat les lui accorde. Par le consentement des Sénateurs la fin de la République fut approuvée, et corollairement, l'enracinement de l'Empire dans le paysage politique romain.

Ainsi s'explique la légitimité du Principat aux yeux de Patin. Tibère succède donc à Octave et permet l'aboutissement de son projet politique. Tibère fut sans nul doute l'un des empereurs le plus attaché aux valeurs de la République en comprenant ce qu'elle représentait le plus, un rempart contre les dérives du pouvoir. Il en fut pourtant lui-même victime lors de sa succession qui annonce l'avènement de Caligula. Cette conception du pouvoir par Tibère est l'une des raisons pour lesquelles il fait partie du panthéon romain de Patin. Sa lucidité politique en est une autre. En effet, comme le rappelle notre érudit stoïcien à Hugues de Salins : « *Tibère dit quelque part dans Tacite, Si liberalitatibus nostris ærarium nostrum exhausserimus, per scelera replendum veniet²* ».

L'empereur a effectivement préféré jouer la carte de la paix en préservant la *Pax romana*. Il n'entreprend pas d'expéditions offensives très coûteuses et ruineuses pour l'État. Il consolide les frontières déjà existantes de l'Empire, comme le fera après lui Hadrien avec son célèbre mur. Patin y fait allusion en citant Tibère dans Tacite « *Si par des libéralités nous vidons notre trésor public, on en viendra à des crimes pour le remplir* », soulignant la perspicacité politique de l'empereur et son sens des réalités. Néanmoins, Patin ne fait pas que des éloges de Tibère. Bien qu'il augmente les pouvoirs du Sénat, ce qui est un bon point pour lui selon Patin, Tibère dans sa gestion familiale entraîne de vives tensions avec les Sénateurs.

Dans la pratique du pouvoir il apporte la preuve qu'il est désormais acquis que la République est morte puisque les affaires de familles deviennent des affaires d'État. La *Res publica* est sabrée par les intérêts particuliers. C'est pourquoi Patin n'hésite pas à qualifier le règne du successeur d'Octave comme celui de « *la tyrannie de Tibère³* ». Notre bourgeois lettré s'inscrit dans le ressenti général de la fin de l'autorité de Tibère : « *Tiberium in Tiberim !* ». *Il faut jeter Tibère dans le Tibre*, a dû résonner dans l'esprit de Patin lorsqu'il a lu ces mots rapportés par la plume de Suétone⁴. La haine et la détestation publique de Tibère ont très certainement conduit Patin à relativiser ses appréciations, dans le sens où le règne de Tibère est celui d'un gouvernant d'une grande fermeté, une véritable main de fer dans un gant de velours qui a amené sur le trône l'une des tyrannies les plus tristement célèbres, celle de Caligula⁵.

1 À Charles Spon, le 24 avril 1657. BnF ms 9357, fol 249-250. ERP, tome II, lettre n°305. « *il* » désigne Cromwell, le Lord protecteur qui avait pris le pouvoir en Angleterre après la décapitation de Charles Ier. On relève de nouveau deux des maîtres à penser très chers à Patin : Tacite et Suétone. Ils ont ici une valeur de source autant que de philosophie.

2 Le 30 avril 1655. BnF ms 9357, fol 171-172.

3 À Charles Spon, le 8 septembre 1654. BnF ms Baluze 148, fol 83. EVB, tome I, lettre n°90. ERP, tome III, lettre n°427.

4 « *À la première nouvelle de sa mort, la joie fut telle dans Rome, qu'on se mit à courir çà et là, les uns criant qu'il fallait jeter Tibère dans le Tibre, les autres suppliant la terre maternelle et les dieux mânes de ne lui accorder de place que parmi les impies; d'autres, exaspérés par une atrocité récente qui se joignait au souvenir de ses anciennes cruautés, le menaçaient du croc et des Gémonies* ». Suétone, Vie de Tibère, chapitre 75.

5 Après des débuts prometteurs, son règne fut très vite marqué par sa haine du Sénat, et sa folie allait grandissante. Il se croyait même supérieur aux dieux et fit décapiter toutes leurs statues pour mettre la sienne à la place. Ses extravagances et sa mégalomanie semblaient ne jamais devoir cesser quand, le 24 janvier 41, les officiers de sa

Le troisième empereur de Rome n'est pas absent de la correspondance de notre épistolier cicéronien. En effet, avec le fils adoptif de Tibère débute sa liste des mauvais empereurs, des anti-princeps, des anti-césars. Pour Patin rien n'est pire qu'un prince qui sape les principes de la Res publicas et de la pérennité de l'État pour assouvir ses désirs personnels. On ne trouvera jamais un mot tendre de sa part pour les Césars qui furent de véritables despotes cruels et déments. En cela Patin ne se laisse pas influencer par les historiographes de son époque, qui tendent à réhabiliter l'image de Néron : « *ma raison retient ma passion ; autrement, je demanderais pourquoi Caligula, Néron, Domitien, et tant d'autres tyrans et monstres du genre humain ne sont point morts au berceau¹* ».

Ces trois empereurs sont par excellence les Césars les plus déséquilibrés de toute l'histoire politique romaine. Au sein de notre démonstration nous avons déjà traité de Néron dans les développements consacrés à Sénèque et Lucain. C'est pourquoi nous ne reviendrons pas dessus. Néanmoins, nous allons nous intéresser à Domitien. Le deuxième fils de Vespasien, et donc le troisième et dernier des Flaviens, n'échappe pas à la sentence du jugement de Patin : son règne est une tyrannie². En cela il est à l'opposé de son père dans le système de valeurs de notre médecin bibliomane. Les mots qu'il écrit au gré de son esprit vif, le 9 avril 1658 à Spon, le prouvent : « *il n'est aussi grand homme d'État que Tibère ou Auguste, ou Vespasien qui me semble avoir été le meilleur des douze³* ».

Ainsi, le premier des Flaviens rejoint au sein du panthéon politique de Patin Octave et Tibère. Auguste fut l'empereur de la paix et celui qui a assuré la survivance de l'État après deux guerres civiles qui ont saigné l'Empire. Tibère fut l'empereur républicain ferme et inflexible. Qui est Vespasien pour notre érudit stoïcien ? C'est le meilleur des douze, c'est à dire des 12 empereurs, dont Suétone a raconté la vie au sein de son œuvre. Patin connaît très bien son règne, notamment son célèbre impôt sur l'urine⁴. On peut extraire de Suétone un passage très révélateur et d'une grande portée politico-morale relativement à la gestion financière menée par Vespasien. On le cite ici, étant donné qu'il est connu de notre érudit : « Son fils Titus lui reprochait d'avoir mis un impôt sur les urines. Il lui mit sous le nez le premier argent qu'il perçut de cet impôt et lui demanda s'il sentait mauvais. Titus lui ayant répondu que non : "C'est pourtant de l'urine", dit Vespasien⁵ ».

L'argent est le nerf de la guerre de tous les gouvernements. Afin d'assainir la situation financière de l'empire, très compromise après le règne de Néron, Vespasien, en fin administrateur, réussit à remettre d'aplomb les caisses de l'État. C'est de cette politique qu'est né son célébrissime « *pecunia non olet⁶* ». On pourrait penser que seulement la clairvoyance du premier des Flaviens a séduit Patin, mais pas uniquement. Il ménage les finances de l'État et n'en profite pas pour s'enrichir, mais surtout Vespasien fut lui aussi désigné par le Sénat. De plus, il sait faire preuve de patience politique jusqu'à sa mort naturelle en 79. C'est un prince à l'écoute des besoins de la Plèbe, un esprit ouvert aussi aux concepts platoniciens.

garde prétorienne l'assassinèrent. L'empereur Claude lui succède avant qu'un autre dément reprenne le pouvoir : Néron.

1 À André Falconet, le 22 décembre 1665. EVB, tome III, lettre n°387 et 388. ERP, tome III, lettre n°694 et 695.

2 À André Falconet, le 18 juin 1666. EVB, tome III, lettre n°409. ERP, tome III, lettre n°714.

3 BnF ms 9357, fol 304-305. Lettre tronquée dans les éditions du XVIIe et XIXe siècle, ayant servi à fabriquer une fausse lettre à Falconet, l'autre ami de Lyon. EVB, tome I, lettre n°118. ERP, tome III, lettre n°454. Ici seule l'édition de ERP se rapproche le plus du manuscrit et donc de l'original : Lettre n°324, tome II.

4 Ces connaissances remarquables peuvent être appréciées dans toutes ses missives dans lesquelles un sujet de conversation se rapporte à Vespasien lorsque son règne rentre en adéquation avec les enjeux du XVIIe siècle. Les témoins de ces discussions sont les amis lyonnais Spon et Falconet et Claude Belin le Jeune, le médecin troyen.

5 Suétone, *Vie des douze Césars, Vespasien*, chapitre XXIII.

6 « *l'argent n'a pas d'odeur* ». Référence ci-dessus, extrait de Suétone.

En effet, le premier des Flaviens place des provinciaux compétents au sein de l'administration impériale, en lieu et place de l'aristocratie romaine. Ces charges lui permirent d'exercer une politique romaine efficace et sans influences néfastes. En exerçant la censure, il a pu habilement influencer la composition du Sénat, de même que ces magistratures lui permirent de façonner son conseil comme il l'entendit, un organe étatique désormais composé d'un personnel politique dont les mérites ne reposent pas uniquement sur le fait de leur naissance. Vespasien a donc également accentué le caractère monarchique de l'imperium.

De plus, c'est un empereur économe malgré les travaux de l'amphithéâtre flavien qu'il lance pendant son administration, et celui-ci deviendra le symbole même de la civilisation romaine. En ce sens, Vespasien témoigne de l'optimisme politique de sa fonction, étant donné qu'il s'inscrit à contre-courant de la tendance générale de l'Urbs qui vouait à tous les lieux de rassemblement une méfiance viscérale, ces lieux publics pouvant être susceptibles de devenir des foyers d'agitation. Le premier des Césars aux yeux de Patin se rattache donc à une tradition politique héritée de la République romaine : il sait capitaliser la confiance politique ! Le Colisée fut aussi bâti pour des raisons économiques. Vespasien relance des activités ruinées par les guerres civiles héritées de Néron et crée un nouveau pôle économique.

Il aménage également dans l'espace public le Forum qui s'inscrit dans une relance politico-financière de l'empire. Mais surtout, il réalise une construction hautement symbolique pour Patin ; le Temple de la Paix qui selon Pline l'Ancien était « *un des plus beau du monde*¹ ». De l'hypogée du Colisée sortit la puissance de l'État auréolé par la paix publique. Ces détails du règne du 10^e César des *Vies* de Suétone permettent de mieux comprendre les critères des vertus que Patin décèle chez les empereurs romains, les principes et les lignes de conduite politique qui sont pour lui au fondement même du bon prince et du bon gouvernement. Patin aime et admire Vespasien, car cet empereur a rehaussé le prestige de l'État par un éclat culturel et économique de l'Empire. C'est un fin politique, un bon renard en analogie au Prince de Machiavel. Effectivement, on retrouve chez Vespasien le sens de la mesure allié à une haute idée de l'État et ceci a séduit notre bourgeois érudit.

Pour terminer notre démonstration relative aux leçons de l'histoire politique romaine que Patin apprend au gré de la vie et des règnes des Césars, il nous faut traiter des deux derniers empereurs qui complètent son panthéon des Empereurs romains. Pour notre érudit stoïcien ils ont une conception politico-philosophique que l'on a déjà rencontrée dans les œuvres des penseurs romains, mais pas dans l'action politique des premiers Césars.

Le règne du deuxième Empereur de la dynastie des Antonins est caractérisé par l'entente avec le Sénat dont il respecte les prérogatives. Le refus des honneurs excessifs, et en particulier le retour aux valeurs stoïciennes, explique l'attrait de Patin pour Trajan. En effet, ces valeurs lui permirent de se démarquer du despotisme cruel de Domitien. Mais Trajan est aussi cher à Patin pour son action politique qui rejoint celle de Vespasien dans ses préoccupations ; la grandeur de l'État, notamment par une politique de construction des bâtiments qui l'a symbolisée. Mais pour Trajan, et contrairement au règne de Vespasien, la grande œuvre du règne fut militaire. Elle devrait en toute logique heurter Patin si attaché à un idéal de paix.

1 Pline l'Ancien, Histoire naturelle, chapitre XXXVI. Dans son développement du règne minéral, Pline le Naturaliste explique les techniques utilisées et en fait l'historique en répertoriant et décrivant les œuvres d'art (édifices, statues, tableaux) connues de son époque et qui furent réalisées dans divers matériaux. Patin a lu ce chapitre.

Cependant il n'en est rien, car la grandeur et la puissance de l'État passent par ce sacrifice. En effet, cette guerre, pour être juste, doit être fondée, et non soumise aux appétits personnels du prince. En outre pour Patin, elle est justifiée et légitime dans son action si elle tend non seulement à la grandeur mais aussi au bien-être et à la survie de l'État. C'est pourquoi il n'attaque pas Trajan, ses campagnes conquérantes ayant davantage produit, de son vivant même, nombre de bienfaits en concourant à la pérennité de l'État, notamment en portant à leur apogée les frontières de l'Empire, dépassant en gloire le modèle de l'époque, l'empire hellénistique d'Alexandre le Grand. Cet éclat de prestige et de gloire, nécessaire à l'hégémonie de l'État sur la scène géopolitique, est admiré par Patin. N'est-ce pas Sénèque, le philosophe stoïcien qu'il apprécie, qui a déclaré que « *la gloire suit la vertu comme son ombre* ». L'idée de la grandeur a permis à Trajan de donner au peuple une vision de Rome et de l'empereur lui-même. Trajan a laissé à la postérité l'image même de l'empereur élevé au mérite par ses propres compétences, ce qui ne manque pas de plaire à Patin.

L'attrait et l'amour qu'il porte aux empereurs romains démontrent une bonne part de ses conceptions politiques. Pour lui le caractère légitime de l'ascension au pouvoir ne doit pas être fondé sur une hérédité dynastique par le sang, mais par l'élection de celui que l'empereur considérait comme le plus à même à lui succéder. Tous les Césars qu'il apprécie, et auxquels il voue même un culte pour certains, ont ce grand dénominateur commun. Patin est amené à préférer ce système plus qu'un autre, puisqu'il a toujours permis à l'établissement d'empereurs qui n'ont pas failli, et qui chacun à leurs manières étaient des *optimus princeps*.

On va s'intéresser maintenant à celui qui, avec Vespasien et Trajan, fait partie des Césars préférés de Patin, clôturant la liste de ses dirigeants romains préférés. Il s'agit de l'empereur philosophe, Marc Aurèle qui clôture notre démonstration sur l'influence colossale de la culture politique romaine sur Patin et qui a des répercussions sur ses idées politiques¹. D'abord, un premier constat s'impose à nous : aucun des érudits romains affectionnés par Patin, que nous avons étudiés jusqu'ici, n'a vécu sous Marc-Aurèle ou après son règne. Une question se pose alors à nous : comment Patin a-t-il pu en connaître l'histoire pour en apprécier les qualités ?

C'est principalement par le livre de réflexions écrit par Marc-Aurèle lui-même que Patin a établi ses connaissances et son jugement sur son action politique. C'est une opinion très favorable qui nous conduit à affirmer que notre bourgeois parisien aimait réellement cet empereur qu'il surnomme affectueusement « *Marc Antonin*² » dans ses lettres. C'est dire si pour lui Marc-Aurèle est un modèle de vertu étant donné toute la symbolique du surnom Antonin. Cet empereur, qui est l'un des plus fameux représentants du stoïcisme romain, a eu une influence réelle sur Patin. Il fut pour lui toute la synthèse de la philosophie stoïcienne qu'il a rencontrée chez plusieurs auteurs romains. Patin par les prises de position et les conceptions philosophiques de Marc-Aurèle affirme sa pensée stoïcienne, notamment sur l'État. En effet, Patin pense l'État comme un tout organique dont chaque individu n'est pas seulement une partie de ce tout mais un membre de ce corps vivant. Il conçoit ainsi l'État comme organisme vivant³.

1 Pourtant ce legs extraordinaire n'avait jamais été étudié alors qu'il est rare que l'une des lettres ne mentionne pas une partie de l'Histoire de l'Antiquité romaine, un auteur, un philosophe ou encore un empereur.

2 À André Falconet, le 18 février 1661. EVB, tome II, lettre n°234. ERP, tome III, lettre n°561.

3 D'où le fait que les médecins de Cour ont une si grande importance pour lui, ainsi que leurs compétences. En effet, à ses yeux, ils soignent le corps de l'État (le roi), ainsi que ses membres (les ministres).

C'est pourquoi le bien-être de chacun ne peut jamais s'opposer à celui de l'État et inversement. La nature humaine est fondamentalement sociale et la nature de l'État l'est tout autant. Ainsi, ce qui ne fait pas de tort à la cité ne peut faire de tort à l'individu. C'est ce qui explique également pourquoi Patin songe à purger l'État comme on réalise une saignée pour purger le corps humain afin d'en rétablir l'équilibre. De même il signale que la nature a produit des venins afin de purger les gouvernements habités par des tyrans¹. Cet équilibre étatique est abordé et pensé à l'aune de la physique stoïcienne. On retrouve au sein même des idées de notre épistolier cicéronien la conjonction d'un déterminisme providentiel conjugué avec l'insistance que nous sommes les parties d'un tout organique. Ceci conduit Patin à exprimer une sorte d'amour du destin. Nous avons déjà rencontré cet *amor fati* par l'intérêt qu'il porte à plusieurs érudits romains qui développent cette thèse stoïcienne. Notre libertin érudit partage cette conception avec Marc-Aurèle, sous sa plume la présence de la déesse Fortuna est un rituel récurrent.

La Fortune des Romains est, en effet, très invoquée par Patin. Nous l'avons d'ailleurs déjà rencontrée parmi ses poètes chéris, notamment avec la grande épopée de Virgile qui fait de Rome la descendante de Troie. « *La plus excellente des déesses*² » tient aux yeux de notre érudit stoïcien une place prépondérante dans les affaires de l'État³. Patin à l'égal des Romains l'admire et la craint : « *en France, parmi tous les mouvements et tout le tumulte d'un État agité, quand la Fortune, cette déesse aveugle des mortels, sème si misérablement le désordre dans nos affaires*⁴ ». Il est intéressant de souligner ici que Patin se représentait la Fortune exactement comme les Romains se la représentaient eux-mêmes : une femme aveugle dispensatrice de la bonne et de la mauvaise fortune.

En effet, « *La dive fortune*⁵ » attribue autant les victoires que les défaites, l'opulence tout comme l'indigence. Il sait que la déesse distribue arbitrairement ses grâces, notamment par ses lectures de la philosophie de Sénèque affirmant que : « *Nous ne sommes plus du temps que Fortunam vincit Sapientia*⁶ ». Patin reconnaît cette puissance des « *bilboquets de la Fortune*⁷ » capable de défaire les assemblées les plus sages⁸, de transformer les consuls en rhéteurs, et les rhéteurs en consuls⁹. Cet attrait pour la déesse romaine démontre en partie que Patin est attaché à une conception physique du monde naturel qui est au cœur de la philosophie stoïcienne. Cette cosmologie providentielle teintée de déterminisme est la scène sur laquelle Patin confronte ses idées politiques et en décide.

1 C'est ce qu'il a retenu des ses lectures de l'œuvre considérable de Pline le Naturaliste : « *Pline a dit quelque part que la Nature avait produit des venins afin que l'on pût se défaire des tyrans, quand on ne pourrait en venir à bout autrement* ». À Charles Spon, le 10 mai 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 29-31.

2 C'est une expression latine, elle n'est pas de Patin.

3 Elle intervient sous sa plume et dans ses pensées notamment lors de la Fronde, lors des intrigues autour de Marie Mancini pressentie à devenir Reine.

4 Le passage est rédigé en latin dans la missive adressée à Spon, le 28 mai 1652 : « *in Gallia, inter tot motus et fluctus agitatae Reipublicae, res nostras tam misere turbante caeca illa mortalium Dea, Fortuna* ». BnF ms Baluze 148, fol 32-34.

5 L'expression est de Patin lui-même, elle n'est pas rare. Notamment dans ce cas-ci avec une missive écrite pour Falconet, le 28 mai 1649. EVB, tome I, lettre n°17 (adressé à Spon par erreur). ERP, tome II, lettre n°366.

6 « *la Sagesse vainc la Fortune* ». Extrait des *Lettres à Lucilius* de Sénèque, livre VIII.

7 L'expression est de Patin. Ce jeu de mots démontre qu'il était conscient des deux visages de la fortune. À Charles Spon, le 22 septembre 1651. EVB, tome I, lettre n°61. ERP, tome II, lettre n°398 (adressée par erreur à Falconet).

8 « *la Fortune, Centum sapientum hominum consilia sola devincit hæc Dea* ». *« *Cette déesse a toute seule déjouée les assemblées de cent hommes sages* ». Patin, pour parler du Parlement, s'inspire d'une pièce de Plaute, poète comique latin : « *Centum doctum hominum consilia sola haec devincit dea, Fortuna* ». *Pseudolus*, acte II, scène 3, vers 678-679. À Charles Spon, le 22 février 1656. BnF ms 9357, fol 201-202. ERP, tome II, lettre n°285.

9 Inspiré de Pline le Jeune, qui fut en étroite liaison épistolaire avec l'empereur Trajan. Pline demandait conseil à l'optimus princeps pour gouverner sa province. « *De quels jeux t'amuses-tu, déesse Fortune ? tu transformes les sénateurs en professeurs, et les professeurs en sénateurs* ». *Épîtres*, livre VI, lettre XI, § 2. L'extrait est écrit en latin dans le billet destiné à Charles Spon, le 19 octobre 1655. BnF ms 9357, fol 191-192. ERP, tome II, lettre n°279.

On identifie également chez Patin d'autres conceptions chères à la philosophie stoïcienne, des thèmes sur lesquels Marc-Aurèle est revenu maintes fois et qui émaillent les « *Pensées pour moi-même* », la certitude cyclique de la naissance et de la mort. La mort des individus, comme celle des États, est considérée comme un élément naturel, qui fait partie de l'ordre de l'univers. Patin extrait des pensées que « *La mort est, comme la naissance, un mystère de la nature*¹ ». Un mystère qui, lorsqu'il en parle, appartient à la cosmologie telle que les fondateurs du stoïcisme ont voulu la concevoir et dans laquelle la direction divine et la cohérence rationnelle sont partie intégrante du monde naturel : « *Vous savez bien que les grands font mystère de toutes leurs affaires, mais la mort viendra qui lèvera le voile et découvrira tout ; et même cette mort est un mystère à ce que dit Marc Antonin en son livre quatrième De Rebus suis, vel de se ipso, ad se ipsum, voici ces beaux mots : Tale quiddam mors est, quale nativitas, naturæ utrumque mysterium est, φρσεως μωστηριον* ».

Ce passage de la missive du 18 février 1661 pour Falconet montre aussi le caractère futile et transitoire des affaires humaines, la vanité de la plupart des soucis humains. La futilité, comme le rappellent les concepts stoïciens, est la meilleure préparation à la mort, considérée comme un événement naturel, qui fait partie de l'ordre de l'univers. C'est pourquoi Patin affirme que « *contre la puissance de la mort, il n'y a pas de médicament dans les jardins*² ». La philosophie stoïcienne, matérielle et causale, colorée d'un cycle naturel s'inscrivant au sein d'une cosmologie dans laquelle la direction divine et la cohérence rationnelle sont partie intégrante du monde naturel, est au fondement des principes et des conceptions de Patin.

Elle se vérifie également dans sa lettre du 20 octobre 1666 à Spon, lorsqu'il écrit que « *La vie humaine n'est qu'un bureau de rencontres et un théâtre, sur laquelle domine la Fortune*³ ». On y retrouve une nouvelle fois la providence divine et le cycle naturel de la vie humaine, dans laquelle, la providence prend tout son sens. Il est raisonnable de penser que Patin a bien lu l'intégralité des 12 livres qui composent les *Pensées* de Marc-Aurèle. Il en cite un extrait du livre IV et on sait les fondements stoïciens de ses pensées conjugués à sa soif insatiable de connaissance. Ainsi, il ne serait pas étonnant qu'il ait poursuivi sa lecture jusqu'au dernier mot de l'œuvre de l'empereur qui voulait vivre en philosophe sa vie de César.

Néanmoins, l'impact des principes de Marc-Aurèle ne s'arrête pas aux seules conceptions de sa pensée stoïcienne. En effet, Patin a également retenu les vertus morales de son action politique. Les caractéristiques de son règne ont enrichi l'image autant que les principes qui, selon Patin, constituent la conduite du bon prince dans les affaires de l'État. La rigueur morale de Marc-Aurèle fut reconnue de ses contemporains. Hadrien l'aurait nommé comme son successeur si sa jeunesse ne lui avait pas paru être un obstacle. Ce qui le prouve, c'est qu'il le donna pour gendre à Antonin le Pieux, à l'égal d'un prince qui devait un jour mériter l'Empire.

Malgré un règne particulièrement difficile, il est resté jusqu'à son dernier souffle au service de l'État. Manifestant ainsi un sens très haut de ses responsabilités envers sa fonction. Ipso facto, il répond aux principes d'un autre philosophe stoïcien cher à Patin, Sénèque. Le comportement de Marc-Aurèle concorde avec les exigences de notre bourgeois parisien. Il retrouve tous les traits de caractères qu'il attend d'un gouvernant vis-à-vis de ses gouvernés. Marc-Aurèle synthétise toutes les vertus chères à Patin. Ainsi, les empereurs romains qu'il a aimés ont considérablement influencé ses conceptions politiques.

1 Du « *phuseôs mustêrion* ». À André Falconet, le 18 février 1661. EVB, tome II, lettre n°234. ERP, tome III, lettre n°561. Les grands désignent dans la lettre, les courtisans et les princes de sang.

2 « *et hæc omnia frustra : Contra vim mortis non est medicamen in hortis* ». Patin a souvent cité cette sentence fataliste. Elle est extraite du Régime de santé de l'École de Salerne.

3 EVB, tome III, lettre n°423. ERP, tome III, lettre n°726 (adressée par erreur à Falconet).

Dans son affection pour les princes romains, Marc-Aurèle était non seulement l'un des grands philosophes stoïciens de l'Antiquité romaine, mais aussi un grand Empereur. Il le place aux côtés d'Auguste, Vespasien et Trajan au sein de son culte politique. Pour Patin, ces Césars ont, chacun leur tour, incarné, la sagesse, la justice, la force morale et la tempérance. Il juge ces vertus primordiales et indispensables dans la gestion de la vie de l'État, et dans les rapports entre les gouvernants et les gouvernés. Patin les cite en modèles de conduite pour ses propres gouvernants du XVIIe siècle, en se livrant de nouveau à une analyse corrélationnelle : « *la reine est grosse, et même qu'on l'a déjà mandé en Espagne. Plût à Dieu qu'elle nous donnât un prince qui nous aime et qui ressemble à Auguste, à Trajan et à Marc-Aurèle !*¹ ».

La culture politique sur l'antiquité romaine est immense chez Patin². Elle se fonde sur la période qui vit l'effondrement de la République, la naissance de l'Empire jusqu'à la fin du Principat. Philosophie et politique sont étroitement liées, Patin nous le démontre par le biais de ses intérêts pour la plupart des penseurs romains de cette période. Ses lectures, par lesquelles il essaie de répondre à son aspiration pour les vertus du bon prince, lui permettent de se confronter à des systèmes de réflexions que les Anciens de l'Antiquité nous ont légués. Plus que des théories qu'il tisse au fil de ses lectures, Patin élabore un véritable réseau d'affiliations d'idées fondées sur son expérience livresque d'une part et d'autre part sur son goût pour la vie des Césars et leurs rapports au pouvoir.

Dans sa quête de l'optimus princeps, Patin a retracé l'histoire romaine à partir d'une République des sénateurs usée par 5 siècles d'existence. À partir de cela, il se rend compte que pour assurer sa survie, l'État a dû se renouveler tout en préservant cet héritage politique. Il admire donc les empereurs qui ont respecté le marbre du Sénat. Au fur et à mesure qu'il retient les leçons de l'histoire politique romaine à la lumière de Salluste, Tacite, Suétone et des autres penseurs romains qui ont joué un rôle dans la vie de l'État, Patin dessine un véritable tableau clair-obscur entre les bons et les mauvais Césars. Un véritable fil d'Ariane se dessine au fil des lettres dans lesquelles notre épistolier ne manque pas de raccrocher ses leçons de l'histoire romaine aux enjeux politiques du XVIIe siècle. Il entraîne ainsi son lecteur dans sa recherche d'un système étatique qu'il juge viable.

L'écueil de la tyrannie est une préoccupation constante pour Patin. « *Voilà l'épreuve, voilà la difficulté*³ » du souverain qui tient les rênes du pouvoir : ne pas succomber à ses passions ! En cela, Marc-Aurèle fut un modèle de vertu, un optimus princeps transcendé par son égalité d'âme aux tonalités stoïciennes. Patin nous a montré par ces Césars favoris qu'un tel système était viable, lorsqu'un prince qui « *sait son métier*⁴ » est amené aux plus hautes marches du pouvoir. Cette accession au pouvoir ne peut réellement se révéler bénéfique à l'État que suivant un principe de légitimité aux colorations platoniciennes.

1 À André Falconet, le 20 juillet 1660. EVB, tome II, lettre n°190. ERP, tome III, lettre n°513.

2 Voir les diagrammes de la conclusion des courants de pensée qui ont construit ses idées politiques, volume 2.

3 « *Hoc opus, hic labor est* ». Extrait d'un billet pour Spon du 21-22 novembre 1652. Patin a écrit ces mots latins que l'on retrouve identiquement chez Virgile, *Énéide*, chant VI, vers 129. Mais aussi chez Ovide, *L'Art d'aimer*, livre I, vers 453. BnF ms Baluze 148, fol 50-52.

4 L'expression est de Patin lui-même dans sa missive pour Charles Spon du 9 avril 1658. BnF ms 9357, fol 304-305. ERP, tome II, lettre n°327.

En effet, Patin conçoit que c'est par sa vertu et non par ses ancêtres que l'on accède aux charges gouvernementales. Il tient ce principe de Cicéron, le champion de la cause publique. Les mots du plus grand orateur de Rome résonnent au sein des idées politiques de Patin : « *Moi, lorsque le peuple romain me nommait à l'unanimité questeur un des premiers, premier édile, premier préteur, c'était à la personne et non à la naissance qu'il accordait cette distinction ; c'était à mes mœurs et non à mes ancêtres ; c'était à ma vertu reconnue et non à ma prétendue noblesse¹* ».

Du vivant de Patin l'Empire romain était un vestige du passé, mais sa culture politique, sa philosophie et son histoire continuaient de vivre au sein des œuvres des intellectuels de l'Antiquité. Les princes européens se disputèrent cet héritage jusqu'au XVII^e siècle pour en récupérer le prestige. Ce passé n'a cessé d'inspirer les érudits, Patin inclus. D'ailleurs son panthéon de l'Antiquité romaine n'est pas une exception, mais davantage un standard du XVII^e siècle. Corneille, son contemporain, fut lui aussi influencé par Suétone, il immortalisa ainsi la « *célèbre passion* » de Titus pour Bérénice, en réalisant une tragédie éponyme du nom de la princesse. Cependant, on peut appliquer à Patin ce que Tite-Live a dit pour lui-même : il s'est forgé une âme antique à force d'être en contact avec le passé de Rome, une âme influencée par les réflexions platoniciennes et cicéroniennes, mais dominée par le stoïcisme. Cette culture n'est d'ailleurs pas si étrangère à celle d'un humaniste.

1 Cicéron, discours *Contre Pison*, § I. Patin fêru des œuvres de son orateur préféré a certainement dû le lire.

L'héritage humaniste

« Muret, Buchanan, les deux Scaliger, Lipsius, Thuanus, Crasso, Passerat, Campanelle, Fra Paolo Sarpi, Casaubon, le chancelier de L'Hospital, Charron, Michel de Montaigne, l'auteur François, autrement nommé Rabelais, le divin Érasme, etc. Voilà les dieux tutélaires de ma bibliothèque¹ »

L'humanisme, le mouvement intellectuel de la Renaissance, qui dépasse de loin ses propres cadres spatio-temporels, est le dernier pan de la culture politique de notre érudit stoïcien. Ce courant de pensée qui a profondément marqué tout le XVI^e siècle dans son ensemble marque aussi de son sceau les idées de Patin. L'affirmation de l'homme et la réflexion sur la place de celui-ci dans l'univers conduisent l'humanisme à repenser la société, et à travers elle, à remettre en cause certaines traditions. Ce « siècle si plein de lumière » est l'antithèse vivante des âges jugés barbares et ténébreux du Moyen Âge. L'humanisme s'affirme comme tel en réhabilitant les canons de l'Antiquité. Par cette remise en contexte, on saisit mieux l'apanage de la culture politique de notre médecin parisien.

En effet, l'ère médiévale n'existe pas chez Patin. C'est un gouffre que seul son intérêt pour les rois de France comble tant bien que mal. Cet attrait grimpe en flèche avec les rois qui ont symbolisé la fin du Moyen Âge et les débuts de cette Renaissance si chère au XVI^e siècle. Le roi-chevalier de Marignan, comme son beau-père, est, effectivement, parmi ses rois préférés. Notre épistolier cicéronien partage plusieurs traits communs avec les acteurs de ce mouvement intellectuel, dont l'ampleur de sa correspondance à l'échelle du royaume de France et de l'Europe qui rappelle subtilement les grandes correspondances humanistes, celle d'Érasme en tête. Sa culture et son âme antique dignes d'un humaniste sont comparables à celles de Montaigne, un autre adepte des civilisations antiques qui connaissait lui aussi très mal le grec ancien et partageait avec Patin des influences communes, dont Ovide. Enfin sa curiosité encyclopédique a provoqué chez Patin un goût prononcé pour la compilation de tous les acquis, qu'il s'évertue à rassembler dans sa bibliothèque, l'une des plus importantes, après celle de Mazarin, par la somme de savoir qu'elle réunit.

Néanmoins, c'est principalement son admiration pour ce courant de pensée et ses plus grands érudits qui fait rentrer Patin de plain-pied dans la culture politique des humanistes. Il s'en réclame et la revendique par l'ardeur avec laquelle il nous fait partager ses idées. À l'instar de Rabelais et d'Étienne Pasquier, il a développé un amour de la patrie, en ligne directe avec le « *pater patriae* » des Romains. Comme Luther, il a combattu la papauté. À l'image de Michel de l'Hospital, il a manifesté une profonde tolérance. Effectivement, par le biais de notre démonstration, on va davantage éclairer un segment entier, et non des moindres, des engagements de Patin. L'Église fut l'objet des critiques acerbes des humanistes en fonction de leurs conceptions de l'homme et du monde en terme de rupture et non de continuité. La Religion chrétienne occupe également chez Patin un dispositif de réflexions substantielles dans ses prises de position.

1 À Charles Spon, le 6 mars 1657. BnF ms 9357, fol 234-235. ERP, tome II, lettre n°349.

Les réflexions sur le christianisme, mais également celles sur la formation des princes chrétiens, qui posèrent les humanistes en maîtres à penser de l'Europe, occupent une place fondamentale chez Patin. Ces thèmes sont d'ailleurs imbriqués et conduisent Patin à s'orienter vers l'humanisme éthique et politique. On va maintenant commencer notre démonstration de cet héritage, qui tient autant de l'humanisme italien, hollandais, anglais et français. Il ne se cantonne pas qu'au quattrocento ni au cinquecento italiens, mais il englobe tout l'Humanisme, des débuts de la Renaissance jusqu'à la fin du XVIe en passant par les guerres de religion.

Patin connaît et cite Pétrarque, Spagnoli, Buchanan, Calvin, Luther, Érasme, Rabelais, Budé, Juste-Lipse, Scaliger, Casaubon, Charron, Muret, Duplessis-Mornay, Étienne Pasquier, Hotman, Théodore de Bèze, Bodin. À ces humanistes s'adjoignent des hommes d'État contemporains marqués par ce courant de pensée. Ils appartiennent tous au mouvement intellectuel et culturel qui s'est épanoui de la Renaissance jusqu'à la fin du XVIe siècle. Ce mouvement est déterminant dans la culture politique de Patin comme son héritage pour ses prises de position. Tous les humanistes cités plus haut détiennent ainsi une place particulière au sein de ses idées politiques. Ils ont, par leurs convictions, leurs œuvres, leurs combats, détenu un rôle décisif au sein de son système de valeurs. On peut les catégoriser par trois spécificités transversales permettant d'identifier leurs influences, non seulement au sein de l'Humanisme, mais aussi dans les réflexions de Patin.

Cette classification atteste que l'attrait de notre bourgeois parisien pour l'humanisme se base essentiellement sur la deuxième moitié du XVIe siècle. Les débuts du mouvement ne sont pas en reste. Toutefois, ses préoccupations démontrent que ce courant est indissociable de la question du protestantisme et c'est ce qui va caractériser l'héritage humaniste chez Patin. L'humanisme est même l'épicentre de l'extension constante et croissante dans ce « *beau XVIe siècle* » de la Réforme allemande, engagée par Luther en 1517, et du protestantisme français qui, par la doctrine calviniste, va s'installer durablement en France, malgré la répression mise en œuvre pour l'endiguer. Ainsi Patin se positionne et révèle son parti pris vis-à-vis de l'état de guerres endémiques qui est la conséquence de la Réforme.

Les trois spécificités transversales suivantes rendent compte de la classification des humanistes appartenant à la culture de Patin en fonction de leurs localisations dans les bornes chronologiques de l'Humanisme, de leurs domaines de compétences et de leur religion. Ces « *dieux tutélaires* » peuvent être classés comme suit :

Via les bornes chronologiques de l'Humanisme

Les débuts avec Pétrarque, Spagnoli, Budé, Érasme.

L'entre-deux avec Luther, Calvin, Rabelais, Scaliger (père), Montaigne.

La fin dans le méandre des guerres de religion avec Casaubon, Charron, Buchanan, Muret, L'Hospital, Bodin, De Thou, Juste Lipse, Scaliger, Hotman, De Bèze, Pasquier, Duplessis-Mornay.

Via leurs spécificités intellectuelles

Les théologiens et réformateurs avec Érasme, Calvin, Luther, Buchanan, Duplessis-Mornay, Théodore de Bèze, Charron.

Les hommes politiques, juristes et théoriciens avec Bodin, Pasquier, Hotman, Michel de l'Hospital, Jacques-Auguste de Thou.

Les Poètes et écrivains avec Pétrarque, Spagnoli, Rabelais, Montaigne, Muret.

Historiens, philologues et bibliophiles avec Juste-Lipse, Budé, Scaliger père et fils, Casaubon.

Via leur religion

Les humanistes protestants ou réformés avec Calvin, Luther, Duplessis-Mornay, Hotman, Théodore de Bèze, Casaubon, Buchanan, Charron.

Les humanistes catholiques avec Pétrarque, Pasquier, de Thou, Michel de l'Hospital, les Scaliger, Juste-Lipse, Spagnoli, Rabelais, Érasme, Budé, Muret, Montaigne, Bodin.

La présence de ces humanistes au sein de la culture de notre bourgeois stoïcien s'explique par leurs propres convictions et réflexions. Par surcroît, tous ces intellectuels et les cercles qu'ils rassemblent autour d'eux ont en commun les thèmes politiques. Ceux-ci nous permettent d'évaluer leurs répercussions fondamentales sur les principes de Patin, dont la religion, la tolérance, le gallicanisme, le principe du bon gouvernement et d'un État fort, mais tempéré, la réhabilitation de la philosophie antique. Ces concepts sont notre fil conducteur et vont clarifier les affiliations entretenues entre les humanistes. Ces interactions sociopolitiques sont une autre clef de lecture.

Du reste, des notions abordées précédemment vont refaire surface et se recouper. Ainsi, pour étudier le caractère de cet héritage humaniste chez Patin, on a pris le parti d'une démonstration chronologique pour chacun des acteurs de ce mouvement qui sont présents dans sa correspondance. Nous avons choisi d'imposer ce fil d'Ariane pour d'autant mieux ériger les passerelles existantes avec les canons antiques, dont se réclament les humanistes, mais aussi pour celles reliant le XVI^e au XVII^e siècle. Ces connexions se construisent au fur et à mesure des enjeux intellectuels du « *siècle si plein de lumière* » et si crucial pour comprendre les prises de position de Patin. Ainsi, le but est de faire jonction avec le siècle dans le lequel vit notre médecin parisien, qui est, de plus, l'objet de la démonstration succédant au chapitre actuel.

En suivant le fil d'Ariane que nous venons de définir, nous assisterons à la réalité politique du XVI^e siècle au sein duquel se met en place la naissance de l'État moderne au sens propre du terme. Les humanistes, qui colorent la culture et les idées politiques de Patin, ont enrichi cette notion de l'État via leurs réflexions sociales, théologiques et politiques. Cette pensée se fixe sur la forme d'un État monarchique souverain que le Moyen Âge n'est pas parvenu à définir à cause de la féodalité. Tout au long de ce « *beau XVI^e siècle* », si cher à Patin, cette notion abstraite fut de plus en plus définie par des juristes dans deux conceptions de l'État qui s'affrontèrent, celles de la papauté et celle de la royauté.

« *Qui ne sont rien de moins qu'imbus de leur propre magnificence* ». Patin a emprunté cet aphorisme à l'ouvrage *Les Remèdes aux deux fortunes*¹, dans lequel la Raison répond à la Joie qui lui a rétorqué « *Je suis sage* ». Cet extrait nous amène à réfléchir à Pétrarque qui en est l'auteur. Le fait que notre érudit virgilien se réfère au premier des grands humanistes de la Renaissance n'est pas anodin. En effet, l'attrait s'explique par son goût prononcé pour la poésie, comme nous l'avons vu avec les penseurs antiques, mais pas exclusivement comme le suggère cet aphorisme de Pétrarque que Patin cite dans l'une de ses lettres : « *En récompense, il est fort peu de bons et sages médecins, qui aient été bien instruits et bien conduits. J'en vois même ici qui malunt errare quam doceri*², combien qu'ils aient de beaux moyens de s'amender. Pour la campagne, elle fourmille de chétifs médecins qui de se nihil nisi magnifice sentiunt³ ».

Pétrarque a été initié aux cultes virgilien et surtout à celui de Cicéron par son père Pietro, notaire florentin. Patin est, comme Pétrarque, initié aux cultes virgilien et cicéronien. Toutefois, ce n'est pas uniquement pour la qualité reconnue des poèmes de Francesco Petrarca qu'il est amené à lire certaines de ces œuvres mais particulièrement pour leurs sujets. Et une fois encore dans sa culture politique, l'objet est de nouveau orienté vers l'histoire romaine. Effectivement, notre médecin parisien a lu l'œuvre latine de Pétrarque et au moins les parties exaltant la gloire de Rome à travers la grande figure de Scipion l'Africain. On peut l'affirmer par l'extrait que Patin cite à Nicolas Belin, le 27 mars 1649 : « *Aucun des siècles futurs ne portera un tel homme*⁴ ».

Lorsque l'on a connaissance du rôle politique fondamental de Scipion l'Africain dans l'histoire romaine, mise en perspective avec l'œuvre et les prises de positions de Pétrarque, les visées politiques de Patin prennent corps. Dans les faits, Scipion manifeste non seulement avec éclat les quatre vertus cardinales romaines, la *virtus*, la *iusticia*, la *pietas* et la *clementia*, mais surtout il est le vainqueur de Carthage. Proconsul d'Espagne, il réussit son pari de vaincre Hannibal et la menace qu'il constitue pour Rome en mettant fin à la Deuxième Guerre punique par une brillante expédition militaire en Africa. Ceci lui vaut son titre d'*Africanus* et de *princeps*⁵ par le Sénat. Cependant, la vie et la carrière politique de Scipion sont aussi représentatives des défaillances de la République romaine, de sa corruption, des luttes aristocratiques internes qui la gangrènent, atteignant leur paroxysme, notamment, avec le « *procès des Scipions* » qui met fin à la vie publique de Scipion l'Africain et de ses proches. L'œuvre du proconsul romain n'aurait pas tout l'intérêt que Patin lui porte sans mettre en parallèle la carrière de Pétrarque. Patin se tourne vers celui qui aurait pu devenir par ses qualités d'homme d'État le premier consul perpétuel avant César.

1 *De remediis utriusque fortunae* est un traité entrepris vers 1354. Divisé en deux séries teintées d'une casuistique érudite puisant dans toute la réflexion morale médiévale. Ainsi via de brefs dialogues, la Raison répond à la Joie, à l'Espérance, à la Douleur et à la Crainte. Pour l'enrichissement de notre démonstration, on peut citer ce que la Raison rétorqua à la Joie dans l'extrait ci-dessus : « *Ordinairement, ceux qui sont imbus de leur propre magnificence s'attaquent présomptueusement de toutes leurs forces à plus gros qu'eux, pour s'écrouler au milieu de l'effort et apprendre à leurs dépens ou à leur grande honte qu'ils devront être une autre fois meilleurs juges de leurs propres capacités* ». *De Sapientia*, livre I, chapitre XII.

2 « *qui aiment mieux se tromper que s'instruire* ».

3 À Charles Spon, les 19 et 22 octobre 1649. BnF ms 9357, fol 63-64. ERP, tome II, lettre n°349.

4 « *Similem cui nulla tulerunt / Tempora, nulla ferent* ». {Les siècles passés n'ont pas porté ni les futurs ne porteront son semblable}. Pétrarque, *Africa*, livre VII, vers 634-635. ERP, tome I, lettre n°93.

5 Ce titre, sous la République romaine, confère à celui qui le porte, le droit de parler en premier dans l'hémicycle sénatorial.

Pétrarque est certes italien et on connaît les aversions de Patin pour tout ce qui vient d'Italie : Machiavel, Mazarin et le Pape. Mais à certaines occasions cette appartenance italienne ne fait plus problème. Car en particulier ici, les principes de Pétrarque s'identifient à ses prises de position. En outre, pour lui, il aurait été impossible d'attaquer un humaniste, possédant par surcroît le même culte pour une latinité semblable par son éclat à la sienne. Francesco Petrarca a également combattu la corruption dans ses sonnets et ses épîtres, notamment celle de la cour papale d'Avignon, qu'il est amené à fréquenter.

Quels principes politiques vont intéresser notre bourgeois ? On y retrouve le souci de Patin de l'action morale et éthique, qui se conjugue avec la pérennité et la prospérité de l'État par son unité politico-territoriale. En pratique, Pétrarque a très tôt manifesté un intérêt croissant pour le sort politique de l'Italie, alors compromis par les rivalités municipales, l'anarchie nobiliaire, et les prétentions papales. Favorable à une rénovation morale et politique de la chrétienté à partir d'une réforme radicale des institutions romaines, il a prôné le concept centralisateur du rôle politique de Rome dans l'unification italienne. Cependant, on comprend davantage les convictions de Patin quand on lit ce qu'il a écrit à Spon au début de la régence d'Anne d'Autriche : « *Le cardinal et M. le Prince ont tout le crédit du Conseil. Le pauvre Gaston y est nudum et inane nomen sine vi et potentia. La reine a fait commandement à tous les évêques qui sont ici qu'ils eussent à se retirer chacun en son évêché* ».

Par sa culture politique fondée essentiellement sur l'histoire romaine, mise en relief avec les enseignements humanistes et sa propre expérience de l'histoire de France, Patin a conscience que la survie de l'État se joue dans cette période de régence appréciée par l'aristocratie pour faire valoir ses prétentions dans les affaires de l'État, auxquelles elle n'a plus accès depuis l'arrivée de Richelieu au Conseil d'en Haut en 1624. Le fait qu'il associe la diatribe de Pétrarque « *un nom nu et vide, sans force ni pouvoir* » à Gaston d'Orléans qui n'a cessé de se rebeller contre l'autorité de son frère en mettant l'unité du royaume en péril est révélateur de ses principes sur le rôle politique du roi, la clef de voûte de l'unification du royaume.

L'attention que Patin porte à Pétrarque démontre que l'Humanisme ne peut être délimité artificiellement. Cela conduirait à ne pas prendre en considération la multiplicité d'un mouvement qui prend ses racines dans la fin Moyen Âge, comme nous venons de le voir avec celui qui en jeta durablement les bases. Un autre Italien, faisant également partie des débuts de ce mouvement intellectuel, détient pareillement une place névralgique dans la culture de notre érudit. Il y exerce un rôle majeur, étant l'un des piliers du pont conduisant Patin vers l'Humanisme chrétien.

Jean-Baptiste Spagnoli, poète célèbre et auteur inexhaustible de poésie latine est considéré, en effet, comme un des principaux représentants de l'humanisme chrétien. De prime abord Patin semble paradoxal : Spagnoli est un moine de l'ordre des Carmes ! Pourtant, il le cite dans ses lettres, sans l'abattre pour autant. Les prises de position de Baptiste de Mantoue permettent de comprendre la situation. Les poèmes sont au centre de ses principes. Ils poussent Érasme à le surnommer « *le Virgile chrétien* », un titre haut en couleur et très symbolique pour Patin.

1 À Charles Spon, le 14 septembre 1643. ERP, tome I, lettre n°169. « *Mr le prince* » renvoie à Condé, prince de sang qui se rebella contre l'autorité du roi, représenté par la régente et son ministre.

Néanmoins, l'objet de ses poèmes suscite son attention. Objectivement, le poète carme est frappé par la propagation de la corruption du clergé. Il exprime son souci de réforme via sa plume latine, notamment dans *De moribus curiae romanae*, mais aussi dans un discours vibrant prononcé en 1489 devant le pape Innocent VIII et le consistoire. Certains de ses propos furent si sévères qu'ils ont certainement dû inspirer la haine viscérale de Luther pour la curie romaine et son représentant, le Pape. Patin fait de même en reprenant les diatribes de Spagnoli pour ses propres attaques contre le gouvernant de l'Église de Rome. Néanmoins, à l'image de Luther, il s'en inspire, non pas pour travailler au bien de l'Église romaine, mais pour la fustiger de ses critiques acerbes et violentes. Notamment dans les termes qu'il emploie dans sa lettre¹ du 26 septembre 1669 pour Falconet : « *le roi a mandé à M. de Navailles qu'il revienne de Candie et qu'il ramène ses troupes puisque les Vénitiens et le pape n'y font pas leur devoir pour en chasser le Turc. On dit pourtant que le pape avait envoyé pour cet effet des pardons et des bulles : Quidquid Roma dabit, nugas dabit, accipit aurum²* ».

« *Quoi que Rome donne, elle donnera des bagatelles, elle prend l'or* ». Les racines du gallicanisme de Patin se font jour ici, et ne manquent pas d'expliquer que selon lui la politique papale va à l'encontre du bien-être de la France : il faut donc la combattre, comme on combat la corruption ! Dans les faits, la papauté s'est effectivement trouvée au cœur des alliances opposées aux prétentions françaises. La politique du Saint-Siège ne peut que rejaillir sur ses rapports avec l'Église de France, d'où les prises de position de Patin, teintées d'un sentiment d'appartenance à une entité politique, sinon à un pays. Spagnoli apparaît encore sous sa plume dans un nouveau cadre important pour notre étude. Patin utilise son raisonnement dans le contexte du culte de Naudé, qui est l'égal du sien pour les plus grands hommes de l'Antiquité. Il en tire ses conceptions organiques de l'État à la lumière de la physique stoïcienne qui est semblablement l'apanage des libertins érudits, dont beaucoup de ses représentants sont ses amis intimes : « *la sève qui verdoie dans les feuilles vient des racines, tout comme les mœurs passent du père aux enfants avec la semence³* ».

« Si je vous y avais découvert ou entrevu, je pense que vous m'y rendriez muet comme le devint Guillaume Budé devant l'empereur Charles Quint. Ce sont de petits et légers entretiens que je prends plaisir de donner à mes anciens écoliers pour les fortifier dans la bonne méthode⁴ ». Patin nous conduit ici à parler de Budé, et avec lui, de la politique du prince des lettres et des arts de la Renaissance, François Ier. Notre érudit bibliomane par les termes « à mes anciens écoliers pour les fortifier dans la bonne méthode », fait allusion à la bibliothèque royale, et à l'impulsion que lui donna Budé selon les vœux du « noble roy François ». En effet, Budé, grand helléniste, applique les encouragements du roi-chevalier au rétablissement des textes antiques et de la traduction des auteurs latins et grecs. Cette politique n'a pu que contenter Patin à posteriori. 1522 est l'année charnière, car Budé devient maître de la Bibliothèque royale, constituant ainsi une extraordinaire collection, riche en manuscrits anciens, mais pauvre en imprimés, en somme l'exact contraire de la splendide bibliothèque de notre médecin lettré.

1 EVB, tome III, lettre n°500. ERP, tome III, lettre n°792. Comme on le verra dans le chapitre V, ce ne sont pas les termes les plus véhéments employés par Patin contre le Pape.

2 « *Si quid Roma dabit, nugas dabit, accipit aurum, Verba dat, heu ! Romæ nunc sola pecunia regnat* ». {Si Rome donne quelque chose, elle donnera des bagatelles, elle prend l'or et donne des mots ; hélas ! à Rome, désormais, seul règne l'argent}.

3 BnF ms 9358, fol 210-212. ERP, tome II, lettre n°351. « *père* » est utilisé pour le professeur de rhétorique de Naudé, Claude Belurger. C'était un libertin de pensée, savant helléniste et professeur de belles-lettres au Collège de Navarre. Il avait donc une grande passion pour Homère, qui le poussa à arpenter les lieux décrits au sein des œuvres homériques.

4 À Charles Spon, le 16 septembre 1650. BnF ms 9357, fol 99-100. ERP, tome II, lettre n°236.

En réalité, Patin est un héritier de ce changement d'armature des richesses livresques des collections bibliophiles. Il tient cette métamorphose de François Ier qui fut le premier roi à véritablement encourager l'impression des livres anciens, par la création du dépôt légal¹ en 1536. Néanmoins, le mécénat ayant principalement consacré François Ier comme le « père des lettres » est l'enjeu de la « *bonne méthode* ». Il s'agit de la création du collège des lecteurs royaux. Notre bourgeois parisien est professeur de cette institution qui devient après les Valois le Collège de France. Est capitale la politique qui se cache derrière cette création institutionnelle, l'encouragement des humanistes dans le domaine de l'éducation. Dans la pratique, l'instruction est l'un des chevaux de bataille des acteurs de ce mouvement. Patin est légataire de cet idéal si caractéristique de l'humanisme.

Le prouve l'instruction qu'il donne à Noël, le fils de l'un de ses meilleurs amis lyonnais, André Falconet, à l'image de ses « *dieux tutélaires* ». Il se fit réellement pédagogue dans le but de diffuser l'idéal de l'« *honnête homme*² », tel que les humanistes l'ont pensé et éprouvé. La bonne méthode qu'il mentionne a trait à ce modèle, opposition à l'enseignement doctrinal de l'Église par l'étude des lettres, de la philosophie et de l'éloquence latines et grecques dans leurs textes authentiques. Patin est un défenseur de ce paradigme, car il applique les mêmes principes d'éducation et contribue donc à la diffusion des pensées gréco-romaines, de leurs influences politiques, singulièrement avec l'histoire latine et les comportements des empereurs romains. Il a également transmis cette conception à son fils cadet³, comme sa plume nous le mentionne lorsqu'il parle à Falconet des études de son fils dans son cabinet de lettres : « *joint qu'il fait chaud dans mon étude, et nous étudions toute la soirée tête à tête jusqu'à l'heure du souper. Et par après, nous causons auprès du feu de quelque matière agréable, physique, historique ou politique. Notre Carolus nous conte toujours quelque chose de curieux, il aime l'Antiquité et nous en entretient gaiement ; si bien que nous allons souvent coucher une heure plus tard que nous n'avions résolu*⁴ ».

Le collège de France est l'image même de cette méthode d'enseignement immortalisé dans la pierre. Ceci explique que Budé appartient à la culture politique de Patin, Budé étant le fondateur de ce Collège en s'opposant ipso facto à la tutelle de la Sorbonne et encourageant François Ier à le financer. Ces concepts pédagogiques nous incitent à nous pencher sur un autre humaniste, dominant dans la culture politique de Patin, et que Budé a connu de son vivant, en particulier par l'invitation qu'il lui fit d'intégrer le Collège des lecteurs royaux. Cet érudit a lui-même détenu un rôle incontournable dans le domaine de l'instruction et au sein même de l'Humanisme. Il y contribua si fortement qu'on lui donna le nom de : « *Prince des humanistes* ». Il s'agit bien sûr d'Érasme, dont la biographie est connue de Patin dans les détails les plus infimes : « *Dans le premier livre des épîtres d'Érasme, il est parlé de ce noble dessein du roi François Ier ; et même, il y a une belle épître de Budé à Érasme, avec la réponse d'Érasme à Budé, où il est traité également de la nation et du nom des Guillaume qui avaient toujours favorisé Érasme, parce que ces trois Guillaume l'avait recommandé à ce bon roi François I^{er} et avaient les uns sur les autres renchéri à dire du bien de lui*⁵ »

1 Un exemplaire imprimé de textes anciens est envoyé à la bibliothèque royale, dont les fonds témoignent de la gloire littéraire du règne.

2 En parlant à Spon du fils de Falconet, alors en pension chez lui. BnF ms 9357, fol 320-321. ERP, tome II, lettre n°236.

3 *L'Histoire des médailles des empereurs romains*, opuscule réalisé par Charles Patin le démontre tout autant. Pour preuve de son existence, on peut consulter la lettre que Patin adresse à Falconet au 23 juillet 1671. EVB, tome III, lettre n°537. ERP, tome III, lettre n°826.

4 Le 10 décembre 1658. EVB, tome I, lettre n°127. ERP, tome III, lettre n°463.

5 À Spon, le 22 août 1645. EVB, tome I, lettre n°5. ERP, tome I, lettre n°186. Patin faisait allusion à deux lettres latines écrites en 1517 qu'on trouve dans les *Épîtres* d'Érasme. La nature des échanges réside dans le but de décider Érasme à venir en France afin qu'il y intègre le nouveau Collège des lecteurs royaux.

Patin a semblablement une grande connaissance des œuvres d'Érasme, y compris de sa correspondance, du moins le contenu des lettres qu'Érasme a accepté de publier de son vivant, donc une infime minorité des trois mille lettres parvenues jusqu'à nous. Patin ne tarit pas d'éloge, dans la forme il l'appelle aussi bien le « *bon Érasme*¹ », « *grand Érasme*² », et même « *le divin Érasme*³ » ! Il partageait ainsi les mêmes convictions que son ami protestant, Charles Spon, qui disait également en parlant de lui : « *le grand et incomparable Érasme*⁴ ». Notre érudit possède même au sein de sa prodigieuse bibliothèque toutes ses œuvres, non pas en un seul exemplaire, mais en deux⁵ ! Patin admirait et aimait profondément Érasme, non seulement pour ses œuvres, mais aussi pour son érudition et ses réflexions de rayonnement européen, notamment ses positions contre la Féodalité.

« *Le roi, la reine et toute la cour sont délogés de Saint-Germain mercredi 22^e de mai, le matin ; ils prennent le chemin de Corbeil pour delà aller à Melun ; on dit que delà ils iront à Dijon, mais personne n'en peut assurer, vu qu'ils ne le savent pas eux-mêmes : consilium capient in arena, selon leur propre faiblesse ou la force de leurs ennemis*⁶ ». « *Ils se décideront dans l'arène*⁷ », Patin tient cette sentence d'Érasme qu'il a lui-même puisée au sein de la philosophie stoïcienne de Sénèque. On peut donc affirmer que notre bourgeois parisien a accru ses connaissances grâce aux commentaires⁸ qu'Érasme réalisa des axiomes, où se résume la sagesse antique. Dans les faits, le « *prince des humanistes* » a laissé à ses contemporains quantité d'éditions des auteurs anciens⁹ abondamment annotées.

Dans ses publications d'une érudition inouïe on retrouve en majorité les penseurs romains de la culture politique de Patin : Caton, Cicéron, Tite-Live, Pline l'Ancien, Sénèque, Suétone. Ainsi, les humanistes, Érasme le premier, ont joué un rôle crucial dans l'orientation des idées de Patin, qui est, en fonction des cas, amené par eux à enrichir ses réflexions, avant ou après qu'il ait découvert un penseur romain. En revanche, c'est Érasme qui l'a porté vers les penseurs grecs, dont son cher Galien, sur lequel il fonde ses pratiques médicales. En pratique, Patin ne lit pas le grec et pourtant des auteurs de l'Antiquité grecque sont présents au sein de ses conceptions. Par les traductions des Romains, mais surtout celles d'Érasme pour Ésope, Galien, Plutarque, et Lucien, il a pu apprécier la teneur de la philosophie grecque. En réalité, la déontologie médicale de Patin, au même titre que ses idées politiques, est héritée des humanistes qui ont réhabilité les canons de l'Antiquité, et l'ont poussé à persévérer davantage dans les réflexions d'un auteur qu'il connaissait déjà, ou en découvrant un nouveau.

1 À Falconet, le 5 novembre 1649. EVB, tome I, lettre n°30. ERP, tome II, lettre n°274

2 À Charles Spon, le 22 mars 1648. BnF ms 9357, fol 30-31. ERP, tome I, lettre n°193.

3 À Charles Spon, le 6 mars 1657. BnF ms 9357, fol 234-235. ERP, tome II, lettre n°269.

4 BIUS ms 2007, fol 293.

5 « *Il est vrai que j'ai céans les œuvres d'Érasme très complètes deux fois, vu que je les avais déjà et que je les ai encore trouvées dans la bibliothèque de feu M. Cousinot* ». À Claude Belin le Jeune, le 12 novembre 1653. BnF ms 9358, fol 148. ERP, tome I, lettre n°120.

6 À Charles Spon, le 28 mai 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 32-34.

7 « *Gladiator in arena consilium capit* ». {Le gladiateur prend sa décision dans l'arène}. Sénèque, *Lettres à Lucilius*, livre III, lettre n°23.

8 « *C'est dans l'arène, dit un vieux proverbe, que le gladiateur se décide. Un regard de l'adversaire, un mouvement de sa main, la pose même de son corps, sont des traits de lumière pour un œil attentif. Sur les usages et les devoirs, on peut énoncer des préceptes généraux de vive voix et par écrit : c'est ainsi qu'on en adresse aux absents et même à la postérité ; mais sur le moment ou sur la manière d'agir, on ne peut rien statuer de loin ; il faut prendre conseil de la circonstance* ». Érasme, *Adage* 547.

9 Érasme a également commenté et/ou traduit Quinte-Curce, Publilius Syrus, Térence chez les Latins et Euripide, Isocrate, Ptolémée, Flavius Josèphe, Libanios chez les Grecs. Mais ces auteurs antiques ne font pas partie de la culture de Patin, ils ne sont donc pas pris en compte pour la démonstration.

Érasme était l'un de ses maîtres à penser, en plus de faire partie de ses « *dieux tutélaires* ». Patin lui a souvent emprunté, sans toujours le citer, l'esprit des *Adages* et de l'*Éloge de la Folie* qui imprègne sa correspondance. Ceci explique chez lui la forte influence des canons antiques. Ce « magasin de Minerve » érasmien, dans lequel il vient s'approvisionner, réintroduit dans la pensée politique moderne la sagesse de l'Antiquité par le commentaire de ses plus célèbres apophtegmes. La multiplication des éditions de cette œuvre se succède de 1500 à 1540, atteignant ainsi une cinquantaine d'impressions grâce à l'imprimerie. Ce succès est le témoignage du rayonnement européen d'Érasme et de son influence prodigieuse sur la pensée européenne, que l'on retrouve au XVIIe avec la culture politique de Patin. Érasme perpétue autant la sagesse de l'Antiquité, non seulement pour répandre avec générosité les trésors philosophiques retrouvés, mais aussi pour mieux servir ses propres réflexions politiques et théologiques.

En effet, l'humanisme du « *divin Érasme* » n'est pas unilatéralement philologique. On le découvre par l'héritage de ses principes, dans lequel Patin a constitué sa propre pensée. Notre érudit parisien a été marqué par la *philosophia Christi* d'Érasme qui indique les moyens de la connaissance directe de l'authentique enseignement du Christ, qui fut progressivement dénaturé par des siècles de théologie scolastique. Cette philosophie explique en partie l'aversion de Patin pour le luxe et les fastes des cérémonies catholiques hérités de la pompe curiale papale. Cette véhémence est commune aux protestants.

Au sein des *Colloques*, l'ironie de l'inspiration érasmiennne se nourrit de l'observation des mœurs contemporaines et des conflits d'idées à l'ordre du jour. *L'Éloge de la folie*, si souvent imprimé, illustré et traduit, témoigne de l'aspect réformateur et militant de l'action érasmiennne en faveur de l'homme qu'Érasme veut voir « *se transformer en Christ* ». Par ces œuvres, où l'esprit érasmien se déploie, Patin a été en contact direct avec l'humanisme chrétien par le biais de son représentant majeur. On retrouve effectivement chez lui tant de concepts politico-moraux qui sont l'apanage des idées érasmiennes.

« *Les hommes ne sont pas toujours méchants, ils s'amendent et reconnaissent la vertu tôt ou tard, car elle n'est pas en tout temps ce que disait Brutus, l'ombre de la Fortune¹* ». À la lumière de l'histoire romaine², Patin met avant un principe qu'il affectionne, autant pour l'humanisme politique que pour l'humanisme chrétien d'Érasme : celui des progrès de l'humanité. En effet, contrairement à Jacques Lefèvre d'Étaples, qui est convaincu que les avancées de l'humanité sont une chimère, l'homme étant soumis à une décadence irrémédiable, Érasme est persuadé que le mal n'est pas inhérent à la nature humaine, mais qu'il résulte d'une éducation corrompue. C'est tout le sens de son traité de l'éducation dans lequel il élabore tout un programme d'instruction pour y remédier. Notre médecin érudit partage les mêmes préoccupations. À l'image du « *divin Érasme* », il pense semblablement que l'homme est perfectible par les vertus que lui prodigue l'éducation. Il juge de même que c'est la corruption qui le pervertit, en violant les vertus intrinsèques à la dignité humaine. Il partage cette idée avec Falconet le 17 août 1660, lorsqu'il écrit en parlant de Louis XIV : « *Nous avons un très bon roi qui a d'excellentes inclinations ; plaise à Dieu qu'on ne les lui corrompe pas !³* ».

1 Le 11 octobre 1658. EVB, tome I, lettre n°123, adressée à Spon. ERP, tome III, lettre n°448, adressée à Falconet. Les éditions donnent deux destinataires différents, mais au vu de la nature des propos échangés la lettre impose Spon.

2 Notamment ici avec la célèbre sentence de Brutus : « *Malheureuse vertu ! tu n'étais qu'un mot ; je te cultivais comme une réalité, et tu étais l'esclave de la Fortune* ». Dion Cassius, *Histoire romaine*, volume VI, livre 47, § 49.

3 EVB, tome II, lettre n°195, adressée à Spon. ERP, tome III, lettre n°527.

Par ses inquiétudes à ce qu'on ne déprave pas les bons discernements du roi, et donc qu'on ne dénature pas les vertus royales, à savoir, la sagesse, le pouvoir et surtout la bonté, Patin manifeste son souci de l'institution morale du prince qui s'imbrique une nouvelle fois dans l'humanisme chrétien érasmien. Effectivement, on retrouve chez Patin les concepts érasmiens définissant l'idéal des chefs d'État par une forme de légitimation morale, qui se fixe dans un cadre monarchique, le système institutionnel le plus répandu en Europe. Le « *prince des humanistes* », dans son refus d'être le serviteur politique de Charles le Quint, condamne la politique religieuse intolérante de l'empereur. Dans les convictions de Patin, on observe la même hostilité envers une politique de répression. Elle est mesurable spécifiquement au vu des valeurs éthiques qu'il défend pour qu'elles soient celles du prince : tempérance, force morale, justice, sagesse et bonté. Nous les avons déjà rencontrées par l'étude de ses empereurs romains préférés. On peut de nouveau les affirmer ici avec l'extrait d'une lettre écrite pour Falconet, le 29 avril 1667 : « *Ô que le monde est malheureux par l'ambition et l'avarice des princes ! Les princes qui font l'amour traitent plus doucement leurs sujets, car l'amour est un péché de l'humanité, au lieu que les deux autres sont diaboliques¹* ».

Par surcroît, la pensée érasmienne a considérablement orienté Patin dans ses prises de position. Il a hérité des conceptions d'Érasme sur la souveraineté chrétienne : un bon prince doit gouverner avec puissance, sagesse et bonté. Ainsi, il ne cesse de les rechercher parmi les rois de l'histoire de France. Ses préoccupations constantes des liens entre la politique et l'élévation morale rejoignent le platonisme politique du « *bon Érasme* ». Effectivement, dans la pratique du pouvoir, telle qu'elle est appréhendée chez Érasme, l'autorité du prince est ce qu'il fait de sa fonction, son comportement fonde cette autorité.

Au même titre que l'Imperium, et que des politiques bellicistes qui le caractérisent, un comportement intolérant et belliqueux entraîne l'effondrement intérieur de l'État. Patin a pu éprouver la justesse de cette philosophie érasmienne avec les leçons de l'histoire politique romaine et de la fin de l'Empire romain. Ainsi, les principes du bon gouvernement tels que les conçoit notre érudit rejoignent la politique rationnelle d'Érasme définie dans *L'institution du Prince chrétien*, qu'il écrit en 1516, à 49 ans. Un dernier élément, le pyramidion de l'édifice érasmien, chez Patin, est le choix d'Érasme pour une monarchie élective et non héréditaire. On a également rencontré précédemment chez notre épistolier érasmien cette conception de l'exercice du pouvoir et de la légitimité à régner dans ses remarques sur la gestion des affaires de l'État par les Césars.

« *On ne parlait pas autrefois de cette diablerie, ç'ont été les moines qui l'ont mise en crédit depuis cent ans ou environ afin de faire valoir leur eau bénite, laquelle autrement aurait pu s'éventer par les écrits de Luther et de Calvin²* ». Patin n'est pas luthérien. Toutefois, Luther fait partie de sa culture politique pour son céléberrime « *Los von Rom* ». La théologie luthérienne joue ainsi un rôle non négligeable dans la culture de notre érudit. Dans les faits, Patin détient une culture protestante indéniable, elle est bâtie autant sur le luthéranisme que sur le calvinisme, mais la doctrine de Calvin l'emporte dans ses idées politiques. Luther a radicalement influencé les positions politiques de Patin, en particulier contre le Pape : « *Si les catholiques d'Augsbourg ont la puce à l'oreille contre les luthériens, ne doutez point que ce ne soit impulsu Loyolitarum³, qui ont grand crédit en ce pays-là et qui tâchent d'y rétablir la papimanie, pro virili⁴, afin de s'y rendre tant plus agréables et nécessaires au 666 romain de qui ils prennent leur mission. Dii meliora⁵ !* ».

1 EVB, tome III, lettre n°447, adressée à Spon. ERP, tome III, lettre n°747.

2 À Charles Spon, le 16 novembre 1643. BnF ms 9357, fol 9-10. ERP, tome I, lettre n°171.

3 « *à l'instigation des loyolites* ».

4 « *pour leur part* ».

5 « *Puissent les dieux nous ménager des temps meilleurs !* ». Missive à l'ami protestant, Charles Spon, du 29 mai 1648. BnF ms 9357, fol 36-37. ERP, tome I, lettre n°197.

On le remarque avec l'extrait précédent, dans lequel il désigne l'évêque de Rome de la même manière que le font les protestants, par le nombre 666 qui symbolise également le chiffre de la bête ou encore un système politique dominant ayant échoué aux yeux de Dieu. Effectivement, le terme romain est là pour désigner la curie romaine et donc son représentant. Le fait que Patin associe parallèlement les Jésuites dans le même passage ne trompe pas, car à ses yeux ce sont les légions diaboliques du Pape qui corrompent et gangrènent le royaume de France. On a chez Patin un sentiment d'indépendance violent à l'égard de l'autorité du Pape. Le sentiment est identique chez Luther dans son rejet du droit canon et donc de l'État papal.

On retrouve ce souci de l'autorité étatique face à l'autorité spirituelle et politique papale dans un contexte que Patin expose à son ami protestant Spon, dont les fondements sont à l'image de l'Obrigkeit de Luther : « *Celui qui a procuré la défection des trois provinces de Pologne au profit du roi de Suède est un certain prince Radziwill, mécontent du roi de Pologne ; mais comme ce roi n'est ni vaillant, ni guerrier et qu'il est haï, voire même fort méprisé en tout son royaume, il est fort à craindre que ce roi de Suède, qui est puissant et qui a quant et soi une grande armée, ne se rende le maître du reste ; et de là, gare les jésuites et toute la papimanie qui se trouvera en tout ce pays-là sous un nouveau maître luthérien, qui trouvera fort à sa bienséance de s'accommoder de tout le bien d'Église, comme fit autrefois en Angleterre Henri VIII et la reine Élisabeth¹* ».

Il s'agit de la Première Guerre du Nord, à laquelle prit part Charles X Gustave, roi de Suède, contre les prétentions de la Moscovie d'Alexis Mikhaïlovitch Romanov en Pologne. Patin évoque semblablement Henri VIII et sa fille Élisabeth quelques lignes après. Ces deux Tudors ont une importance fondamentale dans la lutte de l'État royal contre l'autorité du Pape. Henri VIII fonde l'Église anglicane par le schisme avec Rome. Sa fille, qui est la plus grande reine de l'époque, a enraciné dans le paysage politique anglais le protestantisme de façon durable, et par la même occasion sa prérogative royale face à Rome et face à ses propres dissidents.

Cette prérogative est au fondement de son autorité et symptomatique de la période élisabéthaine. Cette période permit à l'Angleterre protestante de connaître un âge d'or sans pareil, tant qu'intérieurement que sur la scène internationale. L'enjeu mentionné ici par Patin est très clair : l'État en rupture avec le Pape en coupant les ponts avec Rome assure sa puissance par l'accroissement de son autorité, jusqu'alors corrompue par les forces diaboliques de l'Église de Rome. Patin prend ici position en faveur, non seulement, du gallicanisme mais aussi de l'anglicanisme protestant. Mais Patin apprécie la doctrine politique luthérienne² singulièrement pour ses positions contre le Pape. Sa correspondance d'opposition à l'absolutisme monarchique démontre que contrairement à Luther, il n'a pas le respect de l'autorité établie, si celle-ci ne respecte pas les vertus auxquelles il se rattache.

1 À Charles Spon, le 30 août 1655. BnF ms 9357, fol 185-186. ERP, tome II, lettre n°275.

2 Sa bibliothèque regorge de plusieurs livres luthériens. Par exemple celui de « *Physica dubia Zapfi in-8^o* », qu'il demande expressément à Spon de lui acheter, et que son ami protestant lui enverra. Il est rédigé par Nicolaus Zapf (1600-1672), théologien luthérien allemand. L'opuscule est édité à Wittemberg, en 1632. À Charles Spon, le 1er mai 1654. BnF ms 9357, fol 150-151. ERP, tome II, lettre n°240.

Par surcroît, il adopte une des positions de Jean Calvin. Effectivement, Calvin, le fondateur de l'Église calviniste française, est également contre ce principe de la doctrine luthérienne du respect aveugle à une autorité établie, même si elle est tyrannique. Patin est conscient des différences doctrinales qui opposent et séparent les deux courants majeurs de la Réforme¹. Il est semblablement conscient, notamment par son érudition sur l'histoire du royaume de France et des guerres de religion, que le schisme avec Rome ne se fait pas sans souffrances, sans atteintes à la paix et à la concorde civile qu'il chérit à l'égal d'Érasme. Patin pense que les Jésuites, pour assurer l'autorité du Pape, font beaucoup de mal². Il partage d'autres concepts avec l'autre bloc du protestantisme qui constitue une autre variante de la sensibilité des Réformés. Il s'agit de la doctrine calviniste, comme le laisse supposer la déclaration de Patin à son ami Spon : « *M. Morus, ministre de Middelbourg, a fait une déclamation latine en l'honneur de Calvin, intitulée Calvinus. J'aime fort l'objet de la harangue, et son auteur aussi*³ ».

Patin a lu les œuvres de Calvin, dont la plus déterminante : *l'Institution de la religion chrétienne*. Sa lecture est prouvée par les missives qu'il écrit à Spon, notamment celle du 27 juin 1654. Son extrait nous en donne une nouvelle preuve : « *le propre de l'homme de bien est de subir la persécution en raison d'une juste cause*⁴ ». Il a ainsi une réelle ferveur. Elle est évaluable en particulier lorsqu'il écrit, toujours à son grand ami calviniste, Spon : « *Pour Calvin, je suis fort bien informé du mérite de son esprit*⁵ ». Patin se reconnaît dans certaines prises de position de Calvin. En s'appuyant sur sa doctrine et ses réflexions il affirme ses prises de position tant politiques, éthiques que religieuses. Avec la pensée luthérienne Patin a pu éprouver les enjeux de la Réforme avant le Concile de Trente, avec la pensée calviniste il peut juger des épreuves qu'a dû surmonter une Église persécutée au sein d'un État déjà solidement unifié et organisé, sous la direction d'un prince catholique. Pour souligner les éléments qu'il a hérités de Jean Calvin il faut broser le parcours du célèbre théologien. Ce rapide synopsis nous permet de nous rendre compte des liens, des influences mutuelles qui unissent la majorité des humanistes présents dans la culture politique de Patin.

Tout d'abord, Calvin a une solide formation de droit et de juriste en conséquence des années où il a reçu les enseignements de la fameuse faculté de droit d'Orléans. En 1528, il obtient le grade de maître ès arts. S'il fréquente parfois les milieux du cercle de ceux qui touchent de près à Guillaume Budé il n'est pas véritablement entamé par leurs idées. Dans le même temps il fréquenta le Collège royal, tout juste fondé à Paris par François I^{er}. En 1532, il publie un commentaire du *De clementia* de Sénèque, où il manifeste déjà des dons éminents de clarté et de profondeur, se créant par là un renom certain parmi les humanistes. Luther a lui aussi reçu une formation de juriste, dont il se détourna très vite malgré la carrière qu'elle pouvait lui offrir.

1 « *Je pensais que cette ville-là fût tout purement de la confession de Genève, comme je l'ai ouï dire de Bâle, et que où les luthériens sont les maîtres, les calvinistes y sont tellement haïs qu'ils aimeraient mieux y recevoir des papistes que de souffrir qu'on y fît quelque faveur aux calvinistes* ». À Charles Spon, le 26 juillet 1655. BnF ms 9357, fol 179-180. ERP, tome II, lettre n°274. *« *cette ville-là* » est employé pour Strasbourg.

2 « *Les acigniens sont une race de gens haïs de Dieu et du monde, qui ont dans la chrétienté fait plus de mal que Luther et Calvin* ». À Pierre Garnier, le 2 novembre 1649. EVB, tome I, lettre n°28. ERP, tome I, lettre n°67. *Acigniens est l'anagramme d'Ignaciens dans l'*Euphormion* de Jean Barclay. Cette anagramme servait à désigner Ignacius, c'est-à-dire Ignace de Loyola, le fondateur de l'ordre. Patin a pris plaisir à donner aux jésuites le surnom d'Acigniens. Un sobriquet qui faisait partie de son florilège de qualificatifs spécialement conçu pour eux.

3 À Charles Spon, le 3 mai 1650. BnF ms 9357, fol 87-91.

4 À Charles Spon, le 27 juin 1654. BnF ms 9357, fol 155. Le passage apparaît en latin sous la plume de Patin : « *proprium est viri boni persecutionem pati propter iustitiam* ». Dans *l'Institution de la religion chrétienne* de Calvin, on peut y lire : « *J'appelle persécution souffrir pour la justice, quand nous peinons non seulement pour défendre l'Évangile, mais aussi pour protéger quelque juste cause que ce soit* ». *Institutio christianæ religionis*, livre III, chapitre VIII, § 7.

5 À Charles Spon, le 24 mai 1650. BnF ms 9357, fol 94-95. EVB, tome I, lettre n°39. ERP, tome II, lettre n°227.

Ainsi, au tempérament impétueux de Luther s'oppose la rigueur des « humanités » gréco-latines du discours de Calvin. Nonobstant, ce sont les affirmations les plus radicales de Luther qui ont très certainement conduit Patin vers la théologie luthérienne du Salut. Toutefois, ce n'est pas Luther qui l'a conduit vers Calvin, mais bien l'inverse. Calvin a donc orienté notre épistolier érasmien vers la doctrine des Réformés. On peut également corréliser leurs statuts. En effet, Calvin occupe des postes importants au sein de Paris qu'on pourrait comparer avec pertinence à ceux détenus par Patin au XVII^e pour leurs rôles au sein de la société. Patin et Calvin font, en outre, tous deux partie de l'Université de Paris. Par l'intermédiaire de ses postes universitaires Calvin est amené à connaître Nicolas Cop, le recteur de l'Université parisienne, alors en contact avec les milieux de Meaux et ceux qui diffusent clandestinement en France les traités de Luther. Dès ses premières manifestations de rupture à l'égard du catholicisme Calvin doit prendre le chemin de l'exil et former des laïcs.

Sa tentative d'organiser Genève comme l'exemple d'une cité chrétienne reste aussi limitée dans le temps qu'isolée dans l'espace. Calvin, contrairement à Luther, n'a jamais été confronté aux problèmes étatiques des gouvernements des Princes dans leur gestion même de l'État, et ce, malgré les fonctions politiques qu'il a occupées dans la République de Genève. Enfin, un dernier élément et non des moindres pour notre étude, c'est que Calvin est décédé le 27 mai 1564, et il n'a pas connu la nuit du 24 août 1572, l'apogée des combats contre les Réformés français et la noblesse huguenote, le massacre de la Saint-Barthélémy. Patin détient au sein même de sa culture un héritage extraordinaire du fondateur de la République de Genève. Effectivement, il partage en commun avec lui ses pensées anti-absolutistes. Notre libertin érudit place Luther et Calvin à côté l'un de l'autre dans certaines lettres, car il est conscient des liens qui unissent les deux blocs des Réformés protestants, en particulier le rejet de l'autorité papale. Néanmoins, Patin n'adopte pas tous les principes de la pensée de Calvin. Par ses prises de position il ne peut adhérer à la théocratie autoritaire que Calvin établit à Genève afin d'éliminer les hommes qui compromettent le salut collectif de la société.

À contrario, Patin ne peut qu'approuver l'adhésion au principe pactiste de la doctrine calviniste, lequel conteste le pouvoir absolu en prévoyant que l'État doit rendre des comptes de son action aux gouvernés. Ainsi, notre humaniste chrétien adhère aux théories politiques des monarchomaques calvinistes pactistes, se positionnant en faveur d'une monarchie contractuelle fondée sur l'obéissance conditionnelle du peuple, cette dernière reposant sur le respect par les gouvernants des promesses données aux gouvernés. En outre, cette monarchie contractuelle permet une résistance légitime du peuple lorsque l'État est gouverné par un tyran. Patin ne se contente pas d'en rester singulièrement aux bases de la pensée politique calviniste. Il lit et s'inspire de ceux qui l'ont reprise et poussée dans sa théorie, les Monarchomaques.

Sur le plan de la doctrine spirituelle, Patin adhère semblablement aux principes de la « *bonne et nouvelle prédication salutaire du Christ* » établie par Calvin. Cette prédication affirme énergiquement la suprématie inconditionnelle de l'Évangile sur les commandements de la Loi. Calvin y participa en fournissant des citations d'Érasme et de Luther qui émaillent la prédication. En le faisant, il s'est condamné aux yeux de l'autorité royale. Mais comme Patin l'a dit lui-même par ses lectures de *l'Institution de la religion chrétienne* : « *le propre de l'homme de bien est de subir la persécution en raison d'une juste cause*¹ ».

1 À Charles Spon, le 27 juin 1654. BnF ms 9357, fol 155.

Rabelais était l'un des auteurs préférés de Patin tant pour son don prodigieux de l'invention verbale dans ses romans parodiques, *Gargantua* et *Pantagruel*, que pour le sens caché de sa curiosité pétillante, de sa gaieté gaillarde et licencieuse, qu'on pourrait qualifier d'humour gaulois : « *M. Fr. Rabelais me plaît fort, qui a dit Bonnes gens, ne vous attendez point cette année à une nouvelle lune, vous n'en aurez point : vous n'en aurez point d'autre que celle que Dieu fit au commencement du monde. Rabelais était plus sage que tous les scrupuleux du monde*¹ ». Le rire licencieux de l'érudit bon vivant, Rabelais, résonne dans la correspondance de Patin. Les lettres de noblesse qu'il a données à la langue française s'associent à sa plume cicéronienne. Il n'est pas rare de retrouver dans ses lettres des termes chers aux géants, qui ont laissé par le biais de leurs aventures des expressions très significatives. Une plus symptomatique que les autres, c'est la papimanie². Un pays imaginé par Rabelais et habité par le Pape.

Mais pour Patin la menace de l'autorité papale n'est pas imaginaire, il est de ceux à qui on doit le sens de ce terme, un zèle excessif pour le Pape et son gouvernement. Dans les faits, l'évêque de Papimanie, Homenaz, prend vie sous la plume de Patin. Il s'en sert pour ses sentences, notamment pour celle-ci qu'il rédige contre Richelieu : « *Je n'y veux point oublier le cardinal de Richelieu dont les deux neveux se sont fort indignement mariés, bien qu'il ait volé plus de 60 millions à la France pour tâcher d'enrichir sa Maison. Juste récompense et punition divine ! dit Homenaz dans l'auteur François du Pantagruélisme*³ ».

Il prend très au sérieux la « *Punition divine!*⁴ » exaltée par ce légat imaginaire du Pape tout droit sorti de l'esprit caustique de Rabelais. Néanmoins, l'héritage de Rabelais dans lequel puise Patin ne s'arrête pas là. En effet, de nombreuses affiliations relient notre libertin érudit à Rabelais, du fait du hasard ou volontairement ? Une chose certaine dans la culture politique de Patin c'est que rien n'est exercé par les « *bilboquets de la Fortune* ». Parce que Rabelais fut essentiellement un homme de la Renaissance il fait partie de la « *substantifique moelle* » des sensibilités politiques de Patin et du caractère sarcastique de ses lettres.

En pratique, on sourit beaucoup en lisant Patin. Rabelais ne fut pas un médecin connu pour l'innovation de ses thèses médicales, mais bien parce qu'il apporte la guérison par le rire. Il apprécia la grandeur de Rome que notre épistolier partage avec lui. Cette grandeur n'est pas sans rappeler le principe de puissance, nécessaire pour gouverner selon Érasme. Il ne faut pas omettre que Rabelais était en relation épistolaire avec Budé et Érasme. Sa culture humaniste, mêlant sa philosophie de la nature à sa morale épicurienne, s'inscrit dans l'œuvre d'unification culturelle de François Ier, qui en signant l'acte de la réforme administrative la plus importante du règne, contribua à l'établissement d'un État fort, guéri du morcellement politique qui le caractérisait. Sûrement l'attrait principal de Patin pour Rabelais est le sentiment de nation. Le principe d'homogénéité territoriale de la naissance d'une langue fut permise par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, et Rabelais l'accompagna de sa plume.

1 À Hugues de Salins, le 25 avril 1659. BnF ms 9357, fol 326.

2 Il apparaît notamment dans la missive à Spon du 30 août 1655. BnF ms 9357, fol 185-86. ERP, tome I, lettre n°275.

3 À André Falconet, le 27 avril 1660. EVB, tome II, lettre n°174. ERP, tome III, lettre n°509

4 À André Falconet, le 19 janvier 1663. EVB, tome II, lettre n°284. ERP, tome III, lettre n°606

Michel Eyquem de Montaigne est l'un des humanistes français de la culture de Patin, qui a lu l'œuvre capitale à laquelle Montaigne consacra la plus grande partie de sa vie : « *Montaigne en a parlé en ses Essais et s'en est moqué sagement : le peuple, qui est sot et impertinent, croit des merveilles sur ce qu'on dit de cheviller, de nouer l'aiguillette*¹ ». Les *Essais* ont indubitablement nourri la réflexion de Patin, car ils revendiquent une éthique morale fondée sur une sagesse prudente, faite de bon sens et de tolérance au sein même des méandres des guerres de religion du XVIe, et qui en firent un siècle politiquement troublé. Les relations de Montaigne avec l'un des rois préférés de Patin furent aussi un élément déterminant qui poussa Patin à lire son œuvre. En effet, Henri de Navarre fut porté vers la philosophie aux accents stoïciens par le biais des plaisirs de l'esprit que lui procura Montaigne.

Par les extraits qu'en cite Patin dans ses lettres on remarque inmanquablement ses attaques contre la crédulité et la superstition. Ainsi, il s'appuie sur les fondements des *Essais*, dans lesquels Montaigne, tout en se peignant lui-même, s'attacha à démontrer la faiblesse de la raison humaine. Patin se sert de cette limite de l'homme pour non seulement montrer la sottise humaine, mais aussi pour mieux attaquer les positions doctrinales du Clergé qui profite de cette faiblesse, notamment vis-à-vis de la démonomanie. Patin rit de cette superstition² dont s'est moqué Montaigne dans sa formation morale de l'homme. Ainsi, l'auteur des *Essais* est l'un des artisans de son déniaisement et de son esprit sceptique « *guéri du sot* », qu'il ne tient pas unilatéralement des libertins érudits.

Dans les fait, si notre médecin parisien a aimé les voluptés de l'esprit que lui offrit Montaigne, c'est aussi pour sa conception originale de l'éducation. Pour Montaigne le gain de l'étude doit servir à devenir « *meilleur et plus sage* » par un « *conducteur qui eut plutôt la tête bien faite que bien pleine* ». Cet adage, devenu proverbial, résonne dans les réflexions de Patin, lorsqu'il en applique l'esprit à la formation de son fils cadet et à celui qui le pratique : « *Mon fils Charles explique l'anatomie dans nos Écoles sur un cadavre de femme. Il a une si grande quantité d'auditeurs qu'outre le théâtre, la cour en est encore toute pleine. Il commence fort bien à 26 ans, je souhaite qu'il finisse encore mieux. Il a bien des amis qui l'aiment, ses études lui en ont acquis un bon nombre, et sa gentillesse encore autant et plus. Michel de Montaigne a dit quelque part que jeunesse et adresse ont un merveilleux crédit en ce monde*³ ». Ce passage a trait à la capacité de savoir vivre authentiquement, l'une des vertu défendue par Montaigne. Mais surtout Patin renvoie ici à un principe cher à la philosophie de l'un de ses écrivains préférés, qui n'est pas sans rappeler les concepts de la physique stoïcienne. Il s'agit de l'équilibre harmonieux des qualités de l'âme, de l'esprit et du corps conférant à celui qui la pratique une éternelle jeunesse.

Un autre concept inhérent à l'humanisme de Montaigne qui a semblablement influencé Patin dans ses prises de position, est la libre pensée politique. Ce principe est l'essence même de sa correspondance d'opposition. Il développe une méfiance envers les institutions et les pratiques, surtout celles de l'Église de Rome qui justifie son autorité par la vérité de son dogme. On a chez Patin un rejet viscéral du dogmatisme et du verbalisme, prenant pour seuls critères de valeur ceux de la réflexion et du jugement personnel. Il puise un art de vivre du bon-sens dans la sagesse sceptique de Montaigne.

1 À Charles Spon, le 18 janvier 1644. BnF ms 9357, fol 15-16. ERP, tome I, lettre n°174. Patin fait référence au chapitre 20 du livre I des *Essais*, intitulé *Sur la Force de l'imagination*. Montaigne y prend, entre autres, l'exemple du nouement d'aiguillettes pour montrer comment « *Il est vraisemblable, que le principal crédit des visions, des enchantements et de tels effets extraordinaires, vienne de la puissance de l'imagination, agissant principalement contre les âmes du vulgaire, plus molles. On leur a si fort saisi la créance qu'ils pensent voir ce qu'ils ne voient pas* ». « *Nouer l'aiguillette* » renvoie à un prétendu maléfice qui fonderait l'impuissance sexuelle d'un homme à consommer son mariage.

2 « *quæ omnia rideo* ». {je ris de tout cela}. Missive à Spon du 18 janvier 1644. Références note 1.

3 À André Falconet, le 19 décembre 1659. EVB, tome I, lettres n°111 et 112. ERP, tome III, lettres n°497 et 498.

Un dernier point est symptomatique de son style épistolaire qu'il tient autant de Cicéron et de Montaigne. En effet, dans la pratique, notre épistolier érasmien reprend un procédé de l'humanisme des *Essais* qu'il s'applique à lui-même dans la rédaction de ses lettres, à l'égal de Montaigne lors de sa propre rédaction épistolaire à la Boétie et de son œuvre. C'est une écriture de soi qui conduit à penser et agir en toute sincérité, sous le regard vigilant du juge qu'on se donne, son lecteur.

Jules César Scaliger n'a pas eu d'influence tangible sur Patin. Sa correspondance de 42 ans lui fournit seulement deux mots enthousiastes au sujet de ces poèmes qui valurent à Scaliger sa renommée : « *Iulii Cæs. Scaligeri libri Poeticæ est de Genève in-8^o et in-f^o, je l'ai céans des deux façons, il est très bon. C'est un auteur qui peut entrer en comparaison et certare cum veteribus in illo opere. Il met partout le doigt sur les difficultés plus notables des poètes et est admirable au jugement qu'il en fait dans le sixième livre¹* ». Patin ne lui adresse jamais une seule once émotive, cette dimension psychoaffective si caractéristique des auteurs et hommes d'État qu'il apprécie. Scaliger existe dans sa culture politique principalement pour son amour de la poésie, sans oublier sa curiosité érudite qui l'habite.

Le père de Joseph Juste Scaliger n'est pas un auteur providentiel sur lequel Patin fonde ses réflexions. Néanmoins, on peut énumérer de manière exhaustive les autres raisons de cette curiosité érudite. Tout d'abord, ce philologue et médecin italien a cherché à concilier aristotélisme et humanisme chrétien, un des courants de pensée auquel se rattache notre épistolier. Il a attaqué Érasme à propos de Cicéron, deux auteurs chers à la culture politique de Patin. Il fut également l'auteur d'une série de commentaires sur l'histoire naturelle telle que l'avaient comprise les auteurs anciens qui sont primordiaux dans le système de valeur de notre bibliomane.

Patin avait un regard critique réel sur Scaliger. Il était conscient de sa vanité qui rentrait en conflit avec l'éthique de la modestie qu'il a retenue de Montaigne. Il ne manque pas de crier haro sur la gloriole dont se targue Scaliger. Dans un passage où Patin défend Symphorien Champier, Cardan et bien-sûr Érasme, il écrit : « *Champier a beaucoup écrit (quoi qu'en dise Scaliger, avec son ambition) et pourrait dire de soi-même ce que le poète Ausone a fait dire à son père, Et mea si nosset tempora, primus eram ; mais c'est que Scaliger lui en voulait, comme depuis il en a voulu à Érasme et à Cardan qui étaient d'excellents hommes en leur sorte²* ».

Il n'est pas inintéressant de savoir que Champier fut le premier médecin de Charles VIII, mais surtout de Louis XII. Nous y reviendrons plus amplement au chapitre IV, où nous aborderons les rois de France portés au pinacle par Patin, ainsi que les raisons de cette profonde affection. Patin défend également Jérôme Cardan, le célèbre médecin, mathématicien et philosophe italien du XVI^e qui fait partie de sa culture, en particulier pour sa philosophie inspirée d'un vaste naturalisme. Le fait qu'il s'intéresse à lui est révélateur de sa très grande érudition. Un autre détail vis-à-vis de Cardan nous aide à comprendre l'attrait de Patin. Dans les faits, c'est Charles Spon, le grand ami protestant de notre médecin parisien, qui a réuni ses œuvres en 10 volumes, sous le nom de *Opera omnia*. Spon les publia en 1663, alors que la plupart de la science de Cardan était inscrite dans l'*Index librorum prohibitorum* du Pape. Spon l'a certainement publié avec l'aide de son ami parisien très ancré dans les milieux des libraires, du fait de sa bibliomanie célèbre³.

- 1 À Hugues de Salins, le 13 juillet 1655. BnF ms 9357, fol 177-178. « *Et se mesurer aux anciens en cet ouvrage* ». Il s'agit d'un recueil de poème de 7 livres. Patin le recommande uniquement à Hugues de Salins.
- 2 À André Falconet, le 10 décembre 1658. EVB, tome I, lettre n°127. ERP, tome III, lettre n°463. Ausone est un poète latin du IV^e siècle. La phrase latine est inspirée des vers 1-2 du *Épicede de Julius Ausonius, son père* de Ausone. « *Nomen ego Ausonius : non ultimus arte medendi/ Et mea si nosset tempora, primus eram* ». {Ausonius est mon nom : je n'étais point le dernier dans l'art de guérir, et pour qui connaît mon siècle, j'étais le premier}.
- 3 Ainsi, l'intérêt de Patin pour Cardan touche davantage à l'histoire du livre qu'à l'histoire politique qui est notre sujet.

Patin est un érasmien, il ne peut donc pas apprécier César Scaliger. Ainsi, il condamne ses attaques diamétralement à celles des Jésuites, qui s'en sont aussi pris au « *prince des humanistes* » : son cher et « *divin Érasme* ». Il profite de l'occasion pour prononcer l'un de ses plus vigoureux anathèmes contre le fondateur de l'ordre : « *Joseph Scaliger s'est plaint de son père, maintes fois en sa vie, de ce qu'il avait écrit contre Érasme qui était un si grand personnage. Possevin, jésuite, a reproché à Érasme qu'il était bâtard et qu'il avait été moine. Je voudrais bien savoir si de tous les carabins qui sont sortis de la braguette du P. Ignace, il n'y en a point quelqu'un dont la mère ait été gaillarde jusqu'à ce point. Auriculas asini quis non habet ? quasi Patres isti de foetura Loyolæ omnes essent inculpati¹* ».

Notre bourgeois parisien est amené à parler de Scaliger l'Ancien car il admire son fils, Joseph Scaliger. Il l'apprécie pour sa culture érudite et sa plume de poète, d'où le fait qu'il l'appelle le « *le docte Scaliger²* » : « *Aux deux coins, sont les deux portraits d'Érasme et de J. Scaliger. Vous savez bien le mérite de ces deux hommes divins. Si vous doutez du premier, vous n'avez qu'à lire ses Adages, ses Paraphrases sur le Nouveau Testament et ses Épîtres. J'ai aussi une passion particulière pour Scaliger, des œuvres duquel j'aime et chéris les Épîtres et les Poèmes particulièrement ; j'honore aussi extrêmement ses autres œuvres, mais je ne les entends point ; aussi quand je les lis, je baisse la tête en me souvenant de ce qu'a dit Martial, Non omnibus datum est habere nasum³* ». Mais ce sont bien les prises de position de Joseph Scaliger contre les Jésuites et son courage politique à continuer son œuvre malgré la puissance de l'ordre, pouvant entraîner son embastillement ou la décapitation devant la Bastille, qui ont retenu l'attention de Patin. Ces prises de position prennent une toute autre valeur, lorsque l'on sait que Scaliger s'est converti au protestantisme dans les méandres des violences des Guerres de religion.

L'ordre des Jésuites est solidement ancré dans la société d'ordres et de privilèges et il dispose d'un pouvoir influent ! Et le pouvoir royal cherche à accroître son espace politique en s'appuyant sur l'Église et certains de ses ordres puissants, sans pour autant s'assujettir à l'autorité du Pape. Patin est, semblablement à Scaliger le Jeune, confronté aux mêmes risques, aux mêmes dangers. Une deuxième raison de cet attrait est l'impulsion positive qu'il donna à la République des lettres dans une conjoncture politiquement troublée. De plus, il utilise un répertoire très cher à Patin, la poésie. Il semble que notre libertin érudit ait réellement aimé les plaisirs de l'esprit de ses autres écrits, au vu de la sentence qu'il rédige en se souvenant des *Épigrammes* Martial, l'un de ses poètes satiriques latins chéris : « *Il n'est pas donné à tous d'avoir du goût⁴* ».

En effet, celle-ci n'est pas là pour critiquer, mais bien pour louer. Joseph Scaliger, humaniste français d'origine italienne, de vaste érudition, a publié en 1615 des commentaires et des poèmes d'auteurs romains, sous le titre *Poemata omnia*. Il le fit en dictant aux contemporains les règles du bon goût, d'où l'allusion de Patin qui l'a salué pour sa propre érudition romaine. Il lui décerne ainsi un grand mérite, qui n'est pas sans rappeler la philosophie stoïcienne de Sénèque, mêlée à certains égards de vertus platoniciennes.

1 « *Qui n'a pas des oreilles d'âne ? comme si tous ces pères issus de la progéniture de Loyola étaient sans péché* ». À Claude Belin le Jeune, le 7 novembre 1659. BnF ms 9358, fol 179-180. ERP, tome I, lettre n°147.

2 À André Falconet, le 5 novembre 1649. EVB, tome I, lettre n°40. ERP, tome II, lettre n°274.

3 À André Falconet, le 21 avril 1651. EVB, tome I, lettre n°57. ERP, tome II, lettre n°394.

4 Martial, *Épigrammes*, livre I, chapitre 41, vers 18.

L'oncle de Lucain rappelle effectivement que la vertu d'un homme de bien est de rester à son poste en respectant les responsabilités de sa charge, et ce, malgré les circonstances extérieures. Patin reconnaît cette valeur éthique et morale en Joseph Scaliger dans le combat contre ses chers « pharisiens ». C'est le fondement de son affection, qui l'amène à le diviniser : « *je vous dirai, quant à ce que je désire de M. Allen, que tels aphorismes n'ont jamais été imprimés ni même faits par Scaliger. Je sais bien que ce grand homme en avait parlé, mais il a toujours eu tant d'autres affaires qu'il n'en a rien fait. Ce grand lion a tant eu de petits barbets loyalitiques, et autres animaux mordant et courant après lui, qu'il a presque toujours été détourné du bon et ferme dessein qu'il avait promovendi rem litterariam, eiusmodi catulorum morsibus pene attritam*¹ ».

« *Le grand Buchanan*² ». C'est lui qui fonde l'héritage de l'humanisme anglais au sein de la culture politique de Patin : « *Les jésuites se targuent du crédit qu'ils ont à la cour, et principalement du P. Annat qui a tout nouvellement été pris pour confesseur du roi. Ne vous souvenez-vous pas bien de ce qu'a dit Buchanan in Franciscano : Sancta quidem certis fulcitur secta columnis, E quibus imprimis locuples Confessio largo, Proventu gnarum non deceptura colonum, etc. ?*³ ». Comme on peut l'observer, Patin admirait sincèrement le précepteur de Jacques I^{er} d'Angleterre. Le parcours de Buchanan est révélateur de ses idées politiques et de la portée de ses œuvres que notre humaniste chrétien n'a pas manqué de savourer. Ses tragédies ont inspiré Théodore de Bèze, l'un des monarchomaques ayant considérablement marqué les convictions politico-théologiques de Patin.

Buchanan s'est converti au luthéranisme. Après quoi, il publia son *Franciscanus* en 1539 sur l'instance du roi Jacques V d'Écosse, il ne paraîtra en France qu'en 1567 sous l'impulsion des monarchomaques. De leur héritage, Patin tient les principes de Buchanan. L'objet de cet opuscule ne pouvait que le ravir. À dire vrai, cette satire violemment antimonacale rejoint par de nombreux points les visées de Rabelais contre le clergé régulier. Ce *factum* anticlérical lui valut de fuir l'Angleterre, puis de voyager et d'étudier en Europe, particulièrement en France, avant de retrouver son Écosse natale et le pardon de Marie Stuart.

Patin est friand de ses œuvres, car Buchanan est également un poète latiniste, ce qui explique pourquoi Patin l'a tant comparé à son poète romain préféré, celui qui a chanté l'odyssée d'Énée. Pour notre bourgeois parisien, Buchanan fut le Virgile écossais de l'Humanisme. D'autre part, sa grande admiration se conjugue avec sa dimension affective de l'État, car Buchanan dans sa carrière politique eut à servir les cours royales d'Écosse et d'Angleterre. À ce titre, il amena Patin à s'instruire sur les enjeux des affaires écossaises au sein du royaume de l'Angleterre. Ces connaissances lui serviront lorsqu'il analyse les enjeux politiques du règne de Charles I^{er} et du Protectorat de Cromwell, au jour le jour, par son réseau d'informations immédiates.

1 « *de faire progresser la république de lettres, qu'il était à peine agacé par les morsures des roquets de cette sorte* ». À Claude II Belin, le 2 août 1640. BnF ms 9358, fol 56. ERP, tome I, lettre n°41.

2 À André Falconet, le 30 août 1655. EVB, tome I, lettre n°99. ERP, tome III, lettre n°436.

3 « *Leur sainte secte est certes soutenue par de solides colonnes. La principale est l'opulente confession. Son immense production ne décevra pas celui qui aura su la cultiver* ». Patin a ici paraphrasé le *Franciscanus et Fratres*, de Buchanan. À Charles Spon, le 1^{er} mai 1654. BnF ms 9357, fol 150-151. ERP, tome II, lettre n°240.

Cette érudition relative à l'histoire anglo-écossaise est vérifiable lorsque Patin cite *L'Histoire des affaires écossaises* et *Le dialogue sur le droit du royaume chez les Écossais* pour le recommander à Claude Belin le Jeune¹. Néanmoins, spécialement les positions de Buchanan et ses réflexions sur les ordres religieux les plus puissants d'Europe intéressèrent Patin, qui reprend les munitions héritées de l'humaniste écossais pour charger sa propre arme théologique afin de défendre la sécurité de l'État contre la corruption. Voilà pourquoi Patin dit à Belin le Jeune : « *Voyez le Franciscain de George Buchanan, vers la fin : vous verrez une œuvre admirable, comme est à admirer tout ce qu'a écrit cet homme*² ». Voici ce que l'on pouvait dire de Buchanan dans la culture de Patin, « *qui a été un homme incomparable*³ » à ses yeux.

Isaac Casaubon, érudit calviniste, auteurs de traités de polémique, d'éditions et de commentaire sur Diogène Laërce, Théocrite, Aristote, Théophraste, Suétone et en particulier sur le Nouveau Testament, vient semblablement enrichir la culture politique de Patin : « *Toutes ces souplesses de dévotion ont été nommées par les anciens, *piæ fraudes et doli industrii*. Je me souviens d'avoir autrefois lu quelque chose de beau sur cela dans le livre du savant Casaubon *adversus Annales Ecclesiasticos Card. Baronii*. N'avez-vous jamais lu ce beau livre ? Ô qu'il est excellent ! Si vous ne l'avez point, je vous prie de me le mander afin que je vous en cherche un. Si ce bon homme ne fût point mort, il avait dessein de réfuter Baronius par douze volumes entiers, ha que cela serait beau !⁴ ». Comment a-t-il pu être amené à le lire et apprécier les plaisirs de l'esprit dispensés par ses œuvres ?*

Une première solution est délivrée par l'épigramme que fit Grotius⁵, bon ami de Patin et philosophe du droit naturel. Une deuxième est fournie par les rapports épistolaires que Joseph Scaliger a entretenus avec Casaubon. Le « *docte Scaliger* » admirait incontestablement Casaubon. Il a entretenu une correspondance suivie avec lui de 1594 jusqu'à l'assassinat d'Henri IV en 1610, qui, ayant permis aux ultramontains de revenir à la Cour, l'obligea à quitter Paris pour la Cour de Londres. Ils ne se rencontrèrent jamais, mais ils développèrent une estime mutuelle et une réelle amitié. De plus, Casaubon, né de parents huguenots réfugiés à Genève en 1559, bénéficie du flot constant de visiteurs de la capitale du Calvinisme, jusqu'en 1596 quand il part pour Lyon. Les rencontres qu'il fit lui permirent notamment d'être l'arbitre de la Conférence de Fontainebleau entre Duplessis-Mornay et le cardinal Duperron.

Patin l'admire tant pour son érudition latine que pour ses prises de positions dans les dernières années des guerres de Religion. Cependant, c'est particulièrement son combat contre les « *pieuses fourberies et ruses zélées* » des ordres ecclésiastiques qui intéressa notre humaniste chrétien, en lui permettant de compléter les réflexions du « *grand Buchanan* ». Patin revendiquait son attachement à ses œuvres, il ne s'en cachait pas, en qualifiant son érudition calviniste de : « *belle et sublime science qui le rendait incomparable par-dessus tous les savants de son siècle*⁶ ». Les positions de Casaubon contre les Annales ecclésiastiques du cardinal Baronius furent au centre de ses préoccupations. Ces annales traitaient de la nativité du Christ, de sa vie, de sa passion, de son assomption en attaquant les « *pieuses fourberies et ruses zélées* » de l'Église romaine signalées plus haut en latin par Patin.

1 « *de Buchanan, de rerum Scotiis, qui est un admirable écrivain* ». Patin fait référence à *Rerum Scotiarum historia, auctore Georgio Buchanano, ... Accessit de iure regni apud Scotos dialogus, eodem Georgio Buchanano auctore*. Missive du 14 mars 1657. BnF ms 9358, fol 161-162. ERP, tome I, lettre n°130.

2 Du 18 juillet 1642. BnF ms 9358, fol 69. ERP, tome I, lettre n°55.

3 À Charles Spon, le 5 février 1643. BnF ms 9357, fol 3. ERP, tome I, lettre n°171.

4 À Charles Spon, le 20 juin 1653. BnF ms 9357, fol 116-117.

5 Grotius fit un poème sur les Exercitations baroniennes d'Isaac Casaubon. Patin en avait parfaitement conscience comme nous le démontre son billet du 30 août 1655 pour Spon.

6 À Charles Spon, le 8 janvier 1649. ERP, tome I, lettre n°200.

Le gallicanisme de notre libertin érudit perce une nouvelle fois ici, notamment lorsqu'il commente les écrits de Baronius à la lumière des sentences érudites de Casaubon : « *Le cardinal Baronius, quand son esprit se tourna vers l'écriture, s'y est seulement consacré à produire des fables qui plussent au pape*¹ ». Ce cardinal fut supérieur de la Congrégation de l'Oratoire, confesseur du pape Clément VIII, protonotaire apostolique, puis bibliothécaire du Vatican. Ceci explique sa complaisance avec la curie romaine attaquée et stigmatisée par Patin. Ainsi, par ses positions doctrinales Casaubon fut un des acteurs de la culture de Patin, comme par son courage politico-religieux, celui d'un huguenot français qui ne se laissa jamais acheter en abjurant sa foi.

Effectivement, Casaubon n'a jamais monnayé sa foi protestante en échange d'une charge vénale, comme le fera Sorbière un philosophe contemporain que Patin connaît bien. Cette foi incorruptible est ce qui a particulièrement plu à notre humaniste chrétien. Henri IV lui-même, dont Casaubon était l'ami personnel, essaiera en vain de le convertir. Casaubon n'abjura jamais, il préféra même émigrer à Londres où Jacques VI d'Écosse, c'est-à-dire Jacques Ier d'Angleterre, lui réserva un accueil royal devenant ipso facto la cible privilégiée des Jésuites. Il discutait souvent théologie avec le premier roi de la dynastie Stuart.

Les évêques anglicans se réjouirent qu'il fut déjà devenu anglican par le cœur. Cet humaniste calviniste représente pour Patin l'opposition huguenote contre le Pape et ses hordes cléricales et explique pourquoi il ne cessa de diffuser ses réflexions. C'est même lui qui le fit découvrir à son ami protestant Spon, il ne lui manque pas de lui offrir un bel exemplaire de ces *Annales* contre Baronius : « *Pour le Casaubon contre Baronius, ne le cherchez point, je vous en fais présent d'un in-4^o que j'ai céans très bien conditionné ; vous trouverez quelque jour que c'est un excellent ouvrage. Si ce bonhomme eût vécu, il en eût fait encore onze autres pour les opposer aux douze in-8^o de Baronius. Vous le trouverez dans le premier paquet que je vous enverrai, il y est déjà associé*² ».

Pierre Charron a suivi des études en droit, c'est un théologien, philosophe et moraliste français que Patin admirait énormément, en particulier pour son *Traité de la Sagesse* qu'il qualifie de « divin » : « *Vous savez ce qu'en a dit Pierre Charron en sa Sagesse, livre divin*³ ». Patin s'intéresse à ses réflexions et à ses liens avec Montaigne. On sait l'amitié qui les unit et l'influence de Montaigne sur le scepticisme de Charron. Que retire Patin de Pierre Charron « *qui a été un divin homme*⁴ » ? Il en recommande la lecture à ses correspondants⁵. Partisan de la tolérance religieuse, Charron sépare la religion de la morale qu'il étaye sur sa conception de la nature humaine. Influencé par le stoïcisme, il construit un rationalisme mécanique en éliminant la théologie. Patin nous informe de l'admiration de Naudé pour Charron⁶. Naudé a pu donc influencer Patin sur ce plan. *Le Traité de la Sagesse* fut évidemment mis à l'index. La Papauté ne pouvait tolérer la scission entre la religion et le concept étatique.

1 À Charles Spon, le 20 juin 1653. BnF ms 9357, fol 116-117.

2 À Charles Spon, le 29 juillet 1653. BnF ms 9357, fol 120-121. Patin emploie ici le terme « *bonhomme* » dans un sens non péjoratif, mais pour souligner le comportement de Casaubon, en qui il vit l'honnêteté.

3 À Claude II Belin, le 2 juin 1660. BnF ms 9358, fol 184. ERP, tome I, lettre n°149.

4 À André Falconet, le 23 janvier 1665. EVB, tome III, lettre n°347. ERP, tome III, lettre n°549.

5 « *Lisez la Sagesse de Charron tous les ans deux fois* ». À Hugues de Salins, le 6 mars 1655. BnF ms 9357, fol 1661.

6 « *Il prisait pareillement bien fort deux autres livres, savoir la Sagesse de Charron et la République de Bodin. Il disait que ce premier était une belle morale et une bonne anatomie de l'esprit de l'homme ...* ». À Charles Spon, le 17 octobre 1667. BnF ms 9358, fol 210-212. ERP, tome II, lettre n°351.

En outre Charron affirme que la philosophie morale areligieuse suffit à parvenir à « l'excellence et perfection de l'homme¹ ». Bien avant l'œuvre de Spinoza *L'Éthique*, que Patin n'a pu lire², le contact est donc possible avec l'analogie entre Dieu et la Nature. (« Dieu c'est-à-dire la nature³ »). Les idées teintées de platonisme de Charron relatives à la gestion de la République ont plu à Patin. Charron préconise la sagesse des gouvernants, leur prudence, leur savoir faire et leur fidélité. Patin ne peut qu'adhérer aux valeurs de l'honnêteté en politique et de la noblesse morale des charges étatiques : « Si elle a de tels degrés d'ambition d'esprit étant en France, elle pourra bien faire changer la scène et renverser le théâtre qui subsiste il n'y a que trop longtemps. Élevés sont ces esprits et noble est cette sorte de disposition qui promet la grandeur et accomplissent parfois quelque chose d'éminent⁴; mais l'événement n'en est pas toujours heureux, ces esprits ardents sont bien plus propres à tenter des innovations dans les affaires publiques qu'à les bien diriger⁵ ».

Patin connaît l'œuvre de l'humaniste français Marc-Antoine Muret. Il doit moins s'intéresser à sa vie, à la protection pontificale dont il bénéficia, qu'à l'érudition de ce maître de l'éloquence néo-latine qui enseigna la rhétorique à Montaigne : « Un certain Brescian avait fait des vers contre Muret ; ce grand homme, au lieu de s'en fâcher, lui envoya ces deux vers pour toute réponse : À Brescia, les chants que composent les poètes ne sont pas dignes de torcher le cul aux gens de chez nous⁶ ». Notre érudit a trouvé chez Muret des leçons pour discourir en latin et des compléments sur l'histoire romaine. Il cite l'ouvrage *Mureti Institutio puerilis*⁷. Il reprend à propos de Cicéron la formule « *Optimus bonorum*⁸ ».

En ce qui concerne Lipse, Patin ne condamne pas ses incessantes conversions qui lui paraissent à juste titre de cause politique : « Ce siècle ne me plaît point, disait Juste Lipse, étant si fertile en religion et si stérile en piété. Tous ces gens-là se servent du nom de Dieu pour faire leurs affaires et tromper le monde. La religion est un grand manteau qui met bien des fourbes à couvert⁹ ». Mais comme expert, il condamne son style latin. Patin reconnaît l'érudition de Lipse, et le juge honnête homme. Il apprécie son humilité, son esprit franc, compatit aux attaques subies de la part du Pape et de ses hordes : « Tant la religion a pu inspirer de crimes ! » : « Lipse est excellent pour sa foi, sa modestie, sa probité, sa mémoire et pour les bons mots des anciens, mais son style ne vaut rien, ne l'imitiez point et fuge tanquam scopulum ; mais il était bien savant et honnête homme. Il eut une raison politique qui lui fit changer son style comme il voulut changer de religion : de catholique romain, il fut luthérien, au moins en fit-il la mine ; puis calviniste, mais déguisé ; enfin catholique romain et mourut l'an 1606 entre les bras de Lessius, jésuite qui l'avait infatué. *Tantum religio potuit suadere malorum !*¹⁰ ».

1 *De la sagesse*, p 32.

2 *L'Éthique* fut éditée en 1677.

3 Pierre Charron, *Œuvres complètes*, édition de 1635, p 18-19.

4 L'extrait est écrit en latin dans la missive envoyée à Falconet : « *Sublimes illi spiritus et generosa eiusmodi indoles, magnum qui pollicentur, et interdum aliquid egregium præstant* ».

5 Extrait rédigé en latin : « *igneâ illa ingenia novandis et movendis rebus quam componendis semper aptiora sunt deprehensa* ». Inspiré du latin de Charron : « *novandis quam gerendis rebus aptiora ingenia illa ignea* ». À André Falconet, le 6 juin 1659. EVB, tome I, lettre n°143. ERP, tome III, lettre n°469. « *Esprits ardents* » = conseillers.

6 Les deux vers sont écrit en latin : « *Brixia, vestrates quæ conduit carmina vates, Non sunt nostrates tergere digna nates* ». À André Falconet, le 3 novembre 1651. EVB, tome I, lettre n°64. ERP, tome II, lettre n°401.

7 À Charles Spon, le 1er mai 1654. BnF ms 9357, fol 150-151. ERP, tome II, lettre n°351.

8 *Épigrammes de jeunesse* de Marc-Antoine Muret, poème 63 : *Tanto ut sim ipse miserrimus malorum, / Quanto tu unus es optimus optimorum* {Autant je suis le plus misérable des méchants, autant tu es le meilleur des hommes de bien}. À André Falconet, le 5 mars 1660. EVB, tome II, lettres n°176. ERP, tome II, lettre n°510.

9 À André Falconet, le 6 août 1660. EVB, tome II, lettre n°193.

10 À Hugues de Salins, le 27 mars 1655. ERP, tome I, lettre n°169.

Notre humaniste chrétien apprécie sa conception stoïcienne de la gestion du pouvoir. Il reprend dans la citation suivante son hostilité à la présence d'étrangers au gouvernement : « *c'est folie de nous plaindre, il faut nous résoudre à voir arriver la vérification de la menace que la Sainte Écriture nous a faite : Væ tibi, terra, cuius rex puer est, et in qua principes comedunt mane ! Malheur à la terre qui est gouvernée par une femme ! Malheur encore plus grand à celle qui se laisse gouverner par un étranger ! Juste Lipse a fort bien dit dans ses Politiques : Effatum hoc habe, Ut in quam domum vespillones veniunt, signum est funeris, sic reipublicæ labentis, ad quam fulciendam adhibentur peregrini ; ce que je tiens pour très vrai et dont je ne doute nullement, principalement quand ils sont de la trempe du Mazarin, qui est un grand larron, fort ignorant en tout, et principalement au métier dont il se mêle ; mais au reste, grand hâbleur, grand fourbe, grand comédien, bateleur de longue robe et tyran à rouge bonnet¹* ».

Patin apprécie particulièrement de Lipse les 6 livres de Politique ou de doctrine civile, et en extrait la phrase suivante : « *Tenez pour vrai cet oracle, De même que la venue du croque-mort dans une maison est le signe des funérailles, de même celui d'une république qui s'écroule est la venue d'étrangers qui s'appliquent à la soutenir²* ». Patin se console en lisant les deux livres sur la *Constance*, qui sont essentiellement une exhortation sur les afflictions publiques³. Il partage avec Lipse le combat contre la tyrannie des gouvernants : « *Dieu nous préserve et garde d'un autre Mazarin, vide Lipsium Centuria I, Epistola 4⁴* ».

Lipse a surtout contribué à conforter les principes stoïciens de Patin dans une version christianisée dont les études de l'érudit hollandais sur Sénèque portent témoignage. Patin nous informe que son père connaissait personnellement Lipse dont il était l'ami, et qu'il aurait même tiré son goût pour l'Antiquité de cette relation⁵ : « *Il y a longtemps que j'ai ouï dire à feu mon père un beau mot qui est dans les Épîtres de Lipse : Viris bonis dolendum est quod tam multa nimis liceant improbis⁶. J'ai céans le même tome que feu mon père avait de ces Épîtres dont il avait connu l'auteur. Il disait que Lipse lui avait conseillé de me faire étudier, Dieu soit loué de tout ! Il avait une grande amitié pour Lipse et certes, il le méritait : tout ce qu'il a écrit est bon, mais son style ne l'est guère. Pour les méchants, ils ont trop de crédit, et les moines, trop d'ambition et d'envie de se venger de ceux qui ne sont pas leurs amis et qui n'ont point fait le pain bénit dans leur cabale⁷* ».

1 À André Falconet, le 28 mai 1649. EVB, tome I, lettres n°17 (adressée par erreur à Spon). ERP, tome II, lettre n°366.

2 Juste Lipse, *Politicorum*, Chapitre IV, livre III. Imprimé à Leyde en 1589.

3 « *Bon Dieu ! qu'il arrive bien des malheurs au monde, dont les gens de bien ne sont pas coupables. Je lis dans mes mauvaises heures, et à mon loisir, pour tâcher de me consoler, le livre de Justus Lipsius De Constantia* ». À André Falconet, le 22 juin 1668. EVB, tome III, lettres n°472. ERP, tome III, lettre n°768.

4 « *voyez Lipse, centurie I, épître 4* ». À André Falconet, le 20 mars 1667. EVB, tome III, lettres n°444. ERP, tome III, lettre n°743. Patin encourageait son ami lyonnais à lire cet extrait de Lipse, issu des *Epistolarum selectarum III centuriæ*.

5 À André Falconet, le 14 mai 1666. EVB, tome III, lettres n°405 et 406. ERP, tome III, lettre n°711.

6 « *Les hommes de bien doivent pâtir de tant de choses qu'on permet aux malhonnêtes gens* ».

7 Missive à Falconet du 14 mai 1666. Références note 5.

Cette éthique politique chez Patin se conjugue avec son idéal de tolérance. Il s'inspire donc de certains hommes politiques français du XVI^e siècle : « *Voyez M. le chancelier de L'Hospital, qui a été un des grands hommes qui fût jamais, en mérite, en science, et en probité*¹ ». Patin s'intéresse surtout aux huit années au cours desquelles le Chancelier Michel de l'Hospital s'efforce, après la conjuration d'Amboise, de rétablir la concorde entre les deux camps religieux par la politique des édits de tolérance. Lui plaît aussi le gallicanisme de l'Hospital qui avait conduit le Chancelier à rompre avec le cardinal de Lorraine en 1564. Le cardinal de Guise, de retour du Concile de Trente, voulait faire appliquer les décisions tridentines. Patin approuve également les efforts du chancelier pour moraliser la Justice et son projet, non appliqué, de suppression de la vénalité des offices. L'éloge est clair : « *Il y avait encore en ce temps-là parmi les hommes quelque respect d'équité et de vertu, nondum Barbarico pollutus semine sanguis conspurcaverat Galliam nostram, etc*² ». En écrivant « *le sang souillé par la semence barbare n'avait pas encore sali notre Gaule, etc.* », Patin s'inspire des *Épîtres* de l'Hospital³.

Patin approuve forcément l'Édit de Nantes au nom de la concorde civile : « *M. Soffrey de Calignon qui a été un grand homme d'État et qui a fait l'édit de Nantes avec M. le président de Thou, qui a fait l'Histoire de son temps et qui a été père de ce pauvre malheureux qui eut la tête tranchée à Lyon, l'an 1642*⁴ ». Patin adhère semblablement au choix monarchique de Bodin et plus spécifiquement à son gallicanisme. Il adhère même à sa conception d'un État puissant mais respectueux des lois fondamentales, de la vie privée des sujets et de la propriété privée : « *Votre livre de Marot n'est point mauvais, gardez-le bien et le cachez de peur que les moines ne vous le dérobent et ne le brûlent. Mettez-le avec M. François Rabelais, le Catholicon d'Espagne, la République de Bodin, les Politiques de Lipse, les Essais de Montaigne et la Sagesse de Charron*⁵ ». Donc Patin choisit aussi ce que Bodin appelait la monarchie royale, et selon lui dans la tradition naturelle française. Patin apprécie aussi forcément l'appel de Bodin à une politique de tolérance, typique de tous les Politiques.

Notre humaniste chrétien a lu les ouvrages de philosophie et d'histoire de Pasquier, célèbre juriste et avocat au Parlement de Paris en 1549, puis avocat général de la Chambre des Comptes en 1585. Il l'apprécie autant pour les plaisirs de l'esprit procurés par l'érudition de Pasquier que pour les prises de position politique qui rejoignent le concept de souveraineté bodinien : « *je fais moins d'état que du trique-nique, comme dit le bon M. Étienne Pasquier en ses Recherches de France*⁶ ». Pasquier fut l'élève de Jacques Cujas, jurisconsulte toulousain célèbre pour ses commentaires sur le droit romain. Pasquier fut aussi historien des lettres françaises et des traditions nationales (*Recherches de la France*, 1560-1621). Il fut aussi l'auteur de poésies et de travaux sur le droit, la politique, et la philosophie. Pasquier fut de peu contemporain de Patin qui retrouve dans *Recherches de la France* le rire rabelaisien et un sentiment d'appartenance à une communauté que Patin qualifie parfois de « nation ». Il partage l'idée de Pasquier, et de Bodin, d'une nécessaire éviction de la noblesse de sang des affaires politiques. Celle-ci, par ses aspirations féodales sous le couvert d'un idéal religieux, avait mis en cause l'autorité de l'État en profitant du chaos des guerres civiles religieuses. Point de monarchie suzeraine, ni pour Pasquier, ni pour Patin.

1 À Charles Spon, le 14 janvier 1659. EVB, tome I, lettres n°144. ERP, tome III, lettre n°480, adressée par erreur à Falconet, au vu des vœux pour la nouvelle année en début de lettre qu'il avait déjà présentés au 3 janvier à Falconet, son autre ami lyonnais.

2 Le 27 décembre 1658. EVB, tome I, lettres n°128. ERP, tome III, lettre n°464.

3 « *si quis adhuc antiquæ stirpis in urbe est / Barbarico nondum pollutus semine sanguis* ». {s'il y a encore quelqu'un d'antique souche dont le sang ne soit pas souillé par la semence barbare}. Michel de L'Hospital, *Épîtres*, livre I, *Aux Muses romaines*.

4 À André Falconet, le 4 mai 1663. EVB, tome II, lettres n°292. ERP, tome III, lettre n°593.

5 À Hugues de Salins, le 27 mars 1655. Fond privé. ERP, tome I, lettre n°159.

6 À Charles Spon, le 10 mars 1648. ERP, tome I, lettre n°192.

Notre antijésuite se retrouve totalement dans le gallicanisme de Pasquier. On sait que Pasquier avait été au Parlement l'avocat de L'Université de Paris contre les Jésuites qui n'obtinrent d'ailleurs pas la collation des grades. On a dit que Patin fut, certes dans un tout autre contexte, défenseur acharné des droits et privilèges universitaires, il pouvait dans une certaine mesure s'identifier à Pasquier. D'une manière plus générale Patin puise dans Pasquier son argumentaire contre les Jésuites, ces « *pharisiens du christianisme* ». Il se réjouit de posséder son *Catéchisme des Jésuites*, livre rare puisqu'évidemment à l'Index. S'est ainsi façonné l'acharnement de Patin contre ce qu'il considère aussi comme une secte machiavélique manipulant les fidèles populaires naïfs afin d'œuvrer à sa propre puissance et à celle du Pape.

Patin s'intéresse de très près aux écrits protestants : « *Je n'ai rien ouï dire des pharisiens de Bayonne, mais ils mériteraient bien d'être chassés de toute l'Europe. Sunt enim viri nequissimi, et nebulones pessimi*¹, *Théodore de Bèze les a autrefois nommés ultimum Satanae crepitem*² ». Il lit les éditions des Bibles protestantes et leurs exégèses³, les traités théologiques de Théodore de Bèze : « *ainsi eux, imitant ce beau dessein, font une autre Bible à leur mode, laquelle ne contiendra que huit tomes et aura les extraits des meilleurs commentateurs, non pas de grege loyolitico, mais des réformés, comme Calvin, Bèze, Spanheim*⁴ ». « *Vézelay, ville natale de M. Théodore de Bèze qui a si heureusement travaillé sur le Nouveau Testament*⁵ ».

Patin cite aussi Bèze dans une lettre où l'épistolier exprime sa haine de la Rome pontificale : « *Ô l'abominable pays où l'on ne fait pas plus de difficulté de tuer un homme qu'une mouche ! Gardez-vous bien, mon cher ami, de penser d'aller jamais là, quelque belles offres que l'on vous fasse. Dites-leur, comme fit saint Pierre à Simon le Magicien, Pecunia tua tecum sit in perditionem*⁶, *pour parler aux termes de la Vulgate, ou, pour parler avec Bèze, Pecunia tua tecum pereat*⁷ ! *Heu fuge crudelis terras*⁸ ! *Mais vous êtes bien à Paris, grâce à Dieu, n'en bougez point ; mais vous êtes trop sage pour faire autrement*⁹ ». Patin partage également avec les protestants le rejet des superstitions. Cette vive sympathie pour les écrits théologiques réformés, et les amitiés protestantes de Patin, posent forcément la question de sa foi. Il est à noter que n'apparaissent nulle part dans sa correspondance des références aux ouvrages politiques des monarchomaques réformés¹⁰. Patin ne peut adhérer au principe de légitimation de la rébellion.

1 « *Ce sont en effet des hommes qui ne valent absolument rien, les pires des brigands* ».

2 À Claude Belin le Jeune, le 30 juin 1657. BnF ms 9358, fol 165. ERP, tome I, lettre n°133.

3 « *La grande Bible latine est achevée en Angleterre* », qui était en 8 volumes et a bénéficié des commentaires des plus grands théologiens protestants, Calvin, et de Bèze. À Claude Belin le Jeune, le 25 décembre 1660. BnF ms 9358, fol 189-190. ERP, tome I, lettre n°152.

4 « *ainsi eux* » renvoie aux libraires d'Angleterre, par lesquels Patin a appris l'existence de leur projet d'édition. Friedrich Spanheim est un disciple de Calvin. À Charles Spon, le 24 mai 1658. BnF ms 9357, fol 313-313. ERP, tome II, lettre n°329.

5 À Charles Spon, le 7 mai 1658. BnF ms 9357, fol 251-252, Patin s'est trompé dans la datation de son billet en marquant 1657, le contenu impose 1658. ERP, tome II, lettre n°306.

6 « *Puisse avec toi périr ton argent* ». Parole de Pierre à Simon le Mage ou le Magicien, lorsque ce dernier lui offrit de l'argent après avoir adhéré au christianisme dans l'idée de pénétrer le mystère des miracles qu'accomplissaient les apôtres. *Actes des apôtres*, 8-20. Le terme de simonie vient de cette parabole pour dénoncer le trafic des charges et des bénéfices ecclésiastiques. La curie romaine a longtemps lutté contre cette corruption interne.

7 « *Que ton argent périsse avec toi !* ».

8 « *Hélas, fuis ces terres cruelles !* ». Virgile, *Énéide*, chant III, vers 44.

9 De Charles Spon, le 28 août 1657. BIU Santé ms 2007, fol 293-294.

10 Notamment *Le traité de l'autorité du magistrat* (1554) et *Des droit des magistrats sur leurs sujets* (1574) de Théodore de Bèze.

Patin connaît parfaitement la carrière de Philippe Duplessis-Mornay, le rôle majeur qu'il a joué dans l'accession au trône de Henri de Navarre puis son activité de diplomate : « *Il avait jadis été ambassadeur en Angleterre vers le roi Élisabeth, du temps de Charles IX (M. Duplessis-Mornay disait qu'il fallait dire ainsi, et dire la reine Jaquette, vu que cette princesse méritait le haut-de-chausse)*¹ ». En revanche, Patin ne peut adhérer à l'approbation de la rébellion contre un État légitimement en place formulée par Duplessis-Mornay. Nonobstant, il peut apprécier la liste des vertus royales énumérées par Duplessis-Mornay, comme sa condamnation du gouvernant qui ruine l'État.

François Hotman, un autre monarchomaque calviniste, fait une brève apparition sous la plume de Patin pour stigmatiser l'implication de Catherine de Médicis dans le massacre de la Saint-Barthélémy à l'occasion d'un reproche de Patin à Anne d'Autriche pour avoir quitté Paris livré à la Fronde parlementaire. Les femmes sont donc bien, comme le pense Hotman, incapables de régner ! : « *Dieu merci, nous n'avons eu aucune nécessité, et n'ai en aucune façon, ni moi, ni les miens, pensé à sortir de Paris ; joint que j'ai toujours cru que l'affaire s'accorderait devant Pâques, quod si factum non fuisset*², *comment la reine, qui est si bonne et si catholique, imo recatholicatissima*³ [...] *aurait-elle pu aller à confesse à Pâques et avoir absolution de ses fautes*⁴ ».

Notre épistolier érasmien appréciait aussi la poésie du XVI^e siècle. Il fit éditer en 1637 les harangues latines de Jean Passerat *Orationes* et *Proefationes*. Il rend compte de son admiration pour l'éloquence de Passerat par l'éloge qu'il lui adresse. Il informe Claude Belin le Jeune d'une prochaine édition des « *préfaces et poésies de M. Jean Passerat, qui fut autrefois de votre pays, assurément Troyen, vraiment célèbre, "fleur détachée du peuple, et moelle de Suada"*⁵ ». Patin fut très sensible à la harangue prononcée par Passerat à l'occasion de l'entrée triomphale d'Henri IV à Paris le 22 mars 1594.

L'héritage de la pensée politique et philosophique antique et humaniste est donc considérable dans la culture de Patin. Il retient de ces conceptions juridiques et morales de l'État le principe de l'État de droit et les critères d'un État légitime. L'apport de la pensée antique s'effectue directement comme par l'intermédiaire de l'Humanisme qui l'a christianisée. La passion de Patin pour l'Histoire romaine et son intérêt pour les courants philosophiques grecs renforcent l'empreinte. L'influence de la pensée protestante du XVI^e siècle est plus sélective en matière politique, et nous traiterons dans un chapitre ultérieur de ses conséquences sur la foi de Patin. Mais Patin vit au XVII^e siècle et il fait aussi son miel de la pensée politique de son temps.

1 À Charles Spon, le 28 décembre 1657. BnF ms 9357, fol 290-291. ERP, tome II, lettre n°322.

2 « *parce que si tel n'avait pas été le cas* ».

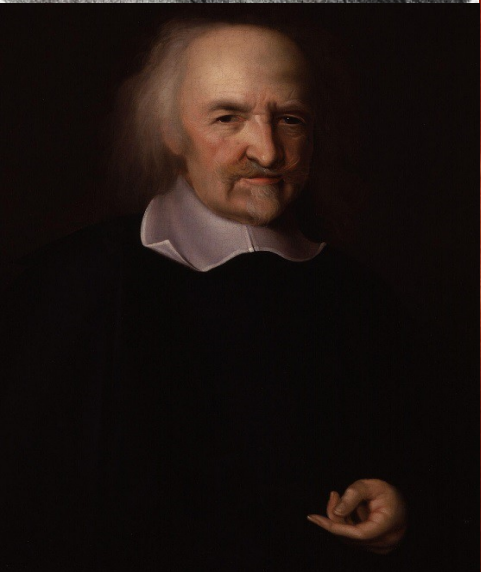
3 « *et même tout à fait recatholicisée* ».

4 À Charles Spon, le 14 mai 1649. BnF ms 9357, fol 51-52. EVB, tome I, lettre n°16. ERP, tome I, lettre n°203.

5 La deuxième partie de la phrase est en latin dans la missive du 18 janvier 1637 adressée à Claude Belin le Jeune : « *qui olim fuit vestras, nimirum Trecensis, vere nobilis, flos delibatus populi Suadoeque medulla* ». BnF ms 9358, fol 39. ERP, tome I, lettre n°25. « *fleur détachée du peuple, etmoelle de Suada* » est une citation empruntée par Patin à Quintus Ennius dans *Annales de la République romaine*, IX, 308. Ennius était un poète latin protégé des Scipions sous la République romaine. Il est considéré comme « *père de la poésie latine* », notamment par Horace, le deuxième poète latin préféré de Patin après Virgile. Ennius a inspiré l'épopée virgilienne, Cicéron et Montaigne.

Chapitre III

Patin dans son Siècle



Un réseau d'informations immédiates

Patin s'intéressait à tout, aux affaires de l'État, à la vie politique, diplomatique, religieuse et aux épisodes de la vie des familles royales dans les Cours d'Europe. Sa soif d'informations ne se limitait pas à la France. Il détenait parfois des renseignements sur un événement le jour même de son déroulement. Ce pouvait être la séance à huis clos du Conseil gouvernemental. Il était prévenu de la préparation d'un Carrousel royal ou de l'entrée officielle du roi dans la capitale. Il connaissait dans les moindres détails l'autopsie de Louis XIII. Il eut même des informations sur les premières fêtes qui eurent lieu à Versailles. Il suivait avec intérêt les épisodes de la vie amoureuse de Louis XIV. Cette masse d'informations alimente ses réflexions politiques. Son réseau de communication est exceptionnel pour le XVII^e siècle par l'espace concerné et le maillage. Il fait penser au réseau des liens entre humanistes dans l'Europe du XVI^e siècle. Sa charge de professeur au Collège royal lui facilite les prises de contact à l'échelon européen.

« Je vous supplie de m'apprendre, si vous le savez (mais que ne sauriez-vous ?) »¹

Patin vivait à Paris depuis presque 40 ans lorsque Spon lui écrivit cette phrase. Patin vit dans la capitale à un moment où la Cour, et donc le gouvernement, se sédentarise de plus en plus. Du Louvre, du Palais Cardinal puis Royal proviennent les nouvelles. Patin connaissait nombre de diplomates qui venaient le consulter comme médecin, ou qui assistaient à ses cours. Revenus dans leur pays, ils pouvaient parler de Patin à leurs successeurs.

« Il y en a ici un ambassadeur fort leste et fort brave, mais je crois qu'il y vient pour autre chose ; je suis son médecin et ami »²

Patin fit la connaissance du comte de Molina, ambassadeur d'Espagne, de Sehested, homme d'État et ambassadeur du Danemark, du comte de Königsmarck, ambassadeur de Suède, et du baron de Holles, ambassadeur d'Angleterre depuis 1663 : *« J'ai vu ici quelques jours l'ambassadeur d'Angleterre à qui j'ai dit aujourd'hui adieu, d'autant qu'il doit partir dans deux jours pour s'en retourner à Londres »³*.

Ces diplomates malgré leur devoir de réserve devaient nécessairement fournir des informations à Patin, d'autant plus qu'il existe une réelle amitié entre eux. Patin était en si bons termes qu'il connaissait les dessous de la vie diplomatique des États européens : *« M. Hannibal Sehested, ambassadeur extraordinaire du Danemark, est ici arrivé depuis trois jours incognito »⁴*. Patin faisait même l'intermédiaire entre le roi de Danemark et son ambassadeur ! : *« J'apprends que le Cardan de M. le premier président est en chemin avec trois autres exemplaires que j'ai demandés pour le roi de Danemark, pour monsieur son ambassadeur »⁵*. L'amitié de Patin avec l'ambassadeur de Suède lui permet également d'étendre son faisceau d'informations de Paris jusqu'à la mer Baltique, et également dans les États allemands dont était originaire le comte.

1 De Charles Spon, le 20 mars 1657. BIUS ms 2007, fol 276-277.

2 Hannibal Sehested lord trésorier et conseiller d'État de Frédéric III jusqu'à sa mort en 1666. Il a négocié le traité de Copenhague. Louis XIV lui avait accordé plusieurs audiences entre 1663 et 1666. À André Falconet, le 24 octobre 1662. EVB, tome II, lettre n°280. ERP, tome III, lettre n°602.

3 Denzil Holles est un homme d'État important dans la vie politique anglaise pour la période de la guerre civile. À André Falconet, le 28 mai 1666. EVB, tome III, lettre n°407. ERP, tome III, lettre n°712.

4 À André Falconet, le 5 février 1666. EVB, tome III, lettre n°394. ERP, tome III, lettre n°701.

5 Il s'agit des exemplaires de l'*Opera omnia* de Cardan. À André Falconet, le 4 mai 1663. EVB, tome II, lettre n°292. ERP, tome III, lettre n°613.

C'est grâce à son activité professionnelle que Patin a l'occasion de fréquenter le comte de Königsmarck : « *J'ai aujourd'hui salué l'ambassadeur de Suède, M. le comte de Königsmarck, qui m'a fait grand accueil. Il n'a pas 30 ans, on m'a dit qu'il me veut prendre pour son médecin, il a la réputation d'un fort adroit et habile négociateur*¹ ». Très vite ces relations professionnelles se transcendent en sympathie amicale à tel point que le diplomate qui se rattache à la Cour de Suède livre à Patin des secrets d'État ! Notamment lorsque Louis XIV accorda un subside à l'ambassadeur² peut-être pour espionner les États allemands, ou encore à la Cour de Suède, véritable puissance montante d'où son surnom de « maîtresse de la Baltique ». De plus, la France a déclaré à l'Angleterre le 26 janvier 1666. Patin écrit : « *M. l'ambassadeur de Suède, le comte de Königsmarck, enfin s'en est allé. J'eus l'honneur de lui dire adieu hier au matin et le vis partir. Le roi lui a fait présent d'un bijou de 2 000 pistoles*³ ». Le comte de Königsmarck invita même Patin à une fête parisienne qu'il organise, c'est dire la confiance que lui témoignait le diplomate pour l'initier dans son cercle d'intimes : « *Ce vendredi 14^e de mai. Notre nouvel ambassadeur de Suède fera son entrée dimanche prochain, je suis invité pour être de fête, et du festin aussi*⁴ ». Mais Patin refusa l'invitation pour la raison qu'il « *ne bois plus qu'en philosophe*⁵ », mais aussi pour ne avoir à parler l'allemand, que notre bourgeois parisien ne comprenait guère ! : « *J'ai été invité de la fête, mais je n'y ai point été, j'aurais eu peur qu'il ne m'eût fallu boire là en Allemand : je ne bois plus qu'en philosophe, qui a tantôt 65 ans ; j'ai cette obligation à la vieillesse et à un peu de philosophie*⁶ ».

C'est sûrement grâce à son amitié avec Königsmarck que Patin connaissait les rapports entre Louis XIV et les ambassadeurs étrangers : « *Les Hollandais sont allés braver les Anglais jusque dans leurs ports, comme ceux-ci étaient venus jusqu'au Texel. Le roi de Danemark est résolu d'envoyer un ambassadeur en Hollande et à Paris*⁷; on dit que ce serait le même qui était ici il y a trois ans, savoir M. Hannibal Sehested. Apparemment, ce roi voudrait procurer quelque accord entre les Anglais et les Hollandais. Cet ambassadeur était fort agréable à notre roi, il me témoignait beaucoup d'affection⁸ ». En 1667, c'est par la venue du comte à Paris que Patin apprend la future tenue de pourparlers de paix entre l'Angleterre et la Hollande avec la médiation de la Suède et de la France, les deux grandes puissances maritimes rivales étant épuisées de la guerre qui les oppose depuis quatre ans. Patin écrit : « *Le comte de Königsmarck, ambassadeur de Suède, viendra ici pour offrir au roi, de la part de son maître, une médiation entre les Français, les Anglais et les Hollandais. Les Danois sont de nouveau entrés en une nouvelle alliance avec les Hollandais*⁹ ». Patin signale par la même occasion l'alliance entre la Hollande et le Danemark, pour renforcer la puissance maritime du grand pensionnaire de Hollande, Jean de Witt. Ainsi, plusieurs diplomates tenaient Patin étroitement informé des soubresauts de la vie diplomatique et des nouvelles militaires. Néanmoins, il ne faut pas oublier le rôle décisif de Sehested, qui fut une source d'information aussi précieuse que Königsmarck. C'est notamment par l'intermédiaire du diplomate danois que Patin apprend l'issue de la bataille des Quatre-jours seulement 8 jours après la défaite décisive des Anglais qui « *y ont perdu 25 grands vaisseaux et qu'on leur a emmené en Hollande plus de 3 000 prisonniers*¹⁰ ».

1 À André Falconet, le 4 mai 1666. EVB, tome III, lettre n°404. ERP, tome III, lettre n°710.

2 Politique traditionnelle des subsides.

3 À André Falconet, le 30 octobre 1666. EVB, tome III, lettre n°426. ERP, tome III, lettre n°729.

4 À André Falconet, le 14 mai 1666. EVB, tome III, lettre n°405.

5 Patin adhère au stéréotype national qui assimile les Allemands à des buveurs.

6 À André Falconet, le 18 mai 1666. EVB, tome III, lettre n°406. ERP, tome III, lettre n°711.

7 Médiation danoise dans le cadre de la guerre anglo-hollandaise, 1665 - 1667.

8 Il est possible que Patin ait lu le *Journal* de Samuel Pepys pour être si bien informé des conflits anglo-néerlandais. Un journal qui le tient également informé de la vie anglaise. À André Falconet, le 30 octobre 1665. EVB, tome III, lettre n°379.

9 À André Falconet, le 20 mars 1667. EVB, tome III, lettre n°444. ERP, tome III, lettre n°743.

10 À André Falconet, le 22 juin 1666. EVB, tome III, lettre n°405. ERP, tome III, lettre n°715.

Il faut insister sur la nature des relations entre Patin et ses amis diplomates, cela serait en effet un tort de penser qu'il s'agissait de sympathies éphémères qui s'estompaient une fois l'ambassadeur reparti dans le royaume qu'il représente à la Cour de France. En réalité, notre épistolier entretenait une véritable amitié sincère avec les envoyés diplomatiques qu'il était amené à rencontrer. On en est témoin lorsque Patin apprend à Falconet la mort de leur « *bon ami Hannibal Sehested* » : « *Ce 25^e de septembre. Je ne vous écris hier que par occasion de la mort de notre bon ami Hannibal Sehested, l'ambassadeur de Danemark. Il a été embaumé et remporté en son pays où il avait bien envie de retourner sur la fin de cet automne¹* ». Patin, sans être ambassadeur, était aussi bien au courant des affaires diplomatiques, du jeu des alliances sur l'échiquier européen ! Il put aussi compter sur ses discussions avec le fils de son ami Grotius, Pieter, qui fut comme son père ambassadeur des Provinces-Unies à partir de 1670 : « *Les Hollandais ont tâché d'obtenir du roi par leur ambassadeur, qui est le fils de M. Grotius, le premier homme de son siècle, la liberté et le rétablissement du commerce ; mais ils n'ont pas pu encore en venir à bout et je crois qu'à la fin, ils se repentiront de ne s'être pas tenus aux bonnes grâces du roi ; mais qui dit Hollandais dit glorieux, et puis ils sont huguenots et républicains. Ils ont réussi en leur révolte contre le roi d'Espagne et sont gens de mer, qui sont des causes de leur superbe ; aussi dit-on qu'ils sont extrêmement riches et très puissants sur mer, et non sur la terre²* ». Son amitié avec le Baron de Holles lui permit d'être dans le feu de l'actualité de la vie politique anglaise : « *les Anglais ont cassé leur ancien Parlement, qui est celui qui fit mourir le feu roi l'an 1649, et qu'ils en veulent établir un autre qui aura, ce disent-ils, plus de liberté et moins d'autorité de mal faire. Toutes les nouvelles institutions ne manquent jamais de promettre force soulagement au peuple, mais cela ne réussit pas, et in hoc versatur Deorum iniquitas³. Ceux de Londres se sont accordés avec le général Monck pour tenir la main à ce nouveau Parlement réformé⁴* ».

Les relations de Patin avec certains libertins érudits ont pu aussi contribuer à son information. Naudé lors de ses voyages en Suède et en Italie informe Patin sur la vie politique à l'étranger, sur la Cour pontificale. Il faut également mentionner le réseau impressionnant de Patin avec des médecins et des érudits dans toute l'Europe, dont certains parcoururent le continent⁵ : Marten Schoock et Ijsbrand van Diemberbroeck à Utrecht, Johannes Antonides Vander Linden à Amsterdam, Nicolaas Heinsius et Johann Caspar Bauhin⁶ à Leyde, Simon Paulli l'Ancien et Thomas Bartholin à Copenhague,⁷ Plempius à Louvain, Johann Michael Dilherr à Nuremberg, Wermer Rolfink à Iéna, Johann Garmers à Hambourg, Johann Paul Felwingeret et Johann Georg Volckamer à Altdorf, Sebastian Scheffer à Francfort. Néanmoins, sans ses connaissances dans les arcanes du pouvoir en France, Patin n'aurait pu entretenir de façon pérenne ce vaste réseau : « *M. Granel, envoyé de notre roi et, comme on dit en français, son résident dans votre ville, vous remettra cette lettre. Si elle vous a satisfait, vous tiendrez dorénavant cet intermédiaire pour très fiable ; nos courriers traîneront en effet moins en chemin et nous arriveront en parfaite sûreté. J'ai eu pour auditeur et ami en cette ville M. Scheffer le jeune, médecin en votre ville ; vous le saluerez obligeamment de ma part, ainsi que son père, si cela ne vous dérange pas ; et s'il veut m'écrire, vous prendrez sa lettre, l'insérerez dans une des vôtres et la remettrez à M. Granel pour qu'il me la fasse délivrer, car il écrit toutes les semaines à M. de Brienne, conseiller secrétaire du roi⁸* ».

1 À André Falconet, le 1er octobre 1666. EVB, tome III, lettres n°428 - 429. ERP, tome III, lettres n°721 - 722.

2 La guerre de Hollande se prépare ! À André Falconet, le 23 juillet 1671. EVB, tome III, lettre n°537. ERP, tome III, lettre n°826.

3 « *et là s'exprime l'injustice des dieux* ». Aulu-Gelle, *Nuits Attiques*, livre 17, chapitre II, § 16.

4 Monk négocie avec le *Long Parliament*, qu'il a rappelé, la restauration de Charles II Stuart, acquise le 29 mai 1660 à Londres. À André Falconet, le 5 mars 1660. EVB, tome II, lettre n°167. ERP, tome III, lettre n°503.

5 Liste établie à partir des lettres latines de Patin BIUS, ms 2007 et du dictionnaire biographique Hoefler.

6 Médecin de Leopold-Friedrich duc de Wurtemberg en 1648 et conseiller médecin ordinaire de Louis XIV en 1659.

7 Simon Paulli l'Ancien fut 1er médecin de Frédéric III et Thomas Bartholin fut nommé 1er médecin par Christian V.

8 À Johann Peter Lotich, le 7 juillet 1662. BIUS ms 2007, fol 109.

À Paris, Patin est renseigné par César Egasse du Boulay, recteur de l'Université à partir de 1661 : « *Ce jour'hui, 11^e d'octobre, m'est venu voir, tôt après-dîner, votre M. Gras, mais il ne m'a rien dit de nouveau. Aussi n'avons-nous pas été tout seuls, plusieurs autres sont venus et entre autres, un savant homme de l'Université nommé M. Du Boulay¹* ». Il est en contact fréquemment avec lui car il surveille de près l'impression de *L'Histoire de l'Université de Paris*, œuvre de Boulay². Nonobstant, Patin ne donne pas toujours l'identité de ses informateurs compte tenu de la prudence indispensable sous une monarchie absolue. Et il se fait informer par des personnes issues de tous les milieux : « *Un évêque, fils d'un maréchal de France, m'a dit ce matin³* », « *le fils d'un trésorier de l'Extraordinaire des guerres⁴* », « *Un officier du roi m'a dit⁵* », « *un de nos capitaines vient de me dire⁶* », « *des marchands de Paris⁷* », « *Un honnête homme me vient de dire⁸* », « *Je sais de bonne part⁹* ».

Patin est bien renseigné sur l'institution ecclésiastique par des prélats, l'évêque de Saintes, Camille de Neufville, archevêque de Lyon : « *Je sais bien que monsieur votre archevêque aime les livres. Je le saluai ici l'an passé, je lui ai grande obligation du bon accueil qu'il me fit¹⁰* ». Spon, qui connaissait aussi ce dernier, informait Patin des pérégrinations du prélat : « *M. l'abbé d'Aisnay, notre archevêque, s'en est allé à Paris où il doit être déjà arrivé¹¹* ». Falconet joue le même rôle : « *Je crois que Monseigneur l'archevêque doit être présentement à Paris, d'où il ne bougera assurément tant que le roi sera à Vincennes. Ainsi, il faudra profiter de l'occasion¹²* ». Il s'intéresse beaucoup aux guerres dans toute l'Europe. Patin suit de près les guerres anglo-néerlandaises, les opérations militaires et les pourparlers aboutissant à la paix de Bréda le 31 juillet 1667. Avant même l'officialisation il écrit : « *Les Anglais ont fait leur paix avec nous et les Hollandais, elle est signée et ratifiée, ils y ont été obligés par le mauvais état de leurs affaires, mais pourtant elle n'est point encore publiée¹³* ». Il est possible aussi que ses amis parlementaires l'informent puisque ils délibèrent sur l'enregistrement des traités. Des militaires lui confient des nouvelles sur les opérations : « *La terreur est si grande en Flandres que les pauvres gens ne savent à quel saint se vouer. Quelques villes sont abandonnées, les autres se veulent rendre au roi. On dit que même ceux de Cambrai parlementent, principalement les bourgeois, mais que jusqu'ici le gouverneur l'a empêché, si bien que tout ce que n'a pu faire jusqu'ici la raison naturelle, la force l'emportera peut-être, autorisée du canon qui est, selon la vieille devise de messieurs les maréchaux de France et de la guerre, ratio ultima regum¹⁴* ». Comme tous les Parisiens il est au courant des cérémonies célébrées pour le retour à la paix et les victoires : « *On chante aujourd'hui le Te Deum à Notre-Dame pour la prise de Courtrai¹⁵* ». Il reflète le point de vue légitime de l'opinion publique à propos du traité d'Aix la Chapelle : « *La paix est faite, on dit que c'est la paix de M. Colbert¹⁶* ».

1 À Falconet, le 11 octobre 1660. EVB, tome III, lettres n°207- 08. ERP, tome III, lettres n°536-37.

2 « *De l'Histoire de l'Université, les deux premiers tomes sont sous la presse, les quatre autres suivront après* ».

À André Falconet, le 2 janvier 1665. EVB, tome III, lettre n°344. ERP, tome III, lettre n°657.

3 Il s'agit de Louis de Bassompierre, abbé de Saint-Volusien de Foix, puis évêque de Saintes de 1648 jusqu'à sa mort en 1676. Il était en effet fils naturel du maréchal François de Bassompierre À André Falconet, le 6 juin 1659. EVB, tome I, lettre n°143. ERP, tome III, lettre n°469.

4 À Nicolas Belin, le 19 juin 1649. BnF ms 9358, fol 121. ERP, tome I, lettre n°97.

5 À André Falconet, le 30 octobre 1670. EVB, tome III, lettre n°530. ERP, tome III, lettre n°820.

6 À André Falconet, le 3 août 1660. EVB, tome II, lettre n°192. ERP, tome III, lettre n°525.

7 À André Falconet, le 1er octobre 1666. EVB, tome III, lettre n°418. ERP, tome III, lettres n°721 et 722.

8 À André Falconet, le 8 avril 1670. EVB, tome III, lettre n°513.

9 À André Falconet, le 6 octobre 1656. EVB, tome I, lettre n°107. ERP, tome III, lettre n°443.

10 À André Falconet, le 2 janvier 1665. EVB, tome III, lettre n°344. ERP, tome III, lettre n°657.

11 De Charles Spon, le 23 avril 1658. BIUS ms 2007, fol 310-311.

12 De André Falconet, le 20 juillet 1660. Collège de France ms Montaignon, fol 191-192.

13 À André Falconet, le 29 juillet 1667. EVB, tome III, lettre n°456. ERP, tome III, lettre n°754.

14 À André Falconet, le 31 mai 1667. EVB, tome III, lettre n°454. ERP, tome III, lettre n°752.

15 Référence note 14. Conquête française de Courtrai le 18 juillet 1667 lors de la guerre de Dévolution (1667-1668).

16 La guerre s'achève par le Traité d'Aix la Chapelle, le 2 mai 1668. À André Falconet, le 12 mai 1668. EVB, tome III,

Ses relations au Parlement, pour lequel il prend d'ailleurs fait et cause, explique sa bonne connaissance des grandes ordonnances de Colbert sur la procédure et de l'exploitation fiscale des magistrats par le gouvernement¹: « *Il y a ici des gens bien étonnés pour la taxe que le roi a nouvellement faite sur diverses charges comme des huissiers de la Cour, procureurs de la Cour, procureurs du Châtelet et commissaires ; même les conseillers du Châtelet sont taxés à 15 000 livres et néanmoins, il y en a d'entre eux qui ont payé 22 000 écus de leur charge. Ce qui en fait encore crier d'autres en une autre manière, c'est qu'après cette Saint-Martin, le roi veut que les nouvelles ordonnances de son code soient exactement observées ; de quoi se plaignent fort hautement les procureurs utriusque fori*² ».

On est plus étonné que Patin dispose d'informations de première main sur les délibérations du Conseil. On s'interroge sur l'identité de celui qui renseigne Patin sur l'entretien qui se tint le 7 mars 1661 dans le Bois de Vincennes entre Louis XIV et quelques ministres à la sortie du Conseil qui s'était déroulé dans la chambre de Mazarin agonisant : « *Ce 8^e de mars. Je vous envoyai hier plusieurs nouvelles du Mazarin, mais depuis que ma lettre fut envoyée à la poste, je vis un homme qui m'apprit que lundi dernier, 7^e de mars, le roi avait tenu Conseil dans le Bois de Vincennes avec trois hommes seulement, MM. Fouquet, Le Tellier et de Lionne, MM. les maréchaux de Villeroy et de Turenne étant demeurés dans l'antichambre, dont ils n'étaient guère contents*³ ».

Patin appréciait les passages des œuvres où des historiens romains, surtout Suétone, racontaient la vie intime des empereurs. Mais il se passionne tout autant pour les amours du roi. Il connaît les tendances sexuelles de Monsieur et leurs conséquences sur la vie maritale de Philippe d'Orléans : « *M. le duc d'Orléans et M^{me} la duchesse n'étaient pas bien ensemble. Le roi a voulu les accorder par l'entremise de M^{me} la princesse Palatine⁴ et y a réussi ; et même ils ont couché ensemble, ça n'était en effet pas arrivé depuis longtemps*⁵ ». Patin, bien que méprisant la Cour, est à l'affût des péripéties de la vie quotidienne qui s'y déroulent. Il est vrai que ces péripéties « *au pays de la cour*⁶ » peuvent avoir des implications politiques, notamment les stratégies matrimoniales dans la famille royale. Par ses relations avec les médecins de la Cour, par son propre fils cadet, Patin dispose d'informations sur l'état de santé des membres de la famille royale : « *« Le carrousel destiné pour le plaisir de la cour à Versailles est remis au mois prochain ; quelques-uns disent jusqu'après les couches de la reine*⁷ ».

lettre n°471. ERP, tome III, lettre n°767.

1 Allusion au chantage financier exercé par Colbert sur les officiers pour le renouvellement du droit à payer la Paulette (ou annuel).

2 « *des deux cours* » (Parlement et Châtelet). À Charles Spon, le 29 novembre 1667. EVB, tome III, lettre n°468. ERP, tome III, lettre n°764.

3 À André Falconet, le 9 mars 1661. EVB, tome II, lettre n°251, adressée par erreur à Spon. ERP, tome III, lettre n°567.

4 Anne de Gonzague de Clèves (1616-1684), fille de Charles Ier duc de Mantoue, dite la princesse Palatine par son mariage en 1645 avec Édouard von Wittelsbach de Bavière, comte palatin de Simmern, cinquième fils de l'électeur palatin Friedrich V et d'Élisabeth d'Angleterre, la sœur de Charles Ier Stuart. Leur fille, Anne-Henriette-Julie (1643-1723), devint l'épouse du Grand Condé, Louis II de Bourbon-Condé duc d'Enghien, et plus tard M^{me} la Duchesse lorsque son époux hérita du titre de prince de Condé à la mort de son père, Henri II de Bourbon-Condé.

5 « *ça n'était en effet pas arrivé depuis longtemps* » est en latin dans la lettre à Falconet du 8 avril 1670 : « *iamdudum enim* ». EVB, tome III, lettre n°513.

6 L'expression est de Patin lui-même. À André Falconet, le 10 décembre 1658. EVB, tome I, lettre n°127. ERP, tome III, lettre n°463.

7 À André Falconet, le 22 juin 1668. EVB, tome III, lettre n°472. ERP, tome III, lettre n°768. Marie-Thérèse d'Autriche est alors enceinte de Philippe-Charles, duc d'Anjou qui naîtra le 5 août 1668. Patin appelle le Grand Divertissement royal, « *le carrousel de Versailles* » puisque ces fêtes grandioses furent des pratiques nouvelles. D'où le fait que Patin les compare aux carrousels qu'il a pu voir dans Paris. En particulier celui de la cour des Tuileries des 5 et 6 juin 1662 devant 15 000 personnes, où Louis XIV met en scène la soumission des grands qui deviennent ses clients et ses obligés dans son nouveau système politique.

Notre bourgeois parisien est ainsi témoin de la plus grande fête voulue par Louis XIV et donnée le 18 juillet 1668 pour célébrer la paix d'Aix-la-Chapelle. Patin est également au courant des amours de Louis XIV : « *Le roi va souvent à Versailles y voir les bâtiments qu'il y fait faire ; néanmoins, on dit qu'il y a quelque chose encore plus douce qui l'y en fait faire souvent le voyage¹* ». L'allusion à Louise de La Vallière est transparente. Patin connaît les travaux initiés par le Roi : « *Le roi continue ses grandes dépenses en bâtiments, tant à Paris qu'à Saint-Germain et à Versailles²* ». Le système de renseignements de notre bourgeois parisien est performant, cela ne veut pas dire qu'il était pour autant sans lacunes. Patin le savait, il en faisait état auprès de ses correspondants : « *Ce 3^e de février. Je viens de recevoir vos lettres du 27^e de janvier, pour lesquelles je vous remercie. Ne vous mettez pas en peine de m'écrire si vous n'avez de la matière ; il ne m'importe, pourvu que vous soyez, vous et les vôtres, en bonne santé. Je sais bien que les grandes nouvelles ne sont pas chez vous et moi je vous en écris telles que je les apprends, entre lesquelles même il y en a de fausses, sed quid facerem, quis unquam ab historico fidem exegit ?³* ». Il s'en défend en citant Sénèque : « *Mais pourquoi ferais-je autrement, qui jamais a exigé la fidélité de l'historien ?⁴* ». Il était lucide sur le fait que certaines des informations dont il disposait pouvaient se révéler fausses. On a souvent critiqué la véracité des faits qu'il rapportait. Voltaire lui-même le fit lorsqu'il réalisa son histoire du règne de Louis XIV, disant même de Patin qu'il était un guide infidèle de l'Histoire. Néanmoins, il ne s'est jamais prétendu historiographe de son époque. Pourtant et malgré sa volonté, ses lettres sont l'une des sources les plus abondantes sur le XVII^e siècle. Avec un recul que François Marie Arouet n'avait pas lui-même lors de sa rédaction, on peut affirmer aujourd'hui que les trois quarts des nouvelles rapportées par Patin sont vraies.

Patin lit la *Gazette*. Sachant qu'elle a été voulue par Richelieu et qu'elle est dirigée par Renaudot, il s'en méfie : « *dit jamais de mauvaises nouvelles⁵* ». « *l'invention de la Gazette qui est cause de tant de mensonges⁶* ». « *s'il était permis aux savants d'écrire ainsi librement, on nous apprendrait beaucoup de nouveautés ; il n'y eut jamais Gazette qui valût cela ; la subtilité de l'esprit humain se pourrait découvrir par cette voie⁷* ». Patin sait le poids de la censure pour ce journal quasi-officiel. Il lit cependant ce journal car c'est le moyen de connaître les objectifs de l'État et le discours de ce dernier. Patin manifeste la même méfiance à l'égard des journaux étrangers. Ceci peut étonner étant donné la facilité qu'il aurait eue pour se procurer la presse hollandaise : « *Je ne lis aucune gazette étrangère, ni même de manuscrites, mais j'apprends que ceux qui les font mentent aussi hardiment qu'à Paris pour complaire à ceux qui les mettent en besogne⁸* ». Par conséquent Patin est un chroniqueur attaché à la vérité des faits. Il manie avec prudence les renseignements politiques qu'il reçoit ou dont il entend parler, jugeant qu'« *en matière politique, la plupart des nouvelles sont suspectes⁹* ». Lorsqu'il s'apercevait qu'une information transmise à l'un de ses correspondants était fausse ou inexacte, il s'empressait de corriger tout de suite : « *Monsieur mon bon ami, Ce samedi 12^e de mars. Je vous envoyai hier par la voie de M. Falconet une lettre pour vous et une pour M. Simonet, le joaillier, votre voisin. Dans celle d'hier, il y avait que M. de Rodez, précepteur du roi, avait été disgracié. Cela n'est pas vrai, c'est un faux bruit qui a couru, je viens de rencontrer M. de La Mothe Le Vayer qui m'en a assuré¹⁰* ».

1 À André Falconet, le 24 octobre 1662. EVB, tome II, lettre n°280. ERP, tome III, lettre n°602.

2 À André Falconet, le 18 août 1671. EVB, tome III, lettre n°539. ERP, tome III, lettre n°828. (Les éditions proposent la date du 14 août, mais le contenu impose le 18).

3 À André Falconet, le 4 février 1661. EVB, tome II, lettres n°230-31. ERP, tome III, lettres n°557-58.

4 Latin traduit de la citation précédente. Références note 3.

5 À André Falconet, le 7 juin 1650. EVB, tome I, lettre n°40. ERP, tome II, lettre n°381.

6 À Charles Spon, le 30 novembre 1655. BnF ms 9357, fol 198-199. ERP, tome II, lettre n°283.

7 À Charles Spon, le 21 octobre 1644. BnF ms 9357, fol 23-24. ERP, tome I, lettre n°179.

8 À Charles Spon, le 21 septembre 1666. EVB, tome III, lettre n°415.

9 À Charles Spon, le 12 mars 1658. BnF ms 9357, fol 300-301. ERP, tome II, lettre n°326.

10 À Charles Spon, le 5 avril 1661. BnF ms 9358, fol 196-197.

Parmi tout le flot d'informations dont il pouvait bénéficier, Patin savait y mettre bon ordre et dissocier le vrai du faux. Il recoupait ainsi les renseignements à sa disposition et refusait d'écrire ce qu'il tenait pour erroné : « *On colporte d'autres ragots, mais je ne m'y attarde ni ne les écris, parce qu'ils sont faux¹* ». Il pouvait également compter sur son esprit critique très aiguisé : « *On parle ici d'une trêve de cinq ans avec l'Espagnol, à la charge que le prince de Condé s'en ira passer un an à Venise et qu'après il viendra à la cour. On débite d'autres sornettes sur les affaires de la cour, mais je n'y crois pas²* ». Mais lorsqu'il pensait une information trop inexacte ou infondée, il écrivait : « *Quant aux affaires politiques, je n'y tiens rien de certain, c'est pourquoi je n'en écris rien³* ». Malgré son faisceau d'informations très performant et la qualité des renseignements qu'il pouvait détenir, il lui arrivait d'être en manque de précisions sur certaines affaires et Patin ne s'en cachait pas : « *On ne sait rien des autres affaires, ce sont les arcanes du gouvernement et du siècle auquel Dieu nous a réservés⁴* ».

Patin est fidèle à l'Histoire. Il l'était autant qu'il le pouvait et avec les moyens dont il disposait. Comme il le disait « *La misérable condition de mortel a ce défaut que beaucoup de faussetés s'y mêlent quelquefois aux vérités⁵* ». Il s'était fait chroniqueur en tenant une véritable gazette qui prend vie au sein même de l'essence de ses lettres. Il avait entrepris cette tâche afin de faire contrepoids aux journaux propagandistes, et ceci dans un souci d'intérêt général. En effet, il savait que les informations transmises à ses cercles d'amis seraient retransmises une nouvelle fois par ses amis à leurs propres cercles de connaissances. En cela sa plume concourrait à une action publique pour la communauté. C'est un véritable maillage de communication et de vulgarisation qui se met en place sous l'égide de Patin, et ce au nez et à la barbe de la censure intolérante de l'État. Pour déjouer cette censure de fer et s'assurer d'une certaine sécurité, il signait parfois ses lettres par « *À vous de reconnaître l'écriture et l'esprit⁶* ». Ainsi, c'est Patin qui donnait le signal du coup d'envoi et le rythme de diffusion. C'est par ce réseau d'informations au jour le jour que Patin prend sa place dans son temps.

Cette place n'était pas sans danger lorsque les services de contre-propagande et les réseaux d'espionnage des monarques mettent au jour l'auteur des informations circulant dans plusieurs strates et corps de l'État. À titre d'exemple, on peut citer la défense acrimonieuse de Christine de Suède⁷ à Spon en réaction aux propos tenus par Patin : « *Illustre médecin, Patin vous écrit sur moi mille contes et mille mensonges de sa fabrique; pouvez-vous entretenir un commerce réglé avec un homme de cette sorte, qui a la sottise folie d'étourdir tout le monde de ses reveries ? Quelqu'un qui vous connaît de longue main m'a assuré que ce bâtard d'Esculape vous avait mandé dernièrement que j'allais me faire religieuse; qu'à cette occasion, ce fou débitait gravement que la reine de Suède a déjà joué bien des personnages différents et fort éloignés de son premier état; depuis ce temps, on l'appelait la dixième muse du Septentrion. Vous devez juger si je suis instruite de tout ce qui se passe. Je me flatte que vous lui ferez entendre de se comporter sagement à l'avenir, sans quoi j'y mettrai bon ordre⁸* ».

1 Passage en latin dans la lettre à André Falconet, du 27 juin 1653 : « *Cetera falsa quæ circumferuntur, nec moror, nec scribo, quia falsa sunt* ». EVB, tome I, lettre n°74. ERP, tome III, lettre n°411.

2 Effectivement les véritables négociations franco-espagnoles ne commencent qu'en juillet 1656. Extrait en latin dans la missive du 1er mai 1654 envoyée à Spon. BnF ms 9357, fol 150-151.

3 La phrase est en grec et en latin dans la missive écrite à André Falconet, le 20 février 1654 : « *Περι του πολιτευματος, nihil habeo certi, itaque nihil scribo* ». EVB, tome I, lettre n°80. ERP, tome III, lettre n°427.

4 À Johann Georg Volckamer, le 1er août 1664. BIUS ms 2007, fol 173.

5 « *Hoc habet vitium misera mortalitas, ut veris falsa multa interdum misceantur* ». À André Falconet, le 2 septembre 1667. EVB, tome II, lettres n°459-60. ERP, tome III, lettres n°757-58.

6 À Charles Spon, le 10 mai 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 29-31.

7 Patin n'ignorait pas que Christine s'était convertie au catholicisme, secrètement d'abord, à Bruxelles en 1655.

8 *Lettres secrètes de Christine, Reine de Suède, aux personnages illustres de son siècle, dédiées au roi de Prusse*, Chez les Frères Cramer, Genève, 1761, Lettre n°43. Les propos de Patin dénoncés avec tant de véhémence par

Les penseurs connus

Par ses lectures, sa correspondance, ses fréquentations à Paris, Patin eut une bonne connaissance de la vie intellectuelle de son temps. Il a rencontré Hobbes, Sorbière et Saumaise, probablement Grotius. En tout cas Grotius fut un ami proche. Il a correspondu avec Vossius. Il a lu Bacon, Pascal. A-t-il lu Descartes ? Quoiqu'il en soit, il a des notions sur la cartésianisme.

L'œuvre de Francis Bacon intéressa Patin : « *Bacon était un chancelier d'Angleterre qui mourut l'an 1626, qui était un grand personnage, esprit curieux et relevé, tout ce qu'il a fait est bon*¹ ». On ne sait ce qu'il en a lu. En tout cas cette phrase de Bacon dans le *Novum organum* aurait dû l'indigner : « La science doit être tirée de la lumière de la nature, elle ne doit pas être retirée de l'obscurité de l'antiquité ». A-t-il lu les passages de l'œuvre de Bacon relatifs à l'euthanasie, un sujet qui en principe intéresse particulièrement les médecins, même si à l'époque cette décision est inenvisageable ! Il a pu éventuellement s'intéresser aux textes dans lesquels Bacon traite de la médecine et fait l'éloge de l'esprit d'observation d'Hippocrate dans la description minutieuse des cas cliniques. Patin ne pouvait qu'adhérer à l'équation fameuse de Bacon : « le savoir lui-même est pouvoir », comme à l'idéal d'un État soutenant les progrès scientifiques dans le cadre d'une entreprise de recherche collective. Qu'a compris Patin du système philosophique baconien ? Patin se place hors de la société des philosophes. On le constate dans cette boutade : « *Je reconnais aisément que les passions entrent aussi bien avant dans l'esprit des philosophes*² ». Donc comme tous les autres hommes les philosophes peuvent être la proie de leurs pulsions irrationnelles !

Qu'a pu penser Patin du sujet de Bacon face à la scolastique et à maintes affirmations d'Aristote ? En tout cas cela aurait dû le choquer. Quoiqu'il en soit, il profite du patronage en quelque sorte de Bacon pour régler leurs comptes aux apothicaires et à ses confrères médecins qui abreuvent leurs malades de remèdes : « *Francis Bacon de Verulam a dit fort à propos, que la multiplicité des remèdes est la fille de l'ignorance ; aussi avait-il plus d'esprit que tous les empiriques*³ ». Et Patin emploie comme une insulte le terme d'empiriques. Patin est certes favorable à ce que l'on use de sa raison quand on accumule les observations sur ce que nous montre la nature. Mais viscéralement attaché à la Médecine antique, il ne peut pas accepter la méthode expérimentale de Bacon. Patin a condamné la découverte de Harvey, qui, comme le préconisait Bacon, n'a fait qu'observer et que raisonner. Et Patin dans les controverses médicales, dans les soutenances de thèse, qu'il préside, applique ce que rejette formellement Bacon : soit à partir des textes des médecins antiques, posés comme des principes intangibles, poser des déductions successives et abstraites. En découlaient des argumentations totalement dégagées du réel. Bacon avait écrit : « *Les rationalistes, semblables aux araignées, font des toiles qu'ils tissent d'eux-mêmes*⁴ ». Donc la simple logique aristotélicienne conduit à des sophismes. Patin est certes favorable à la promotion du savoir, et à l'idée que la Science contribue à l'éthique. Mais de là à accepter sous prétexte d'avancer dans la connaissance, de révolutionner les méthodes, il est un fossé que Patin ne saurait franchir.

Christine de Suède sont dans la missive à Charles Spon du 26 juillet 1658. BnF ms 9357, fol 314 – 315. ERP, tome II, lettres n°333.

1 À Claude Belin le Jeune, le 28 octobre 1658. BnF ms 9358, fol 172. ERP, tome I, lettres n°140.

2 À Charles Spon, le 22 mars 1648. BnF ms 9357, fol 30-31. ERP, tome I, lettres n°193 et 194.

3 « *la multiplicité des remèdes est la fille de l'ignorance* » est en latin dans la lettre pour Falconet : « *multitudo remediorum est filia ignorantiae* ». Le 9 avril 1660. EVB, tome II, lettre n°170. ERP, tome III, lettre n°505.

4 *Novum Organum*. Texte en ligne à partir de la traduction de Lorquet, p 51.

Patin eut l'occasion de soigner Thomas Hobbes. On sait que ce dernier avait fui la Révolution anglaise et a séjourné notamment à Paris. Le 15 août 1651 le médecin est appelé en consultation. Il applique à cet homme âgé de 64 ans un traitement « digne » des médecins de Molière, et finit par imposer à Hobbes, réticent, une saignée ! C'est miraculeux qu'il n'ait pas tué son malade¹. Mais la nature fit bien les choses. Hobbes survécut à la fois à sa maladie, à la purge et à la saignée ! Patin s'attribue forcément le succès : « *Je le remis un peu en meilleur état* » Et « *Après cela, nous fûmes camarades et grands amis*² ». Hobbes avait déjà publié *Du Citoyen*, en 1642. Patin fait allusion à la traduction française de cet ouvrage par Sorbière. Nous n'avons pas la preuve qu'il l'ait lu. Hobbes était en train d'achever le *Léviathan*. En 1655 Patin fait allusion à une autre œuvre de Hobbes : « *M. Du Prat vient de sortir de céans avec son bon ami M. Martel qui m'a dit que M. Hobbes lui a écrit que son livre est achevé d'imprimer en Angleterre, intitulé de Philosophia de Corpore, in-8^o à Londres ; qu'il en envoie un paquet à Paris à ses amis*³ ». Nous ignorons aussi si Patin fut de « ses amis », et en reçut un exemplaire. Nous ignorons enfin la nature du cadeau que Hobbes avait promis, en août 1651, à Patin : « *Il m'en a bien remercié et m'a dit qu'il voulait m'envoyer quelque chose de beau quand il serait en Angleterre* ». Patin porte un jugement sur l'homme : « *C'est un philosophe stoïcien, mélancolique et outre cela, anglais*⁴ ». On notera l'adjectif stoïcien employé ici dans un sens non-philosophique. Au moins Patin a retenu une formule célèbre de Hobbes. À propos de la mort de Richelieu, dans une lettre à Spon, Patin dit espérer vainement que d'autres tyrans de ce type ne naîtront pas : « *joint que si la race en venait à manquer, comme celle des loups en Angleterre, je crois qu'il en renaîtrait d'autres aussitôt, puisque nous voyons tous les jours cette vérité que l'homme est un loup à l'homme même*⁵ ». Ceci dit, la formule a été aussi employée par Érasme dans ses *Adages*, par Rabelais dans le *Tiers Livre*, par Montaigne dans les *Essais* et même par Bacon dans le *Novum Organum*. Avant que Hobbes regagne Paris, Patin connaissait l'amitié liant Sorbière et Hobbes. Dans une lettre adressée depuis la Hollande à Patin, Sorbière l'informe de leur collaboration médicale⁶. Patin sait que Sorbière fait publier aux Provinces-Unies ses traductions françaises d'œuvres de Hobbes. Il sait aussi que les relations entre les deux hommes se perpétuent après le retour de Hobbes en Angleterre⁷.

Qu'a su, réellement, Patin de la philosophie politique de Hobbes ? Dans cette lettre à Spon il écrit « *la Politique de M. Hobbes*⁸ ». Patin n'est pas un philosophe politique. En admettant qu'il ait lu Hobbes, il a pu être séduit par la démarche areligieuse de l'auteur. Il a pu apprécier les attaques contre la papauté, tout à fait logiques de la part d'un Anglican⁹. Quoiqu'il en soit, Patin n'aurait jamais adhéré à une légitimation de l'absolutisme, d'un État surpuissant pratiquant une censure de fer. Tout au plus, le principe d'un mécénat culturel étatique aurait pu le séduire.

1 « *Je vous envoyai ma dernière lettre le 15^e d'août et ce jour-là même on me vint prier d'aller voir un malade, c'était M. Hobbes qui a écrit un livre Du citoyen, que notre bon ami M. Sorbière a traduit en français* ». À Charles Spon, le 22 septembre 1651. EVB, tome I, lettre n°61. ERP, tome II, lettre n°398.

2 Voir la note ci-dessus pour les références des deux citations.

3 À Charles Spon, le 13 juillet 1655. BnF ms 9357, fol 175-176. ERP, tome II, lettre n°273.

4 Les deux citations qui se suivent sont extraites de la lettre à Spon du 22 septembre 1651. Références note 1.

5 À Charles Spon, le 24 octobre 1645. EVB, tome I, lettre n°7. ERP, tome I, lettre n°188. Les éditeurs ont commis une erreur de datation manifeste. Richelieu est mort en décembre 1642, la lettre ne peut dater de 1645, d'autant plus que dans la citation Patin écrit : « *un des beaux jours de l'année* ». Donc 1642 s'impose.

6 « *Il y a quelques années que je fis faire à Delft des microscopes d'un pied de long, et M. Hobbes m'en a donné depuis d'un pied et demi ; mais il n'est pas si aisé que je pensais de s'en servir aux dissections et je n'en ai point encore retiré de secours* ». De Samuel Sorbière, janvier 1651. Lettres et discours de M. de Sorbière sur diverses matières curieuses, Paris, 1660. Recueil contenant deux lettres de Samuel Sorbière à Guy Patin, n°63, p 432-439.

7 « *L'on m'a dit aujourd'hui que M. Sorbière était allé en Angleterre pour y voir son bon ami M. Hobbes* ». À Charles Spon, le 14 juillet 1662. BnF ms 9358, fol 203-205. ERP, tome II, lettre n°348.

8 À Charles Spon, le 19 septembre 1659. EVB, tome I, lettre n°151. ERP, tome III, lettre n°487.

9 « *La papauté n'est rien d'autre que le fantôme du défunt Empire romain, siégeant couronné sur sa tombe, car c'est bien ainsi que la papauté surgit soudainement : en sortant des ruines de ce pouvoir païen* ». Thomas Hobbes, *Léviathan*, chapitre 47, p 948, Gallimard, 2000.

Notre humaniste chrétien fut, du moins jusqu'en 1653, l'ami de Samuel Sobière. Lorsque ce dernier, après avoir rencontré Patin à Paris en août 1650, prend la route de Lyon et rend visite à Spon, Patin écrit au médecin lyonnais : « *M. Sorbière, c'est un honnête homme ; je ne doute point que n'avez parlé de moi, mais je l'attribue à votre affection de tous deux envers moi*¹ ». Tout rapprochait Patin de Sorbière. Ils étaient tous deux médecins. Patin est parfaitement informé des traductions et éditions d'humanistes et des œuvres de Hobbes publiées par Sorbière alors que ce dernier vivait en Hollande. Sorbière était l'ami de Gassendi². Il édita en 1641 *Instances*, ouvrage dans lequel Gassendi réplique aux objections de Descartes. Et il voulait traduire les ouvrages philosophiques de Gassendi. Sorbière fut clairement durant toute une période au cœur du réseau libertin érudit. Et, bien que officiellement protestant, son esprit critique le conduisit à une forme de scepticisme. Lorsqu'il rencontre Patin à l'été 1650, il a quitté les Provinces-Unies pour rejoindre le poste qui lui a été attribué de directeur d'un collège à Orange, la ville et la principauté d'Orange étant depuis 1530 dans la possession des Stathouders³. La rupture entre Patin et Sorbière date de 1653. En effet, Sorbière se convertit au catholicisme, plus probablement par intérêt, pour obtenir pensions et charges, que par conviction réelle. Patin s'indigne : « *J'apprends que M. Sorbière est en Avignon, prêt d'aller à Rome où il prétend faire grande fortune. C'est qu'il se souvient de ce vers renommé, et vanté par Auguste : « Romanos rerum dominos, gentemque potentem*⁴ ». Puisque la richesse de Rome est évangélique, et la pauvreté d'Orange évangélique pareillement, ne fait-il pas mieux, en ce siècle superstitieux et malheureux, de préférer la richesse à la pauvreté ? *Nunc plurimus auro venit honor*⁵, il change de religion et on lui baille de l'argent de retour, n'est-ce pas signe que celle qu'il quitte est meilleure que celle qu'il prend ? On lui promet sans doute quelque grosse pension, quis nisi mentis inops oblatum respuit aurum ? c'est grande pitié que de l'homme, s'il n'est sage et à peu près content. *Tantum religio potuit suadere malorum, quæ peperit sæpe scelerosa atque impia facta*⁶ ».

Patin a bien compris que la conversion de Sorbière était intéressée ! Et c'est cela qu'il dénonce et non la conversion au catholicisme en tant que telle. Ultérieurement Patin fut parfaitement informé des pérégrinations de Sorbière, toujours à la recherche de la protection d'un Grand. Il est encore en contact avec lui en février 1654⁷. Mais le ressentiment persiste : « *M. Sorbière sera récompensé de son apostasie aux dépens du purgatoire*⁸ ». « *La lettre de M. de Sorbière vient de Gênes. Cet homme veut voir Rome et le nouveau pape, c'est pour nous montrer qu'il a bien changé de poil et qu'il n'est pas bon huguenot ; aussi peut-être n'est-il guère bon romaniste puisque tout ce changement ne s'est fait que pour une pension, en attendant quelque petite abbaye, laquelle n'est pas encore venue*⁹ ». Patin ne peut ignorer la cour de Sorbière à Mazarin pour obtenir une charge. Enfin en 1660 Sorbière fut nommé historiographe du Roi. Même si il publia à Londres en 1662 une biographie de Gassendi, Sorbière persista dans sa courtoisie.

1 À Charles Spon, le 16 août 1650. BnF ms 9357, fol 106-107. ERP, tome II, lettre n°234.

2 « *M. Gassendi, duquel il parle comme d'un oracle* ». À Charles Spon, le 26 juillet 1650. BnF ms 9357, fol 104. ERP, tome II, lettre n°232.

3 « *Il m'a dit qu'il sera ici environ 15 jours et qu'après cela, il s'en ira pour demeurer à Orange dans l'emploi académique qu'on lui donne* ». Références note 2.

4 « *Les Romains, maîtres des affaires et caste puissante* ». Virgile, *Énéide*, chant I, vers 282.

5 « *C'est avec l'or qu'on obtient les plus grands honneurs* ». Ovide, *L'Art d'aimer*, II, vers 277-278.

6 « *Tant la religion a pu inspirer de crimes, qui souvent a enfanté des actions criminelles et sacrilèges* ». Sentence inspirée de Lucrèce, *La Nature des choses*, livre I. Missive écrite à Charles Spon, le 16 décembre 1653. BnF ms 9357, fol 133-134. ERP, tome II, lettre n°250.

7 « *Je vous dirai que le lundi 23^e de février, comme j'étais dans mon étude le matin, je vis entrer un gros homme tout réformé, qui me salua de très grande affection. De prime abord, j'eus peine à le remettre, mais tôt après je lui dis, Monsieur, n'êtes-vous pas M. de Sorbière ? et c'était lui* ». À Charles Spon, le 6 mars 1654. BnF ms 9357, fol 146-147. ERP, tome II, lettre n°257.

8 À Charles Spon, le 26 juillet 1655. BnF ms 9357, fol 179-180. ERP, tome II, lettre n°274.

9 À Charles Spon, le 9 avril 1655. BnF ms 9357, fol 166-167. ERP, tome II, lettre n°268.

Notre bourgeois gallican ne lui pardonnera pas d'être allé à Rome en 1667 pour offrir des poèmes flatteurs au pape Alexandre VII. Lorsque au terme de la reprise de sa vie errante, il se suicida par empoisonnement, à Paris, en avril 1670, Patin informa Falconet : « *Je vous prie de dire à M. Spon qu'il y a bien deux mois que je lui mandai que M. Sorbière, son ancien ami, était hydropique et asthmatique. Je ne l'ai vu qu'une fois depuis ce temps-là. Aujourd'hui je puis vous dire qu'il est mort. Je viens de recevoir son billet d'enterrement et demain on fera son convoi à Saint-Eustache¹* ».

Patin connut Claude Saumaise, le plus grand philologue du temps. Il écrit ceci après la mort de Saumaise au fils de ce dernier : « *Je suis tout ravi de l'honneur que m'avez fait de m'écrire, comme je me tiens tout glorieux de l'honneur que m'a fait autrefois feu monsieur votre père de m'aimer : je l'ai autrefois embrassé avec joie [...] l'amour que j'ai pour sa mémoire et du respect dont je vénère sa connaissance. Il ne se passe jour que je ne me souviens de lui ou que je n'en parle avec joie, affection et honneur, comme je dois et autant que je puis²* ». Patin acquiert systématiquement tout ce qui paraît en Hollande sous la plume de Saumaise : « *Nous avons ici pour livres nouveaux celui de M. de Saumaise in-8^o, fraîchement venu de Hollande³* ». Saumaise l'informe aussi de tout ce qui paraît en Hollande. Patin entretenait une correspondance avec Saumaise : « *J'ai aussi dans un cabinet plus que sacré les lettres qu'il a daigné m'écrire depuis Leyde⁴* ». Malheureusement les réponses de Patin n'ont pas été conservées. Patin est très bien informé des détails de la vie de Saumaise et en informe son ami Spon : « *M. Naudé n'est pas loin de la Hollande où il ne trouvera pas M. de Saumaise, il est allé aux eaux de Spa pour soi et pour sa femme⁵* ». On sait que Saumaise mourut peut de temps après, en septembre 1653, dans cette ville thermale. Patin regrette sa mort, c'est une grande perte pour le monde de l'érudition : « *La mort du grand et incomparable M. de Saumaise, il est mort aux eaux de Spa qu'il était allé prendre. Quelle perte pour la république des lettres !⁶* ».

Patin admire le protestant Saumaise pour ses polémiques érudites avec les Jésuites qui lui valurent l'animosité de l'assemblée du Clergé de France qui le dénonça en 1645 à Anne d'Autriche et au Parlement de Paris. Les recherches minutieuses de Saumaise à partir de textes de l'Antiquité chrétienne l'avaient conduit à contester la légitimité du pouvoir pontifical notamment à propos des sept diocèses entourant Rome, provinces suburbicaires⁷. Il y avait eu aussi une controverse érudite entre Saumaise et le Père Pétau, un Jésuite, à propos des vêtements que portaient les Romains de l'Antiquité : « *M. de Saumaise sait bien tout cela et en est bien aise. Il dit que quand ces livres seront faits tous trois, il y répondra tout en un volume. Néanmoins toutes ces petites querelles nous font tort et nuisent au public. Si ce grand héros de la république des lettres allait son grand chemin sans se détourner pour ces petits docteurs, s'il faisait comme la lune qui ne s'arrête point pour les petits chiens qui l'aboient, nous pourrions jouir de ses plus grands travaux qui nous feraient plus de bien que toutes ces menues controverses. Sans faire tant de petits livrets, il nous obligerait fort de nous donner son grand Pline qui est une œuvre digne de sa critique, et auquel il pourrait triompher très justement⁸* ».

1 Le 11 avril 1670. EVB, tome III, lettre n°514. ERP, tome III, lettre n°805.

2 À Louis de Saumaise, sieur de Saint-Loup, le 27 décembre 1657. BnF ms 9357, fol 289.

3 À Charles Spon, le 19 juin 1643. BnF ms 9357, fol 6-7. ERP, tome I, lettre n°176.

4 En latin dans la lettre envoyée à Louis de Saumaise : « *et quæ divisa beatos efficiunt, ille unus collecta tenuit* ». Références note 2.

5 À Charles Spon, le 1er juillet 1653. BnF ms 9357, fol 118-119.

6 À André Falconet, le 21 octobre 1653. EVB, tome I, lettre n°75. ERP, tome III, lettre n°412.

7 Les deux livres des Nilus, archevêque de Thessalonique, et celui du moine Barlaam sur la primauté du pape, 1609, et surtout *De primatu Papae*, 1645.

8 À Charles Spon, le 12 septembre 1645. EVB, tome I, lettre n°6. ERP, tome I, lettre n°187.

Patin ne pouvait aussi qu'estimer Saumaise pour avoir toujours résisté aux sirènes des offres de Richelieu puis de Mazarin, titre de conseiller d'État, pension, décorations etc... La France fut donc privée d'un des plus grands savants de l'époque. Saumaise resta aux Provinces-Unies et continua d'occuper la chaire de l'Université de Leyde que lui avait en quelque sorte léguée Scaliger. Saumaise n'avait pas oublié que le garde des Sceaux, Marillac, s'était opposé à ce qu'il occupe une charge au Parlement ! Patin qualifie Saumaise de « *grand héros de la république des lettres*¹ ». Il est forcément passionné par les travaux de ce dernier sur l'Histoire naturelle de Pline, sur les historiens romains du Bas-Empire, et sur la langue et les Antiquités grecques.

Notre bourgeois humaniste appréciait aussi les œuvres du Néerlandais Gérard Vossius. Ce dernier, titulaire de la chaire de Rhétorique à l'Université de Leyde, avait publié des ouvrages d'Histoire, de Théologie, de Philologie et de grammaire pour les langues latine et grecque. Il occupa à partir de 1632 la chaire d'Histoire à l'Athénæum d'Amsterdam. Patin possédait nombre de ses ouvrages : « *Le grand Gerardus Io. Vossius, le plus savant homme de toute la Hollande, est mort depuis peu à Amsterdam. J'ai céans douze volumes de lui, dont il y en a dix in-4⁰²* ». L'ont particulièrement intéressé les livres sur l'histoire antique (*De Historicis Græcis et Latinis*). Il est possible que Patin ait utilisé les manuels pédagogiques de Gérard Vossius pour s'initier au grec. Son estime pour ce dernier s'exprime ainsi : « *un des habiles hommes qui soit aujourd'hui sur terre*³ ». On a la preuve que Patin rencontra son fils, Isaac Vossius, au moins une fois. Isaac, après avoir été Historiographe des États de Hollande, était devenu le bibliothécaire et le maître de grec de la reine Christine de Suède. Elle le disgrâcia pour avoir préparé un livre pour réfuter quelques opinions de Saumaise. Isaac finit sa vie en Angleterre, sans avoir jamais enseigné à l'Université. C'était le style même de l'érudit itinérant à la recherche de protections royales. En juillet 1650 Patin nous relate à son propos : « *M. Vossius achète ici grande quantité de bons livres pour sa maîtresse, il dit que sa bibliothèque sera la plus belle de l'Europe et qu'elle surpassera de beaucoup celle du cardinal Mazarin, que M. Naudé leur a fait voir depuis trois jours*⁴ ». Et en août 1650 : « *M. Vossius partit d'ici pour s'en retourner en Suède. Il est fort bon homme dans l'entretien et un des plus savants du monde dans la connaissance des langues orientales. Il ne m'a point parlé du deuxième tome du Phaleg, mais bien qu'à la semonce de la reine de Suède, il travaillait à un livre de Animantibus sacræ Scripturæ*⁵ ».

La première mention de Grotius dans les lettres de Patin date de 1641. On ne sait si Patin a rencontré auparavant Grotius qui s'était réfugié à Paris en 1621. On sait qu'il avait été condamné à la prison au Château de Loevestein, dont il s'évada, aux Provinces-Unies pour des raisons politiques et religieuses. Quoiqu'il en soit, l'amitié entre Patin et Grotius fut vive et réelle. Dans sa correspondance à ses autres amis Patin y fait des allusions fréquentes. Il le considère à titre posthume comme un « *des plus savants protestants*⁶ ». Il le range, à posteriori, dans le camp des partisans de la tolérance religieuse. Et il est possible que lorsqu'il s'exprime en ces termes il fasse référence à l'argumentation de Grotius pour une réunification des Églises chrétiennes : « *Ne vous étonnez point de ce que disent les jésuite contre Érasme, ils voudraient avoir tout renversé et avoir tout changé, leur théologie morale et leur Escobar en font foi. Ils n'ont jamais bien connu feu M. Grotius qui a été fort mon ami et qui les connaissait bien ; peut-être qu'il avait envie de se servir d'eux en ce qu'il avait dessein de faire, s'il fût ici arrivé sain et sauf de son voyage de Suède*⁷ ».

1 À Charles Spon, le 12 septembre 1645. EVB, tome I, lettre n°6. ERP, tome I, lettre n°187.

2 À Nicolas Belin, le 8 mai 1649. BnF ms 9358, fol 119. ERP, tome I, lettre n°95.

3 À Claude Belin le Jeune, le 28 octobre 1648. BnF ms 9358, fol 115. ERP, tome I, lettre n°91.

4 À Charles Spon, le 26 juillet 1650. BnF ms 9357, fol 104. ERP, tome II, lettre n°232.

5 À Charles Spon, le 16 août 1650. BnF ms 9357, fol 106-107. ERP, tome II, lettre n°234.

6 À Claude Belin le Jeune, le 25 décembre 1660. BnF ms 9358, fol 189-190. ERP, tome I, lettre n°152.

7 À Claude Belin le Jeune, le 24 mai 1660. BnF ms 9358, fol 183. ERP, tome I, lettre n°148. Grotius, *Via ad pacem*

Notre érudit bibliomane suit avec intérêt toutes les publications des œuvres de Grotius, dont celle sur le pape et le papisme qui interprète des passages du Nouveau Testament sur l'Antéchrist afin de forcer la concorde entre les chrétiens : « *Samuel Maresius, ministre français à Bolduc, a fait tout fraîchement deux livres in-8^o assez gros de Antehristo adversus Hugonem Grotium¹* ». Patin, en 1643, apprécie également de son ami Grotius, ses *Remarques sur l'Épître de saint Paul à Philémon* : « *C'est un excellent homme que M. Grotius pour les bonnes lettres. Nous aurons dans trois mois deux volumes de lui in-f^o qui seront Annotationes in Vetus Testamentum approuvées par les docteurs de Sorbonne ; et puis après, il nous donnera un autre volume in Epistolam Pauli, etc. Dieu lui en fasse la grâce, il est grand humaniste, grand poète grec et latin, grand jurisconsulte, grand politique²* ».

Notre humaniste chrétien, en 1650, accroche dans sa chambre le portrait de Grotius³. Patin gardera toujours le souvenir de celui qui lui faisait l'honneur de l'aimer⁴. Jusqu'à l'année précédent son décès Patin cite Grotius dans sa correspondance. En 1671, date de cette dernière référence, du moins dans la correspondance conservée, il y a 26 ans que Grotius est mort ! En 1656 il se souvient d'anecdotes à son propos : « *Je serais fort de son avis, feu M. Grotius était extrêmement passionné pour cet auteur, il en avait toujours un dans sa poche qu'il baisait plusieurs fois le jour⁵* ». Il n'est pas pensable que Patin n'ait pas lu les œuvres de Grotius, dont *De jure pacis et belli*.

Patin nous en apporte la preuve dès 1657 : « *Un homme, qui a autrefois écrit sous M. Grotius et demeuré chez lui, m'a dit qu'à la fin de l'hiver il ira en Hollande où M. Blaeu veut commencer l'impression de toutes les œuvres de M. Grotius en plusieurs tomes in-f^o ; et entre autres, qu'il y aura un tome de lettres latines sélectes qui sera nommé Epistolæ politicæ, dans lequel il y aura de belles choses bien particulières ; que l'on y mettra tout ce qu'il a fait sur la sainte Écriture, tous ses Opuscules, son Histoire de Hollande et de plus, toute son Ambassade, laquelle a duré près de dix ans⁶* ». Patin s'intéresse de près à la publication des œuvres de son ami, tout en aidant à leur diffusion en prêtant main forte à son ancien secrétaire : « *Je vous envoyai il n'y a pas longtemps une lettre de M. Mercier avec un catalogue des œuvres de M. Grotius, de sa part ; et de la mienne⁷* ». En tentant de définir ultérieurement les idées politiques de Patin nous verrons l'influence indirecte de Grotius sur celles-ci.

ecclesiasticam, 1642, *Le chemin vers la paix religieuse*.

1 À Charles Spon, le 5 février 1643. BnF ms 9357, fol 3. ERP, tome I, lettre n°171.

2 À Charles Spon, le 21 avril 1643. ERP, tome I, lettre n°164.

3 Il y fait allusion dans une lettre à Falconet, le 2 décembre 1650. EVB, tome I, lettre n°1. ERP, tome II, lettre n°390.

4 « *M. Hugo Grotius, qui me faisait l'honneur de m'aimer et qui mourut l'an 1645 à Rostock en revenant de Suède où il était ambassadeur de la reine Christine vers notre roi* ». À André Falconet, le 19 décembre 1671. EVB, tome III, lettre n°505. ERP, tome III, lettre n°834.

5 « *cet auteur* » renvoie à Lucain. À André Falconet, le 6 octobre 1656. EVB, tome I, lettre n°107. ERP, tome II, lettre n°443.

6 « *Un homme* » est pour Edmond Mercier, ancien secrétaire de Grotius. À Charles Spon, le 16 octobre 1657. BnF 9357, fol 269-270. ERP, tome II, lettre n°317.

7 À Claude Belin le Jeune, le 29 juillet 1654. BnF ms 9358, fol 151. ERP, tome I, lettre n°123.

Patin connaissait le poème qu'avait composé Grotius en 1614, en hommage à Casaubon qui venait de décéder. Il recopie les premiers vers dans une lettre à Spon en 1655¹: « *Plût à Dieu qu'il vînt quelqu'un qui entreprît un sérieux examen, à l'imitation de Casaubon, de ces Annales de la papimanie*² ». On relèvera l'admiration de Patin pour les Provinces-Unies étant donné le nombre de ses érudits et intellectuels : « *Il y a d'honnêtes gens en Hollande*³ ». Il estime tout autant les savants d'origine néerlandaise que ceux, Français, qui ont dû se réfugier aux Provinces-Unies pour travailler librement. On sait que l'éclat hollandais sur ce plan est contemporain du temps de Patin. Et encore ce dernier est mort avant que la Révocation de l'Édit de Nantes n'accélère l'exil. Son estime pour ce pays prend en compte aussi le passé : « *De Paris, ce vendredi 7^e de mars 1653. On parle ici d'un grand combat sur mer entre les Anglais et les Hollandais. De quel parti êtes-vous ? Pour moi, je me déclare du côté des derniers à cause d'Érasme*⁴ ». On remarquera l'allusion de Patin, toujours très bien informé, à l'affrontement naval anglo-hollandais du 28 février au 2 mars 1653 au large de Portland.

Notre épistolier cicéronien connaît les relations entre Claude Saumaise, qui s'est exilé en Hollande, et Descartes : « *M. de Saumaise avait promis à la reine de Suède d'aller assister à son couronnement qui se doit faire ce présent mois, mais il en a été arrêté par la goutte, à laquelle il est fort sujet. Quantité de beaux esprits la sont allés voir, entre autres MM. Descartes*⁵ ». Et Descartes apparaît sous sa plume du fait du séjour du philosophe en Suède. Il informe un de ses correspondants du décès de Descartes : « *M. Descartes y est mort à Stockholm d'une fièvre chaude, le 11^e de février, où il était allé saluer la reine qui est une savante*⁶ ». Patin a-t-il lu Descartes ? Nous ne disposons d'aucune preuve sur ce point. Quoiqu'il en soit, le médecin bibliomane informe ses correspondants des premières éditions de ses œuvres. On a cependant une preuve de son peu de goût pour la cartésianisme : « *la prétendue nouvelle philosophie de M. Descartes*⁷ ». La solide formation aristotélicienne de Patin explique ce rejet. L'application par Descartes des principes de déduction mathématique à la médecine ne pouvait qu'horrifier Patin.

Les Provinciales figuraient dans le lot des livres saisis chez Patin lors de la perquisition du 15 septembre 1666. Et effectivement à cette date Patin avait réussi à obtenir la majorité des Lettres de Pascal. Il les a collationnées et même en a envoyé des exemplaires à Spon pour que ce dernier les diffuse à Lyon : « *j'ai céans les 14 lettres des jansénistes pour lui dans un paquet et autant pour vous dans un autre, que j'augmente tous deux à mesure qu'il en vient de nouvelles, dont on nous donne grande espérance tous les jours*⁸ ». On sait que le total des Lettres de Pascal était de 18. Donc Patin les obtient une par une. On peut penser qu'il ignore, du moins à ces dates, l'identité de l'auteur. On sait que les Lettres paraissent sous le pseudonyme de Louis de Montalte.

1 À Charles Spon, le 30 août 1655. BnF ms 9358, fol 151. ERP, tome I, lettre n°223.

2 À Charles Spon, le 5 juillet 1658. ERP, tome II, lettre n°331. Patin fait allusion au fait que dans son poème Grotius fait l'éloge de l'ouvrage de Casaubon *Exercitations contre Baronius*. Ce Baronius avait été à l'époque récompensé pour son travail servile et courtisan sur l'histoire de la papauté.

3 À Charles Spon, le 19 octobre 1655. BnF ms 9357, fol 191-192. ERP, tome II, lettre n°279.

4 À Charles Spon, le 7 mars 1653. BnF ms Baluze, fol 62-63.

5 À Claude Belin le Jeune, le 6 mars 1650. BnF ms 9358, fol 128. ERP, tome I, lettre n°104.

6 Missive du 23 avril 1650. BnF ms 9358, fol 129. ERP, tome I, lettre n°105.

7 À André Falconet, le 12 octobre 1669. EVB, tome III, lettre n°501. ERP, tome III, lettre n°793.

8 À Charles Spon, le 5 décembre 1656. ERP, tome II, lettre n°293.

En avril 1657 Patin a adressé à Spon, pour redistribution, 17 des Lettres¹. Et Spon apprécie : « *Les lettres des jansénistes que vous m'avez envoyées sont d'excellentes pièces*² ». On sait que l'œuvre de Blaise Pascal eut d'emblée un grand succès. Patin, comme les autres lecteurs, apprécia d'abord le style : « *L'auteur de ces lettres est un admirable écrivain*³ ». Patin était d'autant plus élogieux que la satire et la moquerie s'exerçaient contre ses propres cibles favorites, les Jésuites, « *ces bons pères nés pour tourmenter les gens de bien*⁴ ». Bien que les *Provinciales* circulèrent très rapidement le risque pour leurs détenteurs était réel. Patin est parfaitement informé des réactions répressives de la Compagnie de Jésus et du gouvernement : « *Je viens d'apprendre que les jésuites ont obtenu un arrêt du Conseil d'en haut, par lequel il est défendu à qui que ce soit de plus écrire contre eux, et principalement à ceux du Port-Royal que ces passefins appellent jansénistes et par modestie chrétienne, hérétiques recuits et renforcés*⁵ ». Patin sait même, comme le prouve le reste de cette lettre, que le Roi attend la réplique de son confesseur jésuite, le Père François Annat, pour publier l'arrêt du Conseil. Ce fut fait en 1660. Il est vrai que dans les deux dernières Lettres Pascal s'adressait directement à Annat. Il récusait la condamnation d'Arnauld par la Sorbonne. Annat était accusé de mensonge. Il avait trompé les théologiens catholiques à propos des cinq propositions de Jansénius qu'il avait affirmé avoir lues dans l'*Augustinus*.

Patin ne s'exprime pas dans le domaine théologique sur la question de la grâce centrale dans le jansénisme. Ce qui l'intéresse c'est la version littéraire de grande qualité de ce qu'il pratique, lui, de manière spontanée dans sa correspondance, la polémique contre les Jésuites. Et il admire le courage de Pascal qui a eu le mérite de porter sur la scène publique la dénonciation des Jésuites que Patin ne pratique prudemment que dans une correspondance privée et sélective quant à ses destinataires. Il ne peut qu'adhérer aussi au gallicanisme de Pascal. Il reconnaît sa réelle sympathie pour les Jansénistes sans s'affirmer comme tel : « *les très puissantes opinions des jansénistes, qui sont gens très savants et de bonne conscience*⁶ ». Mais a été saisie dans sa bibliothèque une édition janséniste de l'Ancien Testament. La traduction de l'hébreu avait été commencée par Antoine Lemaître. C'est son frère Louis-Isaac Lemaître, sieur de Sacy, qui l'acheva. On ne sait expliquer comment Patin pouvait à l'automne 1666 détenir cet ouvrage. Louis-Isaac Lemaître termina l'ouvrage, qu'on appellera bientôt *La Bible de Port Royal*, emprisonné à la Bastille de mai 1666 jusqu'à novembre 1668.

1 Lettre à Spon du 24 avril 1657. BIUS ms 2007, fol 280.

2 De Charles Spon, le 15 mai 1657. BIUS ms 2007, fol 283-284.

3 À Charles Spon, le 8 juin 1657. BnF ms 9357, fol 254-255. ERP, tome II, lettre n°308.

4 À Charles Spon, le 12 décembre 1656. ERP, tome II, lettre n°294.

5 Référence note 4.

6 À Charles Spon, le 3 octobre 1656. ERP, tome II, lettres n°288 et 289.

Le libertinage érudit

Les lignes suivantes dans la correspondance de Patin sont certainement les plus célèbres : « *M. Naudé, bibliothécaire de M. le cardinal Mazarin, intime ami de M. Gassendi comme il est le mien, nous a engagés pour dimanche prochain à aller souper et coucher nous trois en sa maison de Gentilly, à la charge que nous ne serons que nous trois et que nous y ferons débauche, mais Dieu sait quelle débauche ! M. Naudé ne boit naturellement que de l'eau et n'a jamais goûté vin. M. Gassendi est si délicat qu'il n'en oserait boire et s'imagine que son corps brûlerait s'il en avait bu. C'est pourquoi je puis dire de l'un et de l'autre ce vers d'Ovide, Vina fugit, gaudetque meris abstemius undis¹. Pour moi, je ne puis que jeter de la poudre sur l'écriture de ces deux grands hommes, j'en bois fort peu. Et néanmoins, ce sera une débauche, mais philosophique et peut-être quelque chose davantage. Pour être tous trois guéris du loup-garou² et être délivrés du mal des scrupules, qui est le tyran des consciences ; nous irons peut-être jusque fort près du sanctuaire³».*

Donc Patin fréquente les libertins érudits. Il les fréquente, seul à seul, comme c'est le cas avec Naudé, Gassendi, La Mothe Le Vayer ou le moins célèbre Nicolas Piètre. Il les fréquente en groupe chez les frères Dupuy, Pierre et Jacques, qui président à partir de 1645 une sorte de petite académie rue de la Harpe dans une maison où était entreposée la bibliothèque du Roi. François La Mothe le Vayer, précepteur de Philippe d'Anjou puis de Louis XIV, venait régulièrement chez Patin pour lui emprunter des livres⁴. Patin corrigeait les épreuves d'imprimerie de ses œuvres.

Mais Patin a des mots durs à son propos : « *Monsieur de La Mothe Le Vayer a été depuis peu appelé à la cour et y a été installé précepteur de M. Le Duc D'Anjou, frère du roi. Il est âgé d'environ soixante ans, de médiocre taille, autant stoïque qu'homme du monde, homme qui veut être loué et ne loue jamais personne, fantasque, capricieux, et soupçonné d'un vice d'esprit dont étaient atteints Diagoras et Protagoras⁵».* On sent une certaine jalousie de la part de Patin. Et surtout on constate son rejet de l'athéisme. Il ne pouvait ignorer que Le Vayer, carriériste, avait mis sa plume au service de la politique étrangère de Richelieu, puisqu'il avait dédié des ouvrages à Mazarin dont un essai intitulé *De la liberté et de la servitude*, un essai extrêmement conformiste. Mais la versatilité de Patin explique que dans des circonstances, il est vrai dramatiques, il emploie à son propos le terme d'honnête homme : « *Nous avons ici un honnête homme bien affligé, c'est M. de La Mothe Le Vayer⁶».* Le fils de ce dernier venait de décéder.

1 « *Sobre, il fuit le vin et n'aime que l'eau pure* ». Ovide, *Métamorphoses*, livre xv, vers 323.

2 Allégorie pour désigner la superstition et le surnaturel.

3 À André Falconet, le 27 août 1648. EVB, tome I, lettre n°12 (adressée à Spon par erreur). ERP, tome II, lettre n°362

4 « *Ce 27^e de juillet. Voilà M. de La Mothe Le Vayer qui vient de sortir de céans, qui avait besoin d'un livre rare que je lui ai prêté, savoir Ocellus Lucanus, de Natura universi ; c'était un ancien philosophe pythagoricien qui scripsit de physicis ante Aristotelem. Il m'a dit qu'il transcrirait une physique française qu'il a faite en faveur de son petit prince, laquelle par ci-après on imprimera* ». À Charles Spon, le 10 août 1657. BnF ms 9357, fol 260-261. ERP, tome II, lettre n°313. L'ouvrage que préparait Le Vayer pour l'éducation de Louis XIV s'intitulait : « *La Géographie, la Rhétorique, la Morale, l'Économique, la Politique, la Logique, la Physique du prince, traités élémentaires composés pour l'éducation de Louis XIV ; En quoi la piété des Français diffère de celle des Espagnols ; Petits traités en forme de lettres sur des sujets moraux* ». Paris, 1659-1660, 4 volumes.

5 À André Falconet, le 13 juillet 1649. EVB, tome I, lettre n°22. ERP, tome II, lettre n°358.

6 À André Falconet, le 26 septembre 1664. EVB, tome III, lettre n°328. ERP, tome III, lettre n°643.

Patin membre de la « librairie » parisienne collabore en 1649 avec Pierre Dupuy à l'examen d'un livre intitulé *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin depuis le 6e de janvier jusqu'à la déclaration du 1er avril 1649*. L'auteur est Gabriel Naudé. L'ouvrage eut aussi le titre plus court de *Mascurat*. Il s'agit, sous forme d'un dialogue entre deux personnages, d'une défense de Mazarin contre les attaques contenues dans les Mazarinades¹.

Nous ne développerons pas à propos de Nicolas Piètre, médecin comme Patin, et nommé doyen de la Faculté en 1626. Comme il mourut, très âgé en 1649, Patin eut l'occasion de le fréquenter, en tant que médecin et libertin érudit : « *M. Nicolas Piètre, un des premiers médecins du monde, et des plus rusés et déniaisés de la sottise du siècle*² ». En revanche il faut faire sa place à Gabriel Naudé, un des trois les plus célèbres de ce courant de pensée. Nous avons déjà signalé dans la biographie de Patin que ce dernier avait connu Naudé très tôt, durant ses études au collège de Boncourt. Ce fut une longue et étroite amitié entre ces deux médecins : « *Notre bon ami M. Naudé, bibliothécaire du Mazarin, qui n'est que sa qualité externe, car pour les internes, il les a autant qu'on les peut avoir. Il est très savant, bon, sage, déniaisé et guéri de la sottise du siècle, fidèle et constant ami depuis 33 ans*³ ». Patin apprécie la liberté des échanges avec lui : « *Je fis l'an passé ce voyage de Gentilly avec M. Naudé, moi seul avec lui, tête à tête. Il n'y avait point de témoins, aussi n'y en fallait-il point. Nous y parlâmes fort librement de tout, sans que personne en ait été scandalisé*⁴ ». Patin notait après ses entretiens le contenu des conversations. À été publié à Amsterdam en 1703 le recueil des notes de Patin à ce sujet⁵. Patin a aussi fréquenté, mais moins étroitement, Pierre Gassendi. Patin relate la mort en stoïque chrétien, de ce savant philosophe : « *M. Gassendi, il était homme sage, savant et bon, tempéré et habile homme, et en un mot un vrai épicurien mitigé. Comme je lui dis en sa dernière maladie qu'il n'en échapperait point et qu'il donnât ordre à ses affaires, il leva gaiement la tête et me dit à l'oreille ce beau vers d'un poète qui valait mieux que Morin et qui savait mieux que lui des meilleures mathématiques : Mon esprit avait tout prévu et s'était d'avance préparé à tout*⁶ ».

Mais l'essentiel est de s'interroger sur ce qui fait de Patin un libertin érudit ou seulement en partie. Ce qu'il a de commun avec ses amis libertins c'est de vouloir « se guérir du sot, de se déniaiser ». Il s'agit de passer au crible de l'esprit critique ce qu'enseigne l'Église catholique. Cette démarche n'est pas nouvelle, elle est léguée par le courant de pensée padouane. Et il n'est pas question d'en refaire ici l'Histoire. Patin est très conscient de cet héritage : « *J'ai été trois mois durant dans la conversation de Cremonin [...] Ce Cremonin étoit grand Personnage, un esprit vif & capable de tout, un homme deniaisé & guéri du sot, qui savoit bien la verité, mais qu'on n'ose dire en Italie. Tous les professeurs de ce pays-là, mais principalement ceux de Padoüe sont gens déniaisés, d'autant qu'étant parvenus au faite de la science, ils doivent être détrompez des erreurs vulgaires des siècles*⁷ ». Et Patin nous confirme la filiation de cette démarche avec la philosophie de Pierre Charron très admirée par Naudé. Il nous dit que ce dernier « *prisait bien fort* » l'ouvrage de Charron *De la Sagesse, « de belle morale*⁸ ».

1 À Charles Spon, le 3 septembre 1649. BnF ms 9357, fol 58. ERP, tome I, lettre n°211.

2 À Charles Spon, le 10 mars 1648. ERP, tome I, lettre n°192.

3 À André Falconet, le 2 décembre 1650. EVB, tome I, lettre n°50. ERP, tome II, lettre n°390.

4 À Falconet, le 27 août 1648. EVB, tome I, lettre n°12 (adressée à Spon par erreur). ERP, tome II, lettre n°362.

5 Cesare Cremonini (1550-vers 1631), un des représentants les plus importants de cette école de pensée padouane, elle-même héritière d'Averroès. *Naudaeana et patiniana, ou singularités remarquables prises des conversations de Mess. Naudé et Patin*. Seconde Edition revuë, A Amsterdam, chez François van der Plaats, 1703, p 55-56.

6 « *Mon esprit avait tout prévu et s'était d'avance préparé à tout* » est écrit en latin dans la missive : « *Omnia praecepi, atque animo mecum ante peregi* ». C'est un extrait des *Lettres à Lucilius de Sénèque*, livre IX, lettre 76, §33. A Charles Spon, le 7 novembre 1656. EVB, tome I, lettre n°109. ERP, tome II, lettre n°291.

7 *Naudaeana et patiniana, ou singularités remarquables prises des conversations de Mess. Naudé et Patin*. Seconde Edition revuë, A Amsterdam, chez François van der Plaats, 1703, p 55-56.

8 À Charles Spon, le 17 octobre 1667. BnF ms 9358, fol 210-212. ERP, tome II, lettre n°351.

Donc le libertin érudit, et donc Patin sur ce plan, ne veut pas être la victime des tromperies assénées par l'Église. Il y a là par voie de conséquence une démarche volontariste, mais forcément discrète, de libre examen. Nous traiterons dans le chapitre V de la dénonciation par Patin de la crédulité, de la superstition. Mais on peut constater sur ce plan l'influence directe de Naudé sur Patin : « *Je suis fort de l'avis de feu M. Naudé qui disait qu'il y avait quatre choses dont il fallait se garder afin de n'être point trompé, savoir de prophéties, de miracles, de révélations et d'apparitions. Mundus omnis exercet histrioniam, toute la terre est pleine de gens qui se mêlent d'être devins et qui font les politiques spéculatifs sans savoir eux-mêmes ce qu'ils seront demain¹* ». Cette attitude explique entre autre de la part des libertins érudits, et aussi de Patin, un mépris condescendant pour le peuple forcément ignare et proie des trompeurs. Le libertinage érudit est élitiste : « *Il sera toujours des moines et des flatteurs, des imposteurs et des faux monnayeurs ; Tant qu'il y aura des hommes, il y aura des vices; le monde aime trop à être trompé, il ne s'en saurait passer²* ».

En revanche il est évident que Patin n'adhère aucunement à un libertinage de mœurs. D'ailleurs on sait que les libertins érudits n'ont pas choisi cette dénomination ! Nombre d'entre-eux eurent une vie privée tout à fait digne. Patin condamne formellement le libertinage aristocratique, donc la licence dans la vie privée : « *La plupart des grands ou sont bigots, ou sont libertins, qui sont deux extrémités odieuses³* ». « *On ne dit plus rien de M. des Barreaux, je ne sais où il est à présent. Il a vécu de la secte de Crémonin : point de soin de leur âme et guère de leur corps, si ce n'est trois pieds en terre. Il n'a pas laissé de corrompre les esprits de beaucoup de jeunes gens qui se sont laissé infatuer à ce libertin⁴* ». Il s'agit de Jacques Vallée Des Barreaux, débauché notoire. Il est possible, mais la source date de 1794, que, mangeant une omelette au lard un vendredi, et entendant à ce moment un coup de tonnerre, il ait dit : « *Est-ce la peine de faire tant de bruit pour si peu de chose !* ».

Mais en ce qui concerne les idées politiques de ses amis libertins Patin est très circonspect. Un élément suffira à prouver que son adhésion au libertinage politique érudit est contrecarrée par ses prises de position politique propres. Patin estime le Père Caussin, le fameux confesseur jésuite de Louis XIII ! Il recommande même la lecture d'un de ses ouvrages *La Cour sainte, ou l'institution chrétienne des grands, avec les exemples de ceux qui dans les cours ont fleuri dans la sainteté*. Il s'agit d'un ouvrage d'éloges de dévots, ceux que brocarde habituellement Patin !⁵ C'est que la haine de Richelieu l'emporte pour une fois chez Patin sur la haine des Jésuites. On sait que Caussin entendait analyser les péchés de roi de Louis XIII, dont l'alliance avec les États protestants dans la guerre contre l'Espagne, et pas seulement ses péchés d'homme ! On sait aussi que Richelieu obtint la disgrâce de ce confesseur. Il n'est pas de notre propos d'analyser la pensée politique libertine érudite en tant que telle. Il convient seulement de tenter de montrer qu'elle ne peut convenir à Patin. On sait que les libertins érudits soutiennent la marche à l'absolutisme. Or Patin rejette « *la très méchante et maudite raison d'État⁶* ».

1 « *Totus mundus facit histrionem* » / « *Le monde entier joue la comédie* ». Devise inventée par l'esprit de l'auteur du *Roi Lear*, William Shakespeare. Elle fut peinte sur le frontispice du *Globe*, le théâtre où il produisait ses pièces à Londres. À Charles Spon, le 28 octobre 1663. ERP, tome II, lettre n°353.

2 « *Tant qu'il y aura des hommes, il y aura des vices* » est en latin dans la missive à Charles Spon du 1er mai 1654 : « *Vitia erunt, donec homines* ». C'est un extrait des *Histoires* de Tacite, livre IV, chapitre 74. BnF ms 9357, fol 150-151. ERP, tome II, lettre n°260.

3 Testament intellectuel de Patin à son fils. ÖNB, cod. palat. 7071, p 91-98.

4 À André Falconet, le 18 juin 1666. EVB, tome III, lettre n°409. ERP, tome III, lettre n°714.

5 À André Falconet, le 5 février 1666. EVB, tome III, lettre n°394. ERP, tome III, lettre n°701.

6 À Charles Spon, le 7 novembre 1656. EVB, tome I, lettre n°109. ERP, tome II, lettre n°291.

Patin est bien d'accord avec Naudé sur la forme monarchique souhaitable de l'État, sur l'éviction indispensable de la Féodalité politique, sur la légitimation de l'action étatique par la recherche du bien public, mais pas au prix d'une pratique gouvernementale machiavélienne. Patin a lu l'ouvrage majeur de Naudé *Considérations politiques sur les coups d'État*. Il n'y adhère point : « *Ce 12^e d'octobre. Pour les Considérations politiques sur les coups d'État, je vous prie de ne vous étonner de rien¹* ». Patin récuse une conception abstraite de l'État, une politique menée dans le cadre unique d'un réalisme utilitaire. On a montré plus haut la part de son affectivité dans le culte qu'il rend aux « bons rois » du passé. Et nous avons déjà tenté de montrer que Bodin, tant admiré par Naudé, ne peut susciter l'adhésion totale de Patin. Il mentionne les propos élogieux de Naudé sur *Les Six Livres de la République*. Naudé en disait que c'était une bonne politique et un livre bien suivi². Le rationalisme en politique doit selon Patin avoir des limites. Et c'est au roi en personne de gouverner et non à un tyran principal-ministre en son nom.

La pensée politique érudite est largement imprégnée de celle de Machiavel : « *Il prisait aussi très fort Machiavel et disait de lui : Tout le monde blâme cet auteur, et tout le monde le suit et le pratique, et principalement ceux qui le blâment, tels que sont les moines, les supérieurs de religion, les théologiens, le pape, et toute la Cour romaine³* ». Patin n'a pas de mots assez durs contre le machiavélisme : « *Malheureux et misérable machiavélisme, que tu coûtes à la France !⁴* ». « *malheureux et pernicieux machiavélisme⁵* ». « *Machiavel est un autre pédagogue de tels ministres d'État⁶* ». Bref les haïs Richelieu et Mazarin sont les disciples de Machiavel ! Patin refuse aussi que l'État décervèle les gouvernés par une propagande mensongère. Pour lui l'esprit critique ne doit pas s'appliquer qu'aux enseignements de l'Église. Les libertins érudits affirmaient que l'élite intellectuelle, dans laquelle ils se rangent, serait toujours capable de comprendre les ressorts de ce discours étatique. Il n'en restait pas moins vrai pour eux que l'efficacité sur le peuple de cette propagande était utile. Patin a davantage de réserves à l'égard du précepte de Machiavel, « gouverner, c'est faire croire » : « *mais depuis ce temps-là, Machiavel et Pomponace sont venus, qui ont révélé aux ministres des rois et des princes souverains d'étranges maximes, qui sont la plupart réfutées par le P. Caussin en sa Cour sainte; si bien qu'aujourd'hui, la plus belle politique et la plus chrétienne est devenue l'art non tant de régir que de tromper les hommes⁷, et voilà où malheureusement nous en sommes devenus, ô mœurs ! ô temps !⁸* ».

Et Patin a la nostalgie d'un passé où tout était plus simple ! Les gouvernants n'étaient pas alors les champions des manœuvres tortueuses ! On pratiquait seulement une politique inspirée par la bonne morale chrétienne et on ne faisait pas comme si : « *Ceux qui furent nos ancêtres, tri et quadrisaïeux, mangeaient, il est vrai, des oignons et de l'ail, mais vivaient dans de bonnes dispositions de l'âme⁹* ». « *L'esprit de fourberie était alors bien jeune et quasi en maillot, leurs actions sentaient les préceptes de l'Évangile¹⁰* ». Et Patin en profite dans ce passage pour faire l'éloge de Saint Louis.

1 À Charles Spon, le 17 octobre 1667. BnF ms 9358, fol 210-212. ERP, tome II, lettre n°351.

2 Voir note précédente.

3 « *Il* » est pour désigner Naudé. À Charles Spon, le 17 octobre 1667. BnF ms 9358, fol 210-212.

4 À Charles Spon, le 8 janvier 1650. BnF ms 9357, fol 69 et 71. EVB, tome I, lettre n°31. ERP, tome I, lettre n°220.

5 À Hugues de Salins, le 30 avril 1655. BnF ms 9357, fol 171-172.

6 À André Falconet, le 26 août 1660. EVB, tome II, lettre n°197. ERP, tome III, lettre n°529.

7 « *l'art non tant de régir que de tromper les hommes* ».

8 « *l'art non tant de régir que de tromper les hommes* » est en latin dans la missive à Falconet du 5 février 1666 : « *ars non tam regendi, quam fallendi homines* ». De même que « *ô mœurs ! ô temps !* » : « *o mores ! o tempora !* ». EVB, tome III, lettre n°394. ERP, tome III, lettre n°701. Pomponace = Pomponazzi. La condamnation de ce philosophe prouve encore le rejet du matérialisme par Patin.

9 Références note 8.

10 Références note 8.

La prudence est selon Patin et ses amis libertins une qualité cardinale de l'homme politique. Mais pour Patin c'est une prudence à la fois au sens moral, le dirigeant ne doit pas céder à ses pulsions et à ses passions, et au sens d'un outil pour mener une politique chrétienne. Pour les libertins érudits la prudence politique est l'examen rationnel de la situation avant de prendre des décisions. Nous n'avons guère mentionné Guez de Balzac. Patin l'a lu mais ne l'appréciait guère, ni pour le fond ni pour la méthode : « Pour les œuvres latines de Balzac, je les ai céans, elles ne me contentent pas fort et ne sont si bonnes que je l'espérais ; mais une chose particulièrement m'y fâche, c'est qu'en la page 211, il commence son Liber adoptivus composé de plusieurs bonnes pièces dont il n'est pas l'auteur ; tant mieux, puisqu'elles sont bonnes, mais il devait à la fin de chaque poème ajouter le nom de l'auteur. Celle qui est en page 213 est de Muret, ce que je reconnus en lisant les six derniers vers de la page 215¹ ». Il n'en reste pas moins que Patin reste redevable à ses amis libertins érudits de l'avoir « guéri de la sottise du siècle ».



« Notre ami commun M. Naudé est fort content à Stockholm de son grand voyage. Il écrit de deçà merveilles de sa reine, laquelle le chérit fort et laquelle l'a fait tirer exprès par un grand peintre qui y est allé de Paris, et a fait mettre son portrait dans sa chambre. Elle prend grand plaisir à l'entretenir et ne fait guère moins d'état de lui que de M. de Saumaise même lorsqu'il a été sur les lieux. Puisse bien lui durer longtemps cette bonne fortune et qu'enfin il revienne en bonne santé afin que nous le puissions encore à notre aise l'entretenir de deçà secrètement et particulièrement, comme j'ai par ci-devant fait fort heureusement. Ses conférences sont fructueuses, son amitié fort loyale, sa conversation fort agréable, et ses mémoires fort bons et bien certains² ».

1 À Charles Spon, le 21 juin 1650. BnF ms 9357, fol 96. ERP, tome II, lettre n°229.

2 À Charles Spon, le 31 décembre 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 55-56.

Chapitre IV

Les prises de position politique de Patin



Une tradition historique nostalgique

Les choix politiques de Patin peuvent commencer à être cernés par le tri qu'il opère dans la liste des monarques qui ont gouverné la France. On peut suivre l'ordre chronologique.

Saint Louis appartient au panthéon monarchique de Patin. On voit par là l'attachement de Patin à l'idéal capétien d'un Roi de Justice. Il adhère totalement à l'image du roi rendant la justice sous le chêne de Vincennes. Il apprécie une politique dictée par la morale de l'Évangile. Il connaît les enseignements et instructions adressés par Louis IX à son futur successeur, Philippe III le Hardi et à sa fille Isabelle : « *la plus fine politique, qui n'est pas toujours si chrétienne que les préceptes que le bon Louis IX (je veux dire le bon saint Louis) dicta avant que mourir à son fils Philippe le Hardi. Maiores illi nostri, abavi et atavi, quamvis cepas et allium edebant, bene tamen animati vivebant, ils étaient grossiers en leurs vivres et en leurs habits, mais ils avaient l'esprit bien tourné. L'esprit de fourberie était alors bien jeune et quasi en maillot, leurs actions sentaient les préceptes de l'Évangile*¹ ». Les maîtres-mots sont Amour et Justice. Ainsi donc Patin honore la mémoire d'un roi soucieux de la pérennité d'un État gouverné selon la morale chrétienne. La « prud'homme » de ce monarque, autre critère de valeur selon Patin², ne l'a pas empêché de conduire avec fermeté la répression des révoltes des grands Vassaux. Or Patin est viscéralement hostile à l'insoumission féodale. Tout monarque qui a contribué à œuvrer pour la construction laborieuse et progressive de la souveraineté étatique mérite, selon lui, des éloges. C'est particulièrement le cas lorsque Saint Louis pose le principe de l'appel au roi. La justice royale doit défendre la cause des faibles. Patin approuve l'esprit conciliateur et pacifique de Louis IX quand ce dernier joue le rôle d'arbitre des différends dynastiques en Europe. Donc Patin a une image très traditionnelle du règne et de la puissance de Louis IX. C'est le roi pieux, juste, charitable, soucieux d'une bonne mise en ordre du royaume. C'est l'image que Louis XIV valorise aussi. Naturellement Patin, très gallican, ne tient pas compte du rôle fondamental de l'Église sous ce règne, ni des violences des Croisades, y compris celle contre les Albigeois, pas plus que des importantes concessions territoriales faites au roi d'Angleterre.

Pour la série des Valois le tri de Patin est très sélectif. Le règne de Charles V a « *fait grand bien à la France*³ ». Patin ne peut que l'apprécier, puisque c'est un roi lettré qui resta avec Louis IX le modèle du roi sage et juste. Le règne de Charles VI fut catastrophique : « *Charles VI qui fut si longtemps fou que la France en pensa passer à Henri V, roi d'Angleterre*⁴ ». Charles VI fut « le bien servi » et « le Victorieux » : « *qui fut bien plus heureux que lui à chasser les Anglais de son royaume par le moyen d'un bâtard d'Orléans, comte de Dunois, et de cette brave Pucelle d'Orléans, dans l'histoire de laquelle il y a bien du roman*⁵ ». Évidemment Patin ne peut que se réjouir à posteriori que la France ne soit pas passée sous l'autorité des rois d'Angleterre ! Il intègre Jeanne d'Arc, avec d'ailleurs une certaine condescendance, à la réussite. Et on peut relever simplement, car nous en traiterons ultérieurement, la pique sceptique de Patin à propos de la version spirituelle du rôle de la Pucelle.

1 « *Ceux qui furent nos ancêtres, tri et quadrisaïeux, mangeaient, il est vrai, des oignons et de l'ail, mais vivaient dans de bonnes dispositions de l'âme* ». À André Falconet, le 5 février 1666. EVB, tome III, lettre n°394. ERP, tome III, lettre n°701.

2 « *M. le Dauphin apprend merveilleusement bien, qu'il est fort gentil et qu'il sera quelque jour bien savant. Dieu lui fasse la grâce de passer Louis IX en sainteté* ». À André Falconet, le 8 mars 1669. EVB, tome III, lettre n°486. ERP, tome III, lettre n°779.

3 André Falconet, le 17 mai 1667. EVB, tome III, lettre n°450. ERP, tome III, lettre n°749.

4 À André Falconet, le 11 avril 1670. EVB, tome III, lettre n°514. ERP, tome III, lettres n°805.

5 Voir références de la note précédente.

Louis XI inaugure la série des anti-rois de Patin : « *Louis XI qui, à mon avis, a été le plus spirituel et le plus méchant de tous nos rois*¹ ». « *Louis XI fut un dangereux maître qui fit bien des fautes*² ». Patin, en 1667, souhaite que le grand Dauphin ne ressemble pas « *au roi Louis XI, qui était un homme d'esprit, mais dur, dangereux et même cruel : il n'avait pitié de personne et traitait fort rudement son peuple. Propter peccata populorum, Deus sinit regnare tyrannum*³ ».

Donc « *À cause des péchés des peuples, Dieu a permis que règne un tyran* ». Les reproches posthumes de Patin se centrent essentiellement sur la pratique politique de Louis XI : justice impitoyable, les fameuses cages de fer, vengeances cruelles et inexpiables, ruse et manœuvres tortueuses, population livrée aux pillages de la soldatesque et à la pression fiscale, obsession malade et soupçonneuse des risques de trahison et de son propre empoisonnement. Telles sont les caractéristiques qui identifient, selon Patin, le tyran fou. Il sait que la définition est, depuis le cas de Néron, bien établie. Il ne peut aussi que se moquer d'un roi couvert de médailles par superstition et au physique d'un individu de vile condition.

La condamnation d'un roi qui a préféré se faire craindre plutôt qu'être aimé l'emporte chez Patin sur l'appréciation positive du gouvernement de Louis XI. Cependant ce dernier a réussi sur bien des plans que, par ailleurs, Patin juge positifs à propos d'autres rois ; dont la consolidation de l'autorité centrale, et une contribution majeure à la construction de l'unité nationale. C'est donc plus en quelque sorte « la manière » de Louis IX qui est condamnée par Patin. Et par opposition se dégagent les qualités d'un bon roi selon lui. Le roi se doit d'être bon, populaire, d'un physique avantageux. Il doit chercher à susciter l'adhésion du maximum de ses sujets, et mesurer les conséquences pour la souffrance populaire de ses décisions.

Patin ne fait qu'une allusion à Charles VIII sans mentionner son intervention militaire en Italie : « *Après Louis XI, parut sur le théâtre Charles VIII, jeune homme sans science et expérience, qui se laissa trop gouverner et qui mourut bientôt après*⁴ ». Mais c'est qu'il est pressé d'en arriver à Louis XII, un de ses rois modèles : « *Louis XII, Père du peuple et qui a été un des meilleurs rois*⁵ ». « *qui fut le Père du peuple, le meilleur des hommes de bien, je l'appelle ainsi parce qu'est le meilleur celui qui se préoccupe des plus petits. Il avait seulement deux défauts, il aimait les femmes et était avare, dont l'un suit de près l'humanité, et l'autre la nécessité*⁶ ». Il ne fait naturellement pas allusion au fait que le règne s'acheva par le désastre militaire de Novare. Il ne s'interroge pas sur le coût pour la France de l'acharnement à se maintenir en Italie. Les éloges de Patin s'expliquent probablement par la popularité, en partie posthume, de ce monarque. L'élévation fiscale ultérieure contribua à faire considérer le règne à posteriori comme l'âge d'or de la modération fiscale. L'allusion de Patin : « il aimait les femmes » doit-elle être interprétée comme une référence aux mariages successifs de Louis XII ? C'est fort probable étant donné que l'un d'entre eux valut, à terme, le rattachement de la Bretagne donc une extension territoriale du royaume que Patin ne pouvait qu'approuver.

1 À André Falconet, le 2 septembre 1667. EVB, tome III, lettres n°459-60. ERP, tome III, lettres n°757-58.

2 À André Falconet, le 11 avril 1670. EVB, tome III, lettre n°514. ERP, tome III, lettres n°805.

3 À André Falconet, le 2 septembre 1667. EVB, tome III, lettres n°459-60. ERP, tome III, lettres n°757-58.

4 Voir références note 2.

5 À André Falconet, le 11 novembre 1667. EVB, tome III, lettre n°467. ERP, tome III, lettres n°763.

6 « *le meilleur des hommes de bien* » et « *parce qu'est le meilleur celui qui se préoccupe des plus petits. Il avait seulement deux défauts, il aimait les femmes et était avare* » sont écrits en latin dans la missive du 11 avril 1670 envoyée à Falconet. Ainsi on trouve « *optimus bonorum* », très proche du « *optimus princeps* » des Empereurs romains. Et également « *quia optimus ille qui minimis urgetur. Duo duntaxat vitia illi obiiciuntur, quod fuerit mulierosus et avarus* ». EVB, tome III, lettre n°514. ERP, tome III, lettre n°805.

L'élément décisif du culte de Patin pour « *le grand et bon roi François I^{er}* » « qui est tout français¹ », est l'élan de l'Humanisme caractérisant le règne : « *Pour François I^{er}, nous lui devons ceci qu'il a rendu la France savante, et qu'il a fait et fondé les professeurs du roi²* ». La reconnaissance de Patin est quasi-personnelle du fait de sa charge au Collège de France. Et nous avons déjà prouvé la culture profondément humaniste de Patin. Elle explique l'adulation pour le roi mécène, emblématique de la Renaissance. Patin ne mentionne jamais l'Affaire des Placards. C'est qu'elle entacherait, selon les valeurs de Patin, le bilan du règne. En outre il a une vision décalée du mode de gouvernement de François I^{er}. Pour Patin un bon roi de France est celui qu'accepte le principe d'une Monarchie tempérée.

C'est l'idéal quasi-national exprimé en 1519 par Claude de Seyssel dans son traité juridique *La grande Monarchie de France* : une monarchie consultative, réglée et réfrénée par la Religion, la Justice, et la « Police », au sens des lois fondamentales, des coutumes et « du bon ordre et harmonie » qui doivent régner dans une société où sont respectés les libertés et les privilèges. La recherche de la concorde est fondamentale. Elle peut être facilitée par l'octroi de possibilités, certes modérées, de mobilité sociale ascendante. Et l'on sait, qu'en réalité, Seyssel adresse au nouveau roi François I^{er} un programme inspiré du règne de Louis XII. Il affirme le principe de l'inamovibilité des magistrats. Il fixe l'idéal d'un roi-juge désigné par Dieu qui a capacité à légiférer. Il conçoit le rôle des Parlements comme des garde-fous en cas de Régence, de roi fou, incapable. L'attachement à la Monarchie, comme chez Patin, est entier. Seyssel ne conçoit pas une véritable Constitution. En résulte l'importance majeure des qualités morales et chrétienne du monarque qui doit de lui-même se soumettre aux lois. Le roi est reconnu souverain, au sens juridique, et source de toute autorité.

Par conséquent l'individu-roi, appelé à régner par succession héréditaire et par la volonté divine, devrait par nature être sage et juste. C'est donc chez Patin, la personnalité d'un roi qui compte avant tout. C'est le critère de base de son catalogue et de son appréciation sur chaque règne. On comprend ainsi mieux l'expression de ses espérances, en 1669, à propos du caractère du Grand Dauphin et de l'hérédité des qualités des rois-modèles antérieurs : « *Un honnête homme m'a dit aujourd'hui que M. le Dauphin apprend merveilleusement bien, qu'il est fort gentil et qu'il sera quelque jour bien savant. Dieu lui fasse la grâce de passer Louis IX en sainteté, Louis XII en probité, et Henri IV, son bisaïeul, en vaillance, en bonté et en raison ; pour ne pas dire son propre père, notre bon roi Louis XIV, en tout³* ». « *Le duc d'Anjou est mort à Saint-Germain le 10^e de juillet. Dieu conserve son frère M. le Dauphin, puisse-t-il devenir aussi vaillant que le bon roi Henri IV, son grand-père, et plus heureux que lui⁴* ». On retrouve cette analyse associée des aspects psychologiques, comportementaux, et des actes politiques dans le jugement que porte Patin sur Henri IV. Ce roi a la première place dans le panthéon de Patin : « *la reine est grosse. Plût à Dieu qu'elle nous donnât un petit roi qui vaille quelque jour saint Louis ou le bon roi Louis XII, ou tout au moins Henri IV qui délivra la France en son temps de la tyrannie des Espagnols et de la Ligue, aussi bien que de la malice de nos mauvais voisin⁵* ».

1 À André Falconet, le 22 juin 1660. EVB, tome II, lettre n°185. ERP, tome III, lettre n°519.

2 À André Falconet, le 10 décembre 1658. EVB, tome I, lettre n°127. ERP, tome III, lettre n°463.

3 À André Falconet, le 8 mars 1669. EVB, tome III, lettre n°486. ERP, tome III, lettre n°779.

4 À André Falconet, le 23 juillet 1671. EVB, tome III, lettre n°537. ERP, tome III, lettre n°826.

5 Il s'agit de Philippe né en août 1668 et décédé en juillet 1671. À André Falconet, le 23 octobre 1671. EVB, tome III, lettre n°553. ERP, tome III, lettre n°832.

Par son culte à Henri IV Patin n'est certes pas original. On sait que la popularité du roi avait commencé à être construite habilement sous le règne. On sait aussi que son assassinat causa un véritable choc psychologique et politique chez la majorité des Français. Mais Patin était âgé de 9 ans au moment du régicide, quand commença l'édification parachevée de l'image idéalisée du monarque. Le jugement de Patin adulte est étayé par une bonne connaissance du règne et par ses lectures de nombreux ouvrages rédigés par des membres de l'entourage royal, dont Duplessis-Mornay.

Patin est manifestement l'héritier des Politiques. Qu'a été la Ligue pour lui ? Un mouvement extrémiste, fanatique refusant un roi légitime et compétent. Qu'a été l'Édit de Nantes ? Une véritable bénédiction qui a permis la pacification et la réunification d'une France jusque là déchirée. On peut noter aussi l'hispanophobie permanente de Patin. Elle est loin de lui être propre. Mais elle parvient chez lui à son extrême. Elle dépasse même son italophobie. L'Espagne c'est le pays ultracatholique, intolérant et sectaire. C'est aussi une monarchie qui, sous le voile de la lutte pour la seule vraie foi, a soutenu la Ligue, espérant en cas de victoire démembrer le royaume de France, voire le gouverner ! Il est paradoxal que Patin rejoigne par son hispanophobie tout un pan de la politique menée par Richelieu alors qu'il a haï le Ministre.

Alors que Patin n'adhère guère à la mystique du roi-chevalier, il fait une exception pour la vaillance d'Henri IV. Il connaît la célèbre formule du ralliement au panache blanc : « *Mes compagnons, Dieu est pour vous, voici Ses ennemis et les nôtres, voici votre roi. À eux. Si vos cornettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc, vous le trouverez au chemin de la victoire et de l'honneur¹* ». Patin admire aussi la clémence de Henri IV, un atout du consensus national : « *Louis Dorléans est un vieux ligueur, bateleur et méchant homme. Il avait écrit rudement et satiriquement contre Henri IV et néanmoins, ce bon roi lui pardonna²* ».

« *Le bon Henri IV* » qui « *a sans doute mérité d'être honoré comme le meilleur³* » est adulé par Patin pour, dans notre langage actuel, avoir mis fin à 40 ans de désagrégation monarchique, et avoir réaffirmé l'unité et l'autorité de l'État : « *Le roi Charles V et le bon roi Louis XII, qui tous étaient des Valois et qui ont fait grand bien à la France, chacun en leur temps, n'ont pas tant mérité de la postérité que le seul roi Henri IV⁴* ». Patin voit dans ce règne un recommencement heureux de la monarchie française grâce au premier Bourbon, fondateur d'une nouvelle dynastie à laquelle Patin est attaché : « *On ramène M. le Dauphin de Compiègne à Saint-Germain. On dit qu'il se porte bien et qu'il n'a guère été malade. Il est un peu trop mélancolique, je souhaiterais fort qu'il ressemblât au bon roi Henri IV, son bisaïeul⁵* ».

1 D'où les termes qui suivent : « *Paris fut autrefois bien affligé après la mort du roi Henri III, et le bon temps ne revint que sous l'invincible Henri IV le Grand* ». À André Falconet, le 31 mars 1665. EVB, tome III, lettre n°354. ERP, tome III, lettre n°666. À cela, il faut ajouter « *la vaillance* » que Patin associe étroitement à Henri IV et rappelle les célèbres engagements du roi au sein même des batailles.

2 À Charles Spon, le 16 novembre 1645. EVB, tome I, lettre n°8. ERP, tome I, lettre n°189.

3 À André Falconet, le 8 avril 1670. EVB, tome III, lettre n°467. ERP, tome III, lettre n°763.

4 À André Falconet, le 17 mai 1667. EVB, tome III, lettre n°450. ERP, tome III, lettre n°749.

5 À André Falconet, le 2 septembre 1667. EVB, tome III, lettres n°459-60. ERP, tome III, lettres n°757-58.

On peut supposer, mais nous n'avons pas de référence sur ce point dans la correspondance, que Patin, en bon Parisien, appréciait les aménagements urbanistiques dont Henri IV fit bénéficier la capitale et les réalisations architecturales pour le Louvre sous son règne. Cependant une chose est sûre, c'est que Patin, dans son admiration pour Henri IV, fait figure d'exception vis-à-vis des contemporains du règne. En effet, l'autorité consensuelle d'Henri IV était détestée de toute une partie de la France. Pourtant notre bourgeois déniaisé regrette la fin prématurée du règne d'Henri IV : « *Il y a aujourd'hui 57 ans que ce maudit Ravaillac, avec son couteau trop fatal à la France, fit un misérable assassinat sur le bon roi Henri IV ; mais laissons là ce malheureux coup, pax sit tanti Regis manibus !* ». Ainsi, plus d'un demi siècle après l'assassinat d'Henri IV, Patin déplore encore amèrement le geste de Ravaillac en déclarant : « *paix aux mânes d'un si grand roi !* ».

Le bon roi Henri fut donc clément comme Saint-Louis, père du peuple comme Louis XII. Il fut aussi bon, généreux, tolérant et courageux ! Il cumule toutes les vertus royales indispensables selon Patin au métier de roi. Avec ce véritable amour de Patin pour Henri IV s'achèvent les leçons que tire notre épistolier de l'Histoire de la Monarchie de France. Son aperçu historique est très traditionnel. Il est dans une certaine mesure un témoin de ce qu'a été la mémoire de la majorité des Français. Comme eux il fait preuve d'une forme de « patriotisme ». Le roi de France doit être « *le plus puissant prince de l'Europe et le premier roi de la chrétienté*² ». Sa spécificité par rapport à l'opinion publique générale réside, peut-être, du fait de sa culture, dans le fait suivant. Il juge systématiquement les rois de son temps, Louis XIII et Louis XIV, à l'aune des vertus de tempérament et de gouvernance des rois modèles du passé.

Patin tire de l'Histoire une conception politique des devoirs et du rôle du souverain envers ses sujets, soit assurer l'unité nationale, la concorde civile, la tolérance et le prestige de l'État. Donc le roi doit œuvrer pour le bien être des gouvernés, donc le bien commun. En cela Patin est l'héritier d'une forme d'humanisme civique. Bien qu'il ait de bonnes connaissances sur le règne de Henri IV, globalement il ignore, ou veut ignorer, certaines réalités sous le règne de ses rois modèles, dont les violences commises au nom de la religion sous Saint-Louis, et la marche, prudente sous François Ier, plus affirmée sous Henri IV, à un absolutisme qu'il dénonce sous les règnes qu'il vit comme adulte.

Cet attachement sincère à la tradition française, à la pérennité, par delà les siècles, de la Monarchie de France le conduit à aller baiser à la basilique de Saint-Denis les tombes de ses rois modèles : « *Je me laissai entraîner avec ma femme et nos nouveaux mariés à Saint-Denis, où je vis la foire qui est une chétive chose, l'église est belle, mais un peu obscure, le trésor où il y a bien du galimatias et de la badinerie, pro more gentis, et les tombeaux des rois où je ne pus m'empêcher de pleurer voyant tant de monuments de la vanité de la vie humaine. Quelques larmes m'échappèrent aussi au monument du grand et bon roi François I^{er} qui a fondé notre Collège des professeurs du roi. Il faut que je vous avoue ma faiblesse : je le baisai même, et son beau-père Louis XII qui a été le Père du peuple et le meilleur roi que nous ayons jamais eu en France. Il n'y a point encore de tombeaux érigés pour les Bourbons, quorum cadavera servantur in quadam cella, dans le chœur au-dessous du grand autel*³ ». Comme Patin l'indique, il n'a pu se recueillir sur la tombe de Henri IV, « *digne d'être honoré comme le meilleur* » car la crypte des Bourbons n'était pas accessible.

1 À André Falconet, le 17 mai 1667. EVB, tome III, lettre n°450. ERP, tome III, lettre n°749.

2 À Claude Belin le Jeune, le 6 août 1659. BnF ms 9358, fol 175-176. ERP, tome I, lettre n°143.

3 « *dont les dépouilles sont conservées dans une certaine chapelle* ». À Falconet, le 22 juin 1660. EVB, tome II, lettre n°185. ERP, tome III, lettre n°519.

Nous n'avons pas développé à propos du jugement de Patin sur le règne de Charles IX. L'aversion de Patin envers ce monarque est évidemment liée au massacre de la Saint-Barthélémy. Mais Patin s'exprime fort peu sur ce roi. On ne peut citer que l'élément suivant qui inclut un anagramme quelque peu hermétique : « *Charles IX (Charles de Valois, Va chasser l'idole) après avoir duré depuis le massacre de la Saint-Barthélemy¹* ». En revanche c'est le fils préféré de Catherine de Médicis que Patin reconnaît comme un bon roi, suffisamment pour se rendre en pèlerinage sur le lieu de son assassinat ! On peut expliquer la place d'Henri III dans le panthéon politique des rois préférés de Patin, certainement pour avoir fait assassiner le duc de Guise, leader de la Ligue, mais aussi pour son alliance avec Henri de Navarre toujours pour son combat face aux extrémistes catholiques de la Sainte Ligue.

Le fait qu'Henri III fut victime d'un fanatique religieux ne rend pas indifférent notre bourgeois parisien. La clairvoyance d'Henri III pour avoir su reconnaître les qualités de gouvernant d'Henri de Navarre, en le nommant sur son lit de mort comme son successeur légitime, a dû également influencer Patin. Néanmoins, il condamne le climat de décadence et l'esprit désinvolte de la Cour du dernier Valois, qui selon lui a porté préjudice à Henri III : « *M^{me} la duchesse d'Orléans est accouchée d'un petit prince qu'on appellera le duc de Valois. Plût à Dieu qu'il parvienne à la gloire de tant de bons princes qui ont porté ce nom. Henri III était très bon, mais il fut malheureux pour s'être trop fié à ses favoris, et fut enfin assassiné par un moine jacobin, à Saint-Cloud, dans une chambre où j'ai souvent été²* ».

1 À Charles Spon, le 8 janvier 1650. BnF ms 9357, fol 69 – 71. EVB, tome I, lettre n°31, (datée du 21 janvier par erreur). ERP, tome I, lettre n°220.

2 À André Falconet, le 29 août 1664. EVB, tome II, lettre n°326, (adressée à Spon par erreur). ERP, tome III, lettre n°641.

Des ouvrages « dangereux »

Les résultats de la perquisition des bibliothèques de Guy et Charles Patin livrent quelques renseignements sur l'intérêt de notre épistolier pour des ouvrages témoignant d'une opposition à la politique récente ou contemporaine menée par le gouvernement en France. La possession de tels ouvrages nous renseigne sur les deux facettes sociopolitiques de Patin évoluant, tantôt dans une position hétérodoxe et originale, tantôt dans celle d'un bourgeois monarchiste conservateur conventionnel. Les ouvrages dangereux confisqués nous renseignent ici sur le Patin hétérodoxe et contre-propagandiste, ou plus exactement sur le Patin combattant la propagation d'une image panégyrique du roi et de l'absolutisme, prêt à tous les stratagèmes pour contourner la censure étatique : « *Adressez tout ce que vous aurez à m'envoyer, de votre part ou de celle de vos libraires, bien emballé à M. Du Clos, docteur en médecine à Metz, pour être envoyé à M. Patin, à Paris, car ceux d'ici me créent des embarras et perturbent un tel commerce de livres, guidés par l'espérance du gain et animés par la passion de plaider. Veuillez en avertir les vôtres afin qu'ils s'abstiennent dorénavant de m'expédier leurs envois par Bâle : c'est la voie qui m'a valu un procès, qui n'est pas encore terminé, contre ces vauriens, savoir les directeurs de la librairie*¹ ».

En effet, la plupart de ces livres ont été imprimés en Hollande ou contrefaits à partir de ces derniers, et participent du réseau de contrebande de textes interdits par la censure sous Louis XIII et Louis XIV. C'est pourquoi ils sont saisis. On trouve une Histoire des amours de Henri IV avec certaines reproductions des lettres du roi à ses maîtresses. L'ouvrage, laudatif, ne devrait guère être dangereux, et n'aurait été probablement interdit que parce qu'il informait sur les mœurs de Henri IV.

En revanche on y trouve aussi un Journal imaginaire de Richelieu, édité en 1648 - 1649. C'est une suite de pamphlets à la charge du Cardinal et à la gloire de ses ex-opposants, Marie de Médicis et de ceux que le Ministre avait fait condamner. Figure aussi l'Histoire du cardinal de Richelieu publié en 1660 par Antoine Aubéry. Avocat au Parlement, Aubéry rédigea des ouvrages historiques. Ceux-ci ne sont pas toujours objectifs, mais ils ont le mérite de s'appuyer sur des pièces justificatives. On découvre surtout dans cette liste de livres saisis deux ouvrages de l'ex-frondeur Claude Joly : Traité de restitution des Grands et un petit recueil d'extraits et de commentaires de l'Institution du Prince chrétien d'Érasme. On sait que sous la Fronde Claude Joly, alors chanoine de Notre Dame, oncle du secrétaire de Retz, avait diffusé des pamphlets. Il y adhérait à la théorie du Contrat, à un pouvoir royal « borné et fini », notamment par le rôle des États généraux et du Parlement de Paris.

On s'interroge sur les raisons de la saisie de Mémoires et instructions de Hugues de Lionne, à part le fait que les gouvernés n'avaient pas à être informés du « secret » des affaires d'État. Il en existait une édition régulière de 1665 à Paris. L'édition contrefaite, éditée à Amsterdam, était-elle plus complète ? Quoiqu'il en soit, ceci concernait la diplomatie et la politique étrangère. On découvre un ouvrage peu connu sur la nécessité de protéger la liberté : *Schellii Libertas publica*, ouvrage² posthume du Hollandais Rabod Hermann Schell avec, inclus, le discours de Théophile Hegers. Il s'agit probablement du discours latin prononcé par le titulaire de la chaire d'Histoire et d'éloquence à Groningue à propos de *La Défense de la Patrie* après la défaite de la flotte hollandaise le 13 juin 1665 face à la flotte anglaise à la bataille de Lowestoft.

1 À Johann Georg Volckamer, le 4 août 1667. BIUS ms 2007, fol 217.

2 Ouvrage édité à Amsterdam en 1666 et déjà dans la bibliothèque de Patin !

Patin possédait aussi l'ouvrage *Intérêts et maximes des princes et des États souverains*. L'auteur n'est pas mentionné dans le compte rendu de la perquisition. Il est plausible qu'il s'agisse de Gatiens Courtilz de Sandras. Mais la même année, en 1666, paraît aussi en Hollande un ouvrage du même titre du Duc de Rohan. Était évidemment bien dangereuse la véritable collection des factums en faveur de Fouquet. L'affaire, au moment de la perquisition, ne datait que de cinq à six ans. Mais le plus périlleux c'était la détention d'écrits satiriques dont *Relation de la Cour de Savoie* ou *Les amours de Madame Royale*. Nous pensons que cet écrit licencieux concerne les mœurs de la première épouse de Charles Emmanuel II de Savoie, et fille de Gaston d'Orléans, Françoise-Madeleine. On découvrit aussi deux poèmes satiriques sur les prostituées de Paris avec ces deux vers à l'adresse de la Marquise de Montespan :

« *Nous vous reconnaissons pour notre impératrice
Montrez-vous digne enfin d'en être protectrice* »

Y était adjoint *La Requête à Mlle de La Vallière*. On ne peut qu'être frappé par l'information la plus fraîche sur les épisodes les plus récents de la vie amoureuse de Louis XIV. Celle-ci faisait la risée de l'Europe, notamment protestante. Et les libelles licencieux étaient édités en Hollande. On sait aussi par une lettre¹ de Patin que celui-ci détenait le *Bouclier d'État*². Il s'agit de la dénonciation par François-Paul de Lisola, diplomate et essayiste politique au service de l'empereur, des arguments de Louis XIV pour déclencher la guerre de Dévolution. Ce pamphlet fut logiquement diffusé en terre habsbourgeoise. Patin le possède alors qu'il vient à peine d'être édité. L'écrit présentait l'illégitimité des prétentions territoriales de Louis XIV, assimilé à un monarque voulant régner sur toute l'Europe.

En dehors de ces ouvrages réquisitionnés par les soldats de la Reynie lors des deux perquisitions, les lettres de Patin nous renseignent semblablement sur ses activités souterraines qui expliquent la détention de tant d'ouvrages interdits. Patin se tenait, en effet, bien informé de tous les textes en cours d'édition en Hollande. Il pouvait compter sur son faisceau d'informateurs et d'amis qui lui étaient fidèles, rencontrés notamment dans le cercle rapproché de Hugo Grotius : « *On imprime présentement en Hollande chez M. Blaeu le livre de M. Ger. Jo. Vossius de Idolatria, etc. Il sera in-f^o augmenté de la moitié, ce sera un fort bon livre car M. Is. Vossius, son fils unique, me l'a dit lui-même. Il est ici depuis six semaines, il m'a fait l'honneur de me visiter deux fois. Je l'avais autrefois connu chez M. Hugo Grotius, l'an 1639, et chez M. Salmasius en 1643* ».

Patin nous apporte lui-même des preuves de son implication dans ce qui semble être un véritable réseau de libellistes situé en Hollande. Les Provinces-Unies étaient au XVII^e siècle le foyer incontestable de l'anti-propagande par excellence. La politique menée depuis la France traduit en réalité la faiblesse de la monarchie à endiguer ce réseau pamphlétaire, dont Patin est l'un des rouages à l'intérieur de la monarchie française. De même la censure de fer établie par l'État révèle l'impuissance du pouvoir royal.

1 À André Falconet, le 7 mars 1668. EVB, tome III, lettre n°470. ERP, tome III, lettre n°766.

2 *Bouclier d'État et de justice, contre le dessein manifestement découvert de la monarchie universelle, sous le vain prétexte des prétentions de la reine de France*.

3 À André Falconet, le 29 août 1664. EVB, tome II, lettre n°326. ERP, tome III, lettre n°641. L'édition Bulderen donne la lettre pour Spon, contrairement aux éditions Réveillé-Parise et Capron, pour qui, la lettre est adressée à Falconet, ce qui est plus probable au vu de son contenu.

Patin use de cette vulnérabilité pour contribuer à son niveau à la richesse des libelles imprimés. Il s'intéresse aux écrits portant aux affaires d'État qui le passionnent et surtout à ceux qui visent ses propres cibles politiques, dont son « Jupiter massacreur » : « *J'apprends que l'on imprime en Hollande un beau recueil de tout ce qui a été jusqu'ici fait pour la défense de M. Fouquet, mais qu'il y aura plusieurs volumes in-12^o, et que l'on parle aussi d'y imprimer un recueil d'épithètes du cardinal Mazarin ; peut-être que ce dernier en attirera un autre pour le cardinal de Richelieu, pour lequel plusieurs curieux en firent de fort beaux alors, pour l'amitié que l'on avait pour le bonnet rouge qui avait été le Jupiter mactator de son siècle¹* ».

Patin était aussi en contact étroit avec une grande famille d'imprimeurs hollandais, les Elzevir qui lui fournissaient les moyens d'être informé des nouveautés imprimées dans le but de les acquérir : « *Il y en a deux impressions, l'une in-f^o de grosse lettre, et une in-12^o en petite, à Leyde chez MM. Elsevier. Il y en a en chemin pour Paris, il en vient aussi un pour moi tout relié à la mode de Hollande, qu'un ami me fait venir²* ». La mention des Elzevir dans les lettres va de 1649 à 1664, c'est donc pendant cette période que Patin est en contact avec ces imprimeurs de Leyde, soit de manière directe ou par l'intermédiaire de l'un de ses amis, dont l'identité n'est pas toujours mentionnée. Notre épistolier, par ses activités de contrebande et son rôle actif dans la diffusion de pamphlets, démontre sa position de contre-propagandiste en opposition à la politique de propagande d'État créée par Richelieu, puis reprise par Mazarin et amplifiée plus tard par Louis XIV en un véritable culte, celui du Roi-Soleil !

La volonté de Patin de faire voler en éclat cette propagande l'incite à privilégier les libelles, dont Richelieu est la cible : « *L'Histoire du cardinal de Richelieu avec des Réflexions politiques s'imprime ici in-f^o en cachette* ». Mazarin n'est pas en reste puisque les mazarinades de la Fronde permettent l'édition en abondance de plusieurs recueils qui les compilent plusieurs années après la fin des mouvements frondeurs. Patin a dans son cercle d'intimes plusieurs acteurs qui permettent ces éditions, malgré l'interdit donné par le roi vis-à-vis d'une publication en défaveur de son parrain, Feu le cardinal Mazarin : « *Il court ici quantité d'épithètes contre le cardinal Mazarin, dont Noël Falconet fait un recueil. Plusieurs étrangers en font ici de même avec dessein de les faire imprimer ensemble en Flandres ou en Hollande, ce qui arrivera tant plutôt que l'on n'en a osé imprimer de deça, le roi l'ayant expressément défendu. Vous savez ce que dit Médée dans Ovide, Video meliora, proboque, deteriora sequor. Nitimur in vetitum semper, cupimusque negata³* ».

Pendant la Fronde Patin ne prend pas une part active dans la diffusion des mazarinades, de même qu'il n'en écrit pas en tant que telles, même si ses lettres recèlent des attaques et des critiques aussi acerbes ! C'est par prudence que Patin s'abstient, il sait le sort qui est réservé aux pamphlétaires, notamment à l'imprimeur Morlot, qui sans l'émoi des Parisiens aurait été exécuté⁴. Notre bourgeois contre-propagandiste est ainsi conscient des risques que représentent la contrebande d'ouvrages interdits et la diffusion de pamphlets violents. Malgré tous les artifices dont il usera avec son fils cadet et son réseau de correspondants à travers l'Europe, il est dénoncé puis mis en danger. Son combat lui coûte très cher, puisque c'est suite aux perquisitions menées par La Reynie et ses exempts qu'il connaît un déclin certain.

1 « *Jupiter massacreur* ». À André Falconet, le 30 mai 1664. EVB, tome II, lettre n°319. ERP, tome III, lettre n°636.

2 À Claude Belin Le Jeune, le 16 janvier 1650. BnF ms 9358, fol 127. ERP, tome I, lettre n°103.

3 « *Je vois le parti le plus sage, je l'approuve, et je choisis le plus mauvais. Nous convoitons toujours ce qui nous est défendu, et désirons ce qu'on nous refuse* ». La première partie de la citation est extraite des *Métamorphoses*, livre VII, vers 20-21. La deuxième partie, elle, est tirée du livre III, vers 17 des *Amours*. À André Falconet, le 10 mai 1661. EVB, tome II, lettre n°253. ERP, tome III, lettre n°579.

4 À Nicolas Belin, le 21 juillet 1649. BnF ms 9358, fol 122. ERP, tome I, lettre n°98.

Patin, éternel opposant ?

Patin hait Richelieu, pour rendre ses attaques plus délétères il n'hésite pas à mettre au même rang le Principal-ministre et Néron : « *le cardinal de Richelieu mourut, qui était un grand tyran et un grand fourbe, lequel je haïssais autant que Néron¹* ». Notre médecin érudit met principalement en exergue la position inexpugnable du Cardinal, le rendant ainsi seul responsable de la politique menée. Pour souligner l'action néfaste de Richelieu, Patin use de l'ironie, un point commun qu'il a acquis en plus de son propre style en côtoyant les libertins érudits : « *Le Cardinal de Richelieu qui ne se souciait que de son ambition aux dépens de qui ce pût être, ou de l'État, ou de la religion. Il n'avait autre soin que de se conserver et régner, comme il a malheureusement fait pour le bien de toute l'Europe : cet homme était aveuglé d'ambition et sur ce seul pivot roulait son esprit qui remuait toute la terre²* ». Notre bourgeois parisien fait allusion en 1643 dans une lettre à Spon au libelle de 1634 faussement attribué à Urbain Grandier : « *La Cordonnère, duquel ce tyran se trouva fort offensé et qui est le premier qui fût jamais fait contre lui³* ». On sait que l'auteur de ce pamphlet s'adressait directement à Louis XIII dans cet écrit. Il lui rappelait son titre de Louis le Juste, et ses devoirs vis-à-vis de Dieu. Un roi, mentionnait-il, est responsable de ce qui se décide en Conseil et des actes de ceux qui agissent en son nom. Et il faisait un parallèle avec le roi David qui « *demandait pardon des péchés même qu'il n'avait pas commis, jugeant bien qu'il devrait rendre compte de ce que ses ministres avaient forfait sous son autorité et sans son su* ». L'allusion à Richelieu est transparente. Et la charge est violente : « *Il faut que vous chassiez de votre État ce démon de procès et de chicanerie, ce vautour affamé qui ronge les entrailles de vos sujets* ».

Notre épistolier érudit partage évidemment ce point de vue. Il emploie fréquemment le terme de tyran pour nommer Richelieu. Il ne lui pardonne ni sa censure, ni sa politique arbitraire, ni sa justice terrible, voire préventive, à l'encontre des opposants. En bref, il condamne sa justice d'État qui est l'antithèse de la Justice des rois modèles de son panthéon monarchique : « *Il court un procès-verbal de l'exécution faite à Lyon le 12^e de septembre l'an passé ; que c'est une pièce latine bien faite, intitulée Litis Lugdunensis interpuncio⁴. J'en ai seulement ouï parler, mais je n'ai encore vu personne qui l'ait vue ; si vous en savez quelque chose, faites-moi le bien de m'en avertir ; on m'a dit que le rouge tyran y est dépeint de vives couleurs⁵* ». La haine de Patin pour Richelieu revêt également un caractère de vendetta personnelle : De Thou était le « *bon et cher ami* » de Patin ! Notre bourgeois parisien était peut-être dans le secret du complot qui visait à renverser Richelieu pour le faire remplacer par Cinq-Mars. En tout cas, une réelle amitié devait lier Patin à De Thou, puisqu'il pleure encore la mort de son ami, 22 ans après sa décapitation à Lyon ! On comprend mieux pourquoi Patin cherche à mettre la main sur le fameux procès verbal de l'exécution de Cinq-Mars et De Thou. Il s'agissait en effet d'un procès joué d'avance, Séguier avait reçu des ordres très stricts, les deux têtes devaient tomber ! Patin écrit : « *Il y a aujourd'hui 22 ans qu'Armand cardinal de Richelieu, ministre enragé, fit couper la tête dans votre ville à mon bon et cher ami M. de Thou. Heu dolor ! scribere plura vetant lacrymæ ubertim fluentes ex oculis⁶* ».

1 À Charles Spon, le 16 août 1650. BnF ms 9357, fol 106-107. ERP, tome II, lettre n°234.

2 « *comme il a malheureusement fait pour le bien de toute l'Europe* » est une formule utilisée ironiquement par Patin. À Charles Spon, le 21 avril 1643. ERP, tome I, lettre n°164.

3 À Charles Spon, le 16 novembre 1643. BnF ms 9357, fol 9-10. ERP, tome I, lettre n°171.

4 *Histoire véritable de tout ce qui s'est fait et passé dans la ville de Lyon en la mort de messieurs de Cinq-Mars et de Thou. ensemble les interrogations qui leur ont été faites et réponses à icelles.*

5 Voir note 3 pour les références.

6 « *Quelle douleur, hélas ! les larmes qui m'inondent les yeux m'empêchent d'en écrire plus* ». À André Falconet, ami

Patin ne pardonne pas non plus à son Éminence la guerre extérieure ruineuse ni sa pression fiscale pour financer les opérations militaires. En ce sens, il n'hésite pas à le comparer au plus célèbre des généraux spartiates pour d'autant plus souligner sa cruauté et sa brutalité dans « *l'art de régner* » : « *Lysander, général d'armée des Lacédémoniens, qui était un grand esprit d'homme, mais un grand fourbe et grand tyran, et duquel on pourrait tirer de beaux parallèles avec le cardinal de Richelieu qui fut le tyran empirique le plus cruel en l'art de régner, et vraiment un vaurien de la politique. Misérable et insensé pillard des Français, il s'était seul évertué à s'enrichir certainement par tous les moyens, bons et mauvais ; lui qui n'exerçait pas tant l'art de diriger que celui de tromper les hommes*¹ ». La haine de Patin à l'encontre de Richelieu est vivace. L'attaque est terrible. Patin tire à boulets rouges sur le cardinal-ministre pour sa justice d'État et ses exécutions capitales des opposants politiques. Il condamne comme la majorité des Français son tour de vis fiscal hors-norme qui est la source de l'impopularité du ministre.

Notre bourgeois humaniste ne peut adhérer à la politique de Richelieu puisqu'elle parachève l'absolutisme entamé par Henri IV. Les intérêts individuels sont brisés et plient devant la raison d'État. Comme il le fera pour Mazarin, Patin attaque l'enrichissement personnel de Richelieu, qui pour lui se fait au détriment du bien commun. Il avait aussi des motifs plus personnels. La guerre, tant par les opérations militaires à l'étranger que par les déplacements de régiments en France, bloque la circulation du courrier, comme le commerce et la contrebande des livres. En ce sens, Richelieu représente à ses yeux un tyran qui a enchaîné les libertés au nom de la raison d'État. En 1638, Patin mentionne les pérégrinations de l'exilée, Marie de Médicis, en Europe. Il ne voit pas à juste titre son retour possible en France : « *La reine mère est sortie de Flandre, a été en Hollande, fort bien reçue à La Haye, puis delà a passé en Angleterre. Quelques-uns disent qu'il y a accord fait qu'elle reviendra bientôt en France sous de certaines conditions, sed non ego credulus illis*², *il y a une forte pièce debout qui l'empêche*³ ». La forte pièce debout est évidemment Richelieu qui faisait pression sur le prince d'Orange afin que l'exilée quitte la Hollande pour l'Angleterre. Ainsi Richelieu préservait le stathouder de l'influence de la Reine mère, d'autant plus que les Provinces-Unies faisaient partie de son système d'alliance diplomatique dans la guerre ouverte contre l'Espagne. Patin parle à propos de Richelieu d'un « *vaurien de la politique* » qui cherche à « *s'enrichir certainement par tous les moyens* ».

Patin critique un autre aspect de la politique de Richelieu, il s'agit de sa propagande d'État et de son corollaire : la censure de fer du Cardinal-ministre. Ainsi, Patin remet en cause les écrits qui paraissent sous le gouvernement de son Éminence. Il ne peut compter que sur des éditions qui promeuvent l'éloge, ou la satire. Ipso facto, Patin s'en prend aux historiographes royaux, soumis aux impératifs de leurs pensions, et donc très loin des concepts moraux inhérents à l'Histoire, tels que l'ont pensé les « *dieux tutélaires* » de notre médecin lettré, à l'image de Tacite pour qui : « *la tâche principale de l'histoire me paraît être de préserver les vertus de l'oubli et d'attacher aux paroles et aux actions perverses la crainte de l'infamie dans la postérité*⁴ ». Il n'est pas étonnant que Patin s'en prenne aux hommes lettrés de Richelieu avec lesquels le Cardinal fonde l'Académie française. Ainsi, l'Abbé Boisrobert est pour Patin « *un prêtre qui vit en goinfre, fort déréglé et fort dissolu*⁵ ».

lyonnais de Patin, le 12 septembre 1664. EVB, tome II, lettre n°327. ERP, tome III, lettre n°642. Bulderen attribue la missive à Spon. L'édition Capron la donne à Falconet, comme Réveillé-Parise.

1 Le cœur de la satire de Patin contre Richelieu est en latin dans sa missive à Spon du 18 janvier 1644 : « *qui fuit crudellissimus tyrannus Empiricus in arte regnandi, et vere nebulo politicus. Infelix et insanus prædo Galliarum hoc unum satagebat, ut nimirum posset per fas et nefas ditescere, nec tam exercebat artem regendi, quam fallendi homines* ». BnF ms 9357, fol 15-16. ERP, tome I, lettre n°174.

2 « *mais je ne les crois pas* ».

3 À Claude Belin le Jeune, le 14 septembre 1638. BnF ms 9358, fol 49. ERP, tome I, lettre n°34.

4 Tacite, *Annales*, III, 65, 1.

5 À Charles Spon, le 6 juin 1655. ERP, tome II, lettre n°271.

Quant à Dupleix c'est un flatteur qui travestit les faits : « *J'ai céans l'Histoire de Dupleix, [...] je la prise beaucoup moins que celle de M. de Thou, laquelle j'estime par-dessus toute autre être propre aux hommes lettrés, et aux esprits libres qui ne savent flatter et qui nomment les choses par leur nom¹* ». Patin souligne le fait que l'esprit de Dupleix est enchaîné à celui de Richelieu, et donc aux volontés du Cardinal, en contraste à De Thou qui est un « *esprit libre* ». Notre médecin bibliomane suit avec intérêt la publication de l'Histoire de Dupleix pour mieux mettre en garde ses correspondants : « *On imprime ici à grande hâte l'histoire du roi d'à présent, faite par M. Dupleix sur les mémoires de M. le Cardinal. Je crois bien qu'elle ne dira pas toutes les vérités, et néanmoins, par ce que j'en ai vu, je vous assure qu'elle dit plusieurs belles et étranges choses, fausses ou vraies²* ». Patin est définitivement contre la politisation de la littérature par Richelieu. Néanmoins, notre bourgeois humaniste espère tirer des nouvelles informations précieuses sur le gouvernement de Louis XIII par l'exploitation des Mémoires du Principal-ministre, il est très vite déçu ! : « *la nouvelle histoire du roi d'à présent in-f^o, faite par Dupleix sur les mémoires de M. le Cardinal, laquelle pourtant ne contient pas tant de particularités que l'on en espérait³* ».

Patin suit avec un intérêt particulier les déplacements de Richelieu, notamment son dernier voyage qui s'inscrit dans un climat de sentiments violents et d'ambition politique : « *M. le Cardinal est ici arrivé dans sa machine et dans son lit le vendredi 17^e de ce mois⁴* ». Notre médecin parisien fait référence ici au retour de son Éminence à Paris suite à l'affaire Cinq-Mars. C'est le dernier coup d'éclat majeur de la domination de Richelieu sur la vie politique car il réussit à obtenir du roi l'exécution de son dernier favori. Patin nous renseigne surtout sur la santé de Richelieu qui ressort très affaibli de ce long voyage jusqu'à Lyon. Le fait qu'il en fasse part à son ami lyonnais Spon n'est pas fortuit puisqu'il a pu assister à décapitation de Cinq-Mars, le 12 septembre place des Terreaux. Richelieu meurt le 4 décembre, soit moins d'un mois et demi après la lettre de Patin. Lors de la mort du Cardinal, Patin nous livre des renseignements précieux. Il était effectivement très bien informé sur la santé de plus en plus chancelante de Richelieu. Selon lui le trépas du principal ministre est lié à ses actions politiques. Patin démontre une fois encore qu'il est adepte de la causalité morale en histoire, en soulignant la connotation fatidique qu'aurait la mort du Cardinal : « *Il était revenu de Rueil à Paris en intention de n'en sortir de tout l'hiver ; car il avait cela de commun avec les grands princes, il ne faisait qu'aller et venir, stare loco nescebat⁵ ; mais la mort qu'il portait en son sein l'a enfin empêché d'aller plus loin ; et a vérifié ce distique de Martial en mourant ici, Nullo fata loco possis excludere, cum mors Venerit, in medio Tibure Sardina est⁶* ». De plus, Patin compare Richelieu aux Grands Princes même si leurs actions politiques s'opposent. L'un des combats politiques de Richelieu fut effectivement de les assujettir à son autorité et accessoirement à celle du roi. Cependant, un fil d'Ariane les relie aux yeux de Patin : leur enrichissement réciproque sur le dos de la monarchie et donc au détriment de la puissance de l'État en faveur de leurs bénéfiques personnels.

1 À Claude Belin le Jeune, le 18 janvier 1633. BnF ms 9358, fol 49. ERP, tome I, lettre n°12.

2 À Claude Belin le Jeune, le 17 novembre 1634. BnF ms 9358, fol 25. ERP, tome I, lettre n°16.

3 À Claude Belin le Jeune, le 16 février 1635. BnF ms 9358, fol 26.

4 À Charles Spon, le 21 octobre 1642. BnF ms 9357, fol 1.

5 « *il ne savait pas tenir en place* ». Patin emprunte un segment des *Géorgiques*, livre III, vers 72-122, lorsque Virgile commente le choix des étalons. Le poète latin fait notamment allusion aux chevaux de Mars attelés deux par deux qui traînaient le char d'Achille. Patin réalise en lien avec la mort de Richelieu un jeu d'imbrication mythologique. En effet, Achille fut vaincu par une flèche de Pâris guidée par le dieu Apollon, le dieu des archers.

6 « *Il n'y a pas de lieu sur terre où tu puisses échapper à ton destin ; quand la mort vient, la Sardaigne se trouve au beau milieu de Tibur* ». Martial, *Épigrammes*, livre IV, 60, vers 5-6. BnF ms 9357, fol 12. ERP, tome I, lettre n°172. On reconnaît l'écriture de Patin, mais la lettre n'est pas signée, certainement pour contourner la censure royale vis-à-vis des diatribes écrites sur le cardinal-ministre tout juste décédé. La date est également manquante pour les mêmes raisons. Celle du 12 décembre 1642 fut rajoutée par une autre main que celle de notre épistolier, nous ne l'avons donc pas prise en considération. D'autant plus qu'il peut s'agir de la date de réception écrite par Spon.

Notre épistolier profite d'une lettre dans laquelle il annonce la mort de Richelieu pour épancher encore sa bile, non sans un certain fatalisme, car les Grands décèdent aussi... « *Nous avons ici vu mourir le cardinal de Richelieu naturellement comme les autres, sans miracle aussi bien que sans orage, un des beaux jours de l'année, quoique ce fût le 4^e de décembre. Ce serait une belle affaire si la terre était délivrée de cette engeance de tyranneaux qui ravagent tout ; mais je pense que cela n'arrivera jamais, car Dieu le permet à cause des péchés du peuple¹* ». Patin a placé de grandes espérances sur le Dauphin : « *Enfin, Dieu nous a donné un dauphin, le dimanche 5^e de septembre, un quart d'heure avant midi, lequel se porte fort bien, aussi bien que la reine sa mère, Dieu merci²* ». En 1638 Patin joue de prédictions. Quand il sera roi, il chassera Richelieu ! : « *M. le Dauphin pourra bien faire cela dans quelque temps, mais il est encore trop petit pour faire un si grand miracle : fasse le ciel que cet enfant royal écrase la tête du serpent et amène au monde une paix dorée* ».

Après le 4 décembre 1642, et jusqu'à la fin de sa vie, la politique de Richelieu à titre posthume ne cessera d'être l'une de ses préoccupations. Sa haine, loin de s'estomper avec le temps, le pousse à calomnier l'ex principal-ministre. Il le fait en s'appuyant sur des ragots de Cour, mais qu'importe ! L'objectif était de se procurer d'autres munitions pour attaquer celui qui à ses yeux était « *le plus cruel en l'art de régner* » : « *Pour le cardinal de Richelieu, c'était une bonne bête et un franc tyran ; et pour marque de sa sainteté, était jadis déclaré saint celui qui s'abstenait de tout amour illicite. Je me souviens de ce qu'un courtisan me conta l'autre jour, que ce cardinal, deux ans avant que de mourir, avait encore trois maîtresses qu'il entretenait³* ». Patin surveille la pérennité de la pensée de Richelieu. Lorsque le Parlement de Paris condamne *Le Ministère du cardinal de Richelieu* à être brûlé, il ne peut pas l'ignorer. Cet acte symbolique, en pleine hydre des Frondes, n'amenuise pas pour autant l'œuvre politique du Cardinal pour l'établissement d'un État surpuissant. Notre bourgeois humaniste saisit malgré tout l'occasion pour en faire part à son ami protestant Spon et démontre davantage qu'il fut dans l'opposition : « *Aujourd'hui 12^e de mai, le livre du Ministère du cardinal de Richelieu a été brûlé dans la cour du Palais par la main du bourreau, selon l'arrêt que la Cour en avait donné la semaine passée⁴* ». La dernière mention de Richelieu dans la correspondance connue de Patin est en 1671 soit 29 ans après la mort du Cardinal !

Louis XIII ne tarda pas à rejoindre son ministre. Patin, dans sa lettre datée au 21 avril 1643, est accablé : il sait la maladie du roi sans espoir : « *Le dimanche 19^e de ce mois, trois de nos médecins ont été appelés à Saint-Germain pour y voir le roi, savoir M. de La Vigne, notre doyen, M. Guénault l'aîné et M. Moreau, notre bon ami. À vous dire le vrai, je crois que le pauvre prince se meurt et si cela arrive, je souhaite que Dieu lui fasse paix* ». Notre libertin érudit est conscient que le bien du royaume passe nécessairement par le salut et la sauvegarde du roi. C'est dans le contexte de la mort de Louis XIII que Patin exprime ce principe qui dévoile un pan de sa conception affective de l'État et de son attachement à la personne du roi. On peut citer ici le passage le plus marquant de sa lettre qui intervient cinq jours avant la mort du roi : « *Si Dieu faisait quelquefois miracle pour les princes, je voudrais qu'il en fit un pour le roi qui nous est tant nécessaire ; mais c'est folie de souhaiter, Il sait bien ce qu'il nous faut, combien que le plus souvent, Il ne nous l'envoie point. C'est pourquoi, pratiquant ce précepte de Virgile, je dirai avec la Sibylle : Desine fata deum flecti sperare precando⁵* ».

1 À Charles Spon. La date de 1645 donnée par les éditeurs est fautive, la lettre ne peut dater que de décembre 1642. Patin y mentionne en effet : « *un des beaux jours de l'année* ». EVB, tome I, lettre n°7. ERP, tome I, lettre n°188.

2 À Claude Belin le Jeune, le 14 septembre 1638. BnF ms 9358, fol 49. ERP, tome I, lettre n°34.

3 À Charles Spon, le 5 novembre 1649. EVB, tome I, lettre n°29. ERP, tome I, lettre n°216.

4 À Charles Spon, le 24 mai 1650. BnF ms 9357, fol 94 – 95. EVB, tome I, lettre n°39. ERP, tome II, lettre n°227

5 À Charles Spon, le 9 mai 1643. ERP, tome I, missive n°165. « *Cesse d'espérer fléchir les destins des dieux en*

Le lendemain de la mort de Louis XIII et le jour même où la reine et ses enfants quittent Saint-Germain pour Paris, Patin prend acte de la mort du roi : « *Le roi Louis XIII mourut hier à Saint-Germain entre deux et trois. La reine mère et le nouveau petit roi, Louis XIV, doivent arriver ce soir au Louvre. La reine mère est régente sans aucune contradiction¹* ». Notre bourgeois lettré est conscient de la « *Déclaration de Sa Majesté sur les gouvernements de ses États* » pour la transmission du pouvoir à Anne d'Autriche qu'elle implique, en plongeant instantanément le royaume dans une période de régence où la sauvegarde de l'État est en jeu. Seulement à cet instant précis, Patin ne sait pas encore que la reine n'aura pas la plénitude du pouvoir et qu'il sera exercé en réalité très rapidement par l'homme que Richelieu avait recommandé à Louis XIII : Mazarin. Le gouvernement du roi a seulement pu diriger les affaires du royaume pendant cinq mois sans principal ministre officiellement nommé. Pourtant Patin avait bonne espérance que les rênes du pouvoir soient dans les mains de la Régente. Lorsque la reine réorganise les conseils d'État de Louis XIII pour y placer ses propres favoris, notre médecin bibliomane de tarit pas d'éloges pour la nouvelle équipe gouvernementale : « *Ce 9^e de juin. M^{me} de Brassac eut son congé de la reine il y a environ dix jours, et M^{me} de Lansac eut le sien il n'y en a que trois. On a ôté le gouvernement de la Bastille à M. du Tremblay, frère du P. Joseph, capucin, et a été donné à M. de Saint-Ange, maître d'hôtel de la reine. On a ôté la charge de surintendant des finances à M. Bouthillier, et a été donnée à MM. de Bailleul et d'Avaux. Ce premier était chancelier de la reine, président au mortier ; ce second est frère du président de Mesmes, il a été par ci-devant ambassadeur à Venise, en Pologne et Suède, et puis à Hambourg ; et qui est même un des députés que la reine envoie pour traiter de la paix générale. C'est un excellent homme, plein d'honneur et de mérite* ».

Patin ne cache pas son plaisir d'apprendre la libération et le retour aux affaires du marquis de Châteauneuf, Charles de L'Aubespine, qui fut limogé et emprisonné par Richelieu. Ce retour en grâce est pour lui synonyme de la fin d'une époque, celle du gouvernement du « *vaurien politique* ». C'est en ce sens que Patin souligne la probable révocation du Chancelier Séguier, qui avait obtenu les Sceaux des mains de Richelieu. Patin ne nomme pas le principal ministre de Louis XIII, mais lorsqu'il jubile sur le sort que réserve Châteauneuf à la « *troupe cardinalesque* », le doute est levé. C'est d'autant plus logique que Patin espère qu'on « *fera bientôt rendre gorge* » aux fidèles du Cardinal, car pour lui ils furent les instruments et les complices de « *la tyrannie de ce bourreau* ». Notre bourgeois parisien fait de nouveau tomber son couperet sur la politique de Richelieu, en stigmatisant sa justice d'État lorsqu'il l'affuble de « *bourreau* ». Et en criant haro sur sa propagande politique qui le portait au zénith, et surtout en fustigeant le dispositif de Richelieu, qui a parachevé l'absolutisme entamé par Henri IV : la raison d'État. Patin ne la nomme pas en ces termes, mais lorsqu'il emploie la formule « *par tous les moyens, bons et mauvais* », pour blâmer le tour de vis fiscal du Cardinal, alors le doute n'est plus permis. Bref c'est un rejet global de l'œuvre politique de Richelieu que Patin espère être réduite à néant par l'équipe gouvernementale de la Régente : « *Tout le monde croyait ici que la reine donnerait les sceaux à M. le président de Bailleul qu'elle aime fort, il y a longtemps ; mais il y a apparence qu'il n'est pas réservé pour cela puisqu'elle l'a fait être surintendant ; à cause de quoi on croit ici que le chancelier, qui branle bien fort, sera un de ces premiers jours désappointé et que les sceaux seront rendus à M. de Châteauneuf qu'elle a tiré de prison d'Angoulême où il était il y a dix ans passés. C'est un homme d'exécution qui n'épargnera pas toute la séquelle et la troupe cardinalesque, à laquelle les gens de bien espèrent que l'on fera bientôt rendre gorge de tant d'or et d'argent qu'ils ont pillé et volé per fas et nefas² sous la tyrannie de ce bourreau, dont les poètes de ce temps faisaient rimer le nom à demi-dieu³* ».

priant ». Virgile, *Énéide*, chant VI, vers 376.

1 À Claude Belin le Jeune, le 15 mai 1643. ERP, tome I, lettre n°62.

2 « *par tous les moyens, bons et mauvais* ».

3 À Charles Spon, le 19 juin 1643. BnF ms 9357, fol 6 – 7. ERP, tome I, lettre n°176.

Patin appelle de tous ses vœux que la Régence d'Anne d'Autriche soit placée soit les meilleurs auspices et qu'elle ne soit pas le jouet des favoris, comme a pu l'être Marie de Médicis lorsqu'elle fut nommée Régente par le Parlement au lendemain de l'attentat contre Henri IV. En effet, la pire crainte de notre libertin érudit réside dans l'aristocratie de Cour et en sa capacité à intriguer. Il ne veut pas que Anne d'Autriche soit totalement sous l'influence des courtisans et des favoris et que, pire encore, cette régence débouche sur une nouvelle guerre nobiliaire comme sous la minorité de Louis XIII : « *Nous avons une reine régente très libérale et qui ne refuse rien. On dit ici que depuis un mois elle a donné la valeur de six millions ; je souhaite qu'il lui en prenne mieux qu'à la feu reine mère, laquelle, au commencement de sa régence, donna prodigieusement à tous les grands, la plupart desquels l'abandonnèrent quand elle n'eut plus rien à leur fourrer. Elle a affaire à d'étranges gens qui sont des courtisans : utinam bene illi cedat, et omnia eius consilia sint fortunatissima, et ex voto bonorum*¹ ».

Les décisions d'Anne d'Autriche donnent raison aux espérances de Patin de voir l'héritage politique de Richelieu voler en éclat, d'où le fait qu'il adoube l'action gouvernementale de la Régente. Il sanctionne l'action de la reine par ce terrible aphorisme d'Érasme qui ne peut être que destiné à Richelieu et à ses héritiers politiques : « *Est insensé celui qui, ayant tué le père, permet à ses enfants de vivre* ». Les fidèles du Cardinal-ministre sont effet destitués de leurs charges, dont Chavigny et son fils : « *Ce 16^e de juin. La reine, en continuant son dessein, a pratiqué un proverbe grec qui enseigne qu'il faut tuer les louveteaux après qu'on a tué les loups, Stultus qui, occiso patre, sinit vivere liberos*². Elle a ôté la charge de surintendant des finances à M. Bouthillier, il y a plusieurs jours ; et depuis deux jours, elle a ôté la charge de secrétaire d'État à M. de Chavigny, son fils. On a aussi mandé au sieur de La Meilleraye, grand-maître de l'Artillerie, qu'il ait à venir en la cour, je pense que c'est pour lui ôter le gouvernement de Bretagne. Il a outre cela de belles charges et encore bien de l'argent caché, selon la doctrine de son cher prototype, qui ne faisait la guerre et ne brouillait tout que pour avoir de l'argent³ ». Néanmoins, certains ont tellement pu bénéficier d'offices et des largesses de Richelieu qu'ils ne peuvent se trouver sans charges, à l'image de La Meilleraye proche parent du Cardinal-ministre, comme le fait remarquer Patin : « *Il a outre cela de belles charges et encore bien de l'argent caché, selon la doctrine de son cher prototype, qui ne faisait la guerre et ne brouillait tout que pour avoir de l'argent*⁴ ».

L'argent, le nerf de la guerre selon l'adage de Richelieu, est l'occasion pour Patin de verser de nouveau sa verve assassine sur le Cardinal et sa doctrine politique. Comme on l'a vu plus haut, la véhémence de Patin est également dirigée contre la fortune colossale que Richelieu avait amassée :

« *Mais à propos de ce docteur à bonnet rouge, je veux vous faire part des vers latins qui me furent hier donnés sur sa mort :*

*Qui Patribus populoque, et carnem rosit et ossa,
Quam merito carnem rosus et ossa perit !*

Je pense aussi que vous vous souvenez bien comme il revint de Tarascon à Paris dans une machine avec laquelle, comme par le moyen d'un pont, il se faisait entrer dans les maisons. Et comme on disait aussi que son dessein était de devenir pape, ou au moins patriarche en France, voici d'assez bons vers sur sa machine et sur son pontificat :

1 « *plaise à Dieu qu'il lui en arrive du bien, et que toutes ses décisions soient très heureuses et prises dans l'intention de bien faire* ». À Charles Spon, le 19 juin 1643. BnF ms 9357, fol 6 – 7. ERP, tome I, lettre n°176.

2 « *Est insensé celui qui, ayant tué le père, permet à ses enfants de vivre* ». Inspiré des *Adages* d'Érasme : « *Stultus qui patre caeso liberis pepercit* ». {Est fou celui qui, ayant assassiné le père, a épargné les enfants}. *Adages*, 953.

3 Références note 1.

4 Références note 1.

*Cum fortibus spretis media in tabulata domorum
 Richelio placuit scandere ponte novo :
 Aut hæc in nostros fabricata est machina muros,
 Aut aliquid, dixit Gallia, triste latet.
 Ast ego, venit ad hoc post tot molimina, dixi,
 Quo sese posset dicere Pontificem¹ ».*

Patin s'inspire ici de 8 vers latins que l'on retrouve dans l'œuvre de son ami Grotius, les *Grotiana*². La diatribe satirique portée à l'encontre de Richelieu s'inspire de son dernier voyage dû à l'affaire Cinq-Mars. La machine qui lui permet de rallier Lyon à Paris n'est autre que la barque monumentale qui lui fait remonter le Rhône en étant alité. La machine évoquée ici est également une métaphore désignant la doctrine coercitive du Cardinal comme une effroyable machine « *tyrannique* ». Patin n'a pas froid aux yeux pour écrire sur le papier un tel fatum, qui aurait pu lui coûter l'embastillement : « *Celui qui a rongé la chair et les os des pères et du peuple, meurt justement rongé de toute chair et jusqu'aux os ! Avec le plus solide mépris, il a plu à Richelieu de monter au premier étage des maisons à l'aide d'un pont nouveau : ou bien cette machine a été fabriquée pour franchir nos murs³, ou bien, dit la France, elle cache quelque tragédie. Il en est venu là après de tels efforts que, je l'affirme, il pourrait se déclarer pontife* ».

Notre épistolier sceptique témoigne, toujours dans sa lettre pour Spon, d'un autre événement. Châteauneuf allait bien recevoir les Sceaux comme l'avait espéré Patin, mais surtout la Duchesse de Chevreuse fit son retour. Pour la vie de Cour et la vie politique, c'est un véritable retournement, puisque la Duchesse fut bannie et honnie de Louis XIII et de Richelieu pour le danger qu'elle représentait pour le repos et la tranquillité de l'État. Malgré cette anathématisation, le 14 juin 1643, un mois après la mort de Louis XIII, la Duchesse fait un retour fracassant grâce à la clémence de son amie et confidente devenue Régente : « *Le garde des sceaux de Châteauneuf est à une lieue d'ici en sa belle maison de Montrouge, où on croit qu'il n'attend que l'heure d'être rappelé pour reprendre les sceaux. Le chancelier d'aujourd'hui est toujours en branle et ne crois pas qu'il dure longtemps, combien que l'on dise qu'il ait reçu quelques bonnes paroles de la reine qui semblent le confirmer. M. d'Elbeuf est ici de retour, et M^{me} de Chevreuse aussi* ».

Pour Patin c'est un nouveau coup porté aux efforts gouvernementaux déployés par Richelieu. Cependant, les volontés d'Anne d'Autriche ne furent qu'éphémères dans la gestion des affaires. Très vite, elle perd rapidement l'initiative au profit du légataire de l'œuvre politique du Cardinal. Mazarin reprend la direction des affaires du royaume et les rênes du gouvernement. Pour preuve, il enlèvera les sceaux à Châteauneuf pour les restituer à Séguier. C'est une victoire posthume de Richelieu que Patin n'acceptera jamais. Pire encore, il ne pardonnera pas à Anne d'Autriche d'avoir si facilement succombé aux sirènes de ce « *bateleur à longue robe* ». C'est ce qui explique qu'il prendra une part active dans les mazarinades qui affirment la liaison entre Mazarin et la Reine. Nonobstant, c'est Patin qui croit que la Régente est étrangère aux affaires alors qu'elle gouverne en total accord avec le Cardinal. D'autre part, la fulgurante ascension de Mazarin provoque la haine et le mépris de Patin, mais aussi des Grands et de l'Aristocratie de cour. Patin est loin d'être un féal de la Cour, or il partage ce point commun avec les Princes de Sang : la détestation de Mazarin.

1 À Charles Spon, le 19 juin 1643. BnF ms 9357, fol 6 – 7. ERP, tome I, lettre n°176.

2 « *Richelieu était un misérable homme qui a tout troublé et tout ruiné, et après avoir rongé jusqu'aux os la pauvre France, Dieu a permis qu'il soit lui-même tout maigre et tout sec. [...] N'était-ce pas un misérable spectacle de cet homme quand il se fit amener de Lyon à Paris dans sa machine, avec laquelle, comme d'un pont-levis, il se faisait guinder dans les chambres pour y passer une nuit misérable, et telle que les ont d'ordinaire les tyrans ?* ».

3 Inspiré de Virgile, *Énéide*, chant II, vers 46.

Durant toute la Fronde, Patin, comme la quasi-totalité des Français, est attaché à la personne du Roi : « *Le roi est notre maître*¹ ». Il s'inquiète en 1658 de la santé du jeune Louis XIV : « *On dit que le roi souhaite fort qu'on le porte à Compiègne puisque l'air de Calais n'est point bon. On continue ici les prières et les processions pour sa santé et je suis ravi de voir la dévotion du peuple pour sa convalescence car enfin, il ne m'importe guère de quels remèdes on se sera servi, corporels ou spirituels, pourvu qu'il guérisse. C'est un prince digne d'être aimé de ceux-mêmes à qui il n'a jamais fait de bien, qui a de grandes parties, et sur les inclinations duquel la France peut fonder un repos que les deux cardinaux de Richelieu et Mazarin lui ont ôté. Je me sens pour lui une inclination violente, au-delà de ce que les Français ont d'ordinaire pour leur prince*² ».

Patin fait ici allusion à la grave maladie qui saisit le roi à Mardyck à la fin juin 1658, lors de la campagne militaire contre l'Espagne. Le roi faillit mourir et reçut l'extrême onction. Pratiquement toute la France était dans l'angoisse. Patin est comme toujours très bien informé. Mazarin, effectivement, put convaincre le roi de rejoindre Calais. Mais il ne fut pas nécessaire de satisfaire le souhait de Louis XIV de rentrer à Compiègne. Le roi guérit grâce à l'émétique, potion à base d'antimoine et de vin. Et pour une fois, Patin n'en profite pas pour vitupérer l'antimoine ! Il fait allusion à juste titre aux processions publiques à Paris. On y avait exposé le saint sacrement dans les églises. Il y eut un véritable élan populaire qu'approuve Patin. Lors du retour de Louis XIV guéri à Paris, Patin a vu le Roi : « *Le roi est entré dans Paris en carrosse le lundi 12^e d'août à six heures du soir par la porte Saint-Denis. Je l'ai vu moi-même et j'ai crié Vive le roi !*³ ». On sait Patin monarchiste, mais, comme il l'écrit lui-même, il aime véritablement la personne en Louis XIV.

Le déchaînement de Patin contre Mazarin commence très tôt sous la minorité de Louis XIV, bien avant la Fronde : « *le Saint-Père a fait 13 cardinaux, au lieu de 26 dont les places étaient vacantes. Desdits 13, le Mazarin, qui est ici, est pour la France, [...] et voilà ce qui s'est fait de plus remarquable à Rome, chez cette mère affairée des oisifs*⁴ ». Il s'exprime en ces termes en août 1643 et a bien compris que depuis la mort de Louis XIII, c'est Mazarin qui gouverne réellement : « *M. le cardinal Mazarin est ici le grand des grands et a près de la reine plus de crédit que pas un. Notre infortune tient à ceci, qu'il faut que nous soyons toujours gouvernés par quelque prêtre, ou moine, ou étranger. Combien il pourra durer, je n'en sais rien. Je ne fixe ni les termes, ni le temps*⁵ ».

Grâce à sa grande amitié avec le libertin érudit Naudé, Patin est très tôt bien instruit des possessions de Mazarin, en particulier sur les étapes de la genèse de la bibliothèque mazarine, qui allait être de grand renom : « *M. Naudé a fait imprimer ici il y a environ 15 ans un livret intitulé Avis pour dresser une bibliothèque, etc., et rien plus. Il est aujourd'hui bibliothécaire du Mazarin, qui a acheté 22 000 livres la bibliothèque de M. de Cordes, qui se montre à ceux qui la veulent voir*⁶ ». Notre médecin bibliomane est parfaitement conscient des sommes investies pour construire la bibliothèque privée du Cardinal, en particulier des étapes qui prouvent sa prodigieuse fortune.

1 À Charles Spon, le 14 mai 1649. BnF ms 9357, fol 51 – 52. EVB, tome I, lettre n°16. ERP, tome I, lettre n°203. ERP l'a élaguée pour en créer une nouvelle pour Falconet, tome II, lettre n°365.

2 À André Falconet, le 20 juillet 1658. EVB, tome I, lettre n°119. ERP, tome III, lettre n°455.

3 À Charles Spon, le 13 août 1658. EVB, tome I, lettre n°120. ERP, tome III, lettre n°456.

4 « *chez cette mère affairée des oisifs* » est en latin dans la missive du 2 janvier 1641 adressée à Claude Belin le Jeune : « *in illa negotiosa otiosorum matre* ». BnF ms 9358, fol 59. ERP, tome I, lettre n°44.

5 « *Notre infortune tient à ceci* » est écrit en latin : « *In hoc posita est infelicitas nostra* ». De même que « *Je ne fixe ni les termes, ni le temps* » qui est un aphorisme emprunté à l'*Énéide* de Virgile, chant I, vers 278 : « *Metas nec tempora pono* ». À Claude Belin le Jeune, le 12 août 1643. BnF ms 9358, fol 81. ERP, tome I, lettre n°67.

6 À Claude Belin le Jeune, le 12 août 1643. BnF ms 9358, fol 82. ERP, tome I, lettre n°68.

En avril 1644 on sent la tension monter crescendo sous la plume de Patin : « *les degrés du Palais-Royal sont aussi glissants qu'aient jamais été ceux du Louvre : c'est un étrange pays où les gens de bien n'ont guère que faire ; que celui qui veut rester honnête quitte la cour. M. le Mazarin est le grand gouverneur, tout le reste tremble ou plie sous sa grandeur cardinale* »¹. Avec la lettre de février 1648, Patin nous prouve qu'il a conscience des troubles qui s'annoncent : « *M. le Prince remontra à la reine que toute la ville était en danger d'une grande sédition si on n'apaisait le bourgeois, laquelle lui promit qu'on y travaillerait. M. le Prince lui dit aussi qu'il fallait conserver Paris, de peur que les villes de la campagne n'en fissent autant. Voilà où nous en sommes ce lundi matin, 13^e de janvier, en attendant d'autres nouvelles* »². Patin ne manque pas de signaler à ses correspondants l'arrestation de Broussel et Blancmesnil, le 26 août 1648, et avec elle le début de la Fronde parlementaire³. Patin est soulagé que Anne d'Autriche ait fait libérer les deux parlementaires « *sans quoi l'État était en danger* »⁴. Lorsque Anne d'Autriche et Mazarin partent pour Saint-Germain, la capitale est livrée à elle-même et commence le blocus de Paris. Patin est pour la Fronde parlementaire, il se réjouit donc de l'évolution de la situation et de voir sa chère ville de Paris tomber aux mains des ultras du Parlement. En revanche il s'alarme de l'encercllement de la ville par les troupes de Condé : « *le gouvernement de la Bastille a été donné au bonhomme Broussel père, conseiller de la Grand'Chambre, et la lieutenance à son fils. Voyez comment vont les choses du monde : il y a quatre mois et demi que Paris s'arma pour empêcher que l'on ne mît ce bonhomme prisonnier dans la Bastille, et aujourd'hui par inversion du cours des choses, voilà qu'il en est gouverneur et qu'il y retient les autres. Il y a ici force soldats à pied et à cheval qui font des courses sur les ennemis qui paraissent ; et on apprête un grand armement pour les aller attaquer en gros où ils seront, où M. de Beaufort et le maréchal de La Mothe-Houdancourt ont bien envie de bien faire et de se faire paraître* »⁵. Le 27 mars 1649, alors que s'achèvent les négociations entre la reine régente et une délégation de la Fronde parisienne au château de Saint-Germain, les insultes de Patin à l'égard de Mazarin apparaissent réellement dans sa lettre à Nicolas Belin. Il traite Mazarin « *de larron, de bateleur et de comédien politique* » : « *On a ici merveilleusement écrit sur la cause de la guerre et contre ce bateleur et comédien politique, on fait ici un recueil des bonnes pièces qui sera gros* »⁶. Le 20 mars 1649 Patin avait déjà glosé sur les relations amoureuses entre Anne d'Autriche et Mazarin : « *Il n'y a que le Mazarin qu'elle ne veut point laisser aller, tant elle l'aime fortement, et d'un amour qui surpasse la conjugale ; et c'est le Diable* »⁷. Et dans la même lettre, il traite Mazarin de « *potiron du Vatican, ce larron, ce bateleur ou comédien, ce fripier, cet imposteur italien* ». Patin reprend le langage venimeux des Mazarinades qu'il collectionne.

1 « *que celui qui veut rester honnête quitte la cour* » est une citation puisée dans *La Pharsale* de Lucain, livre VIII, vers 493-494. À Charles Spon, le 29 avril 1644. BnF ms 9357, fol 18-20. ERP, tome I, lettre n°176.

2 « *M. le Prince* » est pour Condé. À Charles Spon, le 7 février 1648. BnF ms 9357 ; fol 28-29. ERP, tome I, lettre n°191.

3 Le début de la Fronde a profondément marqué Patin puisque 12 ans après, il fait le parallèle entre cet événement et l'entrée du roi à laquelle est conviée l'ensemble de la robe parlementaire parisienne pour laver et racheter publiquement l'humiliation faite à l'autorité royale par son soulèvement en 1648 : « *C'est donc demain que se doit faire cette belle entrée du roi dans Paris : un 26^e d'août, pareil jour que l'on fit des barricades l'an 1648 afin de faire rendre les deux prisonniers que le Mazarin avait fait arrêter, savoir M. de Broussel, conseiller de la Grand'Chambre, et M. de Blancmesnil, président en la première des Enquêtes. Pensez-vous que l'on ne s'en souvienn point encore au Cabinet et au Conseil d'en haut, et que la démarche que feront demain Messieurs du Parlement à cette belle entrée ne soit pour eux une espèce d'expiation et d'amende honorable ? Car le roi veut qu'ils y aillent avec des robes rouges et leur bonnet carré, sur des chevaux avec des housses de velours noir, par un chemin particulier, aussi bien que messieurs de l'Université ; et non point par la rue Saint-Antoine, sous ombre qu'elle serait trop embarrassée si tout le monde y passait* ». À André Falconet, le 26 août 1660. Références p 190.

4 À Henri Gras, le 24 septembre 1648. EVB, tome I, lettre n°13. ERP, tome I, lettre n°154.

5 « *par inversion du cours des choses* » est écrit en latin dans la lettre du 20 mars 1649 à Spon. BnF ms 935, fol 41-46. ERP a disloqué la lettre en trois parties au sein du tome 1 : n°198-99 et 201.

6 BnF ms 9358, fol 117. ERP, tome I, lettre n°93.

7 À Charles Spon, le 20 mars 1649. BnF ms 935, fol 41-46. ERP, tome I, lettres n°198, 199 et 201.

Plus tard, en 1651, Mazarin a droit sous la plume de Patin au nom de « *marmouset*¹ », il est donc assimilé à une figure grotesque. Le jour même, le 20 juillet 1649, où Marlot, imprimeur condamné à mort pour un libelle injurieux (la custode du lit de la reine qui dit tout) est libéré sur la route du gibet par une émeute populaire, Patin écrit : « *Mazarin a mangé la France, les Français le mangeront*² ». Le 8 mai 1649 Patin revient sur le rôle, catastrophique selon lui, de Mazarin auprès de la Régente : « *Le Mazarin est son malheur et son démon, et le nôtre par conséquent. Je ne l'aime non plus que le diable et le tiens pour ce qu'il est, merus nebulo, un pur faquin, un pantalon à rouge bonnet, un bateleur à longue robe*³ ». Pourtant quelques lignes après, Patin, sans revenir sur ces propos sur Mazarin, tempère ses vives remontrances pour percer à jour le véritable fléau du royaume, qui est selon lui, Condé. Le Cardinal ministre n'est que l'arbre qui cache la forêt, le vrai danger n'est qu'autre que l'aristocratie de Cour. Notre médecin parisien met ainsi sous la lumière des projecteurs le double jeu du Prince de sang lors du blocus de Paris. Patin dans l'extrait qui suit met parfaitement en exergue l'essence même de la Fronde, un jeu de chaise musicale ourdi au gré des meilleurs bénéfiques personnels : « *et néanmoins, je vous dirai que, vu l'état auquel sont les affaires à la cour et chez la reine, quand le Parlement aurait pu chasser le Mazarin, nous n'en serions pas du tout mieux, et n'aurons jamais que du mal en France jusqu'à ce que M. le prince de Condé, qui est un dangereux compagnon, ait changé d'esprit et se soit mûri. C'est lui seul qui est cause de tout ce qui s'est passé de deçà et de tout ce qui s'y est fait de mal. Il avait donné sa parole au Parlement, et puis les abandonnant, il a pris le parti contraire pour de l'argent au lieu d'étouffer un fripon d'étranger, et de travailler pour l'honneur et pour le bonheur de la France* ».

Les lettres de mars 1649 sont intéressantes, car elles permettent de définir la position de Patin par rapport à la Fronde. Patin soutient la Fronde parlementaire, mais se méfie des Grands. Il est bien d'accord avec ces derniers pour exiger le départ de Mazarin. Mais il rejette leur programme politique féodal, et a bien conscience qu'ils recherchent avant tout charges, pensions, gouvernements de provinces : « *ils font en cela comme ils ont toujours fait et en toutes leurs actions, et tous les autres princes de même. C'est le bien de leurs affaires et leur propre intérêt qui les mène*⁴ ». Le 27 mars 1649, lors de la conclusion de la Paix de Saint-Germain, il s'exprime ainsi : « *Nos députés sont encore à Saint-Germain, comme aussi ceux des princes et seigneurs nos généraux, avec ceux du parlement de Rouen et celui de M. de Longueville. Notre paix est bien plus aisée à faire que la leur, vu qu'ils ne sont pas si aisés à contenter que nous et qu'ils veulent absolument que le ministre d'État italien détale de la France. Dieu leur fasse la grâce de s'acquitter bientôt de leur commission et de s'accorder aussi pour le commun bien de la France, que ce champignon du Vatican reste ici, ou qu'il s'en aille*⁵ ». Patin a applaudi la paix de Saint-Germain : « *Pour notre paix, je vous prie de croire qu'elle est bonne, bien faite, avantageuse et bien stable, et je vous assure que la reine est bien fort détrompée de tous les abus qui l'avaient induite et portée à bloquer Paris. Elle n'est pas prête de recommencer, il lui en coûte plus qu'à pas un. Elle sait fort bien le danger dans lequel elle s'était mise et n'y reviendra jamais*⁶ ». Patin relève avec intérêt le pardon de la Reine pour Claude Joly, il ne manque pas de le signaler à Spon : « *La reine a mandé au Parlement, le lundi 13^e de décembre, qu'elle abhorrait et détestait de tout son cœur l'attentat qui avait été commis sur M. Joly, conseiller au Châtelet, qu'elle le prenait en sa protection et qu'elle désirait que la Cour fit informer contre ceux qui avaient voulu, lorsque ledit M. Joly fut blessé, échauffer le peuple à prendre les armes*⁷ ».

1 À Charles Spon, le 21 novembre 1651. BnF ms Baluze n°148, fol 8-9.

2 À André Falconet, le 20 juillet 1649. EVB, tome I, lettre n°23. ERP, tome II, lettre n°364.

3 À Nicolas Belin, le 8 mai 1649. BnF ms 9358, fol 119. ERP, tome I, lettre n°95.

4 À Charles Spon, le 20 août 1649. BnF ms 9357, fol 57. ERP, tome I, lettre n°210.

5 À Nicolas Belin, le 27 mars 1649. BnF ms 9358, fol 117. ERP, tome I, lettre n°93.

6 À Nicolas Belin, le 8 mai 1649. BnF ms 9358, fol 119. ERP, tome I, lettre n°95.

7 À Charles Spon, le 24 décembre 1649. ERP, tome I, lettre n°219.

Le 20 mars 1649, on constate qu'il ne pardonne pas à Condé le siège de Paris livré à la Fronde parlementaire : « *J'entends nos princes, Gaston et Condé, qui ont soutenu le parti des malfaisants¹* ». « *Ils ont soutenu et défendu [Mazarin] contre leur honneur, leur patrie, et même contre une parole qu'ils avaient donnée à Messieurs du Parlement, qui n'ont rien commencé que sur la promesse qu'ils leur en avaient solennellement faite* ». Le 14 mai 1649 il se réjouit que Paris ait échappé au massacre : « *la mémoire est encore trop fraîche de la barbarie, de la cruauté et de la tyrannie qu'ils ont exercées ici alentour à trois lieues à la ronde, hormis aux lieux qui leur étaient recommandés ; joint que nous ne doutons pas qu'ils ne nous eussent bien fait pis s'ils eussent pu en devenir les maîtres ; mais celui qui garde la lune des loups, nous a préservés de leur tyrannie²* ».

Le 27 août 1649, Patin détaille le retour de Louis XIV à Paris. Notre médecin érudit a vraisemblablement dû se rendre au plus près de la personne du roi. On peut assurément l'affirmer, car Patin ne manque jamais une occasion de pouvoir être au plus près du roi lorsque c'est possible. Il est ainsi témoin de la liesse et de la communion qui s'opère entre le peuple de Paris et son souverain, qui avait quitté la capitale depuis le 6 janvier : « *le roi est ici arrivé le 18^e de ce mois en compagnie assez médiocre, ayant dans son carrosse la reine, M. le duc d'Anjou son frère, M. Gaston et sa femme, qui est la duchesse d'Orléans, le prince de Condé et quelque autre, avec le Mazarin, contre lequel le peuple n'a rien dit tant il était réjoui de voir le roi, qui en était, même en son individu royal, très fort réjoui pareillement, tout étonné de tant d'acclamations d'un peuple que l'on avait tâché de lui rendre si odieux³* ». Patin souligne également le rôle néfaste que peuvent avoir certains cercles de la Cour sur l'esprit du roi, qui pourrait être corrompu par un aristocrate audacieux en mal d'office : « *Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il est de ces flatteurs, poétastres et rimailleurs, qui par leurs flatteries gâtent et corrompent les esprits de nos princes et de ceux qui nous gouvernent⁴* ». Le cortège de Princes de sang qu'il énumère en 1649 est spécifiquement la cible de cet anathème.

Patin n'omet pas de stipuler le sentiment de peur que Mazarin éprouve à l'encontre du peuple de Paris, tout en poursuivant sur la félicité de ce même peuple d'avoir retrouvé son roi, ce qui ne manque pas de mettre en lumière l'opposition que peut susciter le Cardinal : « *On n'a jamais vu à Paris tant de réjouissances, qui est ce de quoi la reine, qui nous voulait affamer il y a six mois, a été fort étonnée, voyant une si grande bonté du peuple de Paris ; si bien que les voilà revenus pour tâcher de se remettre sus leurs affaires qui sont fort délabrées et qu'ils ne peuvent réparer hors de Paris, combien que la reine et le Mazarin aient bien eu de la peine à se résoudre d'y revenir, tant ce bourreau d'Italien avait peur de sa peau* ».

Notre bourgeois lettré met ensuite précisément le doigt sur ce qui avait été l'élément déclencheur de la Fronde parlementaire parisienne, tout en accusant Mazarin de ce tour de vis fiscal. Patin est lucide sur le fait que le protégé de Richelieu poursuit sa politique fiscale à titre posthume : « *Maintenant, il ne songe plus à nous assiéger, mais plutôt à donner ordre qu'il ne soit assiégé dans sa maison, comme il serait bientôt s'il grondait tant soit peu. Nous sommes désormais assurés qu'il n'ira plus au Palais faire vérifier de nouveaux impôts ni de nouvelles créations d'offices* ». Patin tout en remémorant les événements de l'année passée incite donc Mazarin à la prudence dans ces actions gouvernementales : « *Il y eut hier un an qu'il fit emprisonner deux très hommes de bien, savoir MM. de Blancmesnil et de Broussel, après un Te Deum, que le peuple de Paris lui fit déchanter dès le lendemain bien généreusement. Il l'échappa belle dès ce temps-là et n'en aura jamais si bon marché nisi sapiat in posterum⁵* ».

1 À Charles Spon, le 20 mars 1649. BnF ms 935, fol 41-46. ERP, tome I, lettres n°198, 199 et 201.

2 À Charles Spon, le 14 mai 1649. BnF ms 9357, fol 51-52. EVB, tome I, lettre n°16. ERP, tome I, lettre éclatée en 2 parties dont une à Spon n°203 et une à Falconet, tome II, n°365.

3 À Nicolas Belin, le 27 août 1649. BnF ms 9358, fol 123. ERP, tome I, lettre n°91.

4 À Charles Spon, le 19 juin 1643. BnF ms 9357, fol 6-7. ERP, tome I, lettre n°176.

5 « *s'il n'est pas prudent à l'avenir* ».

Le 16 novembre 1649 Patin s'inquiète de la solidité de la réconciliation de la Régente avec les parlementaires, il écrit : « *Cet homme est un tigre ou un lion qui ne s'apprivoisera jamais guère bien, au moins n'y aura-t-il guère d'assurance*¹ ». Cependant il arrive à Patin de prendre une certaine distance par un fatalisme de résignation au destin. À propos de l'éventualité d'un retour de Mazarin à Paris fin mars 1649, il s'exprime ainsi : « *Nous désirons ici le roi, et la reine aussi ; mais il est vrai que le peuple et les bourgeois haïssent horriblement le Mazarin et ne pensent pas qu'il puisse jamais revenir ici avec sûreté ; et crois, s'il est bien conseillé, qu'il ne l'entreprendra pas. Pour mon particulier, il ne m'en chaut, celui-là ou un autre, vu que peut-être après lui il en viendra un autre qui sera encore pire et plus grand larron*² ».

Patin n'a jamais souhaité la guerre civile au nom de la cause parlementaire. Il est partisan du compromis, des négociations, et écrit le 20 mars 1649 : « *Cette grande affaire se pourra enfin terminer par un accord ; et c'est ce que je souhaiterais de tout mon cœur*³ ». Il est encore moins susceptible d'envisager une extension de la guerre civile dans tout le royaume : « *Tandis que le peuple et les mutins s'impatientent de la haine qu'ils ont tous très grande contre le Mazarin, les modérés et les plus sages espèrent que MM. les députés du Parlement reviendront demain de Saint-Germain, où ils sont allés saluer la reine et conférer avec elle et les siens pour trouver quelque moyen, s'il n'en manque dans la nature, d'apaiser et de pacifier tout le désordre de la guerre qui s'allume dans l'État, parmi un si grand mécontentement et presque universel de tous les bons Français. Normandie, Bretagne et Poitou nous promettent et nous offrent du secours ; mais plutôt à Dieu que nous ne les prenions jamais au mot et que nous n'ayons jamais besoin de leurs offres*⁴ ».

Refusant le jusqu'au-boutisme, Patin craint que la France ne revive l'anarchie des guerres de religion. Selon lui la guerre civile même au service d'une bonne cause est synonyme de ruine, de misère et de décomposition de l'État. Le spectre de la République anglaise l'angoisse. Du fait de la concomitance chronologique de la Fronde et de la première Révolution d'Angleterre, c'est dans les lettres de cette période que nous trouvons les allusions de Patin aux événements qui se déroulent en Angleterre. Il est d'ailleurs, comme toujours, bien informé. La décapitation de Charles Ier l'a indigné, comme la quasi-totalité des Français, dont la mentalité juge inconcevable que des enfants puissent assassiner leur père.

Dans ce sens, Patin traite Cromwell de tyran régicide : « *Cromwell fait tout ce qu'il peut pour établir son crédit, sa domination et sa tyrannie en Angleterre*⁵ ». Mais Patin se trompe sur les chances d'une restauration monarchique en Angleterre en 1660 : « *Les Anglais qui sont ici attendent de jour à autre des nouvelles de quelque changement en leur pays. Nondum tamen video regem istum Bruxellis agentem tam cito, nec tam facile in solium avitum restitui posse : Stultus qui occiso patre sinit vivere liberos*⁶. Cromwell n'en sait que trop la maxime, mais on lui en apprendra quelque autre si on peut car il est bien fin et bien fourbe. L'Angleterre est fort divisée : plusieurs religions et divers intérêts y forment et fomentent plusieurs partis qui ne s'accorderont pas aisément à reprendre un roi au père duquel ils ont tranché la tête⁷ ».

1 À Charles Spon, le 16 novembre 1649. BnF ms 9357, fol 65-66. ERP, tome I, lettre n°217.

2 À Nicolas Belin, le 27 mars 1649. BnF ms 9358, fol 117. ERP, tome I, lettre n°93.

3 À Charles Spon, le 20 mars 1649. BnF ms 9357, fol 41-46. ERP, tome I, lettres n°198 – 199 et 201.

4 « *s'il n'en manque dans la nature* » est écrit en latin par Patin : « *si detur in natura* ». Références note 3.

5 À Charles Spon, le 9 octobre 1654. BnF ms Baluze n°148, fol 86-87.

6 « *Pourtant je ne vois pas encore ce roi quitter Bruxelles si vite ni si facilement, et pouvoir être rétabli sur le trône de ses ancêtres : "Est insensé celui qui, ayant tué le père, permet à ses enfants de vivre"* ». Patin cite les *Adages* d'Érasme, n°953.

7 À André Falconet, le 9 avril 1660. EVB, tome II, lettres n°170 - 71. ERP, tome III, lettres n°505 - 06.

Patin esquisse des années après un sombre tableau dans lequel il assimile les Anglais à des loups sauvages, lorsqu'il apprend que l'on a attenté à la vie de Charles II. Par l'aphorisme de Juvénal, notre libertin érudit en profite également pour souligner la sottise et la crédulité du peuple : « À Londres, on a récemment découvert une conjuration dangereuse et tout à fait diabolique contre le roi d'Angleterre ; *perituros audio multos*, comme a jadis écrit Juvénal (Satire x) en parlant de Séjan, *magna enim est fornacula*¹. Ce royaume n'est pas bien uni, quoiqu'il soit entouré par le flux et le reflux de l'océan, en raison de son excessive diversité et mélange de religions. Ajoutez à cela l'instinct naturel des Anglais : c'est une race d'hommes qui se comportent en loups, avec assurément beaucoup de cruauté et de violence, car plus que les autres peuples, ils sont farouches, féroces et sauvages² ». Tourmenté par la hantise de subir la prise de pouvoir d'un Lord Protector français, Patin est donc soulagé lorsqu'il apprend la paix de Bordeaux, dont le soulèvement concomitant à celui de Paris était de nature républicaine ! : « *Ceux de Bordeaux sont en paix et ont mis les armes bas. M. d'Épernon y est entré avec 200 chevaux et y a profité ; au moins l'avantage a semblé être de son côté par la division qui a été entre le peuple et le parlement ; nous avons ici été plus sages et plus heureux*³ ». « *On nous assure ici que la paix de Bordeaux est faite ; que les Bordelais ont accepté la déclaration que la reine leur a envoyée ; qu'ils ont publié la paix et ont donné arrêt pour faire poser les armes bas*⁴ ».

Notre bourgeois parisien a effectivement suivi, autant qu'il le pouvait, tous les événements de la Fronde bordelaise, du soulèvement du Parlement jusqu'au moment où ce dernier y mêla Condé, qui trouva dans l'affaire de Bordeaux le moyen de renforcer sa position au Conseil d'État. Les éléments que Patin rapporte dans ses lettres démontrent ainsi un véritable journal de la Fronde bordelaise. Sa plume met aussi en exergue ses convictions politiques et donc ses prises de position. Après la fin du blocus de Paris et la défaite de la Fronde parlementaire parisienne pour laquelle il a pris fait et cause, Patin encourage et défend la Fronde parlementaire bordelaise, du moins à ses débuts. Le fait qu'il s'oppose au gouverneur en soulignant sa tyrannie face aux aspirations du Parlement, qui a alors pris les armes, le démontre : « *Il y a grand désordre à Bordeaux contre M. d'Épernon qui a fait tuer par trahison M. de Chambaret, chef du peuple qui s'est soulevé contre la tyrannie de ce gouverneur*⁵ ».

Toujours en juin 1649, Patin nous en apprend encore davantage sur son activisme politique en faveur des Frondes parlementaires. Il soutient en effet le Parlement d'Aix dans sa révolte face au gouverneur de la province qu'il appelle « tyranneau » à l'égal du Duc d'Épernon. Ainsi Patin soutient tous les mouvements frondeurs qui éclatent dans tout le royaume au sein de plusieurs parlements. Patin était donc bien un frondeur, du moins dans ses prises de position politique, car il n'a pas été jusqu'à prendre les armes : « *La reine y a envoyé M. de Comminges, lieutenant des gardes, y faire exécuter les articles du traité de paix à la place de M. d'Argenson qui avait tout gâté. Elle a aussi envoyé en Provence M. d'Étampes de Valençay, conseiller d'État, pour pacifier la province, laquelle est toute en armes contre le gouverneur qui est le comte d'Alais : Aix, Arles et Marseille se sont de nouveau réunies ensemble pour s'opposer aux efforts et aux entreprises de ce tyranneau*⁶ ».

1 Juvénal, *Satire X*, vers 72-82. « *Que fait-elle, cette tourbe des enfants de Rémus ? Ce qu'elle a toujours fait, elle suit la fortune et déteste les réprouvés. Si Nortia eût favorisé son compatriote toscan, si un coup imprévu eût fait tomber le vieil empereur, sur l'heure, ce même peuple proclamerait Séjan Auguste* ». Le compatriote toscan est Séjan à qui Patin fait allusion dans sa missive.

2 À Christiaen Utenbogard, le 1er décembre 1662. BIUS ms 2007, fol 120.

3 À Nicolas Belin, le 19 juin 1649. BnF ms 9358, fol 121. ERP, tome I, lettre n°97.

4 À Charles Spon, le 11 janvier 1650. BnF ms 9357, fol 73-74.

5 À Nicolas Belin, le 5 juin 1649. BnF ms 9358, fol 120. ERP, tome I, lettre n°96.

6 À Nicolas Belin, le 19 juin 1649. BnF ms 9358, fol 121. ERP, tome I, lettre n°97.

En août 1649, tout en prenant parti pour les Frondeurs bordelais, Patin rappelle l'un des devoirs régaliens de l'État : assurer la concorde civile et l'ordre public. C'est dans ce sens qu'il implore la justice d'Anne d'Autriche et du gouvernement de la Régence. Patin, étant resté à Paris pendant tout le blocus de la capitale, a également conscience de la misère que peuvent subir les Bordelais pour « *défendre leur liberté* ». La justice qu'il appelle de ses vœux n'est autre qu'une conception politique des devoirs et du rôle des gouvernants envers les gouvernés. Il s'agit ici du bien commun. En cela Patin ce manifeste de nouveau comme l'héritier d'une forme d'humanisme civique : « *Les troubles d'Aix et de Bordeaux ne sont pas encore cessés. Il est de la justice de la reine et de son Conseil de les apaiser au plus tôt afin de soulager ces pauvres peuples qui n'ont rien entrepris que de défendre leur liberté contre la tyrannie de leurs gouverneurs*¹ ».

L'année suivante Patin espère que Bordeaux puisse encore résister au gouvernement de Mazarin qui bénéficie pour le moment du soutien de l'aristocratie de Cour. Patin fustige ainsi Gaston d'Orléans, ce dernier faisant tout en son pouvoir pour détruire l'aide que le Parlement de Paris et ses partisans pourraient apporter aux Frondeurs bordelais. Patin souligne également les dérives de certains parlementaires bordelais, qui sont de nature républicaine. D'où le fait que Patin emploie le terme de « tyrannie » pour pointer ces inspirations qu'il juge dangereuses et qui le pousse à ne plus être aussi enthousiaste et entreprenant qu'il a pu l'être au début de la Fronde bordelaise : « *Nous n'avons ici rien de certain de Bordeaux, sinon que l'on dit qu'ils se défendent fort bien et qu'il y a toute assurance que le Mazarin ne les prendra point cette année ; au moins c'est ce que je souhaite très ardemment, et beaucoup d'autres de deçà avec moi. Le Parlement a fait de deçà quelques assemblées pour Bordeaux, mais cela ne va point généreusement comme il devrait aller. J'ai peur qu'enfin le Parlement ne devienne ridicule pour le grand nombre de partisans de la tyrannie qui sont là-dedans. Si virtutis vena ulla paternæ viveret in nobis*², cela irait tout autrement. Le duc d'Orléans favorise si fort le Mazarin et son parti qu'il élude presque tout ce qu'on entreprend ici pour Bordeaux, à son grand déshonneur et à notre malheur ; mais je ne sais combien tout cela durera, tout le monde en gronde de deçà³ ».

Du fait de sa modération Patin a-t-il envisagé de prendre les armes en 1649 pour défendre Paris et son Parlement ? Patin nous répond : « *il ne s'en est fallu que cent mille écus de mon patrimoine que je n'aie été conseiller de la Cour, et que je n'aie été frondeur aussi généreux et aussi hardi que pas un*⁴ ». C'était un homme encore relativement jeune, mais sa position sociale, la fierté de sa dignité professionnelle l'ont fait reculer à l'idée de se compromettre et de se mêler à la violence populaire. Ceci ne l'empêche pas d'être le sincère partisan d'une Monarchie constitutionnelle et parlementaire, avec notamment un contrôle institutionnel de la législation et des finances publiques. Ceci place Patin clairement dans le camp du refus de l'absolutisme monarchique.

1 À Nicolas Belin, le 27 août 1649. BnF ms 9358, fol 123. ERP, tome I, lettre n°99.

2 « *Si quelque veine de vertu ancestrale vivait encore en nous* ».

3 À Claude Belin Le Jeune, le 6 septembre 1650. BnF ms 9358, fol 131. ERP, tome I, lettre n°106.

4 À Charles Spon, le 3 septembre 1649. BnF ms 9357, fol 58. ERP, tome I, lettre n°221.

Patin dans sa lettre¹ de fin septembre 1649, nous montre que la situation reste peu brillante et que les feux de la guerre civile peuvent reprendre. Il énonce clairement comment Mazarin est brocardé et mis en difficulté par les Princes de sang. Sous sa plume, il paraît clair que Condé veut créer un consensus pour éliminer Mazarin, pour mieux gouverner à sa place en concert avec la reine : « *Il y a ici querelle entre le prince de Condé et le Mazarin. M. le duc d'Orléans est entre les deux, comme Crassus était à Rome entre César et Pompée, sola futuri Crassus erat belli medius mora², ce dit Lucain ; celui qui aura le duc d'Orléans de son côté sera le plus fort. M. le Prince demande qu'il soit chassé et qu'en sa place la France soit gouvernée par un Conseil de plusieurs grands personnages qui seront choisis pour cet effet* ». La missive de Patin témoigne des tensions et de l'orgueil de Condé qui conduisent à son arrestation avec celle de son frère cadet, le prince de Conti, moins de quatre mois plus tard.

De plus par un jeu savant de parallélisme, Patin réalise une attaque terrible contre Gaston d'Orléans qui sous sa plume devient Crassus. C'est une attaque en règle contre les princes de sang et leurs pratiques. En effet, dans l'extrait ci-dessus, on s'aperçoit que la parenté allégorique tissée par Patin est double : adepte de la causalité morale en histoire, il souhaite à Gaston d'Orléans, aveuglé par la course aux charges et aux titres vénaux, le même sort. D'autre part, en faisant aussi allusion à la fortune de Crassus qui a servi à payer les manœuvres politiques de César, Patin dénonce le comportement politique du frère de Louis XIII, qui n'a cessé de se révolter, n'hésitant pas à se vendre à des puissances étrangères pour payer ses frais militaires, ce qui est indigne de son rang de fils de France. Cette attaque démontre que Patin n'aimait pas Gaston. Il en profite également pour remettre en question les valeurs nobiliaires et celles de la Cour qui voient entre leurs actions pétries d'orgueil et la prospérité de l'État royal un destin commun.

En mars 1650 Patin condamne le coup de force du Cardinal-ministre. Mazarin avait, en janvier 1650, fait emprisonner Condé à Vincennes : « *Ce prince est en danger, et je doute même si le machiavélisme de la cour et du ministre présent le lairra vivre longtemps là-dedans³* ». Patin toujours très bien informé s'intéresse et raconte la détention de Condé avec celle de Conti et de Longueville : « *De ces trois princes qui sont prisonniers, M. de Longueville est fort triste et ne dit mot, M. le prince de Conti pleure et ne bouge presque du lit, M. le prince de Condé chante, jure [...] : Et moi, monsieur, je vous prie de m'envoyer L'Imitation de M. de Beaufort, afin que je me puisse sauver d'ici comme il fit il y a tantôt deux ans⁴* ». Patin craint réellement pour leurs vies : « *Il est à craindre qu'ils ne mangent encore là-dedans quelque chose de pis, comme pourrait être ce que Néron appelle dans Suétone la viande des dieux, savoir des champignons de l'empereur Claude* ».

1 Missive à Nicolas Belin le Jeune, du 26 septembre 1649. BnF ms 9358, fol 124. ERP, tome I, lettre n°100.

2 « *Crassus, au milieu de ces deux rivaux, tenait la guerre comme en suspens* ». Lucain, *De bello ciuili*, livre I, vers 99-100.

3 À Charles Spon, le 1er mars 1650. BnF ms 9357, fol 77-79.

4 Condé fait allusion à l'évasion du duc de Beaufort, le 31 mai 1648. À André Falconet, le 1er février 1650. EVB, tome I, lettre n°35. ERP, tome II, lettre n°277.

Patin est excédé par les tractations et les jeux de chaise à bascule qui se mettent en place, ce qui lui vaut d'attaquer de nouveau le « pays de la cour » : « *Ce même samedi, M. le duc de Beaufort vit la reine après midi dans son cabinet, laquelle le pria uniquement d'embrasser le cardinal Mazarin, qui était son ami et non pas, comme il pensait, son ennemi ; ce qui fut fait tout à l'heure, autant par bienséance qu'autrement. C'est la coutume de ce pays de cour, de feindre et dissimuler¹* ». Il ne reste pas en marge de l'actualité politique, il la suit avec intérêt, car Patin se méfie de cette aristocratie de Cour qui pourrait, comme elle avait failli le faire pendant les Guerres de religion, détruire l'État par ses guerres fratricides.

Parallèlement il continue toujours de reprocher à la Reine son soutien inconditionnel à Mazarin, notamment dans ses tractations avec la haute noblesse : « *La reine a mis garnison dans les hôtels de Condé et de Longueville afin d'empêcher des conventicules et des assemblées nocturnes qui s'y faisaient là-dedans, pour ménager, autant qu'elle pourra, les affaires et la sécurité de son très cher Mazarin. Il est parti d'ici un gentilhomme des ordinaires du roi, nommé M. de Nully, pour aller porter de la part de la reine un commandement à M. d'Épernon de sortir de Guyenne et de venir à la cour. Je ne sais si ce commandement s'effectuera et s'il n'y aura pas quelque retentum, quelque secret caché du côté du Mazarin, qui tient fort son parti, en intention que le duc de La Valette, son fils, épousera une des mazarinettes²* ». Patin ne manque pas l'épisode de la libération de Condé, Conti et Longueville : « *La reine a écouté fort patiemment M. le premier président qui lui a parlé fort hardiment de la liberté des princes et des mauvais conseils qu'on lui donne. Elle lui a répondu qu'elle en aviserait avec son Conseil et qu'elle en enverrait la réponse. Quand ils ont été sortis, elle a dit du premier président Voilà un homme qui a parlé bien insolemment, j'ai pensé le faire taire ; et néanmoins, elle ne l'a point fait, c'est qu'elle n'a pas osé³* ».

En mars 1651, ses craintes du revirement des Princes de sang semblent se confirmer. En revanche, il ne mentionne à aucun moment la fuite de Mazarin dans la nuit du 6 au 7 février suite à la libération des Princes. Sa peur de l'aristocratie de Cour avait pris le pas sur sa haine contre Mazarin : « *Il y a ici une perturbation critique dans l'État : la reine et messieurs nos princes sont fort aheurtés l'un contre l'autre ; cette femme veut maintenir son autorité et tâcher de faire revenir le Mazarin, qui est pourtant une chose tout à fait hors d'espérance pour elle, et d'apparence pour tout le monde. Elle a fort désiré que les gardes de la ville fussent ôtées, le duc d'Orléans ne le veut point. Il demande une assemblée d'états généraux à Paris à commencer le 1^{er} de juillet prochain, elle ne le veut point, mais elle en promet une à Tours le mois d'octobre prochain. Le duc d'Orléans lui réplique qu'elle promet une chose qu'elle ne pourra tenir, vu qu'en ce temps-là elle ne sera plus régente, ce qui est vrai ; mais c'est qu'elle espère d'avoir encore beaucoup de crédit auprès du roi son fils dans la majorité, et ce sera alors que nos princes seront obligés de bien prendre leurs mesures pour leur conservation et se défier de la reine si elle a du crédit⁴* ».

1 À Charles Spon, le 4 février 1650. BnF ms 9357, fol 75-76.

2 « *pour ménager, autant qu'elle pourra, les affaires et la sécurité de son très cher Mazarin* » est écrit en latin dans le billet du 24 mai 1650 envoyé à Spon : « *ut quantum in se erit consulat rebus et securitati sui carissimi Mazarini* ». BnF ms 9357, fol 94-95. EVB, tome I, lettre n°34. ERP, tome II, lettre n°227.

3 À Charles Spon, le 24 janvier 1651. EVB, tome I, lettre n°53. ERP, tome II, lettre n°243.

4 À Charles Spon, le 21 mars 1651. EVB, tome I, lettre n°56. ERP, tome II, lettre n°245.

En juin 1651, Patin confirme les tensions croissantes entre l'aristocratie de Cour et la Régente : « *La mésintelligence continue toujours très forte entre la reine et M. le duc d'Orléans, auquel M. le Prince est très particulièrement attaché d'alliance et d'intelligence. Elle voudrait bien ravoir son Mazarin, mais cela ne sera jamais ici, ou tout au moins sans grand danger d'être assommé en tel lieu se pourra-t-il rencontrer, vu la haine publique dont il est merveilleusement chargé, sans celle des princes et des autres grands. On ne parle plus tantôt ici que de la majorité du roi, du sacre et des états généraux. Le duc d'Orléans garde le lit et la chambre il y a plus de 15 jours sous ombre de la goutte et des hémorroïdes. On croit pourtant que c'est une maladie feinte afin de ne point aller au Palais-Royal, où M. le Prince ne va même plus¹* ».

Quelques jours après, le 5 juillet 1651 dans une lettre à Claude Belin le Jeune, Patin informe de la rupture consommée entre Anne d'Autriche et la haute noblesse menée par Condé : « *M. de Beaufort est échappé, M. le Prince s'en va faire son entrée à Bordeaux ; ils sont tous deux en très étroite intelligence avec M. le duc d'Orléans, ce dont la reine elle-même est affligée. ex quo dolet ipsi Reginæ²* ». Le danger de la Fronde condéenne inquiète Patin. Il n'insulte plus Mazarin. Il semble être au courant des informations que la reine envoie au Cardinal pour préparer son retour. Patin saisit l'occasion pour renseigner Spon sur les pérégrinations du principal ministre alors en exil : « *On parle ici d'un accommodement de la reine avec M. le Prince et que pour cet effet, M. le duc d'Orléans se dispose pour un grand voyage jusque devers Bordeaux ; je ne tiens pas l'accord impossible si on en va jusque-là. Le Mazarin est devers Sedan, d'autres disent qu'il est même dans le château. Il voudrait bien entrer plus avant, mais jusqu'ici, il n'a osé ; peut-être l'osera-t-il plus tard si la reine lui fait connaître qu'il y ait quelque assurance pour sa peau³* ».

Patin est forcément déçu des événements de 1651. Les tergiversations de Mazarin à l'égard des princes l'insupportent. À la politique catastrophique, selon lui, du Cardinal-ministre s'ajoute la continuation de ses « voleries » au détriment des caisses de l'État, et « *au plus grand préjudice de toute la France⁴* ». « *la misère publique qui règne, et laquelle régnera tant que le Conseil du roi se gouvernera comme il fait, dont le dessein semble être pareil à celui de cet ancien tyran qui disait en secret à son favori, hoc unum agamus, demusque operam ne quis quid habeat ; vu que la reine ne saurait guère cacher son intention de vouloir tout perdre, tout affamer et tout ruiner⁵* ». Patin aura des mots aussi durs à propos de l'enrichissement de Fouquet dès 1656 : « *profit d'un homme tout seul et aux dépens de toute la France⁶* ». Bref Fouquet se sert à pleines mains dans les caisses de l'État et sert Mazarin au passage. Patin est bien informé par Naudé. Pire encore Mazarin reste aux yeux de Patin le parvenu qui maintient le jeune Louis XIV sous son contrôle et le manipule. À propos de la fuite de la Cour dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649 au château de Saint-Germain-en-Laye, il croit naïvement en toutes les rumeurs. Mazarin a enlevé le Roi ! Il le retient prisonnier. Lorsqu'il emploie le terme « Tigre » pour désigner le principal ministre, Patin assimile Mazarin au Duc de Guise, le Tigre de France, qui tenait François II en lisières, et l'avait isolé en 1560 au château d'Amboise.

1 À André Falconet, le 27 juin 1651. EVB, tome I, lettre n°58. ERP, tome II, lettre n°395.

2 « ce dont la reine elle-même est affligée » est rédigé en latin : « *ex quo dolet ipsi Reginæ* ». BnF ms 9358, fol 135.

3 « *peut-être l'osera-t-il plus tard* » est écrit en latin dans la missive du 3 novembre 1651 envoyée à Spon : « *fortassis in posterum ausurus* ». BnF ms Baluze n°148, fol 3.

4 À Charles Spon, le 22 décembre 1651. BnF ms Baluze n°148, fol 13.

5 « *œuvrons dans le seul but que personne n'ait plus rien, et mettons y tout notre soin* ». Inspiré de Suétone, *Vies des douze Césars, Néron*, livre VI, chapitre 22. À Charles Spon, le 18 juin 1649. BnF ms 9357, fol 53-54.

6 À Charles Spon, le 7 novembre 1656. EVB, tome I, lettre n°109. ERP, tome II et III, lettres n°291 et 466.

C'est ce qui explique pourquoi les attaques de Patin à l'encontre de Mazarin vont crescendo, jusqu'à atteindre leur paroxysme fin 1651 : « *Une des difficultés qui restent encore, c'est que le prince de Condé veut être aussi un des plénipotentiaires et aller au lieu qui sera accordé pour traiter la paix d'Espagne ; mais la reine réservant ce lieu pour une retraite à son cher marmouset¹, ne veut point que ce prince y aille ; de peur que ces deux hommes s'y rencontrant tous deux, l'un ne soit plus fort que l'autre et n'y fût assommé le vilain qu'il est, summo suo merito². Néron ne mérita jamais mieux d'être condamné du Sénat que ce monstre siciliot a mérité d'être écorché pour les cruautés et les maux qu'il a commis en France : Cuius ad exitium non debuit una parari simia, non serpens unus, non culeus unus³* ». Cette lettre⁴ dans laquelle Patin compare pleinement Mazarin à Néron, jusqu'à lui souhaiter le même sort, démontre qu'il a amplement pris part à diffuser une tradition représentant Mazarin comme un tyran, un usurpateur du pouvoir.

Début 1652 la situation s'envenime et la haute aristocratie de Cour se rebelle ouvertement, les craintes de Patin de l'établissement d'une monarchie féodale sont vives : « *Nos princes ont signé entre eux un accord pour faire ruiner le Mazarin et ôter la reine du Conseil du roi ; savoir M. le duc d'Orléans, les princes de Condé et de Conti, M. de Longueville, M. le duc de Beaufort, le coadjuteur, M. de Chavigny⁵* ». Le retour de Mazarin n'a jamais été aussi proche et pourtant Patin ne s'en horrifie pas ! Il a véritablement peur de la Fronde des Princes et de son projet politique féodal pour la gestion du pouvoir : « *On m'a aujourd'hui appris que la reine avait envoyé à M. de Chavigny un commandement d'aller à la cour pour tenir sa place dans le Conseil du roi à Poitiers ; à quoi il n'obéira point, il est ici un des arcs-boutants du Conseil du duc d'Orléans. On dit ici que ce prince, qui est naturellement doux et lent, se va remuer tout de bon, qu'il s'en va faire un grand armement et lever beaucoup de monde pour faire une armée de son côté, pour aider à M. le Prince et s'opposer aux entreprises de la reine et du Mazarin, que l'on croit devoir arriver jeudi prochain, 25^e de ce mois, à Poitiers⁶* ».

Patin dresse un sombre tableau de la situation du royaume. La Fronde parlementaire en laquelle il croyait a dégénéré à l'exemple de la Fronde bordelaise et menace d'établir une République avec l'aide de Cromwell ! Outre l'ingérence anglaise qu'il craint, les manœuvres de Condé l'inquiètent tout autant. Le royaume est dans une situation périlleuse qui transparaît sur la scène géopolitique. Les puissances étrangères essaient d'en tirer parti, comme l'Angleterre, et notamment l'Espagne avec Condé : « *La reine avait envoyé dans La Rochelle un jeune maître des requêtes pour intendant de la justice, qui pensait y faire ce que faisaient les intendants dans les provinces il y a cinq ans. Toute la ville s'est assemblée contre lui et a été obligé de se sauver. Elle avait renvoyé aussi à Bordeaux y interdire le parlement qui y était divisé en trois partis. Ils se sont tous réunis, et la Ville pareillement, et ont mandé à la reine qu'ils n'obéiraient point. Quatre-vingts officiers anglais y sont arrivés pour commander à 4 000 Anglais que Cromwell envoie de secours au prince de Condé. Ceux de Dijon n'ont point voulu vérifier la déclaration contre M. le Prince que la reine leur a envoyée ; et combien que M. d'Épernon, leur gouverneur, y soit présent et qu'il veuille faire rebâtir la citadelle malgré toute la ville, il ne se déclare pourtant point partisan de la cour, ains plutôt malcontent d'eux, et est soupçonné d'avoir intelligence avec le prince de Condé⁷* ».

1 L'un des surnoms que Patin attribue affectueusement à Mazarin. Celui-ci a l'avantage d'avoir plusieurs sens, dont notre érudit avait conscience. Ici il prend le sens de mignon, favori.

2 « *comme il l'a pleinement mérité* ».

3 « *Pour le détruire, on a dû préparer plus d'un singe, d'un seul serpent, et d'un sac de cuir* ». Patin cite un pan d'un aphorisme de Juvénal dans lequel le poète antique détaille le supplice des parricides.

4 À Charles Spon, le 21 novembre 1651. BnF ms Baluze 148, fol 8-9.

5 À Charles Spon, le 16 janvier 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 14-15.

6 À Charles Spon, le 30 janvier 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 19-21.

7 Références note 4.

Le retour d'exil du Cardinal n'est pas assuré. Patin nous le confirme dans son état des lieux des Parlements du royaume : ils s'opposent tous à un éventuel retour de Mazarin et menacent de nouveaux mouvements de séditions s'il venait à rentrer en France pour retrouver son autorité de principal ministre : « *Deux régiments ont quitté le comte d'Harcourt, alléguant pour leur raison que leur dessein n'est point d'être du côté du Mazarin. Le parlement de Toulouse a promis grande obéissance au roi à la charge que le Mazarin ne reviendra point en France ; que s'il y revient, ils seront les premiers à donner arrêt contre lui et à exciter à la même chose le Parlement de Paris et tous les autres du royaume ; et en même temps, cet arrêt était donné à Paris et envoyé à tous les parlements, desquels on attend réponse dans la semaine¹* ».

Outre le vacillement de l'État royal qui blesse profondément l'âme monarchiste de notre bourgeois parisien, un autre événement va déchirer cette fois son âme d'érudit et de bibliomane : la dispersion de la bibliothèque mazarine : « *Revenons à la Bibliothèque mazarine, n'est-ce point un grand malheur qu'il faille que ce bel ouvrage soit détruit et même, en vertu et en exécution d'un arrêt de la Cour, que nous soyons tombés en un temps si désastreux et si misérable que cet amas de 40 000 volumes bien choisis soit vendu et séparé, plus afin de faire dépit au Mazarin que pour nécessité que l'on ait de l'argent qui en pourra provenir ? M. Naudé, notre bon ami, en est fort en colère et moi, j'en suis tout fâché à cause de lui ; même, j'ai peur qu'il n'en devienne malade et qu'il n'en meure aussi²* ». La Fronde est une épreuve pour Naudé, Patin attire l'attention sur le désarroi de son fidèle ami libertin-érudit et bibliothécaire de Mazarin. Même si notre bibliomane déteste le Cardinal, dans son âme d'érudit, il ne peut que reconnaître le bon goût de Mazarin pour « *ce bel ouvrage* ».

Patin confirme le retour de Mazarin. Il ne porte pas le Cardinal dans son cœur pour autant, mais sa haine semble s'être flétrie, un bref moment, au vu de la conjoncture politique. Il attaque cette fois-ci le peuple pour son ignorance des enjeux politiques et compare la reine à Hélène de Troie pour sa responsabilité du désastre dans les affaires de l'État : « *Ce 9^e de février. Le Mazarin a été reçu en grande joie à Poitiers et après y avoir séjourné quelques jours, ils en sont sortis et sont allés à Saumur. M. de Bitault, conseiller de la Cour que le Mazarin tenait prisonnier, a été mis en liberté et est ici attendu. Gardez-vous bien de vous fier à la médisance du peuple qui dit des choses horribles contre l'honneur de la reine : ce que l'on en dit ne peut pas être vrai, car le jour que le Mazarin arriva dans Poitiers, elle avait communié dans les carmélites ; le peuple s'est toujours laissé emporter à la détraction et à la calomnie, même contre les meilleurs princes. Ce n'est pas que le Mazarin mérite louange d'être revenu, ni même la reine de l'avoir fait revenir, puisque nous voilà bien avant dans une guerre civile qui s'en va embraser toute la France, Et avant Hélène une femme très horrible fut la cause d'une guerre³* ».

Mazarin n'est pas encore de retour dans la capitale du royaume, que déjà son entrée sur le territoire suscite de vives oppositions. Patin constate que la situation éminemment complexe est bloquée et embourbée par les prises de positions jusqu'au-boutistes des différents partis en présence. Impuissant face aux événements, il s'en remet à Dieu pour que le royaume soit de nouveau en paix et donc prospère : « *Par la singulière grâce de Dieu, je suis en vie et me porte bien, du moins sans souffrir ni gémir de nos tumultes militaires et civils : qu'y pourrais-je donc faire ? Autrement, je me porte bien. Si Dieu voulait, s'apaiseraient enfin ces discordes de notre reine et du vaurien empourpré, Mazarin, avec les princes du sang royal et tous les parlements d'un royaume naguère si fleurissant, qui sont fort contraires et hostiles à ce Mazarin⁴* ».

1 À Charles Spon, le 16 janvier 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 14-15.

2 Références note 1.

3 À Charles Spon, le 5 mars 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 23-24.

4 À Christiaan Utenbogard, le 18 mai 1652. Lettre entièrement écrite en latin. Archives de l'Institut d'Histoire de

Si la haine de Patin s'était bien étiolée, elle s'est rapidement ravivée, à tel point qu'il est plus juste de parler d'inimitié envers Mazarin, soit un sentiment de haine inextinguible. On peut mesurer ce sentiment lorsque Patin commente¹ à sa manière le retour du « *monstre siciliot* » en France : « *Le Mazarin a passé toutes les rivières, il n'a plus que le Rubicon à franchir et après il pourra dire : iacta est alea*². *Si quelque torrent de Cédron le pouvait engloutir*³, *ce nous serait un grand bonheur, et à toute la France. Et sic Roma perit, regnavit sanguine multo, Ad regnum quisquis venit ab exilio*⁴ ». L'attaque contre le prince de l'Église est terrible. Elle est si impétueuse que Patin profère le jugement dernier envers Mazarin. L'extrait nous permet aussi d'observer que notre érudit a le sens des sources et des œuvres qu'il explore. L'érudition qu'il en extrait crée bien souvent un contraste surprenant avec la crudité de ses attaques scabreuses. On s'aperçoit ainsi que l'intérêt est viscéralement tourné vers le politique et les comportements des gouvernants, notamment ici avec la mise en relief de la position de Mazarin avec le franchissement du Rubicon politique que César avait passé avec son armée en ouvrant ipso facto la guerre civile. Si Patin est poussé dans de tels retranchements, c'est qu'il a précisément peur que le retour de Mazarin déclenche une nouvelle Fronde, ou pire encore un nouveau siège de Paris !

En effet, Patin a peur pour sa vie et s'estime heureux d'être encore en vie. Il avait vécu le blocus de Paris de 1649 lors de la Fronde parlementaire qu'il a soutenue, mais il allait connaître les violences du dernier soubresaut de la part des Princes de Sang emmenés par Condé. C'est la dernière fois que Paris est pris en otage par les mouvements frondeurs. La pire crainte de Patin s'est confirmée, il est de nouveau confronté à la violence et à l'insécurité qui règne au sein de la capitale, il en fait part à son ami protestant Spon : « *Ce 18^e de mai. Je vous écrivis ma dernière le vendredi 10^e de mai qui fut le même jour que Messieurs les Gens du roi avaient été envoyés à Saint-Germain vers le roi pour le prier de donner sa réponse, qu'il a promise, sur les remontrances qui lui avaient été faites de faire sortir du royaume le Mazarin. Le lendemain, qui fut samedi, le prince de Condé, accompagné du duc de Beaufort et de 500 cavaliers, passa sur le Pont-Neuf, et s'en alla à Saint-Cloud pour en défendre le pont, où il avait laissé garnison, contre le maréchal de Turenne qui s'en voulait rendre le maître. Aussitôt que cela fut su par Paris, tant de monde s'arma, qui y courut à la hâte, qu'il s'y trouva deux heures après plus de 10 000 hommes armés ; ce qui fut cause que les mazarins n'osèrent paraître ni avancer près de Saint-Cloud. Delà, le prince de Condé s'en vint au pont de Neuilly, y voir sa garnison qu'il y avait laissée ; et se voyant si bien suivi, il prit résolution de s'en aller la nuit prochaine attaquer Saint-Denis, où la reine avait mis quelques Suisses qui ne faisaient point de mal à personne. Il attaqua donc la ville sur le minuit et la prit, mais il y eut environ 30 Suisses de tués et 80 prisonniers qu'il envoya le lendemain à Paris ; il n'y perdit que douze hommes. Dès que la reine sut cette nouvelle, elle en pensa crever de douleur. Aussitôt, le régiment des gardes fut commandé d'aller attaquer et reprendre Saint-Denis, ce qu'ils firent sans grande peine à cause du peu de soldats que le prince y avait laissés ; lesquels voyant l'attaque, se retirèrent dans l'abbaye où ils s'enfermèrent avec les moines et se défendirent vigoureusement en tirant sur les mazarins, dont six officiers furent tués, et plusieurs soldats. Enfin, l'accord fut fait entre les princes et la reine que tout le régiment des gardes se retirerait de Saint-Denis, et les soldats du prince pareillement ; et que Saint-Denis demeurerait en la garde de ses bourgeois ; et tout cela a été exécuté*⁵ ».

l'Académie russe des sciences à Saint-Pétersbourg, Section de l'Europe occidentale, collection 9, carton 354, n° 19. Lettre communiquée par Anna Stogova, chercheuse de l'Institut, à l'édition critique réalisée par Loïc Capron.

1 À André Falconet, 30 janvier 1652. EVB, tome I, lettre n°67. ERP, tome III, lettre n°404.

2 « *Le sort en est jeté* ». Aphorisme célèbre de Jules César. On ne le trouve que dans la *Vie de César*, de Suétone.

3 Le Cédron est une vallée de Judée bordant la vieille ville de Jérusalem, qui la sépare du mont des Oliviers. Là, selon la tradition, devait avoir lieu le jugement dernier.

4 « *Et c'en est fait de Rome ! Quiconque a passé de l'exil à la tête du pouvoir, n'a régné qu'en faisant couler des flots de sang* ». Suétone, *Vie de Tibère*, chapitre 59, § 3.

5 À Charles Spon, le 28 mai 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 32-34.

Patin nous fait un résumé précis des combats qui précèdent l'affrontement sanglant du faubourg Saint-Antoine, aux portes de Paris, entre l'armée de Turenne et celle de Condé, aidée de quelques unités espagnoles. Notre bourgeois humaniste raconte cet ultime engagement militaire avec une foule de détails et atteste de la violence des combats : *« le roi étant dans Saint-Denis, entouré son armée, fit faire un pont de bateaux sur la Seine pour y faire passer une partie de ses gens, qui iraient attaquer ceux des princes qui étaient logés devers Saint-Cloud et Suresnes ; mais ceux-ci décampèrent et n'attendirent point les mazarins, se retirèrent dans le faubourg de Saint-Germain et de grand matin, passant par escouades au travers de Paris par divers endroits, gagnèrent la porte de Saint-Antoine et prirent le chemin de Charenton, traînant quant et eux du canon. Les mazarins ayant découvert le dessein de leurs ennemis, vinrent aussitôt pour s'y opposer et se campèrent à Belleville, à Charonne, jusqu'à Charenton. De sorte que ces troupes ennemies s'étant rencontrées, l'escarmouche fut rude jusque dans le faubourg de Saint-Antoine. Il y eut du côté des princes plus de 200 hommes de tués, et plus de 800 des mazarins. Le roi même vint en personne jusqu'à Charonne et la plus grande tuerie fut sur le régiment des gardes. On dit aussi que le comte de Palluau, les marquis de Nantouillet et de Saint-Mesgrin y ont été tués ; le jeune de La Meilleraye et Mancini, neveu du Mazarin, blessés. M. le Prince y a eu deux chevaux de tués entre ses jambes, M. de Nemours blessé en trois endroits, le duc de La Rochefoucauld et Clinchant tous deux fort blessés¹».*

Pourtant Patin a caressé l'espoir que cet affrontement n'ait pas lieu. D'après ses sources, *« un accord secret »* aurait pu sceller une solution de paix. C'était sans compter sur les divisions qui existent au sein même de la noblesse de Cour, comme ce fut le cas lors du blocus de Paris en 1649. Patin ne manque pas de mettre en avant ces dissensions, en parvenant à la conclusion que l'aristocratie de Cour est responsable de la poursuite des affrontements. Il ne comprend pas cette désunion des Princes de sang : *« Il y a un accord secret entre la reine et les princes, et que l'on ne cherche plus qu'à envoyer pour quelque temps le Mazarin en quelque honnête retraite. Le désordre vient de la mésintelligence qui est entre les deux princes, d'autant que le duc d'Orléans ne veut point quitter ni abandonner le coadjuteur qu'il prétend faire chef du Conseil, advenant faute du Mazarin ; et le prince de Condé veut tout le contraire, en tant qu'il hait ce coadjuteur, nouveau cardinal de Retz, disant qu'il aime mieux voir le Mazarin dans les affaires que ce coadjuteur ; que l'autre est sot et ignorant, mais celui-ci fourbe et méchant, comme si le Mazarin ne l'était point aussi. Quoi qu'il en soit, on dit qu'il y a un accord et crois qu'il en est quelque chose, mais on ne sait encore ce que ce sera. Il en est de même que de la quadrature du cercle : est aliquid scibile, dit Aristote, quod nondum scitur²».*

Patin plaçait ses espoirs sur ces pourparlers. Mais, à juste titre, il ne croyait pas dans le succès de l'entreprise, en effet le cas Mazarin empêchait toute soumission définitive. Et sa misogynie permanente lui faisait porter toute la responsabilité de l'échec prévisible sur la Régente : *« la conclusion a été que très humbles remontrances seraient faites par M. le prévôt des marchands au roi, au nom de sa bonne ville de Paris, par lesquelles il serait prié de revenir au plus tôt à Paris, de donner la paix à son royaume et de chasser de près de sa personne, de ses conseils et de son royaume le cardinal Mazarin. Tout cela ne saurait être que bien s'il pouvait être exécuté, mais la Dame Junon, qui est auprès du roi, empêchera tout cela afin de se venger de Paris et de conserver son cher Mazarin³».* Patin en veut donc au parti *« des mazarins »* d'avoir soutenu, jusqu'à des extrémités incertaines, le retour de Mazarin dans la capitale. D'après lui une paix aurait pu être trouvée entre le roi et les nobles frondeurs, si seulement le *« marmouset de Sicile »* était exilé.

1 À Charles Spon, le 5 juillet 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 40-41.

2 *« c'est quelque chose qui peut être compréhensible »*. À Charles Spon, le 28 mai 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 32-34.

3 À Charles Spon, le 10 mai 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 29-31.

Notre bourgeois parisien nous apprend aussi qu'il s'est mis en sécurité en restant caché face à la situation explosive, alors que « *Paris était ainsi en armes* ». Patin explique son attitude face à la terreur que faisait régner Condé dans Paris, par le fait qu'« *il faut que les sages soient cachés, si tous les insensés se ruent sur les armes, alors la sagesse n'aura plus guère de défenseurs* » : « *Le mardi matin 25^e de juin, toutes les compagnies ont été en armes par ordre du prévôt des marchands, les chaînes tendues et le Palais gardé de tous côtés, tandis que les pères conscrits délibéraient en la Grand'Chambre où ils ont ordonné que les mêmes députés retourneront vers le roi lui dire de la part de la Cour et des princes que, pourvu que le Mazarin soit envoyé hors du royaume, lesdits princes sont prêts de mettre bas les armes, d'exécuter très fidèlement et de point en point tous les articles qui sont dans la dernière réponse du roi ; bref, de signer tout ce qui plaira à Sa Majesté à la charge que lesdits députés partiront au plus tôt pour aller à Melun où est encore le roi. Tandis que tout Paris était ainsi en armes, il y eut diverses querelles en plusieurs endroits de Paris où quelques-uns furent tués, les autres blessés ; et cela ne se peut guère faire autrement tandis que les fous ont les armes en main. En ce cas-là, il faut que les sages soient cachés, si omnes fatui ad arma properabunt, vix habebit sapientia defensores¹* ».

Néanmoins l'affrontement eut lieu, dans et hors de Paris où les combats atteignent leur paroxysme à la porte Saint-Antoine. Patin ne manque pas de faire part du lot d'infamie qui en résulte, alors que le carnage aurait pu être évité, si les forces politiques en présence avaient trouvé un consensus autour du bien commun. Patin ne pardonnera jamais cet aveuglement ni à l'aristocratie de Cour ni « *aux Mazarins* » : « *Le nombre des pauvres est ici si grand que l'on croit qu'il passe 80 000. Le Parlement, la Chambre des comptes, la Cour des aides, les curés et autres bénéficiaires, les dames des paroisses, les six corps des marchands, l'Hôtel de Ville et autres communautés ont été assemblés pour y pourvoir. Cela a fait trouver grande somme d'argent pour les sustenter et leur aider à vivre. Il y en a près de la moitié qui s'en retourneraient dès demain en leurs maisons, d'où la guerre les a chassés, si la paix se faisait ; sed nobis non licet esse tam beatis², nos princes vont trop lentement en besogne, et la reine trop passionnée et trop enragée pour son rouge pendard* ».

Patin perd d'ailleurs certains de ses amis, il est ainsi personnellement meurtri par ce massacre en règle fomenté par les nobles frondeurs et la haute noblesse de sang : « *Hier après-midi, il y eut une grande assemblée à l'Hôtel de Ville de quantité d'honnêtes gens en qualité de bourgeois. Comme ils étaient pris ex omni tribu³, douze de chaque quartier, sans les ecclésiastiques qui ont fonds, les curés de Paris, les compagnies souveraines et six corps de marchands, cela faisait près de 500 députés. J'y avais été nommé, mais à cause de diverses occupations que j'ai, de très grand bonheur, je m'en excusai chez le quartenier ; mais de très grand malheur, des coquins armés et supportés de la canaille assiégèrent l'Hôtel de Ville en divers endroits, mirent le feu à toutes ses portes, demandèrent qu'on leur livrât le maréchal de L'Hospital, gouverneur de Paris, et le prévôt des marchands. On leur fit des remontrances, on leur promit et argent comptant, et union avec les princes contre le Mazarin. Ils ne laissèrent point de tirer aux fenêtres et en blessèrent. Par le moyen du feu, ils entrèrent dedans, pillèrent, battirent, tuèrent, blessèrent ; de sorte que plusieurs en sont au lit, sans ceux qui sont morts, entre lesquels est mon cher ami, bon voisin et cousin de ma femme, M. Miron, le maître des comptes, âgé de 47 ans, lequel méritait pour sa vertu une immortalité. J'en suis inconsolable, je n'ai jamais connu un plus honnête homme et plus parfait en sa sorte. Il est mort cette nuit entre mes bras, accablé de ses plaies et de ses coups. Jamais homme ne fut si fort antimazarin, mais dans ces tumultes, les bons pâtissent pour les mauvais⁴* ».

1 À Charles Spon, le 5 juillet 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 40-41.

2 « *mais il ne nous est pas permis d'être aussi heureux* ». Références note 1.

3 « *de toutes les communautés* ».

4 À Charles Spon, le 5 juillet 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 40-41.

Patin, lors de cet ultime affrontement entre les forces militaires condéennes et royales, aurait pu perdre la vie, si sa prudence politique ne l'avait pas poussé à refuser de siéger à l'Hôtel de Ville. Paris, et ses faubourgs sont transformés en un véritable champ de bataille, entre les partisans de la Fronde nobiliaire et les partisans du roi. Les troupes de Condé font régner la violence, elles mitraillent sauvagement les édiles et brûlent l'Hôtel de Ville avec les représentants des différents corps qui y étaient rassemblés en assemblée. Plusieurs Parisiens périrent et Patin aurait pu faire partie des victimes. Notre médecin érudit ne tarde pas à faire porter la responsabilité de ce massacre à Mazarin, puisque c'est pour le faire rentrer dans la capitale, afin qu'il puisse de nouveau diriger le gouvernement de la Régence, que cette guérilla urbaine eut lieu. Patin a parfaitement conscience de cette réalité politique, néanmoins il n'occulte pas l'extrémisme indéniable de l'aristocratie nobiliaire. Avant même les événements du début juillet 1652, Patin constate l'anomie et la désorganisation sociale de Paris : « *Les boutiques sont ici fermées, on bat le tambour partout, les prisonniers de la Conciergerie se sont sauvés, les chaînes sont tendues par les rues ; si bien que nous voilà derechef assiégés et dans la guerre pour ce marmouset de Sicile¹* ». Touché en plein cœur par la perte d'un ami de même obédience politique et sociale, la Fronde des Princes de sang l'impacte même jusque dans ses activités de librairie.

Ravagé depuis 1648 par des dissensions politiques et des guerres civiles, le royaume est en proie à une impécuniosité économique, Patin écrit : « *plût à Dieu que la guerre ne produisît point plus grand malheur que celui-là, il n'y aurait point tant de pauvres gens ruinés en France pour ce malheureux Mazarin. Les libraires n'impriment plus rien ici, tant pour la misère du temps que pour ce qu'ils manquent de papier, dont il y en a eu beaucoup de brûlé et de perdu devers Montargis et Gien tandis que les deux armées y étaient devers Pâques. Je sais plusieurs livres qui sont sur la presse, qui ne peuvent être achevés pour cet empêchement²* ». Patin montre même ses inquiétudes sur une éventuelle disette, malgré une récolte qui s'annonce prolifique : « *Le blé et la vigne nous promettent beaucoup, mais le Mazarin gâte tout ; si bien qu'à cause de lui, et Mazarinus erit, nec bonus annus erit³* ».

Le désordre économique succède au désordre politique. La France est véritablement au bord de l'éclatement. Patin constate à juste titre une paupérisation de la population. L'hydre des affrontements militaires a épuisé le royaume et ruiné le commerce. Le marasme économique touche toute la société, du peuple jusqu'au roi en passant par la Cour. Des régions entières ont été rançonnées, pillées, dévastées, comme la région parisienne, mais aussi la Champagne, ainsi que la Picardie natale de Patin. Après les récoltes brûlées, les villes et les villages incendiés, les femmes violées, les maladies et les brigands succèdent aux soudards des armées. Patin écrit : « *Le maréchal de Turenne a changé de poste et a fait passer son armée à Lagny en Brie, ce qui fait croire qu'ils s'en vont devers Meaux. Leur changement ne fait bien à personne, ils ne quittent un pays que lorsqu'il est tout ruiné et ne vont en un autre que dans le dessein d'en faire de même. On croit pourtant que le roi sortira bientôt de Melun où ils sont fort incommodés, avec une cherté effroyable de toutes les denrées (la livre de beurre y valant un écu), et qu'ils s'en iront à Compiègne en continuant de tout ruiner partout, comme ils ont fait jusqu'à présent depuis le temps qu'ils sont sortis de Paris⁴* ».

1 À Charles Spon, le 10 mai 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 29-31.

2 Références note 1. Patin a écrit cette lettre en plusieurs jours, d'où la richesse des faits qui y sont rapportés.

3 « *tant que Mazarin sera, il n'y aura pas d'année bonne* ». À Charles Spon, le 28 mai 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 32-34.

4 À Charles Spon, le 5 juillet 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 40-41.

La situation catastrophique du royaume rappelle inéluctablement à Patin la désastreuse régence de Marie de Médicis. Alors qu'il avait placé tant d'espoirs dans la Régence d'Anne d'Autriche à la mort de Louis XIII, celle-ci a pris la même direction que lorsque la Reine mère florentine présidait les affaires de l'État : par son caractère faible et son esprit borné, la Régente est jouet de l'intrigue des courtisans, elle est très vite confrontée à des luttes d'influences considérables et diverses entre les grands, les favoris et son protégé italien, Concini. Ce sombre tableau était la pire hantise de Patin, il écrit : « *Faut-il qu'au détriment public, une femme ait le crédit de supporter un malheureux faquin tel qu'est ce Mazarin, duquel seul proviennent tant de maux ? Enfin, ce n'est point d'aujourd'hui que les pauvres peuples sont tourmentés dans le règne d'un enfant, d'une demi-femme et d'un étranger, et que le dire du poète a été justifié : Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi'* ».

Ce parallèle que construit Patin, entre les deux Régences séparées de 26 ans,² est symptomatique de son exécution pour ce « *marmouset de Sicile* ». La position de notre bourgeois lettré vis-à-vis de Mazarin est commune à celle des Parisiens et dans une large mesure à tous les Français tous ordres confondus. Nonobstant, Patin prend la pleine mesure de ses prises de position politique et décide de signer avec le pseudonyme « *François DU PRÉ* » sa missive du 10 mai 1652 à son ami calviniste, Charles Spon. En effet, la toute-puissance du Cardinal auprès de la reine³ n'est pas sans rappeler celle du couple italien Concini, laquelle a suscité la haine des Grands et l'irritation du peuple, d'autant plus que Louis XIV est semblablement écarté du pouvoir, comme pouvait l'être son père. Dès lors, il n'est pas étonnant que Patin souhaite à Mazarin le même sort que Concini : qu'il soit assassiné ! C'est ce qui amène notre libertin érudit à comparer le Cardinal à Néron : « *Néron ne mérita jamais mieux d'être condamné du Sénat que ce monstre siciliot a mérité d'être écorché pour les cruautés et les maux qu'il a commis en France : Cuius ad exitium non debuit una parari simia, non serpens unus, non culeus unus*⁴. Je prie Dieu qu'il lui arrive ce qu'il mérite. Notre histoire en ce cas-là ne manquera pas d'un bel exemple pour la punition d'un grand voleur de nos finances, d'un très méchant fourbe, d'un très infidèle ministre, bref d'un vrai et parfait tyran qui mériterait d'être étouffé, comme un enragé d'avarice et d'ambition⁵ ».

La virulence de Patin à l'encontre de Mazarin est sensiblement alimentée par l'enrichissement du Cardinal pendant les événements des Frondes. En mettant en contraste la France paupérisée face à la fortune du Cardinal, il ne fait qu'accentuer la fortune privée la plus colossale de tout l'Ancien Régime : « *J'ai ce matin entretenu un homme de cour qui sait bien des choses. Il m'a dit qu'à la vérité, Mazarin a eu des douleurs néphétiques avec vomissements et nausées, et qu'à la fin il a vidé une pierre, si ce n'est la pierre philosophale par le moyen de laquelle il amasse merveilleusement de grands trésors*⁶ ». Patin sait le retour de Mazarin inéluctable et de moindre mal vis-à-vis des prétentions condéennes. En effet, le vainqueur de Rocroi, déclaré rebelle et coupable de crime de lèse-majesté, a fomenté une nouvelle guerre civile avec le concours de l'Espagne. Pour Patin c'est la preuve que l'aristocratie de Cour est assujettie à une ambition démesurée. De plus, cet épisode lui rappelle les ligueurs des guerres de religion.

1 « *Chaque fois que les rois extravaguent, les Grecs sont punis* ». Horace, *Épîtres*, livre I, lettre II, vers 14). À Charles Spon, le 10 mai 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 29-31.

2 Dates prises en compte : Assassinat de Concini, le 24 avril 1617. Mort de Louis XIII, le 14 mai 1643.

3 « *Voici un vrai temps à le lire pour se désennuyer du Mazarin, et des calamités que nous souffrons pour ce faquin et pour l'obstination de la reine. Tout est ici en bruit et en armes avec détestation de ceux qui sont cause de notre malheur* ». Références note 1.

4 « *Pour le détruire, on a dû préparer plus d'un singe, d'un seul serpent, et d'un sac de cuir* ». Juvénal, *Satire VIII*, vers 213-214. Patin fait référence au supplice des parricides que le Sénat souhaitait appliquer comme sentence, avant que Néron ne se suicide.

5 Références note 1.

6 À Charles Spon, le 16 juin 1654. EVB, tome I, lettre n°87. ERP, tome III, lettre n°424.

Aux yeux de Patin mieux vaut un Mazarin, certes, « *potiron du Vatican, bateleur à rouge bonnet et comédien politique* », que des Princes du sang rebelles et prêts à tout pour assouvir leur soif de pouvoir, jusqu'à faire rentrer les troupes espagnoles sur le territoire. Patin s'agace même avec impatience de voir tarder le Cardinal à rentrer à Paris, de peur qu'une armée espagnole prenne en otage la capitale, comme à l'époque de la Ligue : « *On dit ici que la reine l'a plusieurs fois mandé, que le roi lui a fait commandement, toutes affaires cessantes, de revenir ; si bien qu'il ne tient qu'à lui, mais le coyon n'ose revenir ni rentrer à Paris ex excitatis singulis magnæ Urbis ordinibus¹: le Clergé y est tout ému à cause de la détention du cardinal de Retz ; le Parlement, à cause des nouveaux édits depuis peu publiés et vérifiés ; le peuple, à cause de la cherté universelle ; les rentiers, à cause des rentes de l'Hôtel de Ville qui ne se paient point. Bref, luctus ingens in magna civitate²; et nonobstant tout cela, on dit toujours que ce beau ministre reviendra la semaine qui vient, laquelle n'est point encore passée³».*

Et, d'ailleurs, en admettant même que Mazarin soit chassé du pouvoir, le risque est que le jeune roi ne tombe sous la coupe d'un autre malfaisant : « *Tôt après, il paraîtra quelque petit mignon ou favori qui, si Dieu ne nous aide, gâtera l'esprit du jeune roi. Il y a encore à craindre quelque femme et quelque maquereau, quelque moine, jésuite, confesseur et autres gens qui cherchent à faire fortune aux dépens d'autrui et qui n'ont pitié de personne pourvu qu'ils fassent leurs affaires, ut faciant rem, si non rem, quocumque modo rem. La cour des rois est toujours pleine de telles gens qui cherchent à faire fortune aux dépens (pour parler avec M. Amyot, l'interprète de Plutarque) de la chose publique⁴».* Dans ces conditions on peut tout juste espérer peu charitablement que le favori du moment, qui est quand même le pire que l'on puisse imaginer, meure : « *dix bons grains d'opium n'empêcheraient-ils pas bien ce rouge tyran de bander davantage à l'avenir ? Pline a dit quelque part que la Nature avait produit des venins afin que l'on pût se défaire des tyrans, quand on ne pourrait en venir à bout autrement. Hélas, qu'une bonne dose nous viendrait à propos et qu'elle nous servirait bien ! mais nous ne serons pas si heureux, nec tam bene nobiscum agetur⁵».*

La Fronde des princes est terminée et Patin fait le point sur la situation des principaux Princes frondeurs. Il s'attarde davantage sur le sort de la fille de Gaston d'Orléans, la Grande Mademoiselle qui s'est engagée avec enthousiasme dans le parti des frondeurs en prenant les armes. En effet, elle rêvait d'épouser Louis XIV et Patin atteste de l'anéantissement de son projet politique, qui contraste ici avec le retour de Mazarin à la Cour et dans ses anciennes fonctions : « *Le duc d'Orléans enfin a fait sa paix avec abstraction de toute sorte d'autre intérêt, præter quam propriæ salutis⁶. Il est à Chartres de présent, on dit qu'il ira à Orléans et à Blois prendre de l'air, tandis que le Mazarin reviendra à la cour et rentrera dans son ancien poste de crédit et d'autorité. Le prince de Condé est sur la frontière de Champagne par delà Reims, on dit qu'il pense aussi à faire sa paix. Pour Mademoiselle, on ne sait où elle est : elle n'est point au Bois-le-Vicomte, maison qui lui appartient à cinq lieues d'ici ; quelques-uns croient qu'elle est à Paris cachée, ce que j'ai de la peine à croire, d'autant qu'elle n'y serait point en sûreté vu que quelqu'un la découvrirait, tandis principalement qu'elle est fort haïe de la reine, et du roi même à qui on donné data opera⁷ de l'aversion afin que jamais il ne la puisse épouser».*

1 « pour l'animosité de chacun des ordres de la capitale contre lui ».

2 « il règne une immense désolation dans la grande cité ». Tite-Live, *Histoire de Rome*, livre 26, chapitre II.

3 À Charles Spon, le 28 janvier 1653. BnF ms Baluze n°148, fol 57-58.

4 « pour faire fortune, honnêtement, sinon par quelque moyen que ce soit ». Horace, *Épîtres*, livre I, 1, vers 65-66. À Falconet, le 15 août 1651. EVB, tome I, lettre n°59. ERP, tome II, lettre n°396.

5 Sénèque. *Lettres à Lucilius*, livre IX, lettre 75, § 15. Missive écrite à Charles Spon, le 10 mai 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 29-31.

6 « à part celle de sa propre sauvegarde ».

7 « à dessein ». À Charles Spon, le 1er novembre 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 48-49.

Patin expose les raisons de la défaite, qui sont pour lui imputables aux Princes du sang eux-mêmes. La première est de nature stratégique par leur engagement militaire. La deuxième est au plus haut point politique. Patin en sa qualité de bourgeois ne se remet toujours pas du coup assené par l'aristocratie nobiliaire à l'Hôtel de Ville, lorsque les Princes du sang se rendirent maîtres de Paris. Pour lui, il s'agit ni plus ni moins qu'un « *infâme et horrible massacre* ». Patin atteste de sa détestation et de celle des bourgeois parisiens pour les nobles frondeurs. Ainsi la principale cause de cette débandade tient au fait que la haute noblesse n'a pas su être fédératrice dans son entreprise politique, en attaquant, et surtout, en provoquant la haine inextinguible de la bourgeoisie parisienne : « *Voilà donc le parti des princes abattu par leur propre faute, tant pour n'avoir su bien faire la guerre en se rendant maîtres de quelque place sur la rivière de Loire, ce qu'ils pouvaient aisément faire dès devant Pâques, comme à Jargeau ou à Beaugency, ou ne défaisant pas les troupes du roi à Sully et Gien, ce qui était en leur pouvoir ; que pour ne s'être saisis des petites places d'ici alentour, comme de Corbeil et de Lagny, ce qui était fort aisé, voire même, faute d'argent et de crédit, qu'ils ont perdues par leur mauvaise conduite, s'étant fait extrêmement haïr à Paris par l'infâme et horrible massacre qu'ils firent faire à l'Hôtel de Ville le 4^e de juillet, où leurs créatures mêmes furent maltraitées et où j'ai perdu malheureusement mon bon ami feu M. Miron qui était un des plus parfaits hommes de ce siècle. La haine qu'on leur portait de cette misérable journée a encore augmenté contre eux de ce qu'ils ont permis (et n'ont pu autrement l'empêcher) que les troupes qu'ils avaient ici alentour n'aient tout ruiné et pillé, tant aux paysans qu'aux bourgeois, comme s'ils eussent été nos ennemis et nos assiégeants¹* ».

La Fronde, telle qu'elle est dépeinte par Patin sous sa plume, se dévoile comme une guerre civile certes, mais davantage comme une guerre de corps sociaux dans laquelle la monarchie française n'a pas su s'imposer en arbitre. D'ailleurs lorsque Paris est de nouveau investi par la famille royale, cette cascade de pouvoirs, de corps sociaux et de superposition d'institutions jamais abolies doit de nouveau assurer sa fidélité auprès du roi. Patin, alors doyen de la Faculté de médecine de Paris, représente l'une de ces institutions dans laquelle la monarchie reconnaît des statuts personnels et collectifs, des privilèges et des libertés. Notre libertin érudit accompagne le recteur de l'Université de Paris. Ainsi Patin fut en présence de la Régente et de Louis XIV : « *Ce 29^e d'octobre. Aujourd'hui, j'ai accompagné M. le recteur de l'Université, menant avec moi quelques-uns de nos docteurs, qui est allé faire au roi et à la reine sa harangue pour se réjouir du retour de Leurs Majestés à Paris. Nous y avons été fort bien reçus et le recteur a fort bien harangué. Le même jour ont été reçus à pareil ouvrage Messieurs de la Chambre des comptes, de la Cour des aides, des Monnaies, du Châtelet et les six corps des marchands²* ».

Le gouvernement de la Régente est donc de retour à Paris, ce qui entérine le retour de Mazarin aux affaires. C'est l'occasion pour Patin d'attaquer ouvertement la politique des offices et en particulier les tractations des bénéfices ecclésiastiques par le Cardinal. Pour Patin c'est la preuve que le jeu politique de ce « *potiron du Vatican* », éminemment teinté des pratiques vaticanes et italiennes, corrompt non seulement l'État, mais aussi l'Église de France. Et on connaît le gallicanisme exacerbé de Patin, qui ne peut tolérer une ingérence dans les affaires religieuses du royaume et à plus forte raison par un Cardinal venu tout droit de la Cour papale ! : « *Tant d'évêques qui se lairront mourir seront autant de bonnes chape-chutes pour le Mazarin. Il fera de nouvelles créatures avec ces évêchés vacants. La cour, qui est le lieu le plus corrompu du monde, abonde de telles gens qui sont fort habiles à succéder à tels bénéfices. En voici un autre troisième qui fera le nombre impair, c'est l'évêque de Carcassonne ; et un quatrième, qui est celui de Fréjus en Provence³* ».

1 À Charles Spon, le 1er novembre 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 48-49.

2 Références note 1.

3 À Charles Spon, le 20 décembre 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 53-54.

La plus grande peur de Patin est que Mazarin puisse renforcer davantage sa position au sein de la Cour et donc devenir plus puissant qu'auparavant. La chose publique est sacrifiée sur l'autel des offices et notre bourgeois lettré s'en prend ainsi au réseau de fidèles et au clientélisme ministériel que développe le Cardinal-ministre. D'où le fait pour Patin que « *La cour, qui est le lieu le plus corrompu du monde* » est la centrifugeuse du désordre qui gangrène la monarchie française. Il souligne ipso facto le jeu de bascule des courtisans, frondeurs la veille, et fidèles à Mazarin le lendemain. Le Cardinal s'accommode très bien de la palinodie des anciens frondeurs, ce qui lui permet de pratiquer une politique de pardon des fautes et donc, comme le craignait Patin, de renforcer son contrôle sur la Cour et le gouvernement, mais aussi sur les lointaines provinces du royaume. Mazarin poursuit ainsi le mouvement de centralisation monarchique entrepris par Richelieu. Et on connaît la haine de notre humaniste chrétien pour la politique de l'ex principal ministre.

La Fronde des princes est terminée, mais à tout instant les braises mal éteintes de la guerre civile peuvent se rallumer. C'est précisément la menace que représente la Fronde ecclésiastique. Patin en est tout à fait lucide. C'est dans ce sens qu'il s'inquiète de l'influence des Clercs au sein même du gouvernement de la régence. Sa diatribe est à la hauteur de l'hostilité qu'il porte contre l'ordre du Clergé dans son ensemble, tant le haut que le bas clergé ne sont épargnés. Il condamne sévèrement leurs immixtions dans les « *affaires d'État et du cabinet de la reine* ». Patin écrit : « *Enfin, tant de troupes tirées de Picardie et de Normandie, et d'ici alentour ont été envoyées au maréchal de Turenne qu'il s'est trouvé de beaucoup le plus fort ; de sorte que le prince de Condé n'osant plus paraître de si près, a retiré ses troupes dans le Luxembourg où il les fera hiverner ; et lui s'en va à Bruxelles où il a un palais préparé. On dit ici que le Mazarin s'en va reprendre Rethel, Château-Porcien et Sainte-Menehould, et puis après qu'il reviendra à la cour. M. le duc d'Orléans est toujours à Blois où il se promène en attendant le bon temps que nous ne verrons peut-être jamais ; et véritablement, il n'y a pas ici de quoi beaucoup l'espérer tandis que les prêtres, moines, jésuites, cardinaux et autres ecclésiastiques se mêleront des affaires d'État et du cabinet de la reine. Toute la politique n'a jamais rien valu entre les mains de ces gens-là, qui n'aiment rien que leur profit et qui n'ont pitié que personne. Adde quod Eunuchus nulla pietate movetur, nec generi natisque cavet¹ : voilà la nature des prêtres et des moines²».*

Dans ce contexte de tensions exacerbées entre clercs et laïcs, Patin s'intéresse au cas de Condi et à tous ses soutiens, dont nombre d'ecclésiastiques qui sont l'une des ses cibles favorites. Notre bourgeois gallican a toujours perçu la puissance du Clergé comme une véritable épée de Damoclès au-dessus de la monarchie française, surtout si ce contrôle ecclésiastique permet à la papauté de s'infiltrer dans le corps de l'État ! Face à ce danger, une chose est sûre pour Patin : le cardinal de Retz ne doit pas sortir vivant de son incarcération : « *monsieur notre coadjuteur, le nouveau cardinal de Retz, est demeuré prisonnier dans le Bois de Vincennes, sans ce qu'il y demeurera par ci-après. M. l'archevêque, son oncle, avec le chapitre de Notre-Dame et plusieurs autres ecclésiastiques, ont été en corps voir la reine et l'ont suppliée de remettre ledit seigneur en liberté, ce qu'ils n'ont point obtenu : ce n'est point viande prête pour tels oiseaux ; on ne l'a point mis là-dedans pour l'en tirer si tôt, si ce n'est qu'il en sorte les pieds devant. S'il y a quelqu'un aujourd'hui sur terre qui puisse quelque chose en cette grande affaire, il faut que ce soit il Padre Santissimo³, qui pourra s'en remuer comme pour sa créature et selon qu'il aura de l'amitié pour celui-ci ou de la haine contre le Mazarin qui fait jouer toute cette comédie, laquelle se pourra terminer en tragédie, j'entends en sang épandu aut saltem in quid deterius⁴».*

1 « *Ajoutez-y qu'étant eunuque, il n'est mû par aucune affection naturelle et n'a cure de famille ou d'enfants* ». Claudien, *Invective contre Eutrope*, livre I, vers 187-188.

2 À Charles Spon, le 20 décembre 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 53-54.

3 « *le très Saint-Père* ». Patin vise le pape Innocent X.

4 « *ou même en quelque chose de pire* ». À Charles Spon, le 31 décembre 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 55-56.

Notre libertin érudit connaît très bien le rôle de Gondi pendant la Fronde, notamment lorsque Gaston d'Orléans lui apporte son soutien pour qu'il puisse remplacer Mazarin au Conseil. Cette prise de position du frère cadet de Louis XIII démontre, une fois n'est pas coutume, les divisions au sein même de l'aristocratie nobiliaire. En effet, Gondi et Condé sont des ennemis. Patin, toujours très bien informé, relève un trait de caractère commun entre les Cardinaux Gondi et Mazarin, pour mieux mettre en évidence leurs origines italiennes. Patin écrivait alors en 1652 : « *notre coadjuteur, qui est le nouveau cardinal de Retz (que le duc d'Orléans porte), a tout gâté par la haine qu'il porte au prince de Condé, a quo ter fuit deceptus, et par une très particulière intelligence qu'il a avec le Mazarin*¹ ». Toutefois fin 1652, la Fronde des princes est terminée et Gondi ne peut échapper à ses actions passées. Patin se réjouit que les supplications en faveur de Gondi auprès du roi n'aboutissent pas : « *Le vieux archevêque de Paris, le chapitre de Notre-Dame, quantité d'ecclésiastiques, l'Université et autres sont allés en corps supplier le roi de remettre en liberté ledit cardinal, mais ils n'y ont rien gagné. Peu s'en est fallu qu'on ne s'en soit moqué à la cour, n'a pas fait qui commence. M^{me} de Chevreuse, la bonne amie dudit cardinal s'est sauvée, de peur d'être arrêtée*² ».

À l'image de la Duchesse de Chevreuse, il se réjouit semblablement de la position indélicate de Gaston d'Orléans. Patin se réjouit que les nobles qui rallièrent le parti du coadjuteur partagent le même sort, soit un effacement de la scène politique : « *Le duc d'Orléans est devers Blois, tout confit en dévotion. Quand on lui a annoncé la détention du cardinal de Retz, on dit qu'il s'est écrié Je lui avais bien dit, il ne m'a pas voulu croire ; s'il m'eût cru, il ne serait point là, ni moi ici. Les princes et les grands n'ont jamais tort à ce qu'ils disent, joint même qu'on les fait toujours parler magnifiquement et comme des prophètes, mais ils ne font jamais si bien que des saints : ils font toujours force martyrs, mais ils ne s'amendent guère*³ ». La terrible sentence patiniane, adressée directement à l'aristocratie de Cour, rappelle l'animosité que Patin porte aux Princes du sang. Elle souligne également que la guerre gangrène toujours le royaume par l'insoumission de Condé et de son frère Conti, malgré la fin de la Fronde des Princes.

Patin critique donc ouvertement le jusqu'au-boutisme et la mentalité féodale des Princes du sang, en criant haro sur leur avidité toujours plus grande qui les pousse à profiter de la faiblesse de l'État pour monnayer leur soutien, voire même passer à l'ennemi en servant une puissance étrangère. C'est un chantage politique envers la monarchie que Patin ne supporte pas, d'autant plus qu'il est imprégné du rôle politique dit « immémorial » de la noblesse, protéger le bien commun. Les Frondes démontrent bien au contraire l'orgueil, l'esprit d'indépendance et l'avidité sans bornes de l'aristocratie, c'est précisément ce comportement que Patin condamne de toute son âme de bourgeois monarchiste : « *On dit ici qu'il y a sur le tapis un accord entre le Mazarin et le prince de Condé, et que le duc d'Orléans a mandé au duc de Damville qu'il l'allât trouver. Cela fait ici penser le monde à quelque accord et ce duc de Damville se prépare pour s'en aller à Blois y recevoir les propositions de l'oncle du roi ; mais l'on dit que ce duc a protesté de ne venir jamais à la cour tant que le Mazarin y sera ; ainsi, il demeurerait à Blois ou Orléans, ou s'en irait en son gouvernement de Languedoc. D'ailleurs, il faudrait que le prince de Condé, de peur d'être arrêté à la cour et n'y trouvant point d'assurance, se retirât aussi en son gouvernement de Guyenne, ou peut-être dans Bordeaux même, pour être assuré de sa personne contre la violence du principal ministre et contre les intrigues, les cabales, et les imposteurs de la cour et du cabinet*⁴ ».

1 À Charles Spon, le 10 mai 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 29 -31.

2 À Charles Spon, le 31 décembre 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 55-56.

3 Références note 2.

4 À Charles Spon, le 20 décembre 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 53-54.

Patin prend acte de la trahison de Condé, alors en exil à Bruxelles, qui se rallie à l'Espagne, pendant que son frère Conti, et quelques nobles frondeurs, tiennent fermement Bordeaux en espérant l'aide de Cromwell : « *Le prince de Condé a été à Bruxelles où on lui a fait de grands honneurs et de beaux présents de la part du roi d'Espagne. On dit que dans un mois il aura 20 000 hommes et qu'il a dessein sur Châlons-sur-Marne. Il est vrai que s'il attrape cette place, il fera bien de la peine à Paris. J'aimerais mieux la paix que tout cela. On dit ici que ceux de Bordeaux ont envoyé demander du secours à la République d'Angleterre, mais on doute s'ils en pourront obtenir, tandis que le prince de Conti y est¹* ». Patin suit avec la plus grande attention la poursuite des hostilités, d'autant plus que Condé aurait pu de nouveau marcher sur Paris si le Maréchal Turenne, à la tête des armées royales, ne l'avait empêché. Cependant la campagne reste difficile face à l'armée espagnole commandée par Condé, alors que les pourparlers à Bordeaux entre le bâtard légitimé d'Henri IV, César duc de Vendôme, et Mazarin n'aboutissent guère. Patin écrit : « *La guerre recommence à Bordeaux par la chicane que leur fait le Mazarin : il veut que la ville soit démantelée, que l'on y bâtitse deux citadelles, que le parlement en soit transféré à Agen, etc. Bref, il ne veut rien tenir de ce que M. de Vendôme leur a accordé. Le prince de Condé est devers Guise avec une puissante armée d'Espagnols plus forte que la nôtre. Il n'a encore surpris aucune ville, il a notre armée à ses talons qui l'épie et le suit²* ».

Du fait de la guerre qui secoue toujours la France et des ingérences des puissances étrangères, Patin ne manque pas de se tenir informé des événements des grandes cours européennes, qui impactent la scène géopolitique et donc les relations entre États. Espérant un renversement de l'échiquier militaire, il s'intéresse ainsi à l'Espagne, et plus particulièrement, à la question de la succession au trône qui devient un enjeu en Europe comme le relève Patin : « *La reine d'Espagne est accouchée avant terme ; elle était grosse d'un garçon. Quelle perte pour cet enfant que tant de belles couronnes !³* ». Or l'événement qu'espère Patin ne vient pas de l'extérieur, mais davantage de l'intérieur. En effet, les divisions entre les nobles frondeurs sont toujours vivaces et n'épargnent pas les frères Condé. Patin dévoile par la même occasion l'une des stratégies de Mazarin, matrimoniale celle-ci, pour éradiquer l'hydre des Frondes : « *Le prince de Condé et le prince de Conti sont fort mal ensemble : on dit que ce dernier vient à Paris le mois prochain pour s'accorder avec le Mazarin et épouser une de ses nièces ; si cela n'est vrai, il est gaillard⁴* ».

Patin ne croit pas un instant que le Prince du sang puisse succomber aux sirènes de l'une des mazarinettes, pourtant la tactique du Cardinal allait lui donner tort, en balayant par la même les derniers remparts de la Fronde des Princes, lorsque Conti, autorisé à rentrer à Paris, abandonne sa sédition bordelaise : « *le roi, avec toute la cour, reviendra à Paris le 22^e de ce mois et que le prince de Conti est en chemin pour revenir à Paris par la permission du roi ; ce qui fait espérer qu'il pourra, étant ici, faire quelque accord pour son frère, ce qui me semble néanmoins très difficile vu l'état auquel sont les affaires présentes⁵* ». Notre bourgeois humaniste nous témoigne du désir de Conti de faire grâcier son frère aîné Condé, mais comme le fait remarquer Patin, le vainqueur de Rocroi n'est plus dans les grâces royales et l'amnistie est loin d'être conclue : « *le roi sera ici de retour dans la fin du mois et que ceux de Sainte-Menehould commencent à traiter pour se rendre ; et que dès que le roi sera venu, il ira au Parlement pour y faire faire le procès au prince de Condé comme à un rebelle et ennemi de l'État⁶* ».

1 À Charles Spon, le 9 mai 1653. BnF ms Baluze n°148, fol 70-71.

2 À Charles Spon, le 26 août 1653. BnF ms 9357, fol 123-124.

3 À Charles Spon, le 16 septembre 1653. ERP, tome II, lettre n°246.

4 À Claude Belin Le Jeune, le 27 septembre 1653. BnF ms 9358, fol 147.

5 À Charles Spon, le 25 novembre 1653. BnF ms 9357, fol 127-130. EVB, tome I, lettre n°77. ERP, tome II, lettre n°249.

6 Références note 5.

Patin nous fait comprendre que la mise au pas de Conti ne fut pas gratuite pour l'État, son soutien au roi et donc à Mazarin fut en effet monnayé. C'est un véritable chantage fait à la monarchie française, mais pour mettre fin à la Fronde des Princes il faut en passer par là : « *Ce 13^e de février. On dit que le prince de Conti est à Fontainebleau, tout prêt d'épouser une des mazarinettes ; qu'il doit ici arriver demain et lundi prochain, qui sera lundi gras, devenir un des petits gendres de l'Éminence pourvu qu'on lui donne ce qu'on lui a promis, savoir 200 000 écus d'argent comptant avec un retentum de 50 000 écus de rente sur ses bénéfices qu'il quitte à son oncle prétendu¹* ». Parallèlement à cet accord, notre médecin parisien nous renseigne sur la politique européenne de Mazarin pour éteindre les velléités anglaises, dont le but était de prendre pied en France en aidant les Princes du sang à Bordeaux : *Le traité des Anglais et Hollandais est fait tout entièrement et a été ici arrêté que l'on reconnaîtra la République d'Angleterre par un ambassadeur que l'on y enverra exprès ; et que le roi d'Angleterre, qui est ici avec le duc d'York son frère s'en iront en Danemark²* ».

Notre bourgeois parisien ne croyait pas en la viabilité d'un tel accord entre un Prince du sang, qui, en outre, est le frère de Condé, et Mazarin. Lorsqu'il apprend la nouvelle, il s'empresse de l'écrire à Spon, en écrivant un « *c'est bel et bien fait* » de soulagement. En effet, l'union matrimoniale scellait les tractations, qui ont traîné à cause du désir de Conti de faire amnistier son frère Condé, ce qu'il n'a pu obtenir. La Fronde nobiliaire était enterrée, d'où le contentement de Patin qui s'exprime en objurguant contre les faveurs retrouvées de Conti : « *Le lundi 23^e de février. Mais bonum factum³, enfin M. le prince de Conti fut hier marié et a l'honneur d'être neveu du cardinal Mazarin, en tant qu'il a épousé la Martinozzi, laquelle est pareillement nièce du sieur Ondedei, qui est un autre Italien depuis peu revêtu de l'évêché de Fréjus, d'autant qu'il vaut 35 000 livres de rente. On demande là-dessus si le prince de Condé reviendra et s'il est content de cette alliance. Je réponds que je le crois ainsi, mais néanmoins, n'étant nullement de la race des prophètes, je ne sais pas ce que ces gens-là deviendront, ni nous-mêmes. Utut sit⁴, voilà la faveur, la fortune et la tyrannie fort établies par le moyen de cette alliance avec la Maison royale. Le roi et la reine ont tous deux fait grand honneur à la mariée pour le degré qu'elle tient aujourd'hui parmi les dames du sang royal. On dit que le prince de Conti sera gouverneur de Provence et que le duc de Mercœur aura celui de Champagne [...] On dit aussi que le prince de Conti sera après Pâques envoyé en Catalogne en qualité de vice-roi⁵* ».

Vainqueur de la rébellion, le roi peut penser au sacre pour réaffirmer son autorité et asservir définitivement la noblesse. Patin en profite pour rappeler la dimension religieuse de la monarchie, qui, en s'arrimant directement au ciel, accroît sa puissance et son espace politique. Ceci explique que notre humaniste chrétien nous renseigne sur une cérémonie de l'Ordre du Saint-Esprit dans laquelle le roi s'affirme comme le seul détenteur des honneurs, pour d'autant mieux souligner l'autorité retrouvée du pouvoir royal : « *le roi ira bientôt à Reims pour y être sacré de l'huile de la sainte ampoule, more maiorum⁶. Après ce sacre, le roi fera des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, du nombre desquels sera le père du Mazarin qui s'en va être nommé duc de Rethélois et aura la qualité d'ambassadeur du roi très-chrétien près de notre Saint-Père le pape⁷* ». Malgré cette autorité retrouvée, l'ombre de Mazarin plane toujours, c'est en ce sens que le Cardinal arrive à placer ses proches et sa famille à des postes clefs au sein de l'État.

1 À Charles Spon, le 13 février 1654. BnF ms 9357, fol 144. ERP, tome II, lettre n°255.

2 À Claude Belin Le Jeune, le 21 février 1654. BnF ms 9358, fol 149.

3 « *c'est bel et bien fait* ».

4 « *Quoi qu'il en soit* ».

5 À Charles Spon, le 6 mars 1654. BnF ms 9357, fol 146-147. ERP, tome II, lettre n°257.

6 « *selon la coutume ancestrale* ».

7 Références note 5.

Néanmoins la paix n'est pas faite et Condé court toujours. La maison des Habsbourg menace encore la monarchie française, ce qui repousse la cérémonie du sacre. Condé use de tout son poids pour mettre sur la touche les nobles qui profiteraient de son exil pour le ramener prisonnier au roi pour recevoir des faveurs. Ces nouveaux soubresauts ralentissent les tractations de Mazarin avec la noblesse et lui font perdre un allié précieux, le duc de Lorraine. Condé et ses nouveaux alliés réussissent à tromper le réseau d'espions du Cardinal-ministre. Patin, exaspéré des machinations ourdies par Condé depuis l'étranger, fustige le Prince du sang de sa plume acerbe : « *le duc de Lorraine fut arrêté prisonnier dans Bruxelles le 26^e de février, qui était un jeudi ; que les Espagnols se sont saisis de son argent, de ses pierreries et de toutes ses nippes qui sont très bonnes ; que dès qu'il fut arrêté, il parut fort étonné et pria fort qu'on le fît parler à l'Archiduc Léopold, ce qu'il ne put obtenir. Cette prise fait reculer le sacre et le voyage du roi à Reims, aussi bien qu'elle fait avorter plusieurs desseins que nous avons sur quelques villes, et entre autres sur Stenay. Il y a ici du bruit entre M. d'Épernon et M. de Candale, son fils, lequel refuse d'épouser une des nièces de l'Éminence. On dit, entre autres causes de la détention du duc de Lorraine, que l'on a découvert qu'il avait entrepris de nous livrer le prince de Condé quand le roi serait à Reims, à la charge que l'on le remettrait en son pays, ce qu'on lui avait promis. C'est peut-être cela arcanum principis : quod frustra rimabere, nec ideo assequare¹ ; il y a de grandes fourberies dans les desseins et la vie des princes, hic et alibi venditur piper². L'ordre de faire arrêter le duc de Lorraine est venu de Madrid, quelque espion que le Mazarin a en Espagne lui avait mandé ce grand secret, mais on n'a pu de ceçà l'avertir assez tôt. La reine a témoigné qu'elle est bien fâchée de cet emprisonnement. On croit que l'on le fera passer en Espagne ; si cela est, il y en a pour longtemps³ ».*

Cependant la politique européenne de Mazarin obtient une grande victoire, la paix avec l'Angleterre de Cromwell. La France écarte ainsi la possibilité d'un débarquement anglais comme celui à la Rochelle à l'époque de Richelieu. Les deux puissances se reconnaissent mutuellement par l'envoi d'ambassadeurs. Patin écrit : « *Notre accord est fait avec Cromwell : nous reconnaissons la nouvelle République d'Angleterre et aurons pour cet effet un ambassadeur à Londres ; celui qui y est aujourd'hui sera continué, c'est M. de Bordeaux, maître des requêtes, fils d'un riche partisan qui est aujourd'hui intendant des finances ; comme aussi, il nous en viendra un de Londres de la part de la République en très grande magnificence⁴ ».* Patin ne fait pas pour autant confiance au Lord Protecteur⁵, il le perçoit comme un despote tyrannique avide de pouvoir. Le mois suivant, Patin annonce à Falconet l'arrêt de mort à l'encontre de Condé. La décision fut prise par le roi en lit de Justice et défie tout noble de passer à l'ennemi : « *le roi fut au Parlement, j'entends le samedi 28^e de mars, où l'arrêt de mort contre le prince de Condé fut prononcé⁶ ».*

1 « *le secret du prince : ce qu'on recherche en vain, et sans espoir d'y parvenir* ». Patin s'inspire ici des *Annales* de Tacite. « *Abditos principis sensus et si quid occultius parat exquirere illicitum, anceps ; nec ideo assequare* ». {Vouloir deviner les secrètes pensées du prince et s'il prépare quelque chose de plus caché, est illicite, dangereux ; et sans espoir d'y parvenir}. *Annales*, livre VI, VIII.

2 « *Ici comme ailleurs on vend du poivre* ».

3 À Charles Spon, le 20 mars 1654. ERP, tome II, lettre n°248.

4 Références note 3.

5 « *Cromwell ambitionne un nouveau titre, vult indigetari Rex maris et Imperator Oceani ; dans les titres musqués du feu roi d'Angleterre, il a été nommé par quelques flatteurs le roi de la mer. Cette grande puissance sur l'Océan a fait autrefois dire au feu roi de Suède que s'il eût été roi d'Angleterre, il fût bientôt devenu roi et maître de toute l'Europe* ». {« il veut être prononcé roi de la mer et empereur de l'Océan »}. À Charles Spon, le 3 juin 1654. BnF ms 9357, fol 154. ERP, tome II, lettre n°262.

6 À André Falconet, le 28 avril 1654. EVB, tome I, lettre n°83. ERP, tome III, lettre n°420.

« *Le roi fut sacré à Reims dimanche dernier*¹ ». Malgré ces contre temps et « *même quand d'autres s'y opposeraient*² », Louis XIV est sacré le 7 juin 1654, symbole de la victoire de la monarchie sur l'hydre des Frondes. Patin démontre qu'il a conscience de l'impact politique de la cérémonie qui affirme avec splendeur le caractère sacré du roi, oint du Seigneur et corps vivant de l'État. C'est dans une lettre qui précède la cérémonie que Patin nous démontre ce fondement de ses idées politiques et le fait qu'il aime le roi, autant pour sa personne privée que pour sa puissance d'incarnation de l'État royal : « *Pour le sacre, on tient que c'est chose assurée, que le roi l'a tant de fois demandé qu'enfin on lui a accordé ; mais on allègue une raison d'État, et toute mystique, pourquoi il a désiré d'être sacré, sed nequit illa litteris consignari*³ ».

Patin se réjouit de la fin de la Fronde, du musellement de l'aristocratie de Cour et du retour à la paix. Néanmoins, il est excédé que ce retour de la concorde civile soit accompagné de nouveaux impôts. Mais la guerre extérieure continue contre l'Espagne, Patin écrit : « *Des ouvriers bandés et désespérés, faute de vivre de leur métier, on en fera des soldats pour remplir les régiments de l'armée du roi qui sont fort délabrés et diminués de cette dernière campagne*⁴ ». Conscient de l'échec des idées politiques de la Fronde parlementaire, il tient un discours très sévère, synonyme de sa déception de ne pouvoir jamais apprécier, un jour en France, l'établissement d'une Monarchie constitutionnelle et parlementaire : « *On a ici chanté un Te Deum, fort solennel dans Notre-Dame en présence du roi, de la reine, du Mazarin et des cours souveraines pour la reprise de Sainte-Menehould et l'extinction de la guerre civile. Maintenant on ne parle plus que de nouveaux impôts pour avoir de l'argent, et entre autres d'un parlement à Poitiers. France, misérable France, jusqu'à quand seras-tu misérable !*⁵ ».

La Fronde a contribué à renforcer le mépris de Patin pour la haute noblesse et la Cour. C'est une réaction permanente chez lui. Mais s'ajoute à des raisons politiques, pour ce sujet, un jugement moral. Sur ce plan Patin est encore l'héritier d'une tradition qui remonte en France au moins au XVI^e siècle et qui est appuyée sur des références aux auteurs de l'Antiquité qui fustigeaient les flatteurs des Empereurs. Les courtisans ne sont bons qu'à comploter et à ruiner l'État : « *la cour, où tout est incertain et déloyal*⁶ », « *flatteurs étoffés d'ignorance*⁷ », « *traîne-malheur de favori*⁸ ». On peut rappeler aussi quelques phrases du pamphlet *Lettre de la Cordonnrière*, déjà cité, et recopié par Patin : « *La vérité ne frappe jamais à la porte du cabinet des rois : ceux qui y font la presse n'y viennent pas pour donner de bons conseils ou de salutaires avis. Chacun entrant dans le Louvre fait réflexion sur son intérêt, et compose ses actions et ses paroles à la complaisance et à la flatterie [...] Si donc, Sire, ce discours est plus libre que celui des courtisans ordinaires, ne comdamnez pas pourtant la fidélité ou l'affection de son auteur : leur dessein n'est autre que de faire leurs affaires ; le mien de vous servir, au péril même de ruiner ma fortune* ». Sa colère contre l'ambition insatiable des princes, qui ont ignoré ouvertement l'intérêt de la France, est depuis un leitmotif qui ne prend fin qu'à sa mort. Patin fustige semblablement tous ceux qui, par leur ambition personnelle, ont tenté de profiter de la Fronde pour accéder au pouvoir.

1 À Charles Spon, le 9 juin 1654. BnF ms 9357, fol 153. ERP, tome II, lettre n°262.

2 À Charles Spon, le 3 juin 1654. BnF ms 9357, fol 154. ERP, tome II, lettre n°262. Reveillé-Parise a utilisé plusieurs des paragraphes des lettres du 3 et 9 juin pour en créer une.

3 « *mais on ne peut la consigner dans une lettre* ». Références note 2.

4 À Charles Spon, le 7 novembre 1656. EVB, tome I, lettre n°109. ERP, tome II, lettre n°291.

5 À Charles Spon, le 16 décembre 1653. BnF ms 9357, fol 133-134. ERP, tome II, lettre n°250.

6 « *où tout est incertain et déloyal* » est rédigé en latin dans le billet du 30 décembre 1653 pour Spon : « *ubi omnia sunt incerta et infida* ». BnF ms 9357, fol 135-137. ERP, tome II, lettre n°252.

7 À André Falconet, le 29 octobre 1660. EVB, tome II, lettre n°212. ERP, tome II, lettre n°541.

8 À Charles Spon, le 5 et 7 juin 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 35-37.

La Fronde, comme on le voit sous la plume de Patin, est une suite de luttes intestines, de rivalités de clans, de chassés-croisés de conspirations et de trahisons, un interminable jeu de bascule de groupes rivaux, de brouilles, de réconciliations et de coups de théâtre spectaculaires. Patin est dépité du résultat de la Fronde parlementaire, qui aurait pu dégénérer en une République à l'exemple de Bordeaux. La Fronde des princes, qui a tenté d'établir un pouvoir à prédominance aristocratique, a alimenté la rancœur et la haine de Patin envers la noblesse, comme chez beaucoup d'autres bourgeois. Le dénominateur commun à tous les mouvements frondeurs que Patin a vivement réprimandés et condamnés, reste et demeure la violence récurrente dont le paroxysme est atteint en 1652, notamment lorsque la capitale est soumise à la terreur condéenne.

Pour autant, au sein même des convictions politiques de Patin, Richelieu, à titre posthume, détient un rôle prédominant dans le déclenchement des Frondes de 1648 à 1653. En effet, Mazarin est le continuateur de Richelieu, en ce sens il a poursuivi les dogmes de la pensée politique du principal ministre de Louis XIII. Ceci explique le fait que pour notre bourgeois humaniste ces différentes coalitions d'intérêts privés, symbolisées par les mouvements frondeurs, furent brimées par Richelieu. Les princes et la noblesse se sont efforcés de restaurer leur pouvoir et leur rôle dans l'État, tandis que les gens de robe et les bourgeois se sont soulevés contre la pression du tour de vis fiscal, la multiplication des impôts, des taxes et emprunts forcés. Ces aspects politiques furent pour Patin le déclic des mouvements frondeurs, qui ont tant déstabilisé le royaume de France, alors en guerre contre l'Espagne. L'accroissement de la haine, déjà féroce, de Patin à l'égard de Richelieu et Mazarin est aussi l'une des conséquences des Frondes sur ses idées politiques.

Patin, très croyant comme la quasi-totalité des Français d'Ancien Régime, écrit en juin 1654 : « *le fléau de la guerre nous incommode assez, Dieu est trop bon pour nous faire davantage de mal*' ». Il faut croire que sa prière fut entendue, mais la fin des Frondes a aussi son corollaire, l'apothéose des années Mazarin. Le parrain de Louis XIV excelle dans sa politique européenne, une habileté qu'il tient de son expérience dans la diplomatie vaticane dont il s'occupa avant son arrivée en France. Cependant, en politique intérieure le Cardinal n'invente rien et recourt au même système que Sully et Richelieu, à savoir celui des clientèles. Ainsi, Mazarin, à l'instar de Richelieu, répartit parmi sa famille, ses amis et ses protégés divers honneurs, charges, emplois et pensions. On a déjà souligné l'honneur accordé au père de Mazarin. De même, que l'on a déjà mis en évidence une partie du réseau de « créatures » dévouées du Cardinal, qui s'occupe de ses affaires personnelles et de celles de l'État, à l'image de Naudé, le grand ami de Patin, qui fut autant la créature de Richelieu que de Mazarin. Un autre point est aussi à mettre en lumière, d'autant plus qu'il nous en apprend davantage sur les idées politiques de Patin. Il s'agit des alliances somptueuses des mazarinettes.

Notre bourgeois parisien est contre l'absolutisme ministériel pratiqué par les deux cardinaux-ministres. Il désavoue ouvertement cette pratique du pouvoir, d'autant plus qu'elle permet à une famille italienne d'infiltrer le corps de l'État, un comble pour Patin ! : « *Tous ces Italiens auront tout à la fin en s'engraissant des meilleurs bénéfices et des finances de la France. Sardinii fuerant qui nunc sunt grandia Cete, Sic alit Italicos Gallia pisciculos*² ». Patin applique cette sentence lorsqu'il s'agit de fustiger la famille de Mazarin. On la retrouve semblablement lors de la mort du neveu du Cardinal, à qui Mazarin souhaitait confier plusieurs titres, fiefs et abbayes. Patin écrit alors, en s'inspirant de Badius, protestant qui a tout pour plaire à notre épistolier, élève de Théodore de Bèze, ami de De Thou et ennemi acharné des Jésuites : « *de fait chaque ordre joue la comédie : le troupeau des esclaves, le roi, le clergé, le peuple, la noblesse*³ ».

1 À Charles Spon, le 3 juin 1654. BnF ms 9357, fol 154. ERP, tome II, lettre n°262.

2 « *Jadis des Sardinis désormais de grandes baleines, c'est que la France nourrit les petits poissons italiens* ». Patin a plus tard attribué ces deux vers au chancelier Michel de l'Hospital À Charles Spon, le 13 février 1654. BnF ms 9357, fol 144. ERP, tome II, lettre n°255.

3 En latin dans la lettre de Patin du 18 janvier 1658 pour Spon. BnF ms 9357, fol 292-293. ERP, tome II, lettre n°323.

Les années Mazarin rappellent ainsi à Patin celles de la Régence de Catherine de Médicis, la veuve noire, qui était également issue d'une famille italienne. La sentence préférée de Patin, pour dénigrer ce qui est pour lui une véritable ingérence italienne, est directement imprégnée de l'esprit de Michel de l'Hospital. Elle traduit son italianophobie et donc son rejet de tout ce qui vient d'Italie : « *le Mazarin avait envie de faire venir un chapeau de cardinal pour ce petit neveu, de Rome, et qu'il avait envie de lui donner des abbayes pour un million de revenu ; ce qu'un petit Italien eût dévoré tout seul pourra servir à dix Français tant bons que mauvais. On dit même qu'il le destinait à être son successeur au ministère, mais la corde en est rompue, sic fuit in fatis. Les Italiens viennent ici gueux et maigres pour s'engraisser. Du temps de la reine Catherine de Médicis, il vint à Paris un certain Italien nommé Sardini qui y devint, par daces et impôts, fort gras et fort riche. M. le chancelier de L'Hospital voyant cette belle fortune, fit ces deux vers sur ce Sardini, dont j'ai connu le fils en cette ville, il demeurait en l'hôtel de Soissons, en faisant allusion aux sardines qui sont de petits poissons : Sardinii fuerant qui nunc sunt grandia cete, Sic alit Italicos Gallia pisciculos¹* ».

Patin crie haro sur les pratiques gouvernementales de Mazarin, qui profite de sa carrière et de son autorité retrouvée pour hisser sa maison au niveau des plus hauts lignages du royaume. Notre libertin érudit sait pertinemment que le Cardinal a tout intérêt à accroître les honneurs et le pouvoir de sa famille en France, puisqu'il est honni en Italie et plus particulièrement à la Cour vaticane. Patin écrit : « : « *On fait à Rome des assemblées pour procurer la liberté du cardinal de Retz, auxquelles préside un cardinal de Médicis, qui est fort l'ami du prisonnier et capital ennemi du Mazarin²* ». Ainsi Patin suit attentivement toutes les tactiques patrimoniales du parrain de Louis XIV, il n'hésite pas à comparer Mazarin au Duc de Bourgogne, Charles de Téméraire³, dont le mariage de la fille avait bouleversé l'équilibre géopolitique de l'Europe en menaçant la France. Patin fait ce parallèle puisqu'il craint un tel bouleversement, mais cette fois à l'échelle interne du royaume de France. Il n'est pas le seul à prendre conscience des enjeux de ces unions matrimoniales, Condé, lui-même obligé d'épouser la nièce de Richelieu, enjoint son frère Conti de ne pas consommer son mariage avec l'une des mazarinettes, Patin écrit : « *l'on a surpris des lettres, lesquelles ont été déchiffrées ; elles viennent du prince de Condé, qui écrivait au prince de Conti son frère, par lesquelles il le conjurait de ne pas coucher avec sa femme, nièce de Son Éminence⁴* ».

Par la volonté politique de Mazarin, ses nièces font des alliances somptueuses, mais un projet matrimonial retient l'attention de Patin plus qu'un autre : « *cet hiver se feront plusieurs noces des nièces mazarines, et même quelques-uns disent (mais à l'oreille et tout bas) qu'il y en a une fort belle que la reine destine pour le roi ; elle est encore en chemin. Nous avons tant vu de prodiges depuis quelques années en France que cela se pourra bien encore voir et quoi que l'on en dise, je n'en désespère point. Talium prodigiorum feracissima est ætas nostra⁵* ». Dès 1653, Patin s'alarme des dangereuses et perfides créatures qui gravitent autour de Louis XIV. C'est ce qu'il faut comprendre par sa sentence : « *Notre époque est extrêmement féconde en de tels monstres* ». Ces monstres sont les nièces de Mazarin, qui bien avant que le roi tombe amoureux de l'une d'elle en 1657, sont amenées à le fréquenter comme nous l'apprend ici Patin. Notre médecin parisien, lucide sur la jeunesse du roi qui le rend vulnérable au sentiment amoureux, exprime ses peurs.

1 « *Jadis des Sardinis désormais de grandes baleines, c'est que la France nourrit les petits poissons italiens* ». À Charles Spon, le 18 janvier 1658. BnF ms 9357, fol 292-293. ERP, tome II, lettre n°323.

2 À Claude Belin Le Jeune, le 10 mai 1653. BnF ms n°9358, fol 143.

3 « *Le Mazarin traite avec le comte d'Harcourt pour retirer Brisach de ses mains et lui promet une de ses nièces pour son fils aîné, mais le marché n'est point encore fait. Cet homme fait de ses nièces ce que le duc de Bourgogne faisait de sa fille, qu'il promettait à tout le monde* ». À Charles Spon, le 9 mai 1653. BnF ms Baluze n°148, fol 70-71.

4 À Charles Spon, le 13 janvier 1655. BnF ms Baluze n°148, fol 102-103.

5 À Charles Spon, le 26 août 1653. BnF ms 9357, fol 123-124.

Les peurs fondées de Patin sont très vite confirmées puisque Louis XIV tombe éperdument amoureux de l'une des piquantes et jolies brunettes du cardinal, mais pas de celle qu'on lui destinait en 1653 : « *On parle fort de l'amour du roi vers la nièce de Son Éminence, la Mancini, et qu'il la veut épouser. Je ne sais pas ce qui en arrivera, mais tant d'autres choses ont précédé, assez incroyables avant qu'elles fussent arrivées, que je considère celle-ci moins que paradoxe. La reine a envoyé par les religions pour faire prier Dieu afin qu'il plût à sa sainte bonté de détourner le roi d'un dessein qu'il a (n'est-ce celui-là d'épouser la nièce du Mazarin ?)*¹ ». La passion du roi pour les charmes brûlants de l'intrigante Olympe Mancini inquiète jusqu'à Patin, alors plongé en plein doute après tant de rebondissements politiques qui émaillent la vie gouvernementale, d'autant plus que la passion de Louis XIV semble incontrôlable. Patin, toujours très bien informé, souligne la crise que provoque cette idylle amoureuse, une crise capitale que Mazarin semble même impuissant à endiguer face à l'affirmation de l'autorité du jeune roi, qui se heurte à la tutelle de sa mère et de son parrain. Patin écrit : « *Ceux qui viennent de la cour parlent fort de l'amour du roi envers M^{lle} de Mancini, nièce de Son Éminence. On dit que le roi en est extrêmement fêru, que le Mazarin tient le loup par les oreilles et qu'il ne sait qu'en faire, mais que la reine ne veut rien entendre de pareil ; de sorte que, de part et d'autre, il y a à craindre et à soupçonner*² ».

Notre libertin érudit met en exergue les enjeux que représente le mariage d'un roi. Parfaitement conscient de la guerre qui secoue la France contre l'Espagne depuis près de 30 ans, Patin craint que cette passion ravageuse remette en jeu la paix de l'Europe, qui désavantagerait plusieurs clans, d'où le fait qu'il évoque le Duc de Guise et son rôle pendant les Guerres de religion : « *Ce 12^e d'avril. On parle fort ici de la paix et dit-on, qu'elle est sur le bureau, mais tout en est incertain. Ceux qui ont pouvoir de la faire sont les mêmes qui ont plus d'intérêt à faire et à continuer la guerre, et qui disent comme M. de Guise, qui fut tué à Blois l'an 1588, qui était le chef de la Ligue, Par la guerre nous vient le crédit et le bien*³ ». Le mariage du roi de France est en effet un enjeu majeur de la politique européenne. La Régente s'inquiète pareillement de cette idylle, alors que Patin croit que Mazarin semble caresser l'ambition folle de transformer cette romance en mariage, faisant de lui le cousin du roi de France ! En réalité, le cardinal n'a jamais voulu ce mariage qui réduirait en poussière ses efforts diplomatiques et donc la réussite de son œuvre politique. Après plusieurs échecs de pourparlers entre les deux grandes puissances, la paix semble acquise et Patin informe Belin de la future entrevue entre Louis XIV et Philippe IV. Il évoque aussi le renversement des alliances au sein de l'échiquier européen. D'autre part, les craintes que Patin relève chez plusieurs nations protestantes démontrent bien que le traité des Pyrénées, et ses clauses, portait en lui les germes de la guerre de Dévolution. Patin écrit : « *le roi fait diligence pour arriver à Bordeaux, où il ne fera que passer pour arriver au plus tôt à Bayonne, d'autant que le roi d'Espagne doit partir le 16^e d'août pour venir jusque sur notre frontière. On ne doute point de la paix ni du mariage, mais personne n'en sait les conditions. Néanmoins, on dit que l'Alsace nous demeure par ce mariage et que le roi d'Espagne nous acquitte de ce que nous en devons à l'empereur. Tous les protestants de l'Europe ont grande peur et soupçon de cette paix des deux couronnes : ils ont peur par ci-après d'être attaqués, et non sans raison, car si les deux couronnes s'y prenaient de bonne sorte ac in id totis viribus incumberent⁴, on leur ferait bien du mal. Si tous étaient bien unis ensemble, j'avoue bien qu'ils feraient un puissant parti*⁵ ». La guerre avec l'Espagne appartient au passé et Patin espère : « *la diminution des impôts, et le soulagement du pauvre peuple*⁶ ».

1 À Charles Spon, le 21 juin 1655. ERP, tome II, lettre n°272. L'édition Capron préfère la date du 22 juin.

2 À Charles Spon, le 26 juillet 1655. BnF ms 9357, fol 179-180. ERP, tome II, lettre n°274.

3 À Hugues de Salins, le 18 avril 1659. BnF ms 9357, fol 324-325.

4 « *et y appliquaient toutes leurs forces* ».

5 À Claude Belin le Jeune, le 6 août 1659. BnF ms 9358, fol 175-176. ERP, tome I, lettre n°193.

6 À André Falconet, le 12 décembre 1659. EVB, tome I, lettre n°159. ERP, tome III, lettre n°495.

Une fois le traité des Pyrénées entériné par le mariage, le roi et la nouvelle reine doivent faire leur entrée à Paris, et pour cela Mazarin doit faire place nette. Patin écrit : « *On parle ici du retour du cardinal Mazarin et qu'il arrivera ici 15 jours avant le roi, afin d'envoyer ses nièces quelque part loin de Paris d'où elles ne puissent jamais voir le roi ni être vues de lui. On dit que notre nouvelle reine a bon appétit et qu'elle mange comme sa belle-mère ; il ne faut pas tant manger si on veut vivre longtemps, Natura paucis contenta*¹. En passant de la médecine à la politique, il y a longtemps qu'on nous mange ; la France pourrait dire à bon droit avec Plaute *Ossa atque pellis, sum miser a macritudine*² ». La belle et sulfureuse Mancini a remporté avec elle le soleil et les charmes brûlants de l'Italie pour laisser place à l'Infante d'Espagne. Patin apprend plusieurs choses à son ami lyonnais. Le bon appétit de la nouvelle reine suggère le festin du mariage royal et le faste somptueux qui l'accompagne célèbre ainsi l'union et la réconciliation des deux royaumes les plus puissants d'Europe.

Patin souligne, sans la nommer réellement, l'ambivalence entre le patrimoine privé et public, les affaires de son Éminence se trouvant par surcroît inextricablement mêlées à celles de l'État. Ainsi, Mazarin, en s'abritant derrière le vertueux service du roi, vit sur l'État pour son seul profit personnel. Néanmoins, cette pratique est courante au milieu du XVIIe et Mazarin n'est pas seul à en profiter. Plusieurs fois dans ses missives Patin attaque la fortune privée de Mazarin. Pour notre bourgeois érudit, le cardinal, auréolé de la confiance royale, a dépecé l'État en détournant le produit du domaine royal ! Ainsi, Mazarin a attiré à lui toute la richesse du royaume. Patin l'affirme par un jeu de mot associant la santé du cardinal et l'impôt par excellence de la monarchie : « *Un bruit sourd continue que le Mazarin a une pierre dans la vessie qui sola sectione detrahitur. Ainsi la taille sera nécessaire à celui qui a si bien taillé le peuple*³ ». Cependant, Patin passe sous silence le rôle déterminant de Mazarin, qui a certes détourné le produit de la taille, mais qui a aussi soutenu l'État en mettant son intelligence et sa fortune au service du royaume, contribuant derechef à l'effort de l'État royal dans la guerre très coûteuse contre l'Espagne. Malgré l'enrichissement inavouable de Mazarin, Patin reconnaît une seule fois l'œuvre politique de son Éminence, la paix entre la France et l'Espagne, lorsqu'il adopte un trait louangeur extrêmement rarissime pour Mazarin, en l'appelant « *ce grand capitaine*⁴ ».

Ainsi, il arrive à Patin de reconnaître certaines qualités de la politique du cardinal et de facto son génie diplomatique. Il soutient également, malgré le risque d'un nouveau soulèvement de la noblesse, la décision de taxer les faux nobles qui prolifèrent dans le royaume depuis des temps presque immémoriaux pour Patin. Il se réjouit donc de cette traque d'« usurpateurs de noblesse », véritable chasse aux sorcières, étant donné que ces faux nobles ont acquis frauduleusement un titre de noblesse pour s'exempter de l'impôt. Pour Patin, il s'agit par surcroît d'une atteinte au bien commun : « *Ce 6^e de janvier. M. le maréchal de Turenne est ici depuis trois jours arrivé de Mardyck après avoir donné ordre à son armée. M. de Longueville est parti d'ici pour s'en aller à Rouen y faire vérifier l'édit de la révocation des nobles depuis l'an 1610, dont on croit qu'il y aura bien du bruit dans la province, d'autant que les autres nobles, qui auront acheté des lettres de noblesse sous les autres rois précédents, savoir Henri IV, Henri III, Charles IX, Henri II et François I^{er}, pourront aussi bien par après être révoqués pour la décharge de la province, laquelle est merveilleusement chargée de tailles, encore plus que les autres, et fort pleine de tels nobles qui n'en ont acheté les lettres que pour s'exempter des dites tailles*⁵ ».

1 « *la Nature se contente de peu* ».

2 « *La peau et les os, ma maigreur me rend malheureux* ». À André Falconet, le 25 juin 1660. EVB, tome II, lettre n°185. ERP, tome III, lettre n°519.

3 À Charles Spon, le 19 mai 1654. ERP, tome II, lettre n°260 et 261.

4 À André Falconet, le 4 février 1653. EVB, tome I, lettre n°73. ERP, tome III, lettre n°410.

5 À Charles Spon, le 18 janvier 1658. BnF ms 9357, fol 292 bis-293. ERP, tome II, lettre n°323.

Pour autant la haine de Patin pour le « *bateleur à longue robe* » n'a pas disparu et ses attaques véhémentes montent crescendo au fur et à mesure qu'il en apprend davantage sur l'état de la santé de Mazarin. Patin par le biais de son réseau socioprofessionnel est très bien informé de la santé des gouvernants. Mazarin n'échappe pas à la règle et notre médecin parisien se réjouit que son temps soit désormais compté. Il spéculé sur son éventuel successeur et s'en donne à cœur joie. Il espère que Michel Le Tellier « *bon Français* » « *a l'âme bonne* », et pourtant créature de son Éminence, lui succédera. La pire hantise de Patin réside ici dans la peur qu'un étranger puisse succéder au Marmouset, d'autant plus qu'à ses yeux le royaume possède des hommes providentiels de talent et de bonne religion ! C'est surtout la compétence et le mérite de Le Tellier que Patin reconnaît à l'égal de plusieurs de ses contemporains qui ont accès aux coulisses du pouvoir et l'informent : « *Le cardinal Mazarin n'est pas bien, il a des syncopes et un refroidissement des extrémités. Il gronde ses médecins et leur reproche qu'ils n'ont point de secrets pour l'empêcher de mourir. Voilà encore un évêché à distribuer, à donner ou à changer contre le prieuré Sainte-Croix, tant il y a que le cardinal Mazarin se maintient fort dans le beau et fructueux titre d'héritier universel du genre humain. Ô le bon temps, s'il dure ! Quelques-uns disent ici que si le cardinal mourait, la place serait occupée par M. Le Tellier, secrétaire d'État, ou par le milord Montagu, Anglais, jadis huguenot, aujourd'hui abbé de Saint-Martin de Pontoise, pour le grand crédit qu'il a chez la reine mère ; ce que je ne puis croire de ce dernier, quand ce ne serait qu'à cause qu'il est étranger. Quelle pitié serait-ce, après un Italien, qu'il nous vînt un Anglais, comme si la France était dépourvue de grands hommes capables d'être premiers ministres ! Pour M. Le Tellier, je l'aimerais mieux qu'un autre, car il est bon Français et a l'âme bonne. Il n'est pas de ces courtisans enragés et athées ; il croit en Dieu de bonne sorte, je le sais de bonne part ; il est homme fort sage et fort réglé, bon ménager et fort entendu dans les grandes affaires¹* ».

L'agonie de Mazarin se confirme et Patin s'inquiète de la bonne tenue des affaires courantes de l'État. La santé du Cardinal cristallise les appétits personnels et les désirs de lui succéder dans sa fonction et ses honneurs. Pourtant moins de deux mois avant le fameux discours de Louis XIV, dans lequel il se fait le seul dépositaire de l'autorité monarchique, Patin apprend les volontés du roi qu'il espère vraies : « *Je viens d'apprendre que le cardinal Mazarin est fort faible et que, dès qu'il a mangé, la fièvre lui redouble, hecticæ febris argumentum certissimum, iste marcor viscerum est et contumax, et lethalis². Il ne fait rien touchant les affaires publiques et tout est abandonné en attendant la crise ; et MM. de Villeroy, Le Tellier et Fouquet courent après la fortune et jouent tous les trois à qui l'attrapera. Quelques-uns disent qu'il n'y aura plus de ministre d'Etat que le roi gouvernera lui-même, Dieu en fasse la grâce ! Je viens de consultation avec M. Du Clédats qui m'a dit que le cardinal Mazarin avait les pieds enflés et les jambes, avec tout le reste du corps, en grande exténuation, θανατωδης³* ». Les plus grandes espérances politiques de Patin sont sur le point de se réaliser, à savoir un monarque qui donne seul l'impulsion et qui est son propre Premier ministre. On comprend donc que sa haine frénétique envers Mazarin s'intensifie au fur et à mesure que la santé du Cardinal se dégrade. Patin a peur que ce « *fléau du genre humain et qui a mangé tant d'hommes* » survive et demeure encore dans ses fonctions et qu'il continue donc à diriger le royaume sans réserve : « *Un maître des requêtes me vient de dire que les médecins ont été consultés pour savoir si on le mettrait au lait de femme ; les avis ont été différents ; enfin, il est résolu d'en prendre, on lui cherche des nourrices. Il faut que cet homme, qui a été le fléau du genre humain et qui a mangé tant d'hommes, soit réduit à vivre de la mamelle des femmes, c'est-à-dire à sucer partout⁴* ».

1 À André Falconet, le 22 octobre 1660. EVB, tome II, lettre n°211. ERP, tome III, lettre n°540.

2 « *preuve la plus certaine d'une fièvre hectique, cette putréfaction des viscères est à la fois récalcitrante et mortelle* ».

3 « *ce qui est un présage de mort* ». À André Falconet, le 25 janvier 1661. EVB, tome II, lettre n°228. ERP, tome III, lettre n°555.

4 À André Falconet, le 22 février 1661. EVB, tome II, lettre n°235. ERP, tome III, lettre n°562.

Début mars 1661, Patin affirme que la fin est proche pour Mazarin qui met donc de l'ordre dans ses affaires. Ces dernières tractations, rapportées par notre humaniste chrétien, confirment la fortune gigantesque du principal ministre. Mazarin, en dehors de ses collections d'art, de ses titres et accumulations foncières, possède, en effet, une formidable ressource pécuniaire en pierres précieuses et en liquidité monétaire. La grande rapacité de celui « *qui a mangé tant d'hommes* » se fait jour. Patin ne manque pas alors de mettre en évidence le goût de l'argent de Mazarin, « *lui qui l'aime tant*¹», pour d'autant mieux souligner les ressources occultes et inavouables de son Éminence. Pour attaquer davantage cette fortune, vécue par Patin comme une ignominie face à la détresse financière des peuples et de l'État, notre bourgeois lettré met en exergue la dot colossale de l'une des mazarinettes pourvue in extremis par le cardinal. Il est aussi question du testament de Mazarin qui fait semblant de léguer au roi sa fortune, puisque Louis XIV est obligé de la refuser, ce qui permet au principal ministre de doter splendidement ses proches et ses nièces : « *Pour le Mazarin, il languit ex utroque hydrope, nempe thoracico et hepatico, il est asthmatique, orthopnoïque, il a des étouffements la nuit, de sorte qu'il faut ouvrir les fenêtres pour le faire respirer de peur qu'il n'étouffe. Il est enflé, bouffi, exténué, décoloré. Bref, il n'est plus tantôt ce Mazarin si rougeaud et qui était si bel homme. Ses nuits sont fort mauvaises et ne dort guère que par le moyen des petits grains d'opium. Jugez si c'est pour aller bien loin. Il a fait son testament, que le roi a signé, et a fait présent aux deux reines de plusieurs beaux diamants de grand prix et a remis au roi 14 millions qu'il lui devait. Tout cela ne vient pas de son patrimoine. Il a marié sa nièce Hortense avec M. le grand-maître de l'Artillerie, fils de M. le maréchal de La Meilleraye, et lui a tant fait d'avantages que cela surpasse tous les mariages des reines qui ont été mariées jusqu'à présent*²».

Mazarin se meurt, il transmet ses offices et ses gouvernements ecclésiastiques à son réseau de clientèle. Tous les regards sont tournés vers le château de Vincennes et les uns comme les autres scrutent les mouvements de la famille royale pour connaître la situation. La lettre du 7 mars de Patin démontre une incertitude politique sur le futur mode de gouvernement. On devine dans le passage qui suit la volonté du cardinal de laisser une ligne politique telle qu'il avait héritée de celle tracée par Richelieu. Sans désigner un successeur direct apte à poursuivre son œuvre politique, il justifie l'action qu'il a menée seul à la tête du Conseil d'État. Pour autant, la longue agonie de Mazarin ne l'empêche pas de prendre des dispositions concernant sa fortune et les affaires du royaume, ainsi le patrimoine privé et public se confondent de nouveau. On peut également relever la stratégie habile de Louis XIV qui semble vouloir se passer du poids de la succession en la confiant à des ministres aux fonctions étendues. Patin écrit : « *Le roi ne bouge du Bois de Vincennes et on croit qu'il n'en reviendra point que le cardinal ne soit mort. Hier au soir, on en soupçonna quelque chose à cause que la reine mère en revint, mais le roi n'en bougea. Le cardinal a fait de grands reproches à Vallot de ne l'avoir pu guérir et d'être cause de sa mort. L'autre, pour paraître fâché de tels reproches, s'est mis au lit et s'est fait saigner trois fois. La jeune reine est au lit et nonobstant la chute qu'elle a faite sur les deux genoux, on soupçonne encore qu'elle est grosse. Plût à Dieu qu'elle nous donne un prince qui rétablisse la France et qui aime les gens de bien ! On dit que le cardinal Mazarin donne la plupart de ses bénéfices au duc de Mercœur, veuf de sa nièce, et qui sera cardinal. L'évêché de Dol en Bretagne est donné à M. l'abbé Thoreau, de Poitiers. Reste l'évêché de Lombez qui vaque, mais on ne sait qui l'aura. L'évêque d'Évreux est ici fort malade, septuagénaire, d'un asthme furieux. Le cardinal Mazarin a dit que, tandis qu'il a été dans les affaires, il a tout fait lui tout seul, mais qu'après lui ce ne sera pas de même ; qu'il y aura un Conseil de six hommes qui gouvernera tout. Le roi même en a dit autant à quelqu'un, si bien que l'on croit que cela ira ainsi*³».

1 À André Falconet, le 25 février 1661. EVB, tome II, lettre n°236. ERP, tome III, lettre n°563.

2 À Claude Belin Le Jeune, le 2 mars 1661. BnF ms 9358, fol 292 bis-293. ERP, tome I, lettre n°343.

3 À André Falconet, le 7 mars 1661. ERP, tome III, lettre n°567.

La tension qui entoure la mort de Mazarin est considérable, à tel point que Patin se trompe sur le jour de la mort du Cardinal, persuadé qu'il est passé de vie à trépas le 7 mars. En réalité, Mazarin meurt le jour même où Patin écrit les lignes qui suivent. Il est donc méfiant et pense à un artifice politique comme il y a pu en avoir pendant la Fronde. Patin récuse ainsi certains ouï-dire, qui vont se révéler pourtant véridiques : « *Ce 9e de mars. Enfin, le cardinal Mazarin a tant tiré qu'il ne tire plus : il est mort dans le Bois de Vincennes le lundi 7e de mars. Il y en a qui disent qu'il n'est pas encore tout à fait mort, mais qu'il est en l'agonie. Je le tiens mort, mais je crois qu'on le cèle jusqu'à ce que le roi soit le maître de quelques gouvernements où il y a des lieutenants qui donnent quelque soupçon et font ombrage de leur fidélité. Il est tout à fait mort et ne mord plus, et ne mordra jamais, s'il ne mord le diable en enfer où vont les tyrans comme lui*¹ ».

Patin met ici le doigt sur les limites du système politique de l'Ancien Régime, en soulignant l'important réseau de clientèle de Mazarin, sur lequel le ministre pouvait compter pour ses affaires, et ceci ne manque pas de lui donner des sueurs froides. En effet, il s'agit là d'un des paradoxes de l'absolutisme. Patin a peur des liens d'amitiés, de fidélités, de clientèles que Mazarin a pu tisser. Ce maillage serré en cascade porte clairement en lui le risque que se développe une nouvelle féodalité, dans laquelle la fidélité du client envers son patron éclipserait celle légitimement due au roi. C'est d'autant plus risqué que, Mazarin mort, certains grands pourraient profiter du vide gouvernemental laissé par le Cardinal. C'est ce que redoute également Patin, ce qui explique pourquoi il enjoint le roi à récupérer cette place vacante en recouvrant au plus vite les gouvernements laissés par le « *bateleur à longue robe* », avant que ses ex-créatures prêtent fidélité et loyauté à un autre ou se décident à occuper la place vacante laissée par Mazarin, ce qui fut le cas pour Colbert. Patin a donc clairement peur d'un retour aux affaires de la haute aristocratie de Cour ou qu'un robin engendré par Mazarin ne succède à son ancien maître.

L'appréhension de Patin vis-à-vis de la redistribution du pouvoir suite à la mort de Mazarin est grande, il sait que la place de l'ex-Principal-ministre est brigüée par plus d'un et que la mort du Cardinal est l'enjeu de ramification politique : « *Nous ne savons encore qui aura la place du cardinal Mazarin, pro quo acquirendo multi fortiter et strenue occupantur*². *C'est ce qu'a dit Juvénal : Summus, nempe, locus nulla non arte petitus, Votaque Numinibus non exaudita malignis*³ ». Notre bourgeois parisien a la hantise qu'un Prince du sang puisse accéder au siège suprême du Conseil d'État occupé successivement par Richelieu et Mazarin, mais c'était sans compter sur la volonté et la détermination de Louis XIV à se passer de Premier ministre. C'est ce que Patin ne manquera pas d'applaudir ! Notre médecin érudit, sans le savoir, connaissait inconsciemment la volonté du roi à vouloir gouverner seul au sein d'un Conseil rénové et épuré où il serait le seul et unique dépositaire du pouvoir : « *Ce 8e de mars. Je vous envoyai hier plusieurs nouvelles du Mazarin, mais depuis que ma lettre fut envoyée à la poste, je vis un homme qui m'apprit que lundi dernier, 7e de mars, le roi avait tenu Conseil dans le Bois de Vincennes avec trois hommes seulement, MM. Fouquet, Le Tellier et de Lionne, MM. les maréchaux de Villeroy et de Turenne étant demeurés dans l'antichambre, dont ils n'étaient guère contents*⁴ ».

1 À Christiaen Utenbogard, le 10 mars 1661. Johannes Brant, *Cent lettres inédites d'hommes illustres sur divers sujets d'érudition*, Amsterdam, Sébastien Petsold, 1702. Manuscrit consultable à la Bibliothèque universitaire de Leyde.

2 « *beaucoup s'agitent vivement et énergiquement pour l'obtenir* ».

3 « *Sinon le rang suprême brigüé par tous les moyens, et leurs vœux extravagants exaucés par les dieux jaloux* ». Références note 1.

4 À André Falconet, le 9 mars 1661. EVB, tome II, lettre n°231. ERP, tome III, lettre n°567.

Patin n'aura jamais l'occasion de voir le tombeau de Mazarin, ce dernier étant réalisé par Coysevox trente ans après la mort du Cardinal, mais il se plaît à imaginer l'épithaphe du tombeau de Mazarin en illustrant l'héritage politique qu'il avait directement reçu de Richelieu, conscient qu'il s'agissait de la même ligne idéologique : « *Épithaphe du Mazarin. Ci-gît l'Éminence deuxième, Dieu nous garde de la troisième¹* ». Patin annonce un office somptueux en l'honneur du Cardinal défunt. Il énumère tous les grands corps de la capitale qui y participeront. L'Université de Paris y était appelée, il est malgré tout fort peu probable que Patin ait assisté à la cérémonie à Notre-Dame, même s'il ne nous renseigne pas sur ce point, cela aurait été trahir ses convictions et ses prises de position politique, néanmoins il ne faut pas oublier que le paraître prime sur l'être au XVII^e siècle : « *On parle ici d'un beau service, fort solennel que le roi veut être fait la semaine prochaine pour le Mazarin dans Notre-Dame de Paris, où seront invitées et assisteront toutes les compagnies souveraines de Paris, savoir Messieurs du Parlement, de la Chambre des comptes, la Cour des aides, l'Hôtel de Ville, l'Université* ».

L'« *imposteur italien* » est mort, mais la haine viscérale de Patin pour Mazarin ne s'affaiblit pas pour autant, elle franchit même un palier supplémentaire : « *Dieu tout-puissant soit loué que ce Mazarin empourpré, votre duc, mais vieillard insensé et malencontreux pillard de la terre tout entière, surtout de la France, charlatan italien et fripon italique, s'en soit allé dans l'au-delà avec une hydropisie et un pourrissement du poumon, accablé par une fièvre lente et tué par les médocastres auliques avec antimoine, vin énétique, grains d'opium et autres poisons chimiques. Il aurait sans doute été bien préférable pour toute la France, sans dire pour toute l'Europe, qu'il eût perdu la vie il y a vingt ans. Et pourtant, il a eu du mal à mourir : À ce terme fatal, Jules finit sa course. Passe vite, passant, et prends garde à ta bourse²*. Le totem de la politique fiscale de l'ex principal-ministre est toujours d'actualité pour de nombreux Français, Patin compris. Il fait ainsi part à ses correspondants des friponneries en tout genre du « *potiron du vatican* ». Pour Patin il apparaît clairement que le cardinal, en dépeçant l'État, a attiré à lui toute la richesse du royaume. Notre humaniste chrétien use de la meilleure preuve de l'enrichissement personnel de Mazarin, cette dernière demeure dans sa prodigieuse fortune qu'il s'est édifiée, à coup de gouvernements, d'offices, de seigneureries, de fiefs, d'abbayes, de châteaux, d'hôtels particuliers, d'œuvres d'art d'antiques et de bijoux. Patin écrit : « *Le Mazarin est mort merveilleusement riche en diamants, bagues, bijoux et argent comptant. Ce n'est point de son patrimoine, mais de l'argent qu'il a volé en France. On parle de son testament. S'il est jamais imprimé, nous verrons là bien de la vanité, et de la volerie³* ».

Mazarin mort, c'est tout l'absolutisme ministériel qui s'effondre. La famille de l'ex-principal ministre, sentant le vent tourner, décide de retourner Italie. C'est bien la fin d'une époque et les prémisses de la redistribution des pouvoirs, Patin s'en réjouit : « *On dit que le petit Mancini, la nièce Marie, l'évêque de Fréjus Ondedei et autres Italiens s'en retournent bientôt en Italie, craignant ici quelque revers de fortune. On dit que les deux reines sont et frondent rudement contre eux⁴* ». Patin dans sa missive du 9 mars annonce déjà le discours de Louis XIV du lendemain : « *Ce matin dans la chambre du roi, où plusieurs attendaient qu'il fût levé, M. l'évêque de Rodez, ci-devant précepteur du roi, a reçu commandement de sortir et de se retirer en sa maison ; on croit que c'est qu'il avait dit quelque chose en faveur du cardinal de Retz. Le roi a montré les cassettes du cardinal Mazarin et a dit que c'était pour y mettre les requêtes qu'on présenterait dorénavant⁵* ».

1 À Christiaan Utenbogard, le 10 mars 1661. Johannes Brant, *Cent lettres inédites d'hommes illustres sur divers sujets d'érudition*, Amsterdam, Sébastien Petsold, 1702. Manuscrit consultable à la Bibliothèque universitaire de Leyde. On retrouve la même sentence dans la lettre du 9 mars 1661 pour André Falconet. EVB, tome II, lettre n°231. ERP, tome III, lettre n°567.

2 À François Théveneau, le 21 juin 1661. BIUS ms 2007, fol 103.

3 Références note 1.

4 À Charles Spon, le 5 avril 1661. BnF ms 9358, fol 196-197.

5 À André Falconet, le 9 mars 1661. EVB, tome II, lettre n°231. ERP, tome III, lettre n°567.

La prise personnelle du pouvoir par Louis XIV clôture une conjoncture politique instable remettant en cause l'autorité du Conseil. Paradoxalement la puissance du roi en ressort renforcée grâce à la volonté personnelle de Louis XIV, déterminé à écarter ceux auxquels la naissance ou les hautes charges peuvent conférer une autorité préjudiciable à la sienne. Plus de Premier ministre, ni de Prince du sang, ni de Cardinal ne sont tolérés dans son Conseil. Il s'agit d'un système royal inédit où des commis d'origine bourgeoise remplissent un rôle d'information et de conseil auprès du roi. Un tel programme politique, dans lequel le monarque est plus que jamais la clef de voûte de l'État royal, ne pouvait que plaire à Patin, lui, qui a tant vilipendé Richelieu et Mazarin pour avoir supplanté le roi en exerçant à leur profit l'autorité monarchique. Pour lui, les deux cardinaux-ministres sont définitivement des grands prédateurs, qui, en confisquant la puissance souveraine de la monarchie, ont placé le roi sous leur tutelle ministérielle. C'est ce qui explique pourquoi Patin les assimile à des monstres sauvages venant de l'Afrique, la France étant devenue leur terrain de chasse : « *La France est dorénavant une Afrique, laquelle produit force monstres, mais je pense qu'elle n'en a jamais produit deux si horribles et si détestables que les deux cardinaux-favoris, Richelieu et Mazarin. Le marquis d'Ancre n'était qu'un saint au prix de ces deux bourreaux que Dieu n'a, ce me semble, permis de naître que pour tourmenter la France et détruire l'Europe. Le diable puisse-t-il bien emporter ce dernier comme il fit cet autre premier il y a tantôt dix ans¹* ».

Jamais Patin ne considère Richelieu et Mazarin comme de « *grand homme de bien*² » qui ont servi la monarchie pour le bien-être de l'État. C'est ce qui explique pourquoi c'est sous leurs ministériats qu'il tient le rôle politique d'un éternel opposant, mais en restant toujours fidèle au roi. Patin exprime ses convictions politiques avec tant de passion et d'engagement que sa haine pour Richelieu et Mazarin est vivace à tel point qu'il peut très vite influencer son lecteur ! En effet, Richelieu combat la féodalité pour construire une monarchie absolue dans laquelle le roi n'est plus le jouet de l'intrigue et des ambitions personnelles ! Et jamais malgré ce qu'ont raconté les ennemis de Richelieu, son Éminence n'a voulu régner ou remplacer le roi, même si sa lutte contre les Grands prend parfois une tonalité de vendetta personnelle. Car n'oublions pas le nombre d'attentats auxquels le ministre a échappé ! Patin est si emporté par ses idées qu'il peut faire abstraction d'une réalité politique puisque Richelieu fut le grand ennemi de la féodalité, une féodalité que Patin récuse tout autant, puisqu'il est favorable à un État puissant, mais garant des Libertés.

La haine dévolue à Richelieu s'explique essentiellement pour des raisons purement politiques³, le cas Mazarin est plus complexe. Patin, comme nombre de Français du XVII^e siècle, est marqué par un stéréotype tenace vis-à-vis des Italiens, qui sont perçus comme des voleurs, et surtout, comme des vauriens de la politique, l'enrichissement personnel prodigieux de son Éminence vient corrélérer cette théorie. Cette image archétypale, profondément ancrée dans l'imaginaire collectif, trouve ses racines dans les principes de la politique de Machiavel, perçue alors comme intrinsèquement immorale. Machiavel retire, en effet, la religion du politique et parle donc de politique de manière areligieuse. De plus son Prince est très loin des conceptions politiques de Patin en ce qui concerne les vertus d'un Prince chrétien. Par surcroît, Patin, par sa pensée politique chrétienne, ne peut que rejeter la pensée de Machiavel.

1 À Charles Spon, le 26 mars 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 25-26.

2 « *On imprime ici un livre du cardinal de Richelieu intitulé Du Devoir du chrétien ; je pense que les parents de ce tyran prétendent faire croire à la postérité que cet auteur était quelque grand homme de bien* ». À Claude Belin le Jeune, le 12 mars 1646. BnF ms 9358, fol 100.

3 « *Pour moi, je crois qu'ils s'en souviendront fort bien car Corn. Tacite, qui est un bréviaire d'État ou le grand maître des secrets du Cabinet, et même que M. de Balzac a quelque part appelé l'ancien original des finesses modernes, a dit, en parlant de Tibère, d'un certain courtisan de ce temps-là : Acerbis convitiis, irridere solitus, quorum apud præpotentes in longum memoria est. Le cardinal de Richelieu lisait et pratiquait fort Tacite, aussi était-il un terrible homme. Machiavel est un autre pédagogue de tels ministres d'État, mais il n'est qu'un diminutif de Tacite* ». À André Falconet, le 26 août 1660. EVB, tome II, lettre n°197. ERP, tome III, lettre n°529.

Mazarin d'origine italienne est donc un héritier de Machiavel. Pour Patin, Mazarin ne pense qu'au moyen de se maintenir au pouvoir pour son intérêt personnel et non pour celui du bien commun et de la Res publica. Les sentiments d'italianophobie et de xénophobie de Patin expliquent en grande partie sa haine pour Mazarin. Il ne comprendra jamais comment Richelieu, puis Anne d'Autriche, ont pu placer leur confiance entre ces mains pour diriger les affaires du royaume. Jamais Patin ne tolérera la présence d'un étranger à la tête du gouvernement et encore moins un Italien issu de la Cour papale ! Ainsi, les profondes convictions ultra-gallicanes de Patin n'ont fait qu'accroître ses sentiments haineux envers Mazarin, qu'il perçoit comme un carriériste du Vatican et donc corrompu par ses pratiques. On comprend que Patin fasse le procès du goût prononcé du Cardinal pour la pompe et la mise en scène, car hérité de la Rome pontificale et surtout parce qu'elle salit l'image même de la monarchie française, telle que la perçoit Patin. En définitive, la présence de Mazarin à la tête du gouvernement est la preuve d'une véritable ingérence étrangère.

De surcroît, la ruine de la France et du peuple à la fin des années Mazarin, qui contraste avec l'in vraisemblable fortune de son Éminence, lui est donc imputable. La fortune de Mazarin est pour Patin la preuve flagrante de son égoïsme, de sa rapacité et de son ingratitude envers les souffrances publiques du royaume dont le cardinal avait parfaitement conscience ! La situation financière et économique de la France ne fait qu'exacerber les convictions de Patin sur le fait que Mazarin, même naturalisé, est un mauvais Français desservant sa patrie. Le sentiment patriotique au sein des idées politiques de Patin tient ainsi une place névralgique : *« On parle fort au Louvre de bals, de ballets et de réjouissances, mais on ne dit rien de soulager le peuple qui meurt de misère, et sans exemple, après une si grande et si solennelle paix générale. O pudor ! o mores ! o tempora ! Le soulagement du peuple devait être le premier dessein de cette paix et aurait été exécuté si nous étions tombés entre les mains d'un bon Français qui aimât sa patrie ; mais de malheur, nous sommes tombés entre les mains d'un étranger, d'un Italien qui ne songe qu'à son profit ; aussi toutes nos affaires vont bien mal. Audi Iustum Lipsium et jugez s'il parle de nous : Ut in quam domum vespillones veniunt, signum est funeris, sic reipublicæ labentis, ad quam fulciendam adhibentur peregrini²»*.

Une fois encore, il ne faut pas tomber sous l'influence de Patin. Certes Mazarin s'est prodigieusement enrichi en amassant la plus gigantesque fortune de toute l'histoire de l'Ancien Régime. Notre bourgeois parisien a une idée très précise des richesses accumulées par son Éminence, sûrement par son amitié avec Lamoignon témoin et exécuteur testamentaire de Mazarin, qui n'a peut-être pas manqué de mettre Patin dans la confidence. Ainsi, on peut supposer que Patin a pu, de l'extérieur, constater une partie non négligeable des problèmes délicats soulevés par cette prodigieuse fortune, ainsi que des responsabilités et des secrets que son Éminence voulait tant cacher ! Il ne s'agit pas des papiers d'État que Colbert a détruits pour éviter d'être éclaboussé par les pratiques peu orthodoxes de Mazarin, mais bien de l'existence des monceaux de diamants, des flots de louis d'or et d'écus révélés aux exécuteurs testamentaires abasourdis. Pourtant Patin, très prompt à attaquer et à exagérer les dérives financières de Mazarin, que le système fisco-financier de la monarchie lui permettait d'accomplir, n'attaque jamais la mentalité de la société d'Ancien Régime, une société avec un véritable enchevêtrement de délégations du pouvoir, de statuts personnels et collectifs, de privilèges et de libertés superposés jamais abolis. Cette cascade de pouvoirs et d'offices est une preuve sensible pour Louis XIV de la réalité du pouvoir dont il hérite après la mort de Mazarin.

1 « Ô déshonneur ! ô mœurs ! ô temps ! ». Directement inspiré de Cicéron dans *De Signis* et *Catilinaires*.

2 « Écoutez Juste Lipse [...] : « De même que la venue du croque-mort dans une maison est le signe des funérailles, de même celui d'une république qui s'écroule est la venue d'étrangers qui s'appliquent à la soutenir ». Patin s'inspire directement d'un extrait des *Politiques* de Juste Lipse. À André Falconet, le 11 janvier 1661. EVB, tome II, lettre n°225. ERP, tome III, lettre n°552.

Mazarin, autant que Richelieu, a justement usé de cette caractéristique perverse de cascade de pouvoirs et de corps pour faire prévaloir au-dessus des intérêts particuliers les prérogatives de l'État royal garant du précieux bien commun de Patin. Certes les deux Éminences ont profité du système d'Ancien Régime pour rendre leurs affaires inextricablement liées à celles de l'État royal, permettant un enrichissement colossal à bon compte et très rapidement tout en devenant de surcroît un rouage essentiel de la finance du trésor royal. Patin nous l'a rappelé et prouvé dans plusieurs de ses lettres. Néanmoins, notre bourgeois humaniste ne leur reconnaît quasiment jamais l'intelligence politique et diplomatique, de même que leurs rôles déterminants. Mazarin a indéniablement pesé de tout son poids dans la résolution de la grave crise politique et du danger des mouvements frondeurs. En effet, les deux ennemis politiques de Patin ont indubitablement soutenu l'État, mis leur intelligence et leur fortune à son service, usé de leur richesse pour conforter le crédit public de la monarchie, en payant parfois de leur poche des dépenses budgétaires. Richelieu et Mazarin ont donc contribué efficacement à l'effort constant de l'État royal pour renforcer son emprise sur la société d'ordres et de privilèges qui le menaçait. Cette lutte intestine de la monarchie contre les corps et les institutions est ce que l'on a appelé l'« absolutisme ».

Ainsi, les deux cardinaux-ministres furent, en un certain sens, des hommes providentiels. Patin ne le reconnaît pas, car il est trop impliqué dans son engagement politique, trop aveuglé par sa haine et certains préjugés en ce qui concerne Mazarin. Pour Patin, alors qu'elle était en train de vaciller, l'autorité royale fut confisquée par ceux mêmes qui devaient l'exercer pour le bien commun et non à leurs propres fins. C'est ce qui explique pourquoi, son sang n'a fait qu'un tour lorsqu'il vit le Cardinal Mazarin dans Paris, et sa fortune personnelle est pour lui une insulte infamante faite aux souffrances du peuple et à la détresse financière de la monarchie : « *Ce dimanche 6^e de mars. J'ai vu ce matin passer sur le pont de Notre-Dame le cardinal Mazarin accompagné d'environ 100 cavaliers, qui s'en allait au voyage après la reine, laquelle partit hier et a couché à Melun. Un autre carrosse suivait le sien, dans lequel étaient ses trois nièces. Le Diable puisse-t-il bien emporter l'oncle, le neveu et les nièces ; ou du moins que ces fort méchants bipèdes ne reviennent jamais ici, et bien plutôt qu'ils retournent là d'où les inconvénients de notre siècle les ont malencontreusement amenés¹* ».

Cependant Patin, malgré ses emportements virulents et sa plume sarcastique, a lu avec un œil critique plusieurs mazarinades, dont il a jugé que beaucoup étaient de mauvaise facture. Il n'en achète aucune, alors que ces libelles diffamatoires incendiaient Mazarin comme il le faisait dans ses lettres privées. Patin avoue malgré tout en trouver de bonnes. Peut-être a-t-il même aidé à la réalisation d'un recueil pour garder la mémoire des bonnes « *pièces mazarines* », dont celles qu'il a jugé utiles pour la « *guerre mazarinesque²* », qui fut un laboratoire d'idées au service de plusieurs projets politiques distincts, dont celui que Patin a défendu lors de la Fronde parlementaire : « *Pour des pièces mazarines, n'en attendez pas de moi, je n'en achète aucune, quoique j'avoue qu'il y en a de bonnes, mais il y en a aussi une infinité de mauvaises. Trois libraires du Palais se disposent à en faire un recueil où l'on ne mettra que les bonnes. Ceux qui décrient le parti de Paris en parlent avec passion et ignorance. C'est un mystère que peu de monde comprend : le Parlement fait de son mieux et s'est fort bien défendu du siège mazarin sur la parole que leur avait donnée M. le Prince qui a tourné casaque ; les généraux ne voulaient que faire durer la guerre et faire entrer l'Espagnol en France. M. le Prince avait un autre dessein qui n'a pas réussi³* ».

1 La dernière partie de l'extrait est en latin dans la lettre du 22 mars 1650 pour Spon : « *aut saltem numquam hic redeant, imo potius remeant unde malum pedem attulerunt sæculi nostri incommoda, pessimi bipedes* ». BnF ms 9357, fol 80-81.

2 L'expression est de Patin dans sa lettre du 28 octobre 1663 pour Spon. EVB, tome II, lettre n°353.

3 À Henri Gras, le 18 juin 1649. EVB, tome I, lettre n°19.

Malgré la mort de Mazarin, l'éviction définitive d'un principal ministre du Conseil, l'unité et la paix du royaume retrouvées, la volonté de Louis XIV de gouverner seul et de laver les humiliations qu'il a subies dans sa jeunesse a son corollaire : l'absolutisme renforcé par le culte de l'État. Patin, trop heureux d'apprendre l'affranchissement de la Couronne du libéralisme nobiliaire et du ministériat ne prend pas toute la mesure de la conception du « métier de roi » que se fait Louis XIV. Notre bourgeois érudit, favorable à une monarchie parlementaire tempérée et contre l'absolutisme ministériel, va devoir se confronter à l'absolutisme de droit divin qui est l'aboutissement de la ligne politique tracée par Richelieu et poursuivie par Mazarin envers et contre tous les mouvements frondeurs !



« L'Éminentissime est vraiment tel et aussi puissant que Dieu le Père au commencement du monde : Tout ce qui lui a plu, il l'a fait¹ ».

¹ « *Tout ce qui lui a plu, il l'a fait* » est en latin dans la missive pour André Falconet du 20 février 1654 : « *Omnia quaecumque voluit fecit* ». EVB, tome I, lettre n°80. ERP, tome III, lettre n°427.

Patin et l'éclat du Soleil

Les onze dernières années de la vie de Patin correspondent à une transformation radicale et majeure dans la vie politique française du XVII^e siècle, le système royal de Louis XIV. Même si notre bourgeois parisien ne connaît que le printemps du règne du Roi-Soleil, son témoignage n'en demeure pas moins intéressant. Patin condamne l'absolutisme ministériel de Richelieu et Mazarin qu'il rejette avec force et vigueur. Favorable à une monarchie parlementaire à l'anglaise, il s'accommode peu de l'absolutisme monarchique mis en place par Louis XIV, qui reste malgré tout pour lui un moindre mal par rapport à l'absolutisme ministériel, dans le sens où le gouvernement n'est plus dirigé par un cardinal-ministre surpuissant, qui en écartant tous ceux qui ne lui sont pas soumis, tient sous sa tutelle le roi et à défaut la régente. Ainsi, le nouveau mode de gouvernement de Louis XIV plaît à Patin puisque dans cet espace politique renouvelé, nul ne peut se vanter d'occuper une position inexpugnable. Le roi est, aux yeux de notre épistolier, affranchi de ses ministres, et donc du despotisme ministériel, car gouvernant par arbitrage. Dans les affaires de l'État, le roi n'est plus également sous la houlette de la haute noblesse et de la famille royale, étant donné que l'organe suprême du gouvernement n'admet que les ministres. « *La face du théâtre change* ». Ce nouveau mode de gouvernement dans la gestion de l'État plaît à Patin, qui le juge plus efficace, surtout parce qu'il a redonné lustre et puissance à la prérogative royale en la restaurant et en évinçant ceux qui souhaitent partager le pouvoir. Patin, comme nombre de Français, considère alors que le roi est le seul dépositaire de son autorité sacrée.

Pendant les premières années du règne personnel, plusieurs lignes de la Politique de Richelieu sont pourtant reprises, centralisation administrative, mécénat et propagande d'État, essor des politiques maritimes. Patin va prendre une double posture, celle de sa vie publique et celle de sa vie privée. Les deux se rejoignent et se confondent, mais révèlent également la mesure de ses idées politiques et de son engagement. En effet la maxime de l'ordre instituée en apparence par la volonté du roi pose de véritables entraves à Patin, surtout dans sa contrebande du livre qu'il réalise lors de ses pérégrinations notamment aux Provinces-Unies. C'est d'ailleurs lors la mise au pas de la société par Colbert, et son protégé la Reynie, que le scandale de ce vaste réseau souterrain d'ouvrages interdits éclate au grand jour. Lors de cette prise personnelle du pouvoir par Louis XIV, Patin va ainsi se révéler comme étant très épris de liberté. On retrouve ainsi l'influence directe du libertinage érudit qui l'a « *guéri de la sottise du siècle* », et dont Patin est l'héritier puisqu'il est le seul encore en vie, parmi ceux qui ont côtoyé de très près ce cercle intellectuel.

Patin, aussi fortement influencé par les systèmes politiques des nations protestantes, mène donc une véritable guerre d'esprit contre la propagande d'État que Louis XIV hérite de Richelieu en l'amplifiant. Patin n'est pas un rouage de ce super ministère de la Culture, il en est même l'ennemi. On peut penser qu'il sert cette politique d'éloge organisé, étant l'un des membres du Collège de France et de l'Université de Paris qui sont placés sous le patronage direct du roi, car participant à la grandeur royale et à celle du royaume. Mais il n'en est rien, cela lui permet d'attaquer de l'intérieur ce système de propagation de l'image de l'État. En effet, Patin, très bien informé sur la vie de Cour, est parfaitement conscient de l'univers tourmenté des passions amoureuses de Louis XIV, d'autant plus que le double adultère du roi fait scandale. D'où le fait que Patin, avec la complicité de son fils cadet, aide à la diffusion d'un pamphlet critiquant justement les mœurs dissolues du roi. Détenteur du « *Bouclier d'État* » Patin remet semblablement en cause le goût excessif de Louis XIV pour la guerre, lui donnant l'occasion de s'intéresser de plus près à la géopolitique de la deuxième moitié du XVII^e siècle ce qui lui permet d'exprimer ses pensées politiques sur le sujet.

Patin débat avec ses correspondants sur la composition de la future équipe gouvernementale. Chacun a ses préférences, mais tous se tournent vers leur ami parisien, qui a ses entrées dans plusieurs milieux de la société d'ordres, pour connaître les ministres du roi et savoir notamment si Mazarin trouvera un successeur. Ainsi notre bourgeois érudit prie son ami lyonnais Falconet de ne pas se faire d'illusion sur les chances de Villeroy, bien qu'il fût chaudement recommandé au roi par le Cardinal : « *Il y en a certains qui augurent mal de votre polémarque Villeroy, comme ayant peu de pouvoir et de faveur auprès du roi, par suite de la recommandation vigoureuse et obstinée de ce vaurien cramoisi qui s'en est récemment allé dans le domaine des morts¹* ». En outre, Patin confirme à Falconet la détermination du roi à écarter ceux auxquels la naissance ou les hautes charges peuvent conférer une autorité préjudiciable à la sienne. Notre libertin érudit prend acte de l'exceptionnelle habileté politique de Louis XIV dans son vœu de renouer avec les Français, que la présence d'un Premier ministre irritait en nombre, Patin compris. Le « *grand changement dans les affaires* » préfigure la modification du rôle du Chancelier, qui perd la tutelle administrative des intendants de province au profit du contrôleur général des finances. On constate donc le futur effacement de l'État de Justice au bénéfice d'un État de finance. Pain écrit : « *M. Talon, avocat général, entretint le roi dans son cabinet, seul à seul, trois heures entières ; qui est une nouvelle qui réjouit ici tout le monde sur ce que M. Talon est un excellent personnage qui ne donnera jamais que de très bons conseils au roi, qui prend plaisir à recevoir les requêtes des uns et des autres et à dire qu'il veut gouverner lui-même, dont tout le monde conçoit ici fort bonne espérance. M. le premier président l'a pareillement entretenu. Le roi lui a dit qu'il voulait gouverner lui-même, et il lui répondit que jamais les sujets n'avaient mieux ni plus volontiers obéi que lorsqu'il n'y avait que leur maître qui leur commandait. Un honnête homme me vient de dire que bientôt nous verrons grand changement dans les affaires. Ce ne peut être que du côté des sceaux et des finances, car il me semble que le cardinal de Retz est bien éloigné et bien avant dans l'eau²* ».

Patin se réjouit du gouvernement personnel de Louis XIV, chez qui il espère pouvoir retrouver un bon gouvernant capable d'administrer l'État en législateur et père du royaume : « *Le roi fait ici espérer qu'il s'en va faire merveille de justice et de soulagement du peuple³* ». De plus, le roi est conseillé par de bons ministres, dont le préféré de Patin est Michel Le Tellier. Dès janvier 1661, Patin pense que seul « *M. Le Tellier, secrétaire d'État, est celui qui est en plus belle passe pour succéder au cardinal Mazarin ; je l'en tiens aussi le plus capable et le plus sage⁴* ». Le jour même de la mort de son Éminence, Patin réitère son vœu et vante de nouveau les qualités de Le Tellier : « *de tous les conseillers d'État qui approchent du roi, celui qui tient le haut du pavé présentement est M. Le Tellier et qu'il est le plus près de la première place. Dieu le veuille, car il est le plus sage et le plus éclairé de tous⁵* ». Son vœu fut déçu, car c'est Colbert qui s'imposa. Il ne cessera pourtant de soutenir le clan Le Tellier dans son ensemble, dans lequel Patin ne voit que des honnêtes gens comme Le Pelletier⁶ : « *Le roi se va baigner durant 15 jours à Versailles avec une agréable compagnie. M^{me} la duchesse d'Orléans est revenue de près du roi son frère. On dit que M. le chancelier empire, il survit à peine, en raison d'une extrême débilité des forces et d'une santé fragile comme le verre. M. Le Pelletier est homme de grand mérite et qui est dans l'approbation de toutes les honnêtes gens ; il est même cousin de M. Le Tellier, secrétaire d'État⁷* ».

1 Passage en latin dans la lettre à André Falconet, du 18 mars 1661. EVB, tome II, lettre n°234. ERP, tome III, lettre n°571.

2 Références note 1.

3 Références note 1.

4 À André Falconet, le 7 mars 1661. EVB, tome II, lettre n°230. ERP, tome III, lettre n°566.

5 À André Falconet, le 9 mars 1661. EVB, tome II, lettre n°231. Adressée à Spon. ERP, tome III, lettre n°567. Adressée à Falconet. L'édition Capron tranche aussi pour Falconet au vu du contenu de la lettre.

6 Le père de Claude Le Pelletier était de la famille de la mère à Michel Le Tellier.

7 À Falconet, le 25 juin 1670. EVB, tome III, lettre n°523. ERP, tome III, lettre n°814. Les détails sur la santé de Séguier sont écrits en latin dans la lettre manuscrite de Patin, par souci de prudence.

Notre libertin érudit relève les réactions des perdants de la rénovation royale, du moins des perdants du coup d'éclat ardemment désiré par le roi, en particulier celle d'Anne d'Autriche que Patin a longtemps vilipendée pour son soutien inconditionnel à Mazarin : « *la reine mère est malcontente de ce qu'elle n'est point appelée au Conseil¹* ». Patin ne peut que se réjouir de l'amoindrissement de l'espace politique de l'ex-régente, celle qui fut pour lui une mauvaise gouvernante à cause de sa politique fiscale accablante et surtout pour ses largesses à son propre réseau de clientèle. Patin crie au scandale : « *La reine mère a fait supprimer certains droits qui se levaient sur la rivière de Seine par quelques particuliers au passage des ponts sans aucun droit ni vérification. On dit que cela se faisait par l'autorité de MM. Le chancelier et le surintendant, et la connivence du prévôt des marchands, qui butinaient cela ensemble. Quelle honte ! ce péage allait jusqu'à 50 sous pour tonneau. Plût à Dieu que cette même reine prît un pareil soin pour diminuer la taille qui est un fardeau effroyable, onus Ætna ipsa gravius², par lequel le pauvre peuple est plus maltraité par les partisans que ne le sont les forçats et les galériens sur mer !³* ». Dans la même lettre, Patin prend également conscience des rivalités des clans qu'induit le système royal mis en place par Louis XIV, l'âge des clans succédant à celui du ministériat. Il ne veut croire aux difficultés du clan Le Tellier qu'il soutient. Sous la plume de Patin, on constate que Colbert, jusqu'ici commis de Mazarin, est le premier bénéficiaire de la disparition du cardinal : « *MM. Fouquet et de Lionne sont fort bien ensemble, aux dépens de M. Le Tellier ; mais je ne le crois point du tout, au contraire. M. Colbert a prêté serment pour sa charge d'intendant des finances* ». Il paraît surprenant que Patin ne critique pas cette nouvelle équipe gouvernementale, dont les membres furent d'anciennes créatures de Mazarin. Est plus inattendu encore le soutien que Patin porte à Le Tellier alors qu'il fut l'un des proches de son Éminence, bénéficiant de l'impunité accordée aux créatures du cardinal. Patin devait avoir conscience de l'autorité que ce « *tyran à rouge bonnet* » exerçait sur son obligé. Colbert, lui aussi ancien factotum de Mazarin, est maintenant en bonne place pour pouvoir approcher le monarque et assurer sa propre survie. Les informations de Patin les concernant démontrent le rapport de force des nouveaux ministres. Le processus débouchant sur la chute de Nicolas Fouquet et de son réseau de traitants se dessine sous la plume de notre épistolier. Patin est conscient que des manœuvres politiques sont effectuées dans le but de discréditer publiquement l'action du surintendant afin qu'il perde le soutien de l'opinion publique par l'établissement de nouveaux impôts, dont il porterait l'entière responsabilité. Notre libertin érudit montre également le jeu d'équilibriste auquel doit se plier Fouquet pour répondre aux demandes inextinguibles de la famille royale alors que les caisses sont vides ! Mais Fouquet ne peut se permettre de perdre son meilleur soutien, la reine mère qui reste toutefois influente même après les années Mazarin : « *Il semble que les gens de bien n'ont que faire d'attendre du soulagement pour le pauvre peuple, on minute de nouveaux impôts. Omnia fati in peius ruere et retro sublapsa referri. On parle que le roi veut augmenter le prix du sel et les entrées du vin, non seulement à Paris, mais par toute la France. On dit que c'est M. Fouquet, le surintendant, qui est l'auteur de tous ces malheureux avis, d'autant qu'il ne peut autrement subsister dans sa charge, vu que du temps du Mazarin, il n'avait qu'à donner au Mazarin, lequel tirait tant qu'il pouvait ; mais aujourd'hui il faut qu'il donne au roi, à la reine, et encore bien plus à la reine mère, sa bonne patronne, qui le maintient et le conserve contre ses ennemis et envieux. On dit même qu'il est obligé de faire de grands présents à ceux qui sont auprès d'elle, et surtout à M^{me} de Beauvais qui est une harpie, et à plusieurs autres. Pour moi, je crois qu'on ne fait courir ces bruits que pour rendre M. Fouquet odieux à tout le peuple et je crains pour lui. Enfin, les pauvres gens n'ont que faire d'attendre du soulagement ; aussi meurent-ils par toute la France, de maladie, de misère, d'oppressions, de pauvreté et de désespoir ; eheu nos miseros ! o miseram Galliam !⁴* ».

1 À André Falconet, le 18 mars 1661. EVB, tome II, lettre n°234. ERP, tome III, lettre n°571.

2 « *un poids plus lourd que l'Étna lui-même* ». Inspiré de Cicéron dans *La Vieillesse*, chapitre II.

3 À André Falconet, le 11 janvier 1661. EVB, tome II, lettre n°225. ERP, tome III, lettre n°552.

4 « C'est une loi du destin que tout périclité et aille à rebours ». Virgile, *Géorgiques*, chant I, vers 199-200.

Les raisons de la chute et de la disgrâce du surintendant auprès du roi, ainsi que le procès qui s'ensuivit, indignent Patin à un moment où les temps sont durs pour le trésor royal. Il accuse d'abord Fouquet, et le monde des puissances d'argent que représente le surintendant, d'être responsables des désordres économiques et financiers de la monarchie : « *La Chambre de justice est transférée à l' Arsenal, et gare la tête ! Il court ici un gros factum pour M. Fouquet in-4^o dans lequel se voient d'étranges choses. Je ne m'étonne pas si nous sommes si malheureux en France, on voit là-dedans bien des voleries. Ses amis ont grand'peur pour lui, et ont raison ce me semble¹* ». Le coup d'éclat de Louis XIV fonctionne puisque Patin ne condamne pas ce qui est apparenté à une occasion d'exercer la justice en punissant l'avidité insolente d'un robin corrompu : « *La fortune de M. Fouquet, surintendant des finances, est changée ; le roi l'a fait arrêter prisonnier dans le château de Nantes, et a envoyé ordre à M. le chancelier pour faire tout sceller en ses maisons et d'y mettre garnison ; ce qui a été sur-le-champ exécuté. M. le chancelier a fait sceller dans la maison qu'il avait à Fontainebleau et a envoyé un maître des requêtes, nommé M. Poncet faire sceller à Vaux. M. le lieutenant civil a eu ordre de faire sceller dans la maison de Paris et à Saint-Mandé, et d'y mettre garnison. Sa femme, la surintendante, a eu ordre de se retirer en Limousin. Ses commis sont arrêtés et leurs maisons scellées²* ».

Nonobstant, Patin prend conscience des rivalités qui existent entre les ministres de Louis XIV et donc de la vindicte d'ambitieux ministres contre l'obstacle que représentait Fouquet. Dans ce sens, il modifie ironiquement la célèbre devise de Fouquet pour d'autant mieux souligner la position très délicate qu'occupait l'ex-surintendant des finances entre Le Tellier et Colbert : « *M. Fouquet, il y a pour ses armes un écureuil qui a à ses deux côtés trois lézards, qui sont les armes de M. Le Tellier, et un serpent ou une couleuvre, qui est M. de Colbert ; et l'écureuil, qui est au milieu, ne sachant de quel côté se tourner ; et il a pour devise ces mots Quo me vertam, nescio, se voyant entre ses deux ennemis³* ».

Dés le début janvier 1662, Patin confirmait déjà que Colbert avait réussi à asseoir son influence insidieuse dans le gouvernement du roi et qu'il avait trouvé en Louis XIV une oreille très attentive à ses conseils. La politique souhaitée par Colbert comble le roi, lui offrant la possibilité d'effacer définitivement les humiliations de la Fronde et les ombres encombrantes du cardinal Mazarin au seul profit de son autorité souveraine. Créature de Mazarin au même titre que Fouquet, Colbert désire en réalité abattre celui qui est le seul à pouvoir ruiner irrémédiablement ses ambitions en faisant abolir toutes les pratiques et les errements de ceux qui ont fidèlement servi son Éminence. Pour parvenir à ses fins, Colbert doit instaurer son propre clientélisme à travers un groupe de pression qui va s'avérer être le plus structuré et le plus ramifié que connaisse l'Ancien Régime ! Patin écrit : « *M. Fouquet est dans le Bois de Vincennes, bien enfermé. Il y en a qui croient qu'il sera quitte à bon marché à cause que le roi et la reine d'Angleterre s'emploient pour lui ; mais le sieur Colbert est contre et l'on croit que le roi est fort attaché à ses sentiments⁴* ».

« hélas, malheureux que nous sommes ! Ô misérable France ! ».

À André Falconet, le 2 septembre 1661. EVB, tome II, lettre n°267. ERP, tome III, lettre n°591.

1 À Charles Spon, le 5 juin 1663. BnF ms 9358, fol 213-214. EVB, tome II, lettre n°295. ERP, tome II, lettre n°252.

2 À André Falconet, le 19 septembre 1661. EVB, tome II, lettre n°268. ERP, tome III, lettre n°592. Le passage cité fut écrit le 8 septembre par Patin.

3 À André Falconet, le 6 mars 1663. EVB, tome II, lettre n°288. ERP, tome III, lettre n°609. Patin a remplacé « *Quo non ascendam ?* » {Jusqu' où ne monterai-je pas ?} par « *Quo me vertam, nescio* » {Vers où me tourner, je ne sais}.

4 À André Falconet, le 3 janvier 1662. EVB, tome II, lettre n°271. ERP, tome III, lettre n°595.

La mémoire de Mazarin est intouchable au nom de la raison d'État, Fouquet est donc tout désigné pour porter seul la responsabilité de tous les maux du royaume. Sa chute entraîne inéluctablement celle de tout son réseau de clientèle, d'autant plus que Louis XIV, suite à la prodigieuse fête de Vaux, se sent enserré dans la toile tissée par le surintendant avec l'aide de ses obligés. Pire encore, le bruit courrait qu'il avait acheté la moitié de la Cour ! Fouquet, en plus d'être un prévaricateur aux yeux du roi, est aussi un factieux, ce qui est beaucoup plus grave. Sa chute s'apparente donc à un exorcisme du passé permettant à Louis XIV d'entrer véritablement en possession de son État. De plus, le luxe insolent et humiliant du surintendant est la preuve flagrante de l'argent volé à la couronne. La perte de Fouquet se fait donc pour des motifs plus politiques que financiers. Patin écrit : *« On parle ici d'amener M. Fouquet dans la Bastille. Son secrétaire Pellisson est dans la Conciergerie. Sans parler du maître, ce M. Pellisson est très habile ; sa disgrâce est plainte de tous les honnêtes gens, on dit qu'elle lui fera perdre l'esprit¹ »*. Les poursuites contre Fouquet sont attentivement suivies par Patin. C'est un procès pour l'exemple, dont l'ardeur justicière et réformatrice doit conforter l'image d'un pouvoir triomphant. Ainsi, le procès est confié à une chambre de justice extraordinaire. Sa tâche n'est pas seulement d'instruire le cas de l'ex-surintendant des finances, mais d'instruire tous les délits financiers commis depuis 1635 ! C'est donc une entreprise gigantesque qui explique l'enlisement du procès de Fouquet enchevêtré dans celui des manières d'argent de la monarchie *« pures sangsues d'un royaume jadis très florissant² »*. Mais le coup d'éclat voulu par Louis XIV est discrédité par les charges sans preuves contre Fouquet qui apparaissent davantage comme une machination ourdie. Patin écrit : *« Nicolas Fouquet, jadis notre trésorier, croupit encore dans la prison royale, avec d'autres concussionnaires ; ce que sera le dénouement de cette pièce de théâtre, drame, aucun mortel ne le sait, mis à part le roi lui-même, lui qui est parfaitement rompu aux ruses de la cour et à la prévoyance du gouvernement³ »*.

Fouquet est conscient que sa perte dans l'esprit du roi est avant tout une affaire politique : *« Notre roi se divertit et triomphe, à moins qu'il ne se moque : tandis que la nouvelle Chambre de justice, qu'il a lui-même instituée, s'occupe chaque jour à instruire le procès de Nicolas Fouquet et des nombreux partisans qu'on a emprisonnés, d'où couleront bien des larmes dans bien des familles⁴ »*. Le coup d'éclat de son arrestation du 5 septembre 1661 est bien une opération de propagande, un coup de force réalisé le jour de l'anniversaire du roi pour en assurer la propagation dans le royaume et qui n'a pas manqué de frapper l'opinion publique, médusée par la brutalité. Patin, conscient de la minutie avec laquelle l'arrestation a été manigancée par un roi heurté dans sa susceptibilité et un ministre obsédé par l'objet de sa vindicte, écrit : *« Dieu fait ses grands miracles tout seul, encore n'arrivent-ils que rarement ; tout le monde est sujet aux lois de la nature, grands et petits. On ne fait plus d'état des rabbins de la cour, leurs secrets sont éventés, leur fait n'est que cabale et imposture. On dit que M. Fouquet est sauvé et que, de 22 juges, il n'y en a eu que neuf à la mort, les 13 autres au bannissement et à la confiscation de ses biens. On en donne le premier honneur à celui qui a parlé le premier, qui était le premier rapporteur, M. d'Ormesson, qui est un homme d'une intégrité parfaite, et le second à M. de Roquesante, conseiller de Provence. Ils ont dit que M. Fouquet n'avait qu'obéi au cardinal Mazarin, qui avait reçu du roi l'ordre et la puissance de commander ; que pour tout le mal qui avait été fait, il s'en fallait prendre au Mazarin, qui avait été un grand larron, qui méritait qu'on lui fit son procès, d'être déterré et ses biens confisqués au roi ; et je suis fort de cet avis. Dieu bénisse de si honnêtes gens, je voudrais que le roi fit l'un ou l'autre chancelier de France pour leur noble et courageuse opinion⁵ »*.

1 À André Falconet, le 29 février 1662. EVB, tome II, lettres n°276-277. ERP, tome III, lettre n°599. Par un souci de cohérence, l'édition Capron préfère la jonction des deux lettres de l'édition Bulderen.

2 À Johannes Antonides Vander Linden, le 30 août 1658. BIUS ms 2007, fol 72.

3 À Reiner von Neuhaus, le 4 juillet 1663. BIUS ms 2007, fol 151.

4 À Christiaan Utenbogard, le 6 juin 1662. BIUS ms 2007, fol 108.

5 À André Falconet, le 21 décembre 1664. EVB, tome III, lettre n°340. ERP, tome III, lettre n°653.

Grâce à son amitié avec Roquesante qui lui permet d'être bien informé¹, Patin démontre que la sentence du procès est ainsi due à la pugnacité de Fouquet, dont l'argumentation fut de rejeter tous les crimes financiers qui lui sont imputés sur le défunt Mazarin. Cette défense trouve sens chez les officiers de justice chargés de statuer sur son sort, dont un n'est autre que l'exécuteur testamentaire de son Éminence, ce qui entraîne son éviction savamment orchestrée par Colbert. Pour sauver sa vie, Fouquet a donc multiplié les procédures auprès des juges pour récuser la compétence du chancelier Séguier dans le jugement de l'affaire, bien connu pour son hostilité envers l'accusé. Séguier a surtout remplacé le président de la Cour, Lamoignon, suite aux accusations de Colbert de saboter le procès. Dans cette manœuvre, l'imposture de la politique colbertienne se fait jour, Patin écrit : « *M. Fouquet a présenté une nouvelle requête, laquelle laisse bien des articles à décider à ses juges, et qui reculeront fort la fin du procès ; même, on dit qu'il a dessein de récuser M. le chancelier et de se déclarer son accusateur*² ».

La défense de l'ex-grand argentier est très habile, ce qui lui permet de faire durer le procès, d'autant plus que l'accusation de lèse-majesté n'est pas si incontestable qu'il y paraît. Patin met en exergue dans sa correspondance deux productions majeures de la défense de Fouquet devant les juges, qui ont fait date dans les esprits : « *M. Fouquet donne bien de la besogne à ces juges, il leur fait de jour en jour de nouvelles productions qui les occupent fort ; il en a depuis peu baillé deux fort étranges et bien hardies, et qui ne seront pas les dernières*³ ». La connaissance des modalités du testament de Mazarin constitue effectivement un moyen idéal pour Fouquet. En outre, si la fortune acquise rapidement par Fouquet est signe de corruption, alors que dire de celle du Cardinal ! Contrairement à ce que prévoyaient les manœuvres de Colbert, le passé de l'ex-surintendant joue en sa faveur, puisque Mazarin ne lui aurait jamais abandonné la direction des finances publiques si son obligé était infidèle et corrompu.

Par surcroît, Son Éminence aurait été bien en peine de justifier devant son filleul, le roi, sa confiance renouvelée envers un factieux et un prévaricateur alors que la Fronde faisait rage dans le royaume. Ainsi plus le procès s'éternisait, plus le crime d'État imputé à Fouquet paraissait de moins en moins tangible. D'autre part, le témoignage du roi n'est pas aussi inattaquable qu'il aurait dû être. Louis XIV n'est en effet pas très à l'aise pour justifier son attitude vis-à-vis de Fouquet. Alors que l'accusation ne fournit aucune preuve solide, aucun magistrat n'a pourtant l'audace de remettre en cause le témoignage du roi, malgré l'iniquité éclatante du procès. L'image d'un surintendant factieux et rongé d'ambition ne résiste pas à l'analyse, mais en dépit de son sens de l'État et de sa carrière d'exécutant fidèle au pouvoir en place, Fouquet est condamné à la rétention à perpétuité. Son habilité à se défendre lui aura permis de sauver sa vie. Cependant, le verdict de certains juges leur attire les foudres du roi surtout pour ce qui a trait à l'impunité des torts imputables à Mazarin, dont Fouquet doit injustement porter la responsabilité pleine et entière : « *M. de Roquesante, conseiller d'Aix à la Chambre de justice, qui parla fort hardiment pour M. Fouquet, reçut hier commandement du roi, par une lettre de cachet, de sortir de Paris et se retirer à Quimper-Corentin, qui est en Basse-Bretagne. Voilà qui ne s'est jamais vu, un commissaire exilé ! Il est pourtant parti, quelque temps qu'il fasse*⁴ ».

1 Voir biographie page 33.

2 À Charles Spon, le 3 juillet 1663. EVB, tome II, lettres n°297. ERP, tome III, lettre n°617. L'édition du XIXe siècle indique André Falconet, de même que l'édition Capron au vu du contenu de la lettre.

3 À André Falconet, le 24 octobre 1664. EVB, tome III, lettre n°333.

4 À André Falconet, le 13 février 1665. EVB, tome III, lettre n°349. ERP, tome III, lettre n°661.

Patin s'insurge contre le sort de son ami, qui n'a fait que de défendre un idéal de justice issu de Louis IX. Mais, c'était sans compter sur la volonté de Louis XIV d'une remise en ordre grandiose par l'orchestration de sa gloire. Deux ans plus tard, Patin est soulagé d'apprendre que le roi mit fin à l'exil de Roquesante, une magnanimité seulement possible par le seul assentiment du monarque affirmant par surcroît l'éclat et la sacralité de son autorité arbitraire : « *J'ai une nouvelle à vous dire qui me réjouit : c'est que quelques semaines après le jugement de M. Fouquet, un des juges de la Chambre de justice, nommé de Roquesante, conseiller au parlement de Provence, fut exilé et envoyé en Basse-Bretagne où il a demeuré jusqu'à présent ; sa femme est venue solliciter sa délivrance et l'a enfin obtenue ; si bien qu'il a permission de s'en retourner en sa maison. C'est une grâce que le roi lui a faite, dont je suis bien aise¹* ».

La rénovation de la monarchie est un coup d'éclat accompagnant le coup de force de l'arrestation et du procès de l'ex surintendant. On retrouve cette image d'un État royal revivifié par l'impulsion d'une remise en ordre sous l'égide et la seule volonté du roi dans une lettre latine de Patin pour déjouer la censure de l'autorité monarchique retrouvée : « *Nicolas Fouquet, jadis notre surintendant des finances, demeure emprisonné, et hormis Dieu et le roi, nul ne sait ce qu'il adviendra de cette affaire ; la plupart des gens ont pourtant bon espoir qu'il sera acquitté grâce à l'intercession des reines. Les partisans, voleurs publics qui ont naguère tondu toute la France, sont traînés en masse devant le tribunal que le roi a instauré pour les punir, et déjà quelques-uns ont été condamnés ; mais d'autres en bien plus grand nombre restent à condamner et sont emprisonnés en attendant. La Chambre de justice y travaille tous les jours²* ». Il ne s'agit néanmoins que de la propagation d'une image accréditant l'absolutisme et la restauration des fonctions régaliennes de l'État. En réalité la « gens » financière et les traitants dont parle Patin ne bénéficient pas tous du même traitement par la Chambre de justice. En effet, les peines sont en réalité très favorablement aménagées en fonction du clientélisme dont dépendent les condamnés. Ainsi, plusieurs publicains sont par enchantement disculpés, c'est-à-dire ceux rejoignant ou appartenant au lobby Colbert : « *On procède ici à la vente de tous les meubles de M. Fouquet. On commence par les meubles. Il y a une belle bibliothèque, on dit que M. Colbert la veut avoir ; s'il en a tant envie, je crois bien qu'il l'aura, car il est un des grands maîtres et a bien de quoi les payer, c'est-à-dire beaucoup d'argent. Quaecumque voluit fecit : O diva Fortuna, quam multum potes in rebus humanis !³* ».

Dés mai 1664, Patin suit attentivement les procès de la Chambre de justice contre le clan Fouquet et ses proches. Indigné par les abus politiques que représente le procès contre Fouquet, Patin écrit une sentence biblique en soutien à l'ex-surintendant dans une lettre latine : « *La Chambre de Justice continue toujours ses poursuites contre les partisans, ce dont beaucoup se plaignent fort ; et les honnêtes gens se lamentent âprement de la ruine publique, qui ne connaît aucune limite de par la miséricorde du roi. Interea patitur justus, nec est qui recogitet in corde suo⁴; rusticus expectat dum defluat amnis, at ille labitur, etc.⁵* ». En juin 1665, Patin continue d'accorder une attention particulière au procès des proches de Fouquet qui laisse apercevoir l'avènement d'un État dans l'État, celui de Colbert : « *Ce procès étant fini, l'on travaillera à celui de M. de Guénégaud, trésorier de l'Épargne, où il y a bien du mal ; et après, à celui de M. de Lorme, ci-devant commis de M. Fouquet ; et même, l'on dit que celui-ci pourra être ramené à Paris, de Pignerol où il est⁶* ».

1 À André Falconet, le 8 mars 1667. EVB, tome III, lettre n°342. ERP, tome III, lettre n°741.

2 À Sebastian Scheffer, le 8 mars 1663. BIUS ms 2007, fol 138.

3 « *Il a fait tout ce qu'il a voulu : Ô dive Fortune, que tu as de pouvoir sur les affaires des hommes !* ». À André Falconet, le 28 février 1665. EVB, tome III, lettres n°351. ERP, tome III, lettre n°663.

4 « *Pendant ce temps, le juste souffre et nul ne s'en émeut* » Ésaïe chapitre 57 – verset 1.

5 « *le paysan attend que le torrent cesse de couler, mais il roule, etc.* ». Horace, *Épîtres*, livre I, lettre 2, vers 41-43. À Christiaan Utenbogard, le 10 mai 1664. BIUS ms 2007, fol 169.

6 À André Falconet, le 9 juin 1665. EVB, tome III, lettre n°361. ERP, tome III, lettre n°673.

Patin, par l'intermédiaire des chevilles ouvrières de son système d'informateurs, a parfaitement conscience du sacrifice expiatoire que représente le sort de Fouquet et de sa clientèle, connaissant « *la haine que M. Colbert lui porte*¹ ». Dès 1662, notre bourgeois érudit est au fait des corollaires des manœuvres ourdies par Colbert, puisque l'unique désir de ce dernier est la perte irrévocable de Fouquet. Patin souligne l'intercession de la femme du surintendant, dont il espère en vain un renversement de situation : « *On parle ici d'un voyage que le roi veut faire à Saint-Germain, pendant lequel l'on poursuivra vivement M. Fouquet. Il a affaire à rude partie et je sais de bonne part que M. Colbert fera ce qu'il pourra pour le perdre. M^{me} du Plessis-Bellièrre lui doit être confrontée cette semaine. M^{me} Fouquet est ici dès jeudi avec permission de solliciter pour son mari, nous en avons à attendre un grand événement. Le roi a rabattu quatre millions sur les tailles après les remontrances qui lui ont été faites par la Chambre de justice, à ce que me dit hier au soir M. le premier président*² ».

On peut également souligner la position vacillante d'Henri du Plessis-Guénégaud, secrétaire d'État de la Maison du roi et Garde des Sceaux de l'Ordre du Saint-Esprit, dont l'amitié avec Fouquet mit brutalement fin à son ascension. En effet, Colbert, désormais contrôleur général des finances, manœuvre avec le soutien de Louis XIV dans le but de récupérer la charge de Guénégaud ce qui ne manquera pas de renforcer sa position déjà dominante au Conseil : « *M. de Guénégaud, secrétaire d'État, a reçu ordre de se défaire de sa charge. On croit que c'est pour M. Colbert qui est aujourd'hui le topanta, et tout à fait dans le crédit : on dit que lui seul fait tout et qu'il va faire trois nouveaux trésoriers de l'Épargne, de nouveaux intendants des finances et de nouveaux greffiers du Conseil*³ ». Les faux semblants de la justice vengeresse voulue par le roi et appuyée par l'imposture de la politique de Colbert se font jour, puisqu'en réalité les traitants et les financiers non loyaux à Fouquet sont épargnés de même que leurs influences omniprésentes dans les affaires financières de l'État. Guénégaud trop proche de Fouquet ne bénéficie pas de cet état de grâce, il se résigne même à abandonner sa charge au profil de Colbert et de son clan. Patin écrit : « *Je viens d'apprendre que M. de Guénégaud a fait son accord et que tout lui demeure moyennant 200 000 écus comptant, à quoi il est résolu*⁴ ».

Le sort de Fouquet déplaît à notre humaniste chrétien, malgré le fait que l'ex-surintendant fut une créature de Mazarin et un robin engendré par la monarchie centralisatrice. Patin montre ainsi de la mansuétude en refusant de participer à la ruine personnelle de Fouquet et au délitement de ses biens : « *En attendant des nouvelles qui soient bonnes et agréables, et qui soient fondées sur le soulagement du public de toute la France, je ne laisse pas de vous écrire. On s'en va vendre la grande bibliothèque de M. Fouquet, les affiches en sont publiques par les rues. La mauvaise fortune de cet homme me déplaît. Si je voyais céans de ses livres, cela me ferait mal au cœur. Il en a pourtant de très beaux, dont je ferais peut-être mieux mon profit que personne*⁵ ». Peut-être que Patin, grâce à son amitié avec Lamoignon et Roquesante, a su que Fouquet, loin d'être l'ennemi tout désigné de l'État, n'a, par son sens du devoir, jamais hésité à payer de sa personne pour remplir ses fonctions, se démenant pour trouver de nouvelles recettes quitte à engager ses propres biens tout en tenant tête aux demandes inlassables de Mazarin alors que les caisses étaient vides. L'ex-grand argentier, conscient de la détresse du peuple, n'a pas toujours été le meilleur courtisan de ses chefs pour assouvir leurs appétits.

1 À André Falconet, le 30 mai 1664. EVB, tome II, lettre n°319. ERP, tome III, lettre n°636.

2 À André Falconet, le 21 mars 1662. EVB, tome II, lettre n°278. ERP, tome III, lettre n°510.

3 À André Falconet, le 13 septembre 1668. EVB, tome III, lettre n°478. ERP, tome III, lettre n°773.

4 À André Falconet, le 28 septembre 1668. EVB, tome III, lettre n°479.

5 À André Falconet, le 4 juin 1666. EVB, tome III, lettre n°408. ERP, tome III, lettre n°713.

Dans ce sens, il est un grand commis de l'État qui est pourtant mis au pilori par raison d'État au même titre que les publicains accusés d'être responsables du désordre financier et des souffrance du peuple selon l'opinion publique. Patin vilipende les puissances d'argent¹, mais il sait pertinemment que l'ex-surintendant agissait conformément aux ordres de Mazarin que Patin tient pour le réel responsable : « *M. Nicolas Fouquet, autrefois notre surintendant des finances, est encore détenu dans les prisons du roi avec quelques partisans qui ont jadis misérablement tondu la France tout entière, avec et sur l'ordre de Mazarin, vaurien empourpré et immense pillard*² ». La Chambre de justice devait servir d'exemple comme l'espérait Patin en décembre 1665, mais elle ne fut en réalité qu'un outil au service des appétits de gloire de Louis XIV, sans oublier les ambitions de Colbert que la Chambre sert également : « *Presque tous les partisans et les concussionnaires, qui ont naguère misérablement tondu notre très fougueux royaume sous les deux empourprés qui l'ont gouverné, sont ici accablés par le tribunal royal qu'on a institué à cette fin, et on lui donne le joli nom de Chambre de justice ; on les enjoint sévèrement de rendre ce qu'ils ont pris ; unde iræ et lacrymæ³ de nombreuses familles, car on plaide contre eux tous, et ce fort légitimement et au nom du roi. Dii meliora !⁴* ». La justice arbitraire accréditant l'absolutisme tranche radicalement avec l'idéal de justice de Patin, pour qui le roi doit être un juste fédérateur, un modérateur et un protecteur de ses peuples et de l'État. Or les pratiques judiciaires de la remise en ordre sont aux antipodes de l'idéal immémorial que Patin tient des lois fondamentales du royaume et des vertus de la justice rendue par Louis IX. Ainsi, il s'intéresse de près au « *pays de chancellerie*⁵ ». De son vivant, c'est essentiellement Pierre Séguier qui garde les sceaux, depuis que Louis XIII l'a nommé chancelier sur les vives recommandations de Richelieu : « *Depuis ma dernière, il n'est ici rien arrivé de nouveau que la disgrâce de M. le garde des sceaux de Châteauneuf, à la place duquel le roi a mis M. le président Séguier*⁶ ». Le chancelier Séguier, parfait exécutant de la justice préventive et arbitraire de Richelieu, est pour Patin le complice et l'artisan de la raison d'État établie par le cardinal-ministre. Patin ne peut que condamner les actions politiques de Séguier, qui par sa sévérité pourchasse notamment les écrits des Jansénistes, que Patin soutient puisqu'ils jouent le rôle de rempart contre les Jésuites : « *On parle d'une nouvelle traduction du Nouveau Testament faite par les jansénistes du Port-Royal, imprimée en deux tomes in-12^o qui ne se vendent qu'en cachette parce que M. le chancelier la fait chercher pour la saisir*⁷ ». Patin fait cependant son miel des pratiques administratives de la monarchie pour obtenir les privilèges qui l'arrangent dans l'édition de certains ouvrages qu'il soutient, en obtenant les autorisations nécessaires pour ses amis érudits : « *Nous avons enfin obtenu le privilège que vous convoitiez et attendiez : je l'ai entre les mains et sous les yeux ; [...] Il m'a été remis hier, je l'ai reçu de M. Longuet, grand audienier, qui a diligemment fait avancer notre requête [...] M. le chancelier Pierre Séguier a inscrit de sa propre main la durée du privilège, qui est de sept années ; mais il n'a pas concédé cela sans en avoir été prié par M. Longuet*⁸ ». Patin possède ainsi des appuis non négligeables au sein même de l'administration judiciaire, à savoir le premier officier de la Grande chancellerie, Louis Longuet, sieur de Vernouillet, grand audienier « *qui est notre ami*⁹ ».

1 « *Ces messieurs que l'on a ci-devant appelés gens d'affaires pour le roi, publicani, quia rapiebant publicum, vel hirudines Reipublicæ, sont admis à traiter avec le roi. Il y en a un qui offre pour soi seul 700 000 écus, un autre 800 000. Il est permis de croire que ces gens-là ont rudement volé puisqu'ils ont tant à restituer, sans ce qu'ils ont de reste* ». « publicains, parce qu'ils détroussaient le public, ou sangsues de l'État ».

À André Falconet, le 15 mai 1665. EVB, tome III, lettre n°359. ERP, tome III, lettre n°671.

2 À Sebastian Scheffer, le 24 février 1663. BIUS ms 2007, fol 136.

3 « *d'où les colères et les larmes* ». Juvénal, *Satire I*, vers 168.

4 « *Puissent les dieux nous ménager des jours meilleurs !* ». Virgile, *Géorgiques*, chant III, vers 513.

À Sebastian Scheffer, le 4 décembre 1665. BIUS ms 2007, fol 199.

5 À André Falconet, le 14 décembre 1669. EVB, tome III, lettre n°505. ERP, tome III, lettre n°797.

6 À Claude Belin Le Jeune, le 20 mars 1633. BnF ms 9358, fol 22. ERP, tome I, lettre n°13.

7 À André Falconet, le 31 mai 1667. EVB, tome III, lettre n°454. ERP, tome III, lettre n°752.

8 À Johann Daniel Horst, le 4 mars 1665. BIUS ms 2007, fol 186.

9 À Johann Daniel Horst, le 24 janvier 1665. BIUS ms 2007, fol 183.

La Justice est l'un des fondements majeurs de l'autorité du roi, la maestria de Louis XIV le pousse à réduire les pouvoirs de Séguier, qui ne peut plus rien sceller sans son commandement. Patin écrit : « *L'on m'a assuré ce matin que le Journal des sçavans est tout à fait condamné. Il est devenu sage, il ne courra plus les rues, le roi l'a arrêté par son commandement. M. le chancelier en a envoyé redemander le privilège, que M. de Sallo, conseiller de la Cour, lui a aussitôt renvoyé¹* ». Lors de son règne personnel Louis XIV, par son volontarisme politique et son appétit de gloire, a modifié le rôle du chancelier, l'État de justice laisse alors place à un État de finance. Patin dans ses lettres démontre le nouveau pouvoir acquis par le nouveau technicien des finances, Colbert : « *La disgrâce de M. Foucault fait ici parler le monde, mais néanmoins on croit qu'il sera rétabli et qu'il rentrera dans les bonnes grâces du roi par le moyen de M. Colbert. Oui, tout est fait, M. le chancelier lui a fait grâce²* ». La nouvelle charge de contrôleur général des Finances supprime celle du chancelier dans la hiérarchie administrative de l'État royal, ce qui permet à Colbert de placer ses soutiens dans les arcanes du pouvoir : « *M. Berryer, premier commis de M. Colbert, est tellement bien dans l'esprit du roi qu'il est en état de chasser celui qui l'y a mis ; la cour est un pays où l'on joue à boute-hors³* ».

La devise « le roi est la loi vivante » n'a jamais été aussi vraie que sous le gouvernement de Louis XIV, du moins selon l'image de roi justicier que veut propager le roi. Cependant, le chancelier Séguier continue toujours de rendre la justice avec lui et son autorité de protecteur des sceaux lui offre incessamment des pouvoirs étendus, même si Colbert est devenu le deuxième personnage de l'État. On le constate aussi au sein de l'Académie, dont il avait scellé les lettres patentes en décembre 1634 sous le ministériat de Richelieu, avant de succéder au Cardinal en 1643 dans son rôle de protecteur de l'institution. Patin écrit : « *Le bonhomme M. de La Chambre est mort âgé de 76 ans. C'est lui qui a si bien écrit des passions, de l'iris ou arc-en-ciel, de l'amour d'inclination, de l'accroissement du Nil, sur les aphorismes d'Hippocrate, etc. Il était de l'Académie française, et un des premiers et des plus éminents, tant à raison de sa doctrine, qui n'était point commune, que pour le crédit qu'il avait chez M. le chancelier ; en vertu de quoi il était officieux et bienfaisant à ceux à qui il pouvait servir et qui avaient affaire en ce pays de chancellerie⁴* ».

Patin attaque ainsi l'influence de Séguier au sein de l'Académie, qui accorde sa protection à certains académiciens. Notre bourgeois érudit n'a jamais porté dans son cœur l'institution, puisqu'elle est la cheville ouvrière de la censure de fer de Richelieu, lorsque son Éminence l'a créée pour reconnaître les Hommes de Lettres qui servent l'État dans leurs écrits. Il est donc évident que Patin ne peut que crier haro. Chef de la Chancellerie depuis 1635, Séguier est un magistrat très âgé, Patin en soulignant sa vieillesse ne manque pas de compter sur le trépas du garde des Sceaux en spéculant sur son successeur : « *M. le chancelier vit en grand honneur, mais il est bien vieux. On parle déjà de sa mort, de sa dépouille, de sa charge, de son successeur et du changement qui arrivera en diverses charges ; sur quoi on parle de M. le premier président, de M. Pussort, de M. Boucherat, M. Le Tellier et autres⁵* ». De 1660 jusqu'à sa mort, Patin, qui a toujours reconnu les mérites de Le Tellier, a secrètement espéré que le ministre succède à Séguier : « *Si M. le chancelier mourait demain, M. Le Tellier serait en un instant son successeur et chancelier de France ; c'est un seigneur très habile et très digne de l'être⁶* ». Alors que le chancelier est âgé de 83 ans, les espoirs politiques de Patin sont de plus en plus pressants. L'âge des clans est maintenant profondément enraciné dans le paysage politique de la monarchie.

1 À André Falconet, le 8 mai 1665. EVB, tome III, lettre n°358. ERP, tome III, lettre n°670.

2 À André Falconet, le 6 août 1670. EVB, tome III, lettre n°526. Adressée à « Monsieur N ». ERP, tome III, lettre n°816. Adressée à Falconet. L'édition Capron désigne également Falconet pour le contenu.

3 À André Falconet, le 25 mai 1664. EVB, tome II, lettre n°317. ERP, tome III, lettre n°634.

4 À André Falconet, le 13 décembre 1669. EVB, tome III, lettre n°505. ERP, tome III, lettre n°797. Voir note 4 p195.

5 À André Falconet, le 30 octobre 1670. EVB, tome III, lettre n°530. ERP, tome III, lettre n°820.

6 À André Falconet, le 29 décembre 1660. EVB, tome II, lettre n°223. ERP, tome III, lettre n°550.

Sous la plume de notre épistolier, les deux principaux rivaux au sein du gouvernement sont en compétition pour acquérir cette nouvelle charge dans leur escarcelle : « *Il est vrai que M. le chancelier est bien vieux et qu'apparemment, sa place sera bientôt remplie par M. Le Tellier, père de M. de Louvois, ou par M. Pussort, oncle de M. Colbert¹* ». Patin, un an avant, avait dressé un bon pronostic de la succession de Séguier, puisqu'il avait dans sa liste le futur chancelier : « *On parle fort ici de la langueur dans laquelle se trouve M. le chancelier; mais en elle-même, la vieillesse est une maladie. Si cette belle place vient à vaquer, il y en a qui la désignent à M. le grand Colbert, à M. Pussort, son oncle, à MM. d'Aligre ou Le Tellier. Pour moi, je la souhaite à celui des quatre qui la méritera le mieux, c'est le solstice d'honneur, de nos hommes d'État, de nos politiques et savants jurisconsultes²* ». Cependant, Patin ne saura jamais que c'est Aligre qui obtiendra la chancellerie. Même si Séguier meurt fin janvier 1672, le nouveau garde des Sceaux occupe ses fonctions le 8 janvier 1674, et Patin meurt seulement deux mois après l'ancien protecteur de l'Académie française.

Louis XIV prend très au sérieux son rôle politique. Le jeune roi, hautement pénétré de son devoir, n'a pas fini d'affirmer sa grandeur, en particulier face à ceux qui ont fait souffrir son autorité pendant la Fronde, dont il garde un souvenir douloureux. Patin, très soucieux du traitement que réserve le roi à certaines grandes figures des mouvements frondeurs, suit avec beaucoup d'intérêt le sort qui leur est réservé. Notre libertin érudit s'attarde ainsi sur le retour du Cardinal de Retz après son exil à Londres. Patin juge qu'il « *a mal joué son rôle* », lorsqu'il fédéra autour de lui tous ceux qui conspirèrent jadis contre Richelieu, pour remplacer Mazarin au Conseil. Pourtant, Patin a un temps espéré qu'il réussisse, arguant qu' « *il est homme à bien faire parler de soi dans l'histoire. Plaise à Dieu que ce soit à meilleur titre et plus heureusement pour la France que n'ont pas fait les deux derniers, Richelieu et le Mazarin³* » : « *M. le cardinal de Retz a fait enfin son accord, et a donné sa démission pure et simple au roi. On lui donne pour son archevêché de Paris l'abbaye de Saint-Denis avec un autre grand revenu. Le roi lui permet, au lieu de venir à Paris, de se retirer en Lorraine en sa terre de Commercy dont il est damoiseau (cela s'appelle dans le latin du moyen âge domicellus). Voilà un homme qui a mal joué son rôle et qui, pour avoir déplu à la reine mère durant nos guerres parisiennes, a perdu l'archevêché de Paris qui est, comme vous savez, un bon morceau de 100 000 livres de rente* ».

Patin jubile en février 1662 lorsque son « *grand prince⁴* » montre à l'insolente aristocratie qu'il est le seul maître en l'embrigadant. Il mentionne le rappel à l'ordre que Louis XIV fait à Condé, de retour en France, en application de l'une des clauses du traité des Pyrénées : « *Depuis peu de jours, le duc de Lorraine, raillant avec le prince de Condé du traité qu'il avait fait avec le roi par lequel, entre autres, le roi lui accordait que les princes de Lorraine deviendraient princes du sang, il lui dit : " En toute votre vie vous n'avez pu faire qu'un prince du sang, qui est le duc d'Enghien, et moi, d'un trait de plume, j'en ai fait 24 " ⁵* ». La sentence du roi contre son cousin intervient quatre mois avant le fameux carrousel des Tuileries, où le jeune roi met en scène l'aristocratie soumise au pouvoir du monarque par des scènes symboliques et des devises illustrant la soumission ou l'admiration de la noblesse. Patin suit avec une grande attention les préparatifs de ce carrousel pour sa portée politique, qui est en accord avec ses idées politiques : la soumission de l'aristocratie et la réduction de la soif de féodalité de cette dernière. Patin écrit : « *On parle ici d'une espèce de nouveau carrousel où le roi fait entrer plusieurs seigneurs qui seront obligés à une belle dépense, tant pour les chevaux que pour les habits ; il en aura cinq compagnies, dont chacune sera conduite par un prince⁶* ».

1 À André Falconet, le 21 décembre 1671. EVB, tome III, lettre n°554. ERP, tome III, lettre n°833.

2 À André Falconet, le 4 juin 1670. EVB, tome III, lettre n°519. ERP, tome III, lettre n°810.

3 À Charles Spon, le 1er novembre 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 55-56.

4 À André Falconet, le 7 février 1662. EVB, tome II, lettre n°273.

5 À André Falconet, le 29 février 1662. EVB, tome II, lettres n°276-77. ERP, tome III, lettre n°591.

6 À André Falconet, le 24 février 1662. EVB, tome II, lettre n°275. ERP, tome III, lettre n°598.

Patin, pourtant si enclin à vitupérer contre des dépenses somptuaires, fait une entorse à ses remontrances habituelles sur l'intérêt de l'argent public pour soulager les misères du pauvre peuple. C'est l'une des rares fois où Patin encourage une telle dépense, c'est l'exception qui confirme la règle de ses idées politiques ! Toutefois à bien y regarder, il a conscience de la nécessité vitale de chanter les louanges et la gloire du jeune roi après les années Mazarin et les mouvements frondeurs. Ainsi, même si cette cérémonie de communication coûte cher, elle est nécessaire à la pérennité de l'État telle que la conçoit Patin : « *On parle ici d'un beau carrousel que le roi veut faire au plus tôt et qui, nonobstant la cherté du pain et de toute autre chose, coûtera bien de l'argent, sed nihil curæ talia sunt Hippoclydi. Le carrousel eût été joué et exécuté devant Pâques, mais les apprêts ne peuvent être prêts que dans deux mois d'ici*¹ ». Patin aime apercevoir le roi de ses propres yeux, il suit donc ses déplacements en vue d'assister au carrousel : « *Le roi est à Saint-Germain-en-Laye avec la reine sa femme, en attendant que son carrousel lui soit apprêté*² ». Notre bourgeois parisien, même s'il ne l'avoue pas, n'a pu manquer une telle occasion de l'apercevoir pour, non seulement célébrer la naissance du Dauphin, mais aussi pour exalter la victoire politique du roi sur les Grands, devenus ses clients et ses obligés. C'est d'ailleurs au même moment que le thème solaire prend toute son ampleur et que Louis XIV adopte pour devise le fameux *Nec pluribus impar*, symbole de sa soif d'autorité.

Patin ne manque donc pas une seule occasion qui lui permet de voir Louis XIV, notamment en décembre 1662 : « *Le mercredi 6^e de décembre. Le roi est ici de retour de Dunkerque, je le vis arriver et passer à la rue Saint-Denis*³ ». Dans un autre domaine, l'affection réelle de Patin pour Louis XIV n'empêche pas l'humaniste chrétien de se plaindre des conséquences d'une politique étrangère belliciste. La monarchie française au XVII^e siècle est avant tout une monarchie essentiellement militaire, les désirs du jeune roi vont se conjuguer avec cette caractéristique. Même si Patin sait à quel point les questions d'étiquette et de rang sont importantes sur l'échiquier européen, comme, du reste, dans toutes les sociétés du XVII^e siècle, il ne cautionne pas le goût excessif pour la guerre. Cependant, son intérêt pour la géopolitique et son faisceau de correspondants dans toute l'Europe, lui permettent d'avoir parfaitement conscience de la réalité des relations internationales, chaque État aspirant à prendre le pas sur l'autre. Ainsi, il ne récuse pas une guerre si celle-ci répond à la défense du royaume de France et de la Chrétienté. C'est dans ce sens qu'il s'inquiète de l'avancée turque en Europe orientale, regrettant que « *les princes de l'Europe ont d'autres desseins qui les empêchent de s'unir pour un si bon sujet*⁴ ». Patin parle ici, sans la nommer distinctement, de la soif de gloire de chaque souverain, Louis XIV inclus.

L'avancée ottomane devient pourtant inexorable, la fin de l'automne rassure Patin puisqu'elle entrave les opérations militaires sur le terrain. Cela ne l'empêche pas de s'inquiéter du sort des États allemands face à « *un si puissant ennemi* » : « *Je ne puis m'imaginer que le Turc attaque Vienne cette année, il est trop tard ; mais néanmoins, je crois que Dieu ferait grand bien à l'Allemagne s'il la délivrait d'un si puissant ennemi*⁵ ». On peut relever le souci de « *paix universelle*⁶ » de Patin, en même temps que son inquiétude suscitée par les Janissaires du Sultan, qu'il sait redoutables et non éloignés de la France. C'est dans ce sens que Patin cautionne l'intervention militaire de Louis XIV : « *Le roi donnera 10 000 hommes de secours à l'empereur, à ce qu'on dit ; ils seront conduits en Allemagne par M. d'Erlach contre le Turc*⁷ ».

1 À Charles Spon, le 3 mars 1662. BnF ms 9357, fol 354.

2 À Nicolas Belin, le 13 mai 1662. BnF ms 9358, fol 202.

3 À André Falconet, le 8 décembre 1662. EVB, tome II, lettre n°282. ERP, tome III, lettre n°614.

4 À Charles Spon, le 18 septembre 1663. EVB, tome II, lettre n°300.

5 À Charles Spon, le 28 octobre 1663. ERP, tome II, lettre n°353.

6 L'expression est utilisée par Patin dans sa lettre du 19 juin 1643 à Spon. BnF ms 9357, fol 6-7. ERP, tome I, lettre n°176.

7 À André Falconet, le 29 janvier 1664. EVB, tome II, lettre n°306. ERP, tome III, lettre n°624.

Toutefois l'intervention française tarde, et la peur de Patin grandit au fur et à mesure des conquêtes ottomanes. C'est l'occasion pour lui d'affirmer ses racines chrétiennes en déclarant qu'il n'abjura jamais sa foi et encore moins pour une religion qu'il trouve « sotté » ! : « *Le Turc a pris tout nouvellement Klausenbourg en Transylvanie. Si on le laisse toujours faire ainsi, je crois qu'à la fin il prendra tout ; mais quoi qu'il en arrive, je ne me ferai jamais Turc. C'est une sotté religion, avec leur Alcoran, aussi bien que celle des juifs avec leur Messie prétendu*¹ ». Fin juillet, Patin tire la sonnette d'alarme : « *Les princes chrétiens s'amuse à des vétilles de prééminences tandis que le Turc fait des conquêtes en Hongrie ; si bien que, s'il continue de gagner, puisqu'on le laisse faire, il viendra sans doute en Italie, où il ne manquera pas de prendre toutes les reliques des saints, et puis après, on dira Notre Saint-Père le Turc au lieu du pape*² ». Mais début août 1664, l'avancée turque est définitivement arrêtée à Saint-Gotthard en partie grâce à l'aide française. Le Roi Très-Chrétien a rempli son devoir et Patin salue « *une grande et signalée victoire contre le Turc*³ ».

Notre bourgeois humaniste, toujours très bien informé, sait l'Empire ottoman en proie aux intrigues de palais et aux assassinats, le désordre y est général. Après la réelle menace que les Janissaires firent peser sur l'Europe, Patin enjoint ainsi les princes chrétiens de profiter de cette conjoncture pour mieux sécuriser les frontières de l'Europe chrétienne. Mais il connaît trop la soif de gloire et le désir de grandeur des rois, Louis XIV le premier saisit l'occasion de l'ingérence turque en Europe pour renforcer sa politique de défense agressive. Patin écrit : « *On parle ici de révolte dans les états du Turc, dans Constantinople et au Grand Caire, et autres lieux de l'Empire ottoman. Ce serait là une belle occasion à tous les princes chrétiens de s'unir contre cet ennemi commun de notre religion et de nos mœurs, mais talis sapientia apud nos non habitat*⁴ : l'amour, l'avarice, l'ambition et la vengeance occupent tous les états des princes de l'Europe, et chacun ne songe qu'à son profit et à son plaisir, interea patitur iustus⁵ ». Pour autant Patin ne jette pas l'anathème sur Louis XIV, même si la guerre est au centre de sa politique européenne. Grâce à son réseau d'informateurs, dont certains diplomates et trésoriers de l'extraordinaire, notre humaniste chrétien a conscience qu'à l'aune des monarques du Grand-Siècle, Louis XIV n'est pas de loin le plus machiavélique ni le plus féroce. Le roi de France est justement éduqué dans la conception chrétienne de la « guerre juste », le respect de la parole donnée et la nécessité d'épuiser toutes les voies de négociation avant de recourir aux armes. C'est précisément cette idéologie que Patin défend, de même qu'il a défendu l'identité du modèle systémique de la monarchie française face aux us et coutumes de « *la Turcomanie*⁶ ».

Patin n'est pas un fervent partisan de la politique de rang et de prestige menée par la diplomatie royale, mais lorsqu'elle permet d'humilier le pape et de le faire fléchir devant le roi, garant de l'Église gallicane, Patin s'en réjouit ! L'affaire de la garde corse occupe la diplomatie française parallèlement aux dangers que représentent les incursions turques en Europe. Ce nouveau différend, entre Louis XIV et le pontife Alexandre VII, envenime les relations avec Rome, déjà fortement dégradées par plusieurs désaccords antérieurs. La suppression du privilège d'exterritorialité, dont jouissent les ambassades étrangères dans la ville éternelle, est la source d'un véritable bras de fer où se joue l'image de la France, fille aînée de l'Église. C'est précisément la raison pour laquelle Patin suit avec une attention particulière cette affaire, puisqu'une victoire du Pape sur le roi affaiblirait le rang de la monarchie française dans le concert des nations européennes.

1 À André Falconet, le 29 février 1664. EVB, tome II, lettre n°311. ERP, tome III, lettre n°628.

2 À Hugues de Salins, le 25 juillet 1664. BnF ms 9357, fol 359.

3 À André Falconet, le 20 mars 1665. EVB, tome III, lettre n°353. ERP, tome III, lettre n°665.

4 « *pareille sagesse n'est pas chez nous coutumière* ». Expression très usité par Patin, qu'il tient de Juste Lipse.

5 « *pendant ce temps, le juste souffre* ». À André Falconet, le 1er mai 1665. EVB, tome III, lettre n°357. ERP, tome III, lettre n°669.

6 À Charles Spon, le 18 septembre 1663. EVB, tome II, lettre n°300.

Les troupes royales envahissent le Comtat Venaissin et Louis XIV envoie des troupes armées soutenir les duchés de Parme et de Modène dans leurs différends avec l'administration pontificale. Le pontife sous pression s'empresse alors de répondre aux exigences de Louis XIV qu'il avait jusqu'à présent négligées. Patin écrit : « *Je viens d'apprendre que l'ambassadeur d'Espagne présenta hier au roi un courrier de Rome qui lui offre tout contentement, et que la paix d'Italie serait faite si nous avons la ratification de ce que le pape promet¹* ». Le pape, ne parvenant pas à créer une Sainte Ligue antifrançaise, finit par céder et lors des négociations de Pise il accepte d'expulser les Corses de son service et a élevé une pyramide expiatoire, moyennant la restitution du Comtat. L'affront fait à l'ambassade de France est lavé par la volonté intransigeante de Louis XIV, qui annonce la paix. Patin écrit : « *On tient ici la paix faite avec le pape et le roi le dit lui-même hier, que le cardinal Chigi viendra ici en qualité de légat²* ».

La cour rejoint alors le roi au château de Fontainebleau où aura lieu la rencontre avec l'envoyé de Rome : « *On dit que M. le légat est à Orléans ; il n'y a point loin de là à Fontainebleau, posteaquam Iovi nostro placuerit³* ». L'expression « *au bon plaisir de notre Jupiter* » sert ici à désigner le roi, pour d'autant mieux souligner la fermeté de Louis XIV, prêt à ne céder sur rien face au pape qui se présente comme le seul chef de la chrétienté, Patin le désigne comme Jupiter, c'est-à-dire celui qui gouverne la terre et le ciel. La métaphore employée par notre bourgeois lettré n'est pas qu'une simple tournure de style. Elle exprime effectivement l'indépendance temporelle du royaume de France gouverné par le roi, « *lieutenant de Dieu sur terre* », face à la primauté spirituelle que s'attribue le pontife. En outre, Patin prend clairement position et ses idées politiques ultra-gallicanes le poussent à être favorable à l'idéologie du droit divin de la monarchie, au moins pour ce qui touche à l'autorité sacrée du roi. Patin reconnaît donc le caractère divin du pouvoir exercé par le roi, pour d'autant mieux rendre banal celui du souverain pontife.

À quelques jours de l'audience du légat pontifical, Patin croise le neveu du pape, le cardinal Chigi « *qui se promène incognito* ». Outre les présents diplomatiques à caractère religieux que le légat destine au roi, que Patin juge inutiles en les qualifiant de « *fanfreluches papalines* », notre libertin érudit espère que l'audience produira une baisse des impôts, qu'il considère comme une vraie nécessité pour « *pour le pauvre peuple⁴* ». Patin écrit : « *Le cardinal-légat est ici qui se promène incognito en attendant le jour de son entrée, tout le monde le connaît pourtant bien. Il vient demander pardon au roi et nous apporte des indulgences, des Agnus Dei, des chapelets et grains bénits, et autres fanfreluches papalines. Il vaudrait bien mieux qu'il fit rabaisser la taille dont tout le monde est fort tourmenté⁵* ». L'humiliante séance d'excuses eut lieu peu après à Fontainebleau, le propre neveu du pape s'inclina devant la prééminence de l'autorité du roi de France. C'est là tout un symbole pour Patin, fervent calomniateur du pape et ardent pourfendeur de son autorité temporelle.

La grande réformation de Colbert se poursuit dans le royaume et touche de manière contiguë la vie diplomatique puisque l'œuvre du contrôleur général des finances encourage les objectifs de guerre et de gloire du roi. Patin est témoin de l'arsenal réglementaire et répressif voulu par Colbert pour consolider la colonne vertébrale du royaume, l'administration. La monarchie administrative ne s'est pas toutefois déployée d'un seul mouvement. Louis XIV dut effectivement composer avec la complexité de la société d'Ancien Régime. Cette preuve de nuance et de modération retarda la modernisation du royaume, mais la maxime de l'ordre mise en œuvre par Colbert eut un impact réel.

1 À André Falconet, le 29 janvier 1664. EVB, tome II, lettre n°306. ERP, tome III, lettre n°624.

2 À André Falconet, le 29 février 1664. EVB, tome II, lettre n°311. ERP, tome III, lettre n°628.

3 À André Falconet, le 19 juin 1664. EVB, tome II, lettre n°322.

4 À André Falconet, le 25 mai 1664. EVB, tome II, lettre n°317. ERP, tome III, lettre n°634.

5 À André Falconet, le 10 juillet 1664. EVB, tome II, lettre n°323. ERP, tome III, lettre n°639.

Patin, comme les vingt millions de Français du royaume, subit cette politique colbertiste. Professeur au Collège royal, il est aux premières loges pour voir la maxime de l'ordre se substituer à celle du désordre. On le constate d'abord dans les finances avec la répression des traitants qui ont volé l'État. Notre bourgeois parisien ne blâme pas cette chasse aux sorcières puisqu'elle assainit le trésor royal des commis et fermiers peu orthodoxes, Patin écrit : « *Par arrêté de la Chambre de justice, le nommé Dumont, receveur des tailles de Crépy-en-Valois, a été pendu dans la rue Saint-Antoine près de la Bastille pour plusieurs concussions et voleries par lui faites en l'exercice de sa charge ; on parle diversement de cette mort, bien qu'il l'eût très méritée, varii varia¹* ». Néanmoins, comme le souligne Patin dans une lettre de 1664 à propos de Fouquet, le puissant lobby Colbert répond aux volontés de grandeur et de magnificence de Louis XIV que notre épistolier sanctionne par un aphorisme inspiré de Virgile : « *Quel terme, puissant roi, fixes-tu à leurs épreuves ?²* ».

Pourtant Patin trouve plusieurs aspects positifs à la politique ordonnée par le roi et mise en place par Colbert, notamment pour les améliorations modernes apportées à Paris : « *On veut voir les rues de Paris fort nettes, le roi a dit qu'il veut faire de Paris ce qu'Auguste fit de Rome, Latericiam repperi, marmoream relinquo³* ». Louis XIV n'a pas négligé la capitale du royaume, malgré les travaux de Versailles qui commencent. Patin nous en apporte la preuve en nous démontrant que Paris participe aussi à la magnificence du règne personnel, en se dotant de chefs d'œuvres architecturaux d'un classicisme inspiré de l'Antiquité et reposant sur la rigueur et la monumentalité. C'est tout le symbole du style Louis XIV que Patin résume par une formule attribuée à Octave : « *j'ai trouvé de la brique, je laisse du marbre* ».

Notre médecin parisien tire plaisir de la modernisation de Paris en insistant sur la propreté des rues, l'éclairage et le pavage des rues et des quais de la capitale : « *On travaille diligemment à nettoyer les rues de Paris, qui ne furent jamais si belles⁴* ». Patin attire également l'attention sur les aménagements apportés aux Tuileries : « *le roi va demeurer à Saint-Germain-en-Laye pour un mois, c'est-à-dire jusqu'à ce que le gros pavillon des Tuileries soit achevé, auquel on travaille jour et nuit, fêtes et dimanches⁵* ». Il relève semblablement les travaux du Louvre, alors siège du pouvoir royal en dépit du caractère encore itinérant de la Cour et de l'administration royale : « *On ne néglige rien au pavillon du Louvre pour en avancer le bâtiment, on dit qu'il y a 2 000 maçons et 600 menuisiers⁶* ».

Cependant cette politique de grands travaux dissimule une évidente volonté de propagande, adjacente à la maxime de l'ordre que Colbert met en place avec tout son zèle pour répondre au mieux aux désirs du roi. Le contrôleur général des finances, comme secrétaire de la Maison du roi, a la responsabilité de la police dans la capitale. Colbert réfléchit donc à un moyen efficace pour répondre à ses ambitions, Patin écrit : « *On parle aussi d'établir un grand ordre contre les filous et voleurs de nuit pour l'hiver prochain. Pour la suppression des fêtes, on la tient pour certaine, au nombre de 18⁷* ». Notre bourgeois érudit est d'abord favorable à cette politique sécuritaire qui concourt pour lui au bien public, avant que cette dernière s'intéresse de près aux libellistes et aux imprimeurs clandestins.

1 Inspiré de Cicéron, « *varii mores, varia fortuna* », {diversité de mœurs, diversité de fortune}, *De Finibus bonorum et malorum* {Des Termes extrêmes des biens et des maux}, II, 10. À André Falconet, le 19 juin 1664. EVB, tome II, lettre n°322.

2 Virgile, *Énéide*, chant I, vers 241. La citation est en latin dans la lettre pour André Falconet, du 29 août 1664.

3 « *j'ai trouvé de la brique, je laisse du marbre* ». À André Falconet, le 19 octobre 1666. EVB, tome III, lettre n°422. ERP, tome III, lettre n°725.

4 À André Falconet, le 30 octobre 1666. EVB, tome III, lettre n°426. ERP, tome III, lettre n°729.

5 À André Falconet, le 18 octobre 1666. EVB, tome III, lettre n°421, datée du 28 octobre. ERP, tome III, lettre n°724.

6 Références note 4.

7 Références note 4.

Tout en mettant en exergue les attributions de la future lieutenance générale de police, Patin prend garde au nouveau pouvoir que l'on souhaite associer à la charge vacante de lieutenant général. Il sait déjà qu'un proche de Colbert est pressenti pour l'occuper. L'avenir allait donner raison à cette rumeur, puisque c'est La Reynie, protégé de Colbert, à qui fut confiée cette nouvelle charge, qu'il occupa pendant trente ans ! : « *Le roi n'a point encore pourvu à la charge de lieutenant civil. Il y a apparence que ce sera M. d'Ormesson, maître des requêtes, fils du défunt. D'autres la donnent à un parent de M. Colbert. Mais qui que ce soit qui l'ait, je crois qu'on ne la donnera jamais avec tant d'autorité qu'elle en a eue jusqu'à présent, car on parle d'établir une Chambre de police à laquelle présideront plusieurs maîtres des requêtes. On parle aussi d'ôter toutes les fontaines des particuliers et de faire établir une si bonne garde toute la nuit par toutes les rues qu'il ne s'y fasse plus de vols ni de massacres¹* ». Malgré les mesures coercitives pour ramener l'ordre dans la capitale la plus peuplée de toute l'Europe, Patin espère réellement la réussite de cette politique : « *Plût à Dieu que cela réussisse pour le bien du public²* ».

Alors que la lieutenance générale de police n'est pas encore actée, ses attributions se mettent en place et se concrétisent dans le paysage parisien. Patin écrit : « *On commence ici à exécuter la police préméditée sur les revendeuses, receleuses, ravaudeuses et savetiers qui occupent des lieux qui incommode le passage public. [...] Après la Saint-Martin, on publiera au Parlement l'abréviation des procès, dont se sentiront les greffiers, les procureurs, les avocats et même les conseillers, mais surtout ceux de la Grand'Chambre. On s'en va aussi donner ordre pour les voleurs de nuit, en quoi on imitera, à ce qu'on dit, la police de votre ville de Lyon. On parle aussi, lustranda universa civitate, de visiter toutes les maisons, d'en chasser toutes sortes de vagabonds et gens inutiles, et même le nombre superflu des garçons barbiers, chirurgiens, apothicaires³* ». Sous la plume de Patin, on mesure l'étendue de la « réduction à l'obéissance » imposée par Louis XIV et appliquée par les clans ministériels. Les ramifications politiques sont importantes et touchent également la juridiction parlementaire dans laquelle Patin a plusieurs amis.

La cheville ouvrière de la politique sécuritaire de Colbert pour la capitale est dans un premier temps soutenue par Patin, puisqu'elle rejoint en partie l'action qu'il avait menée lorsqu'il fut doyen de la Faculté. C'est à dire évincer les apothicaires et les chimistes de Paris, chasse gardée de la Faculté de médecine. Patin est aussi satisfait de cette politique puisqu'elle permet l'enfermement des mendiants, truands, fripons, laquais et soldats déserteurs, organisés en bande, qui règnent sur la capitale à la tombée de la nuit. Ainsi l'action politique de Colbert et de son clan permet la destruction de la trop célèbre « Cour des Miracles » : « *On parle aussi d'établir un grand ordre contre les filous et voleurs de nuit pour l'hiver prochain⁴* ». Patin souhaitait la pleine réussite de cette politique pour le bien commun et son vœu fut exaucé puisque l'œuvre de Colbert fut une réussite sur ce plan. Ainsi notre libertin érudit est favorable aux grandes réformes entreprises par le gouvernement de Louis XIV, puisqu'elles permettent, à son sens, de pérenniser le trésor royal et ses revenus en poursuivant les administrateurs peu scrupuleux, de moderniser Paris et d'y assurer la sécurité des biens et des personnes. Pour Patin cette politique sert donc la Res publica. Pourtant, c'est précisément cette composante coercitive et répressive de la politique imputable au règne personnel de Louis XIV qui va poser de graves problèmes à Patin, lui qui est si attaché à sa liberté intellectuelle, car non assujéti au système d'éloges organisé voulu par Louis XIV et son « Ministère de la Culture et de la Propagande », régissant et censurant tous les domaines où la gloire du roi est en jeu.

1 À André Falconet, le 18 octobre 1666. EVB, tome III, lettre n°421. ERP, tome III, lettre n°724.

2 À André Falconet, le 19 octobre 1666. EVB, tome III, lettre n°422. ERP, tome III, lettre n°725.

3 « *lustranda universa civitate* », {« *pour purifier toute la ville* »}. Références note 2.

4 À André Falconet, le 30 octobre 1666. EVB, tome II, lettre n°336, adressée par erreur à Spon. ERP, tome III, lettre n°641.

Cette image à laquelle Louis XIV est si profondément attaché pour sa gloire personnelle et celle du royaume, qui sont dans sa pensée le prolongement de l'une et de l'autre, voit l'émergence de tout un carcan de panégyriques de la grandeur royale du roi de France. Face à cette propagande d'État très efficace, se met en place un système de contre propagande, qui témoigne de cette efficacité et que Patin a enrichi alors qu'il était un personnage public du Collège de France et de l'Université de Paris ! En effet, il exerce la charge de professeur royal au sein d'une institution sous le patronage direct du roi, qui doit rayonner par les sciences dans tout le royaume. On sait à quel point Louis XIV attribue une attention particulière aux sciences, créant en 1666 l'Académie royale des sciences.

Patin fut ainsi un allié de la monarchie absolue de droit divin, par son attachement à la personne du roi, ainsi que pour certaines nouveautés gouvernementales. Mais il la combat aussi de l'intérieur, car il est fidèle aux valeurs de la monarchie traditionnelle et à ses lois fondamentales ! Ainsi, Patin sera inquiet lorsque La Reynie, lieutenant général de police et protégé de Colbert, pourchasse les libellistes et imprimeurs clandestins. C'est ce qui explique également la présence de La Reynie lors des perquisitions des bibliothèques des Patin. Le réseau de contre-propagande des Patin est si important, et donc dangereux pour la propagande d'État, que notre bourgeois libelliste dut cacher sa propre bibliothèque et que son cadet dut s'ostraciser pour sauver sa vie. La maxime de l'ordre, qui supplante le devoir politique de la bonne justice que le roi doit à ses peuples, est un des aspects de la monarchie absolue de droit divin le plus remis en cause par Patin. Le goût excessif de Louis XIV pour la guerre et la soumission absolue que les peuples lui doivent par la théorie du droit divin sont semblablement combattus et remis en cause par Patin, avec la diffusion clandestine d'ouvrages interdits, dont le fameux « *Bouclier d'État* » qu'il possède dans sa propre bibliothèque !

La politique de Colbert, qui prépare les projets de guerre du roi, ne fut pas un succès retentissant dans le domaine économique. Patin nous en donne un témoignage flagrant : « *j'ai bien du regret que je n'aie quelques bonnes nouvelles à vous mander, qui pussent vous réjouir comme bon chrétien, bon philosophe et bon Français, tel que vous êtes. On ne parle ici que de taxes, d'impôts et de réformation. Les pauvres gens se consolent de ce que le pain n'est pas fort cher. Les bons compagnons se réjouissent que le vin est excellent cette année, mais toutes les autres denrées sont dans une grande cherté. Peut-être qu'enfin le bon temps reviendra¹* ». La prospérité du royaume fut relative, mais les résultats des réformes colbertistes, dont il est ici question, entraînent davantage d'ordre et d'unité, mais moins de libertés et donc un effort pour la France, que Louis XIV prépare pour assouvir ses appétits de gloire. Les guerres occupent, effectivement, une place considérable dans le règne personnel de Louis XIV. Patin ne connaît que la première, et qui plus est la moins meurtrière, des quatre grandes guerres qui plongent progressivement le printemps du règne dans l'hiver.

Mazarin et Lionne ont inséré dans le traité des Pyrénées une clause selon laquelle l'infante d'Espagne Marie Thérèse d'Autriche renonçait à l'héritage de son père, Philippe IV, moyennant le versement d'une dot de 500 000 écus d'or. Le non-versement de cette somme, évidemment prévisible, va servir de prétexte à la reprise des hostilités. Patin écrit : « *On parle ici d'un livre qui s'imprimera bientôt touchant les droits de la reine sur le Brabant. Cela a été fait par l'avis des meilleurs jurisconsultes et avocats qui soient ici, mais nos raisons seront bien trouvées meilleures quand on les publiera en Flandres à coups de canon, avec une armée de trente ou quarante mille hommes du côté de deçà et une autre du côté de l'Allemagne pour empêcher le secours que pourrait envoyer contre nous l'empereur, qui est l'autre beau-frère²* ».

1 À André Falconet, le 26 octobre 1666. EVB, tome III, lettre n°425. ERP, tome III, lettre n°728.

2 À Charles Spon, le 20 octobre 1666. EVB, tome III, lettre n°423. ERP, tome III, lettre n°726, adressée par erreur à Falconet.

Le refus espagnol donne à Louis XIV sa première occasion de satisfaire ses rêves de gloire militaire et de grandeur. Cependant, de manière juxtaposée, les hostilités anglo-hollandaises prennent fin. Patin suit avec un œil attentif les négociations entre les puissances belligérantes, fin 1666 il écrivait : « *On traite de la paix entre les Français, les Anglais, les Hollandais et leurs alliés, et les gens de bien espèrent qu'elle se fera cet hiver ; mais on a peur qu'après cela nous n'ayons la guerre en Flandres le printemps prochain¹* ». L'inquiétude de Patin était fondée, puisqu'à peine les clauses du traité de Bréda entre Anglais et Hollandais ratifiées, les deux puissances maritimes trouvent un terrain d'entente pour faire pièce aux ambitions françaises. Ainsi la fin du conflit anglo-hollandais eut des ramifications géopolitiques profondes, notamment lorsque cette entente se transforma en alliance défensive avec la Suède mettant un cran d'arrêt aux conquêtes éclair de l'armée française et à la guerre de dévolution.

Pourtant en 1664, Patin relevait l'entente cordiale entre Louis XIV et Charles II Stuart, une alliance solide à tel point que les pourparlers entre les deux nations maritimes rivales ne l'effraient pas ! Patin écrivait : « *La trêve n'est pas faite entre les Anglais et les Hollandais ; metuo fortiter ne tandem magnum negotium {desinat}, et res maximi momenti erumpat in nervum. Quoi qu'il arrive, on croit que les Anglais seront toujours de notre côté et que leur roi est de fort bonne intelligence avec le nôtre²* ». Néanmoins, la politique incohérente de Charles II donna tort à Patin, puisque le Stuart est de plus en plus pressé par l'opinion publique britannique de cesser son alliance avec la France catholique des Bourbons. Les Stuarts se révélèrent ainsi incapables d'enraciner durablement leur restauration dans le paysage politique anglais. Leur chute, en 1688, au profit de Guillaume d'Orange, le Stathouder des Provinces-Unies, fit basculer à jamais la Grande-Bretagne dans le camp des ennemis du royaume de France.

Pour faire valoir les droits de la reine Marie-Thérèse sur la succession des Pays-Bas espagnols, Louis XIV accélère les préparatifs de guerre. Patin écrit, tout en mettant en relief les réticences de Colbert face aux projets militaires du roi : « *Le roi a bien des troupes sur pied sans que personne sache son dessein. Il y a des gens bien sages qui espèrent que nous n'aurons point de guerre avec l'Espagne, ils disent que M. Colbert a l'esprit fort éloigné de cette dépense ; ainsi soit-il ! On croit que la paix avec les Anglais est déjà bien avancée et que tôt après, suivra celle des Hollandais³* ». Un mois à peine avant l'entrée en campagne, Patin témoigne d'une importante revue et d'un spectacle donné à la Cour par le roi, comme il sera de coutume plus tard à Versailles pour fêter les conquêtes militaires par des reconstitutions : « *Le roi veut faire la revue à ses 10 000 hommes, quatre ou cinq jours durant, dans la plaine de Houilles, entre Saint-Germain, Sartrouville et Argenteuil, où il fera voir une belle représentation de la guerre aux dames de la cour qui aiment de tels combats où l'on s'échauffe jusqu'à la fureur même, mais où l'on ne tue personne. Après cette revue faite, on dit que les troupes auront ordre de marcher au rendez-vous qui leur sera assigné ; mais où sera-ce ? Personne ne le sait que ceux qui commandent et je ne puis encore me persuader que ce soit en Flandres⁴* ». On peut relever ici l'incertitude générale quant aux mouvements de troupes, démontrant que la cible militaire du roi fut gardée très secrètement pour préserver l'effet de surprise.

1 À André Falconet, le 30 octobre 1666. EVB, tome III, lettre n°426. ERP, tome III, lettre n°729.

2 « *je crains fort que pourtant la grande négociation n'[aboutisse] pas et qu'au moment critique, la corde ne rompe* ». Térence, *Phormion*, II, 2, vers 323-324. L'œuvre de Térence fut commentée par Érasme. À André Falconet, le 29 août 1664. EVB, tome II, lettre n°326. Adressée à Spon. ERP, tome III, lettre n°641. Adressée à Falconet. Le contenu de la lettre semble indiquer Falconet comme destinataire.

3 À André Falconet, le 9 février 1667. EVB, tome III, lettre n°439.

4 À André Falconet, le 19 avril 1667. EVB, tome III, lettre n°447. ERP, tome III, lettre n°746.

Sans même avoir déclaré la guerre, Louis XIV entre en campagne le 21 mai 1667. C'est la surprise générale tant en France qu'aux Pays-Bas espagnols. Patin reste perplexe, deux jours après le lancement de la phase active des opérations, il constate le mouvement des troupes royales et notamment celui de la garnison de sa Picardie natale : *« je n'en croirai que ce que je verrai, car tout ce qu'on dit est trop incertain, tant de la paix que de la guerre. Il est vrai que les troupes marchent toutes à leur rendez-vous. Il y avait tant de garnisons dans toutes les villes de Picardie que l'on pouvait en faire une armée de 20 000 hommes, on a tout enlevé¹ »*.

Non sans une certaine satisfaction personnelle, Patin apprend que le grand Condé ne participera pas aux manœuvres. Sans que Patin le nomme, il s'agit du résultat de la réorganisation de l'armée par Louis XIV et de sa modernisation entreprise par son clan ministériel préféré. En effet, Le Tellier et son fils Louvois ont royalisé l'armée en la déféodalisant. La noblesse militaire ne représente plus qu'un tiers des effectifs et son poids diminue globalement à mesure qu'augmente le personnel militaire. Patin écrit, non sans émettre une pique acerbe envers la noblesse de sang : *« Le prince de Condé n'a pas d'emploi en cette guerre, mais son fils, le duc d'Enghien, y va en qualité de chef des volontaires. Le père est fort maigre et cassé des gouttes. C'est le péché des princes, qui sont gens de chair et d'os, sujets et esclaves de leurs passions² »*.

C'est lors des premiers jours de guerre que Patin apprend les dissensions au sein du gouvernement et les partis qui s'opposent sur l'intervention française, celui des ministres du Conseil d'en haut, Lionne, Le Tellier et Colbert, face au roi lui-même qui trouve en Turenne un fervent partisan de sa politique militaire. Le goût de Louis XIV pour la guerre se fait jour et c'est à cet instant précis que notre humaniste chrétien en prend toute la mesure. Patin attire l'attention sur les premières velléités des Provinces-Unies, qui s'inquiètent de la présence française et de son armée. La France est, en effet, le pays européen capable de fournir le plus grand nombre de contingents, comme on peut le voir sous la plume de Patin.

Ainsi, l'intervention française renverse l'équilibre des puissances européennes dans la région : *« la guerre que le roi va faire en Flandres n'est pas du conseil des trois ministres, mais du roi lui-même, que l'on croit y avoir été poussé par quelques entretiens secrets avec M. le maréchal de Turenne. Les Hollandais ont refusé passage aux troupes suédoises, dont l'ambassadeur de Suède a fait de grandes plaintes avec menaces et a dit que le roi son maître saurait bien en tirer raison. Les Hollandais commencent à entrer en défiance de notre guerre en Flandres et des conquêtes que nous prétendons faire dans le Brabant où ils ont quelques bonnes places. Quelques princes d'Allemagne ont refusé passage aux troupes que l'empereur prétendait envoyer en Flandres, où la peur est grande et où le peuple se retire des places qu'ils abandonnent, dont on en compte déjà huit, sans ce qui s'ensuivra si la guerre continue³ »*.

1 À André Falconet, le 23 mai 1667. EVB, tome III, lettre n°451. ERP, tome III, lettre n°750.

2 Références note 1.

3 À André Falconet, le 24 mai 1667. EVB, tome III, lettre n°452.

Patin, par l'intermédiaire de son faisceau d'informations immédiates, est tenu au courant des violences et des exactions commises par l'armée royale dans les Flandres. Ces dernières sont telles, que Patin emploie le mot de « terreur » pour les qualifier. C'est un témoignage cinglant du relatif succès des réformes de Le Tellier et de Louvois au sein de l'armée. Les places fortes et les villes se vident au fur et à mesure que l'armée française avance. Patin s'attarde sur le cas de Cambrai, place stratégique où l'élite bourgeoise veut éviter le siège de sa ville par la puissance de l'artillerie française que Patin ne manque pas d'illustrer par la célèbre devise que Louis XIV fait graver sur ses canons : « *La terreur est si grande en Flandres que les pauvres gens ne savent à quel saint se vouer. Quelques villes sont abandonnées, les autres se veulent rendre au roi. On dit que même ceux de Cambrai parlementent, principalement les bourgeois, mais que jusqu'ici le gouverneur l'a empêché, si bien que tout ce que n'a pu faire jusqu'ici la raison naturelle, la force l'emportera peut-être, autorisée du canon qui est, selon la vieille devise de messieurs les maréchaux de France et de la guerre, ratio ultima regum¹* ».

« Le dernier argument des rois » est la clef de voûte de la stratégie de conquête des villes assiégées que définit Louis XIV avec ses généraux. Le roi lui-même participe activement aux divers sièges de la conquête, dont le plus célèbre, celui de Tournai, dont il est question dans la lettre de Patin. Notre libertin érudit sait que le roi risque sa vie en participant aux opérations militaires, d'où le fait qu'il souhaite ardemment « *que Dieu donne de bons conseils à notre bon et grand roi* » en le protégeant. Les places espagnoles tombent comme des fruits mûrs : « *Le roi s'en retourne en Flandres où bien des villes se rendent l'une après l'autre²* ». Alors que « *La tranchée est ouverte à Courtrai³* », Patin tient les comptes et exprime sa propre stratégie de conquête, qui témoigne de sa connaissance approfondie de la topographie de la région, qu'il a acquise à force de voyages : « *Je vous ai mandé la reddition de Douai. Le roi viendra dans peu de jours à Compiègne y voir la reine qui est un peu malade. On dit qu'il veut laisser un peu rafraîchir son armée et ensuite, assiéger quelque autre place. Je voudrais que nous tinssions Ostende et Namur, ces deux extrémités nous donneraient bientôt le dedans du pays, Anvers, Bruxelles, Cambrai, Lille, Mons, Valenciennes et Louvain ne tarderaient guère à venir au pouvoir de la France. Il y a apparence que la Maison d'Autriche est bien abattue. Je souhaite que Dieu donne de bons conseils à notre bon et grand roi, et mittat ei auxilium de Sancto et de Sion tueatur eum⁴* ».

Cette série de victoires donne lieu à des cérémonies solennelles où le politique fusionne avec le religieux pour rendre hommage au roi. Patin écrit : « *On chanta le Te Deum à Notre-Dame hier avec grande solennité et les cérémonies accoutumées pour la prise de Douai⁵* ». Ces victoires permettent à Louis XIV, dans la droite ligne de ses revendications, de présenter son épouse comme légitime maîtresse des villes conquises. Patin informe ainsi son ami lyonnais du voyage de la reine, qui accompagne le roi dans ses déplacements, notamment à Arras, Douai et Courtrai : « *M. le Dauphin et le Conseil reviennent à Paris, la reine va sur la frontière⁶* ». Le « droit de dévolution » est acquis par les armes et Louis XIV peut annexer les villes qu'il réclama dans le Traité des droits de la Reine Très-Chrétienne. Patin met en relief les congés donnés aux trois ministres du Conseil par le roi, ces derniers étant dans l'entourage royal, pour un rapide arrêt des hostilités : « *Le roi a fait régler l'affaire des contributions pour la Flandre et en a donné l'intendance à quatre grands seigneurs, savoir MM. de Duras, du Passage, de Bellefonds, et de Grandpré. Le roi a donné huit jours de vacances à Messieurs du Conseil, Colbert, Le Tellier et de Lionne⁷* ».

1 À André Falconet, le 31 mai 1667. EVB, tome III, lettre n°454. ERP, tome III, lettre n°752.

2 À André Falconet, le 15 juillet 1667. EVB, tome III, lettre n°455. ERP, tome III, lettre n°753.

3 Références note 2.

4 Références note 2.

5 Références note 2.

6 Références note 2.

7 À André Falconet, le 16 septembre 1667. EVB, tome III, lettre n°462. ERP, tome III, lettre n°760.

Appuyé par Turenne, Condé et Louvois, qui insistent pour poursuivre les hostilités, Louis XIV parachève son projet militaire de conquêtes : il se tourne maintenant vers la Franche-Comté. Néanmoins, cette promenade de santé de l'armée royale inquiète et principalement les Provinces-Unies, qui perçoivent les opérations militaires comme un frein à leurs activités commerciales et donc à leur puissance économique, d'autant plus que Louis XIV s'est emparé des deux villes portuaires d'Anvers et d'Ostende. Patin attire également l'attention sur cet aspect de la guerre, qui se réalise à coup de sièges et épuise donc l'économie de la région : « *M. le maréchal de Turenne a défait 800 hommes de la garnison de Cambrai, dont la plupart sont demeurés sur la place. Cette nouvelle est ici arrivée fort vite, et est confirmée par les lettres qui sont aujourd'hui arrivées de Lille et d'Arras. Ceux de la Franche-Comté de Bourgogne ont voulu se mettre sous la protection des Suisses, sous la qualité d'un nouveau canton de nouvelle alliance ; mais le roi, qui prétend avoir droit sur la Bourgogne Comté, l'a empêché. Les Hollandais sont malcontents de nous, non pas pour les conquêtes que le roi a faites jusqu'ici en Flandres ni pour d'autres qu'il pourra encore faire l'an prochain, mais à l'égard d'Ostende et d'Anvers, à la prise desquelles ils disent qu'ils ne peuvent consentir pour l'intérêt particulier qu'ils y ont. On croit qu'il y a beaucoup de villes en Flandres qui seront obligées de se rendre sans coup férir et sans canon pour éviter diverses incommodités qu'autrement ils souffriront par l'interdiction du commerce, par nos soldats, par leurs garnisons et les contributions qu'ils seront obligés de payer¹* ».

Cependant, « *L'empereur lève des troupes en Allemagne pour envoyer hiverner en Flandres, mais on prendra encore quelque bonne ville avant qu'elles soient arrivées. Ce pourra bien être Valenciennes²* ». Condé reçoit alors l'ordre du roi de prendre un commandement pour freiner l'avancée de Léopold Ier dans les États allemands et appuyer sa future offensive. Patin écrit : « *M. le prince de Condé ira bientôt vers la Franche-Comté faire revue des troupes que nous avons en ce pays-là ; et après avoir fait ici un tour, il partira tôt après pour faire la guerre en Allemagne avec M. le duc d'Enghien son fils unique³* ». Louis XIV lance sa campagne d'hiver et met le siège devant Dole. La conquête éclair de la province, placée sous la domination espagnole, conduit à ouvrir les négociations. Lorsque l'on parle de négociations qui arrêteraient la guerre de Dévolution dès novembre 1667 Patin exprime prudemment son espoir : « *Il y a ici de bonnes gens qui disent que l'on traite de la paix et je prie Dieu qu'elle soit bientôt conclue au soulagement de tant d'honnêtes gens qui souffrent trop durant la guerre, à l'avantage de toute la France, et même de toute la chrétienté. Mais il y en a d'autres qui veulent passer pour bien plus fins, qui se moquent de cette prétention de paix, ils disent que le roi aura 80 000 hommes le mois de mars prochain et quelque offre que l'on fasse au roi, comme il est le plus fort, l'Espagnol n'en aura point meilleur marché que d'abandonner les Pays-Bas⁴* ». Depuis la guerre de Trente Ans le chant VI de l'Énéide de Virgile résonne dans l'esprit de Patin : « *Je vois des guerres, d'horribles guerres, et le Tibre bouillonnant de sang⁵* ». Patin est donc d'une certaine manière pacifiste, notamment à propos de l'Angleterre lors de la Seconde Guerre anglo-hollandaise. Il sait que la flotte anglaise a été vaincue (bataille des Quatre Jours du 11 au 14 juin 1666), que le Trésor public anglais est exsangue. Effectivement on sait que le coût des réparations des navires de guerre est considérable. S'y ajoute le désastre du grand incendie de Londres du 2 au 5 septembre 1666 : « *Plusieurs lettres portent que le feu s'est pris dans Londres, qui a brûlé la moitié de la ville. Voilà une horrible affliction pour un pays agité de guerre, de peste, de tempête, de peu d'argent et de peu de commerce. Je crois qu'enfin ils se trouveront réduits à faire la paix avec les Hollandais, ce que je souhaite pour le bien public⁶* ».

1 À André Falconet, le 23 septembre 1667. EVB, tome III, lettre n°463.

2 À André Falconet, le 16 septembre 1667. EVB, tome III, lettre n°462. ERP, tome III, lettre n°760.

3 À André Falconet, le 18 octobre 1667. EVB, tome III, lettre n°466. ERP, tome III, lettre n°762.

4 À Charles Spon, le 29 novembre 1667. EVB, tome III, lettre n°468. ERP, tome III, lettre n°764.

5 Virgile, vers 86-87. À André Falconet, le 20 juillet 1649. EVB, tome I, lettre n°23. ERP, tome II, lettre n°369.

6 À Falconet, le 1er octobre 1666. EVB, tome III, lettres n°418-19. ERP, tome III, lettres n°721-22.

Le bloc de l'alliance défensive entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède pousse le roi à trouver un accommodement rapide afin de dissoudre au plus vite cette Triple alliance qui pourrait s'opposer « à ses plus légitimes ambitions » et surtout ruiner ses conquêtes militaires en Flandre. Patin resta prudent face aux pourparlers, mais ils aboutirent aux préliminaires de paix, confirmés par le traité d'Aix-la-Chapelle le 2 mai 1668. Patin écrit douze jours plus tard : « *La paix est faite, on dit que c'est la paix de M. Colbert*¹ ». Notre libertin érudit insiste de nouveau sur l'hostilité de plusieurs ministres du Conseil, dont Colbert, face aux ambitions de Louis XIV, jeune, avide de gloire. La guerre de Dévolution est un demi-succès, puisque le roi doit restituer la Franche-Comté. Ces effets sont durables, notamment dans les relations commerciales entre la France et la Hollande. Touché par cette conjoncture dans ses activités de librairie, Patin écrit : « *Depuis la guerre de Flandres, il ne nous vient plus ici de livres ; joint que les marchands hollandais haïssent d'envoyer leurs livres à nos marchands de la rue Saint-Jacques, desquels ils ont trop de peine de tirer le paiement, tanta est nostrorum tenuitas, et proprie mendicitas*² ».

Après la fin de la guerre de Dévolution, Patin dénonce les dépenses somptuaires du roi : « *On ne parle que des apprêts qui se font à Versailles pour le carrousel et le festin des dames de la cour. Cela sera tout à fait magnifique, mais point d'argent aux soldats congédiés : à gens de village, trompette de bois*³ ». Patin use de ce proverbe populaire pour signifier que si la Cour vit dans les fêtes coûteuses, les soldats d'origine populaire licenciés après la guerre ne touchent aucun subside. Ont-ils même perçu auparavant leur solde ? Donc il constate que le choix étatique pour les dépenses publiques est proportionné aux rangs sociaux des gouvernés. Patin fait allusion au Grand Divertissement Royal qui se déroula le lendemain, le 18 juillet, pour célébrer officiellement la Paix d'Aix-la-Chapelle et pour officieusement rendre hommage à la nouvelle favorite, Madame de Montespan.

La mention de Versailles dans les lettres de Patin apparaît dès 1632, 9 ans après que le relais de chasse de Louis XIII soit sorti de terre. Il constate l'intérêt du roi⁴ pour ce petit havre de paix loin des agitations de la Cour et excentré de Paris. Entre le règne Louis XIII et le règne personnel de Louis XIV, Versailles tombe en désuétude, oublié de tous, le relais de chasse sert notamment de halte lors du transfert des princes de Condé, de Condi et du Duc de Longueville arrêtés par la Régente. Patin écrit : « *Le 15^e de novembre, les trois princes furent enlevés de Marcoussis ; par 800 chevaux et 600 hommes de pied furent emmenés à Versailles où ils couchèrent*⁵ ». Il faut attendre près de 30 ans pour que ce petit logis, en brique rouge relevé de pierre blanche, reprenne un rôle dans le réseau des demeures royales. Dès 1662, Patin prend note que « *Le roi va souvent à Versailles y voir les bâtiments qu'il y fait faire ; néanmoins, on dit qu'il y a quelque chose encore plus douce qui l'y en fait faire souvent le voyage*⁶ ». Très vite le petit domaine de chasse devient lentement, mais sûrement, le palais des plaisirs du roi, d'où l'allusion de Patin. L'importance de Versailles dans la vie politique du royaume va prendre crescendo une importance réelle, comme on peut le voir sous la plume de notre épistolier, passant ainsi de résidence discrète à un palais où sont célébrés les vertus du souverain, ses exploits militaires et les qualités de son gouvernement.

1 À André Falconet, le 12 mai 1668. EVB, tome III, lettre n°471. ERP, tome III, lettre n°767.

2 À Charles Spon, le 22 février 1669. BnF ms 9357, fol 372.

3 À Falconet du 17 juillet 1668. EVB, tome III, lettre n°474.

4 « *Le roi est à Versailles* ». À Claude Belin Le Jeune, le 7 décembre 1632. BnF ms 9358, fol 18. ERP, tome I, lettre n°10.

5 À Charles Spon, le 18 novembre 1650. BnF ms 9357, fol 110.

6 À André Falconet, le 24 octobre 1662. EVB, tome II, lettre n°280. ERP, tome III, lettre n°602.

Néanmoins, du vivant de Patin, Versailles n'est principalement qu'un rendez-vous de chasse, une petite dépendance de Saint-Germain, or les lieux arrivent à charmer Louis XIV, malgré leurs incommodités. C'est aussi l'occasion pour lui de se rapprocher d'un père qu'il a très peu connu. Dès lors, le roi y fait de brefs, mais fréquents séjours. D'abord de manière privée et intime : « *Le roi est bien guéri de sa rougeole ; l'on dit qu'il viendra voir la reine sa mère dans deux jours, il a jusqu'ici été à Versailles¹* ». Puis il y emmène la famille royale : « *Le roi est avec les reines et M. le Dauphin dans le Bois de Vincennes, on dit qu'il s'en va bientôt avec tout son train à Versailles²* ». Enfin il y conduit quelques courtisans triés sur le volet et très rapidement toute la Cour : « *Le roi reviendra samedi prochain de Versailles avec toute la cour pour passer ici l'hiver³* ». Louis XIV embellit donc le château et le parc afin d'offrir un cadre décent à ses projets de fêtes, notamment lorsque Molière fait jouer l'une de ses plus célèbres pièces, dont le thème ne laisse pas indifférent notre médecin parisien, puisqu'il s'agit de la première version du futur Tartuffe, « *Tartuffe ou l'hypocrite* » : « *On a joué depuis peu à Versailles une comédie de médecins de la cour, où ils ont été traités en ridicules devant le roi qui en a bien ri⁴* ». La représentation dont parle ici Patin doit être une de celles qui furent de nouveau jouées devant Louis XIV, puisque la première d'entre elles fut jouée lors des « *Plaisirs de l'Isle enchantée* » en mai 1664, fête versaillaise absente des lettres de notre épistolier parisien.

Louis XIV révèle ainsi à court terme son attachement pour le domaine qu'il a reçu de son père. C'est là qu'il choisit de se réfugier pour faire le deuil de sa mère, la reine, et ex-régente, Anne d'Autriche. C'est l'occasion pour Patin de revenir sur le gouvernement de la régence et les qualités de gouvernante de la défunte reine, espérant qu'elle puisse « *mieux gouverner son État en l'autre monde* ». Patin démontre, par la chapelle ardente dressée pour l'exposition du corps, que Versailles n'est pas encore le siège du pouvoir, rôle politique encore dévolu au palais du Louvre : « *Je vous écris hier la mort et l'enterrement du pauvre M. Piètre. Aujourd'hui, je vous écris la mort de la reine mère qui est arrivée cette nuit, mais je ne sais quel chemin elle peut avoir pris. Trouvera-t-elle en l'autre monde le cardinal Mazarin ? C'était un méchant homme, j'aimerais mieux qu'elle rencontrât M. Piètre, car il est mort en grande dévotion. Il pourrait lui dire, en chemin faisant, de bonnes choses pour mieux gouverner son État en l'autre monde si elle y devient reine comme en celui-ci. Elle est morte aujourd'hui à six heures et demie du matin. On travaille à l'embaumement de son corps. On voit déjà sa représentation dans le Louvre pour tous ceux qui sont poussés de curiosité de la voir ; le peuple est friand de telles cérémonies. Dès qu'elle a été morte, le roi est allé à Versailles : c'est pratiquer le précepte du Seigneur, *Sinite mortuos sepelire mortuos*. Il a emmené quant et soi la jeune reine sa femme⁵* ».

Cependant le roi ne réside pas encore à Versailles, la Cour et son gouvernement étant encore itinérants parmi le réseau de résidences royales : « *On avait parlé du retour du roi à Vincennes et à Versailles, mais cela est changé : le roi s'en va à Chambord⁶* ». Résidence ponctuelle, Versailles prend de plus en plus d'ampleur et notamment dans la fonction de symboliser et d'exalter la gloire, mais aussi la toute-puissance du monarque et le rayonnement de son royaume. Si Patin ne s'est pas attardé sur « *Les Plaisirs de l'Isle enchantée* », la première grande fête royale, il s'intéresse en revanche au « *Grand divertissement royal* » donné dans le théâtre de verdure versaillais qui sert de décors naturels à la fête.

1 À Charles Spon, le 5 juin 1663. BnF ms 9358, fol 213-214. Lettre manuscrite apocryphe, copie de l'originale. L'édition Capron relève le même constat. EVB, tome II, lettre n°295. ERP, tome II, lettre n°352.

2 À André Falconet, le 15 octobre 1663. EVB, tome II, lettre n°289. ERP, tome III, lettre n°610.

3 À André Falconet, le 24 octobre 1664. EVB, tome III, lettre n°333.

4 À André Falconet, le 22 septembre 1665. EVB, tome III, lettre n°371. ERP, tome III, lettre n°683.

5 « *Laissez les morts enterrer les morts* ». Patin cite l'Évangile selon Saint Mathieu, 8, 22. À André Falconet, le 21 janvier 1666. EVB, tome III, lettre n°393. ERP, tome III, lettre n°700.

6 À André Falconet, le 16 juillet 1666. EVB, tome III, lettre n°411. ERP, tome III, lettre n°716.

Pour désigner les fêtes versaillaises, Patin emploie encore le terme de Carrousel qui révèle bien ce nouveau mode de réjouissance que Louis XIV a inauguré dans son palais des plaisirs : « *Le carrousel destiné pour le plaisir de la cour à Versailles est remis au mois prochain ; quelques-uns disent jusqu'après les couches de la reine¹* ». Seulement un jour avant la fête, Patin se lamente de ces dépenses qu'engendrent de telles démonstrations de magnificence, qu'il sait féeriques et enchanteresses. Pourtant, notre bourgeois humaniste aurait trouvé plus approprié de donner davantage de « douceur » aux soldats de l'armée royale qu'à la Cour de France, seule invitée parmi tous les sujets du royaume. Patin confronte ainsi un souci de bien public avec le souci du roi de se divertir avec ses courtisans, ce qui n'a à ses yeux aucune utilité publique contrairement aux carrousels parisiens : « *On ne parle ici que du beau carrousel qui est préparé pour Versailles, qui me semblerait bien plus raisonnable et plus beau si les soldats qui ont été congédiés avaient reçu quelque douceur ad repetendum solum patrium²* ».

Toutefois, Louis XIV, profondément attaché au domaine paternel, continue les dépenses pour l'agrandir. C'est un véritable chantier qui réquisitionne une main d'œuvre colossale pour répondre au désir extrême du roi de faire de Versailles le palais de la magnificence royale. Patin écrit : « *Le roi fait bâtir à Versailles où il y a quantité de bons ouvriers en toutes sortes de bâtiments et d'ornements de maisons royales³* ». Malgré l'amplitude des travaux, Patin n'aura pas le temps de connaître Versailles comme la résidence officielle du roi de France et siège de la monarchie, puisque Louis XIV décide de s'y installer définitivement en 1682, soit dix ans après la mort de Patin. Pour lui, c'est un lieu de séjour parmi tant d'autres dans le domaine royal où le roi se plaît à séjourner avec sa cour. Ce lieu de séjour bénéficie tout de même de l'éclat culturel du royaume par l'architecture, l'art royal par excellence. Patin écrit : « *Le roi continue ses grandes dépenses en bâtiments, tant à Paris qu'à Saint-Germain et à Versailles⁴* ». Ainsi le Versailles que notre libertin érudit a connu, car ouvert au public, est le Versailles de Le Vau. À cette date le château de Louis XIII est très facilement reconnaissable, il est encore entouré de fossés, les appartements du roi et de la reine n'existent pas, mais les parterres du Midi et du Nord encadrent le palais. En revanche, Patin a pu en apprécier les bassins et la féerie des jardins de Le Nôtre en majeure partie terminés de son vivant, puisqu'il s'agit du premier chantier du château entrepris par Louis XIV. Versailles est aussi connu par Patin pour être le refuge de la vie amoureuse de Louis XIV : « *Le roi se va baigner durant 15 jours à Versailles avec une agréable compagnie. M^{me} la duchesse d'Orléans est revenue de près du roi son frère⁵* ». En effet, notre épistolier bibliomane s'intéresse beaucoup aux conquêtes adultères du roi, ainsi qu'aux « bâtards royaux ». De La Vallière à Montespan en passant par la coquette Henriette d'Angleterre, Patin connaît les principales maîtresses officielles et les amours passagères et discrètes du roi. Seules l'éphémère Duchesse de Fontanges, et bien sûr, Madame de Maintenon, qui deviendra même l'épouse morganatique de Louis XIV, échappent au tableau haut en couleurs que fait notre bourgeois parisien. Ce tableau prend une forme pamphlétaire que l'on retrouve dans les activités de contrebande et dans les lettres, notamment lorsque Patin use de la fable de Jupiter et Europe : « *nous dirions quelquefois de bons mots qui ne se peuvent écrire, notissima est fabula de Iove et Europa, et Io, virguncula in iuvencam transformata, etc. sed est !⁶* ». Si Patin compare Louis XIV à Jupiter, qui est aussi Zeus chez les Grecs, c'est pour d'autant mieux souligner la passion du roi qui cumule les maîtresses, dont il aura plusieurs enfants à l'instar du roi de l'Olympe.

1 À André Falconet, le 22 juin 1668. EVB, tome III, lettre n°472. ERP, tome III, lettre n°768.

2 « *pour avoir reconquis la terre de nos pères* ». À Charles Spon, le 17 juillet 1668. BnF ms 9357, fol 367.

3 À André Falconet, le 25 juin 1670. EVB, tome III, lettre n°523. ERP, tome III, lettre n°814.

4 À André Falconet, le 14 août 1671. EVB, tome III, lettre n°539. ERP, tome III, lettre n°828.

5 Références note 3.

6 « *la plus notoire est la fable sur Jupiter et Europe, et celle d'Io, petite fille transformée en génisse, etc., mais c'est ainsi !* ». À André Falconet, le 7 octobre 1664. EVB, tome III, lettre n°329. ERP, tome III, lettre n°644.

Patin use donc d'une métaphore érudite pour contourner la censure, car pouvant être comprise uniquement par des intellectuels très cultivés. Cette analogie a aussi l'avantage de nous renseigner exactement sur ses idées vis-à-vis des passions de Louis XIV. En effet, le maître de l'Olympe, connu pour sa fougue amoureuse, n'hésite pas à recourir à de nombreux stratagèmes pour parvenir à ses fins. Ainsi, Zeus n'hésite pas à se transformer en taureau pour enlever la belle Europe. Patin met donc en exergue les moyens déployés par Louis XIV pour séduire ses conquêtes. Mais un tel goût pour la séduction n'est pas sans dommage, car pouvant semer la zizanie et des disputes entre les conquêtes amoureuses. Patin écrit : « *Lui-même voulait aller à Villers-Cotterêts en Picardie y passer quelques jours avec Monsieur et M^{me} la duchesse d'Orléans, mais il n'ira point à cause de quelque petit démêlé inter utramque Iunonem¹* ». « *entre les deux Junon* » est une autre catachrèse savante que notre bourgeois érudit utilise, cette fois pour désigner les favorites, ici Louise de La Vallière et Mme de Montespan. En effet, Patin appelle souvent les conquêtes du roi, « *Junon* », puisque dans la mythologie grecque, Europe était connue pour sa beauté et son teint si blanc qu'elle aurait volé le fard de Junon. C'est un pan de l'histoire mythologique qu'il faut mettre en corrélation avec les pratiques en usage à la cour de France, où il était de coutume d'avoir le teint le plus pâle possible, s'agissant d'un critère de beauté. Toutefois, Patin porte davantage l'attention sur la difficile cohabitation des favorites au sein de la Cour que sur les mœurs de la Cour elle-même.

Les attirances de Louis XIV pour le beau sexe génèrent des situations cocasses, très difficiles à gérer pour les conquêtes en question et le roi lui-même en raison des convenances et de l'étiquette pesante de la Cour. C'est d'abord la beauté de sa cousine et belle-sœur qui séduit le roi. Une beauté aussi connue de Patin : « *La reine d'Angleterre a passé la mer et est revenue en France avec la princesse sa fille, qui est fort belle et qu'elle tâchera de marier avec M. le duc d'Anjou²* ». Mais à la Cour, tout se sait, on jase derrière les éventails ! Le roi, soucieux d'éviter le scandale, recourt avec sa belle à un « chandelier », afin de détourner l'attention. Louis XIV feindra de courtiser une des demoiselles d'honneur de la Duchesse d'Orléans, pour la retrouver à l'abri des regards, et surtout de celui de son frère ! Mais qui croyait prendre, s'est fait prendre ! Le roi succombe à son propre stratagème et tombe amoureux de son « chandelier », Louise de la Baume le Blanc, demoiselle de La Vallière.

La relation amoureuse avec Henriette d'Angleterre était pour le moins bien gardée, elle n'a pu pourtant échapper au faisceau d'information de Patin, puisque lors de la mort de la Duchesse, il vilipende « sa mauvaise conduite » en criant haro sur les mœurs voluptueuses de la Cour et sur la crédulité du peuple : « *On parle encore de la mort de M^{me} la duchesse d'Orléans. Il y en a qui prétendent, par une fausse opinion, qu'elle a été empoisonnée ; mais la cause de sa mort ne vient que d'un mauvais régime de vivre et de la mauvaise constitution de ses entrailles. L'épiploon était si fort corrompu que sa seule puanteur était capable de lui causer une mort subite. Il est certain que le peuple, qui aime à se plaindre et à juger de ce qu'il ne connaît pas, ne doit pas être cru en telle rencontre. Elle est morte, comme je vous ai dit, par sa mauvaise conduite et faute de s'être bien purgée selon le bon conseil de son médecin, auquel elle ne croyait guère, ne faisant rien qu'à sa tête. C'est ainsi que vivent les grands à la cour, ils donnent tout à leur fortune et à leurs plaisirs, et presque rien à leur santé ; aussi meurent-ils comme les autres et bien souvent avant que d'être vieux³* ». On peut souligner ici l'esprit critique de Patin, qui contrairement à nombre de ses contemporains, explique la mort de la Duchesse par des causes rationnelles dues à son mode de vie, que notre médecin parisien remet en cause, pour d'autant mieux mettre en exergue ses passions, dont celle qu'elle a vécue avec le roi.

1 À André Falconet, le 16 septembre 1667. EVB, tome III, lettre n°462. ERP, tome III, lettre n°760.

2 À Charles Spon, le 28 janvier 1661. BnF ms 9358, fol 193. ERP, tome II, lettre n°342.

3 À André Falconet, le 30 juillet 1670. EVB, tome III, lettre n°525.

Âgée de dix-sept ans au début de sa liaison avec le roi, Louise de La Vallière devient la maîtresse du roi pour qui elle éprouve une violente passion. Cependant, elle ne tarde pas à être supplantée par la marquise de Montespan. Patin écrit : « *M^{lle} de La Vallière se retire à Fontainebleau en attendant les ordres du roi, mais ce sera après qu'elle aura vu la marche de l'armée du roi jusqu'à Arras, car, à l'heure où je vous parle, elle est à Amiens en qualité de grande-duchesse¹* ». Notre bourgeois lettré insiste sur le nouveau titre de La Vallière puisque c'est le signe de sa disgrâce dans le cœur de Louis XIV, qui créait duchesses ses favorites en signe de cadeau d'adieu. Louise de La Vallière a quatre enfants du roi, dont deux morts en bas âge. Patin est attentif au rôle que le roi entend leur attribuer, notamment en les reconnaissant comme ses enfants naturels : « *Ce 15^e de mai. Ce matin a été légitimée à la Chambre des comptes la fille de M^{lle} de La Vallière²* ». Patin parle ici de Mlle de Blois légitimée et qui connaîtra une destinée prestigieuse, puisqu'elle épousera le prince de Conti. Ainsi le roi prend grand soin de ses « bâtards royaux » en créant pour eux un « rang intermédiaire » au-dessus de la haute noblesse. Louis XIV veille donc à leur éducation au sein de la Cour pour tenter de leur faire accorder les mêmes droits successoraux qu'aux Princes du sang. C'est un rang non négligeable puisqu'il intervient après celui des enfants et des petits-enfants de France, soit les enfants légitimes du roi et leurs descendance.

La Duchesse de La Vallière profite de plusieurs largesses du roi, en dehors de son cadeau d'adieu. Patin met ainsi l'accent sur les enjeux que suscite le titre de favorite officielle, qui permettent au clan et aux protégés d'une maîtresse de recevoir une ascension garantie dans la société en échappant à un plafond de verre qu'ils n'auraient pas pu faire voler en éclat par eux-mêmes. C'est ce qui explique qu'on attaque « le cœur d'un prince comme une place », comme le dira lui-même Louis XIV. Patin écrit : « *Le roi a donné l'évêché de Nantes à M. l'abbé de La Vallière, oncle de la dame qui est en crédit³* ». Pourtant de La Vallière est éperdue d'un amour désintéressé, la poussant à s'accrocher à sa position, ainsi : « *M^{lle} de La Vallière demeurera à Versailles⁴* ». Malgré les rebuffades de son amant, il arrive parfois au roi d'avoir des retours vers elle, surtout lorsque Mme de Montespan est enceinte ! Il s'agit donc de la cohabitation dont Patin parlait dans sa lettre de septembre 1667. Elle n'est pas une épreuve pour le roi, puisqu'il n'hésite pas à s'afficher dans son carrosse avec la reine et ses deux maîtresses. Le double adultère fait alors scandale, d'autant plus que de La Vallière tombe une nouvelle fois enceinte alors qu'elle n'est plus la favorite en titre, Patin écrit : « *La cour est à Saint-Germain, M^{me} la duchesse de La Vallière est en couche d'un fils⁵* ». La Vallière souffre de ce traitement humiliant, ce qui la pousse à s'éloigner du roi et à se réfugier dans la religion. Elle décide alors de s'enfuir de la Cour pour se réfugier au monastère de la Visitation de Chaillot, Patin, toujours très bien informé sur la vie de la Cour, écrit : « *M^{lle} de La Vallière s'était retirée dans une religion de filles à Chaillot, mais le roi l'a envoyé quérir par trois fois. Enfin elle en est sortie et c'est M. Colbert, qui l'a été quérir de la part du roi, qui l'a ramenée à la cour. Avant lui, c'étaient M. le marquis de Bellefonds et M. de Créqui qui n'avaient pas eu le crédit de la tirer et faire sortir du monastère de la Visitation. Elle est donc maintenant à la cour⁶* ». Malgré son pouvoir, le roi ne pourra faire obstacle à la conversion de son ex-favorite, qu'elle achève en 1674, pour recevoir le voile un an plus tard. Devenue sœur Louise de la Miséricorde, La Vallière, abandonnée du roi, finira ses jours dans le monastère des Carmélites, elle aura occupé ses pensées de 1661 à 1667.

1 À André Falconet, le 23 mai 1667. EVB, tome III, lettre n°451. ERP, tome III, lettre n°750.

2 À André Falconet, le 17 mai 1667. EVB, tome III, lettre n°450. ERP, tome III, lettre n°749.

3 À André Falconet, le 12 mars 1667. EVB, tome III, lettre n°443. ERP, tome III, lettre n°742.

4 À André Falconet, le 3 mai 1667. EVB, tome III, lettre n°449. ERP, tome III, lettre n°748.

5 À Charles Spon, le 17 octobre 1667. BnF ms 9358, fol 210-212. Copie de la lettre originale, la calligraphie n'étant pas celle de Patin. ERP, tome II, lettre n°351. L'édition Capron propose la date du 17 octobre, plus semblable.

6 À André Falconet, le 18 mars 1671. EVB, tome III, lettre n°535. ERP, tome III, lettre n°824.

Françoise Athénaïs, marquise de Montespan, est la dernière favorite connue par Patin. Il n'a pas le temps de connaître toute la durée de cette nouvelle passion amoureuse puisqu'il meurt en 1672, mais il en connaît néanmoins l'essentiel et notamment les frasques avec le marquis de Montespan. La très fière et majestueuse Madame de Montespan subjugué le roi par son esprit vif, plein de réparties mordantes et de saillies malicieuses. En bref, c'est le fameux esprit des Mortemart qui a séduit le roi. Néanmoins, la superbe Montespan, contrairement aux précédentes favorites, est mariée ! Son mari, peu fier de voir sa femme royalement amourachée, provoque plusieurs scandales, ce qui ne manque pas d'agacer Louis XIV. Patin écrit : « *Aujourd'hui au matin, M. de Montespan, gendre de M. le marquis de Mortemart, a été par le commandement du roi mené prisonnier dans le For-l'Évêque pour avoir désapprouvé le choix que le roi a fait de M. de Montausier pour être gouverneur de M. le Dauphin¹* ». Le roi s'arrange ainsi pour écarter à jamais ce mari trop gênant et incommode, d'autant plus que la marquise a déjà donné au roi deux enfants morts en bas âge. De cette union naîtront 8 enfants, dont six survivront et seront légitimés. Patin informe ses correspondants en 1670 que « *M^{me} de Montespan est accouchée d'un fils²* ». Il s'agit de la naissance du Duc du Maine, qui est le premier enfant de Louis XIV et de Mme de Montespan à avoir survécu, malgré sa santé fragile. Cette naissance pousse le roi à finir de ruiner le marquis de Montespan, en plus de l'avoir fait condamner : « *Le roi a envoyé au Châtelet un acte pour séparer de corps et de biens M. et M^{me} de Montespan, et alia multa de genere hoc dicuntur, quæ scribere non est animus³* ». Patin, par sa formule « *on dit beaucoup d'autres choses sur cette famille, qu'il n'y a pas de sens à écrire* », met un point d'honneur à souligner les scandales qui émaillent cette passion amoureuse. C'est aussi une manière de descendre en flammes les caprices de la favorite, auxquels le roi cède, notamment en lui faisant construire le somptueux Trianon de porcelaine terminé en 1670, dont l'aménagement avec le confort le plus luxueux est destiné à Madame de Montespan. Louis XIV, pour fuir les fastes de la Cour, et surtout pour y abriter ses amours avec Mme de Montespan, procède ainsi à des dépenses somptuaires qui ne trouvent pas un écho favorable chez Patin, champion du bien public. Notre bourgeois érudit surveille de très près les largesses du roi, qui comprennent aussi des mariages exogamiques à l'avantage du cercle très rapproché de la royale Montespan. Patin écrit : « *On parle à la cour d'un mariage de M^{lle} de Thianges, qui est encore fort jeune et nièce de M^{me} de Montespan, avec M. le duc de Nevers qui est neveu du jadis cardinal Mazarin⁴* ».

Patin, même s'il n'en fait pas mention dans ses lettres, a très bien pu côtoyer les deux premiers enfants de Louis XIV et de Mme de Montespan à avoir survécu. En effet, lors d'une banale consultation, qu'il n'a pas jugé bon de relater dans ses lettres, notre médecin parisien a pu se rendre dans la maison de la rue Vaugirard à Paris, où Mme Scarron gardait le comte de Vexin et le duc du Maine. Bien sûr, si tel est le cas, Patin n'a pu savoir qui ils étaient réellement, puisque le roi les avait éloignés secrètement de la Cour. Et ce n'est qu'en 1673, un an après la mort de Patin, que Louis XIV les installe officiellement dans un appartement à Versailles. De même que Patin ne saura pas que la marquise fut évincée par ses caprices et sa jalousie insupportables, qui entraînent finalement son déclin, au profit, justement, de la gouvernante de ses enfants. Madame Scarron, future Madame de Maintenon, sera la seule parmi les favorites à jouer un rôle politique auprès du roi, notamment dans les affaires religieuses. L'une des conséquences désastreuses de cette influence présumée sur le roi est la révocation de l'édit de Nantes par l'édit de Fontainebleau. Il est très probable, au vu des idées politiques de Patin, qu'il aurait très fermement condamné une telle ingérence dans les affaires du royaume. Il aurait de même vigoureusement attaqué la politique ignominieuse des dragonnades contre les protestants de France et les longues querelles théologiques que le roi ne pourra arrêter.

1 À André Falconet, le 28 septembre 1668. EVB, tome III, lettre n°479.

2 À André Falconet, le 8 avril 1670. EVB, tome III, lettre n°513.

3 À André Falconet, le 11 juillet 1670. EVB, tome III, lettre n°520. ERP, tome III, lettre n°811.

4 À André Falconet, le 15 décembre 1670. EVB, tome III, lettre n°531. ERP, tome III, lettre n°821.

La présence de l'armée royale aux portes des Provinces-Unies met la pression sur le parti des républicains de Jean de Witt. Patin écrit : « *Les Hollandais font ce qu'ils peuvent pour s'opposer à nos desseins. Nous les avons autrefois aidés dans leur révolte contre le roi d'Espagne, aujourd'hui ils s'entendent avec eux contre nous : voilà la politique de ces nouveaux républicains qui ne veulent pas se souvenir de leur obligation¹* ». L'éventuelle mainmise française sur la région pousse le grand pensionnaire de Hollande à renverser son système d'alliance, afin de rassurer l'opinion publique et pour conserver son autorité, déjà mise en danger lors du coup d'État avorté de juillet 1650, mené par Guillaume de Nassau et le parti monarchiste des orangistes. Les prétentions hégémoniques de Louis XIV font craindre à la Hollande une guerre imminente, la République se prépare donc à une future résistance face à une éventuelle attaque de la France : « *Pour la guerre, on la tient certaine si les Hollandais ne la préviennent par leur prudence républicaine²* ».

Louis XIV reste, en effet, piqué au vif d'avoir été stoppé dans ses conquêtes par la Triple-Alliance. C'est ce qui le pousse à commettre en 1672 l'une de ces plus grandes erreurs politiques, lorsqu'il se lance dans une entreprise guerrière contre la petite République des Provinces-Unies. La confédération républicaine est alors très chère à Patin pour plusieurs raisons, par son modèle politique imputable à la religion protestante calviniste, qui est aux fondements de la réussite de l'hégémonie économique de la République par le commerce, mais aussi, et surtout, pour sa tolérance. En effet, la Hollande ne pratique ni de propagande d'État, ni de censure de fer comme on peut en trouver en France, monarchie catholique et marquée par la Contre-Réforme. En 1652, Patin envoyait déjà son correspondant hollandais, Christiaen Utenbogard, pour la prospérité politique des Provinces-Unies. Dans cette lettre, intégralement rédigée en latin par peur d'être embastillé, Patin y a des mots très durs envers la monarchie française et l'État royal, dont le contexte politique est radicalement opposé aux Provinces-Unies calvinistes. L'attaque est si terrible que la missive est même antidatée par Patin, de même que par son correspondant ! : « *Ne vous étonnez pas si je ne vous ai pas écrit plus tôt ; presque rien à vous dire ne me venait à l'esprit, hormis nos misères et nos calamités publiques, qui ne vous concernaient en rien : que vous êtes donc heureux et fortunés, vous les Hollandais au cœur vigoureux, chez qui il n'y a ni tyrans, ni princes insensés, ni cardinaux, ni évêques, ni moines, ni fauteurs de guerres civiles et étrangères !³* ».

Les propos politiques de Patin sont clairs, il s'en prend directement à l'essence même de la monarchie et de son absolutisme mal assuré. On comprend mieux pourquoi il s'est autant mis en danger dans son entreprise de contrebande du livre. Ses pérégrinations aux Provinces-Unies ne servaient pas uniquement à rendre visite à son frère, mais bien à se rendre dans un centre important de propagande anti-française, où sont publiés des pamphlets audacieux et des libelles impertinents contre les dépravations de la cour de France et la vie privée du roi. C'est d'ailleurs l'un de ces factums sur l'adultère de Louis XIV qui mit au grand jour les activités de contre-propagande de Patin et de son fils, Charles. C'est aussi précisément parce que la Hollande est un centre important de contre-propagande, efficace et préjudiciable à la propagande d'État du Roi-Soleil, que la guerre est déclarée en 1672. Patin n'en connaît que les préparations, puisqu'il meurt peu avant la phase active des opérations militaires. Cette guerre fut l'un des grands tournants du règne, modifiant l'équilibre militaire et diplomatique de l'Europe, tout comme elle empêcha les efforts de transformation économique et sociale entrepris par Colbert de porter leurs fruits. Il est fortement probable que Patin l'aurait très fermement condamnée en la frappant d'anathème.

1 À André Falconet, le 7 juillet 1669. EVB, tome III, lettre n°492. ERP, tome III, lettre n°784.

2 À André Falconet, le 21 décembre 1671. EVB, tome III, lettre n°554. ERP, tome III, lettre n°833.

3 Archives de l'Institut d'Histoire de l'Académie russe des sciences à Saint-Pétersbourg, section de l'Europe occidentale, collection 9, carton 354, n°19. Missive jusqu'ici perdue au sein des archives russes, retrouvée au premier semestre 2016 par le Dr Stogova et publiée dans l'édition Capron.

Le goût du roi pour sa gloire personnelle et celle du royaume est désormais bien connu de Patin. Louis XIV fait contrepoids aux hostilités de ses principaux ministres, qui le mettent en garde sur ces volontés guerrières. Patin l'a également démontré dans ses lettres lors de la guerre de Dévolution. La guerre de Hollande n'est pas une exception, déjà fin 1671 elle paraît sous la plume de notre épistolier comme étant le fait du seul désir du roi, d'autant plus que : « *les Hollandais s'offrent de donner au roi toute la satisfaction qu'il voudra. C'est M. l'ambassadeur de Hollande qui me le dit hier lui-même. Il est fils de M. Hugo Grotius, qui me faisait l'honneur de m'aimer et qui mourut l'an 1645 à Rostock en revenant de Suède où il était ambassadeur de la reine Christine vers notre roi¹* ». Ainsi la guerre de Hollande est bien décidée et imposée par la seule volonté de Louis XIV, qui en porte essentiellement la responsabilité. Son désir de guerre est l'étonnante démonstration de sa volonté de puissance. Le roi prépare donc méthodiquement son entrée en guerre. Patin écrit : « *Le roi est tout à fait résolu à la guerre et il y a toute apparence que nous l'aurons ; mais où ? je ne sais, peut-être contre les Hollandais ou ceux de Cologne, apparemment contre tous deux. Quoi qu'il en soit, le roi a fait faire des magasins sur le Rhin, de blé, de vin, de poudre, etc. pour six mois, et 8 000 hommes²* ». Ce qui frappe sous la plume de Patin, ce sont les interrogations portant sur la cible militaire du roi, étant donné que la France n'est pas en guerre ouverte et qu'elle est en paix avec ses voisins septentrionaux. Néanmoins, la concentration de soldats dans le nord-est du royaume laisse peu de doute sur un futur engagement militaire comme le présente Patin : « *Depuis le 19^e de décembre que je vous écris, toutes les villes de Picardie et de Champagne sont extrêmement pleines de soldats qui ne sont bons qu'à la guerre, mais contre qui ? personne n'en sait rien. On dit que M. de Louvois est parti pour quelque affaire et qu'il est allé en Lorraine, dont on tire de différentes conjectures. Il vaut mieux n'en rien dire, le mois de mars viendra qu'on se mettra en campagne, et alors on verra l'effet³* ».

Les prédictions de Patin furent justes puisque c'est exactement en mars 1672 que la guerre commence suite à une agression délibérée d'un convoi de navires marchands hollandais par l'allié anglais, pressé de toucher ses subsides. C'est en mai que Louis XIV attaque par les terres en se portant sur le Rhin, épisode célèbre qui illustrera l'aisance des armées terrestres françaises et qui fut abondamment repris par la propagande royale en exaltant les faits d'armes du roi pour la postérité. Patin n'en saura rien puisqu'il meurt 8 jours après le début de la guerre, le 30 mars. Le dernier élément touchant à la guerre de Hollande relaté dans ses lettres est la visite d'un diplomate espagnol dont « *on ne sait ce qu'il cherchera encore à obtenir, mais il est ici fortement question de guerre contre les Hollandais⁴* ». Notre humaniste chrétien eut ainsi l'occasion de connaître la cible du roi, les Provinces-Unies, et certains pans de sa stratégie, notamment pour s'assurer de la neutralité des États allemands : « *M. le prince de Condé se dispose de partir bientôt pour commander une belle et grande armée en Allemagne* ». Dès le début du règne personnel Patin espérait pourtant que Louis XIV soit le roi de la Paix qui ramènerait la prospérité dans le royaume : « *Notre roi très-chrétien promet quantité de bienfaits à son peuple, celui que quantité de malheurs ont depuis longtemps ruiné et morfondu ; puissent les dieux l'aider à nous les procurer⁵* ». Nonobstant, Louis XIV n'est pas l'exception qui confirme la règle que formule Patin au sujet des appétits de gloire des gouvernants européens : « *Tout est incertain en l'état présent des affaires par toute l'Europe : rien pourtant ne me semble si fort à redouter que l'ambition de tous ces princes, avec leur haine mutuelle et leur rage de faire la guerre. Je ne m'étonne ni ne me soucie des comètes, ce sont des manifestations célestes qui terrifient le sot petit peuple, mais qui n'annoncent aucun malheur et ne nuisent à personne⁶* ».

1 À André Falconet, le 19 décembre 1671. EVB, tome III, lettre n°555. ERP, tome III, lettre n°834.

2 Références note 1.

3 À André Falconet, le 31 décembre 1671. EVB, tome III, lettre n°556. ERP, tome III, lettre n°835.

4 À Charles Spon, le 1er février 1672. BnF ms 9357, fol 376. Même référence pour la citation suivante.

5 À François Théveneau, le 21 juin 1661. BIUS ms 2007, fol 103.

6 À Sebastian Scheffer, le 4 décembre 1665. BIUS ms 2007, fol 199.

Dés la naissance de Louis Dieudonné et après une longue incertitude sur la succession de Louis XIII, notre bourgeois parisien, fatigué des guerres ininterrompues qui secouent le royaume, souhaite ardemment le retour de la paix : « *Pour notre bonheur et celui de toute la France, et Dieu veuille que ce soit aussi pour celui de toute la chrétienté, ce dimanche 5^e de septembre, un peu avant midi, notre reine très-chrétienne, épouse de Louis XIII, a accouché d'un fils (nous appelons dauphin le fils premier-né du roi de France, comme étant duc de Dauphiné), au très grand plaisir et sous les applaudissements de tous. Je souhaite que ce prince nouveau-né conterat caput serpentis¹, et rétablisse la paix dorée que voilà bannie depuis bien trop longtemps, pour notre immense malheur et celui de tous²* ». Patin savoure l'ère de paix entre les puissances européennes garantie selon lui par l'exercice personnel du pouvoir de Louis XIV. Ainsi, le règne personnel dégage une image rassurante de par sa gestion des affaires du royaume, qui conforte Patin dans l'idée d'une ère de paix durable : « *Notre roi très-chrétien promet quantité de bienfaits à son peuple, celui que quantité de malheurs ont depuis longtemps ruiné et morfondu ; puissent les dieux l'aider à nous les procurer³* ». Lors de la naissance du Grand Dauphin, cette ère de stabilité et de prospérité est pérennément assurée pour Patin par la descendance assurée du roi : « *D'ici là, que tout aille bien pour vous, tout comme pour notre roi très-chrétien, Louis le XIV^e, et pour son fils premier né, jeune prince des Dauphinois, Monsieur le Dauphin en français, et toute la famille royale ; lui qui entretient et défend une forte et solide paix en Europe⁴* ».

Cependant Louis XIV fut en réalité un roi de guerre à la recherche de grandes actions militaires lui prodiguant l'aura exceptionnelle de la gloire qu'il désirait ardemment. Dans ce sens, le roi déclare la guerre à la Hollande. Patin grand admirateur des Provinces-Unies et bon ami de plusieurs Hollandais n'en saura jamais rien. Il ne connaîtra pas non plus le nouveau cycle de guerres interminables que le Roi-Soleil initie, les autres souverains européens étant semblablement orgueilleux et jaloux de leur propre gloire. C'est une situation géopolitique pour laquelle Patin aurait recommandé « *l'intervention et la médiation d'excellents princes⁵* » pour qu'à l'avenir « *de si grands ennemis mettront de côté leur violence et se réconcilieront⁶* ». Sur le plan intérieur Patin n'aura pas non plus connaissance de la nouvelle rupture budgétaire provoquée par la guerre, qui ne manque pas de replonger le royaume dans le cycle infernal des finances de guerre et de le remettre sous la coupe des puissances d'argent avec leurs ordres de riches bailleurs de fonds. Ainsi Patin ne connaîtra pas les malheurs de la guerre de la deuxième partie du règne personnel qui l'aurait très certainement fait changer d'avis sur Louis XIV. Il ne saura rien de la souffrance du peuple qui doit subir la cruelle famine de 1693 et le grand hiver meurtrier de 1709. Néanmoins, c'est surtout la persécution des protestants avec les dragonnades et la révocation de l'édit de Nantes qui l'aurait très certainement placé dans l'opposition au Roi-Soleil, de même que la répression du jansénisme. Une seconde partie du règne aux antipodes de la première qui aurait indubitablement fait rappeler à Patin « *le tempétueux règne de Louis XIII⁷* » qu'il a vécu de bout en bout contrairement à celui de Louis XIV, dont il n'a connu que les plus belles années. Les idées politiques de Patin se sont exprimées dans leur pleine maturité lors de l'âge baroque, de la parenthèse enchantée du royaume, lorsque le roi a hérité de la brillante équipe de Mazarin. Louis XIV semble avoir réalisé la construction de l'État moderne dans la durée, aidé de sa forte personnalité et de ses Le Tellier, Colbert, Fouquet, Lionne, Turenne, Condé. Une fois cette brillante génération disparue, dont fait partie Patin, le désenchantement s'est affirmé lentement, mais sûrement car la grandeur du roi fut construite par le génie de ceux qui l'ont entouré et servi.

1 « *écrase la tête du serpent* ». Extrait du *Salve, horologium* de l'office de la Conception de la sainte Vierge.

2 À Johann Caspar Bauhin, le 9 septembre 1638. Universitätsbibliothek Basel, Frey-Gryn, ms 2, fol 64.

3 À François Théveneau, le 21 juin 1661. BIUS ms 2007, fol 103.

4 À Reiner von Neuhaus, le 4 juillet 1663. BIUS ms 2007, fol 151.

5 À Johann Caspar Fausius, le 26 mai 1665. BIUS ms 2007, fol 189.

6 Références note 5.

7 À André Falconet, le 16 septembre 1667. EVB, tome III, lettre n°462. ERP, tome III, lettre n°760.

En réalité, la réussite indiscutable du printemps du règne personnel ne saurait dissimuler les faiblesses de la fragile grandeur de l'hiver du règne, soumis à une multitude de défis. La puissante bureaucratie royale accréditant l'absolutisme n'est que le paravent d'une impuissance structurelle faite de compromis et d'un jeu d'équilibriste entre les rivalités et les clientèles particulières des ministres. Après la destitution de Fouquet, Patin manifestait pourtant l'espoir que l'action politique de Colbert puisse ouvrir une nouvelle ère en contrastant avec les gouvernements successifs des cardinaux-ministres : « *nous souhaitons que les choses aillent mieux sous le ministère très modéré de M. Colbert, avec plus de douceur et de souplesse*¹ ». Néanmoins, les réformes colbertiennes ont davantage singularisé la monarchie en la rendant plus administrative et fiscale par la maxime de l'ordre et de l'unité. Sur le plan extérieur, les désillusions de la stratégie des Réunions de la diplomatie royale font l'unanimité de l'Europe contre la France qui replonge le royaume dans le même « *tumulte des guerres qui ont si misérablement secoué notre France sous les gouvernements de nos deux empourprés, Richelieu et Mazarin* ». Cette réalité du pouvoir, Patin ne l'a pas connue, ni l'hécatombe qui frappe la descendance du roi obligeant Louis XIV à transmettre le pouvoir à un enfant de 5 ans en ouvrant de facto une nouvelle période de régence après la disparition du vieux roi. Toutefois Patin fut témoin de l'enfermement du roi dans les fastes de l'étiquette de sa prison dorée versaillaise. Pourtant Louis XIV, en abandonnant Paris et en coupant la royauté de ses racines et de son peuple, a réussi à maintenir l'apparence de sa toute-puissance grâce à son tempérament. Mais rien n'indique qu'une telle personnalité se manifesterait héréditairement. Or, sans elle, la toute-puissance du système politique de 1661 n'est qu'un mythe, qui ne peut résister à la réalité du pouvoir, aux forces profondes indociles temporairement muselées et dominées qui contrôlèrent la monarchie avant le règne personnel du Roi-Soleil.



1 À Johann Caspar Fausius, le 26 mai 1665. BIUS ms 2007, fol 189. Références identiques pour la citation suivante.

Chapitre V

Deux cibles: la superstition et la crédulité



La religion de Patin

Il est extrêmement difficile de sonder les consciences même à partir d'une correspondance privée. Mais tentons au moins de cerner la foi de Patin.

Ce qui est sûr c'est que Patin est né catholique et il a été inhumé comme catholique. Comme tout professeur à l'Université de Paris c'est un clerc. Il est également certain qu'il est un chrétien sincère. Ses liens avec le libertinage érudit, son intérêt pour la philosophie de Gassendi ne l'ont pas conduit au scepticisme. Et son attachement à l'humanisme chrétien du XVI^e siècle est manifeste. On a essayé de montrer qu'il fonde ses jugements et sa pensée politiques sur une morale chrétienne. Ses attaques incessantes contre la papauté, les Jésuites et certains ecclésiastiques n'aboutissent pas chez lui à une remise en cause de la religion en tant que telle. Érasme, avant lui, avait attaqué l'Institution ecclésiastique tout en rompant avec Luther. Le vif intérêt de Patin pour les travaux du XVI^e siècle et de son temps concernant une restitution correcte des Écritures Saintes, tant pour la forme que pour le fond, rappelle le courant évangélique de l'humanisme français illustré par Lefèvre d'Étaples et Marguerite d'Angoulême.

L'esprit critique de Patin, sa prise de distance d'avec un catholicisme tridentin à la pompe romaine ne sont pas les preuves d'un choix protestant. Chez Patin ils peuvent relever de l'influence du libertinage érudit. Et, après tout, les Jansénistes, dont certains prélats, ont pu être accusés d'être bien proches du calvinisme. Il n'en reste pas moins qu'ils n'ont pas choisi ses rangs. Le drame, en quelque sorte, de Patin est de vivre le Siècle des Saints. Son temps est celui des dévots de la Compagnie du Saint Sacrement, si influents à Paris, et dans les milieux mêmes fréquentés par Patin. Ce n'est donc que dans une correspondance privée mêlée de passages en latin et d'expressions caustiques, qu'il peut dénoncer, et seulement pour ses amis sûrs, la superstition et la bigoterie. Il écrit : « *Nous sommes en un siècle fort superstitieux et tout plein de forfanteries¹* ». Il s'exprime ainsi à propos de la pièce de Tartuffe qu'il a appréciée : « *On parle fort ici de la nouvelle comédie de M. Molière, Du Bigot, faux dévot, ou Tartuffe. Peut-être qu'à la fin elle sera imprimée afin que ceux qui ne vont point au Palais-Royal la puissent voir en quelque façon chez eux. J'apprends qu'il y a là de bons mots et que l'hypocrisie de tant de fourbes y est bien réfutée²* ».

À propos d'une affaire de possession satanique, il dénonce en 1643 la responsabilité ecclésiastique. Et il a un jugement très sûr, de source médicale, sur ces cas : « *En toutes les possessions modernes, il n'y a jamais que des femmes ou filles, des bigotes ou des religieuses, et des prêtres ou des moines après ; de sorte que ce n'est point tant un diable d'enfer qu'un diable de chair, que le saint et sacré célibat a engendré. C'est plutôt une métromanie ou hystéromanie qu'une vraie démonomanie. On ne parlait pas autrefois de cette diablerie, ç'ont été les moines qui l'ont mise en crédit depuis cent ans ou environ afin de faire valoir leur eau bénite, laquelle autrement aurait pu s'éventer par les écrits de Luther et de Calvin³* ». Patin prend acte cependant de la prudence du pape Urbain VIII dans l'affaire de la démonomanie de Loudun. Il constate qu'il « *est un fin et rusé politique* » et qu'il y a « *tant apporté de précaution et tant de règles que, si le diable d'enfer a peur de ses exorcismes et de son eau bénite, ce diable supposé n'a pas moins peur du barisiel et du bourreau de Rome⁴* ».

1 À Charles Spon, le 16 novembre 1643. BnF ms 9357, fol 9-10. ERP, tome I, lettre n° 171.

2 À Charles Spon, le 22 février 1669. BnF ms 9357, fol 372.

3 Références note 1.

4 Références note 1.

Patin dénonce aussi « les momeries » associées au culte des reliques : « *« Les augustins ont ici fait force momeries à la mode des moines, ut imperitorum oculis tenebras offundant¹, pour relever la tête d'un certain saint prétendu de leur ordre, canonisé depuis peu, frère Thomas de Villanova, archevêque de Tolède. On a vu ici leur père général en procession solennelle, qui était venu de Rome²»*. Patin rejette le faste et l'ostentation des cérémonies d'obsèques. À propos d'une de ses malades malheureusement décédée, il écrit : « *Enfin, elle mourut sur le soir, fut enterrée en l'église dudit lieu le lendemain avec beaucoup de cérémonies,[...] fort inutiles et superflues, qui peut-être concernent plutôt la mort elle-même que sa victime³»*.

L'hispanophobie de Patin a, entre autre, une cause religieuse. Il voit dans les Espagnols un peuple fanatisé et à l'affût des miracles. Il s'exprime ainsi à propos de la mort d'Olivarès : « *Les Espagnols font courir le bruit que le jour de sa mort il arriva le plus grand orage qui se vît jamais, et même qu'une petite rivière se déborda si furieusement qu'elle pensa noyer tout Madrid. Je laisse tous ces prodiges qu'on dit arriver à la mort des grands à Tite-Live et à quelques autres anciens historiens, et à la superstition des Espagnols⁴»*. On a déjà signalé que, se référant à l'Histoire de France, Patin condamne formellement la Ligue : « *les ligueurs qui étaient devenus furieux, enivrés par le poison et l'ardeur d'une religion sanguinaire, à quoi ils étaient portés par l'ambition du pape et les pistoles d'Espagne, double raison pour laquelle tant de sots furent misérablement trompés⁵»*.

Toutes ces prises de position de Patin n'en font pas un calviniste. Donc cherchons d'autres sources qui permettraient de poser la question d'une conversion intime, de conscience et de cœur, au protestantisme. Remarquons d'emblée que, dans l'hypothèse d'un choix de confession calviniste, les charges officielles de Patin, sa volonté de réussite sociale rendaient très problématique une conversion publique. Il a vécu certes le temps de l'application de l'Édit de Nantes. Mais c'est aussi le temps du roi Louis XIII qui n'appréciait pas les Réformés. C'est la période où, particulièrement à la Cour, les pressions s'exercent pour la conversion au catholicisme de titulaires de hautes fonctions. Et il est clair qu'une carrière réussie, menant au sommet de l'État, doit s'acheter par une conversion. Ce fut le cas par exemple pour Renaudot. Patin ne se situe certes pas à ce niveau. Il n'en reste pas moins que ses relations avec la robe parlementaire parisienne auraient pu être compromises. Patin est forcément au courant de la difficulté d'établissement des Chambres mi-parties. Rappelons que le président Lamoignon avait interdit, en vain, que l'on rejouât à nouveau la pièce de théâtre Tartuffe. Ce n'était certes pas une profession de foi protestante. Mais la seule dénonciation des dévots paraissait choquante à Lamoignon qui, selon Patin, s'exprima en ces termes : « *ce n'était pas au théâtre à se mêler de prêcher l'Évangile⁶»*.

1 « pour mettre un voile de ténèbres sur les yeux des ignorants ». Valère Maxime, *Paroles et faits mémorables*, livre VII, chapitre 3, § 9. Valère est un historien moraliste romain, contemporain de l'Empereur Tibère.

2 À Claude Belin le Jeune, le 9 juin 1659. BnF ms 9358, fol 174. ERP, tome I, lettre n°142.

3 « qui peut-être concernent plutôt la mort elle-même que sa victime » est en latin dans la missive du 26 juillet 1650 envoyée à Spon : « *ut pote quæ potius ad mortem quam ad rem pertineant* ». BnF ms 9357, fol 104. ERP, tome II, lettre n°232.

4 À Charles Spon, le 24 octobre 1645. EVB, tome I, lettre n°7. ERP, tome I, lettre n°188.

5 « *enivrés par le poison et l'ardeur d'une religion sanguinaire* » est écrit en latin dans le billet de Patin du 30 mai 1670 pour Falconet : « *inebriati poculo et zelo cruentæ religionis* ». Ainsi que, « *double raison pour laquelle tant de sots furent misérablement trompés* » : « *a qua duplici causa tam multi fatui fuerunt misere decepti* ». EVB, tome III, lettre n°518. ERP, tome III, lettre n°809.

6 À Charles Spon, le 22 février 1669. BnF ms 9357, fol 372.

Patin a connu aussi le passage étatique, dès la décennie 1650, à des mesures restrictives pour les huguenots. Et Patin est extrêmement prudent. Dans son testament moral et intellectuel qu'il rédige pour son fils aîné, Robert, il s'exprime ainsi : « *Si dans l'exercice externe de la religion, quelque chose vous déplaît, n'en dites mot, cachez votre maltalent et n'en parlez point. Croyez-en ce que vous devez et laissez là le reste sans causer aucun scandale*¹ ».

Abordons d'abord les aspects non théologiques qui permettent, pour le moment, d'employer le terme de proximité par rapport au camp calviniste. De nombreux amis de Patin, dont les plus chers, sont protestants. Il admire les Provinces-Unies : « *mais qui dit Hollandais dit glorieux, et puis ils sont huguenots et républicains. Ils ont réussi en leur révolte contre le roi d'Espagne*² ». On a déjà signalé l'intérêt de Patin pour les penseurs politiques protestants, sans cependant que cet intérêt le conduise à adhérer aux théories des Monarchomaques huguenots. Il ne fait pas non plus du droit naturel, affirmé par son ami Grotius, le principe de ses critères politiques. Plus globalement, Patin estime les pays où l'Église catholique ne limite pas les recherches et le progrès scientifique. Lorsqu'il se réfère à l'Histoire du XVI^e siècle il ne dénonce pas les violences commises par les Protestants pour la victoire de leur cause. C'est le catholicisme qui a été une religion sanguinaire !³

À l'inverse notons que la culture antique de Patin n'est évidemment pas un critère de calvinisme. Lorsqu'il informe son correspondant de la conversion au catholicisme d'ex-protestants, ce n'est pas le changement de religion qu'il dénonce mais une adhésion motivée par des intérêts matériels. À propos de la conversion de Christine de Suède il développe plutôt sur l'instabilité psychologique de la Reine et l'exploitation pontificale de cette conversion : « *Le pape fait un carrousel à Rome qui coûtera près d'un million pour y recevoir la défunte reine de Suède ; je dis défunte car elle n'est plus reine et ne le sera jamais. Cette pauvre princesse pèlerine, elle pérégrine en effet vraiment de corps et d'âme, a fait son abjuration à Innsbruck où elle a embrassé la religion catholique, et s'en va faire à Rome une nouvelle profession par une plus ample et plus authentique déclaration avec beaucoup de cérémonies et de solennités*⁴ ».

Remarquons aussi que nous n'avons pas la preuve que Charles, le frère de Guy, installé aux Provinces-Unies, se soit converti au calvinisme. Si c'est néanmoins le cas cela aurait pu influencer notre bourgeois érudit, étant donné les bonnes relations entre les deux frères. Quand Patin fait l'éloge de Calvin dans cette citation, il prend acte de l'homme cultivé qu'était Calvin, de sa réputation en Europe, mais aucune mention n'est faite de la fondation théologique du Calvinisme, encore moins de son mérite : « *M. Morus, ministre de Middelbourg, a fait une déclamation latine en l'honneur de Calvin, intitulée Calvinus. J'aime fort l'objet de la harangue, et son auteur aussi. Je vous prie de m'en faire recouvrer un s'il y a moyen, j'en paierai tout ce qu'il vous plaira. Depuis l'an 1618 que je lus l'éloge de Calvin, fait par Papire Masson, j'ai toujours admiré l'esprit de ce personnage qui, merveilleusement en quelque sorte, s'est fait admirer par tout le monde, par son bel esprit et par le crédit qu'il s'est acquis en l'Europe. Je ne regarde pas à ce qu'en disent les moines, genre d'hommes qui est ennemi de tous les gens de bien*⁵ ».

1 ÖNB, cod. palat. 7071.

2 À André Falconet, le 23 juillet 1671. EVB, tome II, lettre n°537. ERP, tome III, lettre n°826.

3 « *Les ligueurs qui étaient devenus furieux, enivrés par le poison et l'ardeur d'une religion sanguinaire, à quoi ils étaient portés par l'ambition du pape et les pistoles d'Espagne* ». *« *enivrés par le poison et l'ardeur d'une religion sanguinaire* » est en latin dans la missive du 30 mai 1670 envoyée à Falconet : « *inebriati poculo et zelo cruentæ religionis* ». EVB, tome III, lettre n°518. ERP, tome III, lettre n°809.

4 « *elle pérégrine en effet vraiment de corps et d'âme* » est écrit en latin dans le billet du 24 décembre 1655 envoyé à Spon : « *vere enim peregrinatur corpore et anima* ». ERP, tome II, lettre n°284.

5 « *genre d'hommes qui est ennemi de tous les gens de bien* » et « *merveilleusement en quelque sorte* » sont écrit en latin dans le billet du 3 mai 1650 à Spon. « *miro quodam modo* » / « *hominum genus bonis omnibus inimicum* ». BnF ms 9357, fol 87-91.

Patin ne croit pas dans le purgatoire. Mais dans la citation suivante on constate qu'il ne croit pas non plus au Diable à la différence des calvinistes : « *Luther et Calvin ont ôté le purgatoire ; s'ils pouvaient aussi bien nous ôter l'enfer, nous serions comme rats en paille. Le diable serait mort cette fois-là, et nous n'aurions plus qu'à nous réjouir et à nous gaudir, sans plus avoir aucune crainte de cette vilaine bête métaphysique, cornue et fort affreuse à ce que nous disent les moines, gens de bien et gens d'honneur à ce qu'ils disent, mais qui pratiquent fort bien à leur profit ce beau vers de Lucrèce : Qui faciunt animos humiles formidine divum, etc¹* ».

« *L'ignorance des causes contraint à imputer toutes choses à l'autorité des dieux et à leur concéder la toute-puissance²* ». Patin dans une autre lettre à Spon « arrange » quelque peu les vers de Lucrèce : « *Par ignorance des véritables causes, la masse ignorante se fabrique de tels miracles³* ». La mention de cette citation de Lucrèce par Patin prouve-t-elle l'adhésion de ce dernier à l'épicurisme atomiste et matérialiste de Lucrèce ? Nous voyons seulement qu'elle est sous la plume du chrétien, Patin, une arme contre la superstition. Le libertinage érudit est également pour Patin une arme contre tout ce qui induit une croyance irrationnelle. Il se place ainsi dans la droite ligne de la philosophie critique que Naudé a tracé contre l'arsenal de la superstition, savamment utilisé par l'Église pour affermir son autorité sur la société : « *Je suis fort de l'avis de feu M. Naudé qui disait qu'il y avait quatre choses dont il fallait se garder afin de n'être point trompé, savoir de prophéties, de miracles, de révélations et d'apparitions. Mundus omnis exercet histrioniam, toute la terre est pleine de gens qui se mêlent d'être devins et qui font les politiques spéculatifs sans savoir eux-mêmes ce qu'ils seront demain⁴* ».

Abordons maintenant des indices beaucoup plus solides de l'adhésion de Patin au calvinisme. Il y a d'abord le rôle des œuvres dans le salut : « *On dit que le cardinal Mazarin se porte un peu mieux. S'il guérit, n'est-ce point une marque certaine que Dieu l'aime ? J'ai autrefois oui dire au sermon, à un certain P. Binet, que la porte du paradis était dorée et que les riches ne devaient point désespérer de leur salut. Je le crois ainsi : parce qu'ils ont de l'argent, tout leur est promis ou permis ; du moins, bien des gens que vous connaissez se servent de ce leurre pour tirer finement de l'argent de ceux qui les croient et ne sont point chiches de promettre le paradis dont ils n'ont pas la clef⁵* ». Le mot leurre figure incontestablement dans le passage. Bref, l'Église, selon Patin, promettrait le Paradis aux riches qui ont les moyens de financer des bonnes œuvres. Mais l'Église n'a pas les clefs du Paradis !

Patin ne croit pas dans l'efficacité des Indulgences. Il n'utilise pas non plus un chapelet pour prier : « *M. d'Ocquerre Potier, ce jeune conseiller de la Cour que vous vîtes à Lyon l'an passé, est ici de retour [...] Il me dit qu'il ne m'avait apporté ni chapelet, ni indulgence et qu'il croyait que je ne m'amusais point à cela ; je lui dis qu'il avait fort bien fait, que je ne me servais point de l'un et que je ne croyais point du tout en l'autre⁶* ». Mais dans la citation suivante Patin, à propos du calvinisme, porte un jugement certes laudatif mais aussi teinté d'ironie. Et il cible surtout la superstition catholique et les ecclésiastiques : « *une religion fort commode, qu'on n'y allait point à confesse, qu'il n'y avait point de purgatoire, de prêtres et de moines, grands coupeurs de bourse in nomine Domini, ni de pape, ni de chapelets, ni de grains bénits et autres telles bagatelles⁷* ».

1 « *Qui soumettent les esprits à la terreur des dieux, etc* ». Lucrèce, *La Nature des choses*, livre VI, vers 51. À Charles Spon, le 3 octobre 1656. ERP, tome II, lettres n°288-9.

2 Lucrèce, *La Nature des choses*, livre VI, vers 53-54.

3 À Charles Spon, le 1er août 1656. BnF ms 9357, fol 212-213. ERP, tome II, lettre n°287.

4 À Charles Spon, le 28 octobre 1663. ERP, tome II, lettre n°353.

5 À André Falconet, le 27 juillet 1660. EVB, tome II, lettre n°191. ERP, tome III, lettre n°524.

6 À André Falconet, le 3 novembre 1651. EVB, tome I, lettre n°114. ERP, tome II, lettre n°401.

7 À André Falconet, le 19 décembre 1671. EVB, tome III, lettre n°555. ERP, tome III, lettre n°834.

Nous n'avons trouvé aucune citation prouvant l'adhésion tangible de Patin au principe calviniste de la prédestination. Notre épistolier n'écrit pas noir sur blanc des preuves directes, mais il nous laisse plusieurs indices prouvant sa sympathie, sinon son appartenance, à un courant de la religion réformée, dont la prédestination n'est pas absente. Patin connaît l'une des œuvres de Friedrich Spanheim l'Ancien, puisqu'il recommande la lecture de son histoire de la guerre de Trente-Ans à son ami Claude Belin Le Jeune, médecin catholique responsable de l'Hôtel-Dieu de Troyes : « *Mandez-moi si vous désirez que je vous envoie un Soldat suédois, qui nous est venu de Genève¹* ». Spanheim est un théologien calviniste allemand principalement connu pour sa défense rigoureuse de la prédestination contre Moïse Amyraut, l'un des plus influents théologiens calvinistes français du XVII^e siècle.

Ainsi, on peut raisonnablement penser que Patin s'intéresse de très près aux débats théologiques et aux controverses de la religion protestante. D'autant plus qu'il suit avec un intérêt particulier les sermons d'Amyraut : « *Le vieux bonhomme M. Du Moulin, ministre de Sedan, a depuis peu et tout fraîchement fait imprimer une nouvelle décade de sermons que l'on attend ici ; et M. Amyraut, ministre à Saumur, a fait une Morale que nous attendons aussi. Ce sont deux écrivains que j'aime et dont je fais état. J'ai autrefois appris quelque chose dans la lecture de leurs ouvrages. Je mettrais volontiers ces deux hommes inter reliquias aurei sæculi, ou plutôt qui ont mérité un meilleur siècle, car le nôtre est abominable²* ».

Il faut lire la correspondance de Patin à son ami Charles Spon, protestant calviniste et médecin lyonnais, pour comprendre que l'attrait de Patin pour les sermons d'Amyraut n'est pas qu'une simple curiosité intellectuelle. Notre médecin parisien connaît les publications d'Amyraut pour les avoir lus très rapidement, prouvant son intérêt pour ces réflexions théologiques, mais surtout il tient Amyraut pour l'un de ses amis ! : « *J'ai vu et lu avec plaisir le livre que vous me dites de M. Amyraut intitulé Apologie pour ceux de la Religion par M. Moïse Amyraut, etc. Dès qu'il fut publié, je le parcourus en quelques soirées. Il y a là-dedans de fort bonnes choses. Je fais grand état de cet auteur et même, il est de mes amis. Quand mon fils aîné passa par Saumur l'été passé, en un petit voyage qu'il fit en Bretagne, il fut saluer de ma part M. Amyraut qui lui fit grand accueil et le reçut avec grande démonstration d'amitié. C'est un excellent homme qui écrit facilement et raisonne bien³* ».

Patin reconnaît les qualités d'Amyraut, « *excellent homme qui écrit facilement et raisonne bien* » et démontre qu'il adhère à l'humanisme réformé de l'école de Saumur, dont Amyraut est la figure de proue et le représentant typique. Il s'agit d'un humanisme prônant la modération, une grande aptitude à la tolérance. La doctrine de l'école de Saumur s'est ainsi exprimée et diffusée dans le domaine théologique et celui de la réflexion politique, d'où le fait que pour Patin, Amyraut, par ses réflexions, « *travaille tous les jours pour le bien public et pour l'instruction de la postérité* » : « *Ce 21^e de juillet. J'ai aujourd'hui rencontré le fils du lieutenant général de Sedan, lequel m'a dit que l'on imprime à Genève les thèses de MM. Du Moulin, Rambour et du Tilloy, et que l'on en fera un tome qui sera intitulé Theses Sedanenses, comme l'on a fait par ci-devant à Saumur de celles de MM. de La Place, Amyraut et autres, lesquelles j'ai céans et qui me semblent fort bonnes. Ces deux ministres de Saumur me semblent avoir été de fort savants hommes en leur profession. Je sais bien que M. Amyraut est encore en vie, et qu'il travaille tous les jours pour le bien public et pour l'instruction de la postérité⁴* ».

1 *Le Soldat suédois ou Histoire de ce qui s'est passé en Allemagne depuis l'entrée du roi de Suède en l'année 1630 jusques après sa mort*, Genève, imprimé chez Pierre Albert, 1633. À Claude Belin Le Jeune, le 20 mars 1633.

2 À Charles Spon, le 2 août 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 42-43.

3 À Charles Spon, le 21 janvier 1656. ERP, tome II, lettre n°264. L'édition du XIX^e siècle suggère la date du 11 janvier 1656, ce qui est impossible suivant les nouvelles écrites par Patin. L'édition Capron rétablit la bonne date.

4 À Charles Spon, le 26 juillet 1658. BnF ms 9357, fol 314-315. ERP, tome II, lettre n°333.

La religion protestante occupe une place non négligeable dans la culture et les idées politiques de Patin, notamment par ses lectures des principales thèses de plusieurs théologiens tels que Rambour et du Tilloy. Pourtant c'est bien l'académicien de Saumur qui retient le plus son attention. Il est vrai que l'œuvre d'Amyraut est très vaste et hétéroclite, abordant la théologie, mais aussi la morale, l'exégèse, et même la polémique. Ainsi, l'intérêt de Patin pour Amyraut, dont il était l'ami, s'expliquerait par son adhésion à l'humanisme réformé protestant plutôt que par une entrée réelle dans la foi protestante. Néanmoins, même s'il est vrai que l'humanisme de Saumur a indéniablement séduit Patin, humaniste chrétien, les réflexions théologiques d'Amyraut ne l'ont pas laissé indifférent. En effet, Patin assiste non seulement à l'un des prêches du théologien, mais loue aussi les vertus de ce « *fort savant homme* », dont l'un des ouvrages majeurs allait paraître : « *M. Amyraut, ministre de Saumur, est ici depuis quelque temps. Il prêcha dimanche dernier à Charenton avec applaudissement et satisfaction de ceux qui l'ouïrent. Vous savez que c'est un fort savant homme et qu'il a beaucoup écrit. Il fait une Morale chrétienne dont nous avons déjà quatre parties, sans ce qui viendra ci-après car j'apprends qu'il a une santé fort robuste. Il me semble qu'il y a peu d'auteurs qui écrivent mieux que lui, ni plus facilement*¹ ».

Amyraut est un auteur prolifique. La « *Morale chrétienne* » que mentionne ici Patin est l'une de ces publications majeures avec son « *Traité des religions contre ceux qui les estiment indifférentes* », l'« *Apologie pour ceux de la Religion* » destinée à justifier le comportement politique des réformés français, en démontrant leur attachement à la Res publica et leur reconnaissance de l'autorité du roi. À ces deux ouvrages, il faut ajouter « *Du gouvernement de l'Église contre ceux qui veulent abolir l'usage et l'autorité des synodes* » dont le but est de louer le régime presbytérien, « *Vie de François de La Noue depuis le commencement des troubles religieux en 1560 jusqu'à sa mort* » et « *Brief Traité de la prédestination et de ses principales dépendances* ». Nous sommes certain que Patin a lu la « *Morale chrétienne* ». Par son attachement sincère aux réflexions d'Amyraut et par sa plume louangeuse, on peut raisonnablement supposer que Patin a pu lire l'ensemble des œuvres du théologien protestant, dont celui portant sur la prédestination. Une autre preuve vient souligner notre propos, puisque tous les ouvrages d'Amyraut furent édités du vivant de Patin, qui a donc pu suivre les publications. Lorsqu'il commente la disparition d'Amyraut, notre épistolier exprime de profonds regrets, renouvelant ipso facto sa profonde estime : « *Il y a longtemps que je sais bien la mort du pauvre M. Amyraut de Saumur. C'est grand dommage, c'était un excellent personnage*² ».

Patin est en rapport avec deux théologiens représentant deux grands courants majeurs du protestantisme. Ces courants théologique sont représentés par Amyraut et par Du Moulin, que Patin a connu personnellement, pour l'avoir rencontré en personne : « *La semaine passée, j'eus le bonheur de consulter ici pour votre ancien ministre, et presque le pape de toute la Réforme, M. Du Moulin. Je fus tout réjoui de voir ce bonhomme encore gai en son âge. Ce fut M. Guénault le jeune qui m'y mena. Il est fort âgé, sed cruda viro viridisque senectus*³. *On imprime ici sa Physique, qui est toute nouvelle, sa Morale, qui est toute autre que celle qui est imprimée, et sa Logique, qui est corrigée. Quand ces trois livres seront imprimés en français, on les imprimera en latin*⁴ ». C'est par ses activités professionnelles que notre médecin parisien rencontre Du Moulin. Patin fait sa connaissance par l'intermédiaire de son ami Pierre Guénault, proche parent de François Guénault protestant huguenot converti au catholicisme et premier médecin de la reine Marie-Thérèse d'Autriche. Le fait que notre bourgeois érudit soit en contact avec l'un des théologiens détenant un rôle de premier plan dans l'Église n'est pas sans incidence sur ses convictions politico-religieuses.

1 À Charles Spon, le 25 octobre 1658. EVB, tome I, lettre n°123. ERP, tome III, lettre n°449. L'édition Capron suggère Spon comme destinataire à la place de Falconet, ce qui est plus probable au vu des propos tenus par Patin.

2 À Charles Spon, le 22 février 1664. BnF ms 9358, fol 217. ERP, tome II, lettre n°355.

3 « mais de la vive et verte vieillesse d'un homme ». Patin s'inspire de l'*Énéide* de Virgile, chant VI, vers 304.

4 À Charles Spon, le 16 novembre 1643. BnF ms 9357, fol 9-10. ERP, tome I, lettre n°171.

Pierre Du Moulin est un érudit et un orateur brillant. Il est notamment connu dans l'histoire du protestantisme pour être le premier pasteur du temple de Charenton et l'aumônier de Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, fidèle huguenote pour avoir tenté d'enraciner les cultes de la religion réformée au sein de la vie de Cour, notamment au Louvre et à Fontainebleau. Patin a parfaitement conscience que Du Moulin tient une place névralgique au sein de la théologie protestante, d'où le fait qu'il le surnomme « *le pape de toute la Réforme* ». De même il connaît Du Moulin comme un auteur prolifique, grâce à ses activités d'imprimeur.

Certes Patin a connaissance des œuvres du pasteur de l'Église française de Londres¹, mais il ne s'est pas contenté d'en rester qu'à la première de couverture, puisqu'il les a lues ! C'est lorsqu'il relate à Spon sa dernière conversation avec Du Moulin que Patin nous en apporte la preuve : « *M. Du Moulin s'en est retourné, laborabat ab atra bile, et intemperie calida sicca viscerum*². Je vous maintiens et vous assure qu'il est très faux qu'il ait été malade d'imagination ; je l'ai trouvé très sage et très posé, et ai eu grande consolation de le voir en ce grand âge. C'est un mal qu'on lui impose et suppose, à cause de sa vieillesse. Je lui ai trouvé l'esprit aussi réglé et aussi présent, la mémoire aussi ferme et assurée qu'il puisse jamais avoir eue, et sur une grande diversité de matières dont je pris grand plaisir de l'entretenir ; aussi fut-il bien aise de voir que je savais beaucoup de ses nouvelles. Il est retourné à Sedan. S'il avait le corps aussi frais et bien tempéré que je trouve son esprit, il pourrait y vivre longtemps, mais il faut dire en ce cas avec Horace *Vitæ summa brevis, spem nos vetat inchoare longam*³, parce qu'il est bien sec et bien cassé. Pour ses œuvres, dont il n'y a encore rien de commencé, reposez-vous en sur moi, *nihil quidquam ex iis prætermittam quæ sunt officii erga te mei*⁴ ».

Patin a donc pu débattre d'« *une grande diversité de matières* » avec Du Moulin. C'est une discussion d'une grande érudition au vu de la grande culture des deux hommes, dont Patin eut un « *grand plaisir* ». Notre humaniste chrétien nous apporte surtout un élément essentiel à notre démonstration pour tenter de cerner sa religion. En effet, Patin est fier d'avouer à Spon que Du Moulin fut agréablement surpris qu'il sache « *beaucoup de ses nouvelles* ». Ces œuvres sont des ouvrages de piété et on connaît l'intérêt de Patin pour la théologie protestante. Il n'est donc pas improbable qu'ils aient tout deux discuté sur des sujets touchant aux principes même du calvinisme, dont la réfutation de la présence corporelle du Christ lors des cérémonies catholiques et donc du culte de transsubstantiation. Cette récusation fut même le sujet d'un des deux ouvrages de controverses⁵ de Du Moulin, publié en 1607 et rejoint plus tard par son *Du combat chrétien ou des afflictions* publié à Sedan en 1622. Néanmoins, l'aumônier de Catherine de Bourbon n'est pas seulement connu pour ses seules prédications, mais aussi pour son influence sur les Synodes, notamment celui d'Alès en 1620, qu'il préside, lui permettant d'entériner les décisions prises à Dordrecht, en faveur de l'orthodoxie protestante de la prédestination. On peut donc raisonnablement penser que cette doctrine fut semblablement abordée par Patin et Du Moulin lors de leur discussion. L'échange de propos fut si intense que notre bourgeois érudit peut affirmer sans hésitation à Spon, l'avoir « *trouvé très sage et très posé, et ai eu grande consolation de le voir en ce grand âge* ». Du Moulin avait alors 75 ans, son retour en terre réformée à Sedan fut son dernier voyage puisqu'il y meurt en 1658, à 90 ans !

1 Titre que Pierre Du Moulin obtient en 1624 de Jacques I Stuart. En 1615, il s'était déjà rendu en Angleterre suite à l'invitation du roi pour lui conférer le titre de docteur de l'université de Cambridge. Ce sont ces liens étroits avec le trône d'Angleterre qui conduisent Louis XIII à refuser son retour à Paris jusqu'en 1628.

2 « il souffrait de bile noire, et d'une intempérie sèche et chaude des viscères ».

3 « L'extrême brièveté de la vie nous interdit les longues espérances ». Horace, *Odes*, livre I, IV, vers 15.

4 « je ne laisserai rien passer de tout ce que sont mes devoirs à votre égard ». À Charles Spon, le 24 décembre 1643. BnF ms 9357, fol 13-14. ERP, tome I, lettre n°173.

5 *Apologie pour la sainte Cène du Seigneur contre la présence corporelle et la transsubstantiation*, La Rochelle, 1607.

Les conversations que Patin a eu la chance de pouvoir tenir avec Du Moulin, lors de ses rares passages à Paris, ont eu très certainement une influence fondamentale au sein de ses convictions religieuses. Ainsi, c'est avec « *le pape de toute la Réforme* » qu'il vilipende le chef de l'Église apostolique et romaine, en récusant, avec la métaphore du nombre d'or, le caractère dispendieux du clergé séculier. Il s'agit ni plus, ni moins de l'un des plus grands rejet par les protestants au sein de leur confession de foi ! Patin écrit : « *M. de Bourdelot se gardera bien d'écrire de la digestion. Il fait comme font les évêques de France, à ce que dit Du Moulin : il quitte et quittera toujours hardiment la lettre dominicale pour s'arrêter au nombre d'or ; il a un maître à servir, duquel il apprendra mieux que d'aucun autre l'économie de sa fortune*¹ ».

À l'influence notable de Du Moulin, qui a survécu au massacre de la Saint-Barthélémy étant jeune, il faut ajouter celle d'Amyraut. On peut donc raisonnablement penser que Patin, partisan de la tolérance, a réalisé la synthèse de deux courants protestants qui s'opposent. Ainsi, notre bourgeois érudit s'inscrit dans la droite ligne de l'académicien de Saumur, qui a tenté de concilier, d'une part les thèses défendues par les arminiens² et d'autre part, les thèses des gomariens³. Par cette synthèse, Amyraut pense le salut comme étant accessible à tous, sous condition de la foi, Dieu voulant le salut de tous les hommes, mais ne donnant pas à tous la foi du Christ, condition nécessaire au salut. Il s'agit de la doctrine de la prédestination pensée par le principe d'un universalisme hypothétique.

On peut donc raisonnablement affirmer que Patin adhère à une réflexion théologique sur la prédestination telle que l'a formulée Amyraut. À l'image de l'humaniste de l'école de Saumur, Patin a fait preuve de tolérance théologique par ses lectures de plusieurs théologiens protestants, dont l'idée de prédestination est pensée paradoxalement de différentes manières. Nonobstant un vecteur commun émerge de ces différentes doctrines protestantes : l'homme ainsi prédestiné est un homme libre ne craignant aucun despotisme. C'est la doctrine de la gloire de Dieu telle que Calvin l'a définie et que Patin semble bien défendre en mettant en exergue ce que le Calvinisme rappelle sans cesse : Dieu est le Maître tout-puissant du monde et des personnes, et nos destinées sont entièrement dans sa main. Dans la foi et dans l'obéissance, l'homme reçoit de Dieu, jour après jour, les vocations qui le conduisent. On retrouve cette orthodoxie du protestantisme de Calvin dans une lettre de Patin : « *L'impératrice est accouchée d'un fils, voilà la Maison d'Autriche fortifiée d'une tête dont elle avait besoin, mais cet enfant est encore bien petit ; qui n'en a qu'un, n'en a point, unus homo, nullus homo*⁴. *Les mâles dans une grande famille sunt fulcra et columnæ diuturnitatis, quamvis non æternitatis*⁵, *l'éternité n'appartient qu'à Dieu, c'est un privilège qui est fort au-dessus de la condition mortelle*⁶ ». Pourtant, lorsque Patin mentionne le décès d'un personnage connu, il philosophe, comme Sénèque, sur la vanité du destin humain, sur, comme le fera Bossuet⁷, le fait que les puissants aussi meurent ! Il met ainsi en doute, comme pourrait le faire n'importe quel catholique, l'accès au paradis de l'âme des grands pécheurs, surtout quand il s'agit de ses cibles favorites, Richelieu et Mazarin. Et la distance qu'il prend parfois par rapport aux événements d'actualité est un legs du Fatum antique.

1 À Charles Spon, le 2 mars 1643. ERP, tome I, lettre n°162.

2 Les arminiens sont les disciples d'Arminius (1560-1609). Arminius remet en question la doctrine calviniste officielle affirmant la double prédestination, en défendant l'idée d'une responsabilité de la foi individuelle pour le salut.

3 Les gomariens sont les disciples de François Gomar (1563-1641). Gomar soutient que le décret divin de prédestination ne laisse aucune place à la volonté humaine en matière de salut.

4 « avoir un seul homme, c'est n'en avoir aucun ».

5 « sont les soutiens et les colonnes de la pérennité, mais non point de l'éternité ».

6 À André Falconet, le 18 octobre 1667. EVB, tome III, lettre n°466. ERP, tome III, lettre n°762.

7 D'ailleurs Patin lui porte une admiration certaine : « *M. l'abbé Bossuet est fait évêque de Condom, c'est un digne personnage et très savant* ». À André Falconet, le 13 décembre 1669. EVB, tome III, lettre n°505. ERP, tome III, lettre n°797. L'édition Capron propose la date du 14 décembre en raison du dernier événement relaté par Patin dans sa lettre, écrite sur plusieurs jours du mois de décembre 1669.

En revanche le fait que Patin possède et lise des Bibles protestantes, particulièrement celle éditée par Bèze est un indice important : « *Théodore de Bèze qui a si heureusement travaillé sur le Nouveau Testament*¹ ». Patin dénonce la perversion des Écritures Saintes par l'Église catholique : « *Vulgate, laquelle de toutes les versions du Nouveau Testament est la pire, au rapport d'un des grands hommes qui fût jamais et duquel le nom seul est capable de faire peur aux carabins qui sont sortis de la braguette du P. Ignace, fussent-ils un régiment tout entier*² ». Il fait ici l'éloge de Scaliger. Duquel Patin garde en mémoire : « *Scaliger disait que Calvin avait été le plus bel esprit depuis les apôtres*³ ».

Il n'y a pas, chez Patin, que le rejet de la Vulgate, il y a aussi le fait que, du moins en ce qui concerne les possessions sataniques, la seule autorité légitime pour lui dans ces cas est la Bible : « *L'autorité et la sainteté du Nouveau Testament me révoquent de cette croyance ; je crois ce qu'en dit la sainte Écriture, mais je ne crois rien de ce qu'en disent les moines d'aujourd'hui*⁴ ». Le vocabulaire de Patin à propos des questions religieuses est souvent emprunté à la littérature théologique réformée. L'emploi du terme « pharisien », pour insulter les Jésuites, n'est pas propre aux huguenots. En revanche l'usage fréquent par Patin de l'expression « fanfreluches papalines⁵ » est un héritage direct du luthéranisme. Luther avait créé l'adjectif et le substantif pour se moquer des papistes : « *Ces ânes de papalins ne savent pas qu'ils sont des ânes* ». Et surtout Patin désigne souvent le pape par une numérogie attribuée à la Bête dans l'Apocalypse de Saint-Jean : « *Peu de choses circulent sur la santé du 666 et sur l'émeute napolitaine ; en outre, les nouvelles les plus certaines vous arrivent de ces lieux plus tôt qu'à nous, c'est pourquoi je me tais*⁶ ».

De plus, Patin n'hésite pas à monter publiquement au créneau en plaidant pour la doctrine de Calvin, lorsque celle-ci est théologiquement remise en cause par des catholiques. Ainsi, il produit clairement son avis en plein exercice de sa charge de doyen de la Faculté de médecine de Paris. Sa défense est si ardente que son ami Guénault, proche parent d'un protestant huguenot converti au catholicisme, l'incita à la prudence ! Patin écrit : « *Jamais homme ne fut si savant en histoire ecclésiastique comme Calvin ; à l'âge de 22 ans, il était le plus savant homme de l'Europe. Un jour au doctorat d'un de nos compagnons, où j'étais un des invités in convivio doctorali*⁷, un de nos vieux docteurs nommé Bazin disait que Calvin avait falsifié toute l'Écriture sainte ; mais je rendis ce bonhomme si ridicule que M. Guénault le jeune, qui était près de moi, me dit que je déclarais trop. Jean de Montluc, évêque de Valence, disait ordinairement que Calvin avait été le plus grand théologien du monde⁸ ».

Le protestantisme chez Patin peut être pensé comme un levier idéologique pour attaquer les Jésuites et le pape. Or, il est une citation qui peut être interprétée par certains comme une preuve solide du choix calviniste de Patin : « *je suis ravi de voir comme vous êtes zélé pour la cause de Dieu et le bon parti, et comme vous êtes un bon frère en Christ*⁹ ». C'est en ces termes que Patin s'adresse à son ami calviniste Spon. Si, donc, l'on considère qu'il s'agit d'un acte de confession de foi, on peut méditer sur le déchirement de conscience que pouvait représenter pour Patin l'obligation d'assister, dans sa vie familiale et professionnelle, à toutes les cérémonies de la messe catholique !

1 À Charles Spon, le 7 mai 1658. BnF ms 9357, fol 251-252. ERP, tome II, lettre n°306.

2 À Charles Spon, le 18 juin 1649. BnF ms 9357, fol 53-54. EVB, tome I, lettre n°20. ERP, tome I, lettre n°206.

3 À Charles Spon, le 24 mai 1650. BnF ms 9357, fol 94-95. EVB, tome I, lettre n°39. ERP, tome II, lettre n°227.

4 À Charles Spon, le 16 novembre 1643. BnF ms 9357, fol 9-10. ERP, tome I, lettre n°171.

5 À Charles Spon, le 17 octobre 1667. BnF ms 9358, fol 210-212. ERP, tome II, lettre n°351.

6 « *Peu de choses circulent sur la santé du 666 et sur l'émeute napolitaine ; en outre, les nouvelles les plus certaines vous arrivent de ces lieux plus tôt qu'à nous, c'est pourquoi je me tais* ». À Charles Spon, le 7 février 1648. BnF ms 9357, fol 28-29. ERP, tome I, lettre n°191.

7 « au banquet doctoral ».

8 Références note 3.

9 Références note 4.

Un Gallicanisme intransigeant

La papauté fut une cible privilégiée de Patin. Il s'attaquait aussi bien aux papes de son temps qu'à ceux du passé. Et il connaît bien l'histoire de la papauté : « *L'on imprime ici deux livres qui viennent du cabinet de feu M. Dupuy, garde de la Bibliothèque du roi. L'un est touchant les templiers et leur condamnation, l'histoire du schisme, les papes tenant le siège en Avignon, avec l'histoire de quelques procès criminels faits à des princes du sang et autres grands seigneurs*¹ ». Patin a inventé le terme de « Jupiter capitolin » pour désigner le pape ! Il le traite aussi de « bourreau de Rome ».

Rome est d'abord sous sa plume le site de la débauche et du lucre. La perquisition de 1666 signale un ouvrage de Gregorio Leti. C'était un historien italien. Il connaissait bien l'État pontifical car, tout jeune, il avait été introduit dans la gestion des finances romaines par la belle-sœur d'Innocent X. Peut-être ce fut à l'occasion de l'enquête lancée par ce pape sur les malversations des frères Barberini, neveux du pape précédent, Urbain VIII. Quoiqu'il en soit, passé au protestantisme, résidant en Angleterre puis à Amsterdam, il n'eut de cesse ensuite de publier des brûlots virulents antipontificaux. Il accusa notamment dans un libelle scandaleux son ex-protectrice Dona Olympia Maldachini, de coucher avec Innocent X ! Nous n'avons pas la date de parution du livre de Leti détenu par Patin. Mais son titre « *Rome pleurante ou Les Entretiens du Tibre et de Rome* » laisse présager du contenu. Dans une lettre, déjà partiellement citée par nous, Patin nous apprend qu'il avait donné de bons conseils de morale à un jeune conseiller parlementaire, d'Ocquerre Potier, avant que ce dernier aille séjourner à Rome : « *qu'il se gardât bien de beaucoup d'embûches qui se trouvent dressées en Italie à des gens de son âge*² ». Signalons aussi que Patin ne se gêna pas pour dénoncer à posteriori les mœurs d'Alexandre VI, le pape Borgia père de nombreux bâtards.

Une autre cause de la détestation pontificale de Patin est que la papauté a toujours cautionné l'œuvre séculaire de l'Église, soit la Vulgate, selon Patin tissu d'inventions et d'erreurs que « *les papolâtres*³ » utilisent. Patin emprunte le terme de papolâtres aux protestants qui l'utilisaient pour désigner les catholiques. Patin reproche en particulier et à posteriori à Clément VIII d'avoir promulgué en 1592 la Nouvelle Vulgate, dite Clémentine. Il accuse enfin Grégoire XIII d'avoir fait appliquer les décisions du Concile de Trente relatives au dogme d'un catholicisme romain strict. Et la responsabilité du pape est d'autant plus grande qu'il se prétend infaillible. Patin a fait l'éloge à Spon de la 18^{ème} lettre des Provinciales et Spon l'apprécie puisque : « *Elle a pour sujet l'infailibilité d'un homme mortel comme nous, qui ne doit pas être malaisée à combattre par plusieurs raisons invincibles*⁴ ». « *Vous verrez combien finement il a drapé l'infailibilité prétendue de ce Iupiter Capitolinus, à qui les loyolites servent de janissaires pour régner sur les consciences des hommes, faute de pouvoir commander sur toute la terre*⁵ ». Naturellement Patin dénonce la responsabilité successive d'Innocent X et d'Alexandre VII dans la condamnation du jansénisme. Et il ne sait même pas gré à Clément IX d'avoir accepté en 1669 un compromis.

1 À Charles Spon, le 30 janvier 1654. BnF ms 9357, fol 142-143. ERP, tome II, lettre n°256.

2 À André Falconet, le 3 novembre 1651. EVB, tome I, lettre n°114. ERP, tome II, lettre n°401.

3 À Charles Spon, le 18 juin 1649. BnF ms 9357, fol 53-54. EVB, tome I, lettre n°20. ERP, tome I, lettre n°206.

4 De Charles Spon, le 10 juillet 1657. BIUS ms 2007, fol 289-290.

5 À Charles Spon, le 8 juin 1657. BnF ms 9357, fol 254-255. ERP, tome II, lettres n°308-309.

Patin est un gallican intransigeant. Il ne tolère pas les ingérences de la Curie dans les affaires de l'État de France. Et il approuve Grotius quand ce dernier lui avait dit que la première chose à faire était « *de retrancher l'autorité du pape, laquelle s'accroissait trop en France*¹ ». Patin est au fait des arguments juridiques en faveur des privilèges de l'Église de France : « *On fait ici une nouvelle impression des Libertés de l'Église gallicane, en deux ou trois vol. in-f^o. J'apprends qu'il est fort augmenté en plusieurs endroits, mais on l'imprime à petit bruit et presque en cachette. C'est afin que le pape et le nonce n'en sachent rien, lesquels ne manqueront pas à la fin d'en faire du bruit*² ». Il est probable qu'un des ouvrages saisis en 1666 chez Patin aborde la question du pouvoir temporel pontifical. Son titre est *Jus Belgarum, quatre Leodii De Jure ecclesiasticorum*. On ignore l'auteur de cet ouvrage publié sous le pseudonyme de Lucius Antistius Constans. Patin est contemporain du richérisme. Il signale en 1654 à Spon la réédition de mémoires pour le Concile de Trente et s'exprime ainsi à ce propos : « *On dit que ce second fera du bruit et qu'il réveillera le richérisme en Sorbonne, et la question de la puissance du roi sur le fait de l'Église, et de celle du pape en France, et que le Parlement et la Sorbonne y seront engagés*³ ».

Patin est évidemment du côté des parlementaires gallicans. Possédait-il le livre d'Edmond Richer *De ecclesiastica et politica potestate*, publié en 1611 ? Quoiqu'il en soit, Patin est, pour une fois, dans le camp de la Sorbonne. On sait que Richer, syndic de la Faculté de Théologie, avait dans son ouvrage soutenu les idées suivantes. Le pape est bien le monarque de l'Église, mais il ne domine pas les évêques, successeurs des apôtres. Le Christ a confié la juridiction ecclésiastique (les clefs) en commun à tout l'ordre sacerdotal. À l'échelon inférieur, de même les curés et tous les prêtres, successeurs des 72 disciples du Christ, participent intégralement au sacerdoce du Christ. Ils doivent collaborer avec les évêques dans les synodes diocésains et dans les Conciles au gouvernement de l'Église universelle. On découvre un jugement très discutable de Patin sur le rôle de Richelieu dans l'affaire Richer. Il est certes bien informé de la réaction du Clergé à la condamnation étatique du richérisme. Le nonce Bagni avait dit à Grotius : « *Nous faisons bien état de la prise de La Rochelle, mais encore plus de la rétractation de Richer*⁴ ».

Effectivement la Sorbonne avait condamné en 1626 toute remise en cause de l'autorité spirituelle du pape, et ce sur pression directe de Richelieu, proviseur de la Sorbonne. La Sorbonne s'était donc rétractée. Mais Patin est de mauvaise foi. Il ne veut pas reconnaître le réel gallicanisme de Richelieu. Par exemple ce dernier était entré en conflit avec Rome à propos d'une intention d'établir un impôt foncier sur le Clergé en France. Et d'ailleurs pourquoi les dévots dans leurs libelles attaquaient l'indulgence de Richelieu pour Richer ? Patin ne distingue pas pouvoir spirituel et pouvoir temporel du pape. Or Richelieu n'entend pas que l'on conteste le premier, qui est de longue tradition. Mais il récusait toute intrusion pontificale dans la politique française. Et lorsque le 27 décembre 1629 le Cardinal avait obtenu de Richer une déclaration de rétractation, ce qui était en jeu essentiellement c'était le pouvoir spirituel. Mais Patin est emporté par sa haine. Il ne voit pas non plus que ce qui inquiète Richelieu c'est le risque de propagation d'idées assez démocratiques de Richer pour la discipline interne de l'Église dans la sphère politique : « *C'est par cette seule ambition qu'il a bâti les murailles de la Sorbonne, de laquelle en même temps il a voulu détruire les fondements lorsqu'il a tâché d'en arracher et d'en ruiner la bonne doctrine*⁵ ».

1 À Charles Spon, le 18 juin 1649. BnF ms 9357, fol 53-54. EVB, tome I, lettre n°20. ERP, tome I, lettre n°206. Patin, en plus de ses lettres à ses correspondants, avait après la mort de Grotius rédigé Les « *Grotiana* », c'est-à-dire le résumé des conversations avec Grotius. Ce manuscrit est à la bibliothèque nationale d'Autriche à Vienne. ÖNB, cod. palat. 7071.

2 À Charles Spon, le 16 septembre 1650. BnF ms 9357, fol 99-100. ERP, tome II, lettre n°236.

3 À Charles Spon, le 30 janvier 1654. BnF ms 9357, fol 142-143. ERP, tome II, lettre n°256.

4 Les *Grotiana*. ÖNB, cod. palat. 7071.

5 Voir note précédente.

Donc il est clair que, selon Patin, Richelieu n'a rénové les murs de la Sorbonne par de grands travaux que par mégalomanie ! Et il aurait obligé la Sorbonne à rompre avec sa propre doctrine traditionnelle. C'est faire beau jeu des excellentes relations de Richelieu avec la Faculté de Théologie de Paris ! Patin cherche aussi dans l'Histoire les preuves des prétentions funestes de la papauté à exercer des pressions sur le gouvernement. Il affirme que Pie V avait influencé et aidé Catherine de Médicis pour le massacre des huguenots. Pour Patin papauté signifie débauche, népotisme, et drainage de sommes considérables prélevées dans toute l'Europe catholique. Il rappelle évidemment la question des Indulgences sous Léon X. Dans son gallicanisme il y a aussi une italophobie globale et donc une forme d'attachement à une sorte de souveraineté nationale, du moins pour l'Église de France : « *Le cardinal Mazarin voudrait revenir par deçà, mais il n'ose l'entreprendre de peur d'y laisser sa peau. Son grand et puissant ennemi, le cardinal Panciroli, est mort à Rome, il gouvernait le pape et le papat. Un autre cardinal nommé Rocci s'est aussi laissé mourir. Il n'y a jamais grande perte quand ces gens-là meurent, une pluie du Vatican en fait bientôt renaître d'autres comme des champignons. On peut dire d'eux aussi bien que des moines ce qu'a dit Pline des Esséniens en son Histoire naturelle qui est le plus beau livre du monde, que c'est une nation éternelle parmi laquelle personne ne naît¹* ».

En ce qui concerne le royaume de France Patin voudrait d'un clergé digne, à l'abri des manœuvres papales. De même il souhaite que les affaires de l'État soient protégées des clercs et de leurs ingérences, d'autant plus que « Toute la politique n'a jamais rien valu entre les mains de ces gens-là, qui n'aiment rien que leur profit » : « *le Mazarin s'en va reprendre Rethel, Château-Porcien et Sainte-Menehould, et puis après qu'il reviendra à la cour. M. le duc d'Orléans est toujours à Blois où il se promène en attendant le bon temps que nous ne verrons peut-être jamais ; et véritablement, il n'y a pas ici de quoi beaucoup l'espérer tandis que les prêtres, moines, jésuites, cardinaux et autres ecclésiastiques se mêleront des affaires d'État et du cabinet de la reine. Toute la politique n'a jamais rien valu entre les mains de ces gens-là, qui n'aiment rien que leur profit et qui n'ont pitié que personne. Adde quod Eunuchus nulla pietate movetur, nec generi natisque cavet : voilà la nature des prêtres et des moines²* ».

Il faudrait également ôter le gouvernement des diocèses à des princes indignes. Patin adhère à ce conseil de Richer. Et il recopie à ce propos une phrase de Grotius : « *de ne plus donner d'évêchés qu'à des gens capables de prêcher et d'enseigner, et non à des courtisans et des maquereaux, pour récompense de leurs infâmes services, comme on fait aujourd'hui³* ». Le jugement est sévère, même provenant d'un protestant, pour ce qui est des nominations épiscopales sous le Cardinalat de Richelieu. Son Éminence avait tout un programme de réformation de l'ordre ecclésiastique qui figure en bonne place dans son Testament politique. Le contexte a cependant réduit son œuvre sur ce plan.

Du fait de son gallicanisme intransigeant, Patin suit avec un intérêt particulier les relations diplomatiques tumultueuses entre Louis XIV et Alexandre VII suite à l'attentat de la garde corse du pape contre le duc de Créquy représentant l'ambassade de France à la Cour papale. Dans ce sens, Patin note en 1664 l'arrivée du cardinal Flavio Chigi à la Cour. Le cardinal, neveu et légat du pape, est insulté en latin par notre bourgeois gallican pour dénoncer le népotisme papal : « *Le cardinal légat, pour ne pas dire ligato a latere, du pape est ici attendu le mois prochain, qui vient voir notre roi pour solliciter son indulgence. Notre roi est donc sans aucun doute supérieur au pape⁴* ».

1 À André Falconet, le 24 octobre 1651. EVB, tome I, lettre n°63. ERP, tome II, lettre n°400.

2 Patin cite Claudien : « Ajoutez-y qu'étant eunuque, il n'est mû par aucune affection naturelle et n'a cure de famille ou d'enfants ». *Invective contre Eutrope*, livre I, vers 187-188. À Charles Spon, le 20 décembre 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 53-54.

3 À Charles Spon, le 18 juin 1649. BnF ms 9357, fol 53-54. EVB, tome I, lettre n°20. ERP, tome I, lettre n°206.

4 « *ligatus a latere* » pour « lié par le flanc », peut également être traduit par « légat de côté ou à part ». À Thomas

En juin 1664, le traité de Pise du 12 février avait déjà réglé les termes de l'incident diplomatique qui s'était transformé en une partie d'échec entre le roi de France et le pape par le jeu subtil des alliances. Cette querelle fut pour Louis XIV un prétexte pour défendre l'Église gallicane et renforcer sa position et celle du royaume sur l'échiquier européen. En effet, pendant deux ans, de 1662 à 1664, l'enjeu est de démontrer, même au souverain pontife, qu'aucune puissance européenne ne peut rivaliser avec la France en terme de prestige et de puissance. Fin 1662, Louis XIV menace ainsi la péninsule italienne d'une expédition militaire française : « *Le voyage du roi pour Dunkerque est différé et remis après la fête. On dit que le roi a ordonné à M. de Créqui, son ambassadeur à Rome, de revenir à Paris. Le roi a envoyé à Sedan un homme entendu avec commission d'y faire faire 6 000 mousquets ; cela sent bien la guerre¹* ».

Le royaume de France est bien représenté à la Cour papale du fait de son réseau de clientèle et de ses soutiens composés de nobles romains, de cardinaux et surtout des familles Este et Farnèse. Patin relate un incident à la Cour du pape en raison de la position à adopter envers la France, mais notre bourgeois gallican n'y croit pas selon l'étiquette romaine en vigueur. On serait néanmoins tenté d'y croire, étant donné que les gardes pontificaux corses ont ouvert le feu sur le Palais Farnèse en principe soumis à l'immunité diplomatique : « *L'on dit que quelques cardinaux se sont battus à coups de poing et de chandeliers en présence du pape, les uns pour la France, et les autres contre : Mulciber in Troiam, pro Troia stabat Apollo. Je le tiens pour une fable, Rome est un pays de respect et de cérémonie où Sa Sainteté ne permettrait pas ces folies. Les politiques disent ici qu'il faut attendre un courrier que le roi a envoyé en Espagne, sur la réponse duquel le roi prendra ses mesures pour la guerre qu'il médite en Italie²* ». Patin mentionne le rôle important de la couronne d'Espagne dans la querelle qui oppose Louis XIV à Alexandre VII. Cette position non négligeable doit être replacée dans le contexte des excuses publiques en mars 1662 du représentant de Philippe II d'Espagne devant le roi au Louvre suite à une altercation entre les ambassadeurs de France et d'Espagne à la Cour de Londres en octobre 1661.

Pour autant, les bataillons pontificaux se mettent en marche pour défendre les intérêts du pape devant le roi à la Cour, mais en vain, ce qui ne déplaît pas à Patin surtout en ce qui concerne les Jésuites ! : « *Notre différend avec le Jupiter capitolin s'embrase de jour en jour : l'histoire du combat qui s'est engagé nous montre clairement que ce pape n'est pas infallible ; je redoute même beaucoup que le saint esprit des canonistes italiens (espèce d'hommes qui dirige la troupe des flatteurs et des parasites pontificaux dans la ville de Rome) ne soit mal logé dans la tête d'Alexandre VII, qu'on appelle vulgairement le pape. J'ignore pourtant ce qu'il adviendra de cette affaire, tout en sachant parfaitement que notre roi très-chrétien et tout-puissant, extrêmement irrité, pense à entrer en guerre et s'ouvrira ou se trouvera un chemin pour envahir l'Italie, à moins que le pape ne s'incline et n'apaise la colère royale. Beaucoup de moines, surtout des jésuites, par les divers autres artifices qui les font plus puissants que le commun des mortels, se sont appliqués à caresser et à adoucir le roi, mais il n'a pas voulu les écouter et les a écartés loin de lui ; tout comme l'ambassadeur de Venise, sur la même affaire, qu'il a immédiatement éconduit et à qui il a ordonné de se taire. Deus ipse viderit³* ». Louis XIV se lasse très vite des tractations successives avec le pape par alliés interposés, Patin écrit : « *Le pape n'a pas encore retrouvé grâce auprès de notre roi ; certains en attendent une guerre au printemps prochain, ce que je ne crois pas : impar congressus Achilli ; si ce Jupiter capitolin est sage, il n'entrera pas en guerre cum ipso imperatore, qui habet plusquam 30 legiones⁴* ».

Bartholin, le 27 juin 1664. BIUS ms 2007, fol 164.

1 À André Falconet, le 24 octobre 1662. EVB, tome II, lettre n°280. ERP, tome III, lettre n°602.

2 « Si Vulcain prit parti contre Troie, Apollon se déclara pour elle ». Ovide, *Les Tristes*, livre I, Élégie II, vers 5. Références note 1.

3 « Dieu seul sait ce qu'il en adviendra ». À Reiner von Neuhaus, le 10 octobre 1662. BIUS ms 2007, fol 115.

4 « le combat est inégal avec Achille ». Vigile, *Énéide*, chant I, vers 475, pour le combat épique contre Troilus, prince

Fin 1662, le gouvernement tente une stratégie et le roi envoie ses troupes pour aider ses alliés à Parme et Modène. Louis XIV ordonne également le rattachement des enclaves pontificales d'Avignon et du Comtat Venaissin qu'il fait occuper par l'armée royale : « *On dit ici que le roi s'en va avoir Avignon par un échange de deux places qu'il a fait avec le roi d'Espagne, qui en doit récompenser le pape, mais je ne le crois pas¹* ». Les tractations et les clabaudages laissent Patin perplexe : « *Il y a eu ici grande rumeur d'une guerre à engager contre le pape, pour venger une insulte que des neveux du pape ont faite à notre ambassadeur, M. de Créqui ; mais toute cette affaire est obscure ; hormis le roi, nul mortel ne saurait pénétrer un tel mystère et un si grand secret²* ».

Malgré l'intercession de l'Espagne et de la République de Venise aucune avancée n'est réalisée puisque les deux camps posent désormais leurs prétentions et leurs revendications : « *Pour nos affaires étrangères, je n'ai presque rien à vous annoncer : ce Jupiter capitolin n'est pas encore rentré en grâce auprès de notre Zeus français, ce qui fait que beaucoup de gens prédisent une guerre en Italie au printemps prochain. Dieu puisse-t-il empêcher cela, à moins que ce soit pour l'avantage du monde chrétien³* ». La guerre n'a pas eu lieu, mais Louis XIV triomphe en obtenant la dissolution de la garde corse pontificale et, surtout, des excuses publiques du Pape lues par son neveu. Bien que le roi doive rendre les enclaves pontificales annexées, il affirme sa devise « *Nec pluribus impar* » sur la scène européenne. Plus tard, la cérémonie de soumission du doge de la République de Gênes le 15 mai 1685 à Versailles se fera l'écho de la cérémonie des excuses du 29 juillet 1664 à Fontainebleau. Mais, à la différence de la harangue d'excuses publiques d'Alexandre VII, Patin ne connaîtra pas la réparation faite à Louis XIV par le doge, bien qu'il lui soit interdit par la loi de quitter sa ville. Néanmoins, Patin aurait applaudi puisqu'à l'instar de la cérémonie de Fontainebleau il s'agissait de la reconnaissance de la grandeur du royaume de France, sans oublier que dans les deux cas ces excuses publiques ont évité un engrenage meurtrier des opérations militaires en ramenant la paix qui est « *salutaire pour toute l'Europe⁴* » aux yeux de notre bourgeois gallican.

Au nom de la défense de l'Église de France, Patin continue de suivre avec une attention particulière les relations politico-diplomatiques avec les États pontificaux : « *M. le cardinal de Retz arriva hier à Paris, qui, peu de jours après avoir vu le roi, partira d'ici pour s'en aller à Rome, y être notre ambassadeur extraordinaire⁵* ». Mais c'est surtout l'intervention de Rome dans l'affaire portant sur l'infaillibilité pontificale qui attire toute son attention : « *Sur ordre du roi, les docteurs de Sorbonne examinent la nouvelle bulle pontificale qui a été envoyée en France ; ensuite, le Parlement de Paris et le roi en personne la tortureront⁶* ». C'est avec fierté que notre bourgeois gallican constate qu'« *On dispute ici, au Parlement et dans la Société de Sorbonne, sur l'infaillibilité du pape, mais contre son gré. Notre France est beaucoup plus sorbonique que papiste ; en cela, les moines et autres Gnathon de la Curie romaine ne peuvent pas grand-chose contre les très rudes avis ou les ordonnances de notre roi⁷* ».

troyen, qu'Achille décapita à l'issue de l'affrontement. « avec le chef en personne, qui a plus de 30 légions » détournement de l'Évangile selon Saint Mathieu par Patin, *Matthieu*, chapitre 26, verset 53. À Christiaen Utenbogard, le 1er décembre 1662. BIUS ms 2007, fol 120.

1 À André Falconet, le 9 avril 1660. EVB, tome II, lettre n°170. ERP, tome III, lettre n°505.

2 À Sebastian Scheffer, le 24 février 1663. BIUS ms 2007, fol 136.

3 À Johann Garmers, janvier 1663. BIUS ms 2007, fol 122.

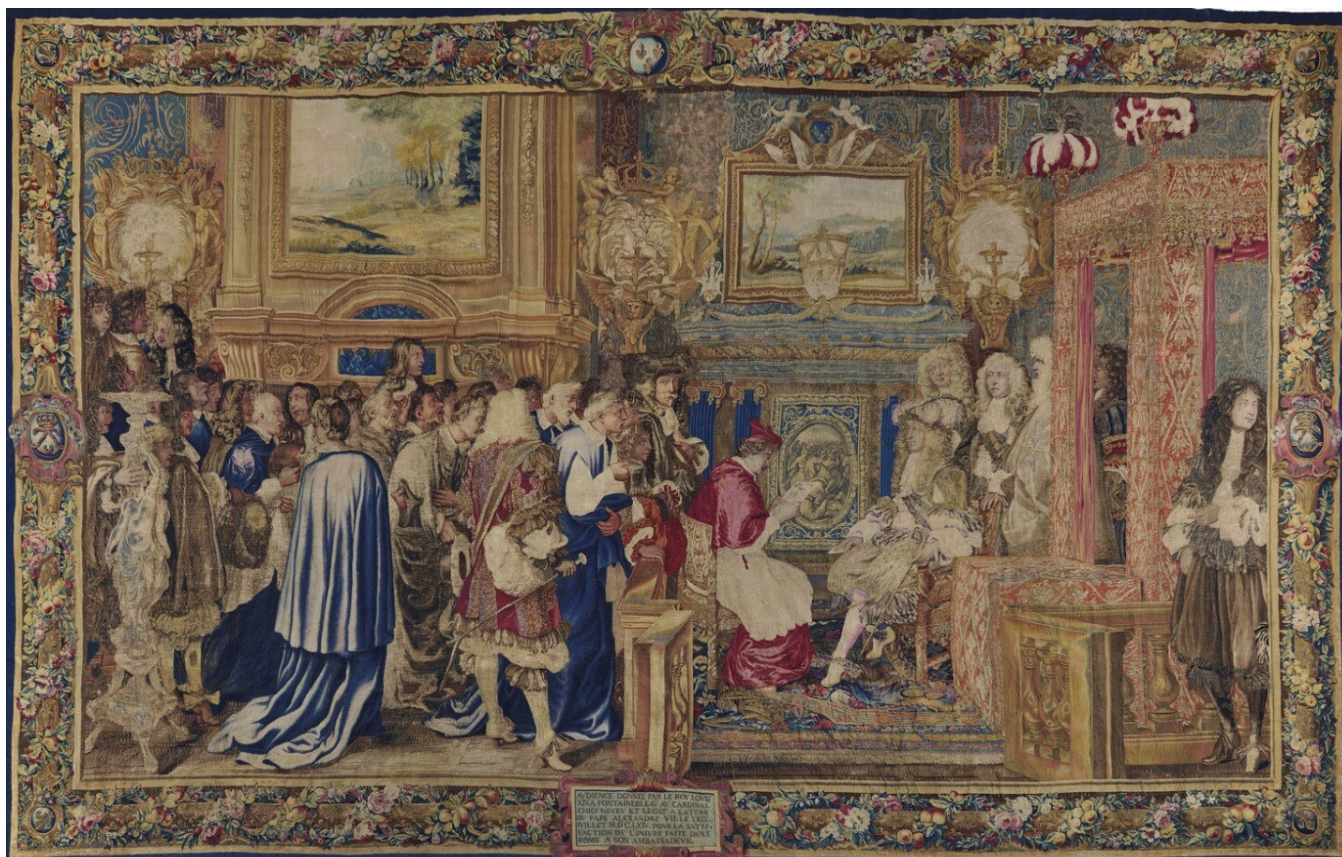
4 À Heinrich Meibomius, le 16 septembre 1665. BIUS ms 2007, fol 196.

5 À Sebastian Scheffer, le 6 mars 1665. BIUS ms 2007, fol 186.

6 Références note 4.

7 À Sebastian Scheffer, le 25 septembre 1665. BIUS ms 2007, fol 197.

La bulle du pape contre les censures que la Faculté de Théologie a formulées sur les erreurs du carme Jacques Vernant fut cassée, puis enregistrée. Patin exulte, c'est une victoire contre le pape et ces hordes jésuites : « *On vend ici la nouvelle bulle de notre Saint-Père le pape, pour laquelle le Parlement a été assemblé. M. Talon a été oui, qui a parlé fort hardiment et a porté l'affaire bien loin ; en suite de quoi, pour régler l'affaire, arrêt s'est ensuivi qui a ordonné que la bulle sera supprimée et que deux conseillers de la Cour se transporteront en Sorbonne où ils feront enregistrer cet arrêt qui détruit la prétendue infailibilité du pape. Je ne sais à quoi songent les jésuites de remuer si mal à propos et si fort à contretemps cette pierre de scandale. Tout le monde est ici contre eux et même, on parle d'y réimprimer et d'y vendre publiquement le livre de M. Edmond Richer¹* ». Mais rien n'est assuré : « *On me vient de dire à l'oreille qu'on est fâché à la cour que le roi ait été au Palais, le pape pouvant en prétendre quelque avantage pour sa prétendue infailibilité que l'on avait cassée, tant en Sorbonne qu'au Parlement²* ». En effet, le pape ne pouvait laisser son autorité spirituelle être remise en cause par le roi de France, ce qui ne manque pas de faire réagir Patin : « *On parle ici de notre Saint-Père le pape qui veut tâcher de remonter sur sa bête pour sa prétendue infailibilité. On dit que, pour se venger, il veut excommunier et Messieurs du Parlement, et toute la Sorbonne. Laissons-les faire, ils se défendront bien³* ». Patin n'a assisté qu'aux débuts de la remise en cause de l'autorité temporelle du pape par Louis XIV, il n'aura pas le temps de prendre position sur l'affaire de la Régale qui intervient moins d'un an après sa mort. De même il ne connaîtra pas la rédaction de la « Déclaration des Quatre articles » qui précisait les « libertés de l'Église gallicane » par Bossuet, à laquelle le roi dut pourtant renoncer pour obtenir le soutien d'Innocent XII dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg. En définitive, Louis XIV perdit son combat pour instaurer les libertés de l'Église gallicane au nom de l'effort de guerre, Patin aurait crié haro !



- 1 À André Falconet, le 4 août 1665. EVB, tome III, lettre n°366. ERP, tome III, lettre n°678.
- 2 À André Falconet, le 15 mai 1665. EVB, tome III, lettre n°359. ERP, tome III, lettre n°671.
- 3 À André Falconet, le 24 juillet 1665. EVB, tome III, lettre n°364. ERP, tome III, lettre n°676.

La haine des Jésuites

La méfiance à l'égard des Jésuites, voire la vive critique à leur égard, n'est pas le propre des calvinistes français. Nombre de prélats même les ont mal supportés. Après l'assassinat de Henri IV une vague d'antijésuitisme gagne l'opinion publique et particulièrement le milieu parlementaire. Non seulement les écrits jésuites régicides sont condamnés, spécialement ceux d'origine espagnole, mais la présence même de la Congrégation en France est contestée. S'y associe nécessairement une prise de position gallicane franche.

Parmi les livres saisis lors de la perquisition en 1666 figure le Mémorial de l'évêque de Paraguay. Il s'agissait d'un pamphlet de San Diego Villalon. L'auteur y défendait la réputation et la dignité de l'évêque du Paraguay, Don Bernardino de Cardenas. L'auteur s'adressait directement au roi d'Espagne. L'évêque avait été aux prises avec le procureur général des Jésuites « dans les Indes ». Patin alimente ainsi d'arguments sa haine quasi-obsessionnelle des Jésuites. Il se tient informé de la vie de la Compagnie : « *Le général des jésuites est mort dès le mois passé¹* ». Le vocabulaire critique qu'il emploie à leur propos reprend les termes traditionnels de l'antijésuitisme, mais Patin y mêle des innovations de son cru. On peut citer « loyolites », « maquereaux politiques », « pharisiens du christianisme », « Carabins du P. Ignace ». Il est même parfois grossier : « *carabins qui sont sortis de la braguette du P. Ignace²* ». Patin se livre même à une analyse sémantique sur le mot Compagnie de Jésus qui lui permet d'assimiler Jésuites et disciples de Judas ! : « *Ils ont l'impudence de s'appeler compagnons de Jésus ; combien que le bon Seigneur n'ait jamais appelé personne son compagnon que Judas³* ».

Classons les reproches que formule Patin. La proximité des Jésuites avec le pouvoir politique l'indigne : « *ils pénètrent dans les cours et les palais des rois ; c'est qu'ils veulent savoir les secrets de famille et de cette façon, se faire redouter⁴* ». Donc est dénoncée une influence considérable dans les affaires de l'État, d'autant plus redoutable qu'elle est occulte. Ces espions à la solde du pape sont aussi dangereux, car profitant de l'instabilité politique et religieuse. C'est ce qui pousse Patin à accuser les Jésuites du complot de la conspiration des poudres qui projetait de faire exploser le Parlement le jour où Jacques Ier Stuart devait solennellement ouvrir une nouvelle session : « *L'Angleterre est fort divisée : plusieurs religions et divers intérêts y forment et fomentent plusieurs partis qui ne s'accorderont pas aisément à reprendre un roi au père duquel ils ont tranché la tête ; et néanmoins je ne doute point qu'il n'y ait negotium perambulans in tenebris ; que le pape, le général des jésuites et le roi d'Espagne ne cherchent à y parvenir par quelque ruse digne d'eux, qui sont maîtres passefins en diablerie politique. Politica est ars non tam regendi, quam fallendi homines⁵. Souvenez-vous de la conspiration des poudres en 1605, proditio pulveriara, la fougade d'Angleterre, < et > du Demetrius Moscoviticus de l'an 1606 : ce sont opera manuum et consiliorum eiusmodi nebulorum politicorum⁶* ».

1 À Nicolas Belin, le 21 juillet 1649. BnF ms 9358, fol 122. ERP, tome I, lettre n°98.

2 À Charles Spon, le 18 juin 1649. BnF ms 9357, fol 53-54. EVB, tome I, lettre n°20. ERP, tome I, lettre n°206.

3 Références note 2.

4 Inspiration associée d'un vers des *Géorgiques* de Virgile et d'un passage des *Satires* de Juvénal. À Charles Spon, le 1er mai 1654. BnF ms 9357, fol 150-151. ERP, tome II, lettre n°260.

5 « La politique est l'art non tant de diriger que de tromper les hommes ». Patin s'inspire de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, qui a viscéralement attaqué le clergé régulier dans plusieurs de ses écrits, dont *Le Voyageur incogneu* en 1630.

6 « les œuvres des mains et des conseils qu'accomplissent les vauriens politiques de cette sorte ». À André Falconet, le 9 avril 1660. EVB, tome II, lettre n°170. ERP, tome III, lettre n°505.

Par sa missive à Falconet du 9 avril 1660, on peut affirmer que Patin possède la même croyance que les Anglais calvinistes sur la conspiration. En effet, tout comme l'opinion publique anglaise, il rend l'ordre coupable du complot, ce dernier, fomenté par des catholiques, alors considérés comme des soldats du pape et des alliés naturels du roi d'Espagne. Puis ils furent aidés par le Jésuite Garnet, exécuté l'année suivante en 1606 suite à l'échec du complot. Pour Patin il est clair que la conspiration des poudres confirme, cinq années avant l'assassinat de Henri IV, que les Jésuites sont favorables au régicide pour opérer un renversement politique, voire religieux, dans l'intérêt de l'ordre et du pape. C'est ce qui explique le parallèle par Patin avec « Dimitri le Moscovite » qui avait réussi à se faire couronner Tsar en se faisant passer pour le fils d'Ivan le Terrible, donc pour le légitime tsarévitch, et avec l'appui des armées polonaise, levées par Sigismond III sous l'influence du Jésuite Claudio Rangoni, nonce du pape à Varsovie. Cette machination ourdie par des « vauriens politiques » intervenait suite au décès du Tsar Godounov, dont la politique fut l'objet d'un vif mécontentement. Découvert conjointement par les Russes et les Polonais en 1606, soit un an après l'échec de la conspiration des poudres à Londres, le prétendu descendant d'Ivan le Terrible était en réalité le moine Mniszek dont l'objectif était d'enraciner solidement le catholicisme en convertissant la Russie orthodoxe.

La horde papale c'est également « *La noire troupe des disciples du P. Ignace*¹ ». En outre ils enseignent un catholicisme romain qui trahit les Saintes Écritures. Sur ce plan Patin se défoule particulièrement lors de l'apogée de la polémique entre Jésuites et Jansénistes. Il recopie des passages d'un écrit d'obédience janséniste paru en 1658-59, Deuxième factum des curés de Paris : « *Ils traitent de perturbateurs du repos public ceux qui ne se rendent pas complaisants à leurs desseins, et qui ne peuvent souffrir que ces pharisiens de la loi nouvelle, comme ils se sont appelés eux-mêmes, établissent leurs traditions humaines sur la ruine des traditions divines*² ». Tout en mettant en exergue l'intelligence qui existe entre le consistoire de la cour papale et les Jésuites, Patin démontre qu'il se documentait rigoureusement sur l'Histoire de la Compagnie de Jésus pour d'autant mieux l'attaquer de l'intérieur ! Pour mener à bien son entreprise, il peut se fier à son ami calviniste Spon et à son faisceau d'informateurs, dont certains sont directement sur place à Rome, servant d'espions.

Patin peut également compter sur les libraires qu'il connaît pour se tenir à la page et obtenir les toutes dernières publications : « *Les bons pères qui sont sortis de la braguette du P. Ignace, comme Minerve fit du cerveau de Jupiter, ont par ci-devant, et y a de cela plusieurs années, fait imprimer l'histoire de leur Société en deux volumes in-4^o et tous deux ensemble en un tome in-8^o. Aujourd'hui j'apprends (et je l'avais déjà ouï dire) que le troisième tome de cette histoire est achevé à Rome et qu'il s'y vend. Je vous prie de demander à M. Ravaud s'il n'en a point chez lui, si on ne lui en a point envoyé de Rome, s'il n'y aurait point moyen d'en avoir une copie ; ou s'il n'en a point (car j'en puis bien faire venir de Rome par la voie de M. Musnier, ou de quelque autre), savoir même si aliquis ex typographicis addictis Societati³ ne l'aurait pas imprimé à Lyon ; si cela est, je vous prie de m'en acheter un et de me l'envoyer quand vous pourrez, c'est-à-dire à la première commodité⁴ ».*

1 À Claude Belin le Jeune, le 26 décembre 1640. BnF ms 9358, fol 58. ERP, tome I, lettre n°43.

2 Pascal, *Deuxième factum de curés de Paris*, 1658-59. Les *Écrits des Curés de Paris* sont un ensemble de neuf libelles dont le but est de faire condamner l'Apologie pour les casuistes, et plus généralement de faire la critique de la Compagnie de Jésus. Ils furent écrits par des érudits et des philosophes très proches du Jansénisme, dont Pascal.

3 « si quelqu'un des imprimeurs dédiés à la Société ».

4 À Charles Spon, le 31 décembre 1652. BnF ms Baluze n°148, fol 55-56.

En acquérant des ouvrages antijésuites chez les libraires protestants parisiens, Patin a pu reprendre plusieurs arguments pour parfaire ses fulminations. Dans sa guerre contre les Jésuites, Patin a pu notamment s'appuyer sur le livre d'un Jésuite rebelle. Jarrige est pour notre antijésuite une opportunité inespérée pour assener un coup fatal à la compagnie. Patin sait que *Les Jésuites mis sur l'échafaud*¹ est une puissante source d'inspiration, il cherche donc à le posséder. Mais les machinations ourdies des Jésuites pour détruire tous les exemplaires du pamphlet seront un obstacle de taille, qu'il entend bien franchir : « *On a imprimé depuis peu au même pays un livre nouveau in-8^o sous ce titre, Les Jésuites sur l'échafaud. L'auteur en est un jésuite révolté et retourné, nommé le P. Jarrige, lequel dépouilla la casaque du P. Ignace l'an passé à La Rochelle. Il accuse et convainc, par exemples et circonstances requises, là-dedans les sociétaires de faire de la fausse monnaie, de débaucher les femmes à la confession, d'avoir des garces en leurs maisons habillées en valets, de pédérastie et autres crimes pendables. Si quelqu'un de vos marchands a intelligence en Hollande, faites-en venir hardiment car la feinte cabale fera ce qu'elle pourra pour le supprimer ; combien que je croie bien fort que cela n'empêchera pas qu'il ne devienne commun*² ». Néanmoins, Jarrige, après avoir abjuré le catholicisme pour le protestantisme, devint relaps et retourna sous l'influence des Jésuites.

Patin pense malgré tout que les Jésuites perdront leur cause sur le fond. Les Jésuites étant, à l'opposé des vertus chrétiennes, cruels, vaniteux et rancuniers, les Jansénistes devront lutter jusqu'au bout : « *La querelle des jésuites et des jansénistes continue toujours. Ces derniers nous donnent presque chaque mois de nouvelles lettres, lesquelles scandalisent fort les carabins du P. Ignace. Ils ont fait quelques réponses, mais ce n'est rien auprès ; aussi est-il très difficile de défendre une si mauvaise cause que celle de la Société et de réfuter les très puissantes opinions des jansénistes, qui sont gens très savants et de bonne conscience. Nous en avons ici douze lettres, sans celles qui viendront. On tient ici en ce point-là déplorée et perdue la cause des loyolites, mais ils tiennent par d'autres principes : ils sont bien à la cour où ils servent d'espions et de maquereaux politiques, et encore mieux à Rome où ils font venir l'eau au moulin et où le pape est leur marotte. Les jansénistes feront bien de se défendre jusqu'au bout, car ils ont affaire avec gens qui ne pardonnent jamais, et qui sont aussi méchants et cruels que glorieux et insupportables*³ ».

Patin se dit comme Énée engagé dans un combat tout à fait inégal avec Achille⁴. En réalité il n'exprime sa haine que dans une correspondance privée, et souvent en latin. Mais il est conscient qu'il n'est pas le seul dans son camp. Il constate que le livre de Jarrige a eu un succès « *vu que Paris abonde en gens qui haïssent ces pères, à force de les bien connaître*⁵ ». Patin, cependant, reconnaît les compétences savantes d'un Jésuite, le Père Pétau. Ce dernier, apprécié également par Grotius, avait travaillé comme philologue sur la chronologie de l'Histoire Sainte. Son Histoire de la doctrine chrétienne lui avait valu le surnom de Père de l'Histoire du Dogme. Mais Pétau est une exception. Et la rancune antijésuitique de Patin est si tenace qu'à la mort de Pétau il voue son âme au Diable : « *Le P. Petau est ici mort le mercredi 11^e de décembre à onze heures du soir. L'on me mande que M. de Saumaise est aussi fort malade à Leyde, et peut-être est-il mort. Mais néanmoins, ils ne se rencontreront point en chemin : après qu'ils auront passé le guichet de la mort, là où le chemin bifurque, le loyolite ira d'un côté et le calviniste de l'autre ; et le faut croire ainsi*⁶ ».

1 Jarrige, *Les Jésuites mis sur l'échafaud pour plusieurs crimes capitaux par eux*, Leyde, 1648.

2 À Claude Belin Le Jeune, le 28 octobre 1648. BnF ms 9358, fol 115. ERP, tome I, lettre n°91.

3 À Charles Spon, le 3 octobre 1656. ERP, tome II, lettre n°289.

4 « *Plane impar congressus Achilli* ». À Charles Spon, le 13 avril 1657. BnF ms 935, fol 246-248. ERP, tome II, lettres n°303 et 304.

5 À Charles Spon, le 18 juin 1649. BnF ms 9357, fol 53-54. EVB, tome I, lettre n°20. ERP, tome I, lettre n°206.

6 À Claude Belin le Jeune, le 16 décembre 1652. BnF ms 9358, fol 140. ERP, tome I, lettre n°114.

Enfin constatons que Patin englobe dans sa haine tout le clergé régulier. À propos de Ravaillac il écrit : « *Un esprit imprégné de religion sanguinaire n'est pas maître de lui, il ne sait rester en repos. Tel était Ravaillac qui tua si malheureusement notre bon grand roi Henri IV l'an 1610. Il avait été maître d'école et moine feuillant, d'où il était sorti depuis quelque temps. Il avait la nuit des visions qui lui faisaient faire du bruit dans le couvent, et réveillait les autres moines ; ses méditations étaient trop noires et trop criminelles. Ces gens-là devraient être mis en bonne garde et étroitement enfermés au pain et à l'eau. Les fous se promènent par le monde avec trop de liberté, on en permet beaucoup trop aux gens malhonnêtes et infâmes¹* ». Surtout Patin approuve Grotius qui lui avait dit que pour réformer la France il fallait « *ôter tout d'un coup tant de moines qui sont ici superflus²* ». Patin utilise des termes très durs qui traduisent sa profonde antipathie et sa suspicion. Il n'hésite pas à décrire les moines comme des créatures démoniaques profitant de la crédulité du peuple : « *Ces moines sont bien maudits de tuer les rois ; cependant, à les voir, on croirait qu'ils ont des intelligences en paradis ; ils en ont bien plus avec le diable, mais malheur à ceux qui s'y fient³* ».

Patin considère le clergé régulier comme un véritable plafond de verre, qu'il a à cœur de faire voler en éclat. Ainsi, il s'en prend à la puissance de plusieurs communautés religieuses, en particulier les capucins, les bénédictins et les chartreux. Dans un contexte d'invasion ottomane en Europe balkanique, Patin met en exergue leurs enrichissements, qui est une preuve de leur oisiveté « *à l'ombre d'un crucifix* » : « *le pape veut retrancher de l'Ordre de saint François et en diminuer ce grand nombre, et qu'il commence par les capucins, ayant défendu qu'on n'en reçoive d'ici à 40 ans. Il n'est peut-être pas vrai, mais s'il était vrai, Dieu n'en serait pas moins servi car tant de fainéants qui se font moines pour vivre sans rien faire, à l'ombre d'un crucifix, pourraient devenir bons soldats pour la cause de Jésus-Christ et aller à la guerre contre le Turc. Les bénédictins et les chartreux sont si riches qu'enfin on pourra bien donner quelque atteinte à ce grand bien, qui serait utilement employé à renvoyer les Ottomans par delà le Pont-Euxin, dans le pays de Turkestan et la Turcomanie⁴* ».

La superstition est l'autre cheval de bataille de Patin contre les ordres ecclésiastiques. Il apporte ainsi sa réponse au problème du mal et donc de l'enfer. Notre antijésuite envisage plusieurs possibilités, mais il en vient très vite à penser qu'il s'agit avant tout d'une machination habile des clercs pour accroître leur pouvoir et leur influence dans la société : « *ces maîtres moines ont pris à tâche de faire connaître le diable et de faire voir ses griffes au monde afin qu'on ait recours à leurs fanfreluches spirituelles et à leurs gains bénits⁵* ». Pour remettre en cause ces croyances, Patin s'appuie sur la théologie de Du Moulin : « *Votre célèbre ministre de quo supra, M. Du Moulin, réfutant les miracles de la papauté, a dit que nos moines ne savaient faire que ce miracle, de chasser ces prétendus diables ; c'est en son livre de l'Accomplissement des prophéties* ».

1 « *Un esprit imprégné de religion sanguinaire n'est pas maître de lui, il ne sait rester en repos* » et « *on en permet beaucoup trop aux gens malhonnêtes et infâmes* » sont écrits en latin dans la missive de Patin du 6 août 1670 à André Falconet : « *Cruenta religione imbutus animus non est sui iuris, nescit quiescere* » / « *nimis multa licent improbis et infamis* ». EVB, tome III, lettre n°526. ERP, tome III, lettre n°816.

2 À Charles Spon, le 18 juin 1649. BnF ms 9357, fol 53-54. EVB, tome I, lettre n°20. ERP, tome I, lettre n°206.

3 À André Falconet, le 29 août 1664. EVB, tome II, lettre n°326. ERP, tome III, lettre n°641.

4 À Charles Spon, le 18 septembre 1663. EVB, tome II, lettre n°300.

5 À Charles Spon, le 16 novembre 1643. BnF ms 9357, fol 9-10. ERP, tome I, lettre n°171. Toutes les citations de la pages proviennent de la même missive de Patin à son ami protestant.

On pourrait penser que Patin refuse l'enfer. Mais c'est surtout la notion d'enfer telle qu'elle est employée par l'Église catholique qu'il remet en cause. Patin décrédibilise donc l'utilisation de l'enfer chrétien par le Clergé : « *Vous ne voyez que prêtres et moines s'en mêler sous ombre d'Évangile, mais tout ce qu'ils en font est à cause de la fillette qui est au bout et qui les fait enrager* ». Sa verve caustique s'en prend directement à l'argumentaire de l'Église et de la réforme tridentine, qui a repris en grande partie les croyances du Moyen Âge. C'est ce qui fait soupçonner Patin que « *toute cette prétendue diablerie ne provient que de l'artifice des moines, c'est que ce diable ne se montre ou ne se fait entendre qu'aux pays où il est trop de moines : il ne se voit rien de pareil en Angleterre, en Hollande, ni en Allemagne* ». En n'énumérant que des États protestants, Patin fait de nouveau l'éloge du protestantisme contre le catholicisme.

Ainsi Patin attaque toutes les publications sur les diableries. Il remet en cause l'un des livres de Bodin sur le plan religieux et spirituel : « *La Démonomanie de Bodin ne vaut rien du tout : il n'y croyait point lui-même ; il ne fit ce livre qu'afin qu'on crût qu'il y croyait, d'autant que, pour quelques opinions un peu libres, il fut soupçonné d'athéisme* ». Patin guéri de la sottise du siècle par ses amis libertins érudits remet donc en cause, jusqu'à le faire voler en éclat, tout le discours du Clergé reposant sur les apparitions sataniques. C'est ce qui lui fait dire : « *Je ne croirai ni homme, ni femme démoniaque si je ne les vois, mais je me doute qu'il n'en est guère* ».

Conclusion

Nous espérons être parvenus à prouver que la correspondance de Patin permet d'abord d'enrichir notre connaissance sur l'Histoire d'une grande partie du XVII^e siècle, essentiellement pour la France. Nous avons tenté aussi de dégager ses choix politiques enracinés dans une culture, des croyances et une réflexion sur le passé. Dans quelle mesure, par delà son individualité, Patin par ses lettres nous transmet des opinions et un état d'esprit partagés par tout un courant de pensée à l'époque ? Sous une monarchie absolue de droit divin, il est une minorité de Français qui témoignent d'une liberté de pensée et d'esprit critique. Mais à la différence de certains d'entre eux, Patin ne se construit ni une philosophie politique, ni même une théorie politique systémique. Dans sa correspondance c'est la réactivité à l'actualité qui déclenche l'expression de prises de position. Et si ses lettres révèlent ces dernières, elles sont autant le reflet d'une mentalité au sens global, et d'un style de vie, donc d'un vécu.

Pour ses contemporains Patin avait le visage de Cicéron. C'est davantage une référence à son éloge de la vertu antique qu'une flatterie convenue. Patin possédait effectivement une culture antique immense. Au sein de cette culture la civilisation romaine tient une place privilégiée. Cependant, on y retrouve également des pans de la philosophie grecque par l'héritage de la sagesse hellénistique que les Romains ont récupérée pour enrichir leur propre philosophie. Les penseurs antiques furent le socle de son système de pensée. L'histoire politique romaine fut aussi cruciale pour les idées politiques de Patin, car il en tire des leçons politiques en parcourant les traces du passé de la République et de l'Empire des Césars. La culture politique et la philosophie romaines n'étaient plus au XVII^e siècle qu'un lointain souvenir du passé glorieux et de la grandeur de Rome. Pourtant Patin s'en inspire pour définir les critères, selon lui, du prince vertueux, du principe du bon gouvernement et de la puissance de l'État. Son intérêt pour les leçons de l'histoire politique romaine est tourné vers les pratiques politiques et les comportements des Césars. Auguste, Vespasien, Trajan et Marc-Aurèle sont pour lui les Césars vertueux par excellence. En étudiant leurs règnes, Patin voit la sagesse, la justice, la force morale, c'est-à-dire le comportement vertueux du bon prince. Ils sont pour lui de véritables *Optimi principes* et des *Patres patriae*. Ils s'opposent à Caligula, Néron et Domitien, despotes cruels et déments.

Pour Patin rien n'est pire qu'un prince qui sape les principes de la *Res publica* et de la pérennité de l'État pour assouvir ses désirs personnels. On ne trouve donc aucun mot tendre de sa part pour les empereurs qui furent de véritables despotes cruels et déments. Ces démences sont pour Patin une source de déséquilibre souillant la nature des rapports entre les gouvernants et les gouvernés, et débouchent nécessairement sur le mauvais gouvernement, voire la tyrannie qui équivaut à la mort de l'État. À contrario Auguste, Vespasien, Trajan et Marc-Aurèle sont rangés dans son panthéon politique comme des hommes d'État rêvés. Auguste a pacifié l'État après les guerres civiles, Vespasien fit sortir de l'hypogée du Colisée la puissance de l'État auréolé par la paix publique, Trajan a affirmé cette puissance et la grandeur de l'État par un éclat de prestige et de gloire, nécessaire à son hégémonie sur la scène internationale, Marc-Aurèle l'a moralisé par la rénovation de l'administration judiciaire de l'État alors en proie à la corruption.

Son éloge des prises de positions et des conceptions philosophiques de Marc-Aurèle affirme sa pensée stoïcienne. Patin pense effectivement l'État comme un tout organique dont chaque individu n'est pas seulement une partie de ce tout, mais contribue à la vie de tout l'organisme étatique. La nature humaine est fondamentalement sociale et l'État est une construction sociale. Ainsi, ce qui ne fait pas de tort à la cité ne peut faire de tort à l'individu. C'est ce qui explique également pourquoi Patin songe à purger l'État comme on réalise une saignée pour purger le corps humain afin d'en rétablir l'équilibre. De même il signale que la nature a produit des venins afin de purger les gouvernements habités par des tyrans. Cet équilibre étatique est abordé et pensé à l'aune de la physique stoïcienne. Patin dans son culte de la philosophie romaine apprécie des érudits qui ont consolidé ces principes politiques, dont Tacite son cher « roi des historiens ». Avec le Principat, point de tyrannie et la grandeur de l'État est assurée. Patin adapte la leçon. Il est convaincu que le roi qui saura éviter l'écueil de la tyrannie sera aussi celui qui assurera la grandeur de l'État. Et ce roi seul sera alors digne d'être l'incarnation vivante de l'État. Les lois fondamentales sont pour Patin celles de la puissance de la Monarchie et de la légitimité à régner. En ce sens elles sont le rempart pour endiguer la tyrannie.

Les penseurs antiques furent le socle de la réflexion politique de Patin, mais les humanistes ayant christianisé la pensée antique, y ont aussi beaucoup contribué. En ce sens Patin est un représentant de la culture bourgeoise fondée sur l'usage du raisonnement pour rechercher la vérité et sur l'adoption de critères de la morale antique. Cette éthique doit être celle de l'homme d'État comme celle de « l'honnête homme ». Le père de Patin lui avait fait lire les Vies de Plutarque qui célèbrent les vertus des hommes d'État. Par les œuvres « du divin Érasme » Patin s'initie à un programme d'institution morale du Prince. Dans un cadre monocratique la formation du chef d'État est vitale. Il lui faut devenir sage, bon et juste. Ainsi la souveraineté peut être authentiquement chrétienne. Les fondements de l'autorité du Prince sont très largement des qualités morales. Sa façon de remplir sa tâche et son comportement vertueux sont les critères d'un bon gouvernement. La vision platonicienne est évidemment quelque peu utopique. Patin retrouve chez Charron la conception de l'honnêteté politique et de la noblesse morale indispensables aux détenteurs de charges publiques. Il associe à Charron l'enseignement de Montaigne et de Juste Lipse en ce qui concerne les principes de probité, de sagesse prudente, de bon sens, de fidélité aux engagements pris. Telles sont les obligations d'un bon politique qui doit aussi faire preuve de compétence et d'un savoir faire. Mais cet idéal est peu accessible aux monarques contemporains. Mieux vaut se tourner vers le passé. Et c'est à l'aune de ces critères que Patin classe dans la catégorie des bons rois Louis IX, pour sa justice et sa prudence, et Henri IV pour sa clémence et sa magnanimité.

Patin rejette l'absolutisme théorisé par Richelieu. Il dénonce les pratiques d'application brutale des décisions étatiques. Il ne sépare pas la « Justice d'État » et la justice protectrice des droits et des personnes gouvernées. Il est favorable certes à un État puissant mais respectueux des lois fondamentales, de la vie privée des sujets et de leurs propriétés. C'est sous ces conditions qu'un pouvoir fort ne sera pas tyrannique. Sur ce plan il adhère à la philosophie politique de Bodin. Patin est un « Bon Français », mais non toujours au sens de l'expression dans la propagande de Richelieu. Patin apprécie Pasquier comme historien des traditions nationales. Il hérite de lui, comme d'Érasme et de Bodin, le rejet d'une monarchie féodale. Point de monarchie suzeraine, point de Grands au Conseil. Et chez Patin reste très vif le souvenir de la période des guerres de religion. On avait vu la noblesse rebelle et fratricide faillir détruire l'État. Ce rejet à la fois politique et moral de la haute noblesse est permanent chez Patin. Il exprime constamment sa profonde méfiance à l'encontre de l'aristocratie de la Cour. En effet, il crie haro sur tous ceux qui exploitent la monarchie à des fins personnelles en monnayant leur soumission ou en négociant avec avidité les places et les pouvoirs rémunérateurs. Pour Patin, le service du roi doit être vertueux et concourir au dévouement à la cause royale, mais les Grands mettent leur énergie à abaisser la royauté à leur profit.

Patin est partisan de la Fronde parlementaire. Il a lu Grotius. Il en a tiré le principe de contre-pouvoirs indispensables à la puissance étatique. Il faut une Institution et des garde-fous juridiques destinés à briser toute aspiration tyrannique. Mais jamais Patin n'en vient à légitimer une forme de souveraineté nationale, et encore moins populaire, au sens restreint. Le roi légitime par succession dynastique est le chef d'État naturel. On a signalé sa fidélité au jeune Louis XIV. Sa haine de Mazarin est fondée sur le thème de l'usurpation du pouvoir. L'opposition au Cardinal est donc légale selon lui. Il est déçu par les Princes frondeurs. Assoiffés de charges et de pensions ils ont trahi la cause du bien public. Leurs trahisons et leurs revirements incessants ont fait perdre la cause parlementaire. Et même encore en combattant, ils l'ont transformée en une guérilla féodale qui devenait rébellion infondée dès que Louis XIV devenait majeur. Ainsi à la fin de sa vie Patin devint admirateur de Louis XIV. Ce roi avait la puissance d'incarner l'État et il contribuait à sa magnificence par son volontarisme politique. Il avait créé un consensus autour de sa personne et de sa fonction. Ceci n'empêchait d'ailleurs pas Patin de continuer imperturbablement sa contrebande de livres depuis la Hollande ! Patin meurt au moment de l'apogée de l'État louisquatorzien. Et l'enracinement de la monarchie absolue de droit divin ne semble guère lui avoir créé des motifs de contestation alors que lui-même, et son fils surtout, étaient victimes de la censure. Mais, au moins, le roi avait eu le mérite de mater la haute noblesse, comme d'ailleurs Richelieu honni par Patin ! Cependant cette monarchie était bien loin d'un mode de gouvernement tempéré !

Patin est favorable à la tolérance religieuse par principe, par anticléricalisme et par refus qu'une cause religieuse fasse verser le sang. Il reprend pour ce dernier point l'argumentation de Michel de l'Hospital. Les attaques incessantes de Patin contre la papauté et les légions jésuites pontificales s'enracinent dans son profond gallicanisme. Il est aussi sur ce plan l'héritier d'une longue tradition en France de penseurs politiques et de juristes. Et s'y ajoute son apparentement partiel au libertinage érudit. Il emprunte à ce dernier le doute systématique pour ce qui relève des miracles, de la sorcellerie et des « diableries ». Mais Patin en vient à tout amalgamer. Il est gallican et aussi anticlérical. Dans ce domaine il utilise l'arsenal des arguments de grandes figures du protestantisme dont Buchanan et Casaubon. Sous la plume de Patin l'Église de France presque tout entière devient un corps corrompu, et le clergé régulier se transforme en « hordes monacales aux pieuses fourberies et ruses zélées ». Pour la forme il va chercher ses munitions dans les gauloiseries et les pointes sarcastiques de Rabelais. Mais peut-on guérir l'Église de ses maux par le rire ? Et les amitiés protestantes de Patin comme ses lectures de Bibles réformées posent évidemment la question d'une conversion de conscience. Mais il est difficile de trancher sur ce point.

Il y a une part de filiation entre le libertinage érudit et les Lumières du XVIIIe siècle. Faut-il chercher en cela l'héritage de Patin ? Bayle dans son Dictionnaire historique et critique parle en ces termes de Patin : « *Comme il avait une très belle mémoire, beaucoup de lecture et une belle bibliothèque, il n'est pas douteux qu'il ne les eut remplies d'érudition et d'observations exactes. Mais nous n'y verrions pas au naturel son esprit et son génie, nous n'y rencontrerions pas tant de faits curieux, ni tant de traits vifs et hardis qui divertissent et font faire de solides réflexions*¹ ».

La correspondance de Patin a plu à certains précurseurs des Lumières ou même plus tard à leurs acteurs. Mais c'est avant tout à cause des attaques, dans la verdeur et la causticité du langage, contre l'autoritarisme étatique et le poids de l'Église. Ce serait une grave erreur et un anachronisme que de faire de Patin un avant-coureur de la philosophie politique des Lumières. C'est un médecin parisien du XVIIe siècle attaché à la hiérarchie sociale, aux privilèges des corps socioprofessionnels et dont la culture révèle l'empreinte indélébile des pensées antiques et humanistes. Ses référents et son système de valeurs appartiennent au passé, si bien qu'il n'est en rien un révolutionnaire.

1 Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, 5e édition, tome 3, 1740, notice de Patin p 612 à 619.



« Je me suis toute ma vie tenu au parti où j'ai vu la justice, la vérité, et la raison¹ ».

« Un amas de choses fort différentes que j'ai apprises, et où dire aux uns et aux autres. Mais la plus grande part vient de la conversation que j'ai eue durant quelques années avec l'homme très illustre et très sage Nicolas de Bourbon dans l'Oratoire de Paris. Il y a quantité de bons mots qu'il fait bon savoir. Il peut y avoir quelques mécomptes ou faussetés. Mais il y en a peu. La plupart des citations y sont vraies car j'ai pris plaisir en les vérifiant. Il y a quelques points bien libres et délicats touchant la religion et le gouvernement des princes qu'il vaudrait mieux bien savoir et les avoir dans l'esprit que de les rédiger par écrit. Cela étant d'ailleurs meilleur à taire qu'à être divulgué. Je les ai néanmoins écrit tant pour moi que pour vous. Faites en votre profit. Mais ne les montrez jamais à personne, non plus que si ils n'étaient pas écrits. Ayez les pour vous. Étudiez les. Mais ne dites jamais que vous avez cela, et des écrits de ma main. Car enfin vous vous trouveriez embarrassé et peut-être obligé de les prêter à quelqu'un. Ce que vous ne devez jamais faire, et pas même à votre frère si vous ne le jugez fort capable de tout secret. Néanmoins si vous pensez que cela lui serve, ne lui déniez pas. Si vous y découvrez quelque faute amendez la sagement. Tout ce que j'y ai dit des jésuites croyez le comme très vrai. Mais ne le dites jamais que très à propos de peur de vous charger à crédit en vain, et même à votre grand regret de la haine de ces gens là qui ne valent rien, et qui même ne pardonneraient pas à Jésus Christ s'ils le tenaient pour avoir de l'argent. [...] J'ai prêté quelqu'uns de mes cahiers à trois de mes amis, l'un après l'autre, mais je m'en suis toujours repenti. C'est pourquoi je vous le dis encore un coup : ne les prêter jamais à personne. Gardez les pour vous fidèlement, lisez les et brûlez les plutôt que de les prêter jamais à personne. Mais avant que de les brûler, apprenez les. Il y a là dedans quelque chose de bon qui m'a quelquefois servi extrêmement et qui vous servira bien aussi si vous en savez faire votre profit. [...] Pensez à en faire sagement votre profit, croyez moi, et qu'ils te soient bons.² »

1 À Charles Spon, le 21 septembre 1655. EVB, tome I, lettre n°100. ERP, tome III, lettres n°437-38.

2 Deuxième testament intellectuel et moral de Patin pour son fils cadet, Charles. BIUS ms 2007, fol 18.

Introduction à la bibliographie

Nous avons cherché des ouvrages qui permettaient de restituer la culture et le système de pensée de Patin dans son temps. Il fallait donc consulter des livres fixant le cadre de la partie du XVIIe siècle correspondant à la vie adulte de Patin. Par exemple il fallait s'informer sur les Jésuites, sur la Fronde... Il fallait aussi se faire une idée de ce qu'était un médecin parisien réputé à cette époque. Il était aussi indispensable de s'informer sur les idées politiques du temps, et particulièrement celles des libertins érudits. Nous n'avons pas cité les œuvres des auteurs antiques et humanistes du XVIe siècle que nous avons utilisées pour éclairer les allusions de Patin à la pensée et à l'Histoire de ces époques. Nous n'avons pas cité par conséquent tous les ouvrages, y compris pour l'Histoire du XVIIe siècle, utilisés ponctuellement et seulement pour notre propre compréhension de la correspondance de Patin.

Bibliographie

Sources

- *Lettres choisies de feu Mr Guy Patin*, Cologne, chez Pierre du Laurens, 1691
- *L'esprit de Guy Patin, tiré de ses conversations de son cabinet, de ses lettres et de ses autres ouvrages avec son portrait historique*, Amsterdam, chez Henry Schelten, 1709
- *Lettres choisies de feu Mr Guy Patin*, La Haye, chez Henry Van Bulderen, 1715
- *Nouvelles lettres de feu Mr Gui Patin, tirées du cabinet de Mr Charles Spon*, La Haye, chez Pierre Gosse, 1718
- *Les lettres de Patin* éditées par Joseph-Henri Reveillé-Parise, chez J-B Baillière, à Paris en 1846
- Les lettres manuscrites de Guy Patin contenues dans le volume 148 de la collection Baluze et dans le manuscrit 9357 et 9358 du Département des manuscrits de la BNF.
- Les lettres latines manuscrites de Guy Patin contenues dans le manuscrit 2007 de Bibliothèque inter-universitaire de Santé de Paris Descartes.
- Le fonds manuscrit Montaignon du Collège de France, référencé C-XII G. Patin 8.
- Laure Jestaz, *Les lettres de Guy Patin à Charles Spon, janvier 1649 – février 1655*, tome 1 et 2, Honoré Champion, Paris, 2006
- Loïc Capron, *Correspondance française de Guy Patin*, édition électronique, site de la BIU de Santé de Paris Descartes, 2015

Ouvrages sur Patin

- Lucien Vuilhorgne, *Biographie beauvaisine de Gui Patin*, éditions Blois-Colombes, Paris, 1898
- Françoise Waquet, *Guy et Charles Patin et la contrebande du livre à Paris au XVIIe siècle*, Journal des savants, 1979
- Françoise Waquet, *Charles Patin et la République des Lettres : étude d'un réseau intellectuel dans l'Europe du XVIIe siècle*, Lias XII, 1985

Dictionnaires

Jean Leclant (directeur), *Dictionnaire de l'Antiquité*, PUF, Paris, 2011
Lucien Bély, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, PUF, Paris, 2010
François Bluche, *Dictionnaire du Grand-Siècle*, Fayard, 2005
Anatole Bailly, *Dictionnaire Grec-Français. le Grand Bailly*, Hachette, Paris, 2000
Félix Gaffiot, *Dictionnaire latin-français : Le grand Gaffiot*, Hachette, Paris, 2000
Arlette Jouanna, Philippe Hamon, Dominique Biloghi, Guy Le Thiec, *La France de la Renaissance, Histoire et dictionnaire*, éditions Robert Laffont, Paris, 2001

Ouvrages pour l'étude de « La culture de Patin »

La philosophie et la culture grecques

Claude Mossé, *La Grèce ancienne*, Points Histoire, 2008
Charles Werner, *La philosophie grecque*, éditions Slatkine, Genève, 2002
Richard Bodéüs, *Aristote : Une philosophie en quête de savoir*, Librairie Philosophique Vrin, 2002

La philosophie et la culture romaines

Pierre Grimal, *Cicéron*, éditions Tallandier, Paris, 2012
Hervé Inglebert, Pierre Gros, Gilles Sauron, *Histoire de la civilisation romaine*, PUF, Paris, 2005
Laurence Pernot, *La rhétorique antique*, Le Livre de Poche, 2000
Michel Ganzin, *L'influence de l'Antiquité sur la pensée politique européenne : XVI-XXème siècles*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1996

Les leçons de l'histoire politique romaine

Yann Le Bohec, Marcel Le Glay, Jean-Louis Voisin, *Histoire romaine*, PUF, Paris, 2011
Pierre Grimal, *L'Empire romain*, Le livre de Poche, 1993

L'héritage humaniste

Pierre Manent, *Montaigne : La vie sans loi*, Flammarion, 2014
Michel Cassan, *L'Europe au XVIe siècle*, Armand Colin, 2008
Ernst Bloch, Pierre Kamnitzer, *La philosophie de la Renaissance*, Payot, 2007
Peter Burke, Paul Chemla, *La Renaissance européenne*, éditions du Seuil, 2002
Jean-Claude Margolin (directeur), *Anthologie des humanistes européens de la Renaissance*, Arthaud, 1993
Halkin Léon, *Érasme*, Fayard, 1987

Ouvrages pour l'étude de « Patin dans son siècle »

Un réseau d'informations immédiats

Primo Visconti (auteur), Jean-François Solnon (préface), *Mémoires sur la cour de Louis XIV*, Tempus Perrin, 2015
Louis Bertrand, *La Vie amoureuse de Louis XIV*, Éditions Frédérique Patat, 2013
Jean-Christian Petitfils, *Louis XIV, la grandeur et les épreuves*, éditions Tallandier, Paris, 2001
Peter Burke, *Louis XIV : Les stratégies de la gloire*, éditions du Seuil, 1998
Benoît Garnot, Robert Muchembled, *Société, cultures et genres de vie dans la France moderne : XVIe - XVIIIe siècle*, Hachette Éducation, Paris, 1991

Les penseurs connus

Laurence Devillairs, *René Descartes, Que sais-je ?*, PUF, Paris, 2013
Jean-Michel Gros, *Les dissidences de la philosophie à l'âge classique*, Honoré Champion, 2009
Simone Mazaauric, *Savoirs et philosophie à Paris dans la première moitié du XVIIe siècle*, Publications de la Sorbonne, 1997
Richard Popkin, *Histoire du scepticisme d'Érasme à Spinoza*, PUF, [1979], 1995.
Antony McKenna, *Entre Descartes et Gassendi : la première édition des "Pensées" de Pascal*, Universitas, Paris, 1993

Le libertinage érudit

Jean-Pierre Cavaillé, *Les Déniaisés – Irréligion et libertinage au début de l'époque moderne*, classique Garnier, Paris, 2014
Jean-Roger Charbonnel, *La pensée italienne au XVIe siècle et le courant libertin*, Slatkine, [1919], 2014
Bruno Roche, *Le rire des libertins dans la première moitié du XVIIe siècle*, Honoré Champion, Paris, 2011
Stéphane Van Damme, *L'épreuve libertine – Morale, soupçon et pouvoirs dans la France baroque*, CNRS, 2011
Isabelle Moreau, *Guéri du sot – Les stratégies d'écriture des libertins à l'âge classique*, Honoré Champion, 2007
Jean-Pierre Cavaillé, *Imposture politique des religions et sagesse libertine*, Littératures classiques, 55, 2005, p 27-42.
Sophie Gouverneur, *Prudence et subversion libertines : La critique de la raison d'État chez François de la Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé et Samuel Sorbière*, Honoré Champion, 2005
Libertins du XVIIe siècle, édition établie, présentée et annotée par Jacques Prévot avec la collaboration de Laure Jestaz et d'Hélène Ostrowiedci-Bah, Gallimard, Paris, 2004
Jean-Pierre Cavaillé, *Les libertins : l'envers du grand Siècle*, cahiers du CRH, 28-29, 2002, p 11-37
Actes du colloque, *Libertinage et philosophie au XVIIIe siècle*, éditeurs Antony McKenna et Pierre François Moreau, Université Saint-Étienne, 1996-2002
René Pintard, *Le libertinage érudit : dans la première moitié du XVIIe siècle*, Slatkine, 2000
Françoise Charles-Daubert, *Les libertins érudits au XVIIe siècle*, PUF, 1998

Ouvrages pour l'étude des « prises de position politique de Patin »

Une tradition historique nostalgique

Georges Bordonove, *Louis XII : Le Père du peuple*, Pygmalion, 2010
Fabienne Kriegel (directrice), *Les secrets des Rois de France*, éditions du Chêne, Paris, 2012
Sylvie Le Clech, *François Ier, le roi-chevalier*, éditions Tallandier, Paris, 2006
Janine Garrisson, *Henri IV, le roi de la paix*, éditions Tallandier, Paris, 2000

L'absolutisme en France

Michel Carmona, *Richelieu : L'ambition et le pouvoir*, éditions Tallandier, Paris, 2013
Laurie Catteeuw, *Censures et raisons d'État - Une histoire de la modernité politique (XVI-XVIIe siècle)*, Albin Michel, 2013
Jean Castarede, *La folle histoire de la Fronde*, France empire, 2012
Joël Cornette, *L'affirmation de l'État absolu 1492-1652*, Hachette, Paris, 2012
Françoise Hildesheimer, *Richelieu*, Flammarion, Paris, 2011
Simone Bertiere, *Mazarin : Le maître du jeu*, édition de Fallois et édition Le Livre de Poche, Paris, 2007, 2009
Christian Jouhaud, *Mazarinades : La Fronde des mots*, Éditions Aubier, 2009
Roland Mousnier, *L'homme rouge : Vie du cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Robert Laffont, 2009
Denis Richet, *La France moderne : l'esprit des institutions*, éditions Flammarion, Paris, 2009
Denis Richet, *La France moderne : l'esprit des institutions*, éditions Flammarion, Paris, 2009
Jean-Christian Petitfils, *Louis XIII*, édition Perrin, 2008
Arnaud Teyssier, *Richelieu : La puissance de gouverner*, éditions Michalon, 2007
Christian Jouhaud, *Sauver le Grand Siècle ? : Présence et transmission du passé*, Seuil, 2007
Hubert Carrier, *Le labyrinthe de l'État : essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde*, Honoré Champion, 2004
Fanny Cosandey, Robert Descimon, *L'Absolutisme en France : Histoire et Historiographie*, éditions Seuil, Paris, 2002
Jean-Christian Petitfils, *Louis XIV, l'ordre et la gloire*, éditions Tallandier, Paris, 2001
Christian Bouyer, *Louis XIII et Richelieu, le sceptre et la pourpre*, éditions Tallandier, Paris, 2001
Michel Carmona, *La France de Richelieu*, éditions Complexe, 1999
Orest Ranum, *La Fronde*, éditions du Seuil, Paris, 1998
Pierre Goubert, *Le siècle de Louis XIV: études*, Le Livre de Poche, 1998
Pierre Goubert, Daniel Roche, *Les Français et l'Ancien Régime, tome 1 et 2 : La société et l'État*, Armand Colin, 3e édition, Paris, 1991
Pierre Goubert, *Mazarin*, Fayard, Paris, 1990

Ouvrages pour l'étude de « Deux cibles : La superstition et la crédulité »

La religion de Patin

Bertrand Forclaz, *Catholiques au défi de la Réforme. La coexistence confessionnelle à Utrecht au XVIIe siècle*, Honoré Champion, Paris, 2014

Bernard Cottret, *Histoire de la réforme protestante : Luther, Calvin, Wesley XVIe-XVIIIe siècle*, Librairie Académique Perrin, 2010

Laurent Gagnebin, Raphael Picon, *Le protestantisme : La foi insoumise*, Flammarion, Paris, 2009

François Lebrun, *Être chrétien en France Tome 2 : Être chrétien en France sous l'Ancien Régime*, éditions du Seuil, Paris, 1997

Leszek Kolakowski, *Chrétiens sans Église: La conscience religieuse et le lien confessionnel au XVIIe siècle*, Gallimard, Paris, 1987

Un gallicanisme intransigeant

Pierre Édouard Puyol, *Edmond Richer: Étude Historique Et Critique Sur La Rénovation Du Gallicanisme Au Commencement Du XVIIe Siècle*, Volume 1, Nabu Presse, 2013

Martimort Amie-Georges, *Le gallicanisme*, Que sais-je ?, PUF, 1973

La haine des Jésuites

Michel Fédou, *Les théologiens jésuites : Un courant uniforme ?*, éditions Lessius, Paris, 2014

John O'Malley (auteur), Isabelle Hoorickx-Raucq (traduction), Dominique Salin (traduction), *Une histoire des jésuites : D'Ignace de Loyola à nos jours*, éditions Lessius, Paris, 2014

Pierre-Antoine Fabre (directeur), Catherine Maire (directrice), *Les Antijésuites*, PUR, 2010

Plan

I} Présentation du sujet, démarche et méthode

- A) Les Sources et leurs écueils
- B) Historiographie du sujet
- C) Travailler sur une correspondance privée
- D) Biographie

II} La culture de Patin

- A) La philosophie et la culture grecques
- B) La philosophie et la culture romaines
- C) Les leçons de l'histoire politique romaine
- D) L'héritage humaniste

III} Patin dans son siècle

- A) Un réseau d'informations immédiates
- B) Les penseurs connus
- C) Le libertinage érudit

IV} Les prises de position politique de Patin

- A) Une tradition historique nostalgique
- B) Des ouvrages « dangereux »
- C) Patin, éternel opposant ?
- D) Patin et l'éclat du Soleil

V} Deux cibles : La superstition et la crédulité

- A) La religion de Patin
- B) Un gallicanisme intransigeant
- C) La haine des jésuites

Après plusieurs modifications le plan définitif a été ainsi établi. La biographie de Patin s'impose en préalable. Puis il s'agit de définir la culture politique de Patin. Dans le chapitre III nous avons replacé Patin dans son siècle par les relations qu'il entretenait tant sur le plan professionnel, qu'intellectuel. À partir du chapitre IV nous abordons la spécificité des prises de position de Patin, tant sur le plan strictement politique que relativement au rôle de l'Église, étant donné l'imbrication politique de cette institution. Nous n'avons pas pensé inutile d'essayer enfin de cerner, ou du moins de tenter de cerner, la foi de Patin. Car cette question a aussi des implications sur ses prises de position politique.

Crédits images

Première de couverture

Montage de gauche à droite et de haut en bas

Louis XIV portant la moustache « à la royale » par Pierre Mignard (1612 – 1695), Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon

Le Cardinal Mazarin par Pierre Mignard (1612 – 1695), Collection de peintures du Musée Condée, Domaine de Chantilly

Louis XIII de l'huile sur toile Louis XIII entre deux figures de femmes symbolisant la France et la Navarre par Simon Vouet (1590 – 1649), Collection de Louis XIII, Département des peintures, École Française, Musée du Louvre

Le cardinal de Richelieu vers 1637 par Philippe de Champaigne (1602 – 1674), National Gallery, Londres

Au centre

Gravure de Guy Patin par Ambroise Tardieu direxit, 1824

Page de présentation du Chapitre I p.6

Montage lettre française de Guy Patin adressée à Spon avec son enveloppe, BIUS de Santé ms 2007

Page de présentation du Chapitre II p.39

De haut en bas à gauche

Sculpture du portrait de Cicéron, Palais Neuf, Musei Capitolini, Rome

Portrait d'Érasme par Hans Holbein le Jeune, (1497 – 1543), Département des peintures, Peinture allemande, Musée du Louvre

Portrait de Michel de l'Hospital, chancelier de France, Anonyme, Musée du Louvre

À droite

Statue d'Octave – Auguste de Prima Porta, Braccio Nuovo, Département de sculpture classique, Musei Vaticani

Page de présentation du Chapitre III p.120

De haut en bas à gauche

Hugo Grotius par Michiel van Mierevelt, Collection de peintures du Musée Condée, Domaine de Chantilly

Gravure de Gabriel Naudé par Ambroise Tardieu direxit, 1824

Thomas Hobbes par John Micheal Wright, National Portrait Gallery, Londres

À droite

Le cardinal de Richelieu par Philippe de Champaigne (1602 – 1674), Musée des beaux-arts de Strasbourg

Fin sous-partie « Le libertinage érudit » p.140

Montage de gauche à droite

Gravure de Gabriel Naudé par Ambroise Tardieu direxit, 1824

Gravure de Guy Patin par Ambroise Tardieu direxit, 1824

Au centre

Couverture du recueil de 1701 *Naudaena et Patiniana ou singularité remarquables, prises de conversation de Mess. Naudé et Patin*, BnF

Page de présentation du Chapitre IV p.141

De haut en bas à gauche

Portrait d'Henri IV en Mars par Jacob Bunel (1558 – 1614), Musée national et domaine du château de Pau

Louis XIII de l'huile sur toile Louis XIII entre deux figures de femmes symbolisant la France et la Navarre par Simon Vouet (1590 – 1649), Collection de Louis XIII, Département des peintures, École Française, Musée du Louvre

Portrait de Louis XIV en armure par Pierre Mignard (1612 – 1695), Huile sur toile, Collection privée

À droite

Le Cardinal Mazarin par Pierre Mignard (1612 – 1695), Collection de peintures du Musée Condée, Domaine de Chantilly

Fin sous-partie « Patin, éternel opposant ? » p.192

De gauche à droite

La Barge du cardinal de Richelieu sur le Rhône par Paul Delaroche (1797 – 1856), The Wallace Collection, Londres

Les Dernières Heures du cardinal Mazarin par Paul Delaroche (1797 – 1856), The Wallace Collection, Londres

Fin sous-partie « Patin et l'éclat du Soleil » p.222

Montage de deux huiles sur toile du XVIIe siècle

Vue du château et des jardins de Versailles, prise de l'avenue de Paris, 1668
par Pierre Patel (1605 – 1676), Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon

Au centre

Louis XIV, vers 1662 attribué à Charles Le Brun (1619 – 1690), Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon

Page de présentation Chapitre V p.223

De gauche à droite et de haut en bas

Léon X par Raphaël (1483 – 1520), Musée des Offices, Florence

Alexandre VII par Il Baciccio (1639 – 1709), Département des peintures, Musei Vaticani

Clément X par Il Baciccio (1639 – 1709), Département des peintures, Musei Vaticani

Alexandre VII, Anonyme, Département des peintures, Musei Vaticani

Clément IX par Carlo Maratta (1625 – 1713), Département des peintures, Musei Vaticani

Pie V, Anonyme, Département des peintures, Musei Vaticani

Pie IV par l'école de Titien, Département des peintures, Musei Vaticani

Innocent X par Diego Velázquez (1599 – 1660), Galerie Doria-Pamphilj, Rome

Au centre

Caricature protestante de 1558 représentant l'Église catholique romaine sous la double apparence du pape et du diable par Theodor de Bry (1528 – 1598), Museum Catharijneconvent, Utrecht

Gravure de Guy Patin par Ambroise Tardieu direxit, 1824

Fin sous-partie « Un gallicanisme intransigeant » p.238

Tapiserie de l'Histoire du Roy : La Satisfaction faite à Louis XIV par l'ambassadeur d'Espagne, Manufacture des Gobelins, Paris, 1732-1735, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon

Le Musée du Louvre détient dans ses collections d'Objets d'art une tenture représentant la même scène avec quelques variantes attribuées cette fois à l'audience du 29 juillet 1664 où dans la chambre du roi à Fontainebleau, Louis XIV, assis dans son fauteuil, écoute le cardinal lire la lettre d'excuse de son oncle, Alexandre VII.

Tenture de L'Histoire du roi : L'Audience du cardinal Chigi, Manufacture des Gobelins, Paris, 1665-1672, Département des Objets d'art : XVIIIe siècle, Musée du Louvre

Fin conclusion p.241

Montage d'une lettre manuscrite de Patin du ms 2007 de la BIUS avec la *gravure de Guy Patin* par Ambroise Tardieu direxit, 1824

Sommaire

Avertissement.....	P 1
Remerciements.....	P 3
Préambule.....	P 4
Abréviations.....	P 5
I} <u>Présentation du sujet, démarche et méthode</u>.....	P 6 / P 39
A) Les Sources et leurs écueils.....	P 7 / P 8
B) Historiographie du sujet.....	P 9 / P 10
C) Travailler sur une correspondance privée.....	P 11 / P 14
D) Biographie.....	P 15 / P 39
II} <u>La culture de Patin</u>.....	P 40 / P 118
A) La philosophie et la culture grecques.....	P 46 / P 53
B) La philosophie et la culture romaines.....	P 54 / P 83
C) Les leçons de l'histoire politique romaine.....	P 84 / P 93
D) L'héritage humaniste.....	P 94 / P 118
III} <u>Patin dans son siècle</u>.....	P 119 / P 139
A) Un réseau d'informations immédiates.....	P 120 / P 126
B) Les penseurs connus.....	P 127 / P 134
C) Le libertinage érudit.....	P 135 / P 139
IV} <u>Les prises de position politique de Patin</u>.....	P 140 / P 224
A) Une tradition historique nostalgique.....	P 141 / P 146
B) Des ouvrages « dangereux ».....	P 147 / P 149
C) Patin, éternel opposant ?.....	P 150 / P 193
D) Patin et l'éclat du Soleil.....	P 194 / P 224

V} Deux cibles : La superstition et la crédulité.....	P 225 / P 245
A) La religion de Patin.....	P 226 / P 234
B) Un gallicanisme intransigeant.....	P 235 / P 240
C) La haine des jésuites.....	P 241 / P 245
Conclusion.....	P 246 / P 249
Introduction à la bibliographie.....	P 250
Bibliographie.....	P 251 / P 255
Plan.....	P 256 / P 257
Crédits images.....	P 258 / P 261